

60033

MÉMOIRES  
DE  
L'ACADÉMIE  
DU GARD.

NOVEMBRE 1869 — AOUT 1870.



NIMES  
IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET ET C<sup>ie</sup>  
12, rue Pradier, 12.



Per 80  
10 199



---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

### Archéologie. — Histoire.

	Pages.
Du calendrier romain et de ses variations successives, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle, par M. A. Aurès, membre-résidant .....	5
Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard, pendant l'année 1869 (second semestre), par M. Eug. Germer-Durand, membre-résidant.....	23
Rapport sur le mémoire envoyé par M. Aurès au concours académique de 1870, par M. Ed. Flouest, membre-résidant.....	105
Note sur une sépulture antique découverte au mas d'Agon, en Camargue, par le même .....	123
L'homme et les animaux des cavernes des Basses-Cévennes, par M. Adrien Jeanjean, membre non-résidant .....	139
Tivoli et Subiaco ou la villa d'Horace et le berceau de l'Ordre Bénédictin, par M. l'abbé Azaïs, membre-résidant.....	220

### Littérature. — Voyages. — Beaux-arts..

Sur deux fables de la Fontaine, par M. Charles Liotard, membre-résidant .....	257
Notes d'une excursion dans le nord-ouest de la France. — Côtes de la Manche. — Rives de la Loire, par le même.	265
Un poète nimois. — <i>Aubes d'avril et soirs de novembre</i> , de M. Jean Gaidan, par M. A. Viguié, membre-résidant...	299
Une visite au musée de Bruxelles, par M. Alb. Meynier, membre-résidant.....	311
Michel-Ange et le plafond de la Chapelle Sixtine, par M. Léon Penchinat, membre-résidant.....	329

**Poésie.**

La Villégiature, par M. <i>Eug. Brun</i> , membre-résidant.....	353
Les Arènes de Nîmes un jour de fête, par <i>le même</i> .....	359
Traduction de l'ode d'Horace : <i>Angustam amice pauperiem</i> , par M. <i>Phil. Eyssette</i> , membre non-résidant.....	365
<i>Inter pocula</i> . — Souvenir des Pyrénées, par <i>le même</i> .....	367
Remerciement à l'Académie, épître, par M. <i>François Vidal</i> , associé-correspondant.....	369

**Sciences.**

Des anomalies de l'homme; de leur fréquence relative. — Recherches statistiques pour servir à l'histoire de la térato- logie, par M. <i>Albert Puech</i> , membre-résidant.....	375
Résumé des observations météorologiques faites à l'école nor- male de Nîmes, pendant l'année 1870.....	475

---

Résultat du nouveau concours ouvert, en 1869, pour un prix de 1,000 fr. à décerner en mai 1870.....	477
Résultat du concours de littérature ouvert, en 1869, pour une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à décerner en mai 1870.....	479
Programme d'un concours d'histoire. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr., à décerner en mai 1871.....	481
Liste des ouvrages offerts à l'Académie du Gard, pendant l'année 1869-70.....	483
Liste des Sociétés correspondantes.....	487
Tableau nominatif des membres de l'Académie.....	495
Table des matières.....	503
Publications de l'Académie.....	505

---

DU  
CALENDRIER ROMAIN

ET DE SES VARIATIONS SUCCESSIVES ,

depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle ;

par M. A. AURÈS ,

membre-résident.

---

**Chapitre Ier. — Des différentes manières de compter  
le temps, avant l'époque de la fondation de Rome.**

Il est à peu près certain que Molière considérait l'étude du calendrier comme une chose fort vulgaire, lorsqu'il faisait demander, par M. Jourdain, à son maître de philosophie, *de lui enseigner l'almanach*, et qu'il ne connaissait alors ni l'importance, ni les difficultés de ce problème, qui a occupé, pendant tant de siècles, non-seulement les astronomes, mais encore, on peut le dire, les savants et les philosophes les plus illustres de tous les pays, et dont l'explication touche, suivant l'opinion d'Arago, *aux points les plus épineux de la science et de l'érudition* (1).

Si donc je me suis décidé à m'occuper, à mon tour, de ce difficile problème, c'est d'abord parce que les

(1) *Annuaire du bureau des longitudes*, année 1851, pag 313.

innombrables travaux de mes devanciers ont rendu désormais cette tâche plus facile, et ensuite parce que je sais que vous ne traiterez pas cette étude avec autant de dédain que Molière, et que vous m'accorderez, au contraire, votre attention la plus bienveillante, au moment où j'entreprends d'exposer, devant vous, les différentes solutions qui, par une longue série d'améliorations successives, ont permis de porter enfin le calendrier actuel au degré de perfection auquel il est si heureusement parvenu.

Je suivrai, pour cette recherche, l'ordre naturel des découvertes, et j'éviterai, en même temps, d'employer un langage trop mathématique, en ayant soin de m'abstenir de termes dont la définition allongerait et compliquerait inutilement mon travail.

Le problème que je me propose de discuter ainsi, est essentiellement un problème de métrologie; car il consiste à trouver les moyens de mesurer le temps, ou, en d'autres termes, de déterminer, d'une manière précise, l'intervalle qui sépare deux événements connus. Et comme il est incontestable qu'une mesure, quelle qu'elle soit, ne peut être prise avec exactitude qu'à la condition d'être rapportée à une unité métrique préalablement convenue, parfaitement connue de tous, et en outre très-soigneusement déterminée, il est clair, dès à présent, que, lorsque les premiers hommes ont voulu commencer à mesurer le temps, ils ont dû s'appliquer, avant tout, à trouver une unité réunissant, autant que possible, les conditions essentielles que je viens de rappeler.

Celle qui s'est d'abord présentée à eux est, sans contredit, *le jour*, ou, en d'autres termes, l'intervalle qui s'écoule entre deux levers successifs du soleil; et

l'on comprend, sans beaucoup de peine, combien il a été facile, dès l'origine, en comptant soit par jours, soit par dizaines ou par centaines de jours, de parvenir à s'entendre, dans la plupart des cas, avec une approximation bien suffisante pour cette époque reculée.

Il est facile de voir, par exemple, comment on a pu déterminer, à l'avance, la date d'une réunion de personnes convoquées dans un but d'intérêt commun, en fixant cette réunion à quinze ou vingt jours de distance, à dater du moment où elle avait été décidée, et en indiquant, en outre, si elle devait avoir lieu dans la première ou dans la seconde moitié de la journée ou de la nuit; *la journée*, considérée comme une fraction du jour, étant comptée entre le lever et le coucher du soleil, et *la nuit* correspondant, de son côté, à l'intervalle compris entre le coucher et le lever de cet astre.

Plus tard, et dans le but de préciser davantage, quelques peuples, et parmi eux les Italiotes, ont divisé *la journée*, comme toutes leurs autres unités métriques, en douze parties égales, et *la nuit* en quatre parties seulement, en comptant les premières de ces parties, appelées *heures*, depuis 1 jusqu'à 12, à dater du lever du soleil, et les secondes, appelées *veilles*, depuis 1 jusqu'à 4, à dater de son coucher.

Mais, dans ce système, il importe de le faire remarquer, ni les heures, ni les veilles ne peuvent être considérées comme de véritables unités de mesure, parce que leur longueur varie sans cesse, d'une saison à l'autre, par suite de l'inégalité naturelle des journées et des nuits.

Et s'il pouvait être nécessaire d'opérer, en ce mo-

ment, avec une précision qui n'a été adoptée que plus tard, j'aurais à faire remarquer que le jour solaire, considéré dans sa longueur totale, résultant de la réunion de la journée et de la nuit, est lui-même une unité assez mal choisie, puisqu'en définitive sa longueur varie aussi bien que celles des journées.

Mais tandis que *la journée* peut aller jusqu'à croître ou à décroître d'environ quatre *minutes*, d'un jour au jour suivant, ce qui rend alors son augmentation ou sa diminution très-sensible au bout d'un petit nombre de jours, il arrive, au contraire, que *les jours* ne peuvent varier, d'un jour à l'autre, que d'un petit nombre de *secondes*, ce qui suffisait pour rendre cette variation tout-à-fait insensible aux époques reculées que je considère en ce moment.

Si donc l'habitude d'abord contractée de compter le temps par jours a été finalement modifiée, comme personne ne l'ignore, c'est qu'une raison plus sérieuse a dû conduire les hommes à ce changement de système; et comme il est aisé de comprendre qu'il était impossible de songer à compter par jours, quand on voulait assigner une date à un événement un peu éloigné, par exemple, quand on voulait indiquer la longueur de la vie d'un homme, on voit résulter clairement, de cette seule considération, l'impérieuse nécessité de créer, pour la mesure du temps, une nouvelle unité, sensiblement plus grande que le jour lui-même, et cette unité a été naturellement celle qui se trouve déterminée par la longueur du mois lunaire.

Remarquez, en effet, messieurs, que c'est la vie pastorale que l'on rencontre toujours à l'origine des civilisations; que, par conséquent, ce sont les phénomènes célestes qui ont nécessairement appelé l'atten-

tion des premiers hommes, dès qu'ils ont commencé à vivre en société ; et qu'enfin, parmi ces phénomènes, celui qui frappe le plus et qui en même temps peut être le plus aisément observé par tout le monde, est précisément le retour périodique et régulier des phases de la lune.

C'est donc en adoptant, pour unité principale, l'intervalle compris entre deux nouvelles lunes consécutives que l'on va maintenant mesurer le temps ; et pour prouver qu'il en a été réellement ainsi dès l'origine, il suffit de considérer les noms donnés, dans les diverses langues, à cette unité de mesure : par exemple, en grec, *μην* (mois), évidemment dérivé de *μηνη* (lune) ; en anglais, *month* (meun'th — mois), pareillement dérivé de *moon* (moûne—lune) et en latin, *mensis*, que M. Mommsen considère comme dérivé de *mensura* (mesure), mais que d'autres déduisent, avec plus de raison peut-être, du mot grec *μηνη* (lune).

En fait, et quelle que puisse être la valeur de ces diverses étymologies, les mois étaient comptés, dans l'origine, d'une nouvelle lune à l'autre ; et comme il s'écoule très-approximativement 29 jours  $\frac{1}{2}$  entre deux nouvelles lunes consécutives (plus exactement : 29 j., 5306), il est résulté de là qu'on a assigné alternativement, dans le principe, 29 et 30 jours à la longueur des mois.

Mais ce système des mois lunaires, dont la simplicité pouvait d'abord séduire et qui a été certainement employé par les premiers hommes dans tous les pays, n'a pas tardé cependant à devenir lui-même très-insuffisant, à son tour. Car, autant il est difficile de se rendre un compte exact de l'âge d'un homme en indiquant

seulement pendant combien de jours il a vécu, autant et plus encore, je ne crains pas de le dire, la même difficulté se rencontre par rapport au mois, quand il s'agit d'un événement très-éloigné, par exemple, de l'intervalle qui sépare la date de la fondation de Rome de celle de la prise de Troie.

De là donc encore la nécessité d'une troisième unité de mesure, plus grande que le mois, à laquelle les Italiotes ont d'abord assigné une longueur fixe de dix mois lunaires, c'est-à-dire de 295 jours seulement, et à laquelle ils ont donné le nom d'année (*annus*, cercle dont le diminutif est *annulus*, anneau), afin d'indiquer, par ce seul nom, que les années se suivent sans interruption, et qu'une nouvelle année commence dès que la précédente finit.

Quoique cette fixation arbitraire de la longueur de l'année à dix mois puisse paraître, au premier abord, singulière, il est facile cependant de s'en rendre compte, en considérant que l'usage constant des anciens habitants de l'Italie a toujours été de compter les unités par dixaines, comme leur numération parlée et leur numération écrite s'accordent pour le démontrer; puisque, en effet, leur numération parlée, après avoir assigné un nom particulier à chacun des dix premiers nombres (*unus*, *duo*, *tres*, etc.) recommence ensuite après dix, en disant : *undecim*, *duodecim*, etc.; et puisque leur numération écrite n'admet, de son côté, que les trois signes I, V et X, pour exprimer tous les nombres depuis I jusqu'à XXXXIX.

Je reconnais cependant, sans aucune peine, que, dans tous les systèmes métriques usités en Italie, les fractions ont été toujours comptées par douzièmes; puisque toutes les unités de longueur, de superficie, de

volume et de poids y ont été divisées, sans exception, en douze parties égales appelées *onces*. Mais cette circonstance, je le répète, n'a jamais empêché les Italiotes de compter les *unités principales* par dixaines. Et c'est là, en particulier, ce qui explique pourquoi, lorsque leur premier système monétaire a été constitué, à l'époque où le cuivre était seul admis comme monnaie, ils ont assigné, en poids, 10 as au denier (*denarium*), 5 as au quinaire et 2 as  $\frac{1}{2}$  au sesterce, et pourquoi aussi le décempède composé de 10 pieds et le pas (*passus*) composé de 5 pieds ont été admis par eux, quand ils ont voulu créer, pour les besoins des géomètres et des arpenteurs, des mesures linéaires plus grandes que le pied considéré comme unité principale.

C'est spécialement le décempède qui a été employé, dans toute l'Italie, non-seulement de préférence, mais encore, on peut le dire, d'une manière exclusive, par les arpenteurs (*agrimensores*), dont l'usage constant a toujours été de rapporter les mesures agraires au scrupule de terre ou décempède carré. Et l'on peut comprendre maintenant, à l'aide de ces seules explications, pourquoi les anciens habitants de l'Italie se sont contentés, comme je l'ai déjà dit, d'assigner, dans le principe, à la longueur de leur année, dix mois lunaires seulement.

En résumé donc, le mois lunaire, composé alternativement de 29 et de 30 jours, constituait l'unité principale de temps, aux époques reculées que je considère encore; et de même que le décempède, composé de dix pieds, servait alors de base aux mesures des arpenteurs; de même encore que le denier de cuivre a été formé de dix as, quand il a été créé; de

même aussi l'année civile a été composée elle-même de dix mois.

Et pour justifier cette assertion, il suffit de se rappeler les noms que l'on avait alors donnés aux mois, puisqu'ils se trouvent, à l'exception des quatre premiers, simplement déduits de leur ordre numérique.

On désignait, en effet, dans le principe, les dix mois de l'année italique sous les noms de *Martius*, *Aprilis*, *Maius*, *Junius*, *Quintilis*, *Sextilis*, *September*, *October*, *November* et *December*.

Un seul de ces mois, le premier, porte le nom d'un dieu, et ce dieu, vous le remarquerez, est précisément celui au sujet duquel M. Mommsen s'exprime de la manière suivante dans le tome I<sup>er</sup> de son *Histoire romaine* :

« Dans les temps où les races indigènes occupaient encore la Péninsule, exemptes de tout contact avec l'étranger, les religions romaine et italienne eurent leur divinité commune et, si je puis dire, centrale, dans le dieu qui tue, *Maurs* ou *Mars* (1), qu'on représente brandissant sa lance, protégeant les troupeaux, et combattant pour la cité dont il terrasse les ennemis ». (Page 225 de la traduction française.)

Les trois mois suivants sont généralement considérés comme dédiés à des déesses : *Aprilis* à *Vénus*, *Maius* à *Maïa*, mère de *Mercur*, et *Junius* à *Junon* ; *Aprilis* étant, dans ce système, une corruption d'*Aphrodité*, et *Junius*, une contraction de *Junonius*. Cependant, suivant d'autres auteurs, parmi lesquels il

(1) *Maurs* est la forme la plus archaïque; elle donne naissance à plusieurs dérivés, suivant que l'a tombe ou se transforme: *Mars*, *Mavors*, *Mors*. (Tome I<sup>er</sup>, page 225.)

faut compter M. Mommsen, il conviendrait, au contraire, d'assigner une étymologie complètement différente aux trois noms qui précèdent. D'après eux, Aprilis, dérivé d'*Aperio*, est le mois des bourgeons; Maius, dérivé de *Majus* est celui de la croissance, et Junius, celui de la floraison ou de la naissance, à laquelle Junon présidait.

Mais il importe de faire remarquer, à cette occasion, que, pour rendre cette dernière interprétation admissible, il faut nécessairement se reporter au temps où l'année solaire, déjà constituée, se trouvait composée, ainsi que je l'expliquerai plus tard, de 12 mois solaires, ou de 12 mois  $\frac{1}{2}$  lunaires, et où par conséquent, les mêmes mois correspondaient toujours aux mêmes saisons, aussi exactement qu'on pouvait l'obtenir alors; ce qui ne pouvait évidemment arriver à l'époque primitive, où l'année entière n'était encore composée que de dix mois et où cependant ces dix mois de l'année avaient déjà reçu leurs premiers noms. C'est en conséquence, si je ne me trompe, la première de nos deux hypothèses qui doit être considérée comme admissible de préférence à la seconde.

Le fait que je viens de signaler, résultant de cette circonstance que, avec une année civile composée seulement de dix mois, le même mois doit correspondre, chaque année, à une saison différente, était, sans aucun doute, l'un des principaux inconvénients des calendriers primitifs. Loin de pouvoir dire, alors comme aujourd'hui, la moisson se fait dans tel mois, et la vendange dans tel autre, on se trouvait, au contraire, assujetti à faire, dans chaque cas particulier, des calculs spéciaux qu'il fallait recommencer tous les ans; et c'est là, très-certainement, ce qui a conduit les

Italiotes à substituer, plus tard, à leur année primitive de dix mois, une autre année sensiblement plus longue, établie de manière à ramener toujours les mêmes mois dans les mêmes saisons, c'est-à-dire, en d'autres termes, de manière à présenter une longueur totale sensiblement égale à celle d'une révolution complète de la terre autour du soleil.

Malheureusement les anciens peuples n'avaient pas, à ce moment, les moyens de déterminer, avec une exactitude suffisante, cette unité nouvelle.

Tout le monde pouvait savoir, alors comme aujourd'hui, que, après l'équinoxe du printemps, c'est-à-dire après le moment où les journées sont précisément égales aux nuits, ces mêmes journées vont en augmentant sans cesse, par suite de l'élévation toujours croissante du soleil vers le nord, jusqu'à ce que, enfin, au bout d'un certain temps, le soleil s'arrête (*sol stat*) au solstice d'été, pour revenir ensuite vers le sud et vers le solstice d'hiver, en passant par l'équinoxe d'automne; qu'ainsi l'année entière se trouve naturellement divisée en quatre parties ou saisons sensiblement égales entre elles. Mais, comme je viens de le faire remarquer, la mesure exacte de ces quatre intervalles était un problème que les anciens habitants de l'Italie n'avaient pas les moyens de résoudre, leur science n'allant même pas alors jusqu'à leur permettre d'assigner, en nombres ronds, 365 jours à la durée totale de l'année solaire.

Et ce n'est pas tout cependant; car il me reste à vous signaler encore une autre circonstance qui a singulièrement contribué à compliquer, pendant longtemps ce difficile problème: je veux parler de l'absence

complète de tout rapport entre la durée de la révolution de la terre et celle de la lune.

Ce fait, dont l'évidence est aujourd'hui reconnue par tout le monde, était absolument incompréhensible pour les anciens philosophes, qui le considéraient comme une négation de l'harmonie céleste et qui n'ont jamais pu se décider à l'admettre.

Nous connaissons, depuis longtemps, toute l'étendue de l'erreur qu'ils commettaient ainsi, parce que nous savons à merveille que les mouvements de rotation de la terre autour du soleil, et de la lune autour de la terre sont aussi indépendants que possible l'un de l'autre ; ce qui nous conduit à reconnaître, sans difficulté, que si la terre venait, par une cause quelconque, à modifier sa vitesse actuelle, ou même que si elle venait à s'arrêter tout à fait, la lune n'en continuerait pas moins à tourner, comme par le passé, autour de la terre ; mais les anciens ne voyaient pas les choses de la même façon, puisque le soleil et la lune étaient, pour eux, deux astres tournant, l'un aussi bien que l'autre, autour de la terre, et soumis en conséquence à des lois identiques. Or, c'est là précisément ce qui fait qu'ils ont cherché, pendant si longtemps, à trouver le rapport dont je parle, à peu près comme on a cherché, dans des temps plus rapprochés de nous, la quadrature du cercle, ou la pierre philosophale. C'est là aussi, sans le moindre doute, une des raisons qui ont conduit les anciens peuples de la Péninsule, et même les Grecs, à conserver si longtemps l'usage des mois lunaires considérés comme unité principale de temps, se croyant toujours au moment de découvrir la loi suivant laquelle ils pourraient mettre enfin la longueur du mois lunaire en rapport exact avec celle de l'année

solaire, pour arriver ainsi à exprimer rigoureusement la seconde de ces quantités en fonction de la première.

Cependant cette grave erreur ne s'est pas maintenue, avec autant de persistance, dans les pays où l'on avait commencé, de meilleure heure, à étudier l'astronomie, et où par conséquent cette science se trouvait déjà plus avancée. L'usage des mois lunaires y a été naturellement abandonné plus tôt et l'on y a, de la sorte, assigné plus tôt à l'année civile une longueur totale de 365 jours, sensiblement égale à la durée réelle d'une révolution solaire.

C'est ainsi, par exemple, que les mois égyptiens, ayant une longueur fixe de 30 jours, ne doivent pas être considérés comme des mois lunaires; et c'est, en même temps, pour cela que l'année égyptienne se trouve composée, même aux époques historiques les plus reculées, de 12 mois de 30 jours suivis de 5 jours épagomènes ou complémentaires, et correspond ainsi très-exactement à la période solaire de 365 jours.

Mais comme cette période n'était connue, ni en Grèce, ni en Italie, lorsque les premiers calendriers y ont été établis, on comprend sans peine pourquoi on a agi, dans ces deux pays, autrement qu'en Egypte.

En Grèce, où les mois sont toujours restés lunaires, et ont été en conséquence alternativement composés de 29 et de 30 jours, l'année civile, même en la formant de 12 mois, ne pouvait correspondre qu'à 354 jours, ce qui était très-insuffisant; et on s'est alors décidé à composer alternativement l'année de 12 et de 13 mois lunaires. En même temps, comme le 13<sup>e</sup> mois que l'on appelait *embolismique*, c'est-à-dire intercalaire, devait avoir lui aussi, tantôt 29 et tantôt 30 jours, on a été conduit à adopter, dès le principe, une période

de quatre années, désignée sous le nom d'*Olympiade*, pendant laquelle la 1<sup>re</sup> et la 3<sup>e</sup> année étaient composées de 6 mois de 29 jours et 6 mois de 30 jours, soit pour chacune de ces deux années 354 jours, et pour les deux ensemble..... 708 jours

Tandis que les deux autres années comprenaient :

La 2<sup>e</sup>, 7 mois de 29 jours et 6 mois de 30 jours, ensemble..... 383 —

Et la 4<sup>e</sup>, enfin, 7 mois de 30 jours et 6 mois de 29, ensemble..... 384 —

En total pour les quatre années.... 1.475 jours; ce qui donne, pour la longueur de l'année moyenne, 368 jours  $\frac{3}{4}$ .

La longueur de l'année grecque *primitive* dépassait ainsi de 3 jours  $\frac{1}{2}$  ou environ la véritable longueur de l'année solaire, qui est, très-approximativement, comme tout le monde le sait aujourd'hui, de 365 jours  $\frac{1}{4}$  (plus exactement 365 j. 2422).

Plus tard, lorsque cette erreur a été reconnue, comme le but constant des Grecs, celui que leur prescrivait leurs usages civils et religieux, a toujours été de régler les années sur les révolutions du soleil, et les mois sur celles de la lune, en combinant leurs rapports naturels, de manière que les cérémonies et les sacrifices attachés à certains mois tombassent toujours dans les mêmes saisons solaires, aux mêmes quantités des mois lunaires vrais, on a substitué à la période primitive de quatre ans, une nouvelle période composée de deux olympiades ou de 8 années, et appelée, par ce motif, *octaétéride*, pendant laquelle on n'a ajouté qu'un seul mois embolismique, au lieu de deux, à la première olympiade; ce qui revient à dire,

en d'autres termes, qu'au lieu de composer, comme précédemment, l'année civile moyenne de 12 mois  $\frac{1}{2}$  lunaires, on l'a composée seulement de 12 mois  $\frac{5}{8}$ , c'est-à-dire de 365 jours et d'une très-petite fraction de jour.

Géminus, écrivain grec quelque peu postérieur à Hipparque, nous apprend que cette modification consistait à placer les mois embolismiques dans la 3<sup>e</sup>, dans la 5<sup>e</sup>, et dans la 8<sup>e</sup> année de chaque octaétéride, et qu'elle a été adoptée, en Grèce, 150 ans environ après la fondation de Rome, ou ce qui est la même chose, 500 ans avant notre ère.

En Italie, lorsqu'on s'est décidé à abandonner le système primitif d'une année civile composée seulement de 10 mois lunaires, et lorsqu'on a voulu, pour faire disparaître les inconvénients déjà signalés de ce système, assigner à l'année une longueur plus grande, en la réglant sur la durée de la révolution du soleil, on s'est d'abord contenté de suivre le système grec primitif, comme M. Mommsen, dont personne ne contestera l'autorité en cette matière, nous l'apprend dans son *Histoire Romaine*, où il s'exprime de la manière suivante, en parlant des premiers calendriers italiques :

« Le plus ancien calendrier qui nous soit parvenu, repose très-certainement, nous dit-il, sur les bases du système grec primitif. Il s'efforce de suivre les phases de la lune et le cours des saisons ; il admet une révolution lunaire de 29 jours  $\frac{1}{4}$ , une révolution solaire de 12 mois  $\frac{1}{2}$  ou de 368 jours  $\frac{5}{4}$ , les mois pleins de 30 jours alternant régulièrement avec les mois imparfaits de 29 jours et l'année de 12 mois avec celle de 13 mois ». (Tome 1<sup>er</sup>, page 279.)

Mais, il importe de le faire remarquer dès à présent, cette année luni-solaire, c'est-à-dire cette année solaire composée d'un nombre exact de mois lunaires, n'a pas été conservée, en Italie, aussi longtemps qu'en Grèce, et il est arrivé, au contraire, que les peuples de la Péninsule se sont appliqués à faire concorder, par d'autres combinaisons, leur année civile avec la période solaire.

Je ferai connaître, dans le chapitre qui suivra celui-ci, les différents systèmes auxquels les Romains ont successivement donné la préférence; mais auparavant, et pour en finir avec l'année civile composée de dix mois lunaires seulement, il me reste à placer ici une dernière observation qui n'est pas sans importance.

On sait généralement que de grandes cérémonies lustrales étaient célébrées, tous les cinq ans, en Italie, et qu'on y avait donné le nom de *lustre* à cette période quinquennale. Or, à ce sujet, je ne dois pas négliger de faire remarquer que, dans les temps primitifs, lorsque l'année composée de dix mois lunaires se trouvait encore en usage, cette période de cinq ans était précisément celle après laquelle les divers mois, ayant achevé de faire une rotation complète à travers les saisons, revenaient à leur point de départ, aussi exactement que cela était possible alors.

D'un autre côté, personne n'ignore que les jeux olympiques étaient célébrés, en Grèce, à la fin de chaque olympiade, c'est-à-dire à l'expiration de la période quadriennale qui servait à régler, comme je l'ai déjà fait connaître, les variations successives de la longueur de l'année.

Dans cet état des choses, on a souvent cherché à déterminer le rapport existant, aux diverses époques

de l'histoire, entre un lustre et une olympiade, en tenant compte, bien entendu, pour régler ce rapport, des différents systèmes adoptés, tant en Grèce qu'en Italie, pour la détermination de l'année civile.

Après une savante discussion des textes, Daunou est arrivé à cette conséquence, que le lustre italique semble n'avoir désigné d'abord, comme l'olympiade grecque, qu'une période de *quatre années*, et n'a pu correspondre que plus tard à une période de cinq années.

Cette assertion, qu'on peut trouver étrange, au premier abord, doit être cependant admise sans difficulté, comme une conséquence naturelle des explications qui précèdent, puisque la longueur d'une olympiade (composée, en fait, de *quatre années grecques*, ayant moyennement 12 mois  $\frac{1}{2}$  lunaires chacune) correspondait, dans le principe, à 50 mois lunaires, ou en d'autres termes, comme nous l'avons déjà vu, à 1475 jours; tandis qu'un lustre, composé de 5 *années italiques* ayant chacune 10 mois lunaires seulement, correspondait aussi fort exactement à 50 mois lunaires, c'est-à-dire à 1475 jours, et se trouvait, de cette manière, avoir *identiquement la même longueur qu'une olympiade*.

Il suit de là que les différences qu'on a pu constater, *dans la suite*, entre un lustre et une olympiade, proviennent de ce que les Grecs ont toujours conservé leurs années luni-solaires et par conséquent n'ont jamais modifié, d'une manière sensible, la longueur de leurs olympiades; tandis que, au contraire, les Romains ont très-sensiblement augmenté la longueur de leur année civile, pour la transformer en année solaire et ont continué, malgré cela, à célébrer, *de cinq en cinq ans*, leurs grandes cérémonies lustrales, en conservant

toujours le nom de lustre à cette période quinquennale, malgré l'augmentation de longueur qu'ils lui ont fait subir, par suite de l'augmentation de longueur assignée aux années elles-mêmes.

---

pour le tout de l'année à cette époque...  
d'ailleurs l'arrondissement de l'époque de la loi est  
différent de celui de l'année 1887.

Paris à Paris et dans le Grand Paris l'année 1887.

par M. Paul GERMER-DURAND.

Paris 1887.

### SECONDE PARTIE

Table.

I. — Énumération de toutes les communes... — la liste  
enveloppe de cette par M. Germer-Durand, maire de  
Villeneuve-sur-Avignon, à notre collègue M. André;  
elle n'est pas communiquée par lui, l'an dernier;  
mais l'avant-garde, trois points, Messieurs, je  
ne vous en ai pas communiqué plus tôt.

Villeneuve-sur-Avignon, le 25 mars 1887.  
Messieurs, — dans le second moitié du 17<sup>e</sup> siècle,  
l'année 1687, elle (dit-on) de quelques centaines  
d'habitants, vivait en reclus dans une grotte du mont  
d'Avignon, aujourd'hui le fort Saint-André, à Villeneuve-  
sur-Avignon, morte en décembre 1687 ou 1687, elle fut  
renouée, dit-on, dans sa grotte de pénitence; et  
pendant des siècles vint à s'établir à côté de son

# DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

faites à Nîmes et dans le Gard pendant l'année 1869;

par M. Eug. GERMER-DURAND,

membre-résidant.

---

## SECOND SEMESTRE.

Juillet.

I. — *Epitaphe de sainte Casarie.* — La lettre suivante a été écrite par M. Coulondres, maire de Villeneuve-lez-Avignon, à notre confrère M. Aurès. Elle m'avait été communiquée par lui, l'an dernier; mais je l'avais égarée. Voilà pourquoi, Messieurs, je ne vous en ai pas entretenus plus tôt.

« Villeneuve-lez-Avignon, 25 mars 1868.

» Monsieur, — Dans la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle, sainte Casarie, fille (dit-on) de quelque roi visigoth d'Espagne, vivait en recluse dans une grotte du mont Andaon, aujourd'hui le fort Saint-André, à Villeneuve-lez-Avignon. Morte en décembre 586 ou 587, elle fut ensevelie, dit-on, dans sa grotte de pénitence; et bientôt des religieux vinrent s'établir à côté de son

tombeau, pour garder ses reliques et accueillir les fidèles qui venaient en dévotion.

» L'épithaphe sur marbre blanc, dont j'ai l'honneur de vous envoyer un estampage, fut sans doute placée sur le tombeau même ou du moins dans la crypte de sainte Casarie. En 1789, on la voyait encore dans une chapelle dédiée à la Sainte, en l'abbaye de Saint-André, où, chaque année, le lundi de la Pentecôte, les populations de la contrée accouraient en foule pour vénérer ses reliques, demander par son intercession le soulagement de leurs maux (de nombreux miracles y furent opérés dans tous les temps), et assister à la procession générale qui se faisait à Villeneuve en son honneur.

» Dans la première moitié de notre siècle, le propriétaire de Saint-André faisant démolir les principaux bâtiments de ce monastère, les fragments de l'épithaphe en question furent recueillis par un amateur; et on ne savait, depuis, ce qu'ils étaient devenus, lorsque, ces jours derniers, M. Auguste Meissonnier les a découverts dans la maison d'un neveu de l'abbé Paulin Malosse, archéologue villeneuvois, qui a écrit sur les antiquités de Nîmes (1).

» Cette épithaphe est rapportée par divers auteurs,

[1] Paulin Malosse, chartreux de la maison de Villeneuve-lez-Avignon avant la Révolution, n'a pas seulement « écrit sur les antiquités de Nîmes », mais aussi sur celles de Saint-Remy. Voici le titre des deux dissertations qu'il a publiées :

*Recherches sur deux monuments antiques de la colonie de Nîmes (le Temple de Diane et la Porte d'Auguste)*..., par le cit. Paulin Malosse, Commissaire à la recherche des Monuments d'Arts et Sciences du département du Gard, ci-devant Bibliographe et Conservateur des dépôts littéraires, à Villeneuve-lez-

entre autres par Baronius, dans ses *Annales ecclésiastiques*, tome 7, page 689; par Nougier, dans son *Histoire des évêques d'Avignon*; par D. Chantelou, dans son *Histoire* (manuscrite) *de l'abbaye de Saint-André* (1), etc. Ce dernier semble donner à entendre que l'inscription, telle que Baronius la donne et telle qu'elle est connue, n'est pas complète et n'est qu'un fragment d'une épitaphe plus longue.

» Il existe une opinion d'après laquelle sainte Casarie aurait été la femme de Valens, évêque d'Avignon, ou du moins d'un homme de condition nommé Valens, et qu'ils se seraient séparés d'un commun accord pour entrer, l'un dans les ordres et l'autre dans la solitude. Quoi qu'il en soit, sainte Casarie a toujours été honorée comme Vierge, et les Bénédictins de Saint-André chantaient l'office des Vierges, le jour de sa fête.....

» J'ose espérer, Monsieur l'Ingénieur en chef, que ma communication vous sera agréable, et que vous voudrez bien me faire connaître votre opinion sur cette inscription et sur le sens qu'on doit lui donner.

» A. COULONDRES ».

En retrouvant cette lettre, il y a quelques jours, et en examinant avec soin l'estampage à l'eau qui

Avignon. — Avignon, Ofray; Nismes, Buchet, an XI (1803), 1 vol. in-8° de 100 pages et 4 planches.

*Monuments antiques de Saint-Remy*, décrits et expliqués par Paulin Malosse, de la Société des Antiquaires de France, etc. — Avignon, Seguin aîné, 1818, in-8° de 61 pages. (E. G.-D)

[1] Ce document ne paraît pas avoir été connu de M. Edm. Le Blant; du moins il ne le cite pas dans la longue liste qu'il a donnée (*Inscr. chr. de la Gaule*, t. II, p. 417 sqq) des auteurs qui se sont occupés de cette inscription.

l'accompagne, j'ai été frappé d'un détail épigraphique ou plutôt paléographique, qui m'a paru s'y produire assez régulièrement pour qu'il faille y attacher une signification particulière. Je me suis procuré, par les soins de notre associé-correspondant, M. Gratien Charvet, un estampage à la mine de plomb, où le fait dont je parle ressort d'une manière plus évidente encore et tout à fait incontestable.

Ce fait consiste dans la présence d'un point carré entre les deux branches de la lettre v, lorsqu'elle est employée comme consonne initiale ou comme lettre numérale, et dans l'absence de ce point, quand elle a la valeur de la voyelle u ou qu'elle n'apparaît en qualité de consonne que dans l'intérieur d'un mot.

Ainsi, ligne 3: *vivir*; lignes 11 et 12: *vi* (sex) et *v.c.* (*viri clarissimi*). Il n'y a qu'une dérogation à cette règle: c'est, à la ligne 5, le v initial du nom propre *VALENS*.

Au contraire, dans les mots: *IVRA*, l. 7; *MEDIVM* et *INLVGISCENTE*, l. 10; *QVATRAGIES*, l. 11; *IVNIORIS*, l. 12; *QVINTA*, l. 14, l'*v*, étant voyelle, n'a pas de point.

Il y a sans doute d'autres exemples de cette particularité orthographique; mais je ne sais s'ils ont été remarqués.

Voici le texte de l'inscription, d'après l'estampage pour la partie qui subsiste, et d'après M. Edm. Le Blant (1) pour les fragments disparus à l'époque de la Révolution.

(1) *Inscr. chrét. de la Gaule*, loc. cit.

MENSIBVS ET GEMINIS CONCLV

DENS TEMPORA VITAE 

VIVIT IN AETERNVM NVLLVM

MORITVRA PER AEVVM

5 ISTA VALENS FIERI FLETU MANAN

TE ROGA VIT

IVRA SACERDOTII SERVANS

NOMENQVE IVGALIS

+ OBIIT BONM CASARIA ME

10 DIVM NOCT DDNICO INLVCISCENTE

VI ID DECEMB QVATRAGIES

ET VI PC BASILI IVNIOR V · C · C

ANN XII REGN DOMNI CHELDE

BERTI REGI INDICT QVINTA.

.....  
*Mensib[us et geminis conclu]dens tem[pora vitæ],  
 Vivit in [æternum nullum] moritu [ra per ævum].  
 · Ista Valens [feri, fletu manan] te, rog[avit],  
 Iura [sacerdotii servans] nomenque juga[lis].*

+ Obiit bon[æ] m[emoriæ] Casaria, medium noct[is],  
 d[ie] d[omi]nico inluciscente, sex id[us] decemb[res],  
 quatragies et sex p[ost] c[onsulatum] Basili[i] junio-  
 r[is], v[iri] c[larissimi] c[onsularis], ann[o] duodecimo  
 regn[i] domni Cheldeb[er]ti regi[s in]dict[i]one] quinta.

Comme l'indique la ligne de points dont nous avons fait précéder notre transcription, nous pensons, avec Claret (1), D. Estiennot (2), le P. Columbi (3) et D.

(1) Fr. Claret, d'Arles, apud Baron. *Annales*, ed. Pagi, t. X, p. 448.

(2) Dom Estiennot, *Antiq. in archiepisc. Aven. et Arel.*, f° 25, Bibl. imp., mss. Saint-Germain, lat. n° 559.

(3) Columbi, *de Reb. gestis Vasion episc.*, p. 12.

Chantelou (1), et contrairement à l'opinion de L. Ménard (2), de Fantoni (3) et de l'abbé de Massilian (4), que notre marbre a été mutilé par en haut. Il est difficile de s'expliquer comment Ménard, qui paraît avoir fait son fac-similé d'après cette dalle, et qui n'a pas pu ne pas s'apercevoir que le premier vers n'offre aucun sens, si on ne le suppose précédé d'un ou même de plusieurs autres vers, a cru cependant pouvoir affirmer que ce marbre était « entier dans sa partie supérieure ». Peut-être a-t-il voulu dire seulement par là qu'il n'y avait point trace de cassure ; mais il est de toute évidence que l'épithaphe de sainte Casarie ne pouvait, quand elle a été gravée, commencer par le vers *Mensibus et geminis.....* ; que ce vers était nécessairement précédé d'un, ou plus probablement de quatre autres vers, dans lesquels, après avoir fait l'éloge de la Sainte et parlé de sa pénitence, on disait qu'elle « avait terminé sa vie à l'âge de... ans et deux mois ».

Nous traduirons donc :

« [ Ici repose la vierge Casarie ]..... Morte [ dans » cette grotte ], à l'âge de..... ans et deux mois, elle » vit aujourd'hui en possession de l'immortalité. C'est » Valens qui, baigné de larmes, a demandé, en vertu » de ses droits de prêtre et de son titre d'époux, que » cette tombe lui fût élevée.

(1) D. Chantelou, *Hist. monast. Sancti-Andreae*, msc., Bibl. du musée Calvet, à Avignon.

(2) L. Ménard, *note manuscrite* (Bibl. du musée Calvet à Avignon, mss. Chambaud, n° 17) ; et *Lettre à M. Bouquier*, du 28 mars 1764 (Bibl. d'Aix).

(3) Fantoni Castrucci, *Istoria d'Avignone*, t. II, p. 395.

(4) L'abbé de Massilian, *Msc.* n° 6 (Bibl. du Musée Calvet, à Avignon).

» Casarie, de sainte mémoire, est morte au milieu  
» de la nuit, à l'aurore du dimanche 11 décembre,  
» quarante-six ans après le consulat de Basile le jeune,  
» personnage consulaire clarissime, la douzième année  
» du règne du seigneur Childebert roi, cinquième  
» indiction ».

D'après M. Le Blant (1), le 46<sup>e</sup> post-consulat de Basile le jeune, calculé selon la méthode victorienne (2), doit être rapporté à l'an 586, dont le mois de décembre correspond à la cinquième indiction. Childebert II étant devenu roi d'Austrasie en 575, la douzième année de son règne tombe précisément en 586. Toutes les indications concourent donc à établir, d'une manière incontestable, la date de ce précieux monument, recueilli aujourd'hui, par les soins de M. Coulondres, dans le musée communal de Villeneuve-lez-Avignon.

II — *Épithaphe métrique de l'archiviste Guy Quotin.* — Sur le mur d'une maison de la rue Bachalas, n° , à environ six mètres du sol, des ouvriers, chargés d'en récrépir la façade, rencontrèrent une pierre de 35 centimètres de haut sur 40 de large, dont les moulures attirèrent leur attention. Ils firent tomber le plâtre qui engouait la partie creuse comprise entre les moulures, et virent apparaître des lignes en caractères gothiques, qu'ils ne purent déchiffrer. Averti de cette découverte, je me transportai sur les lieux; et, juché au haut d'une échelle, je parvins, non sans peine, à tirer l'estampage tel quel, que je mets aujourd'hui sous vos yeux.

(1) *Inscr. chr. de la Gaule.* t. II, p 417.

(2) de Rossi, *Inscr. chr. rom.*, Proleg., p. XLVII.

Anno milleno centum quater bis q̄oq; deno  
Augusti mense guidonis corp'opertum  
Pulvis suscepit debitum reddit naturale  
Merens incolam luget occitania frugē  
Cartarum regis custos fuit atq; poeta  
Artista fulxit cui gaudia det deus amen  
Pater·nr̄ · ave·ma

Le graveur, s'étant appliqué à faire tenir chaque vers dans une ligne, longue seulement de 32 centim., a été obligé de serrer extrêmement les lettres; mais il n'a point abusé de l'abréviation. — Voici la transcription et la traduction :

*Anno milleno centum quater bis q[u]oq[ue] deno,  
Augusti mense, Guidonis corp[us] opertum  
Pulvis suscepit. Debitum reddit naturale.  
M[er]ens incolam luget Occitania fruge[m].  
Cartarum regis custos fuit atq[ue] poeta;  
Artista fulxit. Cui gaudia det Deus. Amen.  
Pater n[ost]r. Ave, M[ari]a.*

« L'an mil quatre cent vingt, au mois d'août, la  
» terre a reçu et recouvert le corps de Gui. Il a payé sa  
» dette à la nature. Le Languedoc affligé pleure un  
» citoyen vertueux. Il fut garde des Archives du roi et

» poète ; il brilla comme maître ès-arts (1). Que Dieu  
» lui donne les joies du paradis ! Ainsi soit-il !

» Notre Père. — Je vous salue, Marie ».

Assurément il y aurait à faire, sur ce petit chef-d'œuvre de barbarie, une curieuse étude de langue et de prosodie. Je me contenterai d'y rattacher quelques renseignements historiques sur la famille nimoise des *Quotin* ou *Cotin*, qui, après avoir donné à notre ville des archivistes, des poètes et des peintres, pendant le xv<sup>e</sup> siècle et le commencement du xvii<sup>e</sup>, était allée s'établir à Paris et s'y est éteinte dans la personne du trop fameux abbé Charles Cotin, poète, orateur et critique distingué, dont l'impitoyable Boileau a trop rabaisé le mérite réel.

Nous savons par Guiran (2) que le garde des Archives mort en 1420, avait été nommé à ce poste, le 18 mai 1413, par le sénéchal l'Hermitte de La Faye, et que même, à cette occasion, le juge-mage Pierre de Montaigu avait été chargé de « visiter et reconnaître » ces archives (3). Nous ne connaissons de sa vie que ce que nous en révèle vaguement son épitaphe ; nous ignorons quelles preuves il donna des « vertus » qui motivèrent « le deuil de toute la province », et ce qu'il produisit comme « poète » ; mais nous savons qu'il laissait un fils, trop jeune peut-être pour lui succéder immédiatement dans sa charge de garde des

(1) Le mot *artista* avait aussi le sens général de « savant » ; mais nous pensons qu'il est pris ici dans le sens spécial de *magister artium*.

(2) G. Guiran, *Rech. histor. sur les sénéchaux de Beaucaire*, p. 95.

(3) Ménard, t. III, p. 138.

Archives du domaine du roi, mais auquel il avait légué, avec la tradition d'un savoir rare pour l'époque, ses procédés de versification latine.

C'était Pierre Quotin. Selon toute vraisemblance, ce fut lui qui composa l'inscription quasi-métrique dont nous venons de donner le texte, et qui, après avoir déposé la dépouille mortelle de son père dans le cimetière du monastère de Saint-Baudile, à l'ombre de la petite église de Saint-Julien (1), fit graver cette inscription sur la pierre où nous l'avons recueillie. Après la ruine du monastère, cette pierre fut encastrée, par quelque habitant du faubourg des Prêcheurs, dans le mur de façade de sa maison (2).

Il est encore deux morceaux de même facture que nous sommes tenté d'attribuer à Pierre Quotin.

C'est d'abord l'épithaphe de Jean de Terre-Vermeille, célèbre jurisconsulte nimois du xv<sup>e</sup> siècle, mort en 1430. Cette épithaphe, qui se lisait sur sa tombe, dans le cloître des Dominicains, a disparu à la fin du xv<sup>e</sup> siècle; mais le texte nous en a été conservé par Jacques Bonaud, de Sauzet, dans l'édition qu'il a donnée (3), en 1521, de l'ouvrage de son compa-

(1) On voit encore aujourd'hui, engagé dans le mur qui sépare le mazet Dumas du mazet Mahistre (ces deux propriétés rurales occupent l'emplacement du monastère de Saint-Baudile), un pan de mur, qui est tout ce qui reste de l'église Saint-Julien, la plus ancienne de Nîmes, après la Cathédrale. L'évêque Rémoissaire y avait été enterré en 640 (Ménard, t. I, p. 84 et p. 211).

(2) Les ruines du monastère et de l'église Saint-Baudile étaient devenues, après le xvi<sup>e</sup> siècle, comme une carrière de pierres, toutes taillées où s'approvisionnaient les habitants des maisons rurales du voisinage.

(3) Voir sur cet ouvrage, la note de Ménard, t. III, note XV. Ce livre déjà rare au siècle dernier, se rencontre aujourd'hui

trïote (1). Ménard l'a recueillie dans la note XV de son troisième volume. Il est impossible de n'être pas frappé, en la lisant, des nombreuses analogies qu'elle présente avec l'építaphe de Gui Quotin. Plus développée que celle-ci, elle se compose de quatorze vers. Le onzième, qui contient la date, est la reproduction du premier vers de celle de Gui :

*Anno milleno centum quater bis quoque deno,*

à l'exception du léger changement nécessité par la différence de date :

*Anno milleno quater centum ter quoque deno.*

Elle se termine par un vers exprimant, quoiqu'en d'autres termes, le souhait chrétien : « Que Dieu lui donne les joies du Paradis » :

*Vera fideli det deus præmia cæli.*

Ce sont enfin deux morceaux, l'un de dix-sept, l'autre de vingt-sept vers latins, insérés dans une chronique moitié latine et moitié française, que Ménard a « tirée d'un ancien manuscrit de l'hôtel de ville de Nîmes » (2). Bien que P. Quotin vécût encore en 1473, comme nous le verrons plus loin, peut-être

bien difficilement dans les ventes. Nous avons pu en acquérir, il y a quelques années, un assez bel exemplaire, que nous destinons à la bibliothèque de la ville.

(1) Ménard fait naître à Nîmes Jean de Terre-Vermeille ; nous avons quelques raisons de croire qu'il était originaire de la paroisse de Sauzet, et que son véritable nom est Jean de Terre-Rouge. — Sur Jacques Bonaud, voir à l'Appendice, n° 1.

(2) T. III, Preuves, p. 1 — 4.

V<sup>e</sup> SÉRIE, T. X, 1869-70.

cependant faudrait-il attribuer cette chronique à quelque greffier consulaire formé à son école. Toujours est-il que la date 1473 y est ainsi versifiée :

*Anni milleni quater centum sept quoque deni  
Comite terno.*

En 1455, Pierre Quotin, qui avait épousé la fille du trésorier du roi, Jean d'Estampes (1), est nommé second consul de Nîmes (2), et c'est en cette qualité que, le 20 février de cette année, il prit la défense d'un marchand auvergnat qui avait été injustement arrêté et mis au secret par les ordres du viguier royal (3). C'est sans doute au sortir du consulat que notre Quotin fut pourvu de la charge de garde des archives; nous ignorons qui l'avait remplie de 1420 à 1456. C'était, on le comprend, une charge de confiance. Aussi, lorsque le bachelier ès-lois Louis Raoul (4) voulut doter son pays de cette

(1) Voir, à l'Appendice, n° II, l'acte d'achat d'une portion du domaine de *la Cassagne*, par Pierre Quotin et sa femme Pierrette d'Estampes.

(2) Ménard, t. VI, *Success. chronol.*, ad annum

(3) Ménard, t. III, p. 217 — 219, et Pr., p. 285, col. 2.

(4) Louis Raoul ou Raoux était originaire de la paroisse de Bernis : « Ego Lodovicus Radulphi, in legibus baccalarius, oriundus loci de Bernicio » (Mén., t. III, Pr. p. 296, col. 2). Aussi légua-t-il au luminaire de la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église Saint-André de Bernis, ses abeilles et les ruches qu'il possède dans son jardin de Bernis (p. 297, col. 2), et recommande-t-il spécialement à l'avocat des pauvres les intérêts des habitants de Bernis et de leur communauté : « Et quia a dicto loco Bernicii originem traxi, ibique habeo bona paterna et materna, et merito astringor dictum locum et habitatores illius diligere et pro eis certare, juxta dictum Cathonis : *Pugna pro patria* ; ideo circo requiro dictum advocatum, ut habitatores dicti loci, et precipue comunitatem ejusdem recomissos habeat..... » (p. 299, c. 2).

belle et charitable institution, que toutes les révolutions ont jusqu'ici respectée, celle de l'avocat des pauvres ; lorsque dans ce but il dressa le testament que Ménard nous a conservé, P. Quotin fut l'un des sept témoins qu'il appela à en signer la suscription et qui la scellèrent chacun de son sceau. Nous apprenons à cette occasion que celui de Quotin portait trois colombes (1). C'est encore entre les mains de P. Quotin, comme garde des archives de la trésorerie royale, que le généreux fondateur voulut déposer, pour plus de sûreté, l'un des deux originaux de ce testament (2).

Pierre Quotin exerçait sa charge depuis six ans, lorsque la mort du roi Charles VII vint lui faire craindre de se voir déposséder. En effet, Louis XI, à son avènement (juillet 1461) révoqua les officiers de justice de Languedoc (3), et l'on vit arriver à Nîmes un certain Bartholomy, muni de lettres-royaux qui le nommaient grainetier du grenier à sel de Nîmes et garde des archives du domaine du roi et de la sénéchaussée. Mais Quotin réclama, et le roi sans doute mieux informé, non-seulement le maintint en possession de son office, mais lui donna une preuve de confiance en le nommant commissaire chargé de faire rentrer la contribution imposée à tous les tabellions de la sénéchaussée (4).

(1) « *Prelibatus vero Petrus Quotini, custos archiviorum regionum, ... dictas ambas pelles sigillavit sigillo suo proprio, in quo sculpantur tres columbe inter cetera* ». — Trois autres témoins furent usage de sceaux en cette circonstance : — 1<sup>o</sup> le notaire Pierre Brueys ; son sceau porte *trois roses* (in quo sculpantur tres rose, inter alia) ; — 2<sup>o</sup> le docteur ès-lois Poldo d'Albenas a *trois étoiles* (tres stelle inter cetera) ; — et le notaire Jean Rougier, *un lion rongéant un os* (unus leo rodens unum os, inter cetera).

(2) Ménard, t. III, p. 229, et Pr. p. 296 sq.

(3) *Hist. gén. de Lang.*, t. V, p. 23.

(4) Voir ces différents actes à l'Appendice, n<sup>o</sup> III.

C'était une terrible charge qu'il acceptait là, pleine de périls et de tentations. Et bien qu'il ne l'ait pas exercée personnellement dans toute l'étendue de la sénéchaussée (1), mais seulement peut-être dans le diocèse de Nîmes, il dut soulever bien des mécontentements, amasser bien des haines. Il finit par en être victime ; et nous savons que, vers 1470, accusé de malversations, il fut privé de sa charge et condamné à payer au roi une somme de huit mille écus, « à quoy a esté composé avec nous, ou les gens de nos finances, par Pierre Cotin, demeurant audit Nysmes, pour l'amende de certains grands abus de justice, et autres crimes et délits commis par ledit Cotin (2) ».

Il est vraisemblable que ce fut ce désastre qui jeta son fils, nommé Pierre Quotin comme lui, dans la carrière des arts, et en fit, non un *artista* comme son grand-père Guy, mais un *artiste* au sens moderne de ce mot, c'est-à-dire un peintre, et un peintre-verrier. Nous avons retrouvé, dans les registres du notaire Sauvaire André (3), le prix-fait d'un rétable et d'une verrière qui lui furent commandés par un riche marchand d'Uzès, nommé Jacques de Vaux, pour la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié de l'église Saint-Etienne.

Par ce contrat, Pierre Quotin s'engage à exécuter :

1° Un rétable représentant *l'Ensevelissement de Notre-Seigneur*, avec les personnages traditionnels, en or et azur, pareil à celui de l'autel du Saint-Suaire de l'église des Frères-Mineurs d'Uzès ; à fournir les bois (*postes*) nécessaires, et à y peindre les armoiries de

(1) Voir à l'Appendice, n° IV, l'acte par lequel P. Quotin délègue Pierre d'Halwyn, dit Tournay, pour le diocèse d'Uzès

(2) Ménard, t. III, Pr., p. 324, col. 2.

(3) Arch. dép. du Gard. — Voir cet acte à l'Appendice, n° V.

Jacques de Vaux (1) ; et ce pour la somme de six livres tournois, payables, trois livres dix sous au moment du contrat, et le reste quand l'œuvre serait achevée.

2<sup>o</sup> Une verrière représentant *l'Annonciation de Notre-Dame*, avec son armature (?), et au bas les armoiries du donateur. Cette verrière lui sera payée six gros le pan avec peinture, et quatre gros le pan sans peinture (monnaie d'Avignon).

Ce rétable et cette verrière ont disparu, avec l'église Saint-Etienne elle-même, détruite au xvi<sup>e</sup> siècle ; et nous ne croyons pas que le temps et le vandalisme aient épargné une seule œuvre de ce peintre nimois.

Après 1478, le nom de Cotin disparaît de nos annales, ou du moins nous n'en avons plus trouvé trace.

#### Août.

I. — *Denier de Vespasien*. — Dans les premiers jours de ce mois, on est venu me montrer un denier de Vespasien, assez bien conservé, et qui avait été trouvé dans une vigne située presque au pied de la Tour-Magne. En voici la description :

(1) Dans un acte du 20 mars 1462 (voir à l'Appendice, n<sup>o</sup> VI), ce Jacques de Vaux est qualifié « habitant et bourgeois d'Uzès ». La famille de Vaux existait encore à Uzès, vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Voici comment sont blasonnées, dans l'Armorial de 1694 (Bibl. de Nîmes, 13,810, rec. n<sup>o</sup> 2, p. 101), les armoiries de Pierre de Vaux, seigneur de Mirmas. *D'argent, à 3 têtes d'ours arrachées, de sable, emmuselées d'or, posées 2 et 1*. Ce Pierre de Vaux avait épousé Marie de Guillomont. Voir, pour leurs armoiries réunies, le même Armorial, p. 56.

IMP. CAESAR. VESPASIANVS. AVG. Tête laurée à droite.

R. PONT. MAX. TR. POT. V. Figure assise à droite, tenant une branche d'olivier et une haste.

Ce denier, dont le médailler de la ville possède déjà un assez bel exemplaire, ne se trouve pas dans Cohen, non plus qu'une variété du même, conservée aussi dans le médailler de la ville, et où la figure du revers est assise à gauche, au lieu de l'être à droite.

II. — *Marque du potier C. Aurélius Sacer.* — Je visitais, le 19 août, les travaux de terrassement qui se continuent à l'enclos Gilly (plate-forme du chemin d'Alais) et dont j'ai déjà parlé précédemment, lorsqu'un ouvrier, à qui je demandais s'il n'avait pas trouvé de *pierres écrites*, me remit un fragment de terre cuite de trois centimètres d'épaisseur, portant répétées plusieurs fois, sur quatre lignes parallèles, des empreintes d'une estampille de potier, où l'on lit, en caractères de près de 2 centimètres de hauteur : C. AVR(1). SACR.

Est-ce la main distraite d'un ouvrier, ou celle d'un enfant, qui a renouvelé tant de fois, à la suite l'une de l'autre, ces empreintes d'une même estampille, sur une tuile ou sur un vase de très-grande dimension, alors que l'argile était encore fraîche ? Nous croyons devoir lire : *Caii AVRELIi SACRi*, au génitif. — Quelques céramographe ont émis l'avis que le nom au nominatif indique le propriétaire de l'*officine* d'où sont sortis les produits signés de cette façon, tandis que le nom au nominatif est celui du simple ouvrier. Quoi qu'il en soit de cette théorie, qui aurait besoin d'être

(1) L'v et l'r sont liés.

appuyée sur des faits plus nombreux et plus constants, nous pensons que le potier dont l'estampille a été tant de fois empreinte sur cette terre cuite ne pouvait avoir son « officine » ailleurs qu'à Nîmes.

III. — *Inscription votive de Q. Valérius Donius en l'honneur de Junon.* — En me rendant, quelques jours après, à l'un des mazets qui sont groupés autour de l'emplacement de l'ancien monastère de Saint-Baudile, j'ai retrouvé, encastrée dans un mur, une inscription inédite, dont voici l'estampage :

IV. . . .  
Q. VAL. . . . .  
DONI. .  
V. S. L. M.

*Iu[noni] Q[uintus] Val[erius] Doni[us] v[otum]  
s[olvit] l[ubens] m[erito].*

« Quintus Valérius Donius s'acquitte avec empressement du vœu qu'il a fait à Junon ».

Avant d'être employée à la construction du mur dont il fait partie aujourd'hui, cet autel votif a dû servir longtemps de borne ou butte-roue à l'angle de quelque porte charretière, comme l'indique l'érosion de la partie supérieure droite.

#### Septembre.

C'est dans les premiers jours de ce mois que mon fils François, au retour d'une excursion d'artiste dans le département de l'Ardèche, me rapporta deux estampages d'inscriptions qu'il avait pris sur des pierres

romaines encastées dans les murs du château de Barjac. Je les crois inédites.

I. — *Inscription d'Aréthuse, à Barjac.*

D . M

ARETHVSAE

L·IVLIVS·HELIS

CONTYBERNALI

KARISSIMAE

*D[is] M[anibus] Arethusae. L[ucius] Iulius Helis contubernali karissimae.*

« Aux manes d'Aréthuse. Lucius Julius Hélis à sa compagne bien aimée ».

Ce joli nom d'Aréthuse, qui rappelle les souvenirs de la mythologie, se trouve déjà, avec la même qualification de *charissima contubernalis*, dans une inscription donnée par Gruter (DCCCLXXVII, 10), qui la place à Nîmes. Bien que le nom de Julius Hélis ne figure pas dans le texte de Gruter, que les deux dernières lignes soient interverties, et qu'il y ait une légère différence dans le nom de la femme par suite du déplacement de l'H (HARETVSAE pour ARETHVSAE); bien que l'épithète (KARISSIMAE) soit écrite par CH au lieu de K, je serais fort tenté de croire que le texte donné par Gruter n'est autre chose qu'une mauvaise copie de cette inscription de Barjac, et que nous avons là un nouvel exemple de ces transcriptions fautives que Scaliger a livrées à Gruter et qu'il avait reçues lui-même de collecteurs négligents ou peu versés dans la lecture des textes épigraphiques.

Il est impossible de ne pas être frappé du rapprochement de ces deux noms, *Helis* et *Arethusa*, portés

par un homme et une femme qu'unissait un lien plus ou moins légitime aux yeux de la loi romaine, celui du *contubernium*. On sait, en effet, que, d'après la légende grecque, c'est à *Elis* qu'Alphée vit, pour la première fois, la nymphe *Aréthuse* et fut épris de sa beauté.

II. — *Inscription inédite de Domitia Celsina, à Barjac.*

D . M  
DOMITIAE  
D. FILIAE  
CELSINAE  
T. IVLIVS  
IVLIANVS  
MARITVS

*D[is] M[anibus] Domitiae, D[ecimi] filiae, Celsinae  
T[itus] Iulius Iulianus maritus.*

« Aux manes de Domitia Celsina, fille de Décimus Domitius, Titus Julius Julianus; son époux ».

Les affranchis des diverses branches de la *gens Iulia* étaient extrêmement nombreux, à Nîmes et dans tout le pays arécomique ; et nos listes épigraphiques possèdent déjà un Julius Julianus. Seulement il porte le prénom de Lucius, et non celui de Titus.

III. — *Tombeau romain trouvé rue d'Avignon.* — Le 24 septembre, les ouvriers qui exécutaient les tranchées destinées à recevoir les énormes tuyaux de fonte où doivent circuler les eaux du Rhône, ont trouvé, ancien chemin d'Avignon, entre la rue de France et la rue Turenne, c'est-à-dire sur le côté droit de la voie Domitienne qui, à cette issue de la ville, était le prin-

cipal cimetière de Némausus, une auge carrée, en pierre de Beaucaire grossière, contenant une assez grande variété d'objets funéraires en fer, bronze, verre ou poterie.

Le couvercle de cette auge (qui a été transportée au Musée) était scellé par quatre forts crampons de fer noyés dans le plomb. Dans leur précipitation à briser ce couvercle, les ouvriers ont endommagé ou détruit quelques-uns des objets les plus fragiles.

Voici la liste de ceux qui ont pu être recueillis, et qui, après avoir été déposés provisoirement à l'hôtel-de-ville, dans le cabinet de M. l'adjoint Roman, sont allés enrichir, — ou plutôt encombrer — les vitrines du Musée, où la place manque depuis longtemps.

Objets en bronze.

1. Une patère de forme élégante.
2. Un *ceriolarium* ou tige supportée par un trépied, petit candélabre pour brûler des chandelles de cire (1).

Objets en fer.

Deux strigiles, dont un entier, — et le manche d'un troisième.

Objets en verre.

1. Un *rhyton*, ou vase à boire, en forme de corne.

(1) Un *ceriolarium* semblable s'était déjà rencontré, ces dernières années, dans un tombeau trouvé non loin de là, sur l'emplacement de la nouvelle église Saint-Baudile. — Voir la notice de M. A.-Henry Révoil, *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1866-67, p. 269.

2. Un gobelet, de forme allongée et fort élégante.
3. Trois fioles à parfum, du genre de celles qui sont vulgairement désignées sous le nom de *lacrymatoires*.
4. Deux vases à parfum, dont un avec son couvercle.

Objets en poterie.

1. Un petit pot à parfum, en terre rose.
2. Une assiette, ou tasse plate, en terre de Samos, portant au centre, à l'intérieur, l'estampille du potier *Murranus* : OF. *MVRRANI*.

Une estampille absolument pareille, où le nom de ce potier est abrégé de la même façon, se lit sur des vases du même genre trouvés à diverses reprises à Londres et à Vic en Auvergne (1). Le nom de ce potier, plus développé ou même complet, se lit sur d'autres vases trouvés, les uns à Riegel en Brisgaw, à Bâle ou dans les environs (2), les autres à Lillebonne (3) et à Londres (4).

On nous a dit qu'une médaille et une lampe de bronze se trouvaient également dans cette auge, mais qu'elles n'ont pas été remises au piqueur par les terrassiers.

IV. — *Tête de Mercure*. — Quelques jours après, on a rencontré, dans les mêmes fouilles, une charmante tête de Mercure, qu'on peut voir aujourd'hui au Musée,

(1) *Archæol. Brit.* VIII, 126, — XXV, 620. — *Mém. des Antiq. de France*, t. VIII, p. 166, pl. 5.

(2) Th. Mommsen, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Zurich*, t. X.

(3) Cochet, *Normandie souterraine*, p. 177.

(4) *Archæol. Brit.*, t. XXVII, p. 152.

montée sur un piédouche par les soins de M. Numa Boucoiran, directeur du Musée.

Octobre.

I. — *Épitaphe latine des premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle.* — En démolissant, il y a une vingtaine d'années, le maître-autel de l'ancienne église des Capucins, affectée, depuis le rétablissement du culte, à la paroisse Sainte-Perpétue, on remarqua que l'une des plaques de marbre blanc qui en formaient le revêtement portait, à l'intérieur, un fragment d'inscription.

Notre confrère M. Révoil, ayant un jour eu l'occasion de voir ce fragment dans l'atelier du marbrier Sol, qui en avait fait l'acquisition, en prit un estampage, qu'il a bien voulu me remettre et que je place en ce moment sous vos yeux. On y lit :

· NOBILIS UIR,  
· PEDESTRIU  
ORÆ RHODANI D  
NULLI URBANITATE, PA  
IN  
REI MILITARIS, PU  
RELIGI  
QUI POST INNUMER

Nous n'avons-là qu'une partie, et probablement rien que la sixième ou la neuvième partie d'une dalle de marbre qui, pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle, recouvrait la

tombe d'un nimois distingué, ayant exercé dans son pays des charges importantes. Malheureusement ce ne sont que des commencements de ligne, et rien n'y indique le nom de ce personnage ; mais les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes nous ont gardé trois ou quatre mots (*PEDESTRIUM..... ORÆ RHODANI Dexteræ.....*) contenant la mention d'un commandement militaire d'une nature si spéciale qu'il n'est pas impossible, avec quelque connaissance de l'histoire de Nîmes pendant les dernières années du xvii<sup>e</sup> siècle, de parvenir à trouver le nom de celui qui l'a exercé.

Les recherches que nous avons faites à ce sujet nous autorisent à penser que ce fragment provient de la dalle tumulaire de Gaspard de Calvière, baron de Saint-Cosme.

Saint-Cosme appartenait à une famille de gentils-hommes qui, depuis l'introduction de la réforme à Nîmes, n'avaient pas cessé de s'en montrer les plus vaillants champions.

Né à Nîmes vers 1640 (1), diacre et membre du consistoire pendant les années qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes, il avait été chargé par ses collègues de diverses missions de confiance ; et, dès 1683, il était devenu, avec les pasteurs Elie Cheiron et Pierre Paulhan, le chef du parti des *Modérés*, tandis que celui des *Zéloteurs* avait à sa tête le conseiller de Fontfroide et les pasteurs Icard et Peyrol. Le consistoire l'ayant envoyé à Paris (28 février 1685), avec un autre « ancien », Charles Restaurand, pour faire de très-humbles « remon-

(1) Voir à l'Appendice, n° VI, la lettre de Jean-François de Calvière, baron de Boissières, à l'abbé Valette.

trances au roi » au sujet de l'arrêt du Conseil du mois d'août 1684 (1):

« Saint-Cosme se rendit dans la capitale, mais avec d'autres intentions que celle de remplir la mission dont il avait été honoré, puisqu'il y arriva avec la résolution de tenir la promesse qu'il avait faite au duc de Noailles, un an auparavant ; il la tint en effet, et il fut reçu catholique par l'archevêque de Paris. Mais on tint la chose secrète, afin qu'il pût servir dans les conversions générales qui se préparaient. Aussi revint-il à Nîmes en poste dans ce but ; il y était arrivé le 18 avril » (2).

Après la fermeture et la démolition du temple (au commencement de mai 1686) et l'arrivée du duc de Noailles avec trois régiments d'infanterie, « les conversions ne tardèrent pas à s'opérer en masse, par les soins et sous la direction de Nicolas Lamoignon de Basville, que le roi venait de nommer intendant du Languedoc ; il fut activement secondé par Saint-Cosme, qui assembla chez lui les religionnaires notables de la ville, sur lesquels il exerçait depuis longtemps une grande influence ; il leur apprit l'abjuration qu'il avait déjà faite lui-même à Paris, les promesses de récompense qu'il avait reçues du roi dans une visite qu'il lui avait rendue à Chambord, et décida plus de cent-vingt d'entre eux à suivre son exemple. A leur tête se trouvèrent..... les pasteurs Elie Cheiron et Pierre Paulhan » ! (3)..... Après le tour des riches, vint celui des pauvres ; il leur fut accordé le délai d'une semaine pour se décider. Pendant ce laps de

[1] Abr. Borrel, *Hist de l'égl. réf. de Nîmes*, 2<sup>e</sup> édit., p. 306.

[2] Abr. Borrel, *ibid.*

[3] Abr. Borrel, *Hist. de l'Egl. réf. de N.*, p. 313.

temps, Saint-Cosme en conduisit quatre mille dans la grande église, qui abjurèrent entre les mains de Séguier. « Je le fis, dit-il dans un mémoire qu'il adressa » au marquis de Châteauneuf, en réparation de ce que » cent-dix ans auparavant, mon bisaïeul Guillaume » de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, qui était gouverneur de Nismes, avait fait faire leurs devanciers » huguenots dans la mesme église, ce qui se voit par » les actes de l'hôtel-de-ville » (1).

Nous n'avons pas à rechercher ici les mobiles de la conversion de Saint-Cosme. Tout naturellement les historiens du protestantisme nimois l'attribuent aux faveurs et aux largesses de la cour; naturellement encore, son fils Jean-François, baron de Boissières, ne lui prête d'autre motif que l'amour de la vérité (2). Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que, s'il avait désormais des droits incontestables aux récompenses royales, il n'en avait pas moins aux colères et aux vengeances de ses anciens co-religionnaires. Ni les unes ni les autres ne lui firent défaut.

Je continue de citer M. Borrel : — « Il reçut une pension de 2,000 livres, un régiment de milices et un département de vingt bourgs ou villages, pour veiller sur les nouveaux convertis, et empêcher leurs assemblées. Sa surveillance fut si active et satisfit tellement le roi qu'il lui donna le commandement des vingt-deux compagnies de milices placées sur les côtes du Rhône, depuis Villeneuve-d'Avignon jusqu'à la mer, pour empêcher la communication des religionnaires du Vivarais et des Cévennes avec le duc de Savoie qui était

(1) Id., *ibid.*, p. 314.

(2) Voir, à l'Appendice, n° VI, sa lettre à l'abbé Valette.

en Dauphiné. Ensuite, lorsque l'amiral Russel parut avec sa flotte dans la Méditerranée, on lui envoya de la cour une commission du grand sceau pour commander le long de la côte, depuis la Provence jusqu'à Aigues-mortes; d'où, au bout de deux ans, il retourna dans son département, qu'il avait déjà parsemé de postes militaires, par le moyen desquels il commit des vexations si révoltantes que la haine qu'elles inspirèrent à la population protestante, portée à l'exaspération, éclata d'une manière terrible, le dimanche 13 août 1702. Il était parti de son château de Boissières, dans une voiture conduite par un cocher et suivie d'un valet à cheval, pour faire sa tournée militaire. Six pères de famille, dont il avait fait enlever les enfants, vinrent l'attendre sur le chemin où il devait passer; l'un d'eux s'élança sur sa voiture, s'empara de ses pistolets, et lui brûla la cervelle (1) ».

On voit, par ce passage de *l'Histoire de l'église réformée de Nîmes*, que le titre et la fonction de « colonel d'un régiment de milices de la rive droite du Rhône » furent créés, en 1686, par Louis XIV pour récompenser Saint-Cosme et utiliser son zèle de nouveau-converti. Cette création survécut-elle à celui qui en avait été l'occasion? Nous n'avons aucune raison de le penser; et jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'un autre a exercé cette charge après lui, nous croirons pouvoir rattacher à l'épithète de Saint-Cosme le fragment dont nous vous avons soumis l'estampage. Dans cette hypothèse, voici comment nous proposerions de suppléer ce qui manque aux quatre premières lignes :

(1) Abr. Borrel, p. 315-316. — Le récit de cette fin tragique est beaucoup plus détaillé dans la *Relation* de Ch.-Jos. de La Baume. Nous le donnons à l'Appendice, n° VII.

HIC JACET

NOBILIS UIR,	GASP. DE CALUIÈRE	DE ST COSME
PEDESTRIU	M MILITIARUM C	OHORTI
ORÆ RHODANI D	EXTERÆ A REGE P	RÆFECTUS
NULLI URBANITATE, PA	TIENTIA ET LARGI	TATE SECUNDUS (1)

II. — *Inscription inédite de Sévérina.* — C'est encore de notre confrère M. Révoil que je tiens l'estampage d'une inscription qui lui a été donnée par M. Masson, entrepreneur maçon à Nîmes. Cette pierre, qui provient de la démolition d'une maison de la ville, a été déposée à la Maison-Carrée par les soins de M. Révoil, qui en a fait parvenir un estampage au Comité des Sociétés savantes.

Bien que l'encadrement de la partie inférieure ait été brisé, cette fracture n'a fait qu'entamer la dernière ligne; mais ce qui en reste permet de la lire tout entière, sauf cinq lettres faciles à suppléer.

SEVERINAE  
SEVERVS  
SECVNDI. F. ET  
IVLIA. FABRICIA  
FILIAE. PIENTISSIMAE.

[1] Au moment où je vais donner le bon à tirer de cette feuille, mon confrère M. l'abbé Anat. Roverié de Cabrières, chanoine et vicaire-général, me communique une lettre qu'il vient de trouver dans des papiers de famille, et où il est parlé d'un second voyage fait à Paris par Saint-Cosme, en décembre 1685. M. Borrel ne parle pas de ce second voyage. — Voir à l'Appendice, n° IX.

[*Dis Manibus*] *Severinae. Severus, Secundi* [*filii*],  
et *Julia Fabricia filiae pient[issimae]*.

« Aux manes de Sévérina. Sévérus, fils de Sécundus, et Julia Fabricia à leur fille aimante ».

Le D. M., que j'ai suppléé, devait se trouver, en dehors et au-dessus de l'encadrement, sur un fronton triangulaire qui a disparu.

Le *gentilitium Fabricia*, qui sert ici de *cognomen* à la mère de Sévérina n'est représenté, sur nos listes épigraphiques, que par le nom de L. Fabricius Montanus. Ce personnage avait été préfet des Vigiles et tribun militaire de la troisième légion Cyrénaïque; et les hasards de sa carrière militaire l'avaient sans doute amené dans le pays arécomique. Il y était mort, puisque, du temps de Guiran, on voyait son épitaphe encastrée dans les murs de l'église de Marguerittes (1).

Le nom de Sévérina (*Srveria Severina*) apparaît sur deux de nos *tituli* et peut-être, dans les deux monuments, s'agit-il de la même personne (2).

Le nom de famille *Severus* figure quatre fois dans nos inscriptions, soit à Nîmes (3), soit à Uzès (4), mais toujours seul. Je ne l'ai trouvé qu'une fois accompagné d'un *prænomen* et d'un *cognomen*. C'est sur une inscription relevée par moi en 1846, dans la vigne de M. d'Everlange, et dont j'envoyai, quelques années

(1) Guiran, msc. de la Bibliothèque de Nîmes, p. 59; — Mén., t. VII, p. 289.

(2) Guiran, l. I., p. 94 et 156; — Mén., p. 332 et 420. — Voir de plus, sur cette dernière, *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1865-66, p. 135.

(3) Mén., p. 320 et 336; — *Notice des trav. de l'Ac. du Gard*, 1810, p. 379.

(4) Mén., p. 466.

plus tard, un estampage au Comité des Sociétés savantes.

Cette inscription étant encore inédite, je vais la donner ici.

III. — *Inscription inédite de M. Sévérus Marcianus.*

D. M.  
M. SEVERI · MAR  
CIANI QVI · VI [X  
AN · XLVII · SEVE  
RIA · PARTHENO  
PE · CONIVGI · PI  
E ]NTISSIMO · ET  
SI ]BI · VIVA · [FEC.

*D[is] M[anibus] M[arci] Severi Marciani, qui vix[it] an[nos] quadraginta septem. Severia Parthenope conjugii piētissimo et sibi viva fec[it].*

« Aux manes de Marcus Sévérus Marcianus, mort à l'âge de quarante-sept ans. Sévéria Parthénopé, qui lui survit, a élevé ce tombeau pour son excellent époux, et pour elle-même ».

La vigne de M. d'Everlange, où ce cippe a été trouvé, est située à gauche de la route d'Uzès. L'aqueduc de la fontaine d'Eure la traverse, et l'on y remarque deux regards de cet aqueduc. Marcus Sévérus Marcianus était sans doute un des gardiens préposés à la surveillance et à l'entretien de cet ouvrage public.

IV. — *Épithaphe inédite de Raimond de Saint-Paul, marchand de Nîmes au XIII<sup>e</sup> siècle.* — M. L. de Bérard

a estampé, dans une maison de la rue Saint-Baudile, l'inscription suivante en caractères gothiques :

Anno ; dñi ; millesimo ; cc ; xxi  
 xxi ; die ; viii ; mensis ; setem  
 bris ; obit ; dñs ; raimund' ; de ; sco  
 paulo ; mercatorc' ; aia ; r ; i ; pac

*Anno D[omi]ni millesimo ducentesimo quadragesimo primo, e[t] die octava decima mensis se[pt]embris, obi[i]t d[omi]n[u]s Raimund[us] de S[an]c[t]o Paulo, mercator, c[ujus] a[n]i[m]a r[e]quiescat i[n] pac[e].*

« L'an du Seigneur mil deux cent quarante-et-un, et le dix-huitième jour du mois de septembre, mourut maître Raimond de Saint-Paul, marchand. Que son âme repose en paix » !

Le nom de Saint Paul n'ayant été porté par aucune famille qui ait laissé trace à Nîmes, nous serions tenté de l'attribuer à l'un de ces marchands italiens ou lombards, si nombreux à Nîmes, au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle et dont il nous est resté un assez grand nombre de pierres tumulaires portant des inscriptions dans le genre de celle que nous venons de donner.

V. — *Denier d'Hérennius Etruscus.* — Dans les premiers jours d'octobre, j'ai acheté, pour le médailler de la ville qui ne le possédait pas, un denier d'Hérennius qu'est venu m'offrir un paysan qui l'avait trouvé dans le territoire de Beaucaire.

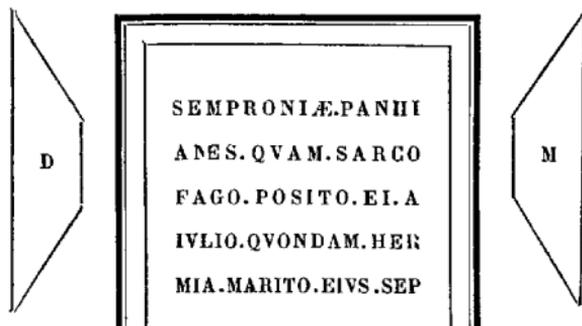
Q. HER. ETR. MES. DECIVS. NOB. C. Buste radié à droite.

R. PIETAS. AVGVSTORVM. Aspersoir, patère, simpulum, vase à sacrifice, bâton augural.

Cette pièce d'argent, qui n'est pas commune, a été frappée l'an 249 de notre ère. (V. Cohen, t. IV, p. 254).

VI. — *Inscription inédite de Sempronia Panhiané.*  
— D'une excursion épigraphique faite à Beaucaire et dans les environs, en compagnie de notre confrère M. l'abbé Azais, dont vous connaissez le zèle pour la recherche des monuments anciens, soit romains, soit chrétiens, j'ai rapporté un certain nombre d'estampages d'inscriptions que je mettrai peu à peu sous vos yeux.

En voici une qui contient un *agnomen* féminin d'une physionomie assez étrange, qui m'a arrêté longtemps et duquel je ne sais encore trop que penser.



*D[is] m[anibus] Semproniæ Panhianes, quam sarcophago posito ei a Iulio quondam Hermia, marito ejus, sep[elivit]. . . . .*

« Aux manes de Sempronia Panhiané, que N. . . . a ensevelie dans ce sarcophage, construit pour elle par feu Julius Hermias, son mari ».

Il ne manque à cette inscription que la dernière

ligne ; et cette ligne portait , avec la fin du mot *SEPELIVIT*, le nom de la personne (probablement le fils ou la fille de Sempronia) qui lui avait rendu les derniers devoirs. C'est une tablette de marbre dont tout l'aspect indique qu'elle était plaquée sur la face antérieure du *sarcophage* mentionné dans l'inscription, et qui n'était autre chose qu'une grande auge en pierre, qui a été trouvée tout auprès, à un mètre de profondeur, dans le jardin de M. Daubian-Delisle, hors de la ville de Beaucaire.

La forme des caractères, l'orthographe du mot *SARCOFAGO*, la construction du *QVONDAM*, indiquent une époque de décadence assez avancée, la fin du 1<sup>er</sup> siècle ou le commencement du 2<sup>e</sup>.

L'*agnomen* *PANHIANE* est, croyons-nous, tout à fait nouveau, et nous ne savons à quoi le rattacher. Toutefois, sa forme de génitif grec, en *ES*, nous invite à en chercher l'étymologie dans la langue grecque ; mais l'adjectif *πανιανος*, ou plutôt *πανιανης*, n'existe pas, et nous ne pourrions alléguer en sa faveur que des analogues assez douteux, *παμφανης* par exemple, dont l'existence est à peine admise par les lexicographes, mais qui se compose naturellement de *παν* et de *φανω*, comme *πανιανης* se composerait de *παν* et *ιανω*, « qui échauffe tout » Encore pourrait-on objecter la présence de l'aspiration *H*, qui n'appartient pas au mot *ιανω* ; mais l'emploi irrégulier des aspirations est un fait si fréquent dans l'orthographe des époques de décadence qu'il n'y aurait pas lieu d'en tenir compte.

Ce n'est pas la première fois que le nom de la *gens Sempronia* apparaît sur nos listes épigraphiques. Les surnoms grecs des deux *Sempronius* connus du temps

de Ménard, *Sempronius Helpidianus* (1), et *Sempronius Aca[nthus]* (2), semblent indiquer des affranchis.

En juin 1778, on trouva à Nîmes près des Arènes, au coin de la rue des Quatre-Jambes, une belle inscription parfaitement intacte, recueillie par Séguier et publiée en 1802, dans la *Topographie de Nîmes* (3). On la voit encore aujourd'hui au pied de l'escalier de la maison Foulc. Personne jusqu'ici n'en a donné ni lecture ni traduction, et elle contient cependant l'éthnique d'une localité de Provence qui, après avoir été municipale sous les Romains, a possédé le siège d'un évêché depuis le ve siècle jusqu'à la révolution. Nous allons y trouver une Sempronia.

VII. — *Inscription de L. Vellovdius Statutus, décurion de Senez.*

D. M.  
L. VELLOVDI  
STATVTI. DEC  
SANIT. ET. DEC.  
ORN. COL. AVG. N  
SEMPRONIA  
STATVTA. PATRIS.  
PISSIMI

(1) Ménard ni Guiran n'ont vu cette inscription ; Guiran l'a prise dans Gruter, comme il nous en avertit en marge, et Ménard l'a prise dans Guiran. Gruter qui la place à Nîmes, la tenait de Scaliger, à qui elle avait été envoyée par un de ses amis de Nîmes. La pierre n'existe plus.

(2) Guiran, et d'après lui Ménard, la placent à Courbessac. Nous ne la connaissons pas.

(3) P. 573, n° 39.

*D[is] m[anibus] L[ucii] Velloudii Statuti, dec[urionis] Sanit[iensis], et dec[urionis] orn[amentarii] col[oniæ] Aug[ustæ] N[emausensis] Sempronia Statuta patris piissimi.*

« Sempronia Statuta aux manes du plus tendre des pères, Lucius Velloudius Statutus, décurion de Senez et décurion honoraire de la colonie augustale de Nîmes ».

Outre qu'elle nous donne le nom gaulois latinisé, *Velloudius*, d'un citoyen de Senez qui, après avoir rempli des fonctions municipales dans cette ville des *Vediantii*, était venu à Nîmes et y était mort, cette inscription est, croyons-nous, le seul texte épigraphique où se rencontre le nom de la ville de *Sanitium*, déjà connue par la mention qu'en ont faite 1<sup>o</sup> au milieu du second siècle le géographe Ptolémée, (*Ουεδαντων Σαντων*) et 2<sup>o</sup> au iv<sup>e</sup> siècle, la *Notitia Provinciarum* (1): « Civitas Sanitiensium ».

VIII. — *Noms de potiers et figurine en terre cuite trouvés à l'enclos Gilly.* — Notre confrère M. Aurès, auquel la proximité de sa demeure permet de surveiller assidûment les fouilles qui se continuent à l'enclos Gilly, croit reconnaître, dans le terrain qui apparaît sous les déblais successifs, une ancienne carrière romaine, qui s'est trouvée comblée peu à peu de débris qu'on y a jetés et de terres rapportées ou descendues du haut de la colline.

Il y a recueilli, pendant le mois d'octobre :

(1) Voir la *Table de Peutinger*, par Ern. Desjardins, p. 73, col. 5 et 6.

1<sup>o</sup> Trois fonds de vases en terre de Samos, portant les estampilles suivantes :

IAN. OFIC.

RVFI. M

MEDDILLVS.

Dans ce dernier nom, qui paraîtrait suspect, si déjà il ne s'était rencontré plusieurs fois (1), les deux n sont affrontés et réunis par une barre transversale, de manière à former exactement une figure géométrique, un cercle partagé par quatre angles droits ;

2<sup>o</sup> Un fond de vase en terre rose, à l'extérieur duquel ont été gravés à la pointe, dans l'argile fraîche et en écriture cursive, les trois caractères grecs ΚΑΤ ;

3<sup>o</sup> Une figurine grossière en terre cuite, dont il est difficile de donner une idée autrement qu'en disant que c'est ce que nous appellerions un « bonhomme », taillé par le couteau d'un enfant ou d'un mianœuvre dans une brique d'argile passée ensuite au four du potier. Cette œuvre informe est peut-être due au même enfant qui s'est amusé à imprimer tant de fois l'estampille L. AVR. SACR. sur ce fragment de poterie trouvé au même endroit et dont je vous ai déjà entretenu (Voir ci-dessus, p. 38).

### Novembre

I. — *Objets antiques trouvés à la rue Neuve.* — Le 2 novembre, j'ai été informé que, dans une maison de la rue Neuve, en creusant pour des fondations, on venait de trouver :

(1) A Augst près Bâle, à Riegel en Brisgaw, et ailleurs,

1<sup>o</sup> Un certain nombre de tuiles plates de grande dimension ;

2<sup>o</sup> Une antéfixe en terre cuite représentant un masaron, dont le pareil se voit déjà dans la collection de notre confrère M. J. Canonge ;

3<sup>o</sup> Un montant en marbre blanc de 45 cent. de hauteur, 15 de largeur et 5 d'épaisseur, sur les quatre faces duquel sont sculptés, avec beaucoup de goût, de finesse et d'élégance, des ornements empruntés aux fleurs et feuilles de plantes aquatiques. (Voir la planche ci-jointe).

4<sup>o</sup> Un fragment de revêtement, aussi en marbre, avec une tête de dauphin au milieu des flots. Ces motifs d'ornement rappellent ceux qu'on voit si bien traités sur les magnifiques caissons du Nymphée, et l'on dirait que les fragments trouvés à la rue Neuve, et qui ont évidemment décoré un appartement balnéaire sont dus au même ciseau ; on peut du moins affirmer qu'ils appartiennent à la même école.

II. — *Grand bronze de Sagonte.* — Le 6 novembre, on a trouvé à l'enclos Gilly, et j'ai acquis pour le médailler de la ville, la pièce dont voici la description :

[TI.] CAESAR. DIVI AVG. F. AVGVS. Tête de Tibère à droite.

Æ. L. SEMP. GEMINO. L. VAL. SYRA. II. VIR. Navire.  
Au dessus SAG. En contremarque DD.

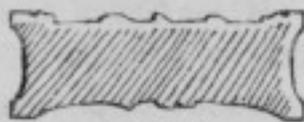
C'est un grand bronze frappé à Sagonte, sous le règne de Tibère et pendant que L. Sempronius Géminus et L. Valérius Syra y étaient duumvirs. La surfrappe DD (*Decreto Decurionum*) indique que, à une certaine époque et à raison de circonstances que nous ignorons, la valeur de cette monnaie



0<sup>m</sup>, 440



0<sup>m</sup>, 054



0<sup>m</sup>, 146



Ed. F.  
ad. Nat.

usuelle a été modifiée par décision de l'autorité municipale.

On rencontre aussi des coloniales romaines de Nîmes portant cette même surfrappe et pour le même motif.

III. — *Matrices de sceaux du moyen-âge.* — M. Rousset, orfèvre et collectionneur à Uzès, a soumis à mon examen six matrices de sceaux dont je vais donner la description.

1. — Matrice en bronze, armée d'un appendice avec trou qui servait à la suspendre.

Ecusson carré, contenant deux palmes divergentes. Entre elles, au sommet, un croissant renversé; à droite et à gauche en bas, une rose.

S.NAMILONIS.DNI S METERII.

*S[igillum] Namilonis, d[omi]ni S[ancti] Meterii.*

« Sceau de Namilon(?), seigneur de Saint-Médier ». Je fais suivre d'un point de doute ce nom de Namilon, que je n'ai jamais rencontré. Il y a bien un comte de Narbonne du nom de Milon, au VIII<sup>e</sup> siècle.

Ce sceau, grossièrement gravé, ne doit guère remonter au delà du XIV<sup>e</sup> siècle. Les palmes qui figurent dans les armoiries, rappellent le martyr de S. Médier ou S. Merre, martyrisé au IV<sup>e</sup> siècle, à Aix en Provence. S. Médier a donné son nom à deux villages de l'ancien diocèse d'Uzès : l'un, Saint-Médier, actuellement annexe de la commune de Montaren ; l'autre Saint-Emétéry, autrefois annexe de la paroisse de Chusclan. Namilon devait être seigneur de l'un ou l'autre de ces villages.

2. — Matrice de sceau en bronze, armée d'un appendice troué qui servait à la suspendre.

Ecusson parti : — A gauche, un loup rampant, dans une bordure engrelée; — à droite : un chef chargé de deux étoiles, la pointe burelée de quatre fasces.

S. CVRIE. CASTRI. DE. FIGARETO.

*S[igillum] curi[a]e castri de Figareto.*

« Sceau de la cour ordinaire du château de Figaret ».

Il y a, dans le midi, un assez grand nombre de villages, hameaux ou châteaux du nom de Figaret. Nous en avons plusieurs dans le département : dans la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort notamment, il y avait un château de ce nom. Nous ne savons si le seigneur de ce château possédait, vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, une cour de justice qui aurait scellé ses actes du sceau que nous venons de décrire.

3. — Matrice de sceau en bronze avec contre-sceau.

Ecusson pointu portant en chef trois palmes, et en pointe une fleur de lys, et de chaque côté une étoile.

+ S. RAIMON. LAMBERT.

*S[cel de] Raimon Lambert.*

Le contre-sceau porte, sur un fond en treillis, et en caractères cursif, le nom de *Lambert* ainsi abrégé : LBET ; ce qui indiquerait un signet de notaire.

4. — Petite matrice en bronze, avec un appendice troué servant à la suspendre.

Ecusson pointu, sur un fond en treillis, chargé de trois coqs marchant à gauche, posés 2 et 1.

+ S. RAFVS. DE GALLO \*

*S[igillum] Ra[dul] fus de Gallo.*

« Sceau Raoul de Gal, ou du Coq ».

Les trois coqs de l'écusson sont, comme on le voit, des armoiries parlantes. — Sceau du xv<sup>e</sup> siècle gravé avec soin.

5. — Petite matrice en bronze, avec un appendice troué servant à la suspendre.

Un cerf au milieu de branchages qui remplissent tout le champ.

MIHIEL. DE. TROVELE.

« [Sceau de] Michel de Tro[u]velle ».

La forme *Mihiel* indique que ce sceau vient de quelque province du Nord, ou mieux encore de l'est de la France, de la Lorraine par exemple.

6. — Matrice en bronze avec appendice troué.

Dans le champ, un lion rampant.

+ .S' .ALAIS .PALSTERS \*

« Sceau d'Adélaïde Palsters ».

A en juger par le nom de *Palsters*, cette matrice, qui paraît être du xiv<sup>e</sup> siècle, doit appartenir aux provinces wallonnes ou néerlandaises.

IV. — *Marque de potier et objets en bronze trouvés à l'enclos Gilly.* — Pendant la seconde quinzaine de novembre, M. Aurès a recueilli, des fouilles de l'enclos Gilly, les objets suivants.

1. — Un manche d'amphore en terre rose, peu cuite, sur lequel on lit, dans un cartouche carré :

I. OL. MA

L'M et l'A sont liés. — J'aurais été assez incertain sur la manière de suppléer ces noms, et surtout j'aurais été tenté d'interpréter les deux derniers caractères liés, MA, par le mot *MANU*, comme on le fait habituellement, si je ne m'étais rappelé que, à l'Exposition du travail, se trouvait une matrice d'estampille de potier, que le catalogue (1) attribue à la collection de notre confrère M. Edw. Barry, de Toulouse, et qui porte tout au long :

L. OLI. MAXIMI

*Lucius Olius Maximus*, tel était donc évidemment le nom complet du potier dont notre manche d'ampore nous donne une estampille abrégée.

2. — Bague d'enfant en bronze, avec chaton en pâte de verre de couleur violette. La surface de cette pâte de verre, rongée par un long séjour dans la terre, permet cependant encore de distinguer le sujet qui y a été très-finement gravé. C'est un personnage nu et debout, sans doute un Amour.

3. — Petite cuiller en bronze. La collection de notre confrère, feu Jules Canonge, léguée par lui au cabinet de la Société archéologique de Montpellier, en possède une de même forme et de même dimension, mais en ivoire. M. Canonge pensait, avec assez de vraisemblance, que les Romains se servaient de ce petit ins-

(1) *Exposition universelle de 1867*: — *Hist. du Travail*, 1<sup>re</sup> partie. — France, p 62.

trument pour détacher de leurs écailles les huîtres et autres bivalves dont ils paraissent avoir été si friands, si l'on en juge par les monceaux de débris de ces mollusques qu'on rencontre dans le sol des lieux où ils ont séjourné. Ce que je puis dire, c'est qu'on a trouvé des masses énormes d'écailles d'huîtres dans les terrains de l'enclos Gilly.

V. — *Puits romain de la rue de la Plate-Forme.* — Au sud de l'enclos Gilly, et de l'autre côté de la rue de la Plate-Forme, M. Aurès a visité, dans les derniers jours de novembre, un puits romain qu'on venait de rencontrer dans une vigne. La construction de ce puits offrait une disposition particulière : on s'était servi, pour le creuser, ou plutôt pour l'obtenir, d'une faille de rocher, qu'on avait fermée à droite et à gauche par un mur en moellons smillés.

Au fond de ce puits on a trouvé :

1<sup>o</sup> Un seau en bois d'une seule pièce, ou vase creusé dans une bille de bois dur ;

2<sup>o</sup> Une petite lampe en terre cuite, ayant la forme d'un escargot. A la partie supérieure, un anneau faisant corps avec l'escargot, et dans lequel se trouvait un autre anneau en bronze, qui indique que cette lampe ne pouvait se poser, mais qu'on la tenait suspendue.

Nous ne savons ce que sont devenus ces deux objets.

#### Décembre.

I. — *Petits autels anépigraphes et base de colonne trouvés à l'enclos Gilly.* — En creusant une fosse d'aisances pour la maison que construit, dans cet enclos, M. Besson, on a trouvé et M. Aurès a recueilli

deux petits autels de la dimension de ceux qu'on mettait dans les laraires. L'un est tout-à-fait anépigraphé; l'autre porte, sur l'une des faces, la roue à rayons fulgurants qui prouve qu'il était dédié à Jupiter.

Non loin de là, et peu de jours après, au milieu de rochers plus ou moins régulièrement entamés par l'exploitation, on a rencontré une base de colonne entièrement taillée; et la présence de cette base de colonne, non moins que l'aspect des rochers au milieu desquels on l'a trouvée, vient confirmer l'hypothèse de M. Aurès, dont j'ai déjà parlé, à savoir que l'on est là sur une carrière autrefois exploitée par les Romains.

II. — *Inscription de L. Julius Végétus.* — La ville ayant acheté, pour l'élargissement de la rue de la Plate-Forme, une partie du mazet de M<sup>me</sup> Laporte, M. Gérin, agent-voyer, a trouvé, en faisant démolir le mur de clôture de cette propriété, trois *pierres écrites*, comme on dit vulgairement. Sur l'une est une inscription romaine; les deux autres portaient une inscription moderne dont je vous entretiendrai tout à l'heure. (V. plus bas, III, C.)

La pierre romaine déterrée en 1778, à l'endroit même où on l'avait encastrée, depuis, dans un mur de clôture, a été connue de Séguier, qui en a relevé le texte, donné exactement par la *Topographie de Nismes* (1). La pierre était même alors en meilleur état et plus lisible qu'aujourd'hui; elle a été depuis outragée et mutilée par bien des chocs, comme on peut le voir sur l'estampage ci-joint :

(1) P. 571.

D. M.  
L. IVLI  
VEGE[TI]  
IIIIIVIR [AVG]  
L. IVLIVS  
LVPVS  
PATRI.OPT[IM] (1)

*D[is]M[anibus] L[ucii] Iulii Vegeti, sextumvir[i] aug[ustalis], L[ucius] Iulius Lupus patri optim[o].*

« Aux manes de Lucius Julius Végétus, sévir augustal. Lucius Julius Lupus au meilleur des pères ».

Vingt-deux affranchis, de cette branche de la *gens Julia* qui était distinguée par le prénom de *Lucius*, ont laissé leurs noms sur des pierres tumulaires retrouvées à Nîmes. Sur ces 22, 13 portent des surnoms grecs (*Anthus, Callimorius, Graptus, etc.*); d'autres des surnoms empruntés au latin (*Caprinus, Natulis, Nigrinus, Peculiaris, etc.* C'est dans cette seconde catégorie qu'il faut ranger les deux *Julii* de notre inscription.

III. — *Inscriptions inédites de l'ancien hôpital protestant.* — Lorsque, en 1592, les protestants firent rebâtir l'ancien hôpital des pauvres, « situé au fauxbourg et hors de la porte Saint-Antoine, et qui avait été abattu et rasé pendant les troubles (2) », ils firent mettre sur la façade deux inscriptions, l'une en latin, l'autre en français, qui n'ont été conservées que par le recueil de Guiran.

A — Voici la première :

(1) Les lettres que nous avons mises entre crochets étaient visibles et intactes, quand Ségnier releva cette inscription

(2) Ménard, t V, p. 267

V<sup>e</sup> Série, T X, 1869-70.

BENEFICAE.PIETATI.SACRVM  
QVOD.DEVS.SOSPITET.SVPERSTITETQVE.HENRICO.IIII.REGE.GALLIARVM  
OPT.ET.INVICTISS.REGNANTE.HAS.PAVPERVM.AEDES  
BELLORVM.OFFENSIONE.DISTVRBATAS.COSS.NEM.AND.AGVLONETVS  
LVD.IOAN.BONNVS.CL.POIOLIVS.PET.SAVARICVS.COMMVNI.VOTO  
INSTAVRARVNT.CIC.IXXCII

« Asile de Bienfaisance. Que Dieu lui donne la durée. Sous le règne de Henri IV, le vertueux et  
» invincible roi de France, les consuls de Nîmes, André Agulhonnet (1), Louis-Jean Lebon (2),  
» Claude Poujol (3), Pierre Sabaric (4), ont, en vertu d'une délibération du conseil communal, relevé  
» cète maison des pauvres, que les injures de la guerre avaient renversée. 1592 ».

[1] André Agulhonnet avait déjà été premier consul en 1585. Il mourut le 13 avril 1622. Sur la famille d'Agulhonnet, qui  
joua un rôle assez important à Nîmes, de la fin du xv<sup>e</sup> au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, voir à l'Appendice, n<sup>o</sup> X.

[2] Ménard (*Succ. chron.*, t. VI, p. 31, col. 1) lui donne seulement le prénom de Jean: — « Jean Libou, bourgeois ». Ménard a mal lu ce nom sur les registres des délibérations. Il y est toujours écrit: *Jean Lebon*.

[3] Les *Succ. chronol.* (loc. cit.) écrivent à tort ce nom « Pousol »

[4] Les *Succ. chron* (loc. cit) : « Sabari ».

Cette inscription, qui avait été gravée sur le linteau de la porte qu'on voit encore aujourd'hui dans la rue Porte-de-France, fut complètement effacée en 1654, lorsque « Louis XIV eut rendu à Péronne, le 16 août, une ordonnance qui portait que, dorénavant, l'hôpital qui servait à recueillir tous les malades pauvres de la ville appartiendrait aux catholiques seuls, et que, pour les malades protestants, il en serait bâti un autre avec le produit des contributions imposées à tous les chefs de famille du diocèse, sans distinction de culte » (1).

B. — Une autre inscription, en français, avait été en même temps gravée sur deux pierres encastrées dans le mur de la même façade.

Elle avait pour but de constater la part prise à la reconstruction de 1592 par trois citoyens influents, dont le zèle et l'initiative avaient, en dehors de l'autorité municipale, provoqué, préparé et rendu possible cette bonne œuvre.

Cette inscription ne fut point grattée en 1654; les deux pierres sur lesquelles elle se trouvait furent seulement descendues et employées à divers usages.

Je me souviens parfaitement d'avoir, il y a 20 ans, vu l'une d'elles, celle qui portait les quatre premières lignes, servant de seuil à une boutique de la rue Régale n° 9. On la retrouverait sans doute encore sous l'asphalte du trottoir.

(1) Abr. Borrel, *Hist. de l'Egl. réf. de Nîmes*, 2<sup>e</sup> édit., p. 222.  
— Voir à l'Appendice n° XI la délibération de l'assemblée de l'Assiette du diocèse de Nîmes relative à la somme de onze mille livres ayant cette destination.

M. P. DE. BOMPAR. (1) ADVOCAT  
DV. ROY. SIRE. C. DVPIN. (2) ET  
ANT. DVVIEUX (3) BOVRGEOIS. ONT  
FAICT. REBASTIR. CESTE. MAISON  
PAR. LA COLLECTE. ET. CON  
TRIBVTION. VOLONTAIRE  
DES. HABITANS. DE. CESTE  
VILLE.

1592 (4)

C. — Pour profiter de la concession faite par l'ordonnance de Péronne, Jacques Richard, et Jacques Lichière (5), « second et quatrième consuls achetèrent, en qualité de syndics de leurs coreligionnaires, le 22 octobre 1655, un maison et jardin situés au faubourg

(1) Ce fut, en effet, sur la proposition de Pierre de Bompar, assisté du ministre Jean Moynier, que le conseil de ville décida, le 12 février 1592, « de faire incessamment rebâter l'hôpital au même endroit où il était auparavant, et sur les mêmes fondements » (Mén., t. V. p. 268). — Voir à l'Appendice, n° XII, le texte des diverses délibérations auxquelles donna lieu cette reconstruction de l'hôpital.

D'après les *Succ. chronol.*, un Pierre Bompar fut avocat du roi au présidial de 1561 à 1566. Est-ce le même qui l'est encore en 1592 ? Il est bien plus probable que c'est un fils ou un neveu portant le même prénom.

(2) Charles Dupin fut second consul de Nîmes en 1595.

(3) Antoine Duvioux, bourgeois, second consul en 1604.

(4) M. Abr. Borrel mentionné cette réédification de 1592, mais sans donner aucun détail.

(5) Abr. Borrel, *Hist. de l'Egl. réf. de Nîmes*, 2<sup>e</sup> édit., p. 222. — Sur les familles *Richard* et *Lichière*, voir l'App., n<sup>os</sup> XIII et XIV.

Saint-Antoine, rue Carréterie, vis à vis de l'hôpital vieux, pour la somme de 5,000 livres » (1).

Le registre de cet hôpital, « qui se trouve dans les archives du Consistoire » (2) et où M. Borrel a puisé des détails précis sur la fondation et la construction de cet établissement, ne mentionne pas ce fait qu'une inscription monumentale fut placée au-dessus de la porte principale, portant les noms des deux consuls protestants de l'année 1655. Cependant on vient de retrouver, encastrées dans le mur de clôture du mazet de M<sup>me</sup> Laporte, deux pierres où se trouvent les restes d'une inscription martelée, laquelle ne peut avoir appartenu qu'à l'hôpital de la rue Carretterie.

Chacune d'elles a 1 m. 15 de large et 0 m. 55 de haut. Dans un cadre de moulures profondément entaillées et dont la partie horizontale est interrompue, en haut par un écusson en relief aux armes de France, et en bas par un autre écusson aux armes de Nîmes, se trouvait l'inscription. A une époque que je déterminerai tout à l'heure, cette inscription a été martelée et le creux de la pierre engoué de plâtre.

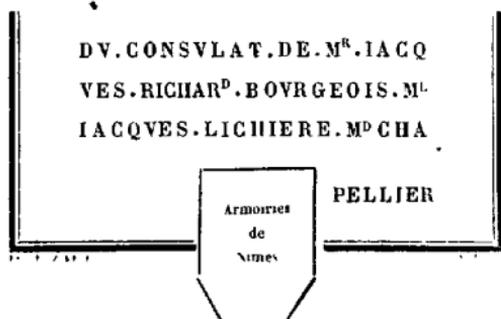
De la partie supérieure, qui se composait de trois lignes (?) occupant, avec l'écusson royal, l'une des deux pierres, je n'ai pu retrouver jusqu'à présent que quelques lettres, et il m'est impossible d'en hasarder une restitution.

J'ai été plus heureux pour les quatre lignes qui se trouvaient gravées sur la pierre d'en bas avec les armes de Nîmes, et j'ai pu les reconstituer tout entières.

Voici ma lecture :

(1) A. Borrel, *Hist. de l'égl. réf. de Nîmes*, p. 223.

(2) Id., *ibid.*



*Du consulat de m[onsieur] Jacques Richard, bourgeois, [et de] m[aitr]e Jacques Lichière, m[archan]d chapelier.*

Quant à la partie supérieure, je le répète, il faut attendre qu'une étude obstinée du monument nous rende le véritable texte ; car, ainsi que le fait judicieusement remarquer un homme qui s'y connaît (1), « rien n'est capricieux comme l'espèce de divination qui s'applique aux restaurations de textes : à tel moment le passage embarrassant est obscur ; à tel autre, le jour s'y fait et l'on devine l'énigme ».

Si les quatre dernières lignes ont pu être rétablies dès à présent d'une manière incontestable, c'est qu'elles contiennent des noms et des qualités qui nous sont donnés par la liste des consuls (2) et par le registre conservé dans les archives du Consistoire (3).

(1) M. E. Littré, *Journal des Savants*, juin 1870, p. 379

(2) Ménard, t. VI, *Success. chron.*, p. 34.

(3) Abr. Borrel, *Hist. de l'Egl. réf. de N.*, p. 223, note. — M. Borrel écrit *Lichaire* ; mais tous les actes contemporains s'accordent avec notre inscription, où ce nom est écrit *Lichiere*.

Suivons l'histoire de notre inscription, ou plutôt des deux pierres qui la portent. Il y avait à peine douze ans qu'elles se dressaient au dessus de la porte dont elles faisaient le principal ornement, lorsque, le 22 février 1667, par un arrêt de la cour des Grands-Jours siégeant alors à Nîmes, « l'hôpital protestant fut réuni à celui des catholiques. Deux conseillers (1) furent chargés du soin de son exécution. Dans ce but, ils se transportèrent avec les quatre consuls (2) sur les lieux, en firent transporter les meubles à l'hôpital catholique, et en remirent les clés au greffier de la maison consulaire » (3).

L'ancien hôpital protestant ne resta pas longtemps uni à l'hôpital catholique. Dès l'année 1568, un évêque « toujours aumônier (comme dit très-bien Ménard) et toujours attentif au soulagement des familles », Anthime-Denys Cohon, voulant signaler la fin de son épiscopat par une fondation charitable, établit la maison de la Providence.

Non content d'avoir donné, « pour le soutien de sa fondation, une somme de vingt mille livres, qui devait lui servir de premier fonds à perpétuité » (4), il lui procura les libéralités d'une femme qui a brillé, au XVII<sup>e</sup> siècle, par l'éclat de ses vertus plus encore que par celui de la naissance et de la fortune, Marie-Félicie de Budos, marquise de Portes (5). Le 9 janvier 1669,

(1) C'étaient les conseillers de Long et de Burta. — V. Arch. munic., reg. du XVII<sup>e</sup> siècle.

(2) Urban d'Autebaudouze, marquis d'Anduze; Pierre Escot, bourgeois; Antoine Allier, marchand, Pierre Brunet, gantier.

(3) Abr. Borrel, *Hist. de l'Egl. réf. de N.*, p. 263.

(4) Ménard, t. VI, p. 195.

(5) La même qui institua le prince de Conti héritier de domaines.

les Filles de la Providence furent installées dans ces bâtiments, dont les directeurs de l'Hôtel-Dieu leur avaient concédé la jouissance.

C'est à ce moment que notre inscription fut martelée, et que la surface où elle avait été gravée disparut sous une épaisse couche de plâtre. Toutefois les moulures et les écussons furent respectés et demeurèrent visibles.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1698, époque à laquelle Fléchier acheta, pour l'œuvre de la Providence, ces bâtiments qui étaient restés la propriété de l'Hôtel-Dieu, les fit reconstruire et les mit en l'état où nous les avons vus jusqu'au commencement des travaux qui viennent d'y être entrepris par la ville, et que nécessite l'agrandissement de la maison des Frères des écoles chrétiennes. C'est dans le cours de cette reconstruction que furent déplacées et vendues, sans doute comme vieux matériaux, les deux pierres qu'on vient de retrouver encastrées dans le mur de clôture de la vigne de M<sup>me</sup> Laporte, et qui ont été recueillies, avec l'inscription de L. Julius Végétus, dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée.

IV. — *Inscription inédite d'Emilia Zoé.* — Le 15 décembre, je fus informé par M. de Bousquet que, non loin de l'emplacement de l'ancien monastère de Saint-Baudile, on venait de déterrer, chez le sieur Alibert, un cippe funéraire portant l'inscription suivante :

D. M.

AEMILIAE

ZOES

PARENTES. FIL. FISSIM

D[is] M[anibus] Aemiliae Zoec. Parentes fil[iae]  
piissim[ae]

« Aux manes d'Emilia Zoé. Un père et une mère à leur tendre fille ».

Le *cognomen* grec *Zoé* n'existait pas encore sur nos listes ; mais les affranchies de la *gens Æmilia* y sont déjà au nombre de douze, dont huit portent des surnoms grecs (*Achillia*, *Calligenia*, *Eupraxia*, *Helpis*, *Onésimé*, *Phébé*, *Sphragis*, *Zosimé*). On remarquera que le dernier a une grande parenté avec celui de *Zoé*, dont il est le dérivé, *Zosimé*.

V. — *Fibule gauloise et anneau en bronze*. — En creusant les fondations d'un mazet, dans le quartier du Fort, on a trouvé une fibule en bronze (1), que notre confrère M. Flouest a recueillie et dessinée, dans son riche album, sous ses diverses faces. Elle était accompagnée d'un gros anneau, en bronze aussi, trop petit pour être un bracelet, trop grand pour être porté au doigt. Quelques archéologues ont pensé que les anneaux de ce genre, qu'on a trouvés en assez grand nombre dans l'exploration des cités lacustres, servaient, dans les échanges, de signes représentatifs de la valeur, pendant la période du bronze. On les tenait réunis dans un anneau plus grand ou enfilés, comme les Chinois font pour leurs sapèques.

Quant à la fibule, M. Flouest y voit (avec raison, selon moi) un produit du travail gaulois ; et cette opinion s'appuie sur la ressemblance de cet ornement avec d'autres du même genre qui appartiennent incon-

(1) Cette fibule fait aujourd'hui partie de l'intéressante collection de M. le conseiller Hippolyte Fajon.

testablement à l'époque celtique. Vous pourrez du reste en juger par le dessin ci-joint que notre confrère a bien voulu autographier pour nos *Mémoires*.

VI. — *Monnaies de bronze des Namasates, trouvées à Castelnau-Valence* — M. le marquis Camille de Valfons m'a soumis cinq ou six exemplaires d'une petite monnaie de bronze, de fabrication barbare, qu'on trouve assez fréquemment dans les environs du château de Castelnau. En voici la description :

Tête d'Apollon laurée à gauche.

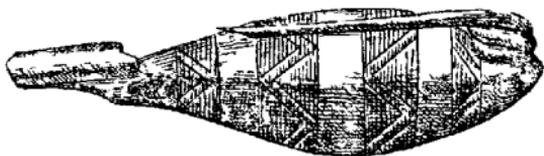
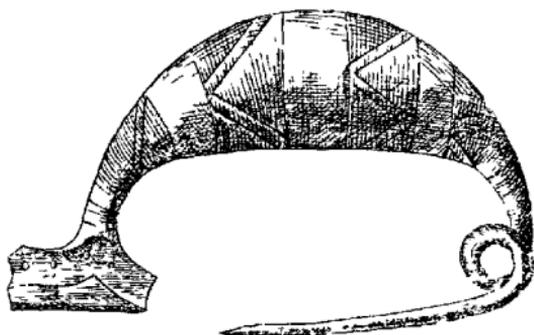
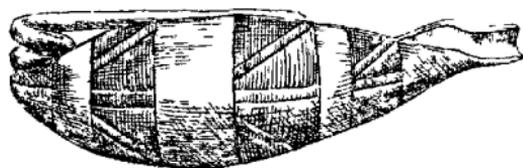
☞ Sanglier courant à gauche, le poil hérissé sur le dos, la queue en trompette; au-dessus du sanglier, NAMA; au-dessous, à l'exergue, ΣΑΤ.

Cette monnaie si barbare et frappée sur des flans si irréguliers qu'il faut réunir plusieurs exemplaires pour voir l'ensemble de l'empreinte, a été connue de Mionnet et du marquis de Lagoy; elle a été très-justement attribuée aux Namasates par M. de La Saussaye(1).

La fréquence des découvertes de ce petit bronze aux alentours du château de Castelnau permet de supposer, avec toute vraisemblance, que ce point de notre territoire était déjà un centre de population au temps de l'indépendance gauloise. Le château actuel de Castelnau, échantillon bien conservé de l'architecture militaire du xvi<sup>e</sup> siècle, a des parties qui peuvent remonter jusqu'à l'époque carlovingienne et peut-être plus haut. L'appellation de *Castrum-Novum*, qu'il porte dès le xiii<sup>e</sup> siècle, indique qu'il avait été précédé par une autre forteresse, élevée sur le même emplace-

(1) *Numism. de la Gaule Narbonnaise*, p 155, et pl. XIX, n<sup>o</sup> 3.

*Mém de l'Acad du Gard.*



*Ed. F.  
ad. lat*

*E. Germer-Durand. Déc. Arch. 1869.*

ment et construite sans doute avec les débris de quelque *villa* ou *oppidum* gallo-romain, ayant succédé lui-même à un *oppidum* gaulois.

L'aspect des lieux autorise, du reste, parfaitement cette hypothèse.

---

## APPENDICE.

---

### I.

#### *Jacques Bonaud.*

Ménard, et après lui M. Michel Nicolas [*Hist. litt. de Nîmes*, t. I, p. 184] n'ont point consacré d'article spécial à Jacques Bonaud (1), dont ils n'ont parlé qu'à propos du traité de Jean de Terre-Vermeille dont il fut l'éditeur. Nous donnons ici les renseignements biographiques que nous avons pu réunir, et que nous empruntons, soit à l'*Allocutio ad lectores* de J. Bonaud, soit aux preuves de Ménard (t. IV, p. 104).

Né à Sauzet (canton de Saint-Chapte, arrondissement d'Uzès), dans les dix dernières années du XV<sup>e</sup> siècle, Jacques Bonaud fit ses études de droit à la faculté de Montpellier. Il nous apprend lui-même qu'il eut pour professeur de droit canon Guillaume Bouscairen, savant religieux du couvent bénédictin de Saint-Germain, et pour professeur de droit civil, Pierre de La Peyre, et qu'il suivit de plus les divers cours publics professés dans cette

(1) Bien que le privilège (en français) accordé par la régente Louise de Savoie à Constantin Fradin, et qui se lit au verso du titre, l'appelle *Bonaydt*, nous avons cru devoir adopter, pour ce nom, la forme moderne *Bonaud*.

université, où il prit, en 1520, son grade de licencié *in utroque* (1). C'est encore lui qui nous apprend dans quelles circonstances et à quelle occasion il devint l'éditeur du traité, jusque-là inédit, de Jean de Terre-Vermeille.

Se trouvant, au carême de l'année 1521, à Montpellier, dans la boutique où le libraire lyonnais, Constantin Fradin, étalait les ouvrages qu'il mettait en vente, Bonaud se lamentait de ce que les ravages de la peste venaient d'interrompre les cours de l'université, et le forçaient à se réfugier dans un village, où, n'ayant aucune occasion de se livrer à l'étude, il lui faudrait vivre dans un milieu tout occupé de danses, de chasses et autres plaisirs sensuels tout à fait indignes d'un homme, et perdre ainsi misérablement ce temps si précieux, dont la perte ne se répare jamais. Fradin, qui se trouvait là au milieu d'un groupe de savants hommes, l'entendit et vint à lui.

« Laissez-là les plaisirs, lui dit-il, et toutes les préoccupations mondaines. Je puis vous procurer, si vous voulez, les tranquilles loisirs de l'étude, et même avec profit pour vous. Je possède un fameux traité, non encore imprimé, et cependant bien digne de l'être, au dire des personnes instruites auxquelles je l'ai montré. Je vous le donnerai à examiner; vous corrigerez les passages corrompus par la faute des copistes, vous le commenterez; et je vous promets pour vos peines bonne et convenable récompense ».

Tels sont les nobles encouragements que Bonaud met dans la bouche de cet éditeur du XVI<sup>e</sup> siècle, et il ajoute : « C'est ainsi, chers lecteurs, que je fus déterminé à entreprendre cet ouvrage, d'abord par les instances répétées dudit Fradin et celles de beaucoup de mes amis de l'université, et aussi (je ne vous le cacherais pas) par l'appât du prix offert à mon labeur; car j'étais pauvre et manquant de tout, manquant surtout de livres. J'ai pu, dès-lors, grâce à la générosité de ce libraire, me pourvoir à mon gré, d'un excellent choix de livres, presque en tout genre de connaissances, de manière à n'avoir rien à envier à qui que ce soit ».

La peste disparue, notre laborieux licencié vint s'établir à Nîmes; et dès le mois de mars 1522, nous le voyons prendre part,

(1) « Pontifici et Cesarea jura sub reverendis et conscrip̄is patribus, et dominis meis, dominis Guilielmo Boscarino, magna omnium voce religionis benedictine sanctimonie predito, et Petro de Petra, moribus et sapientia preclara, utriusque juris magnis ac undecunq̄ue docuis professoribus, dicte universitatis cathedram, consignata illis ex publico stupe, modo antibus audivi. »

comme licencié en droit, à une délibération de la cour présidiale, ou le juge-mage Jean de Montcalm, après avoir pris l'avis des conseillers, accueille la requête formée par les consuls de Nîmes à l'effet d'être autorisés à établir, hors la ville, une infirmerie pour les pestiférés, et à consacrer à cette dépense « les restes des revenus du grenier à sel, du souquet, etc. » [1].

Ce fut dans le courant des trois années 1522-1525 que Bonaud, dérochant ça et là quelques heures (*subcesivas horas*) à ses occupations de juriste et de conseiller de la cour du Sénéchal, composa son commentaire du *Contra rebelles suorum regum* et le *Panegyricus ad Franciam* qu'il a publié à la suite.

L'affaire la plus importante dont il fut chargé pendant ces mêmes années était relative à la querelle des Cordeliers et des Observantins, qui se disputaient le couvent des Frères Mineurs de Nîmes [2]. Bonaud y figure comme assistant, en qualité de juriste ou d'avocat, Fr. Alex. Rousset, commissaire et réformateur général apostolique, chargé de mettre les Observantins en possession du couvent.

Nous ne retrouvons ensuite la trace de notre conseiller qu'en 1540. Il est alors l'un des zélés promoteurs de la création de l'université de Nîmes, activement mêlé à toutes les transactions ayant pour but de la doter et de l'installer. Le 16 août 1540, il est, avec Pierre de Malmont et Guillaume Calvière, licenciés ès-lois et conseillers comme lui, et trois des consuls de l'année, député pour traiter, avec le chapitre de la cathédrale, de l'acquisition de l'hôpital Saint-Marc, pour l'échanger avec l'auditoire des officiers royaux, où la ville se proposait de placer le nouveau collège [3]. Ce n'était pas assez de procurer un local à l'université naissante, il lui fallait encore des professeurs distingués. Aussi voyons-nous, l'année suivante (23 mai 1541), Jacques Bonaud et trois lettrés de ses amis, P. de Malmont, G. Calvière et P. Rozel, qui se groupaient autour du recteur Claude Baduel, demander de concert à la ville qu'elle fit venir de Turin un fameux professeur de philosophie, Guillaume Bigot. « Ils se rendirent à l'hôtel de ville, dit Ménard [4], pour en faire la réquisition aux consuls, en les priant de lui écrire, au nom de la communauté, pour qu'il vint

[1] Ménard, t. IV, p. 93, 96, 99, et Pr. p. 405, c. 2

[2] Ménard, t. IV, p. 93

[3] Ce projet ne se réalisa pas, et le collège fut définitivement placé dans les bâtiments de l'hôpital Saint-Marc.

[4] Ménard, t. IV, p. 467

professer la philosophie dans l'université de Nismes, et de lui offrir trois cents livres pour une année. Ils promirent en même temps de payer eux-mêmes cette somme, jusqu'à ce que la ville lui eût assuré des gages suffisants. Ils en donnèrent des assurances aux consuls par un acte public; savoir Claude Baduel pour deux cents livres qu'il retiendroit de la ville, et les autres pour les cent livres restantes ».

Jacques Bonaud dut mourir, encore jeune, vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle; car, à partir de 1541, nous ne rencontrons plus son nom dans aucun acte. Or, s'il avait vécu aux premières années de l'introduction du calvinisme, nul doute que nous le reverrions figurer, avec ses amis et contemporains Guillaume de Calvière, Pierre de Malmont, Pierre Rozel et autres, parmi les partisans des opinions nouvelles.

## II.

### *Achat du domaine de la Cassagne par Pierre Quotini et Pierrette d'Estampes, son épouse.*

In nomine Domini Amen Anno Incarnationis ejusdem Domini millesimo quatercentesimo sexagesimo secundo, et die vicesima tertia mensis marci. Serenissimo principe Ludovico, Dei gracia rege Francorum, regnante. Noverint universi et singuli, presentes et futuri, Quod ego *Raymundus Albanelli*, habitator ville *Sancti-Egidii*, maritus et conjuncta persona ac dominus rei dotatis *Margarite Ponterie*, uxoris mee, a qua promitto de rato habendo, sub obligatione bonorum meorum, presentium et futurorum, bona fide, nomine quo supra, vendo vobis nobilibus *Petro Quotini* et *Perrete de Stampis*, conjugibus, presentibus, stipulantibus solemniter et recipientibus pro vobis vestrisque heredibus et successoribus univeis, ad omnimodas voluntates vestras et vestrorum heredum et successorum, et quibus volueritis qualibet alienationis specie concedere, aut dando, vendendo, cedendo, legando, impignorando, seu aliter, prout vobis et vestris magis placuerit, distrahendo; exceptis tamen clericis, militibus, et omnibus religiosis et aliis locis et personis a jure prohibitis seu vetatis, salvo tamen et retento magnifico et potenti viro domino *Posqueriarum* perpetuo directo domino, consilio, laudimio, jure prelationis, comissionis, avantaĝii capiendi et laudandi, et alberga, dum et quando requisiti: Videlicet partem indivisam totius tenementi sive devesii vocati de *la Chussanha*, cum omnibus suis jurisdictione dominacione, privilegis, franchesiis, libertatibus dicto devesio

pertinentibus et expectantibus, sive sint terre culte vel inculte, heremi, garrigie, pasqueia, abeuragia, patua, venaciones, ligna, prata, herbagia et alia quecumque bona, res et jura dicto devesio pertinentia; cum omnibus suis juribus et pertinenciis universis. Quodquidem tenementum sive devesium confrontatur: ab oriente, cum devesio de *Reculans*; et a circio, cum jurisdictione de *Generacio*. usque ad abeuragium de *Roqueta*; et a vento marino, de longo in longum, cum honore honeste mulieris *Gensane Martine*, relicte *Anthonii Garons* condam, ville *Sancti-Egidii*, et cum territorio dicte ville *Sancti-Egidii*, a parte orientali. Hanc autem vendicionem vobis facio nomine quo supra, pro precio universalis et nomine precii justii viginti quinque librarum turonensium. Quodquidem precium assero et confiteor esse verum et justum. Et quasquidem viginti quinque libras turonenses confiteor et recognosco me habuisse et realiter, in presencia mei notarii et testium infrascriptorum, reali numeratione pecunie interveniente, recepisse. Super quibus exceptioni dictarum viginti quinque librarum turonensium non habitarum et non receptorum, speyque future habitationis et receptionis eorum, errorique calculi et omnium alii errori specialiter et expresse renuncio. De quoquidem universalis precio me teneo pro bene pagato, contento et satisfacto. Quictans nichilominus vos dictos emptores, presentes et recipientes ut supra, et vestros omniaque bona vestra liberans ac plenissime absolvens, pactumque reale et personale, validum et sollempne perpetuo valiturum vobis dictis emptoribus, ut supra stipulantibus, facio de ulterius aliquid de dicto precio a vobis seu vestris non petendo, iacione vel occasione quacunque. Si vero dicta vendicio partis predicti tenementi, supra confrontati et designati, nunc plus valet precio predicto, aut in futurum fuerit valitura, duplum, triplum aut amplius, totum illud plus valens, quantumcunque sit vel fuerit, vobis dictis emptoribus presentibus do, dono, concedo, quicito perpetuoque remitto donacione pura, mera, rata, grata, simplici et irrevocabili que fit et fieri dicitur inter vivos. Do et concedo vobis dictis emptoribus plenam et liberam potestatem ac speciale et generale mandatum cum pleno posse aprehendendi possessionem realem et corporalem partis tenementi predicti superius designati et confrontati; me et meos heredes et successores de eadem parte per me vobis vendita disvestio pariter et denudo; et vos dictos emptores presentes induo et investio manualiter pleno jure per manuum tradicionem, nullo jure possessionis ibidem pro me aut meis nunc vel eciam in futurum aliquatenus remanente. Et insuper convenio et promictio vobis dictis emptoribus presentibus litem vel questionem aut con-

troversiam aliquam vobis aut vestris in posterum heredibus vel successoribus, de predicta parte superius vendita ullo tempore non inferre nec inferenti consentire, sed eandem partem preconfrontatam et designatam, per me vobis venditam, vobis et vestris in posterum heredibus et successoribus ab omni homine et universitate legitime defendere et amparare. Preterea convenio et promitto vobis dictis emptoribus quod predictam partem dicti tenementi, cum omnibus suis juribus et pertinentiis, jure in judicio et extra judicium, ab omni controversia, interpellatione ac lite defendam vobis et vestris heredibus vel successoribus, habere, tenere et possidere faciam pacifice et quiete, profferendo me et cum expensis meis propriis placitando contra quamlibet personam ibidem vobis aut vestris petitionem seu questionem aliquam facientem seu moventem. Et nomine evictionis, totaliter vel particulariter super premissis contingentis, vobis dictis emptoribus presentibus, stipulantibus et recipientibus ut supra, per sollempnem et validam stipulationem omnia bona mea et dicte uxoris mee, presentia et futura, asserendo me nichil fecisse vel dixisse in preteritum, dicturum in futurum, quominus predicta omnia et singula minore obtineant vel obtinere debeant roboris perpetui firmitatem. Renuncians inde super premissis specialiter et expresse juris et facti ignorantie, omnique actioni et exceptioni doli mali, metus, fraudis, pariter et infractum, conditioni indebite, sine causa et ex injusta causa, et juri dicenti quod contractus vendicionis in quo esse reperitur deceptio ultra dimidium justii precii rescindatur, aut quod deest justo precio suppleatur, ac omnibus aliis juribus, quibus mediantibus contra predicta aut predictorum aliqua venire possimus, aut in aliquo me juvare, defendere vel thueri, aut de predictis aliquid infringere vel revocare. Et ita juro super sancta Dei evangelia predictum contractum complere, et inviolabiliter observare, una cum omni alia juris et facti renunciatione ad hec utili, debita pariter et cautela. De quibus dicti emptores pecierunt instrumentum sibi fieri per me notarium infrascriptum. Acta fuerunt hec in loco de *Bellovicino*, in domo habitationis dictorum conjugum. Testibus presentibus: Nobili *Ludovico Tharasconis*, de *Posqueriis*; *Raymundo Alphoncii*, alias *Seneschal*, de *Bellovicino*; *Petro de Levini*, alias *Tornay*(1), civitatis *Nemausi*; et magistro *Raymundo Ruphi*, notario *Posqueriarum*, alias *Vallis-*

(1) Malgré l'altération du nom, il est évident qu'il s'agit de ce *Pierre d'Halwyn*, dit *Tournay*, auquel P. Quotin avait délégué, l'année précédente, la charge de recueillir, dans le diocèse d'Uzes, la contribution imposée aux notaires et tabellions qui avait été consensé de Nîmes en 1458, et qui le fut une seconde fois en 1466.

*Viridis*, condam, qui de predictis omnibus et singulis requisitus notam recepit. Post cujusquidem magistri *Raymundi* mortem, ego *Petrus Lansárdi*, notarius regius *Nemausi*, substitutus et subrogatus in libris, notis et prothocollis ipsius condam magistri *Raymundi* per litteras mangnifici et potentis viri domini Senescalli Bellicadri et *Nemausi*, hic causa brevitatis inseri obmissas, a dictis notis et prothocollis, non viciatis nec in aliqua sui parte suspectis, hoc presens verum et publicum instrumentum extraxi, scripsi et grossavi, signoque meo signavi in fidem premissorum.

(*Arch. dép. G.* 1209).

### III.

*Quatre lettres-royaux relatives à P. Cotin, comme garde des Archives et commissaire chargé de faire rentrer la contribution imposée aux notaires et tabellions.*

I. *Pro Petro Quotini*. — 6 septembre 1461. — Loys, par la grace de Dieu roy de France, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront Salut. Sçavoir faisons que, pour le bon rapport que fait nous a esté de la personne de *Pierre Quotin*, habitant de Nismes, garde des archifz et seel de la seneschaucée de Beaucaire et de Nismes, et de ses sens, loyaulté, preudommie et bonne diligence, a icelluy, en tant que, par le trespas de feu nostre trez chier seigneur et père (que Dieu absoille), et nostre advenement a la coronne, led. office de garde, lequel, du vivant de feu nostre seigneur et père, led. *Quotin* a par long temps tenu et exercé, est et porroit estre escheu a nostre disposition, avons confermé et confermons, et (se mestier est) donné et donnons de nouvel, de grace special, par ces presentes, led. office de garde des archifz et seel de lad. seneschaucée de Beaucaire et de Nismes, pour l'avoir, tenir et doresennavant exercer par led. *Pierre Quotin*, aux gaiges, droiz, prouffiz et emolumens accustumez et qui y appartiennent, tant qu'il nous plaira, s'il est a ce souffisant. Si donnons en mandement, par ces mesmes presentes, a nostre seneschal de Beaucaire et de Nismes, ou a son lieutenant, que, dud. *Pierre Quotin* prins et receu le serement en tel cas accoustumé, icelluy mette et insitue, ou face mettre et instituer de nouvel, de par nous, en possession et saisine dud. office, et d'icelluy ensemble des gaiges, droiz, prouffiz et emolumens dessusd. ; le face, souffre et laisse joyr et user pleinement et paisiblement, et a luy obeyr et entendre de tous ceulx et ainsy qu'il appartiendra es choses touchans et regardans led. office ; oste et

deboute d'icelluy tout autre detenteur ilicite, non ayant sur ce noz lettres de don precedans en date ces presentes. Par lesquelles mandons en oultre a noz amez et féaulx l's tresoriers de France que, par le receveur ordinaire de la seneschaucée de Beaucaire et de Nismes, ilz facent iceulx gaiges paier et delivrer aud. *Pierre Quotin*, par chascun au, aux termes et en la manière accoustumée; et par rapportant ces presentes, ou vidimus d'icelles fait soubz seel royal pour une fois et quittance sur ce souffisante dud. *Pierre Quotin* seulement, nous voulons lesd. gaiges, ou ce que payé luy en aura esté, estre allouez es comptes et rabatz de la recepte dud. receveur ordinaire par nos amez et féaulx les gens de noz comptes. Ausquelz nous mandons ainsy le faire sans difficulté. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre seel a ces presentes. Donné à Paris, le 13<sup>e</sup> jour de septembre, l'an de grace mil CCC.LXJ. et de nostre regne premier. Par le roi, a vostre relation. J. de Reilbac. (*Arch. munic. E. IV, f<sup>o</sup> 126, v<sup>o</sup>*).

II. *Pro dicto Quotini*. — 25 septembre 1461. — Ludovicus, Dei gracia Francorum rex, primo parlamenti nostri oetario aut servienti nostro, super hoc requiendo, Salutem. Cum dilectus noster *Petrus Quotini*, granaterius granerii salis ville nostre Nemausi, custosque archivorum ac sigilli regionum senescallie Bellicadri et Nemausi, seu ejus procurator pro eo, se asserat legitime appellasse ad nos et nostram parlamenti curiam a quarundam litterarum nostrarum concessione, illarumque exequione, certisque aliis gravaminibus et explectis diffinitivis, seu vim diffinitive sentencie importantibus, et que indiffinitiva reparari non possunt, per senescallum nostrum Bellicadri et Nemausi, visitatoriemque generalem gabellarum patrie Lingue Occitane, aut eorum locatenentes, simul vel divisim commissarios asseritos, in favorem seu indebitam prosequitionem *Reginaldi Arnoul*, alias *de Betz*, et cujusdam nominati *Barthelemy*, datus, factis et illatis, tanquam a nullis, et, si que sint, ut ab iniquis et injustis; tibi comictimus et mandamus quatenus dictos *Reginaldum Arnoul* et *Barthelemy*, et aliam quamcunque partem adversam in hoc, si que sit, adjornes ad certam et competentem diem, ordinariam vel extraordinariam, nostri proxime futuri parlamenti Tholose, in hujusmodi appellacionis causa cum dicto appellante processuros et ulterius facturos ut fuerit rationis, inthimesque dicto senescallo nostro visitatorique generali dictarum gabellarum, aut eorum locatenentibus, ut ad dictam diem intersint, si sua crediderint interesse; eisdem et ceteris quibus expedierit et de quibus fueris requisitus ex parte nostri inhibendo, sub certis magnis penis nobis applicandis, ne, hujusmodi

appellacionis causa pendente, aliquid in ipsius neque dicti appellantis prejudicium actemptent vel innovent, actemptarique vel innovari faciant aut permittant. Et que post hujusmodi appellacionem et in ejus contemptum et spretum actemptata et innovata, factaque fuisse dicuntur, gubernatori et rectori partis antique ville *Novispessulani*, necnon iudicibus *Nemausi*, *Urcivis*, et *Sumidrii*, aut eorum locatenentibus, et eorum cuilibet, mandamus quatenus diligenter et secreta de et super dictis actemptatis se informent, et que actemptata et innovata fuerint revocent et reparent, seu revocari et reparari et ad primum statum reduci faciant indilate. Et quos de ipsis culpabiles aut vehementer suspectos reperierint, adjornent seu adjornari faciant ad dictam diem, procuratori nostro generali et dicto appellanti responsuros et ulterius facturos ut fuerit rationis; dilectas et fideles gentes nostras, que dictum nostrum tenebunt parlamentum, ad dictam diem debite certificando, eisdem informationem que facta fuerit fideliter clausam remittendo. Quibus mandamus quatenus, partibus auditis, ministrent celeris justicie complementum. Datum Parisius, die xxv<sup>ta</sup> mensis septembris, anno Domini millesimo. cccc<sup>mo</sup>. lx. primo, et regni nostri primo, sub sigillo nostro in absentia magni ordinato. Per regem, ad relationem consilii. G. Froment.

(*Arch. munic.*, E, IV, fo 124 v<sup>o</sup>).

III. *Pro eodem Quotini*. — 1<sup>er</sup> octobre 1461. — Loys, par la grace de Dieu roy de France, au premier huysier de nostre parlement ou nostre seigent qui sur ce sera requis Salut. De la partie de nostre amé *Pierre Quotin*, garde des archifz et seel de la seneschaucée de Beaucaire en Languedoc, nous a esté humblement exposé. Que, dès le vivant de feu nostre tres chier seigneur et pere (que Dieu absolle), ledit office de garde lui fust par nostre dit seigneur et pere donné et conféré. Ouquel il s'est bien et notablement gouverné, et icelluy a longuement tenu et exercé. Et combien que, apres le trespas d'icelluy nostre seigneur et pere, et a nostre joyeux advenement a la couronne et royaume de France, nous, pour consideracion des choses dessusdites, suffisamment informez des sens, souffisance, loyaulté et bonne proudommie dud. exposant, icelluy office luy ayons confirmé, et, en tant que par led. trespas et nouvel advenement il estoit et pouvoit estre vacant, donné de nouvel, se mestier estoit, neantmoins ung nommé *Bertholomy*, ou certains autres gens estrangiers et vacchons, soulz umbre de certains telles quelles lettres de don dudit office, qu'ils se dient avoir obtenues de nous par importunité,

derogans ou autrement causées a leur poste, teuz les bons servies que led. exposant a faitz a nostredit feu seigneur et pere et a nous en sondit office, et a la confirmation d'icelluy par nous fete a ycelluy exposant, comme dit est, ont tant fait et pourchassé, que nostre seneschal de Beaucaire, ou autres juges du pais les ont instituez et miz en possession dud. office; soubz umbre de laquelle possession se sont efforcez et efforcent d'en debouter icelluy exposant, sans le vouloir oyr ne recevoir a opposition; qu'est en son trez grand et grief prejudice et dommage, et plus seroit, se par nous ne luy estoit sur ce pourveu de remede convenable, si comme il dit; requerant humblement que, attendu que led. *Barthelemy*, ou autres qui se dient avoir don dud. office, sont gens estrangiers, vaccabons et incogneuz; parquoy dangereuse et chose perilheuse seroit qu'ilz eussent entre leurs mains les honmaiges denombremens, seremens de feaulté et autres enseignemens, tant de nous que de nos vassaulx et nobles de lad. seneschaucée, estant esditz archifz; en quoy nous, et aussy les nobles dud. pais, pourrions estre grandement interressez et endommaigiez, et que de raison aucun ne doit estre desapointé de son office sans cause et sans estre oy, et que partie adverse a obtenu don dud. office taisant lad. confirmation par nous faicte aud. exposant; nous luy vueillions sur ce pourveoir dud. remede et impartir nostre grace. Pour quoy nous, les choses dessusd. considerées, te mandons et commectons par ces presentes que lesd. *Barthelemy* et autres, eulx disans avoir don et institution dud. office, dont seras requis, tu adjornes a ung certain et compectent jour pardavant noz amez et feaulx conseillers les maistres de requestes de nostre hostel, en leur auditoire a Paris, pour recevoir led. exposant a opposition a l'encontre de leur pretendue institution, se receu y doit estre, par raison respondre aud. exposant touchant led. office, proceder et aler avant sur lad. opposition et en oultre, selon raison. Et dudit ajornement, et de ce que fait en auras, certifie suffisamment aud. jour nosd. conseillers les maistres des requestes de nostred. hostel; ausquelz nous mandons, et, pour ce que en matieres d'offices ilz sont juges ordinaires de par nous et a eulx en appartient la congnoissance, commandons et (se mestier est) commectons que de lad. opposition il congnoysent, discutent et determinent, et facent aux parties, icelles oyes, bon et brief droit. Car ainsy nous plaist-il estre fait. Donné a Paris, le premier jour d'octobre, l'an de grace mil. cccc. lxxj et de nostre regne le premier. Par le Conseil, Valengelier.

IV. *Quotini commissio contra notarios.* — 3-24 novembre 1461. — Loys, par la grace de Dieu roy de France, a tous ceulx qui ces presentes verront Salut. Comme tous notaires royaux et autres tabellions demourans en nostre pais de Languedoc et duchié de Guienne, et ailleurs en nostre pais de droit escript, soient tenuz et nous doivent a cause de nostre joyeux advenement a la couronne, paier chacun ung marc d'argent ; lequel devoir, qui est de nostre vrây et ancien domaine, acoustumé estre cueilly et levé de tous temps et d'ancienneté par nos receveurs ordinaires et autres commis es seneschaucies et baillages esquels lesd. notaires ont esté et estoient demourans, nous est encore deu, en nostre tres grant prejudice et domage, et plus seroit se par nous n'estoit sur ce pourveu ; pour quoy nous, ce considéré, voulans icelluy devoir estre cueilly sur lesd. notaires et tabellions, ainsy que fere se doit ; confians a plain des sens, loyauté, preudomie et bonne diligence de nostre bien amé *Pierre Quotin*, icelluy pour ces causes avons commis et depputé, connectons et depputons, par ces presentes, a la recepte desd. mars d'argent, a telz gauges ou tauxacions que par nous ou nos amez et feaulx les tresoriers de France luy seront taxés et ordonnez, et luy avons donné et donnons plain povoir et mandement special de fere venir eus, cueillir, lever et recevoir a nostre prouffit lesd. mars d'argent de tous lesd. notaires royaux jurez et autres tabellions tenans cours layes, recevans contraulx et instrumens entre parties layes, et demourans esd. pais et duchié, mesmement es seneschaucies de Tholose, Carcassonne, de Beaucaire, de Guienne, de l'Aunes, d'Agenois, de Rouergue, de Limosin et de Quercy, contez de Comminge et d'Armagnac, balliages, baronnies, villes et terres de Lyon et de Saint-Pierre-le-Moustier, de Montferrand, de Mercuer et de Montpeshier, estans ou pais usans de droit escript ; et de contraindre ou fere contraindre a icelluy devoir nous paier lesd. notaires et autres que pour ce sont a contraindre, aussy a luy monstrier et exhiber tous livres, comptes, papiers, registres, protocoles et instrumens ou autres instrumens servans ou qui luy pourroit servir a cestui fait, tout ainsy qu'il est acoustumé fere pour nos propres debtez ; enterdisant et defendent a tous lesd. notaires et tabellions tout exercice d'office de notaire jusques a ce qu'ils nous aient païé led. devoir. Et a ce voulons estre contrains, se mestier est, ainsi que dessus, et non obstant oppositions ou appellacions quelzconques et lettres impetrées ou a impetrer, a ce contraires ; pour lesquelles ne voulons l'execucion de ces presentes estre aucunement differée ou retardée. De ce faire avons donné et donnons aud. *Pierre Quotin* pour ce commission et auctorité, comme

dessus est dit. Mandons et commendons a tous justiciers, officiers et subgetz que a icelluy *Pierre Quotin*, et a ses commis et deputez en ce faisant obéissent et entendent, diligemment presentent et donnent conseil, confort, aide et prisons, se me-tier est et requis en sont, pourveu que ces presentes soient verifiées par nosd. conseillers les tresoriers de France; et que de la recepte des deniers venans et yssans de lad. commission led. *Quotin* sera tenu rendre compte en nostre chambre des comptes, et ladite recepte veriffier par certificacion des seneschaulx, bailliz, juges ou leurs lieutenans, ou par les consulz des lieux ou il besoignera. Donné a Amboise, le ij<sup>e</sup> jour de novembre, l'an de grace mil iiii<sup>e</sup>.lxj., et de nostre regne le premier. Par le roy, Guillaume de Vairy, general, et autres presens. Bouvre.

Nous les tresoriers de France, veues les lectres du roy nostre seigneur ausuelles ces presentes sont atbachiées soulz l'ung de nos signetz, par lesquelles et pour les causes dedans contenues led. seigneur a commis *Pierre Quotin* a la recepte du marc d'argent que chascun notaire royal juré, et autres tabellhons tenans couris layes, recevans contraulx et instrumens entre parties layes et demourans es pais de Languedoc et duché de Guenne et autres pais usans de droit escript, est tenu de payer au roy nostred. seigneur, ad cause de son joyeux advenement a la couronne, a talz gaiges on tauxacions que par led. seigneur ou nous tuy seront ordonnez et tuxez. Consentons, autant que en nous est, l'interinement et accomplissement desd. lectres, pour les causes et tout par la forme et maniere que contenu est esd. lectres et que le roy nostred. seigneur le veult et mande par icelles. Donné soubz nosd. signetz, le xxiii<sup>e</sup> jour de novembre, l'an mil.iiij<sup>e</sup>.soixante et ung. Boitel.

(Arch. munic., E, IV, f<sup>o</sup> 174).

#### IV.

*Délégation faite par P. Quotin à P. d'Halwyn, dit Tournay*  
29 janvier 1462.

*Petrus Quotin*, custos sigilli et archiviorum regiorum senescallie Bellicadri et Nemausi, commissarius per dominum nostrum regem in partibus Occitanis, ducatu Aquitane, et Ruthene, comitatibus Convenarum et Armanhacii, ballhagus et baronus Lugduni, Montisferrandi, Sancti-Petri de Monasterio, Montispeulanf et de Mercurio, et aliis locis et patriis que jure scripto reguntur, ad receptam marcharum argenti dicto domino nostro regi, ad

causam sui domanii, pro suo jocundo adventu ad coronam, per notarios regios juratos et alios tabelliones dictorum locorum debitatum, *Petro de Haluyn*, alias de *Tornay*, salutem. Cum, variis et diversis negociis factum dicti domini nostri regis et mee comissionis tangentibus occupatus, ad excequutiones et complementum ipsius mee comissionis minime intendere valeam, nolens hujusmodi occupationem dicto domino nostro regi in aliquo fore dampno-am, sed ipsius indemnitatem toto posse evitare affectans, idcirco vobis, de cujus fidelitate, industria, moribus, honestate et bona diligencia merito confido, virtute supradicte mee comissionis, vidimus seu transcripto cujus hec presentes sub sigillo meo proprio alligantur, comictendo precipio et mando quatenus omnes et quoscumque notarios regios juratos, et alios tabelliones curias laycas tenentes, contractus et instrumenta inter partes laycas recipientes, et in partibus sive civitate et diocesi *Uticensibus* habitantes, ad vobis nomine regio dandum et solvendum, videlicet quemlibet ipsorum unam marcham argenti seu ejus valorem per bonorum suorum quorumcunque captionem, venditionem, personarumque suarum, si sit opus, arrestationem et alias, ut in debitis regis solitum est fieri, viriliter compellatis seu compelli faciaus; interdicens et defendendo supradictis notariis et aliis tabellionibus, si sit opus, exercitium officii predicti notariatus, donec vobis predictum debitum seu supradictam marcham argenti exsolverint; mandando insuper omnibus et singulis justiciariis et subditis dicti domini nostri regis quatenus vobis et vestris adjunctis in premissis pareant et efficaciter intendant, prestentque auxilium, consilium, carceres et juvamen, si sit opus et per vos requisiti fuerint. Datum in *Montepessulano*, die. XXIX<sup>a</sup>. mensis Januarii, anno Domini millesimo. CCCC<sup>mo</sup>. LX<sup>o</sup>. primo. *Quotini*. Sic concessa per dictum commissarium, *Amicy*.

{Arch. munic. de Nimes, E, V, f<sup>o</sup> 20 r<sup>o</sup>].

## V.

*Pacta et conventiones inter honorabilem virum Jacobum de Vallibus, mercatorem, Uecicie, ex una, et Petrum Quotini, pictorem, de Nemauso, ex altera partibus. — 4 mars 1478 (1479)*

Anno Domini millesimo. m<sup>o</sup>. lxxviii<sup>o</sup>. et die quarta mensis marchi, honorabilis vir *Jacobus de Vallibus*, mercator, *Uecicie*, tradidit ad faciendum quoddam retabulum in pede altaris Beate-Marie de Pietat. in ecclesia Sancti-Stephani fundati, et quamdam vitriam in dicta cappella, *Petro Quotini*, pictori, de *Nemauso*,

presenti, stipulanti etc., cum pactis sequentibus et infrascriptis. Primo enim fuit de pacto quod dictus *Petrus* dictum retabulum facere teneatur suis sumptibus et expensis, et in eodem depingere sepulcrum Domini cum personagiis necessariis, bene et debite, cum auro et asur, prout decet et quemadmodum depingitur in altari conventus *Fratrum-Minorum Ucecie* et in cappella Sancti-Sudarii; postesque et alia necessaria tradere et expedire; et marcam dicti *Jacobi de Vallibus* in eodem depingere. Item plus convenitur quod dictus *Petrus* teneatur facere, in dicta cappella, unam vitriam, et in eadem depingere nunciatum Beate-Marie bene et debite, ut decet, facereque boitz (?) in dicta vitria. — Item convenitur quod dictus *Jacobus* dare et solvere teneatur, pro quolibet palmo dicte vitrie non depicto, quatuor grossos monete Avinbionis; et pro quolibet palmo depicto, grossos sex dicte monete. — Item convenitur quod dictus *Jacobus* dare et solvere teneatur, pro dicto retabulo, summam sex librarum turonensium, videlicet de presenti tres libras et quindecim solidos turonenses, quos habuisse ipse *Petrus* confessus est et recognovit; et restam dictarum sex librarum turonensium, ac etiam summam dicte vitrie, in fine hujusmodi operis et ipso completo. — Item convenitur quod dictus *Petrus* dictum opus completum reddere teneatur hinc ad festum Pasche proxime futurum. — Item plus convenitur quod dictus *Petrus* teneatur facere seu depingere, quatuor Reprises (?) dicte cappelle seu ymagine in eisdem constructas. — Item convenitur quod dictus *Petrus*, in vitria dicte cappelle et in pede ejusdem teneatur depingere marcam dicti *Jacobi de Vallibus*. — Pro quibus tenendis, dictus *Petrus* obligavit personam et bona sua etc.; et dictus *Jacobus* etc. viribus curiarum spiritualium et temporalium dominorum Ucecie et alterius etc. Promiserunt, juraverunt, etc. renunciaverunt etc. De quibus etc. Actum ante apothecam dicti *Jacobi*; presentibus: venerabili viro domino *Nicolao de Castro*, presbitero, priore de *Sauzelo*; *Jacobo Hospitalis*, tonsore, *Ucecie*, testibus ad premissa vocatis; et me *S. Andree*, notario.

(*Arch. dép. du Gard*. — *Notes de Sauv. André, not. d'Uzès*, 1478, f<sup>o</sup> CXXij r<sup>o</sup>.)

## VI.

*Lettres-royaux en cas d'appel en faveur de Jacques de Vaux, marchand, d'Uzès* (20 mars 1462).

Ludovicus, Dei gracia Francorum rex, primo parlamenti nostri hostiario aut servienti nostro super hoc requirendo Salutem. Cum

dilectus noster *Jacobus de Vallibus*, habitator et civis *Uticensis*, seu ejus procurator pro eo, nuper a quadam ordinatione seu sententia definitiva et aliis gravaminibus inde sequitis, per senescallum nostrum *Bellicadri et Nemausi*, seu ejus locumtenentem, eidem de *Vallibus* et contra ipsum ad utilitatem seu indebitam prosequutionem et favorem cujusdam *Johannis de Marinhaco*, dicte *Uticensis* civitatis eciam habitatoris, aut alias indebite procedendo datus, factis et illatis et amplius fieri conantibus, tanquam a nullis, et, si que sint, ut ab iniquis et injustis, ad nos seu nostram parlamenti Tholose curiam, semel aut pluries se asserat legitime appellasse; tibi igitur comictimus et mandamus quatenus dictum de *Marinhaco*, ab aliam quamcunque partem in hoc adversam, si que sit, adjornes ad certam et competentem diem, ordinariam vel extraordinariam, nostri presentis parlamenti Tholose; non obstante quod sedeat et quod partes de diebus de quibus tunc litigabitur forctam non existant, in et super hujusmodi appellacionis causa cum dicto appellante processurum et ulterius facturum quod juris fuerit et rationis; inthimesque dicto senescallo nostro, seu ejus locumtenenti, et aliis quibus fuerit inthimandum, ut ad dictam diem intersint, si sua putaverint interesse; eisdemque ac parti appellanti et aliis quibus expedierit et de quibus fuerit requisitus, ex parte nostra, sub certis magnis penis nobis applicandis, inhibendo ne, pendente hujusmodi appellacionis causa, aliquid in ipsius et dicti appellantis prejudicium innovet seu attemptet, innovarique seu attemptari faciat aut procuret quovismodo; quin ymo quecunque innovata et attemptata, si que sint aut fuerint, renovet et reparet; aut tu, per judicem competentem, constito sibi quod sententia a qua appellatum exhibitit sit definitiva, renovari, parte vocata, ac ad pristinum et debitum statum reduci facias indilate; de hujusmodi adjornamento et aliis que feceris in premissis dictam nostram parlamenti Tholose curiam ad ipsam diem debite certificando; cui mandamus ut, ratione dicte appellacionis, et partibus ipsis auditis, ministret bonum et breve justicie complementum, quantum sit fieri. Ab omnibus autem justiciariis, officiaris et subditis nostris tibi in hac parte parei volumus et jubemus. Datum Tholose, die. XX<sup>o</sup>. mensis Marci, anno Domini millesimo. III<sup>o</sup>.lx. primo, et regni nostri primo. Per consilium. Froment.

(*Arch. munic.*, E, V, f<sup>o</sup> 160 v<sup>o</sup>).

## VII.

*Lettre de J.-F. de Calvière, baron de Boissières,  
à l'abbé Valette.*

L'abbé Valette, prieur de Bernis, lors de la composition de son *Histoire des troubles des Cévennes* (Bibl. de Nîmes, mss. n° 13,846) s'étant adressé à Jean-François de Calvière, baron de Boissières, pour avoir des renseignements sur son père Gaspard, voici la réponse qu'il en reçut et qu'il cite en note au bas de la p. 396 du tome I :

« Mon père s'appelloit Gaspard de Calvière, seigneur de Saint-Cosme et autres lieux. J'ai toujours ouï dire qu'il étoit né à Nîmes. Il étoit fils de François de Calvière et de Margueritte d'Argellier. Il se convertit à Paris en 1685, et fit son abjuration entre les mains de M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris; c'est ce qu'on m'a dit dans la famille; il y a apparence qu'il n'eut d'autre motif dans sa conversion que de suivre la vérité. Mon père étoit d'une petite taille, un peu gros, d'une figure assez gracieuse. Il fit une campagne en Roussillon en qualité d'aide des camps de M. le maréchal de Noailles, grand-père de celui qui vit aujourd'hui, et ensuite il eut un régiment de bourgeoisie dans ces cantons. Quant à notre famille, vous pourrés trouver ce qu'il vous convient dans le nobiliaire de Henri de Caux, du lieu de Pezenas, imprimé en 1676, quoique cet auteur n'aie pas mis la première souche de notre maison, qui étoit Raymond de Calvière, et qu'il ne nous fasse commencer qu'à Nicolas de Calvière, qui étoit fils de Raymond. Voilà, Monsieur, toutes les lumières que je puis vous donner sur notre famille. J'ai l'honneur d'être, etc. »

## VIII.

*Extrait de la Relation inédite de C.-J. de La Baume.*

«... Il se faisoit des assemblées continuelles dans les diocèses de Nîmes, d'Uzès et d'Alais. Il s'en fit deux entre autres, l'une au bois de Candiac, et l'autre à Vauvert, qui furent decouvertes par les soins de M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Cosme. C'étoit un gentilhomme nouveau converti, que M<sup>rs</sup> de Broglie et de Baille avoient établi inspecteur dans ce canton, et qui remplissoit parfaitement son devoir. Il en fit plusieurs prisonniers. Il y en eut un de pendu; quelques filles

furent fustigées à Beauvoisin, qui est le lieu de leur naissance. M<sup>r</sup> de S<sup>r</sup>. Cosme ne se contenta pas de cette capture, il eut la precaution de desarmer les N. C. qui avoient accoutumé d'aler à la chasse dans les marais. Ces deux actions mirent les rebelles dans une grande fureur contre lui qu'ils resolerent de l'assassiner. Ils s'assemblerent sans armes par petites troupes en divers endroits, et le suivirent de loin pendant quelques jours pour tâcher de le surprendre.

« Le 2<sup>e</sup> du mois d'août de l'année 1702, ce gentilhomme revenant de Massiargues ala diner à Vauvert; il passa par le bois de Candiac pour s'en retourner à son chateau de Boissieres: il etoit en chaise roulante, conduit par son chasseur qui portoit un fusil; il avoit une paire de pistolets et son epée dans la chaise, et un petit laquais par derriere. Huit ou dix de ces scelerats le suivirent de loin, mais à grand pas: un de ses gens l'en avertit, il demanda s'ils avoient des armes; comme on lui eut repondu que non, il ne marqua aucune crainte et continua son chemin. S'étant arrete peu de temps après, il sortit de sa chaise pour quelque necessité; quatre de ces bandits se jetterent sur lui, deux autres arrieterent le postillon, qui ne fit aucune résistance: ils lui ecraserent la tête a coup de pierres, et acheverent de l'assassiner avec un de ses pistolets; le chasseur et le laquais se sauverent. Un de ces assassins fut pris et rompu vif a Nismes: il s'appelloit Pierre Bousanquet, du lieu du Cailla ».

*Relation hist. de la Révolte des Fanatiques ou des Camisards,*  
p. 20-21. (Mss. de la Bibl. de Nimes, 13,846.)

## IX.

*Extrait d'une lettre écrite par François de Roverié, seigneur de Cabrières et de Pouls, à son frère Jean-Louis (1), chanoine, alors à Paris.*

A Nismes, ce 11<sup>e</sup> 10<sup>bre</sup> 1685.

.....  
Laugnac (2) vient d'arriuer des Estats (3), il doit partir pour

(1) Jean-Louis Roverié de Cabrières avait été, l'année précédente, directeur de l'Académie de Nismes, dont il était, depuis sa fondation (1682), l'un des membres les plus assidus.

(2) Gaspard de Georges, abbé de Laugnac, trésorier et syndic du Chapitre de Nismes, avait assisté aux Etats comme représentant de son évêque, empêché.

(3) Les Etats de 1685, convoqués à Montpellier pour le jeudi 18 octobre, ne s'ouvrirent que huit jours plus tard. Ils furent clos, le 10 decembre, par le *Te Deum* solennel.

Paris dans peu de jours (1). Par le prochain courrier, je vous en écrirai davantage.

S. Cosme part demain grand matin pour Paris. Il m'a demandé votre adresse, que je lui ay dite. Vous aurés de ses nouvelles chés Bernard, à la Ville de Montpellier. Il vous sera bien utile à beaucoup de choses, mesmes à l'égard de M. le duc de Noailles (2), avec qui il est tres bien. Et je crois qu'il vous servira de bon cœur, parce qu'estant, comm'il est, d'une grande liaison avec M. Cheiron, il n'aura sceu bon gré à Laugnac du manége qu'il a tenu et fait tenir à Mr. de Nismes (3) pour l'éloigner du consulat (4). Je suis toujours tout à vous.

#### DECABRIERES.

(Scription : *A Monsieur — Monsieur l'Abé de Cabrières, — à l'hostel Dauphin, rue — des Provençaux — à Paris.*)

### X.

#### *Famille d'Agulhonnet.*

Voici les membres de cette famille dont nous avons recueilli les noms dans les actes que nous avons lus ou dépouillés :

I. *Jean Agulhonnet*, deux fois second consul de Nimes : 1<sup>o</sup> en 1494, avec la qualification de « marchand » ; 2<sup>o</sup> en 1501, avec la qualification de « bourgeois ».

(1) L'abbé de Laugnac avait déjà fait un voyage à Paris pendant l'été de 1685, pour assister à l'Assemblée générale du Clergé de France, à laquelle il avait été député. Il en était revenu, dans la première quinzaine d'octobre, pour assister aux Etats.

(2) Anne Jules duc de Noailles, maréchal de France, nommé gouverneur de la province de Languedoc le 19 mai 1687, exerça ces fonctions jusqu'en 1689.

(3) Jacques Séguier de La Verrière, évêque de Nimes de 1671 à 1687.

(4) Après la conversion du ministre Elie Cheiron, Louis XIV, qui voulait l'en récompenser, ordonna aux habitants de Nimes de le nommer premier consul. Voici la teneur de cette lettre de cachet. — « De par le Roy — Chers et bien-amez, comme il nous a esté rendu de bons témoignages du zèle que le Sr. Cheiron a pour nostre service, et que nous estimons à propos qu'il soit un des consuls de Nismes pendant l'année prochaine, Nous vous faisons cette lettre pour vous mander et ordonner tres expressément de le nommer à la prochaine élection pour remplir une des places de consuls de nostred. ville de Nismes, au rang des avocats; voulant qu'il soit reconnu en cette qualité et qu'il en fasse les fonctions, sans tirer à consequence pour vos privilèges, dans lesquels nous entendons vous maintenir, tant que vous vous en rendrez dignes, car tel est nostre plaisir. Donné à Fontainebleau, le 29<sup>e</sup> jour d'octobre 1685. Signé Louis, et plus bas Phélypeaux ».

— (Arch. mun. de Nimes. L. 28.)

II. Autre *Jean Agulhonnet*, commis à l'université des causes ou lieutenant-particulier, de 1522 à 1566.

III. *Jeanne d'Agulhonnet* avait épousé Arnaud Valette. Le 13 février 1569, avec Jean de Roveriù, seigneur de Cabrières, elle tint sur les fonts baptismaux, à la Cathédrale, son neveu, Jean Valette, fils de Pierre Valette procureur du roi.

IV. *Magdeleine d'Agulhonnet* avait épousé Antoine Cheyron ; elle mourut veuve le 14 mars 1612.

V. *Jacques Agulhonnet* fut second consul, en 1544, avec la qualification de « bourgeois ».

VI. *Robert d'Agulhonnet*, docteur ès-droits, fut premier consul en 1578.

VII. *Jacques Agulhonnet* épousa, vers 1590, Suzanne de Pelet.

VIII. *Claude d'Agulhonnet*, avocat, mourut le 12 mai 1604.

IX. *André d'Agulhonnet*, docteur ès-droits, fut deux fois premier consul : 1<sup>o</sup> en 1585 ; 2<sup>o</sup> en 1592. Il avait été, en 1589, député par les églises réformées de Languedoc à l'assemblée générale tenue à la Rochelle. En 1592, il se démit, en faveur de son frère *Jean* de la charge d'avocat des pauvres, et mourut seulement le 13 avril 1622.

X. *Jean d'Agulhonnet*, avocat des pauvres, mourut le 2 novembre 1606.

XI. Noble *Pierre d'Agulhonnet*, né en 1624, épouse, vers 1650, Marguerite Chalas, meurt le 19 novembre 1691.

XII. *Gabrielle d'Agulhonnet*, fille des précédents, née le 14 mai 1656.

XIII. *Jean d'Agulhonnet*, frère de Pierre, mari, en 1658, de Suzanne d'Arnaud de La Cassagne.

## XI.

### *Hôpital protestant de 1655.*

Lecture faite de l'arrest du Conseil du setziesme may M.VF. cinquante quatre et lettres pattentes sur icelluy du mesme jour, deubement conterollées et scellées du grand seau, signées en commandement par lequel sa Majesté, voidant le differant quy est entre les habitans catholiques et ceux qui font profession de la Religion prethendue Refformée de lad. ville de Nismes sur le fait de l'hospital d' lad. ville, entre autres chozes ordonne que l'hospital quy sert presentement pour tous les pauvres de lad. ville appartiendra aux seuls catholiques, et que, pour le logement des pauvres faisant profession de lad. Religion prethendue Reffor-

mée, sera édifié un autre hospital separé; et que, pour cest effect, attendu que lad. ville est le chef dud. diocèze et qu'estant frequen-tés par les habitans des autres villes et lieux qui en desper dent, l'hospital dud. Nismes est la retraite des pauvres dud. diocèze, il sera desparty, imposé et levé, sur tous les habitans d'icelluy dio-cèze tant catholiques que de lad. religion prethendue Refformée, la somme de onze mille livres, quy sera mise ez mains du second consul dud. Nismes et employée, scavoir huict milles livres à l'édif-ication et construction dud. hospital affecté à ceux de lad. Religion préthendue Refformée, et les trois mille livres restantes pour leur in lempnité des reparations et nouveaux bastiments par eux faitz de leurs deniers a la portion dud. ancien hospital augmenté par ceux de lad. Religion. Mandant, Sa Majesté, à cest effect aux Commissaires, Consuls et Deputés dud. Diocèze de l'assiette d'icelluy, de proceder aud. despartement en la forme acoustumée. Et les sieurs consuls de la ville de Nismes ayant fait entendre à l'assemblée qu'il serait aduantageux au Diocèze d'executer led. arrest, et au lieu de faire l'impozition de lad. somme de onze mille livres en la presant assiette conformément à icelluy, de leur faire presentement led. paiement des deniers que le sieur *Dassas*, scindiq. du Diocèze, se trouue auoir en ses mains du fondz fait en l'assiette passée pour les despances de l'estappe, afin de leur donner moyen de faire lad. reparation dès maintenant, sans uzer d'aucun retardement, — l'Assemblée a deslibéré que lad. somme de onze mil livres sera prinze du fondz quy est entre les mains dud. sieur *Dassas*, scindiq. du fondz destiné pour les estappes, par le sieur *Jacques Richard*, second consul de lad. ville, de la Religion préthendue Refformée, pour estre employée conformément aud. arrest du Conseil, sans aucun divertissement; et qu'à ces fins mandement luy sera expedé dressant aud. sieur *Dassas* pour lui estre presentement acquitté et ensuite alloué au compte que led. sieur *Dassas* rendra desd. deniers en la pre-sente assiette.

(*Verbaill des délib. de l'assiette generale du diocèze de Nis-mes*, 1655, p. 61 — 63. *Arch. dép. du Gard*. C, 660).

## XII.

*Délibérations du Conseil de ville relatives à la reconstruction de l'hôpital, en 1592-1593.*

12 février 1592. — Conseil ordinaire tenu à la maison consulaire de Nismes, le mercredi douziesme jour du mois de februar mil

cing cens nonante deux, pardeuant messieurs : *André d'Agulhonnet*, docteur et aduocat; *Jean Lebon*; *Claude Poujol*; et *Pierre Sabaric*, premier, second, tiers et quart consulz dud. Nismes, presentz et assemblés.

Messieurs *François Barriere*, seigneur de *Nages*; *Fermin Raspal*; *Bernard Reynaud*; *Jean Dupin*; *Jean Jacques*; *Aurias Reynaud*; *Simon Lagrange*; *Pierre Brun*; *Jacques Fauchier*; *Guidon Cheyron*; *Adam Farel* et *Jean Gril*.

De l'edifice d'une maison pour hospital des pauures tant de la present cité de Nismes que d'autres.

Sont venus aud. conseil : *M<sup>re</sup> Pierre de Bompar*, aduocat du Roy en la seneschaucée de Beaucaire et Nismes; *Jean Moynier*, ministre de la parole de Dieu en l'esglise reformede de Nismes; *Pierre Lansard*, docteur et aduocat; *Charles Dupin*; *Antoine du Vieulx*, bourgeois; *Laurent Sabueton*, merchant.

Lesquelz, au moien dud. sieur de *Bompar*, aduocat du Roy, ont dict et remonstré que plusieurs habitans leur ont fact plantes de ce que la maison que sert a present d'espitaliere en la present cité pour les pauures est en dangier de thumber et aller par terre, et est a crandre que ne tue quelques pauures dud. hospital; d'ailleurs que, hors la porte de lad. cité, a souuant grand nombre de pauures qui ne peuuent arriuer aud. hospital et meurent de faim plusieurs qu'il y en a; estant grandement besoing et necessaire de redresser led. hospital hors lad. cité et au lieu ou souloict estre pour le passé. Et ont requis messieurs les Consulz de y fere treualler le plus promptement que fere ce pourra.

Et lesd. sieurs *Moynier*, ministre de la parole de Dieu, *Lansard* et *Dupin* ont dict y auoir certains leguatz faitz par certains particulliers, lesquelz ils sont après de fere placer pour les employer aud. bastiment, ensemble la somme de quarante escus que le diocese acorda dernièrement à l'assiete pour led. hospital. Et, ce fact, sont sortis dud. conseil.

Peu après, sire *Charles Dupin* a offert que, en luy bailhant la somme de quarante escus ordonné pour le diocese, et de l'argent des leguatz jusques a la somme de cinq cens escus, il offre s'employer a fere et dresser lad. maison pour lesd. pauures, au lieu ou souloyt estre l'hospital, et sur les anciens fondemens d'icelle.

Monsieur de *Nages* a esté d'aduiz de redresser lad. maison de l'hospital sur les anciens fondemens dud. hospital, qu'estoyt hors icelle cité, et y employer lad. somme de quarante escus et de l'argent des leguatz; et, pour la conduite de lad. maison, a nommé monsieur *M<sup>e</sup> Anthoine Chalas*, docteur et aduocat, et

led. sire *Charles Dupin* ; aussi led. sire *Charles Dupin* pour recepuoir les sommes qu'il faudra employer aud. bastiment, a la charge d'en rendre compte.

Tous les autres dud. conseil ont esté de mesme aduis.

Conclud uniformement que, suyuant la requeste de M<sup>rs</sup> l'aduocat du Roy, et *Moynier*, pasteur en lad. esglize, et anciens d'icelle, qu'il sera dressé une Maison pour les pauvres de l'hospital aux faulx bourgs Sainct-Anthoine, au lieu ou souloict estre ledit hospital, aduant estre abatu aux premiers troubles, et sur les anciens fondemens, et de la longueur et hauteur que sera aduisé par M<sup>rs</sup> *Anthoine Chalas*, docteur et aduocat, et *Charles Dupin*, bourgeois, et jusques a six-vingtz canes. Et cest ouvrage sera bailhé a priffaict par M<sup>rs</sup> les consulz, a la chandelle extaincte et a la meilleur commodité que fere ce pourra. Et pour fornir aud. bastiment et priffaict qui sera passé par lesd. seigneurs Consulz, lad. somme de quarente escus, ordonnée aud. effect par led. diocese, et d'argent des leguatz seront desliurez et mis ez mains et pouoir dud. sire *Charles Dupin*, qui distribuera, paiera et desliurera cest argent par les mendemens desd. Seigneurs Consulz, et après sera tenu en rendre compte. Et sera propousé au conseil general et extraordinaire de lad. cité.

1<sup>er</sup> mars 1592 — Du dimanche premier jour du mois de mars mil cinq cens quatre vingtz douze, après midy, dans la maison consulaire de Nismes ; pardeuant messieurs *André d'Agulhonnet*, docteur et aduocat ; *Jean Lebon*, bourgeois ; *Claude Poujol* ; et *Pierre Sabaric*, premier, second, tiers et quart Consulz, presants et assemblés.

Touchant l'ediffication de la Maison de l'hospital pour les pauvres de Nismes et autres à redifier au lieu ou souloict estre aduant les troubles.

Il s'est présenté *Jean Dupont*, seruiteur et trompette desd. Seigneurs Consulz, lequel a dict et raporté comme, de leur mendement, il a crié a son de trompe et cry public, durant quatre jours passés, par les places, rues et carreffours dud. Nismes acoustumés, et fait asscauoir a toutz ceulx qui vouldront prendre a priffaict le bastiment, construction et redifficaou de la maison dud. hospital a bastir et edifier au lieu ou souloict estre par le passé aduant les troubles, heussent a se treuuer tout presentement pardeuant lesd. sieurs Consulz, aux fins de en estre faicte la dellivrance a celluy ou ceulx qui feront la condiction meilleure, et aux pactes et condicions que leur seront bailhées par lesd. Seigneurs Consulz.

Et après ce, led. *Dupont*, trompette, ayant de rechef crié a son

de trompe et cry public a la porte d'entrée de lad. maison consuilaire et fait scauoir a ceulx qui voudront entendre aud. priffaict, [qu'ilz] ayent a se treuuer tout presentement pardeuant lesd. Seigneurs Consulz, pour en estre faicte la desliurance à celluy ou a ceulx qui feront la meilleur condiction.

Lesd. Seigneurs Consulz ont fait commende aud. *Dupont*, trompette, d'allumer une chandelle; laquelle allumée, durant icelle n'y a heu aucune ysseue.

Allumée la seconde, M. *Pierre Mathieu*, masson, a offert fere led. bastiment pour ung escu la cane carrée, tant plein que vuide, et prendre la pierre sur les lieulx, bastir a chaux et sable, et passer la terre, et comme sera monstré par messire *Anthoine Chalas*, docteur et aduocat, et sire *Charles Dupin*, borgeois, deputés, sans que lesd. sieurs Consulz soient tenus de fournir que la chaux, et faire charrier sur le lieu la pierre necessaire pour les portes et fenestres, eygues et boquetz. Et sur ce, lad. chandelle s'est extainte. Allumée la troisieme, *Jean Ducamp*, a cinquante solz; *Vidal Plantz*, a quarente solz; *Pons Monnier*, a quarente cinq solz, led. *Ducamp* a quarente solz. Et ladicte chandelle estant extainte, a esté allumée la quatriesme chandelle. Led. *Ducamp*, a trente huit solz; led. *Mathieu*, a vingt neuf solz; *Anthoine Fontanieu*, a vingt huit solz. Et sur lad. ysseue, la quatriesme chandelle s'est extainte.

Messieurs les Consulz ont ordonné lesd. ysseues estre escriptes et que ceulx qui voldront fere ysseues pour ce jour seront receux; et après led. priffaict sera bailhé et desliuré à celluy que le Conseil treuuera bon de le desliurer. Presentz: Sieurs *Ballezard Fornier*, *Jean Combes*, *Jean Dumas*, *Jean Gril*, et led. *Jean Dupont*, dud. Nimes.

4 mars 1592. — Conseil tenu a la maison consuilaire de Nimes, le mecredi quatriesme jour du mois de mars, l'an mil cinq cens nonante deux; pardeuant messieurs *François Calviere*, juge et lieutenant criminel en la seneschaucée de Beaucaire et Nimes; *Claude Fauier*, lieutenant particulier; *André d'Agulhonnet*, docteur et aduocat; *Jean Lebon*; et *Pierre Sabarie*, premier, second et quart cpnsulz dud. Nimes, presants et assemblés.

Messieurs *Jean Gui d'Airebaudouse*, seigneur de *Cleyran*, conseiller en lad. cour; et *Moynier*, ministre de la parolle de Dieu; *Tristand de Brueis*, sieur de *Saint-Chapte*, *Anthoine Chalas*, *Jacques Mazaudier*, docteurs et aduocatz; *Jacques Baudan*, sieur de *Vestric*; *Fermin Raspal*; *Simon Lagrange*; *Bernard Reynaud*; *Charles Dupin*; *Anthoine Le Vieux*; *Pierre Bon*; *Guillaume Rouerguat*, et *Jean Gril*.

Du bastiment de la Maison pour les pauvres de l'hospital.

Messieurs les Consulz, au moien dud. sieur d'*Agulhonnet*, premier d'iceulx, ont dict et propousé aud. conseil, suyuant la precedente delibération auoir faict crier a son de trompe, durant quatre jours, le bail du priffaict dud. bastiment et icelluy mis en encheres, a l'extinct des chandelles, ou M<sup>r</sup> *Pierre Mathieu*, m<sup>re</sup> masson, auroyt mis le bastiment a vingt neuf sols pour chescune cane carrée, tant plain que vuide, aux pactes conuenus. Et après luy ung nommé *Anthoine Fontanieu* auroict mis led. ouvrage a vingt huit sols; n'estant led. *Fontanieu* responsable ny capable pour fere led. ediffice, comme lesd. Sieurs Consulz ont dict en auoir esté aduertis. Sur quoy ont dict y auoir lieu d'aduiser et pourueoir, heu sur ce aduis et delibération.

Conclud que, attendu que led. M<sup>re</sup> *Pierre Mathieu*, m<sup>re</sup> masson, est plus souffizent, capable et responsable que led. *Anthoine Fontanieu*, et sans auoir esguard a la surdite dud. *Fontanieu*, laquelle se treuera nulle et de nul effect; que le bal scra passé, bailhé et desliuré par messieurs les Consulz aud. *Mathieu*, aud. pris de vingt neuf sols tournois pour chescune cane carrée, tant plain que vuide, dud. bastiment, et aux pactes accordés.

27 Octobre 1592. — Conseil tenu a la maison consulaire de Nismes, le vingt septiesme jour du mois d'octobre mil cinq cens nonante deux, après midy, pardeuant messieurs *Jean Gui d'Airebaudouse*, seigneur de *Cleyran*, conseiller du Roy en sa cour presidial de Nismes; *André d'Agulhonnet*, docteur et aduocat; et *Jean Lebon*, premier et second consulz dud. Nismes, presentz et assemblés

Messieurs *Anthoine Chalas*, docteur et aduocat; *Jacques Mazaudier*, docteur et aduocat; *Daniel Arnaud*, sieur de la *Cassaigne*; *Jean Jacques*; *Fermin Raspal*; *Jean Dupin*; *Jacques Blanc*; *Laurent Salueton*; *Pierre Bon*; *Jean Coston*; *Jacques Faulchier*; et *Guillaume Rouerguat*.

Touchant la somme de deux cens quatre vingtz quatre liures tournois couchée, le tretziesme d'aoust mil cinq cens nonante ung, a l'estat des frais extraordinaires de la present cité et impausée au profit de sire *Anthoines Fraissines*, d'*Aiguesmortes*, pour le tiers concernant ladiete presente cité de la réparation de l'entrepot et passage de *Saint-Gilles*, pour la conduite et charroi du sel pour le fornissement du grenier a sel dud. Nismes, et suiuant l'ordonnance sur ce donnée par messieurs les tresoriers, non employés.

Conclud que, attendu que, aud. entrepost de *S<sup>t</sup>.-Gilles* despuis l'année passés y a heu garnison, comme elle y est encores, par

commission de monseigneur le duc de Montmorancy, mareschal de France, gouverneur et lieutenant general pour le Roy en Languedoc; et que lad. reparation n'a esté faite; que lad. somme de deux cens quatre vingtz quatre liures sera fournie et employée a la reparation de la maison des pauvres de l'hospital dud. Nismes; bailhée et desliurée a sire *Charles Dupin*, borgeois, pour l'employer a lad. reparation, a la charge qu'il sera tenu en donner compte incontinent en sera requis; et pour le bal et dellivrance de lad. somme, qu'il sera expédié mendment a sire *Pierre Bon*, tiers consul de lad. année passée, moienant lequel mendment et quictance dud. sire *Dupin*, il se treuvera quicte et entierement deschargé de ladicte somme de deux cens quatre vingtz quatre liures tournois.

1<sup>er</sup> novembre 1593. — Conseil ordinaire tenu à la maison consulaire de Nismes, le premier jour du mois de novembre mil cinq cens nonante trois, après midy, pardeuant MM. *Daniel Arnaud*, seigneur de *la Cassanhe*; *Jacques Fauchier* et *Jean Granier*, premier, tiers et quartz consuls dud. Nismes, presentz et assemblés.

Messieurs *André d'Agulhonnet*, accesseur; *Guillaume Calviere*, sieur de *Saint-Cezari*; *Anthoine Chalas*, *Jacques Mazaudier*, docteurs et aduocatz; *Jedn de Boileau*, sieur de *Chasteauneuf*; *Fermin Raspal*, *Simon Lagrange*, *Pierre Brude*, *Pierre Bon*, *Anthoine Colomb*, et *Baltezard Fornier*, conseillers.

Monsieur *Challas* a dict que, par delliberation du conseil, il a esté chargé de certaines reparations qu'estoyt besoing fere aux fossés et murailles de la presant ville, pour lesquelles luy auroyt esté ordonné la somme de trois cens liures a prendre sur la clausure de M<sup>e</sup> *Dauin* ou ses compaignons. Et parce qu'il auroyt forny la somme de cent quatre liures huict sols de plus qu'il n'auroit receu, comme a dict aparoir par l'arrest de son compte desd. reparations, a requis lad. somme luy estre païée sur le reliqua dud. M<sup>e</sup> *Dauin* ou M. de *Mejanas*, son exacteur.

Conclud que, dans quinzaine, led. *Dauin* paiera et fera paier lad. somme de deux cens soixante huict liures six sols deux deniers, pour la reste de ce qu'a esté plus levé que païé desd. deux livres des taillies; et lad. somme sera bailhée à M. *Chalas* jusques a cent et quatre liures huict sols, et le surplus sera bailhé à sire *Charles Dupin* pour employer aux reparations de l'hospital.

Aussi a esté conclud et arresté que sire *Estienne Dutour*, apptocaire, prendra et receura de monsieur *Bon*, recepueur, la somme de vingt neuf escus quarante six sols six deniers couchée a l'estat des frais extraordinaires de l'assiette generale du diocese

tenue en nouembre mil cinq cens nonante deux, et bailbera led. *Dutour* lad. somme a sire *Charles Dupin*, borgeois, pour la for-  
nir a la reparation de la maison de l'hospital, a la charge d'en  
donner compte ; et ce attendu que led. sire *Dutor* a esté païé  
de mesme somme par lad. ville.

(*Arch. munic. L, 13.*)

### XIII.

#### *Famille Richard.*

Nous donnons ici, comme échantillon de la fécondité des  
familles d'alors, toutes les indications que nous avons recueil-  
lies, dans les registres de l'état-civil, sur la famille du consul  
*Jacques Richard*.

*Pierre Richard*, marchand, époux de Marie Deyron, meurt,  
le 13 octobre 1607, laissant entre autres enfants :

PIERRE RICHARD, marchand, (né vers 1580, mort le 1<sup>er</sup> janvier  
1657) épouse, en premières noccs, en 1604 :

I. **Marguerite d'Aspères**, dont il a :

a. *Jacques*, baptisé le 25 décembre 1606 ; épouse, le 30 décembre  
1636, Marguerite Baboys. Son mariage est béni par le ministre  
Codurc. Il meurt le 5 mars 1681. — C'est le consul de 1655,  
dont il est question dans l'inscription.

b. *Pierre*, né le 18 mars 1609.

c. *Marguerite*, née le 28 avril 1611, morte le 19 sept. 1616.

d. *Marie*, née le 28 septembre 1612, morte le 19 janvier 1621.

e. *Gabrielle*, née le 29 janvier 1615.

f. *Magdeleine*, née le 29 août 1617, morte le 4 septembre sui-  
vant, en même temps qu'elle sa mère Marguerite d'Aspères.

En 1619, PIERRE RICHARD, marchand, épouse, en secondes  
noccs :

II. **Marguerite Rey**, dont il a :

a. *Françoise*, baptisée le 4 janvier 1621, présentée par Abraham  
Rey, son aïeul maternel.

b. *Pierre*, baptisé le 24 août 1623, et mort le 29 août. Sa  
naissance coûta la vie à sa mère.

Le 20 octobre 1624, PIERRE RICHARD, bourgeois, épouse, en  
troisièmes noccs :

III. **Gaspard de Lagrange**, dont il a :

a. *Jean*, baptisé le 26 avril 1626.

b. *Marguerite*, née le 10 juin 1628, baptisée le 26 par le minis-

tre François Gautier (1), présentée par Jean de Lagrange, conseiller au présidial (du moins à partir de 1645), son aïeul maternel, et Marguerite de Richard, sa tante. — Cette Marguerite, fille de Pierre, épousa en 1650, Isaac Boisson.

c. *Dauphine*, baptisée le 28 mars 1631.

d. *Pierre*, baptisé le 30 août 1634. — Ce Pierre Richard succéda à son père dans son commerce. Il épousa en 1664, Dauphine Borély, dont il eut : — 1. Paul, né le 29 décembre 1665. — 2. Anne, née le 2 septembre 1667. — En 1672, après s'être retiré du commerce et avoir acheté le fief de *Vendargues*, il épousa, en secondes noces, Marguerite de Vignoles, fille du ministre d'Aubais, Alphonse de Vignoles, et il en eut : 1. Camille, né le 1<sup>er</sup> janvier 1674, présenté au baptême par Jacques Ahzon, contrôleur du grenier à sel ; 2. Marianne, née le 9 octobre 1676, présentée par Alph. de Vignoles, son aïeul maternel.

e. *Jean*, baptisé le 10 février 1637, présenté par Osias (2) Darvieu, ministre de Nîmes, et Antoinette Petit, sœur de Samuel Petit, le professeur.

#### XIV.

##### *Famille Lichere.*

Parmi les registres de l'état civil de Nîmes, relatifs au culte réformé pendant le XVII<sup>e</sup> siècle, il en est un sur la première page duquel on lit :

*Le Livre des Annonces qui commencent en l'année 1620, le V<sup>e</sup> Janvier.*

A cil qui doit prescher ces Annonces en main  
Lui remet a present, pour en faire lecture,  
Ce jourd'uy au matin, d'une voix nette et pure,  
Que sayre lui faudra, sans attendre a demain.  
Ce faisant, vous sera tres humble obeyssant,  
Tant qu'au monde viura, aydant le tout puissant,

DEPOUR

(1) M. Borrel ne le fait entrer en exercice qu'en 1629; cependant le registre des baptêmes nous le montre en fonctions dès 1628.

(2) M. Borrel l'appelle *Josué*. Son vrai prénom est *Osias*.

C'est dans ce registre, et dans ce registre seulement, que j'ai rencontré deux membres de la famille *Lichiere*, dont l'un est le quatrième consul de 1655, nommé dans l'inscription martelée.

Voici ces deux mentions.

I. « Dimanche 30 mars 1624.

« Entre *Anthoine Lichiere*, maistre chappelier, habitant de Nismes, d'une part ; et honneste femme *Seuille* (1) *Leauze*, habitante dud. Nimes, d'autre ».

II. « Dimanche 11 decembre 1633. — Semaine de M. *Davin*.

« Entre maistre *Jaques Lichiere*, chapellier, habitant de Nismes d'une part, et *Anthonnette Tourniere*, dud. Nismes, d'autre. — Le mariage a esté beni hors la ville, le 11 janvier 1634 ».

---

(1) Altération du prénom *Sibyllis*.

# TABLE

---

## Juillet 1869.

	Pages.
1. Epitaphe de sainte Casarie.....	23
2. Epitaphe métrique de l'archiviste Guy Quotin.....	29

## Août.

1. Denier de Vespasien.....	37
2. Marque du potier C. Aurelius Sacer.....	38
3. Inscription votive de Q. Valérius Donius en l'honneur de Junon.....	39

## Septembre.

1. Inscription inédite d'Aréthuse, à Barjac.....	40
2. Inscription inédite de Domitia Celsina, à Barjac.....	41
3. Tombeau romain trouvé rue d'Avignon.....	41
4. Tête de Mercure.....	43

## Octobre.

1. Epitaphe latine des premières années du XVIII <sup>e</sup> siècle.....	44
2. Inscription inédite de Sévérina.....	49
3. Inscription inédite de M. Séverus Marcianus.....	51
4. Epitaphe inédite de Raimond de Saint-Paul, marchand, de Nîmes.....	51
5. Denier d'Hérennius Etruscus.....	52
6. Inscription inédite de Sempronia Panhiané.....	53
7. Inscription de L. Velloudius Statutus, decurion de Senez.....	55
8. Noms de potier et figurine en terre cuite trouvés à l'enclos Gilly.....	56

## Novembre.

1. Objets antiques trouvés à la rue Neuve.....	57
2. Grand bronze de Sagonte.....	58
3. Matrices de sceaux du moyen âge.....	59
4. Marque de potier et objets en bronze trouvés à l'enclos Gilly.....	61
5. Puits romain de la rue de la Plate-Forme.....	63

Décembre.

	Pages.
1. Petits autels anépigraphes et base de colonne trouvés à l'enclos Gilly .....	63
2. Inscription de L. Julius Végétus.....	64
3. Inscriptions inédites de l'ancien hôpital protestant.....	65
A. Inscription en latin de 1592.....	66
B. Inscription en français de 1592.....	67
C. Inscription en français de 1655.....	68
4. Inscription inédite d'Emilia Zoé.....	72
5. Fibule gauloise et anneau en bronze.....	73
6. Monnaies de bronze des Namasates trouvées à Castelnaud-valence.....	74

Appendice.

I. Notice sur Jacques Bonaud .....	75
II. Achat du domaine de la Cassagne par P. Quotin et Pierrette d'Estampes, son épouse.....	78
III. Quatre lettres royaux relatives à P. Quotin comme garde des Archives et commissaire chargé de faire rentrer la contribution imposée aux notaires et tabellions.....	81
IV. Délégation faite par P. Quotin à P. d'Haluy, dit Tournay.	86
V. Prix fait d'un rétable et d'une verrière commandés au peintre P. Quotin par Jacques de Vaux, marchand, d'Uzès.	87
VI. Lettres royaux en cas d'appel en faveur de Jacques de Vaux .....	88
VII. Lettre de J.-F. de Calvière, baron de Boissières, à l'abbé Valette .....	90
VIII. Extrait de la relation inédite de C.-J. de La Baume.....	90
IX. Extrait d'une lettre écrite par Franç. de Roverie, seigneur de Cabrières, à son frère Jean-Louis, chanoine, alors à Paris.....	91
X. Famille d'Agnelhounet.....	92
XI. Hôpital protestant de 1655.....	93
XII. Délibérations du Conseil de ville relatives à la reconstruction de l'hôpital en 1592-1593.....	94
XIII. Famille Richard.....	100
XIV. Famille Lichière.....	101

# RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE ENVOYÉ PAR M. AURÈS

AU CONCOURS ACADÉMIQUE DE 1870 (1) ;

par M. Ed. FLOUEST,

membre-résidant.

---

*L'Etude épigraphique et métrologique des monuments dédiés aux Proxumes*, présentée par M. Aurès au concours académique, traite un sujet particulière-

[1] Un décret du 30 mars 1869, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique, a institué, dans chaque ressort académique, un prix annuel de mille francs à décerner au meilleur travail consacré à l'étude d'une question d'histoire politique ou littéraire, d'archéologie, ou de science, intéressant les départements compris dans le ressort.

Un jury spécial, présidé par le recteur et composé de deux délégués de chacune des sociétés savantes existant dans la circonscription académique, est juge du concours.

Le prix, par l'effet du roulement adopté, devait être attribué, en 1870, aux études archéologiques. L'académie du Gard avait désigné MM. *Germer-Durand* et *Flouest* pour la représenter dans le jury constitué à Montpellier.

ment intéressant pour l'archéologie méridionale. Elle rentre donc essentiellement dans les conditions du programme tracé par l'arrêté ministériel du 31 mars 1869. Le culte des Proxumes, probablement très-populaire chez les Volces Arécomiques à l'époque gallo-romaine, semble s'y être exclusivement cantonné et n'avoir franchi que très-accidentellement les limites de leur territoire. Sur dix-huit monuments qui en révèlent l'existence, quatorze ont été recueillis à Nîmes ou dans les environs ; les quatre autres découverts à Avignon, chez les Cavares, ou à Vaison, chez les Voconces, n'y ont été vraisemblablement importés qu'à la faveur d'alliances privées, comme il ne peut manquer de s'en produire entre peuplades limitrophes.

Mais qu'étaient ces *Proxumes* dont les autels rencontraient tant de faveur dans les laraires arécomiques ? Quel sens, quelle valeur convient-il d'attribuer à cette qualification d'apparence si mal définie et si mystérieuse dès le premier abord ? On se le demande depuis bientôt deux cents ans : de nombreux mémoires en font foi ; mais, à en juger par le développement que M. Aurès a donné à son travail, la question comportait encore bien des difficultés au moment où il a entrepris de la résoudre. Depuis Spon, qui mentionna le premier, en 1676, les petits autels dédiés à ces *dieux inconnus*, un grand nombre d'archéologues et des plus recommandables, tels que les Séguier, les Dom Martin, les Muratori, les Papon, pour ne citer que les anciens, ont cherché tour à tour à faire la lumière sur ce *desideratum* de la science.

La plupart y ont mis tous leurs soins et ont dépensé des trésors d'érudition, sans que la vérité soit sortie de

leur œuvre avec cette évidence qui supprime toute nécessité de recherche ultérieure.

Seul, au commencement de ce siècle, Millin en mentionnant les autels des Proxumes au cours du récit de son *Voyage dans le midi de la France*, semble n'avoir éprouvé ni hésitation, ni difficulté pour l'interprétation de leur dédicace. Traduisant *proxumi* par *les proches* et cédant une fois de plus à cette promptitude de décision qui l'a entraîné à tant d'inadvertances, il a considéré l'expression latine comme désignant le groupe des parents les plus immédiats, ceux que nous désignons encore ainsi nous-mêmes, et il a supposé que, en faisant tailler ces autels, leurs consécrateurs avaient voulu rendre, d'une manière durable, à leur mémoire un hommage funèbre. Cependant Orelli a rejeté sans scrupule cette explication, et la condamnation tombée d'une bouche aussi compétente suffit à rappeler que Millin a rattaché le terme de *Proxumi* à une idée à laquelle celui de *cognati* pourrait seul correspondre exactement, d'après la rigueur de la terminologie du droit et des rituels. Jamais, d'ailleurs, à l'époque romaine, les proches parents n'ont été l'objet d'un culte dans les *laraires* ; il serait impossible, à qui voudrait le soutenir, de trouver un texte ou une inscription à l'appui de sa thèse ; et le Gallo-Romain jaloux de rendre à la mémoire des siens un honneur collectif, aurait eu recours à des moyens dérivant d'une manière plus ou moins directe du principe de la stèle funéraire, mais certainement exclusifs de la consécration d'un autel.

Il n'est donc pas surprenant que, malgré sa séduisante simplicité, l'interprétation de Millin n'ait pas fait fortune ; personne n'a songé à s'y arrêter ; et, après

comme avant la publication de son livre, chaque nouvelle découverte a ravivé l'élan des investigations que la lassitude de l'insuccès avait suspendues. C'est ainsi que, ayant en quelque sorte assisté à la découverte à Nîmes du dernier autel qui soit venu affirmer le culte local des Proxumes (1), M. Aurès a subi à son tour l'attrait irritant de cette persistante énigme et a voulu se mesurer avec elle.

Il y a trop longtemps qu'il sonde avec succès les problèmes les plus ardues de l'archéologie, pour ne pas savoir le rôle important que joue l'esprit de méthode dans la conquête de leur solution. En conséquence, il s'est tout d'abord préoccupé de reconnaître à fond le terrain de la question et de se rendre un compte exact des éléments à mettre en œuvre. Il était impossible qu'on eût publié, depuis près de deux siècles, tant de travaux concernant son sujet, sans qu'il s'y fût glissé des indications fausses, des confusions dangereuses, des erreurs matérielles. Quiconque a dû consulter les ouvrages anciens, particulièrement dans le domaine de l'épigraphie, a appris à ses dépens avec quelle prudente réserve il convient de s'en rapporter à leurs mentions. La rareté des communications à l'époque où ils ont été écrits, la difficulté de franchir les distances, l'instruction plus que sommaire de la plupart des aides dont il fallait accepter le concours, le petit nombre et l'insuffisance des moyens de reproduction et même l'inexpérience pratique de certains imprimeurs, ont créé à leurs auteurs des difficultés multiples dont leur bon vouloir n'a pu triompher toujours. C'était

(1) Cette découverte a eu lieu rue de la Fontaine, dans le cours du premier semestre 1868.

donc agir sagement que de vouloir dégager d'abord les données du problème de toutes les complications parasites qui avaient fini par les altérer, les fausser et parfois même les transformer. Aussi M. Aurès, inaugurant son mémoire par un recensement général de tous les monuments dédiés aux Proxumes, s'applique-t-il avec un soin minutieux à remonter jusqu'au jour de leur découverte, à préciser leurs conditions d'existence, à rétablir leur intégrité première, à énumérer leurs vicissitudes, à les poursuivre dans tous les cabinets où l'amour de la collection les a successivement confinés, jusqu'à ce que, les rencontrant enfin dans les pérégrinations multipliées que son dévouement à la science lui a imposées, il puisse prendre à son tour possession de ceux qui subsistent encore, les étudier, les manier à l'aise et les faire reproduire dans un album extrêmement instructif, par un crayon assez expert et sûr pour pouvoir unir à toutes les délicatesses de l'art la rigoureuse exactitude d'un géomètre ou d'un photographe.

Cette révision approfondie, ce redressement progressif de toutes les erreurs, cette lumineuse restauration de la vérité matérielle, constituent le premier chapitre du mémoire de M. Aurès, et il est difficile d'apporter à l'accomplissement d'une pareille tâche plus de netteté, de conscience, et d'irrécusable justesse.

Le second chapitre est consacré à l'exposé des opinions successivement émises sur la nature des Proxumes et le caractère de leur culte. Si quelques auteurs, comme Dom Martin, Bimard de La Bastie, Séguier, paraissent avoir suivi la bonne voie dans l'étude qu'ils en ont faite, et s'être sérieusement approchés du but de leurs efforts; d'autres au contraire se sont manifes-

tement trompés et ont fait fausse route dès le commencement de leur dissertation. Tous, néanmoins, ont été mentionnés avec soin dans cette revue rétrospective ; et M. Aurès leur fait une part rigoureusement égale, dans l'impartialité de son compte-rendu. Souvent même, pour être plus certain de ne rien enlever à l'intégrité de leurs idées, il fait de larges emprunts à leur œuvre et en reproduit fidèlement le texte, ne se réservant que le droit de faire intervenir ces citations dans un ordre chronologique qui permette de mieux saisir le développement de la discussion, depuis son état embryonnaire jusqu'à la formule qu'un savant distingué, M. le capitaine Colson, lui a donnée en 1851. La théorie qui s'y révèle n'est peut-être pas entièrement neuve et avait été déjà jalonnée par d'autres, mais on peut dire que M. Colson l'a faite sienne par la netteté qu'il lui a donnée. Elle est exposée par M. Aurès avec une exactitude et des développements d'autant plus complets, que, ne croyant pas pouvoir s'y rattacher, c'est surtout contre elle qu'il dirigera plus tard son argumentation.

Mais, avant d'aborder cette partie de sa tâche, il a tenu à envisager les monuments des Proxumes sous un point de vue nouveau, dont personne ne s'était occupé avant lui. Cet élément encore inédit, lui est fourni par les études de métrologie comparée dont il a fait en quelque sorte sa spécialité, et qui ont donné à son nom une honorable notoriété parmi les archéologues. Ses travaux ont déjà recueilli l'approbation de juges dont la compétence ne saurait être douteuse (1). Le mérite

(1) Notamment de M. le comte M. de Vogué (V. *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, séance du 13 février 1869). Le dernier

et l'utilité des recherches auxquelles il se livre, ont d'ailleurs reçu en 1867, à la Sorbonne, une consécration éclatante, lorsque le ministre de l'instruction publique, après avoir écouté, « non sans donner des marques du plus vif intérêt », la lecture d'une note où M. Aurès avait condensé le résultat de ses études sur le pied gaulois, prit la parole pour déclarer que « ce travail, pensé et écrit avec une sûreté de déduction et une netteté d'expression qu'on rencontre rarement à ce degré dans les dissertations érudites, devait porter la conviction dans tous les esprits ». Ce jugement si considérable fut aussitôt ratifié par « les applaudissements chaleureux que l'assemblée tout entière prodigua au savant ingénieur », et son autorité n'a fait que s'accroître depuis lors (1).

M. Aurès ne pouvait donc se livrer à une étude des monuments des Proximes, sans y faire à la métrologie une part égale à celle que réclamait l'épigraphie. Il le pouvait d'autant moins, qu'il devait y trouver une occasion décisive de réagir contre les derniers scrupules de ceux qui, ne pouvant nier les résultats obtenus par l'application de sa théorie, préféreraient encore les attribuer à des jeux du hasard facilités par le choix habile de certains monuments. Ici le *choix habile* ne lui était pas possible : il se trouvait en face de quatorze monuments constituant, par l'effet même de leur nom-

*Bulletin de l'Académie royale de Belgique* contient une remarquable étude de M. Constantin Rodenbach, sur l'étalon prototype universel des mesures de longueur, dans laquelle la théorie de M. Aurès sur les mesures gauloises est puissamment invoquée par l'auteur en faveur de sa thèse.

(1) V. *Revue des sociétés Savantes*, 4<sup>e</sup> série, tom. VI, 2<sup>e</sup> semestre de 1867, page 111.

bre, toute une *série* dans la plus véritable acception du mot. Si donc la mensuration loyale de tous les termes de la série, sans exception, aboutissait, malgré leurs dissemblances individuelles et leurs dimensions variables, à un même principe, il ne pourrait plus être évidemment question d'un hasard heureux, et il faudrait bien reconnaître avec lui que les Gaulois n'ont rien édifié, même en petit, sans en régler les dimensions à l'aide d'une unité de mesure; que, s'ils ont souvent employé, après l'établissement de la domination romaine, celle de leurs vainqueurs, ils sont tout aussi fréquemment restés fidèles, grâce à la tolérance bien connue de la nouvelle administration, à leur unité de mesure nationale, au véritable pied gaulois apporté par leurs ancêtres des plaines asiatiques, préexistant aux importations de Rome, qui<sup>l</sup> lui disputèrent un moment la faveur populaire, solennellement rétabli par Charlemagne dans ses anciennes prérogatives officielles sous le nom de *pied de roi*, et conservé, jusqu'à ces derniers temps, comme base de la mensuration linéaire en France.

Telle a été la pensée génératrice de l'examen métrologique que M. Aurès a voulu faire; et pour que le plus léger doute ne pût atteindre la justesse ou la sincérité de ses procédés, il a commencé par les décrire. La précision et la lucidité de son exposé ne laissent plus la moindre place aux préoccupations ombrageuses, dès qu'on voit comment il se sert, soit de ses règles en bois, soit de son compas d'épaisseur, gradué sur chacune des faces de sa tige quadrangulaire suivant les principales mesures usitées dans l'antiquité, et à quels principes de géométrie élémentaire il demande les bases de ses calculs, pour les cas très-rares où ses instruments restent insuffisants.

Par une singulière coïncidence, sur les quatorze monuments dédiés aux Proxumes existant encore, sept (juste la moitié) ont été exécutés à l'aide du pied romain divisible tantôt en douze onces suivant l'usage italique, tantôt en quatre palmes ou seize dactyles, suivant la tradition qui prévalait en Grèce. Pour eux, M. Aurès n'a à justifier ni de l'existence, ni de la nature de l'unité métrique qui a présidé à la fixation de leurs dimensions diverses : cette justification résulte *de plano* du caractère des rapports fournis par les constatations faites à l'aide de la longueur attribuée universellement et sans contestation à une once ou à un dactyle et à leurs multiples. La comparaison des combinaisons dont cette once ou ce dactyle ont été l'élément premier, fait voir ensuite que ces combinaisons ont été le plus souvent inspirées par la foi à la valeur mystique des nombres, si dominante dans toute l'antiquité.

Mais, à côté de ces monuments, il s'en trouve sept autres obstinément rebelles à l'application de l'once ou du dactyle. Quelque persévérance qu'on y mette, quelque concession que l'on fasse, par quelque point qu'on les prenne, on n'arrive jamais, si on opère comme pour les premiers, qu'à des résultats négatifs, incohérents, irrationnels. Au contraire, dès qu'on les rapporte à un pied de  $32\frac{1}{4}$  millimètres, divisé en douze pouces de douze lignes chacun, la lumière surgit aussitôt, tout se coordonne, tout s'enchaîne, tout s'explique; la volonté consciente s'affirme, la méthode intelligente se substitue au chaos des constatations antérieures, et on inscrit des résultats aussi logiques qu'indéniables, dont la subtilité savante confond souvent l'esprit.

Comment n'être pas convaincu alors que, à côté de

l'unité de mesure introduite en Gaule par les Romains, il en a existé une autre, qui ne pouvait être que celle de la nationalité vaincue et dont la nature se déduit irrésistiblement des faits qu'on touche ainsi du doigt ? Comment, d'ailleurs, refuser aux Gaulois ce signe de génie pratique et de progrès social qui résulte de l'établissement d'une dimension consacrée comme normale et typique, quand ils ont donné tant et de si éclatantes preuves d'une remarquable aptitude à toutes les conquêtes de la civilisation ? N'étaient-ils pas, dès avant César, des commerçants actifs utilisant les grands fleuves de leur vaste empire pour apporter jusqu'au cœur du pays les marchandises que les trafiquants méditerranéens déposaient sur leurs rivages ? N'étaient-ils pas les plus habiles métallurgistes de l'Europe ? Ne savaient-ils pas tracer de longues routes, élever de solides chaussées, construire des ponts pour franchir les cours d'eau les plus larges ? N'avaient-ils pas enfin un système monétaire de la plus rigoureuse exactitude, dérivé nécessaire d'un système métrique pondéral d'une grande perfection ? Comment donc leur refuser un système de mesures linéaires, alors que l'expérience universelle a montré que, dans tous les temps et chez tous les peuples, la création de la mesure de longueur a précédé celle de la mesure du poids ?

L'existence d'un système métrique linéaire chez les Gaulois ne fait donc l'objet d'aucun doute pour M. Aurès. Mais il a conquis le droit d'aller plus loin ; il affirme et il démontre, par la concordance d'une infinité de faits, que leur unité de mesure était le pied de douze pouces, devenu plus tard notre pied de roi. Puis, appliquant ce pied à la mensuration de tous ceux

des autels des Proxumes dont le pied romain est impuissant à rendre compte, il fait voir que nos ancêtres ont attaché, eux aussi, et plus encore peut-être que les Romains, une importance capitale à l'obtention de certains nombres, et des combinaisons qui les répètent sans cesse en variant à l'infini les éléments producteurs. A vrai dire, pour en être surpris, il faudrait ignorer combien le génie grec a souvent inspiré et fécondé le génie gaulois et quels attraits avait pour lui cette ingéniosité quintessencielle qui reste, en bien des choses, sa caractéristique dominante. M. Aurès en tire même une nouvelle preuve à l'appui de sa thèse, puisqu'il eût été impossible aux Gaulois d'observer aussi exactement chez eux ces principes de la doctrine pythagoricienne, à laquelle les avaient initiés leurs longues relations avec la Grèce, si l'existence d'une unité de mesure ne leur en eût pas fourni le moyen.

Cette partie du travail de M. Aurès est loin d'être la moins intéressante, mais le caractère de ce rapport n'en saurait comporter une analyse étendue. Qu'il suffise de dire qu'on y rencontre presque à chaque page la preuve que les constructeurs des autels dédiés aux Proxumes se sont constamment attachés à leur donner non-seulement des dimensions proportionnelles entre elles, mais encore à rechercher, dans les proportions ainsi que dans les nombres qui les traduisent, soit des rapports simples, soit l'imparité, soit l'élévation au carré. C'est ainsi qu'on retrouve partout l'emploi de ce fameux triangle dont les côtés, étant entre eux comme trois, quatre et cinq, sont commensurables, triangle que Plutarque appelait *le plus beau* de tous, dont Platon avait fait une figure nuptiale et qui, dans la

théogonie égyptienne, représentait Osiris, Isis et Orus. C'est ainsi encore que, dans la plupart des monuments, les dimensions principales sont exprimées par des nombres impairs ou par des nombres carrés. Dans d'autres, le lapicide, tout en ne s'écartant pas des nombres consacrés, a suivi ce qu'on appelle dans l'art de construire, la règle des proportions définies, non toutefois sans lui faire exceptionnellement subir de très-légères dérogations, dans le but unique et évident d'échapper à des nombres pairs et de leur substituer des nombres impairs. Parfois, tout a été combiné pour avoir comme pivot des rapports les nombres fatidiques *sept* ou *treize*; enfin, quand on a pu réussir à n'avoir que des nombres tout à la fois impairs et carrés, et surtout à les constituer par l'addition de la série progressive des carrés des nombres impairs, l'idéal de l'art a été atteint, l'aspiration religieuse a obtenu sa satisfaction suprême, et la faveur céleste n'a certainement pas pu se dispenser de combler de ses bienfaits le consécrateur de l'autel.

En présence de cette recherche assidue des nombres impairs, réputés *mâles* et *célestes*, tandis que les nombres pairs sont dits *femelles* et *terrestres*; en face de cette préoccupation si constante de se conformer aux règles qu'un grand nombre d'auteurs nous ont conservées et souvent sous la brève et saisissante formule d'un adage (1), comment soutenir que les monuments qui en sont l'expression directe, ont été exécutés au hasard par des ouvriers habitués à tailler leurs pierres sans leur assigner aucune mesure fixe, et

(1) Numero deus impare gaudet (Virgile). — Imparem numerum observari moris est (Végèce, *de Re militari*) — Quadrati numeri potentissimi ducuntur (Censorin., *de Die natali*), etc.

sans s'assujettir eux-mêmes à une règle quelconque ? Quand on rencontre des constructeurs si pénétrés, à l'exemple du divin Platon, de cette conviction que *le nombre doit, de toute nécessité, servir de fondement à tout*, comment croire qu'ils ne possédaient pas une unité de mesure pour assurer au nombre son indispensable règne, et comment ne pas souscrire à l'évidence de l'unité régulatrice que les œuvres sorties de leurs mains proclament à l'envi !

Mais quelqu'attachant que soit le chapitre consacré par M. Aurès à l'étude métrologique des monuments dédiés aux Proxumes, le quatrième et dernier réclame, lui aussi, toute l'attention du lecteur. Arrivant aux conclusions que sa dissertation a préparées, l'auteur y exprime son opinion personnelle sur la nature des Proxumes et le caractère du culte qu'on leur rendait.

Il n'a pas de peine à établir d'abord qu'ils doivent manifestement rentrer dans la catégorie des *divinités topiques*. Cette qualification, au moins quant à son dernier terme, leur convient on ne peut mieux au regard de la cité nimoise, où leur culte a indubitablement pris naissance et d'où il paraît même ne s'être jamais propagé sérieusement au dehors. Sur dix-huit autels qui leur ont été consacrés, quatorze, et parmi eux ceux dont le style est le plus archaïque, ont été recueillis sur le territoire arécomique. Trois, il est vrai, ont été exhumés des ruines de Vaison ; mais on sait, par de nombreuses inscriptions, que la cité des Volces Arécomiques et celles des Voconces ont toujours entretenu les relations les plus assidues et les plus étroites. Des échanges de toute nature en ont été l'inévitable conséquence, et, en conduisant à Vaison des membres de la colonie nimoise, ils y auront provo-

qué l'importation des symboles préférés de leur culte domestique. Quant à l'unique et très-petit autel qu'on a trouvé à Avignon, l'exiguité de ses dimensions donne à penser qu'il faut y voir un de ces autels qu'on emportait dans ses voyages, au dire d'Apulée, et son abandon dans la ville des Cavares, placée d'ailleurs sur le chemin de Nîmes à Vaison, peut n'être attribué qu'à des circonstances fortuites.

Le culte des Proxumes était donc bien certainement localisé dans le pays arécomique, et c'est au soin pris par M. Aurès (soin trop négligé avant lui) de rechercher et de remettre en lumière les détails caractéristiques de chaque découverte, qu'on doit désormais cette certitude.

Mais les vestiges divers par lesquels ce culte s'affirme à nos yeux, permettent-ils de considérer les Proxumes comme des êtres d'essence divine, et de les faire entrer dans la famille des dieux et des déesses, que le polythéisme antique avait faite si vaste et si variée ? Presque tous les auteurs l'ont pensé jusqu'ici, et le capitaine Colson notamment n'a pas hésité à y voir des congénères, des éinules (on est tenté de dire des collègues) de ces *dieux propices, présents, tutélaires, adhérents, conservateurs*, etc., auxquels de nombreux autels ont été élevés en divers lieux. Il établit même, dans ce groupe de divinités similaires, sous le rapport du degré d'affection et de confiance dont on les honorait, une sorte de hiérarchie caractérisée par la valeur grammaticale des qualificatifs employés pour les désigner. Sans doute, s'il faut l'en croire, on tenait en grande estime les *dieux présents*, qui se faisaient un devoir d'assister à tous les actes de la vie de leurs adorateurs; mais on leur préférât les

*dieux propices*, puisqu'on les considérait comme se tenant sans cesse *auprès* (prope) de leurs protégés. Toutefois, on devait priser plus haut le zèle secourable des Proxumes, puisque le terme superlatif de l'idée de rapprochement (proxume) avait été jugé nécessaire pour le spécifier. La protection céleste pouvait cependant se manifester d'une manière plus significative encore; car des dieux, non contents d'être *très-près* de leurs clients, s'associaient encore si intimément à eux qu'ils en devenaient *adhærentes* ! Franchement, on ne pouvait leur demander davantage; mais n'y a-t-il pas, dans tout ce raisonnement poussé jusqu'aux plus extrêmes limites de la rigueur étymologique, quelques chances de dépasser celles au delà desquelles on touche à la subtilité ?

M. Aurès n'a pas jugé utile de l'examiner. Il avait d'autres moyens d'écarter toute une théorie contraire à ses convictions. Pour lui, les Proxumes ne sont pas des *dieux*, mais des êtres d'essence moins relevée, de simples génies protecteurs. Il le prouve en faisant remarquer que les autels par lui étudiés ne ressemblent pas à ceux qu'on destinait à un culte public, du genre de celui qui se rendait dans les temples. Tous, au contraire, révèlent hautement un culte privé, essentiellement domestique et concentré dans le laraire de la famille. D'un autre côté, *jamais* le mot *Diis* ne s'y trouve accolé à celui de *Proxumis*, tandis qu'il se rencontre *toujours* sur les autels dédiés *DIIS Propitiis*, *DIIS Præsentibus*, *DIIS tutelariis*, *DIIS adhærentibus*. Il fait encore très-judicieusement remarquer qu'un assez grand nombre des dédicaces par lui reproduites, et où le mot *DIIS* n'aurait pas eu sans doute de raison d'être, portent *Proxumis suis*; et que, quelque désir

qu'on ait jamais eu de se rapprocher des dieux, ou de les attirer à soi, on ne s'était pourtant jamais enhardi jusqu'à l'appropriation, au point de se faire *son* Jupiter, *son* Mercure, *son* Apollon. L'adjectif possessif qui intervient ainsi pour la première fois sur des autels votifs, répugne donc à l'idée que les *Proxumes* étaient des divinités, et tend dès lors à restreindre la sphère de leur action bienfaisante à un cercle étroit comme celui de la famille.

Si, non content d'emprunter à cet adjectif cette raison de décider, on le rapproche en outre du nom des consécrateurs des autels, on lui découvre une valeur nouvelle ; car il suggère la pensée que les *Proxumes* appartiennent à la classe des génies féminins.

En effet, sur dix-huit noms que fournissent les inscriptions parvenues jusqu'à nous, trois seulement appartiennent à des hommes : tous les autres sont des noms de femmes. Sera-t-il illogique, dès lors, d'augurer du sexe des êtres invoqués par celui des personnes dont ils recevaient les plus fréquents hommages ? D'ailleurs, quelqu'inhabile qu'ait été le ciseau du seul lapicide qui a essayé de sculpter l'image des *Proxumes* sur l'autel qu'il confectionnait en leur honneur, il est bien difficile de se refuser à y voir trois têtes de femmes. Ne sait-on pas, au surplus, de quel crédit pouvaient jouir les femmes dans la nationalité gauloise, et de quelle vénération étaient entourées, après leur mort, celles qui avaient eu l'honneur de rendre des services à leur patrie ?

Dans sa savante dissertation sur les Déeses Mères, Keysler a confirmé l'avis des celtistes qui ont soutenu que les Druidesses devenues particulièrement célèbres de leur vivant, étaient honorées en Gaule, après leur

mort, sous le nom de Mères ou Matrones. On les considérait alors comme les protectrices de la cité, témoin l'inscription du fameux chapiteau du nymphée de Nîmes ; on les invoquait à la naissance des enfants. Le peuple implorait d'elles des destinées heureuses ; un grand nombre de monuments épigraphiques en font foi et cadrent parfaitement avec ce que l'on sait du spiritualisme de la religion des Gaulois et de leur croyance à l'immortalité de l'âme. Pourquoi, dès lors, les mères de famille, dont la tendre sollicitude s'était fait longtemps bénir, n'auraient-elles pas été, après leur mort, dans le cercle de leur descendance, l'objet d'une vénération semblable à celle qui récompensait les Druidesses ? Quand les cités croyaient à la continuation par delà la tombe des bons offices des hautes prêtresses qui les avaient servies de leur vivant, pourquoi les enfants n'auraient-ils pas conçu la touchante confiance que leur mère, que leurs grand'mères continuaient, après leur mort, à veiller sur eux et restaient sensibles au témoignage fidèle de leur filiale reconnaissance ?

Les autels dédiés aux Proxumes l'auraient donc été aux mânes des aïeules, considérées comme les génies particuliers de la famille et de la maison. Telle est au moins l'opinion à laquelle s'arrête M. Aurès et que, le premier, il a émise. A-t-il enfin rencontré la vérité ? Le rédacteur de ce rapport n'a point à le dire, mais il incline à le croire. Si l'esprit de saine méthode et de critique judicieuse, si la conscience dans les recherches et la prudence dans les déductions, si l'argumentation bienveillante que sert un excellent style, sont des moyens assurés d'attirer à soi la vérité, nul plus que M. Aurès n'a mérité de la trouver au

terme de son chemin et de voir ses efforts récompensés par elle.

---

*Dans sa séance du 2 juillet 1870, le jury du concours a attribué à M. Aurès le prix qu'il avait mission de décerner.*

---

## NOTE

SUR UNE

# SÉPULTURE ANTIQUE .

découverte au mas d'Agon , en Camargue ;

par M. Ed. FLOUEST,

membre résidant.

---

Dans les premiers jours du mois de mars 1869, M. Paradès de Daunant, prenant une initiative trop rarement imitée au gré de l'Académie du Gard, signalait à cette compagnie une découverte intéressant les études d'archéologie locale entreprises par plusieurs de ses membres. Elle venait d'être faite dans sa propriété du mas d'Agon, située en Camargue, à une faible distance de la rive septentrionale de l'étang du Valcarès. En labourant une terre cultivée de temps immémorial, un valet de ferme avait heurté du soc de sa charrue un corps résistant et volumineux, dont la présence en ce lieu avait d'autant plus attiré son attention, que le sol du delta du Rhône, consistant exclusivement en un limon argilo-sableux d'une grande

ténuité, ne comporte ni pierre, ni gravier de quelque importance. Son premier examen lui révéla une poterie de forme cylindrique, horizontalement couchée, à une profondeur de trente à trente-cinq centimètres, dans le sens de l'Est à l'Ouest. Il crut, cela va sans dire, avoir mis la main sur un trésor; et, s'armant aussitôt d'un pic, il fit si bien pour en dégager en toute hâte le traditionnel récipient, qu'il le brisa en partie. Au lieu des pièces d'or qu'il s'attendait à voir ruisseler, il ne s'en échappa que quelques ossements et de la terre. Le chef de l'exploitation, immédiatement prévenu, s'empressa de se rendre sur les lieux et fit achever la fouille avec des précautions intelligentes, qui ont permis de recueillir d'utiles indications sur la sépulture que le hasard venait de faire exhumer.

Elle se composait de deux sections de grandes amphores s'emboitant l'une dans l'autre, de manière à présenter l'aspect d'une sorte d'étui de proportions gigantesques. Pour obtenir ce résultat, l'amphore la plus grande avait été brisée circulairement, à sa partie supérieure, vers le point où ses flancs commencent à s'infléchir en dedans pour constituer le col; et de légers coups de marteau, prudemment frappés dans une direction oblique de dehors en dedans, avaient taillé en biseau le bord de la brisure, pour faciliter l'emboitage de l'autre amphore. Celle-ci, au contraire, avait été fracturée dans sa partie inférieure jusqu'à hauteur du plus grand diamètre de la panse, afin que sa partie supérieure, débarrassée du goulot et des anses, dont on voit encore le point d'attache, formât de ce côté la concavité terminale de l'étui correspondant à celle que constitue, du côté opposé, la base

fuyante et pointue de la grande amphore (1). Ces deux vases présentent les dimensions suivantes :

	1 <sup>re</sup> Amphore (la plus grande).	2 <sup>e</sup> Amphore.
Diamètre . . . . .	0m34 . . . . .	0m30
Longueur . . . . .	0m89 . . . . .	0m80
Profondeur . . . . .	0m78 . . . . .	0m70

Il n'a pas été possible de se rendre un compte positif, au moyen de données physiologiques, de la taille, de l'âge, ni du sexe du défunt. Le temps avait détruit la plus grande partie du squelette : quelques os du crâne, des dents, et un os long des bras ou des jambes qui s'écrasait et tombait en poussière à la moindre pression des doigts, en étaient les seuls vestiges. Leur manière d'être suffisait toutefois à prouver que le corps n'avait point été soumis à la crémation lors des funérailles, mais qu'il avait été, au contraire, directement rendu à la terre dans toute son intégrité. Du reste, aucun objet accessoire dans le récipient funéraire : pas un bijou, pas une offrande aux mânes, aucun vase à libation ou à parfums. Telle a été du moins l'impression des auteurs de la découverte. Se seraient-ils trompés ? La déception qu'éprouvait l'un d'eux a-t-elle réagi sur l'attention commune au point de faire passer inaperçu tout ce qui n'était ni or ni argent ? A défaut d'un criblage méthodique, a-t-on suffisamment exploré

(1) Grâce aux soins de M. Paradès de Daunant, ces deux amphores, dont l'une était restée intacte et dont l'autre a été habilement réparée, se voient aujourd'hui, au musée de la Maison-Carrée à Nîmes, dans l'état de connexion relative où elles avaient été enfouies.

la fine terre qui s'était à la longue infiltrée dans les amphores et les avait entièrement remplies ? C'est ce qu'il est impossible de savoir aujourd'hui ; on ne peut que constater une affirmation très-précise dans le sens négatif, et on la regrette d'autant plus qu'on se voit ainsi privé des meilleurs éléments d'appréciation qu'on puisse avoir pour la détermination de l'âge et de la nature d'une sépulture antique.

Si l'on en juge par les caractères des produits de l'art céramique qui la constituaient, celle qui fait l'objet de cette note peut facilement remonter aux premiers temps de l'époque gallo-romaine. En effet, la terre de ces deux vases, de couleur jaune pâle au dehors, mais d'un rouge vif dans l'intérieur et surtout dans l'épaisseur de la pâte, est d'une finesse de grain et d'une homogénéité qui révèlent l'emploi des procédés les plus perfectionnés pour le lavage, la préparation et la mise en œuvre des argiles figuline-. Si la panse de l'une d'elles n'offre pas une régularité parfaite et s'est, suivant l'expression vulgaire, légèrement *gondolée* en dépressions horizontales, les flancs de l'autre au contraire présentent une ligne d'une irréprochable rectitude, tandis que, par son uniformité, la spirale des sillons tracés à l'intérieur par les doigts du potier témoigne de la sûreté de main et de l'habileté de l'ouvrier qui la fit s'élaner du ballon de terre déposé sur son tour. Toutes deux ont d'ailleurs bénéficié d'une cuisson dirigée selon toutes les règles de l'art et qui leur a procuré cette légèreté et cette sonorité qu'on regarde, dans les poteries, comme de sûrs indices de leur solidité.

Evidemment ces deux amphores n'ont point été fabriquées dans les Gaules. Elles tranchent, d'une ma-

nière trop marquée, sur celles dont notre sol recèle d'innombrables débris, et dont la terre, irrégulièrement granuleuse, plus terne, plus épaisse et moins cohérente, prenait à la cuisson cette texture d'apparence un peu feuilletée qui a trahi, à toutes les époques, l'inexpérience des potiers gaulois et l'insuffisance de leurs procédés pour l'épuration des terres. Lorsque de fréquentes commotions politiques et les invasions des barbares, vers la fin du III<sup>e</sup> siècle, en paralysant les opérations du trafic lointain, obligèrent le commerce à renoncer aux approvisionnements d'outre-mer, il fallut bien désormais fabriquer dans le pays ces vases si divers qu'il avait été jusque-là aussi avantageux que facile de tirer de l'étranger, et notamment d'Espagne (1) C'est alors que furent confectionnés tant de produits de qualité inférieure qui, en caractérisant l'industrie indigène, ne servent qu'à mieux faire distinguer aujourd'hui les produits d'importation qui les avaient précédés. Les deux amphores du mas d'Agon appartiennent certainement à cette dernière catégorie, et datent dès lors de l'un des trois premiers siècles de l'ère chrétienne.

Leur présence dans cette région n'a rien du reste qui doive surprendre. La Camargue, aujourd'hui si peu fréquentée et placée si complètement à l'écart des grands centres de population et de l'activité de leur négoce, se trouvait autrefois dans des conditions bien différentes. De vastes étendues d'eau recouvraient une

(1) ... Major quoque pars hominum terrenis utitur vasis. Samia etiam nunc in esculentis laudantur. Retinet hanc nobilitatem...in Hispania, Saguntum...Hæc quoque per maria terrasque ultra citroque portantur insignibus rotæ officinis...

[C. Plin. Hist. Nat., lib. XXXV.]

grande partie du sol, exondé depuis sous les efforts de l'agriculture et maintenant couvert de riches moissons. Le Valcarès n'était point encore un lac, un étang plus ou moins marécageux irrévocablement enclavé dans la terre ferme ; il communiquait librement avec la mer (1), et constituait une baie profonde, un vaste estuaire, donnant issue à une notable partie des eaux du Rhône, vers lequel cinglaient de la haute mer les navires chargés de mille produits divers à destination des emporiums d'Arles, de Lyon ou de Châlon. C'était sur ses bords que finissait la navigation maritime, que commençait la navigation fluviale ; aussi avait-on établi des constructions de quelque importance, probablement des magasins, des entrepôts, des quais destinés à faciliter les transbordements. On voit encore de nos jours d'irrécusables témoins de cet ancien état de choses. Outre une grande quantité de poteries variées et de médailles du haut et du bas empire, la rive orientale du Valcarès montre des pierres d'appareil et de nombreuses substructions, qui offrent tous les caractères de l'époque gallo-romaine. Il en est de même sur le rivage opposé, et il existe, notamment, un peu au sud-ouest de la ferme de Méjannes, un point où on aperçoit, lorsque les eaux de l'étang sont très-basses, une grande quantité d'amphores plus ou moins intactes et à moitié enfouies dans la vase, à côté de pierres provenant d'anciennes constructions, comme si un navire avait coulé à pic en cet endroit, le long du quai où il était amarré, et avait laissé échapper de ses flancs les produits céramiques composant sa

(1) D'anciennes cartes en font foi : elles sont citées par M. A. Desjardins dans son beau mémoire sur les Fosses Mariennes.

cargaison (1). La rive septentrionale n'est pas moins riche en vestiges du même caractère, et le territoire du mas d'Agon lui-même embrasse, dans son périmètre, une petite éminence ou *montille*, située un peu en arrière des bâtiments d'exploitation, où on rencontre en abondance ces tuiles à rebords, partout si démonstratives des habitations gallo-romaines, et des fondations encore assez considérables pour être exploitées comme carrière, lorsqu'on a besoin de quelque moëllon pour une bâtisse. C'est dans le voisinage immédiat de la Montille qu'a été découverte, à quatre-vingts mètres environ du côté de l'Ouest, la sépulture objet de cette note, et il est permis de croire qu'elle a reçu le corps d'un habitant de la maison qui s'élevait alors sur cette éminence.

On objectera peut-être que l'inhumation qu'elle atteste d'une manière positive, ne concorde guère avec l'usage dominant à l'époque à laquelle j'incline à la faire remonter. Il est universellement admis, en effet, que l'incinération des corps a été la règle générale, pendant les trois premiers siècles de notre ère; et que c'est seulement après cette période qu'on revint, sous l'influence des idées chrétiennes, à la coutume primitive de l'inhumation proprement dite (2). Il ne

(1) Je tiens ce curieux détail, comme ceux qui précèdent ou qui suivent, soit de M. Paradès de Daunant, qui habite, une partie de l'année, les bords du Valcarès, soit de notre savant et regretté confrère M. Emilien Dumas, qui a fait sur les embouchures du Rhône des études approfondies.

(2) ... *Ipsum cremare apud Romanos non fuit veteris instituti : terra condebantur. At, postquam longinquis bellis obrutos erui cognovere, tunc institutum.*

{C. Plin. *Hist. Nat.*, *lib. VII*, c. 55.)

... At mihi quidem antiquissimum sepulturæ genus id

V. SARRIS, T. X, 1869-70.

serait point impossible, du reste, que des amphores de fabrication hispano-grecque après avoir longtemps servi à des usages domestiques, eussent été utilisées en dernier lieu pour un ensevelissement, à une époque bien moins ancienne que celle de leur importation dans le pays. La sépulture du mas d'Agon pourrait dès lors n'appartenir qu'aux temps postérieurs à Constantin, et l'emploi des amphores, indifférent en ce qui concerne la question de date, s'expliquerait, soit par la difficulté de se procurer un cercueil ou un sarcophage dans une région où les arbres étaient aussi rares que la pierre, soit plutôt par cette préférence accordée aux œuvres du potier par la plupart des peuples anciens pour la conservation des restes mortels de l'homme. Cette préférence est manifeste. Une sorte d'intuition de l'influence de leur constitution chimique avait-elle fait pressentir, dès les temps les plus reculés, que des vases d'argile dépasseraient en durée le bois qui se pourrit, ou les métaux que l'oxydation consume au sein de la terre, et qu'ils témoigneraient ainsi, presque éternellement, de la piété des vivants envers les morts ? Toujours est-il qu'ils ont joui sous ce rapport, pendant toute l'antiquité, et cela dans les deux mondes (1), d'une faveur qui peut surprendre au premier abord, mais qu'il est impossible de révoquer en doute en face des

fuisse videtur quo, apud Xenophontem, Cyrus utitur ; redditur enim terræ corpus.

M. T. Cic. de *Leg.*, lib. II, c. 22.

(1) Il n'est personne qui n'ait entendu parler des grandes jarres funéraires, ou *Camucis*, employées au Brésil antérieurement à la découverte de l'Amérique, et dont les analogues ont été rencontrés dans le Pérou et au Mexique.

preuves innombrables accumulées dans les musées. Pline la constatait déjà de son temps (1); et Diodore de Sicile, en rapportant cette étrange coutume des habitants des îles Baléares, qui rompaient à coups de bâton les os de leurs morts pour les loger plus facilement dans les grands vases qu'ils leur assignaient comme demeure dernière (2), nous a préparés à mieux comprendre et à remarquer davantage ces curieuses sépultures découvertes en Corse, entre Propiano et Sartène (3), qui présentent, au moins sous le rapport de la forme extérieure, une si grande ressemblance avec celle du mas d'Agon. Le dessin qu'en donne M. Alex. Brongniart, dans son *Traité des arts céramiques*, bien que ne figurant qu'une moitié de ces singuliers sarcophages en terre cuite, semble précisément reproduire notre grande amphore avec sa base effilée et son col brusquement tronqué. L'éminent directeur de la fabrique de Sèvres dit, du reste, que chaque sarcophage est composé de deux parties, ayant à peu près les mêmes dimensions et s'emboitant l'une dans l'autre avec une soudure si parfaite, qu'il semble, de prime abord, que le cylindre funéraire a été constitué tout

(1) *Quin et defunctos sese multi fictilibus dolis condi maluere, sicut M. Varro, Pythagorico modo, in myrti et oleæ atque populi nigrae foliis.*

(C. Pline, *Hist. nat.* lib. xxxv, c. 46.)

On consultera du reste, avec le plus grand profit, sur cette question, une intéressante note de M. l'abbé Cochet sur la coutume d'inhumer les hommes dans des tonneaux en terre cuite, publiée en 1857, à propos d'un dolium romain trouvé en Normandie, dans le tome XIV<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> série, de la *Revue Archéologique*.

(2) Diod. Sic., *Biblioth. histor.*, lib. v., c. 18.

(3) *Voyage en Corse*, par Prosper Mérimée, 1839, p. 47.

d'une pièce et confectionné sur le cadavre lui-même (1). A part cette soudure et l'erreur d'impression première que sa perfection peut faire naître, ces indications du savant auteur peuvent être appliquées à la sépulture du mas d'Agon, aussi exactement qu'à celles de Propiano. La similitude est si frappante qu'on est même tenté, par moments, de se demander si ce ne serait point à quelque équipage recruté en Corse qu'aurait appartenu le mort enterré sur les bords du Valcarès, et si ce n'est pas pour se conformer, autant qu'il était en eux, à la coutume du pays natal, que ses camarades l'ont confié à la terre enfermée dans les amphores que possède aujourd'hui le musée de Nîmes. L'île de Corse, aux temps anciens, était une escale presque nécessaire dans la navigation méditerranéenne, et l'abordage aux embouchures du Rhône d'un navire monté par des matelots originaires de cette île n'a absolument rien en soi d'in vraisemblable. Bien des thèses ont rencontré des adhérents convaincus, qui n'avaient pas un fondement aussi plausible; mais il n'entre pas dans ma pensée d'insister sur cette explication, et je crois m'acheminer plus sûrement vers la vérité, en cherchant dans d'autres considérations la justification de mon sentiment définitif.

Le vide intérieur des amphores, rapprochées l'une de l'autre et mises en contact par les bords de leur brisure, est de 1<sup>m</sup>48 en longueur; mais, comme il convient d'en déduire 8 ou 10 centimètres pour l'em-

(1) V. pag. 456 du *Traité des arts céramiques ou des poteries considérées dans leur histoire, leur pratique et leur théorie*, par Alex. Brongniart, de l'Institut, 2<sup>e</sup> édit., revue et augmentée, par Alph. Salvétat, chimiste de la manufacture de Sèvres, Paris, 1854, Bêchet jeune.

boitage et le recouvrement de la plus petite par la plus grande, il est certain qu'il n'a pas dépassé 1<sup>m</sup>40. Il faut bien admettre, d'autre part, que le corps déposé dans cet étui funéraire, n'en atteignait pas si exactement les deux extrémités, qu'il ne restât aucun espace entre la paroi et lui. L'adaptation complète était particulièrement impossible du côté des pieds, dont la forme et la disposition verticale par rapport au plan général cadraient mal avec le rétrécissement concave de leur contenant. Dix ou quinze centimètres doivent donc être encore déduits du chiffre ci-dessus indiqué, et on arrive ainsi à attribuer au défunt une taille maximum de 1<sup>m</sup>25 à 1<sup>m</sup>30. Or, si grand qu'on veuille supposer l'écart possible dans la taille des adultes chez l'homme, on ne peut cependant soutenir, en l'état, que cette sépulture ait été celle d'un être humain parvenu à son entier développement. Il demeure évident au contraire qu'on ne peut la rapporter qu'à un enfant, et même à un enfant assez jeune, puisque la moyenne de la taille chez les enfants de six à huit ans oscille généralement entre 1<sup>m</sup>20 et 1<sup>m</sup>30.

Etant donnée cette base d'appréciation, il en ressort aussitôt un indice d'une portée considérable; et il n'y a plus rien d'irrationnel, même en apparence, à faire remonter la sépulture, comme je l'ai déjà indiqué plus haut, à la première période de l'époque gallo-romaine. On sait, en effet, que, même au temps où l'usage de livrer les corps aux flammes du bûcher funèbre était le plus universellement répandu, les enfants morts en bas âge n'étaient point jugés dignes de rites aussi solennels que ceux qu'on observait pour les funérailles des adultes. On se bornait à les déposer sans

apparat dans une fosse qu'on recouvrait d'un petit tertre (1).

Plutarque, dans les consolations qu'il adresse à sa femme à l'occasion de la mort de leur fille Polyxène, fait clairement allusion à cet usage et le fait dériver de croyances de l'ordre le plus spiritualiste (2). Mais il est un vers de Juvénal, dont le sentiment mélancolique tranche curieusement sur la mordante acreté habituelle au satiriste, et qui en fait foi de la manière la plus précise :

Naturæ imperio gemimus, quum funus adultæ  
Virginis occurrit, vel terra clauditur infans  
Et *minor igne rogi*. Quis enim bonus. . . .

Juv. *Sat.*, XV, v. 138 et suiv.

(1) Ce genre de sépulture portait le nom de *Suggrundarium*. « *Suggrundaria antiqui dicebant sepulchra infantium qui necdum XL dies implescent, quum nec busta dici poterant, quia ossa quæ comburerentur non erant, nec tanta cadaveris immanitas qua locus tumesceret. Unde Rutilius Geminus Astyanacte ait : « Melius suggrundarium misero quæreret quam sepulchrum ».* [Fab. Planciad. Fulg. in expositione vocum antiquarum, cité, pour le commentaire de la XV<sup>e</sup> satire de Juvénal, dans la collection Lemaire. Voir aussi le *Dictionnaire des antiquités* de Tony Rich.)

(2) « On n'offre point, dans notre patrie, les sacrifices funèbres pour les enfants morts en bas âge, et on ne pratique aucune des cérémonies usitées pour les funérailles des personnes adultes, parce qu'on croit que les enfants ne tiennent en rien à la terre, ni aux affections terrestres. On ne s'arrête point autour de leur tombeau, on n'expose pas leur corps à la vue du public et on ne se tient pas auprès d'eux. Les lois défendent de les pleurer, parce que le deuil est irréligieux à l'égard de ces âmes pures qui sont passées à une meilleure vie et dans un séjour plus heureux ». — (Plutarque, *Consolation à sa femme sur la mort de sa fille*, traduction de l'abbé Ricard, de l'Académie de Toulouse, Paris, 1787, Vve Desant).

Il y avait donc, pour les pauvres petits êtres moissonnés prématurément par la mort, une limite en deçà de laquelle il ne leur était pas permis d'aspirer aux suprêmes honneurs du *rogus*. Seulement, cette limite paraît avoir été extrêmement variable suivant les temps et les lieux. Pline la fixe après l'apparition de la première dent, c'est-à-dire à sept mois environ (1); Fulgence prétend, au contraire, qu'elle s'arrêtait au quarantième jour de la vie (2); en revanche Frédéric Ceruti, de Vérone, en paraphrasant le vers de Juvénal qui vient d'être cité, affirme qu'elle s'étendait jusqu'à l'accomplissement de la septième année (3).

Il est certain, en tout cas, que cette dernière règle était celle des Gaules; car M. l'abbé Cochet, en décrivant les cimetières à incinération qui lui ont révélé tant de choses curieuses, tout en lui ménageant une place si distinguée parmi les archéologues de notre temps, déclare que le professeur d'anthropologie du Muséum auquel il a soumis les ossements des enfants dont il a rencontré les corps inhumés et jamais brûlés dans les nécropoles de Cany, de Fécamp, de Lillebonne, etc., « y a reconnu des enfants de deux à trois ans

(1) *Hominem priusquam genito dente cremari, mos gentium non est. . . Editis primores septimo mense gigni dentes haud dubium est.*

[C. Plin. *Hist. Nat.*, lib. VII, c. 15.]

(2) V. sup. loc. cit.

(3) *Naturæ imperio, quæ nobis pietatem indidit, impellimur ut adultæ virginis interitum, mortem etiam infantis qui, quod nondum septimum annum natus sit, cremari de morte non conveniat, defleamus. . . .*

(Paraphr. in sat. XV. — D. J. Juvenalis satirarum lib. V, locupletissima nec minus utili paraphrasi illustrati a Fred. Ceruto. Augustæ-Vindeliciorum, 1699).

et de six à sept ans » (1). Et qu'on ne suppose pas que ce qui est vrai pour les cimetières normands a chance de ne l'être plus pour la région méridionale de la Gaule ; je tiens, en effet, de notre savant confrère M. Tournal, qu'on a découvert, il y a peu d'années, à Narbonne et à Montauban, des sépultures d'enfants non incinérés, qui avaient assurément atteint, au moment de leur mort, un âge bien supérieur à celui dont parlent Fulgence et Plin. Ces sépultures présentaient même ceci de très-remarquable, et que je dois bien me garder d'omettre, que les corps avaient été déposés dans *des amphores brisées pour en élargir l'ouverture trop étroite* (2), absolument comme au mas d'Agon. D'où la conséquence que, loin de présenter le caractère d'un fait isolé et purement accidentel, l'emploi des amphores pour cette destination spéciale doit plutôt indiquer une coutume qu'on peut, dans une certaine mesure, considérer comme locale, malgré la grande étendue du territoire où elle paraît avoir été fidèlement observée.

Que si des indications qui précèdent on veut bien rapprocher maintenant l'induction que j'ai tirée de l'excellence de la fabrication de nos amphores, et cette circonstance qu'un examen soigneux de leur paroi interne montre clairement qu'elles étaient intactes et n'avaient encore servi à aucun autre usage, lorsqu'elles furent choisies pour recevoir le corps du jeune habitant de la montille du mas d'Agon, j'espère qu'on ne

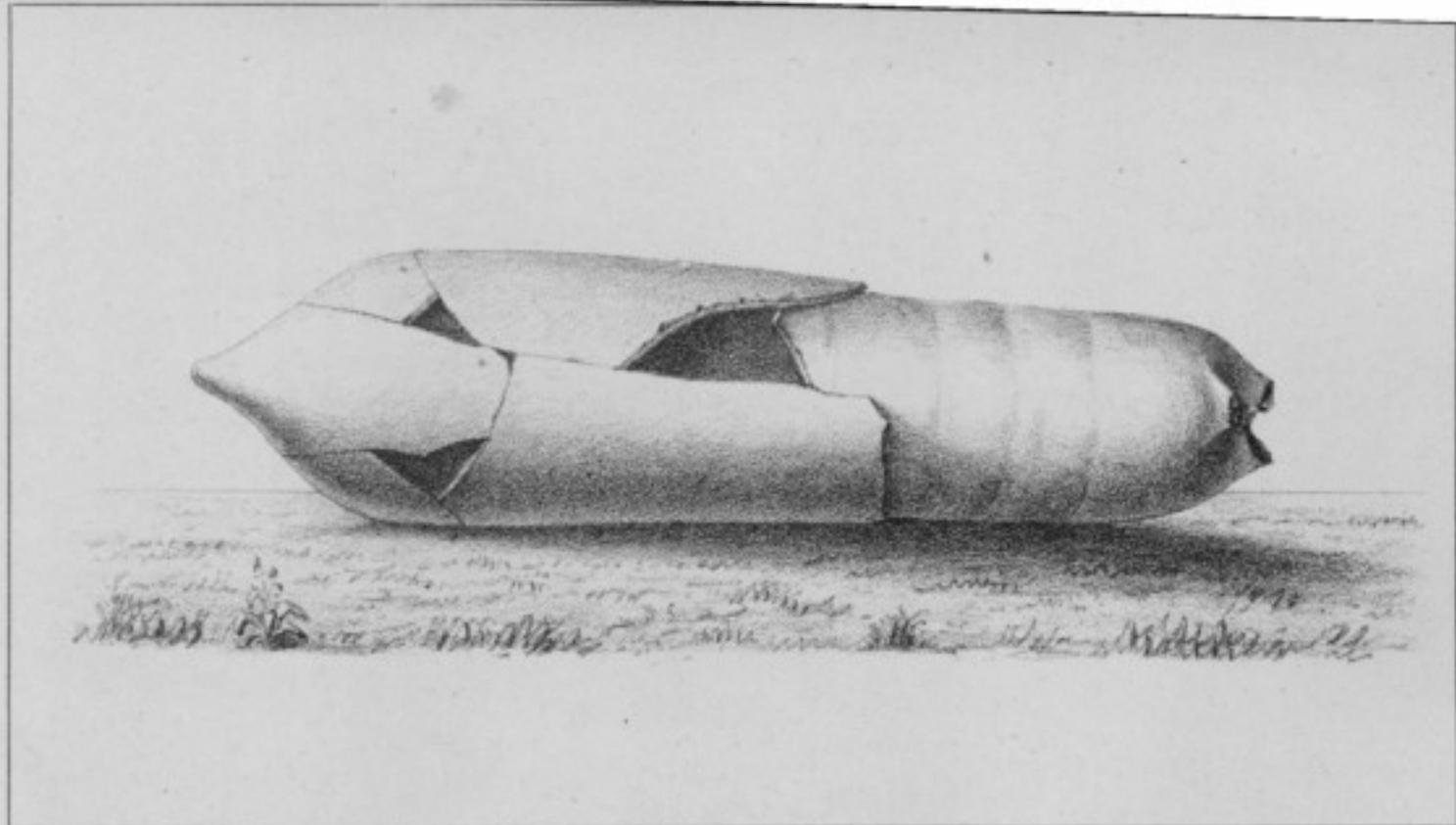
(1) V. *La Normandie souterraine*, de M. l'abbé Cochet. 2<sup>e</sup> édition, pages 133 et 137

(2) Deux de ces amphores trouvées également en 1869, lors des fouilles de la nouvelle promenade de Narbonne, sont conservées dans le beau et si riche musée de cette ville.

me trouvera pas trop téméraire de croire que la sépulture signalée par M. Paradès de Daunant est celle d'un enfant de moins de sept ans, mort avant l'an 300 de notre ère.

On s'étonnera peut-être, en raison de sa simplicité, disons mieux, de sa pauvreté, qu'il ait paru utile de lui consacrer cette courte note. Sans doute nous sommes habitués à rencontrer, dans notre sol si riche en vestiges antiques, des sépultures bien autrement importantes et surtout bien plus fécondes pour l'accroissement des richesses du musée local. Telle qu'elle est cependant, et rapprochée de ses congénères des autres pays, notamment de Montauban et de Narbonne, elle ne laisse pas que de présenter quelque intérêt. Il était bon, d'ailleurs, de montrer que l'Académie du Gard a toujours quelque profit à tirer, même dans les cas en apparence les moins favorables, de ces avis de découvertes qu'elle ne cesse de solliciter et qu'elle obtient si peu. Ne devons-nous pas aussi, au généreux propriétaire du mas d'Agon, une marque de gratitude, et y avait-il un meilleur moyen de justifier à ses yeux son, obligeante initiative ?

---



*Ed. F. del et lith.*

*Lith. Bouetier Frères*

Amphores ayant servi à une Sépulture antique  
découverte au Mas d'Agon, en Camargue.

# L'HOMME ET LES ANIMAUX

des cavernes des Basses-Cévennes ;

par M. Adrien JEANJEAN,

membre non-résident.

---

## INTRODUCTION.

---

Parmi les questions relatives à l'étude de l'homme, qui ont été depuis quelques années le sujet de nombreux travaux, on doit placer en première ligne celle de l'époque de sa venue sur la terre. L'homme a-t-il apparu au moment où notre globe est entré dans les conditions actuelles, ou a-t-il été témoin de ces grandes inondations qui ont déposé ces amas immenses de gravier, de sable et de limon, appelés *diluvium* par les géologues, et au milieu desquels on rencontre, en certains lieux, des débris de grands animaux dont les espèces sont aujourd'hui éteintes ? Voilà le problème qui paraît cependant définitivement résolu, depuis qu'une foule de naturalistes de tous les pays ont découvert, soit dans les couches du diluvium, soit

dans les cavernes dont les dépôts appartiennent à l'époque quaternaire, des ossements humains et des débris de l'industrie humaine, associés aux restes d'animaux appartenant à la faune de cette époque.

La spécialité de cette étude ne nous permet pas d'entrer dans de longs développements sur cette question ; mais, avant de rendre compte du résultat de nos propres recherches, nous présenterons cependant un résumé succinct des principales découvertes faites en France, qui établissent la haute antiquité de l'homme, sans toutefois faire remonter son origine jusqu'aux époques pliocène ou miocène, comme quelques découvertes récentes de MM. Desnoyers, Bourgeois et Delaunay pourraient le faire supposer.

En 1827, un savant naturaliste de Narbonne, M. P. Tournal, publia une note dans laquelle il établit qu'il avait trouvé, dans la caverne de Bize, située près de cette ville, des ossements humains et des débris de poterie associés dans le même dépôt avec les ossements d'animaux d'espèces perdues. Mais en 1864, M. Paul Gervais, alors professeur à la faculté des sciences de Montpellier, après avoir fait exécuter de nouvelles fouilles dans la caverne de Bize, et examiné soigneusement les vestiges paléontologiques découverts antérieurement dans cette caverne par MM. Tournal, de Christol et Marcel de Serres, a démontré, dans un travail adressé à l'Académie des sciences de Paris, que la caverne de Bize doit être classée dans la série de celles qui renferment des débris de renne, travaillés par l'homme ou mêlés aux objets de son industrie. Deux ans après la découverte de M. Tournal, MM. Jules de Christol et Emilien Dumas annonçaient au monde savant qu'ils avaient

trouvé, dans les grottes de Pondres et de Souvignargues (Gard), des débris de l'homme mêlés à ceux du grand ours des cavernes, de l'hyène des cavernes, du rhinocéros d'Europe, et ils cherchaient à prouver la contemporanéité de l'homme et de ces grands animaux.

La caverne de Nabrigas, près de Meyrueis (Lozère), a acquis une certaine célébrité, à cause du nombre considérable d'ossements d'ours qu'elle recèle. En 1835, M. Joly, alors professeur au lycée de Montpellier et aujourd'hui professeur à la faculté des sciences de Toulouse, y a découvert, au milieu de tous ces débris, un fragment de poterie très-grossière, et un crâne d'ours percé sur sa partie frontale par une flèche de silex. Mais nous réservons notre opinion sur le dépôt de la caverne de Nabrigas, jusqu'à ce que nous ayons terminé l'exploration des grottes des environs de Meyrueis.

MM. Marcel de Serres, Dubreuil et Jeanjean ont rendu compte, dans un ouvrage publié en 1839, des nombreuses fouilles exécutées dans la caverne de Lunel-Viel (Hérault). Après avoir décrit les mammifères rencontrés dans cette caverne, ces savants ont conclu à l'existence de l'homme pendant la période diluvienne, en faisant reposer leurs conclusions sur le mélange d'un grand nombre d'espèces perdues avec des ossements humains, des produits de notre industrie, et des restes de ces mêmes animaux travaillés et façonnés par la main des hommes.

En 1846, après dix ans de recherches et quelques communications faites à la Société d'émulation d'Abbeville, M. Boucher de Perthes annonça, dans un premier ouvrage intitulé : *De l'industrie primitive*

ou les arts et leur origine, qu'il avait trouvé aux environs d'Abbeville, des silex taillés dans des couches appartenant certainement au diluvium. L'année suivante, il fit paraître le premier volume des *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, renfermant environ 1600 figures des objets découverts dans les fouilles qu'il avait fait pratiquer depuis 1836. Cependant ces publications, comme celles qui les avaient précédées, passèrent à peu près inaperçues et ne convertirent personne à l'opinion du jeune archéologue. M. Boucher de Perthes porta bien à Paris les haches qu'il avait extraites du diluvium d'Abbeville; mais, comme ces silex grossiers offraient une coupe vague, des angles émoussés et une forme aplatie différente de celle des haches polies, les membres de l'Institut, à qui il les montra, n'y discernèrent pas les traces du travail de l'homme. Loin de se décourager pour cela, M. Boucher de Perthes continua ses recherches avec une nouvelle ardeur, et il finit par attirer sur elles l'attention des géologues anglais. MM. Falconer, Evans et Prestwich vinrent successivement visiter, dès 1856, sa collection et examiner les travaux qu'il faisait exécuter à Abbeville. Ces savants reconnurent que les silex étaient taillés par l'homme, qu'ils se trouvaient dans des terrains vierges du diluvium, et qu'ils étaient joints à des débris d'animaux d'espèces éteintes. Mais une fois arrivé à Londres, M. Prestwich déclara qu'il ne croirait à la coexistence de l'homme avec les races disparues, que lorsqu'on lui montrerait des os humains à côté des silex, ou mêlés aux ossements d'animaux de l'époque quaternaire. Cette preuve devait lui être bientôt fournie; car, le 28 mars 1863, M. Boucher de Perthes découvrit une mâchoire humaine enfoncée

à 4<sup>m</sup>70 dans les couches diluviennes non remaniées de Moulin-Quignon. Cette découverte fit une grande sensation parmi le monde savant. Des paléontologistes, des géologues de tous les pays se rendirent à Moulin-Quignon et à Abbeville; ils étudièrent la vallée de la Somme, et s'assurèrent de la réalité des faits attestés par M. Boucher de Perthes. L'authenticité de la découverte de la mâchoire humaine fut ainsi reconnue; mais la question de l'homme fossile ayant été portée par M. de Quatrefages devant l'Académie des sciences, M. Elie de Beaumont déclara que, à son avis, le terrain de Moulin-Quignon n'appartenait pas au diluvium. Cette opinion d'un homme considéré comme le père de la géologie moderne produisit un certain étonnement et donna une nouvelle ardeur aux partisans de la haute antiquité de l'homme. Dès lors, les recherches se multiplièrent dans les dépôts quaternaires des vallées, comme dans ceux des cavernes. Des silex travaillés furent découverts en quantité considérable à Saint-Acheul, près d'Amiens, à Menchecourt et à Saint-Gilles. MM. Gosse et Martin trouvèrent, dans les sablières des environs de Paris, de nombreux instruments de silex, associés avec des ossements d'éléphant et d'hippopotame. Dans les vallées de l'Oise, de la Gironde, du Lot et de plusieurs autres rivières de la France, divers naturalistes firent de semblables découvertes.

M. Lartet, qui, dès 1860, avait fait fouiller une grotte très-intéressante située près d'Aurignac (Haute-Garonne), et y avait rencontré des ossements humains et des débris de l'industrie primitive, associés à des restes d'ours, d'hyène, de cheval, de mammoth et de rhinocéros, publia, en 1864, de concert avec

M. Christy, dans la *Revue archéologique*, le résultat de ses recherches dans les cavernes du Périgord, où il avait trouvé beaucoup d'objets travaillés par l'homme, et des restes d'animaux appartenant principalement à l'époque du renne. Les stations de la Dordogne ont été également fouillées par M. de Vibraye, qui a rencontré, dans celle de Laugerie-Basse, divers objets dessinés ou sculptés par les aborigènes, entre autres une tête de mammoth fabriquée avec du bois de renne, une plaque schisteuse sur laquelle est gravé au trait un combat de rennes, et une petite statuette d'ivoire représentant un corps maigre et allongé de femme.

MM. Garrigou et Filhol ont exploité et décrit les grottes de l'Ariège. Ils ont extrait de la grotte de Lherm 46 crânes entiers d'*Ursus spelæus* et des débris d'autres animaux antédiluviens, mêlés à des objets d'industrie et à des dents humaines.

Mais les pièces les plus curieuses trouvées dans cette grotte, ainsi que dans celle de Bonicheta, sont des mâchoires du grand ours et du lion des cavernes, taillées de main d'homme de manière à pouvoir être saisies facilement par la partie postérieure et à servir ainsi d'arme redoutable.

Dans les grottes de Massat et de Lombrives, les mêmes naturalistes ont découvert des restes de l'homme et de son industrie naissante, mélangés aux ossements de l'ours et du chat des cavernes, de l'hyène, du bison et du cerf.

Enfin, la grotte de Bruniquel (Tarn-et-Garonne) explorée par MM. Peccadeau et Brun, celle d'Arcy, en Bourgogne, fouillée par M. de Vibraye, la grotte de Lourdes (Hautes-Pyrénées) décrite par MM. Milne-

Edwards et Garrigou, les grottes de Las-Pélénos et de la Prouquière connues par les travaux de M. Combes, les cavernes de Béthenas et de la Balme (Isère), qui viennent d'être explorées par M Ernest Chantre; toutes ces cavités souterraines renfermaient, dans la même couche, des restes d'animaux appartenant à des espèces perdues ou émigrées, ainsi que des débris humains ou des objets de notre industrie primitive.

Les découvertes faites dans les grottes, dans les sables et graviers du diluvium, dans les anciens tombeaux de l'Angleterre et de la France, dans les amas coquilliers du Danemarck et dans les habitations lacustres de la Suisse et de l'Italie, tout en démontrant la haute antiquité de la race humaine, ont permis d'établir une chronologie antéhistorique, basée à la fois sur l'apparition successive des diverses matières qui ont servi à la fabrication des armes et ustensiles de nos ancêtres, et sur la contemporanéité de l'homme avec certaines espèces d'animaux dont les débris se trouvent associés aux siens et à ceux de son industrie. C'est ainsi qu'on a été amené à reconnaître la justesse de l'idée émise anciennement par Lucrèce (*De rerum nat.*, lib. v), et à diviser les temps préhistoriques en trois âges successifs, savoir :

*L'âge de la pierre*, qui embrasse deux périodes : 1<sup>o</sup> celle de la pierre taillée, subdivisée en deux époques : l'époque de l'ours des cavernes et du mammoth, et l'époque du renne ; 2<sup>o</sup> la période de la pierre polie.

*L'âge du bronze*, précédé probablement par un âge de cuivre de courte durée.

*L'âge du fer*, dont les plus anciens spécimens ont été trouvés dans quelques tourbières du Danemarck et dans certaines habitations lacustres de la Suisse.

Quoique cette classification soit généralement admise par les archéologues et les naturalistes, il est certain que les points de délimitation des divers âges ne sont pas nettement tranchés. Certains faits semblent au contraire démontrer que la transition d'une époque à une autre s'est faite peu à peu. Ainsi, l'usage de la pierre taillée existait encore au commencement de la période de la pierre polie; et, après l'apparition du bronze, ce métal et la pierre ont été employés simultanément pendant quelque temps.

Ces principes et ces données préliminaires étant établis, nous allons exposer les principales découvertes que nous avons faites dans les Basses-Cévennes, et nous essaierons ensuite d'en déduire logiquement quelques conséquences relativement à l'époque de l'apparition de l'homme dans cette contrée.

## CHAPITRE Ier.

---

### LES BASSES-CÉVENNES

---

Le célèbre géographe Strabon écrivait, il y a près de dix-neuf siècles, que le mont *Cemmenus* prend naissance aux Pyrénées, traverse la Gaule et se termine près de Lyon, après avoir parcouru un espace de 2,000 stades (104 lieues environ). César et Pline donnaient le nom de *Cebenna* à la même chaîne de montagnes; et, de nos jours encore, le nom de *Cévennes*, pris dans son acception la plus large, s'applique aux montagnes qui relient les Pyrénées aux Alpes. Mais des noms divers ont été donnés aux diverses parties de

la grande chaîne cébennique suivant les provinces qu'elle traverse, et on a réservé la dénomination de Cévennes principalement pour les montagnes qui occupent la partie occidentale du département du Gard et les contrées limitrophes des départements de l'Ardèche, de la Lozère, de l'Hérault et de l'Aveyron.

Ainsi réduite, la chaîne des Cévennes a une longueur totale de 25 myriamètres, et sa direction générale est du sud-ouest au nord-est. Elle s'élève graduellement à mesure qu'elle s'avance vers le nord, et ses points culminants sont : le mont Lozère (1718 mètres), l'Aigoual (1568), l'Espérou (1422) et le Saint-Guiral (1418).

La région supérieure de cette contrée, formée principalement par le schiste talqueux et par le granit porphyroïde, porte le nom de *Hautes-Cévennes*, tandis que le pays qui se trouve situé sur une ligne presque droite allant du Vigan à Saint-Ambroix et passant par Ganges, Saint-Hippolyte, Anduze et Alais, est connu sous la dénomination de *Basses-Cévennes*. Cette dernière contrée est arrosée par plusieurs rivières, dont voici les principales : l'Arre, l'Hérault, la Vis, le Vidourle, le Gardon d'Anduze, le Gardon d'Alais et la Cèze. Ses montagnes, couvertes pour la plupart de forêts de chênes verts et blancs, appartiennent aux formations géologiques suivantes : le grès houiller, le keuper, les trois étages du lias (sinémurien, liasien et toarcien), l'oolithe inférieure, l'oxfordien, le corallien et le néocomien. La plupart des couches calcaires de ces diverses formations sont tellement bouleversées et fracturées, qu'il existe dans chaque localité plusieurs cavités souterraines propres à l'habitation de l'homme ou à la demeure des animaux sauvages. Toutes ces

cavités, à l'exception de la caverne de Mialet, connue par les écrits de Marcel de Serres, des grottes de Ganges, décrites par M. Boutin, et de la Baume des Morts, à Durfort, récemment fouillée par les membres de la Société scientifique et littéraire d'Alais, n'ont pas encore été l'objet de travaux scientifiques. C'est cette lacune que je viens combler, en rendant compte des fouilles que j'ai fait exécuter, pendant les années 1866, 1867, 1868 et 1869, dans cinquante grottes des Basses-Cévennes, et en énumérant les richesses paléontologiques et archéologiques que j'y ai rencontrées.

## CHAPITRE II.

---

### GROTTES ET CAVERNES.

---

#### CANTON DU VIGAN.

---

La ville du Vigan est bâtie sur un calcaire compacte, très-dur, sans fossiles, dont les assises sont distribuées à diverses hauteurs dans le schiste talqueux des Cévennes. Ce calcaire, ordinairement de couleur gris-bleuâtre, prend diverses teintes et un état cristallin bien prononcé, quand il est en contact avec le granit. Alors il peut être exploité comme marbre, notamment à Bedoux, près de Mandagout, au Fesq, près d'Aulas, et aux environs d'Aumessas et d'Arrigas. Quoique le *calcaire primitif* présente généralement des couches peu disloquées, il forme cependant, dans la vallée du Vigan, quelques cavités souterraines que nous avons explorées et que nous devons indiquer.

### Grottes de Vézenobre.

La grotte de Vézenobre, située près du village d'Avèze, a deux issues placées l'une au-dessus de l'autre et qui regardent le nord-est. Sa hauteur est très-variable et elle a 50 mètres environ de profondeur. Le sol de la grotte est composé d'un limon très-fin de couleur grise, contenant quelques parcelles de schiste, et dont la partie supérieure est souvent bréchiforme. Cette grotte a été habitée par l'homme, dans les temps préhistoriques. Les fouilles que j'y ai fait pratiquer ont mis à nu des morceaux de poterie noire ou de poterie imparfaitement cuite, des mâchoires et des ossements de plusieurs ruminants, un silex taillé, et des restes d'anciens foyers. Les cendres et les débris de charbon se rencontrent fréquemment dans les grottes des Basses-Cévennes; les hommes qui les fréquentaient devaient utiliser souvent le feu pour cuire leurs aliments, pour se préserver du froid, pour éclairer leurs demeures, et pour en éloigner pendant la nuit les bêtes féroces.

### Grotte de Goulsou.

Si, en sortant du Vigan par Rochebelle, on gravit immédiatement la montagne qui se trouve à droite de la route impériale n° 99, on rencontre, au lieu appelé Goulsou, une grotte dont l'ouverture, fermée par une porte, donne dans une maison appartenant au sieur Sarrazin. Un limon jaunâtre forme le sol de cette grotte, longue d'environ 90 mètres et qui a été un lieu de sépulture, puisque j'ai rencontré, dans la première

salle où j'ai fait seulement quelques recherches, des restes humains et des tessons de poterie, notamment un fragment d'un vase très-épais, de grandes dimensions, portant une petite anse sans ouverture, et fait évidemment à la main.

Lorsque l'homme a pénétré dans les forêts des Cévennes, il connaissait la poterie ; car on en trouve des débris dans presque toutes les grottes de la contrée. Il pétrissait l'argile avec du sable très-fin, et probablement avec de la graisse extraite principalement des os longs des animaux sauvages, et il façonnait ainsi des vases toujours très-grossiers, qu'il faisait sécher au soleil. Plus tard, il les soumit à la chaleur du foyer pour obtenir une dureté plus grande que celle donnée par l'ardeur des rayons solaires ; mais ces poteries, exposées simplement à l'action d'un feu de bois brûlant en plein air, sur unâtre de pierre, étaient toujours très-imparfaitement cuites.

#### Grotte de Montaren.

A trois kilomètres du Vigan, et près du village de Bréau, il existe, dans le *calcaire primitif*, une grotte dont l'entrée étroite et triangulaire donne accès à une salle, après laquelle il faut descendre, à l'aide d'une longue échelle, dans un vaste compartiment, suivi lui-même de plusieurs couloirs et salles de toutes dimensions.

Les dépôts considérables de limon qui existent sur certains points de la grotte, et les larges sillons tracés sur le sol, indiquent clairement que cette cavité est, à l'époque des fortes pluies, traversée par de grands courants d'eau ; ce qui la rend impropre à une habita-

tion continue. Mais elle a dû servir, dans sa partie antérieure, à d'anciennes sépultures ; car j'ai trouvé, près des rochers qu'on est obligé d'escalader au moyen de l'échelle, des ossements humains, des poteries noires et des restes de feu.

Tandis que, d'après les découvertes faites à Aurignac par M. Lartet, on doit supposer que, à l'époque du mammoth, le festin des funérailles s'accomplissait devant la grotte sépulcrale, plus tard, et dans les Cévennes, c'était dans la grotte même, et non loin du corps du défunt, que se faisaient la cérémonie funèbre et le repas funéraire.

#### Brèche osseuse de la Tessonne.

L'ascension de la montagne de Tessonne, du côté de la vallée de l'Arre, est, sans contredit, une excursion des plus intéressantes pour le géologue, qui peut étudier, à partir du Vigan, le terrain schisteux et le calcaire métamorphique qui lui est subordonné, le grès houiller avec ses végétaux fossiles et ses rognons de fer-carbonaté lithoïde, le keuper et ses amas de gypse, l'oolithe inférieure, et l'oxfordien qui renferme, dans sa partie inférieure, beaucoup de fossiles. Avant d'arriver au sommet de la montagne, on rencontre, dans la dolomie de l'oolithe inférieure, une petite cavité dont les parois sont tapissées par une brèche très-dure, contenant de nombreux ossements d'*Ursus spelæus*.

Cette grotte a été fouillée pour la première fois, il y a environ vingt-quatre ans, par M. de Reydellet, ingénieur civil, qui dirigeait alors les travaux des mines de houille de Cavallac. Lorsqu'en 1868 je m'y suis rendu, avec MM. Pellet, agent-voyer de l'arrondissement du Vigan,

et Maystre, pasteur à Quissac, j'ai trouvé la brèche à peu près enlevée; cependant, nous avons pu extraire encore quelques dents et une mâchoire d'ours, qui se trouvaient engagées dans une couche de stalactite de 15 centimètres d'épaisseur.

Au-dessus du calcaire magnésien où est la brèche osseuse, on rencontre d'autres couches calcaires qui, par l'ensemble de leurs fossiles, paraissent appartenir à la *grande-oolithe*. Malheureusement, il me fut impossible de recueillir des échantillons en nombre suffisant pour fixer mon opinion sur la position géognostique de ce terrain. En parcourant le plateau qui forme la partie supérieure de la Tessonne, quelques années auparavant, pour reconnaître les principaux centres d'extraction des pierres lithographiques, je remarquai plusieurs dolmens qui me parurent avoir été anciennement fouillés. Depuis lors, de nouvelles recherches ont été faites dans ces antiques tombeaux par plusieurs archéologues; mais, en général, on n'y a trouvé que des ossements. Cependant, des instruments en silex ont été recueillis, dans les *tumuli* de Grailhe, et un bracelet en bronze a été rencontré sous un dolmen près de Campestre. Nous avons vu aussi, au Vigan, une hache polie, trouvée sur le sol, aux environs de Blandas.

### CHAPITRE III.

---

#### CANTON DE SUMÈNE.

---

La vallée étroite dans laquelle coule la rivière de Sumène ou le Rieutort, est bordée par de hautes

montagnes escarpées, appartenant, en majeure partie, à l'étage de l'Oxford-clay. Sur la droite de la rivière, il existe plusieurs couches de fer oxydé rouge, formant la concession des *Deux-Jumeaux* et dont l'exploitation, interrompue depuis quelques années, sera évidemment reprise quand, par la construction du chemin de fer de Lunel au Vigan, le minerai pourra être facilement transporté aux hauts-fourneaux d'Alais. Les puissantes couches calcaires qui sont situées de l'autre côté du Rieutort, possèdent des richesses d'une autre nature : elles renferment plusieurs cavernes fort intéressantes par les dépôts ossifères et les restes d'industrie primitive qu'on y rencontre. Nous allons décrire les principales.

#### Grotte des Fées.

Lorsque, après avoir traversé la rivière, à la sortie de Sumène, on gravit immédiatement la montagne par un sentier étroit qui conduit jusqu'au sommet, on trouve, après une demi-heure de marche, la grotte des Fées, ouverte au milieu d'un rocher à pic, qu'il faut escalader par une pente presque droite de 15 mètres de hauteur. Après cette périlleuse ascension, on arrive sur une plateforme, donnant accès à deux cavités dont les ouvertures se regardent. La première, à droite, a trente mètres de longueur seulement, tandis que la seconde est très-profonde. Toutes les deux cependant ont été fréquentées par les troglodytes. Dans la première, j'ai découvert des poteries primitives, des fragments d'os appartenant à des espèces animales actuellement vivantes, une corne de chèvre, des restes d'anciens foyers et des plaques schisteuses

encore couvertes de cendres, qui, après avoir été arrachées aux couches situées en amont de Sumène, avaient été transportées dans la grotte pour recevoir et concentrer le feu. Ces plaques ont les bords coupés en lignes droites ou brisés à l'aide d'instruments en silex. Les fouilles que j'ai fait pratiquer près de l'entrée de la seconde grotte, ont mis à nu quelques os brisés de ruminants, des tessons de poterie et deux galets aplatis de schiste-talqueux amphibolique, dont l'un, destiné probablement à la fabrication d'une hache, avait déjà reçu un commencement de polissage. — Le talcschiste des Cévennes, au contact des roches granitiques, devient cristallin, très-dur et d'une grande ténacité; et, comme il est très-répandu parmi les cailloux roulés des rivières de la contrée, il a dû être employé par les aborigènes pour fabriquer des haches de pierré.

#### Grotte des Camisards

Le chemin tortueux et rapide qui passe à la grotte des Fées, conduit, après une autre demi-heure de marche, à la grotte des Camisards, visitée souvent par les habitants de Sumène, mais encore vierge de toute fouille, lorsque, au mois d'octobre 1867, j'y ai pénétré, pour la première fois. L'accès de cette caverne, située au pied des rochers qui forment la crête de la montagne, est très-facile; on y arrive par une ouverture faisant face au nord, de 15 mètres de longueur sur 4 mètres de hauteur, qui, en se prolongeant à l'intérieur avec les mêmes dimensions pendant une douzaine de mètres, forme une vaste salle basse, dont le sol, composé d'une terre de couleur gris-foncé, est

couvert en partie par de gros rochers détachés de la voûte. En entrant dans cette salle, je reconnus aussitôt combien elle était propre à la demeure de l'homme, et je consacrai la première journée de mes recherches à y faire exécuter des travaux, qui permirent d'y recueillir des dents et des ossements fracturés de bœuf, de cerf, de mouton, de sanglier et de chamois, un silex taillé en pointe de flèche, de petits cailloux pouvant servir de pierres de fronde, des fragments de poterie, des cendres et du charbon, une incisive de chèvre percée à son extrémité postérieure (pl. II, fig. 10), des poinçons en os, un instrument en os, plat, arrondi et poli à l'extrémité la plus large, très-propre à détacher les peaux des cadavres des animaux sauvages (pl. II, fig. 2), enfin un petit objet en ivoire pouvant, au besoin, servir de grattoir ou de poinçon.

La première salle, où nous avons trouvé tous ces vestiges, présente, vers la gauche, un large couloir conduisant à une immense salle en partie comblée par les énormes blocs calcaires qui, à diverses époques, se sont détachés de la partie supérieure de la caverne. Cette grande cavité forme, dans la partie inférieure, quatre salles de petites dimensions, où il m'a été possible de faire des fouilles considérables, parce que les rochers n'en couvrent pas le sol. Celui-ci est composé de couches de limon, de sable et de gravier appartenant évidemment au diluvium. Dans toute l'épaisseur de ce dépôt, depuis la surface jusqu'à 1<sup>m</sup>50 de profondeur, j'ai rencontré, en quantité considérable, des restes d'*Ursus spelæus*, ainsi que quelques ossements et une dent de cerf (*Cervus elaphus*). Dans la petite cavité qui s'ouvre devant le milieu de la grande salle et sous une légère couche de stalagmite, j'ai découvert un

squelette presque complet du Grand Ours ; malheureusement, les os étaient d'une fragilité telle que je n'ai pu recueillir en bon état que la mâchoire supérieure, une moitié de la mâchoire inférieure, les deux tibias, un fémur et un cubitus. Aucun débris de l'homme ou de son industrie n'était mêlé à ces ossements. Ainsi, la grotte des Camisards, après avoir, dans les premiers temps de l'époque quaternaire, servi de repaire aux ours nombreux qui peuplaient les forêts de la contrée, a été, au commencement de l'époque actuelle, une demeure troglodytique.

**La grotte close** (Eaoumò claouziðò).

*La grotte close*, ainsi appelée parce que, pour l'utiliser comme bergerie, on avait fermé la majeure partie de l'entrée, est située sur la même montagne et au même niveau que la grotte des Camisards, mais à une plus grande distance de Sumène, vis-à-vis le plan incliné établi au principal centre d'extraction du minerai de fer. Trois ouvertures, dont la plus grande peut avoir 6 mètres de largeur sur 8 mètres de hauteur, donnent accès à une grande salle longue de 35 à 40 mètres, qui communique, par un étroit couloir, à d'autres salles plus petites. Les premiers travaux de recherche que j'ai fait pratiquer dans la grande salle, ont amené la découverte d'os fracturés de ruminants, d'une mâchoire inférieure de renard, de restes de feu et de nombreux tessons de poterie, dont l'un présente des festons disposés en lignes chevronnées et obtenus à l'aide d'un poinçon en silex, ou en os ou d'une spatule dentelée comme un peigne (pl. III, fig. 7). Mais de nouvelles fouilles plus considérables permettront

probablement d'y recueillir d'autres objets intéressants. Les instruments en silex trouvés dans les grottes de Sumène sont trop peu nombreux pour nous guider sûrement dans la détermination de l'époque à laquelle leurs gisements appartiennent. Mais, comme les animaux qui ont servi à la nourriture des troglodytes sont tous de la faune actuelle, nous pensons que ces grottes étaient habitées pendant la première période de la pierre polie. Nous ferons remarquer cependant que les restes du Chien (*Canis familiaris*), si nombreux dans les amas coquilliers du Danemarck et dans les habitations lacustres de la Suisse, manquent entièrement dans toutes les grottes des Cévennes que nous avons explorées.

#### La Salpêtrière.

Dans la commune de Saint-Laurent-le-Minier (canton de Sumène), à deux kilomètres environ de Ganges, et à dix mètres au-dessus de la route qui conduit de cette ville à Saint-Laurent, se trouve une caverne, dirigée du N.-E. au S.-O., formée par une longue salle dont la hauteur et la largeur varient de 3 à 15 mètres. Cette caverne profonde, située près de la rivière de *la Vis*, au pied de hautes montagnes abruptes et boisées, était dans d'excellentes conditions pour servir de refuge aux carnassiers de l'époque quaternaire; aussi les ossements d'*Ursus spelæus* y sont-ils excessivement abondants. Depuis quinze ans, cette grotte a été visitée par plusieurs savants, et des fouilles considérables y ont été pratiquées. — Je l'ai moi-même explorée souvent, et chaque fois j'en ai rapporté de nombreux débris fossiles. Pour démontrer la haute antiquité de

ce dépôt, il me suffira de dire que, sous une stalagmite qui n'a pas moins de 2 mètres de hauteur sur 1<sup>m</sup>80 de diamètre, et qui est située à 100 mètres environ de l'ouverture, j'ai trouvé un fémur et une mâchoire inférieure d'*Ursus spelæus* bien conservés. — A côté de cette stalagmite, et sous le rocher qui surplombe légèrement le sol de la grotte, j'ai pu extraire un crâne et une tête entière de ce grand ours. — La tête d'un sujet femelle mesure 0<sup>m</sup>45 de longueur, et le crâne, appartenant probablement à un mâle adulte, n'a pas moins de 0<sup>m</sup>30 de long. — M. Boutin a envoyé à l'Académie des sciences de Montpellier une tête d'*Ursus spelæus* tirée de la Salpêtrière, qui a 0<sup>m</sup>65 de longueur. On sait que l'ours des cavernes avait une taille supérieure d'au moins un quart à celle des plus grands ours bruns actuels; ce qui implique, pour la tête, un volume à peu près double.

La Salpêtrière renferme deux dépôts distincts appartenant à des époques différentes. Le dépôt inférieur est formé par une couche de diluvium rouge qui a plus d'un mètre d'épaisseur. Cette couche est recouverte le plus souvent par un amas de stalagmite, au-dessus duquel se trouve, surtout dans la partie antérieure de la grotte, un dépôt moderne, composé d'une terre de couleur gris-foncé, ayant 5 à 20 centimètres d'épaisseur seulement. C'est dans le dépôt inférieur que se trouvent les ossements d'ours, et j'y ai rencontré associés quelques restes de cheval (*Equus fossilis* ou *Caballus*), une dent d'hyène, ainsi que des os et une mâchoire inférieure de renard (*Canis vulpes spelæus*), tandis que le dépôt supérieur contient, en quelques endroits, des tessons de poterie, des silex taillés (Pl. I, fig. 11), des os travaillés et des restes de

feu. Comme la grotte des Camisards de Sumène, la Salpêtrière a donc été habitée par l'homme, à une époque postérieure à celle où elle était fréquentée par le grand ours des cavernes.

**Grotte des Camisards** (à Saint-Laurent-le-Minier).

En face de la Salpêtrière, de l'autre côté de la Vis et à 5 mètres au-dessus de la rivière, se trouve une grotte dont l'ouverture, regardant le sud-ouest, donne accès à une grande salle, qui a été fréquentée par l'homme aux temps préhistoriques, puisque j'y ai trouvé un silex taillé et quelques débris de poterie non cuite. Après avoir visité cette grotte dite des Camisards, parce que, probablement, comme tant d'autres dans les Cévennes, elle a servi de refuge aux protestants pendant les guerres religieuses, on peut gravir, par un chemin tracé dans la montagne, les roches de l'étage oxfordien ; et, en arrivant sur le plateau de Ferrières, on trouve, dans le calcaire dolomitique du lias inférieur, des couches de fer hydraté, qui ont été exploitées pendant quelque temps.

Le schiste talqueux renferme aussi, aux environs de Saint-Laurent, d'anciennes mines de plomb et de cuivre. — Il y a une dizaine d'années, on exploitait encore un petit filon de Galène argentifère, situé près de la route, à 200 mètres environ du village ; mais les travaux ont cessé par l'épuisement du minerai.

## CHAPITRE IV.

---

### CANTON DE GANGES.

---

Les montagnes calcaires qui dominent la vallée de l'Hérault, aux environs de Ganges, étaient éminemment propres, à cause des forêts de chênes-verts qui les couvraient, des grottes nombreuses qu'elles recélaient, et du voisinage de la rivière, à servir de refuge aux animaux sauvages et à l'homme primitif. Aussi, quoique les fouilles faites dans plusieurs cavernes de cette contrée, depuis une dizaine d'années, aient amené beaucoup de découvertes, j'ai pu y recueillir encore bien des objets intéressants pour la science, et je les indiquerai en décrivant succinctement toutes les grottes explorées jusqu'à ce jour.

#### **Grotte de la Roque.**

Située à un kilomètre environ de la Roque, sur le flanc de la montagne qui domine la route de Montpellier à Ganges, cette grotte, à laquelle M. Boutin a donné le nom du village et qui mesure 14 mètres de longueur seulement, servait d'habitation à l'homme. Une partie du limon jaunâtre qu'elle contient ayant été transportée au dehors, j'ai recueilli dans ce dépôt quelques silex taillés grossièrement. Mais les travaux que j'ai fait pratiquer dans la brèche amassée sur le côté gauche, depuis l'entrée jusqu'au fond de la cavité, m'ont donné des ossements de bœuf, de cerf et de lapin, des débris de charbon, des os calcinés et beau-

coup de silex du genre de ceux qu'on désigne sous les noms de « couteaux , grattoirs , pointes de flèches ». Ils ont été évidemment taillés dans la grotte , parce qu'ils étaient accompagnés de nuclei et d'éclats irréguliers de toutes dimensions , rebutés au moment de la taille (Pl. I. fig. 6, 8, 9, 10, 13, 14 a-b, 15).

M. Paul Gervais a figuré, dans sa *Zoologie élémentaire*, un couteau en silex extrait de la grotte de la Roque, et, dans ses remarques sur l'ancienneté de l'homme dans le midi de l'Europe , il a donné le nom de *Capra primigenia* à une espèce de ruminant voisin de la chèvre ordinaire, et rencontré par M. Boutin dans cette grotte.

#### Grotte de l'Aven-Laurier

Si, après avoir visité la grotte de La Roque, on continue à gravir la montagne par un sentier étroit et très-abrupt, connu dans le pays sous le nom de *Pas de l'Escaletto*, on découvre bientôt, au milieu des rochers, une ouverture de 58 centimètres de hauteur sur 40 de largeur : c'est l'entrée de la grotte de l'Aven-Laurier. Pour pénétrer dans cette cavité souterraine, il faut traverser à genoux, ou allongé, un étroit passage, long de 8 mètres, qui donne accès à une vaste salle, suivie de trois autres plus petites et dont l'avant-dernière a une large ouverture sur une grande cavité appelée *Aven-Laurier*, parce que des arbrisseaux toujours verts, notamment des lauriers, croissent sur ses bords. Le sol de la grotte est composé d'une terre noirâtre, recouverte sur plusieurs points d'une couche de stalagmite généralement peu épaisse. Dans cette

terre, et à quelques centimètres de profondeur seulement, on trouve, en quantité considérable, des restes humains et des débris de notre industrie. La plupart des ossements sont très-friables, et il est rare d'en extraire de complets. Cependant M. Boutin y a recueilli plusieurs mâchoires appartenant à des individus de divers âges, et moi-même j'y ai rencontré un maxillaire inférieur d'enfant et un autre maxillaire inférieur d'homme adulte. Ce dernier débris est remarquable par une forte saillie du menton et par l'obliquité bien prononcée des branches ascendantes.

La grotte de l'Aven-Laurier, que j'ai explorée à deux reprises différentes, m'a fourni, outre les débris humains, beaucoup d'os cassés en long, de bœuf, de chèvre, de renard et de sanglier, des tessons de poterie non cuite, des restes de feu, un poinçon en os très-fort, un autre outil, aussi en os, qui pouvait servir à lisser les coutures des peaux (Pl. II. fig. 3), et une défense de sanglier percée d'un trou. M. Planchon, professeur de botanique à la faculté des sciences de Montpellier, y a trouvé également un petit objet de parure, fait avec un fragment de dent de sanglier, festonné sur les bords et troué en trois endroits différents.

La grotte de l'Aven-Laurier servait de sépulture aux antiques habitants de la contrée. En parcourant ses galeries, je me suis retracé par la pensée les scènes lugubres dont elles avaient été autrefois le théâtre. Je croyais voir les Troglodytes des grottes de La Roque, ou de Baoumo-Douço, transportant, au milieu des rochers escarpés du Thaurac, le corps inanimé d'un membre de leur peuplade jusqu'à l'entrée de la grotte sépulcrale. Arrivés là, ils écartent l'immense dalle qui en ferme l'issue et pénètrent dans la grande

salle, où ils déposent le corps de leur parent ou de leur ami. A côté du défunt ils placent ses outils, ses armes, ou bien ses objets de ménage ou de parure. Puis, un grand feu est allumé ; des viandes sont grillées, distribuées, et le repas des funérailles s'accomplit. La cérémonie étant ainsi terminée, la troupe sort lentement de la grotte, et la pierre qui la protège contre l'invasion des bêtes fauves est de nouveau mise en place. Dans les Cévennes, on découvre presque toujours les grottes destinées à la sépulture dans le voisinage des grottes d'habitation. Celles-ci sont généralement peu profondes, d'un accès facile et à large ouverture, tandis que les grottes sépulcrales sont situées dans des endroits retirés et escarpés et présentent souvent une issue fort étroite. La grotte de l'Aven-Laurier était dans d'excellentes conditions pour servir de tombeau, et elle a reçu la dépouille d'un grand nombre de personnes.

**Baoumo-Douço** (Grotte douce, agréable).

A 150 mètres environ de la grotte de l'Aven-Laurier, sur le même niveau et du côté de Saint-Bauzile-de-Putois, il existe une grotte à large ouverture, qui a plus de 50 mètres de longueur, et dont le sol est formé par une couche puissante de limon jaunâtre. C'est *Baoumo-Douço*. Cette grotte a été fréquentée par l'homme, puisqu'on y trouve, avec des cendres et du charbon, des ossements de ruminants, quelques os taillés et de nombreux tessons de poterie. M. Boutin y a recueilli un vase entier, en poterie noire, représentant une coupe ou écuelle de 18 centimètres dans son plus grand diamètre, et de 8 centimètres de hauteur. J'y ai trouvé aussi plusieurs fragments d'ustensiles,

en terre grossière et une valve de moule (*Mytilus edulis*), qu'on rencontre fréquemment dans les grottes des Basses-Cévennes.

A quelle époque vivaient les hommes qui habitaient les grottes du bois de la Roque et qui ont laissé leurs dépouilles dans celle de l'Aven-Laurier? M. Louis Figuier, dans le volume qu'il vient de publier sur *l'Homme primitif*, a classé la grotte de la Roque parmi celles de l'âge du Grand Ours; cependant on n'y a trouvé aucun débris d'*Ursus spelæus*, ni d'autres animaux contemporains; et, parmi les nombreux silex qu'on y a rencontrés, aucun ne présente la forme des haches du type en amande, si répandues dans le diluvium d'Abbeville et de Saint-Acheul, ainsi que dans les grottes du Moustier et du Pey-de-l'Azé (Dordogne), où M. Lartet en a trouvé un grand nombre associées avec des restes d'*Elephas primigenius*, d'*Hyena spelæa* et d'*Ursus spelæus*. Mais, si les gisements des grottes de la Roque et de l'Aven-Laurier n'appartiennent pas aux premiers temps de l'époque quaternaire, nous sommes autorisé à croire, par la taille à grands éclats des silex, par l'absence d'instruments en pierre polie, par la coexistence du Grand Bœuf, du Cerf, du Sanglier et du Bouquetin, et surtout par le manque absolu de tout débris de Mouton, que ces grottes étaient habitées à la fin de l'âge du Renne. Cependant, à la même époque, cet animal, qui était si répandu dans le centre et le sud-ouest de la France, ne devait pas habiter les Cévennes; car je n'en ai pas trouvé le moindre débris dans les grottes du Gard et de l'Hérault que j'ai fouillées. M. Ollier de Marichard ne l'a pas non plus rencontré dans les cavernes de l'Ardèche qu'il a, à peu près, explorées toutes.

### La grotte des Demoiselles.

La grotte des Demoiselles, située sur le plateau du Thaurac, à 1,500 mètres environ du village de Saint-Bauzile, est une immense cavité ouverte, non dans le terrain silurien, comme l'a écrit le savant auteur de l'ouvrage *La terre et les mers*, mais au milieu de couches calcaires qui appartiennent à l'Oxford-clay. Cette grotte, remarquable par la grandeur des salles, l'élévation des voûtes, la beauté des stalactites et l'élégance des colonnes ou des piliers, est visitée chaque année par de nombreux touristes, surtout depuis que l'administration municipale de Saint-Bauzile a fait placer des rampes et des échelles en fer aux endroits périlleux. Parmi les magnificences qu'on se plaît à admirer dans cette grotte, nous devons citer en première ligne la *salle de la Vierge*, qui n'a pas moins de 100 mètres de hauteur et qui est la dernière merveille de cette belle et vaste galerie souterraine. Malheureusement pour la science, le sol de cette grotte ne recèle que très-peu de fossiles. M. Gervais, malgré de nombreuses fouilles, n'y a rien trouvé; mais M. Bourguignat qui, pendant les mois de juillet et d'août 1867, a fait exécuter des travaux considérables dans un couloir situé à gauche de la salle dite *le Vestibule*, y a rencontré, au-dessous de plusieurs couches de stalagmite, des ossements d'ours appartenant à trois espèces différentes. Quant aux débris humains, ou aux restes d'industrie humaine, je n'en ai trouvé aucun vestige, quoique j'aie exploré la grotte plusieurs fois.

### Les Baumelles.

On appelle *Baumelles* trois petites grottes situées à trois kilomètres de Ganges, sur la crête de la montagne qui domine, à gauche, le ruisseau de Rieutort. Pour explorer ces cavités, il faut avoir soin de se munir, au domaine de la Moure, d'une échelle de 5 mètres à l'aide de laquelle on pénètre dans la première grotte. Une rampe étroite conduit ensuite à une petite salle, communiquant par une galerie assez accidentée à une vaste cavité ouverte par le haut. Cette petite salle a servi de tombeau, à quelques personnes seulement, à l'époque de la pierre polie. On y trouve des restes de l'homme et des débris de son industrie, tels que silex travaillés, poinçons en os (Pl. II. fig. 8), et tessons de poterie. J'y ai rencontré notamment une tête de lance taillée à petits éclats (Pl. I. fig. 4, a, b), et M. Boutin y a trouvé aussi deux beaux silex dont l'un est poli et l'autre taillé à petits éclats.

La seconde grotte, celle du milieu, n'est qu'une large galerie de 10 mètres de longueur. J'y ai fait quelques recherches sans succès ; mais M. Molinier, agent-voyer à Ganges, y a découvert un crâne humain, recouvert par la stalagmite et entouré d'os cassés et de restes de feu.

Pour pénétrer dans la troisième grotte, dont l'ouverture regarde le midi, il faut aussi se servir de l'échelle. Une fois dans la grotte, on grimpe sur des rochers et on arrive à une plate-forme qui a servi d'habitation à l'homme. Comme aucune fouille n'avait jamais été pratiquée en cet endroit, j'ai pu y recueillir, au milieu d'une terre noirâtre, des os de cerf, de

mouton et de cochon, une corne de bœuf, des valves de moule, un silex roulé provenant du ruisseau de Rieutort et qui pouvait servir à chauffer l'eau, enfin de nombreux tessons de poterie appartenant à des vases de différentes dimensions et portant, près du bord, soit des lignes faites en creux, soit une ou plusieurs rangées de petits boutons (Pl. III, fig. 1, 2).

En descendant des Baumelles, le géologue peut faire collection de quelques jolis fossiles, notamment de bélemnites et d'ammonites, sur les marnes du néocœmien inférieur qui se montrent au-dessous de la petite église des Baucels.

## CHAPITRE V.

### CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE.

La ville de Saint-Hippolyte est entourée, au nord et à l'est, de montagnes escarpées, dont les puissantes couches calcaires figurent, sur la carte géologique de l'arrondissement du Vigan dressée par M. Emilien Dumas, comme appartenant à l'Oxford-clay.

D'après ce géologue distingué, les couches formées d'un calcaire compacte, gris-bleuâtre, constituent le troisième sous-groupe de ce terrain, tandis que de puissantes assises de couleur gris-clair, ou légèrement jaunâtre, qui leur succèdent dans le haut, représentent le quatrième sous-groupe du même étage. Cependant, après avoir classé ainsi ces deux séries dans le mémoire communiqué à la Société géologique de France, lors de sa réunion extraordinaire du 31 août 1846, à

Alais, M. Dumas, notre maître, ajoutait : « Toutefois, nous ferons remarquer que cette dernière assise du terrain oxfordien des Cévennes (le quatrième sous-groupe) pourrait bien appartenir au coral-rag, qu'elle supporte dans quelques points, et auquel elle se lie d'une manière intime ; mais nous avons cru devoir la rattacher au groupe oxfordien, par suite de l'absence de tous débris organiques et de la difficulté que nous aurions éprouvée à tracer, sur la carte géologique du Gard, une limite bien précise entre cette assise et les calcaires bleus qui la supportent ». Or, en parcourant les tranchées ouvertes entre Saint-Hippolyte et Sauve, pour la construction du chemin de fer de Lunel au Vigan, dans le calcaire que M. Dumas considère comme représentant le quatrième sous-groupe de l'oxfordien, j'ai découvert des débris organiques qui doivent faire rattacher cette puissante assise au Coralien. Les plus caractéristiques de ces fossiles sont : le *Diceras arietina* et le *Cidaris glandifera*, si répandus dans les couches de la Sérane, que M. Dumas lui-même rapporte au coral-rag. Nous croyons donc que les cartes géologiques de notre éminent géologue, concernant les arrondissements du Vigan et d'Alais, doivent recevoir sur ce point une modification importante.

Le coral-rag forme des couches en général confusément stratifiées et très-fracturées. Aux environs de Saint-Hippolyte, ses cavités étaient fréquentées ou habitées par l'homme à l'époque de la pierre polie ; aussi n'est-il pas rare de trouver sur le sol, autour de cette ville, des haches en pierre, dont nous avons pu recueillir quelques beaux types. (Pl. II, fig. 19, 21. a. b, 23. a. b).

On sait que dans les Cévennes, comme dans plu-

sieurs autres parties de la France, on appelle ces haches, *pierres de tonnerre*, parce que le vulgaire suppose qu'elles proviennent de la foudre. On leur prête même, dans quelques localités du Cantal, de la Haute-Loire, de l'Ardèche et de l'Aveyron, certaines propriétés fort singulières : ainsi M. Valadier raconte que, dans ce dernier département, les bergers croient encore leurs troupeaux à l'abri de tout danger et surtout des atteintes de la foudre, dès qu'ils ont pu se procurer une hache en pierre, ou même un fragment de hache, et qu'ils l'ont suspendue à la sonnette que porte la principale brebis, guide du troupeau.

Mais occupons-nous maintenant des grottes du canton de Saint-Hippolyte.

**Grotte de l'Esprit** (Commune de Saint-Hippolyte).

A 2 kilomètres environ de Saint-Hippolyte, et à 50 mètres au-dessous du Pic du Midi, se trouve une grotte à laquelle nous avons donné le nom de *grotte de l'Esprit*, parce qu'elle est située sur le domaine de ce nom. C'est une simple galerie, dirigée du sud-ouest au nord-est, longue de 15 mètres et communiquant en haut avec un étroit couloir de 7 mètres de longueur. Ce petit réduit, dont le sol est formé par un limon rougeâtre, a servi de sépulture, à l'époque de la pierre polie. J'y ai en effet trouvé, sous une couche de stalagmite de 6 à 7 centimètres d'épaisseur, des restes humains, des armes et outils en silex, des tessons de poterie grossière et des ossements de ruminants. Les silex, de couleur jaunâtre, appartiennent au terrain tertiaire lacustre et proviennent probablement des nodules siliceux des environs de Quissac, ou de Sali-

nelle. Les plus beaux spécimens que j'y ai recueillis sont : deux têtes de lance, polies d'un côté, taillées à petits éclats de l'autre, et ayant l'une 17 centimètres de longueur, et l'autre 15 centimètres seulement (Pl. I, fig. 3. *a. b.*) (1); un couteau-hache, circulaire, poli du côté tranchant et d'un genre tout nouveau, et enfin des couteaux ou grattoirs circulaires, faits avec des plaques de silex, taillées pour être rendues tranchantes (Pl. I, fig. 5).

MM. Cazalis et Ollier ont aussi découvert des instruments en pierre analogues à ces couteaux plats, dans la grotte des morts de Durfort.

#### Brèche osseuse de Pédemar.

Un jour du mois de mai 1857, M. Victor, capitaine au 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en garnison à Saint-Hippolyte, m'apporta un fragment d'une brèche osseuse, qu'un militaire venait de découvrir sur le sommet de la montagne de Pédemar, dont l'altitude est de 344 mètres. Le lendemain, nous nous rendîmes sur les lieux, et nous fîmes exécuter des travaux, qui nous mirent en possession de divers débris fossiles, dont le plus remarquable (une mâchoire entière de *rhinocéros Tichorrhinus*) fut envoyé par M. Victor à l'Académie des sciences de Montpellier. Un mois après, M. Marcel de Serres vint visiter la grotte de Pédemar; mais le gisement ossifère était déjà à peu près épuisé et aucune fouille ne fut faite à cette époque.

La montagne de Pédemar, située à 1 kilomètre

(1) La plus petite a absolument la même forme que celle qui a été figurée.

S.-S.-O. de Saint-Hippolyte, a la forme d'un cône tronqué, dont la base est formée par les marnes du néocomien inférieur, et le sommet par les couches du néocomien moyen, le calcaire à *Toxaster complanatus* et *Ostrea Couloni*. C'est dans ce calcaire, et sur la crête méridionale de la montagne, que se trouve la petite grotte qui était à moitié remplie par une brèche à ossements, composée d'un limon rougeâtre, contenant dans sa masse des fragments anguleux du calcaire néocomien. La brèche a une dureté telle qu'il est à peu près impossible d'en extraire des os entiers; cependant, l'année dernière, j'ai fait pratiquer dans cette grotte quelques nouvelles recherches, et j'ai pu y recueillir des dents de cerf et une partie de mâchoire inférieure de cheval (*Equus fossilis*). Mais dans ce dépôt, qui appartient évidemment au diluvium, je n'ai rencontré aucun débris humain, ni aucun vestige d'industrie.

#### Grotte de la Fournarié.

Quand on parcourt le chemin vicinal de Saint-Hippolyte à Cambo, on aperçoit, à gauche de la route, au-dessus du domaine de la Fournarié, une ouverture béante au milieu des rochers calcaires qui forment le sommet de la montagne. Cette ouverture de 3<sup>m</sup>50 en diamètre, donne accès dans deux salles communiquant entre elles et ayant une longueur totale de 10 mètres. La dernière salle a servi de tombeau aux premiers habitants de la contrée; on y trouve leurs dépouilles et les restes de leur industrie, consistant en poteries noires grossières et en silex travaillés, parmi lesquels j'ai rencontré un couteau dentelé, long de 7 centi-

mètres, et pouvant, au besoin, servir de scie (Pl. I, fig. 17).

Les troglodytes de ces montagnes n'avaient pas besoin de faire des voyages pour se procurer la matière propre à la fabrication de leurs armes et outils; ils trouvaient des silex dans les diverses formations géologiques qui les constituent. Les couches calcaires des étages oxfordien et corallien de Banèle, du Cengle et de Roque-d'Alais renferment des noyaux siliceux; des bancs très-épais, entièrement quartzeux, sont intercalés dans les calcaires de l'oolithe inférieure qui supportent ces étages; enfin, des nodules de silex sont abondamment répandus dans les diverses assises du calcaire à gryphées formant la plus grande partie de la montagne de la Fage, entre Saint-Hippolyte et Sumène.

Après avoir visité la grotte de la Fournarié, le naturaliste peut recueillir des échantillons de galène (plomb sulfuré) et de limonite (fer hydraté) dans la dolomie de l'oolithe inférieure, aux environs de la Boissière, de Vallatouges et de Cruvelliers. Il trouvera, aux mêmes lieux, des fossiles de l'oxfordien, dans les marnes de l'assise la plus inférieure, les *Bélemnites hastatus* et *sauvanausus*, *terebratula*, *Ammonites crenatus* et *Apiocrinites rotundus*; dans le calcaire marneux, qui lui est superposé, les mêmes *Bélemnites* et six espèces d'*Ammonites*, savoir: *Ammonites bipher*, *canaliculatus*, *tortisulcatus*, *perarmatus*, *cordatus* et *lalandeanus*.

**Grotte de Grâce (baoumo dé Graço)**

(Commune de La Cadière).

Le village de La Cadière, ancien bourg romain, selon la tradition, distant de Saint-Hippolyte de 3 kilomètres, est bâti sur un col, à l'entrée d'une gorge étroite, séparant en deux parties la chaîne de montagnes élevées qui s'étendent, à gauche de la route impériale, entre Saint-Hippolyte et Ganges. Les bancs calcaires du coral-rag, qui forment les diverses crêtes de cette chaîne, renferment beaucoup de cavités dont l'homme préhistorique s'est fait un lieu d'habitation ou de sépulture. Voici les principales : Au sommet du monticule qui fait suite au pic du Midi, il existe un antre, connu sous le nom de *Baoumò dé graço*, dont l'entrée étroite, en forme de cheminée, communique avec une salle longue de 10 mètres et haute de 4 à 5 mètres ; de jolies stalactites sont suspendues à la voûte, et le sol, composé d'un limon rougeâtre, recouvert en partie par une couche de concrétion calcaire, contient des débris humains, des restes de feu, des ossements fracturés de bœuf, de cochon et des morceaux de poterie noire. J'y ai trouvé un joli peson, probablement de fuseau, en terre noire non cuite, de 4 centimètres de diamètre, formant une dépression vers le milieu et percé d'un trou central (Pl. III, fig. 15).

Outre ces petits objets en terre, on trouve quelquefois dans les Cévennes, surtout aux environs de Quissac, des cailloux ronds, percés à leur centre et pareils aux poids en pierre, propres à fixer les filets, qu'on a recueillis en grand nombre dans les stations

lacustres de la Suisse, appartenant à l'époque de la pierre polie ; tandis que, à l'âge du bronze, les pesons de fuseau, ou de métier à tisser, étaient en terre cuite.

#### **Grotte de Puechagut.**

A 40 mètres au-dessous de Baoumo dé Graço, se trouve une autre grotte, dont l'entrée est fort commode et qui forme un vaste couloir de 25 mètres de longueur, dirigé de l'ouest à l'est. Cette grotte, dite *de Puechagut*, mais située dans le bois dépendant du Mas-du-Pont, était, sans contredit, une station pour nos ancêtres, puisqu'elle renferme, dans les puissantes couches de limon dont le sol est couvert, des éclats d'os de divers animaux, des cendres, du charbon et de nombreux tessons de poteries, fabriquées sans l'aide du tour à potier. Nous rattachons cette grotte, comme celles de Grâce et de l'Esprit, à l'époque de la pierre polie, à cause du mode de fabrication des instruments en silex qu'elles recélaient toutes trois, et parce que les restes d'animaux que nous y avons découverts, n'appartiennent à aucune espèce perdue ou émigrée.

#### **Grotte des Mamelles et grotte Fleurie.**

Lorsque, après avoir suivi la gorge où jaillit la source qui alimente la fontaine publique de La Cadière, on gravit, par un sentier raboteux, la montagne située à gauche du village, on rencontre d'abord, à une centaine de mètres de la source, la petite *Grotte des Mamelles*, dans laquelle il faut descendre par une ouverture de

trois mètres de profondeur. Des éboulements de rochers ont couvert le sol des deux compartiments qui forment cette grotte; mais, en creusant jusqu'à la profondeur de 80 centimètres, on arrive à une couche de limon contenant de nombreux tessons de poterie et quelques os fracturés de ruminants.

Si on continue l'ascension jusqu'au sommet de la montagne, on découvre la *Grotte fleurie*, belle et vaste salle de 12 mètres de longueur sur 10 mètres de profondeur et 6 mètres de hauteur, entourée de chênes-verts et contenant, dans un creux de rocher, de l'eau toujours fraîche, qui suffisait, à elle seule, pour attirer dans ce lieu les antiques habitants du pays. Leur séjour fut bientôt avéré pour moi par la découverte que je fis, dans la terre noirâtre formant la majeure partie du fond de la grotte, d'indices de feu, d'éclats d'ossements des animaux ayant servi de nourriture, d'une défense de sanglier, de débris de poterie noire et d'une valve de moule (*Mytilus edulis*.)

On sait que le goût de la parure remonte aux premiers âges de l'humanité, et que les pierres brillantes, les coquilles, les dents d'animaux étaient recherchées pour la fabrication des colliers, des bracelets et des pendeloques. Peut-être même ces objets étaient-ils, dans certains cas, considérés comme des amulettes, c'est-à-dire des symboles de croyances religieuses. Les aborigènes des Cévennes, qui fabriquaient aussi des objets de luxe, recueillaient avec soin des coquilles de moule qu'ils allaient chercher sur les bords de la Méditerranée. Mais, comme nous n'avons trouvé aucune de ces coquilles perforée, nous sommes porté à croire que, au lieu d'être utilisées pour la parure, elles faisaient le plus souvent office d'écuelle

et servaient habituellement à puiser de l'eau et à éteindre la soif.

#### Grotte de Vesson.

Sur le revers de la montagne qui se trouve au nord-est de La Cadière, et à 60 mètres environ des terrains complantés en oliviers, il existe, au milieu des rochers calcaires du corallien, une large ouverture qu'on aperçoit, même de la route impériale, entourée de lierre, ainsi que d'arbustes verdoyants et servant d'entrée à une grande cavité, utilisée naguère encore comme bergerie par le propriétaire du domaine. C'est la *grotte de Vesson*, rendue par sa belle situation et ses dimensions considérables, éminemment propre à la demeure de l'homme. Aussi y trouve-t-on de nombreux débris de l'industrie de nos ancêtres et des restes de leurs festins.

Les silex taillés en forme de couteau, de grattoir, etc., y sont très-abondants (Pl. I, fig. 7, 12, 15, 16); et, comme ils sont mêlés avec des nuclei et des éclats de toutes dimensions, il est évident que ces outils grossiers ont été fabriqués sur place. Les ossements appartiennent aux animaux suivants : bœuf, cerf, chèvre, sanglier et lapin.

Les premiers habitants des Cévennes étaient très-friands de la chair du lapin, et ils devaient être fort habiles pour le tuer, ou le prendre au piège. On trouve, dans un grand nombre de stations, les restes de ce rongeur; il est encore, du reste, fort répandu dans la contrée. J'ai découvert aussi, dans la grotte de Vesson, deux poinçons en os (Pl. II, fig. 6); un croissant en os, barbelé et pouvant servir de pointe

de lance ou de harpon ; enfin un petit vase, presque entier, en terre noire, portant une anse et terminé en cône tronqué à sa partie inférieure (pl. III, fig. 6). Ce vase, qui avait 11 centimètres dans son plus grand diamètre, et 10 centimètres de hauteur, et dont la forme rappelle ceux trouvés dans certaines palafittes de la Suisse, devait être enfoncé dans la terre pour tenir debout ; car je n'ai rencontré, dans les grottes des Cévennes, aucun de ces supports ou torques destinés à recevoir les vases à base conique, dont on a trouvé de nombreux spécimens dans les débris de certaines habitations lacustres.

#### Grotte des Porcs

A soixante mètres environ de la grotte de Vesson, du côté de Ganges, et au même niveau, on voit une petite cavité souterraine de 7 à 8 mètres de longueur, connue dans la contrée sous le nom de *Grotte des Porcs*. Dans le limon rougeâtre qu'elle renferme, j'ai trouvé des traces du passage de l'homme, notamment des restes de feu, quelques éclats d'os et beaucoup de tessons de poterie fabriquée simplement à la main. Les fragments de vases que j'y ai recueillis présentaient, pour la plupart, des décorations ou des ornements qu'on rencontre fréquemment sur les antiques poteries ; ce sont des sillons ou des rangées de boutons placées immédiatement au-dessous du bord du vase.

Le petit sentier, qui conduit du bois où sont situées les grottes de Vesson et des Porcs à La Cadière, traverse, à 100 mètres environ du village, quelques bancs calcaires, se divisant en nodules polyédriques et représentant les assises inférieures du néocomien. Là, le

géologue peut quitter le hâvre-sac et prendre le marteau; une abondante moisson de fossiles sera le fruit de ses recherches et de son labeur. Il y recueillera notamment une coquille fort curieuse à cause du trou qu'elle porte au centre de ses deux valves; c'est la *Terebratula diphyoïdes* qui, avec le *Belemnites latus* et l'*Ammonites neocomiensis*, caractérise le néocomien inférieur des Cévennes.

#### Grotte des Chèvres.

On appelle *Grotte des Chèvres* trois cavités qui se trouvent au sommet du bois de ce nom, appartenant à la commune de La Cadière, sur la limite même des départements du Gard et de l'Hérault. Pour arriver jusqu'à ces grottes, dont l'altitude est d'environ 730 mètres, il faut gravir une partie de la montagne à travers des rochers abrupts, où il n'existe aucun sentier.

La première cavité, du côté du village, forme un grand abri-sous-rocher ou plutôt une vaste salle dont l'ouverture, large de 7 mètres, fait face au sud-ouest. Quoique située dans un lieu dont l'accès est fort difficile, et à une certaine distance des sources qui coulent au pied de la montagne, cette grotte a servi d'habitation à l'homme, probablement dès la fin de l'époque du renne. On y trouve des silex grossièrement taillés, pouvant servir de pointes de flèche et de couteaux, ainsi que des éclats de toute forme et de toute dimension des dents et des ossements d'animaux fracturés pour en extraire la moëlle, principalement de sanglier, de cerf, de chamois, de chevreuil et de chèvre; enfin des indices d'anciens foyers et de nombreux fragments de poterie grossière sans ornements.

La seconde grotte, placée à une quinzaine de mètres de la première, forme un vaste couloir de 4 à 5 mètres de diamètre et de 30 mètres de longueur. Le sol, composé de sable et de limon rougeâtres, renferme, à la partie inférieure, quelques restes du Grand Ours des cavernes (*Ursus spelæus*), tandis qu'à la surface, ou à la profondeur de quelques centimètres seulement, on découvre des témoignages non équivoques de la présence de l'homme. Ce sont les débris des ruminants qui ont servi à ses festins et les fragments des vases qu'il employait à la préparation de ses aliments.

Enfin, dans la troisième grotte, qui est aussi à côté des deux premières, mais dont l'ouverture regarde le nord-ouest, nous avons recueilli seulement un tesson de poterie et quelques os fracturés par la main de l'homme.

Le jour de notre seconde excursion aux grottes des Chèvres, le ciel était sans nuages et le soleil radieux. Nous pûmes jouir ainsi du beau panorama que contemplaient nos premiers ancêtres, en fabriquant, au seuil de leurs demeures, leurs grossières armes en silex. D'un côté, la *Sérane* avec ses rochers blancs et escarpés; de l'autre, les cîmes élevées des montagnes du *Vivarais*; ici, le *mont Ventoux*, dont le sommet couvert de neige resplendissait aux rayons du soleil; là, la nappe azurée de la Méditerranée; telles étaient les principales lignes du magnifique tableau qui se déroulait devant nos yeux.

En descendant du bois des Chèvres, nous allâmes à Montoulieu (Hérault) visiter la galerie ouverte pour l'extraction du lignite dans le *terrain lacustre*, et faire une ample moisson de fossiles du néocomien moyen, notamment du *Toxaster complanatus* et de l'*Ostrea Couloni*.

**La Roquette** (Commune de Conqueyrac).

Dans la commune de Conqueyrac, à côté de l'antique manoir de la Roquette, et à une quinzaine de mètres au-dessus de la rivière du Vidourle, il existe une belle grotte, d'un accès très-facile, visitée fréquemment par les habitants de Saint-Hippolyte et qui, depuis les derniers temps de l'époque de la pierre polie, a servi souvent d'habitation à l'homme. Naguère encore, lors des guerres religieuses dont les Cévennes furent le théâtre, les protestants y cherchèrent un refuge. Aussi, pour les empêcher de se réunir dans ce lieu retiré, l'autorité locale fit-elle boucher l'ouverture de la grotte. On lit, en effet, ce qui suit, dans un vieux registre des délibérations du Conseil de Saint-Hippolyte : « L'an mil sept cent un, et le jeudi huit septembre, le Conseil général de Saint-Hippolyte, assemblé devant M. Jean Bedoir, viguier et maire de la ville, approuve le paiement fait par le sieur Devillas, consul, de cinq livres, pour faire fermer l'entrée de la baume de la Roquette, de l'ordre de MM. le maire et autres principaux habitants ».

La grotte de la Roquette, qui a une longueur de 400 mètres environ et qui vient d'être coupée, près de l'ouverture, par les travaux du chemin de fer, présente une série de galeries et de vastes salles, dont le sol est formé par une puissante couche de limon. Plusieurs fois j'ai fait exécuter des fouilles dans ce dépôt et voici les objets que j'y ai découverts :

• Quelques silex grossièrement taillés ;

Des éclats d'ossements de cerf, de sanglier, de bœuf et de mouton ;

Des marques de nombreux foyers;

Beaucoup de morceaux de poterie noire ou imparfaitement cuite;

Les fragments d'un grand vase ayant la forme d'une calotte sphérique, munie d'anses percées d'un trou grossièrement fait;

Une pointe de lance en cuivre rouge, longue de 11 centimètres et munie d'une douille, pour recevoir un manche en bois (Pl. III, fig. 16);

Un morceau de cuivre provenant de quelque arme ou instrument;

Enfin, une plaque de schiste, sur laquelle un artiste de l'époque a gravé en creux, probablement avec la pointe d'un silex, une image que nous croyons être l'emblème du soleil (Pl. III, fig. 17).

Nous ne pouvons avoir que des notions fort vagues sur les idées religieuses des premières populations de l'Europe. Si les offrandes aux morts, pratiquées dès la plus haute antiquité, doivent nous faire supposer qu'elles croyaient à une autre vie, nous ignorons si elles rendaient un culte religieux à une divinité quelconque; car aucun vestige d'idole n'a été trouvé, jusqu'à présent, dans un gisement de l'âge de la pierre.

Cependant on a découvert, dans quelques stations lacustres de la Suisse, des croissants en terre cuite, ou en grès, que M. Keller et d'autres archéologues attribuent au culte de la lune; et quelques auteurs rapportent au culte du soleil certains signes en cercles dessinés sur des épées ou des vases des premiers temps de l'âge du bronze. A notre tour, ne sommes-nous pas autorisé à croire que l'habitant de la Roquette, qui a figuré le soleil sur une pierre de schiste, était animé d'un senti-

ment religieux et rendait ainsi hommage à l'objet de son adoration ?

#### Grottes du Vieux-Château et de la Pôlerie.

Un habitant de Saint-Hippolyte m'apporta, un jour de l'année 1868, un fragment de crâne humain, découvert, par les ouvriers employés aux travaux d'étude du chemin de fer, dans une cavité souterraine, située à quelques mètres seulement du *Castellas de la Roquette*. Le lendemain, je me rendis sur les lieux pour visiter et faire fouiller cette petite grotte, à laquelle je donnai le nom de *grotte du Vieux-Château*, à cause de sa proximité des ruines de l'antique manoir. Une seule salle, de 7 à 8 mètres de longueur, remplie en grande partie par des roches fragmentées et dont la voûte est tapissée de belles concrétions calcaires, forme toute la cavité, au fond de laquelle je trouvai la majeure partie d'un squelette humain. Malheureusement, le crâne avait été brisé par les ouvriers et les autres os étaient engagés, pour la plupart, dans une couche de stalagmite qui en rendait l'extraction bien difficile; j'en retirai néanmoins les deux fémurs et le maxillaire supérieur.

A côté de ces débris, se trouvaient des éclats d'ossements de ruminants et des fragments de poterie non cuite appartenant à différents vases semblables à ceux trouvés à la Roquette (Pl. III, fig. 11).

Il est probable que la grotte du Vieux-Château a reçu les dépouilles de plusieurs habitants de la grotte voisine; aussi je pense que, si on enlevait tous les déblais qui couvrent le sol primitif de la grotte, on trouverait d'autres restes humains et des débris de leur industrie.

A deux cents mètres au-dessous de la Roquette, toujours sur la rive gauche du Vidourle et au même niveau, on rencontre la jolie *grotte de la Pôlerie*, qui, quoique moins commode à visiter que la première, a moins de longueur et renferme de belles colonnes d'albâtre et quelques salles décorées de gracieux pendentifs.

La plupart des galeries de la grotte de la Pôlerie sont fort humides; aussi, l'homme n'a-t-il laissé que dans les deux premiers compartiments des traces de son passage. — J'ai trouvé là des ossements fracturés de cerf, des cendres et des tessons de poterie grossière.

C'est un peu au-dessus de la grotte de la Pôlerie qu'existait la petite station de l'âge de la pierre polie, détruite par les travaux du chemin de fer de Lunel au Vigan, dont MM. Dombre et Flouest, nos honorables confrères, ont fait connaître, en 1869, à l'Académie du Gard, le gisement, ainsi que les objets qui y ont été découverts pendant l'exécution de ces travaux.

Quoique cette étude ne s'applique qu'aux grottes et cavernes des Basses-Cévennes, nous croyons devoir mentionner cependant l'existence de nombreux *monuments mégalithiques* dans la commune de Conqueyrac. A l'extrémité d'une terre dépendant du domaine de Ceyrac, et à 150 mètres des bâtiments, on distingue une *Pierre-levée* ou *Menhir*, qui a 1<sup>m</sup>30 de largeur et 1<sup>m</sup>47 au-dessus du sol. Non loin de là, sur le bord du chemin de Sauve à Pompignan, et à 280 mètres de Ceyrac, il existe un *dolmen* démolé et effondré, dont la grande dalle mesure 2<sup>m</sup>87 de longueur sur 1<sup>m</sup>40 de largeur. — Lorsqu'on suit le chemin vicinal de Pompignan à Durfort, et qu'on arrive à deux kilo-

mètres de Ceyrac, on remarque, à côté même de la route, une vaste enceinte qui n'avait pas moins de 95 mètres de diamètre et qui était formée par des dalles verticales, de 50 à 80 centimètres de haut, dont une partie a été enlevée pour faciliter la culture du champ. Quatre ouvertures, d'une largeur moyenne de 3<sup>m</sup>80 servaient à pénétrer dans ce *cercle de pierres*, qui semble rappeler un lieu consacré aux cérémonies religieuses ou aux lits de justice. A 300 mètres de cette enceinte, du côté de Pompignan, on voit sur le sol deux pierres tumulaires; la plus grande est entourée de trois dalles plus petites, dont deux sont encore placées debout.

De l'autre côté de Ceyrac, sur un tertre situé entre ce domaine et celui de Tariou, j'ai découvert une sépulture formée par des dalles verticales supportant une grande pierre, de deux mètres de long sur 0<sup>m</sup>60 de large, au milieu de laquelle a été grossièrement gravée une rainure quadrangulaire.

Toutes les pierres qui ont servi à ces tombeaux ont été extraites d'une carrière située au quartier de Bourras, à trois kilomètres de distance. Nous y avons trouvé un gros bloc de rocher, présentant un carré de 1<sup>m</sup>25 de côté, dressé sur quatre pierres, afin de pouvoir le placer plus commodément sur les espèces de traîneaux de bois, qui devaient servir à le transporter à destination.

En revenant de cette carrière, j'ai rencontré, dans le domaine du Mas-de-Loup, vis-à-vis celui de Cingla, et à 400 mètres de la route impériale n° 99, une immense pierre tumulaire, de 5 mètres de longueur, brisée en trois parties et connue dans le pays sous le nom de *Tombe du général*. Tous ces tombeaux de la

commune de Conqueyrac me paraissent avoir été fouillés ; aussi les quelques recherches que j'y ai fait pratiquer ont-elles été infructueuses.

Je me suis demandé naturellement où devaient habiter les hommes qui avaient dressé ces monuments funèbres au milieu de cette plaine, où il n'existe aucun vestige d'antiques demeures. Mais, en parcourant le revers de la montagne de Coutach, qui la borde au Midi, j'ai découvert, sur plusieurs points, des habitations ruinées et démolies, faites en pierre brute, qui probablement ont servi aux habitants primitifs de ce pays.

#### **Grotte du Salpêtre** (Commune de Pompignan).

Parmi les nombreuses excursions scientifiques que j'ai faites sur le territoire de la commune de Pompignan, une des plus intéressantes est, sans contredit, ma visite à la *grotte du Salpêtre*, située à trois kilomètres environ du village, sur la crête de la montagne du Causse, vis-à-vis le Mont-Saint-Jean. — L'entrée de cette cavité, ouverte dans le calcaire néocomien, regarde le Nord-Nord-Est. C'est une galerie de 2 à 3 mètres de largeur sur 5 à 10 mètres de haut, longue de 80 mètres, qui communique, par un étroit passage, avec deux grandes salles contiguës. — Elle renferme, surtout à la partie antérieure, beaucoup de terreau noirâtre ; et c'est là que se concentrèrent mes travaux de recherche, qui furent très-fructueux, puisque j'y recueillis, avec des os de bœuf, de mouton, de chèvre, de cochon et de lapin, fracturés par la main de l'homme, une foule d'objets de son industrie, dont voici l'énumération : quelques silex taillés en forme de couteaux, ou de grattoirs, deux belles haches polies

de 10 et de 18 centimètres de longueur (1), des pierres de fronde de la grosseur d'une petite noix, une coquille de moule, des fragments de divers vases en terre noire, présentant les ornements les plus variés (Pl. III, fig. 10 et 12); enfin, toute une collection d'outils ou d'objets de parure en os, notamment : des poinçons, des ciseaux, des spatules (Pl. II, fig. 1 a. b.), des pendeloques faites avec des os de lapin (Pl. II, fig. 12), un objet composé d'un os plat recourbé et portant deux trous (Pl. II, fig. 13 a. b.), une belle pendeloque festonnée de 8 centimètres de longueur (Pl. II, fig. 11), un os long travaillé de manière à pouvoir servir d'étui ou de sifflet; enfin un poinçon très-effilé, long de 14 centimètres (Pl. II, fig. 9. a. b.).

La grotte du Salpêtre est donc une importante station de l'époque de la pierre polie, et de nouvelles recherches y feront peut-être découvrir beaucoup d'autres objets intéressants.

La commune de Pompignan possède aussi quelques monuments mégalithiques, entre autres un cercle de pierres pareil à celui de Ceyrac, situé dans la propriété du sieur Rimbal, entre le mont Saint-Jean et Rieumassel. Mais le géologue y rencontrera plusieurs sujets d'étude. Les diverses assises du néocomien inférieur s'y trouvent développées sur une vaste échelle et renferment beaucoup de fossiles. Les calcaires compactes, ou argileux, qui entourent le village, les couches marneuses du mont Saint-Jean et de la montée du Causse contiennent les espèces suivantes : *Belemnites*

(1) Toutes deux ont la forme de la hache trouvée aux environs de Sauve et figurée Pl. II, fig. 22. a. b.

*latus, dilatatus, binerviùs, d'Orbignyanus, conicus, bi-canaliculatus et pistiliformis; Terebratula Moutoniana et tamarindus; Rhynchonella depressa; Ammonites neocomiensis, semi-sulcatus, Calypso, Grasianus, clypeiformis, cryptoceras; Strombus Sautieri; Aptychus Didayi, Cidaris et Hemicidaris* (4 espèces). Enfin, dans le bois de Moinier, vis-à-vis le village de Ferrières, il existe un gisement très-remarquable de fossiles du corail-rag. On y trouve *Nerinea* (3 espèces), *Terebratula* (2 espèces), *Rhynchonella*, *Belemnites*, *Ammonites*, *Pterocera*, *Natica corallensis*, *Astrea*, *Columnaria sulcata*, *Lithodendron funiculus* et *Diceras arietina*.

## CHAPITRE VI.

### GANTON DE SAUVE.

L'antique cité de Sauve (*Salvium* ou *Salvia*), construite en amphithéâtre, au pied de la montagne de Coutach, possède une magnifique source qui forme la majeure partie des eaux du Vidourle. Par la limpidité, comme par l'abondance de ses eaux, cette fontaine naturelle avait attiré l'attention de nos ancêtres. Ils s'étaient établis dans le voisinage, dès l'époque néolithique et y ont laissé des marques irrécusables de leur séjour. On rencontre en effet fréquemment, au milieu des rochers, ou dans les champs qui entourent la ville de Sauve, comme aux environs de Saint-Hippolyte, des haches polies, en jade, chloromélanite, serpentine, silex, amphibolite, diorite (Pl. II. fig. 22 a, b). Parmi les échantillons que j'ai recueillis dans cette localité,

je dois signaler une jolie hachette, sur laquelle a été tracé un sillon profond destiné à recevoir une lanière en cuir, qui pouvait faciliter l'emmanchement de la hache, ou qui servait à la suspendre. (Pl. II. fig. 20 a, b.)

On trouve, aux environs de Sauve, un nombre assez considérable de grottes; mais nous ne décrivons ici que celles où nous avons fait quelques découvertes.

#### Grotte de Noguier.

A 600 mètres de Sauve, sur le versant complanté de micocouliers et de vignes, à gauche de la route impériale, entre la ville et le pont de Tarieu, on remarque, dans la propriété de M. Noguier, une galerie souterraine ayant 3 mètres de diamètre et 20 mètres de longueur. Le sol de la grotte, formé par une couche puissante de limon rougeâtre, mêlé avec de petits cailloux siliceux et faisant brèche presque partout, appartient au *diluvium* et renferme des débris d'espèces animales dont la plupart sont aujourd'hui éteintes. Le dépôt devait être encore plus épais et remplir presque entièrement la grotte; mais les propriétaires en font enlever souvent pour le déposer aux pieds des oliviers. C'est surtout sur une longueur de 4 mètres, à partir de l'entrée, et sous les escaliers servant à descendre dans le souterrain que la brèche est remplie d'ossements jusqu'à la profondeur de 90 centimètres. Malgré son extrême tenacité, j'ai pu cependant en extraire quelques belles pièces. Ce sont : une mâchoire supérieure du grand bœuf (*Bos primigenius*), deux mâchoires de cerf (*Cervus elaphus fossilis*), des dents de cheval (*Equus fossilis*), une petite molaire de Mam-

mouth (*Elephas primigenius*), enfin la partie antérieure d'une tête d'*Ursus spelæus*, dont les mâchoires portent encore plusieurs prémolaires; ce qui est fort rare, car cette espèce d'ours est caractérisée notamment par la chute constante et précoce des petites fausses molaires, ce qui laisse une barre complète entre les vraies molaires et les canines.

Mais, à côté des restes de ces animaux des premiers temps de l'époque quaternaire, je n'ai trouvé aucun débris humain, ni aucun indice attestant l'existence de l'homme à cette époque.

#### Grotte de Dieuregard.

En suivant le lit de la rivière d'Artigue, à partir du pont de Tariou, près de Sauve, on voit, à 400 mètres en amont de ce pont, une petite grotte, dite de Dieuregard, élevée seulement de quelques mètres au-dessus de la rivière, dont les eaux arrivent même, dans les crues extraordinaires, jusqu'à l'entrée de la grotte. Mais comme, pendant la majeure partie de l'année, le torrent est à sec, la grotte de Dieuregard était, sinon habitée régulièrement, au moins fréquentée par nos premiers ancêtres. J'y ai, en effet, découvert quelques débris de poterie non cuite et une petite hache polie. M. Dufour fils, de Sauve, y a rencontré aussi une autre hache, dont il a fait hommage à M. Boutin, l'intelligent directeur du pensionnat de Ganges.

En me rendant de la grotte de Noguier à celle de Dieuregard, j'ai trouvé un caillou en *variolite*, roche mouchetée, à base de diallage et de feldspath, dans laquelle sont disséminés des globules faisant saillie et dont l'aspect rappelle les boutons de variole. Ces petits

cailloux, qu'on trouve fréquemment dans les divers cours d'eau qui descendent des Alpes, notamment dans l'Isère, le Drac et la Durance, étaient probablement recherchés, à l'époque néolithique, par les habitants des Basses-Cévennes ; car on en rencontre généralement dans les localités où l'on trouve des haches polies à la surface du sol. Et, chose bien singulière ! il n'y a pas longtemps que ces pierres étaient encore considérées comme de précieux talismans : la plupart des bergers se procuraient une variolite, parce qu'ils lui attribuaient la vertu de préserver leur troupeau de la clavelée.

#### Grotte du Salpêtre, à Coutach.

Sur le plateau de la forêt de Coutach, à 7 kilomètres de Sauve, et au milieu des rochers escarpés, que fréquentent seuls les gardes-forestiers, les chasseurs et les bûcherons, on trouve la *grotte du Salpêtre*, remarquable par ses grandes dimensions et la beauté de ses stalactites. Pour arriver jusqu'à la caverne, il faut descendre, en se tenant des pieds et des mains, sur les parois d'une immense ouverture circulaire, qui n'a pas moins de 20 mètres de profondeur. La grotte est longue de 150 mètres, et a de 15 à 20 mètres de largeur. Quoique d'un accès difficile et dangereux, elle était habitée à l'époque de la pierre polie, et les Troglodytes y ont laissé des indices certains de leur présence. Ce sont : des cendres et du charbon, restes d'anciens foyers, des ossements fracturés pour en extraire la moelle, des silex taillés, en petit nombre, un poinçon en os, une belle hache polie, qui appartient à M. Mahistre, mon compagnon de voyage

dans cette excursion, et beaucoup de tessons de poterie, fabriquée sans l'aide du tour à potier, dont le plus remarquable est un fragment de vase, portant une anse de grande dimension et des cordons festonnés.

#### Grotte d'Esplèche.

Cette grotte est située dans la commune de Sauve, au quartier d'Esplèche et au milieu du versant qui regarde le domaine de Valfont. Elle fut découverte en 1869, par des chasseurs qui y pénétrèrent en suivant la piste de leurs chiens poursuivant un renard. Après être descendus par une espèce de cheminée étroite jusques à la profondeur de 14 à 15 mètres, ils arrivèrent à l'entrée d'un couloir assez large, de 8 mètres de longueur, où ils trouvèrent quelques fragments de poterie et une dent de bœuf, qu'ils eurent la bonté de m'apporter. Quelques jours après, je descendis moi-même dans cette grotte avec deux ouvriers, et je reconnus bientôt que je me trouvais dans un lieu consacré à la sépulture. Nous enlevâmes une partie des pierres entassées sur le sol, et nous découvrîmes bientôt des ossements humains, parmi lesquels se trouvait un maxillaire inférieur, en très-bon état de conservation, mais privé de ses dents, des os éclatés de cheval, de bœuf et de cerf, l'extrémité d'un andouiller de cerf, ou de chevreuil, portant encore les encoches ou empreintes du silex, qui avait servi probablement à le couper (Pl. II, fig. 4.), un caillou roulé, allongé, pris à la rivière du Vidourle, qui devait servir de polissoir, enfin de nombreux débris d'objets en terre non cuite, entre autres un fragment percé d'un trou, par lequel passait un cordon en cuir,

destiné à suspendre le vase, et un autre débris de vase ayant pour ornement trois rangées de petits creux et, au-dessous, des chevrons formés par une série de lignes profondément entaillées (Pl. III, fig. 9).

J'ai remarqué que, dans les Basses-Cévennes, toutes les grottes funéraires contenaient des débris de poterie; ce qui me fait supposer que les aborigènes, nonobstant le dépôt des objets appartenant au défunt, et les consécrationes votives d'outils ou d'instruments, avaient l'usage religieux de placer auprès des corps des vases contenant des aliments. C'était probablement une pratique générale.

#### Grottes et ville de Mus.

Sur les confins de la commune de Sauve, du côté de Durfort, vis-à-vis les ruines de Mus, et au milieu des rochers à pic qui dominent le ruisseau de Crespeyron, on remarque deux grottes très-rapprochées, dont l'une a 15 mètres de longueur, tandis que l'autre n'en mesure que 6. Pour arriver jusqu'à ces galeries souterraines, que j'ai baptisées du nom traditionnel de l'antique cité gallo-romaine qui était en face, il faut gravir courageusement, en s'aidant souvent avec les mains, une pente rocailleuse très-accidentée.

Malgré les difficultés de l'ascension, ces deux grottes étaient jadis des *stations*, ou des lieux de sépulture. Au milieu du limon brun-noirâtre de la plus petite, j'ai trouvé des dents et des ossements appartenant à des sujets de divers âges, des silex grossièrement taillés, quelques poteries et des restes de bœuf, de cheval et de renard. La plus grande, que je n'ai fouillée qu'imparfaitement, m'a donné aussi des tessons de

poterie noire et des ossements de ruminants et de lapin.

De l'autre côté du ruisseau de Crespenon, à l'extrémité d'un plateau composé de couches calcaires très-fracturées, au milieu desquelles croissent quelques bouquets de chênes-verts, se trouvent les ruines d'un ancien camp retranché ou enceinte fortifiée, remontant probablement à l'époque néolithique et qui a servi plus tard d'emplacement à un oppidum, auquel la tradition a conservé simplement le nom de Mus. Une muraille de trois mètres d'épaisseur sur une hauteur à peu près égale, formée de pierres brutes, entassées les unes sur les autres, sans mortier ni ciment, quelques débris de poterie non cuite, et quelques haches polies trouvées dans l'enceinte ou dans les environs ; voilà tout ce qui reste de l'antique bourgade celtique. Mais les vestiges de la cité romaine, sur laquelle l'histoire est entièrement muette, sont bien plus nombreux et présentent même un certain intérêt. Nous signalerons principalement : un bassin fait en chaux vive et fragments de briques, ou de pierre calcaire ; un canal, tantôt taillé dans le roc et tantôt fabriqué avec un ciment analogue à celui du bassin, qui conduisait dans la partie base de la ville l'eau d'une source située à 4 kilomètres de distance, en un lieu appelé le Saltre (*Saltrum*) ; quelques restes de maisons et du pont qui servait au passage de la rivière, beaucoup de débris de poterie fine ou grossière ; et nous nous souvenons très-bien d'avoir vu, il y a une vingtaine d'années, chez M. Valette, propriétaire de la vigne qui occupe une partie de l'emplacement de l'ancienne cité, un fragment de vase portant cette inscription : *officina Vitalis* ; des tuiles plates en grand nombre, mais fractu-

rées ; des pesons en terre cuite ; des moulins à bras en basalte ; enfin des médailles et des objets d'utilité ou d'agrément en bronze.

Les découvertes faites par hasard dans le sol de la vigne, ou en creusant une partie du bassin, me font penser que, si des fouilles importantes étaient pratiquées en certains lieux de cette enceinte, on découvrirait certainement d'autres richesses archéologiques.

#### **Grotte des Morts** (Commune de Durfort.)

La *Grotte des Morts*, qui vient d'acquérir une certaine célébrité à cause des découvertes récentes faites par M. Teissier, ainsi que par les membres de la Société scientifique et littéraire d'Alais, est connue depuis bien longtemps. Elle a reçu successivement les visites de M. le baron d'Hombres-Firmas en 1795 et en 1820, de M. Marcel de Serres en 1834, de M. Emilien Dumas en 1844 et de nous-même en 1850, 1866 et 1869. Cette cavité souterraine est ouverte, à deux kilomètres de Durfort, à 350 mètres d'altitude, sur le versant nord de la montagne liasique de la Coste, dans le domaine du Cabanis, appartenant à M. Dombres, de Durfort. C'est une petite salle de 4 à 5 mètres carrés de surface, dans laquelle on pénétrait difficilement, avant les derniers travaux de recherche, par une cheminée étroite de 7 mètres de longueur. Le sol, couvert en grande partie par une couche de stalagmite de 30 à 40 centimètres et formé par une terre rouge, calcaréo-argileuse, contenait, en quantité considérable, des débris humains, entassés les uns sur les autres, ainsi que des objets de primitive industrie, rappelant, pour la plupart, les derniers temps

de l'époque néolithique. Lorsque je pénétrai dans ce réduit pour la première fois, la stalagmite était recouverte par une forte couche de pierres qui couvraient le dépôt ossifère, et je ne pus arriver, ce jour-là, jusqu'au gisement. En 1866, j'employai deux ouvriers à déblayer une partie de la grotte, et il me fut donné de contempler une vraie brèche d'ossements humains dont j'ai extrait quelques fragments. Au-dessous de la brèche et dans le limon rougeâtre contigu, je trouvai un petit silex taillé en pointe de flèche, type feuille de saule, et deux perles noires. Je comptais reprendre ultérieurement mes recherches, lorsque, le 10 décembre 1868, M. Teissier, de Boucoiran, pénétra dans la Baume-des-Morts et y exécuta une série de travaux qui furent interrompus par l'ordre du propriétaire. M. Dombres, désireux de traiter avec des sociétés savantes disposées à faire exécuter des fouilles dans cette grotte, me pria de venir à Durfort la visiter une troisième fois.

C'est à cette époque que de légers travaux de déblai, exécutés par le propriétaire, mirent à découvert deux crânes humains et fournirent plusieurs objets que M. Dombres eut la bonté de m'envoyer. Ces objets sont :

Une pointe de lance, ou de flèche, en silex blanc, de 8 centimètres et demi de longueur, taillée à petits éclats et portant deux encoches inégales de chaque côté de la base, pour la fixer à la hampe, ou au trait (Pl. I, fig. 1. a. b).

Le silex qui a servi à la fabrication de cette arme provenait, soit des couches siliceuses qui se trouvent dans le calcaire à Gryphées, de l'autre côté de la montagne de la Coste, soit des noyaux siliceux blancs répandus abondamment dans les calcaires de l'oolithe

inférieure, aux environs de Taupussargues et du Bos;

Une perle en serpentine, longue de 2 centimètres et demi, avec renflement au milieu (Pl. II, fig. 17).

Une perle ronde, en calcaire blanc (Pl. II, fig. 14).

Deux pendeloques trilobées en albâtre calcaire, de 8 centimètres de largeur (Pl. II, fig. 16).

Enfin, douze petites perles plates, d'une matière noire et tendre analogue à la pierre ollaire (Pl. II, fig. 15).

Dans l'important et circonstancié rapport présenté, le 8 mai 1869, à la Société scientifique et littéraire d'Alais, au nom de la commission chargée des fouilles de la grotte des Morts, MM. Cazalis de Fondouce et Ollier de Marichard ont fait connaître toutes les richesses scientifiques extraites de ce gisement, tant par M. Teissier que par cette commission. — Les rapporteurs évaluent à 60 environ les silex taillés employés comme armes ou outils. — Les os travaillés sont en petit nombre; ce sont des poinçons, des ciseaux et des pendeloques. — Les perles en pierre étaient excessivement abondantes, puisque le lavage des terres précédemment extraites a donné environ 200 perles en calcaire blanc et 2 à 3,000 perles noires. — Les objets en cuivre consistent exclusivement en 25 perles de 5 centimètres de longueur. Enfin, il a été recueilli quelques petits fragments de poterie et une quantité considérable d'ossements humains. — Quatre des plus beaux crânes extraits par M. Teissier ont été envoyés au savant anthropologiste Pruner-Bey.

M. Malinowski, membre de la Société scientifique d'Alais, m'ayant demandé des renseignements sur la

grotte des Morts, je lui envoyai une note dont il donna communication à cette Société, dans la séance du 27 mars 1869, et qui se terminait ainsi : « De l'examen des objets déjà rencontrés dans la grotte des Morts, des données paléontologiques fournies par les os et dents des animaux qu'on y a trouvés et de la relation qui existe entre les richesses de cette cavité souterraine et celles d'autres grottes sépulcrales des Basses-Cévennes, je crois pouvoir conclure que ce gisement appartient aux derniers temps de la pierre polie, ou plutôt à une époque de transition entre l'âge de la pierre polie et celui du bronze, époque que quelques archéologues appellent déjà : l'âge du cuivre. Quant à la race à laquelle appartenaient les hommes qui ont laissé leurs dépouilles dans la *Baume-des-Morts*, je n'ai pas les éléments suffisants pour asseoir mon opinion à cet égard ; mais, d'après la forme de quelques mâchoires et la longueur des crânes que j'ai vus dernièrement au plafond de la grotte, je pense que cette race devait être plutôt aryane que touranienne. Peut-être même était-elle une race mêlée celto-ibérienne, dont on a trouvé déjà les débris dans les grottes de Lombrives (Ariège) et de Saint-Jean-d'Alcas (Aveyron), et que MM. Cazalis et Garrigou rapportent aussi aux derniers temps de la pierre polie ».

Le rapport de MM. Ollier et Cazalis sur les découvertes faites à la *Grotte des Morts* aboutissant aux mêmes conclusions, je suis heureux de me trouver en parfaite conformité de jugement avec mes honorables confrères de la Société scientifique d'Alais.

En se rendant à Durfort pour faire continuer les fouilles de la grotte des Morts, MM. Cazalis et Ollier aperçurent, au sommet d'un tas de pierres placé sur le

bord de la route, à un kilomètre du village, une mo-  
laire et quelques débris de défenses de mammouth. —  
Après avoir recueilli des renseignements sur la pré-  
\* sence de ces fossiles en cet endroit, ils firent commen-  
cer immédiatement des travaux de recherche sur le  
champ voisin, dont une partie avait été déblayée pour  
l'élargissement de la route départementale.

Dans les deux premiers jours, les ouvriers mirent  
à nu la partie supérieure d'un éléphant fossile (*Elephas  
primigenius*), dont la tête fut enlevée par fragments  
et transportée à la faculté des sciences de Montpel-  
lier. — On découvrit ensuite quelques ossements d'un  
autre mammouth, de rhinocéros, d'hippopotame et  
de cerf, puis les travaux furent suspendus. Pendant les  
fouilles, je me rendis à Durfort, et je remarquai qu'il  
existait en cet endroit un véritable ossuaire dans un  
terrain de diluvium, non remanié, recouvert par un  
dépôt moderne, et occupant une surface peu étendue.  
Mais je dois laisser à M. Cazalis de Fondouce, à qui  
revient l'honneur de cette découverte, le soin de faire  
connaître le résultat de ses recherches et de ses  
études sur cet important gisement, qui est bien loin  
d'être épuisé.

Aucune localité des Cévennes n'offre au minéralo-  
giste et au géologue plus d'attrait que les environs de  
Durfort. En effet, dans la dolomie infra-liasique et le  
calcaire à Gryphées de la Coste, on trouve des filons  
de plomb sulfuré laminaire, dont l'exploitation remonte  
jusqu'à l'époque de la domination romaine. Le mine-  
rai de plomb est associé à de la blende (sulfure de  
zinc), à de la calamine (silicate et carbonate de zinc),  
à de la chaux carbonatée nacrée, à de l'aragonite (chaux  
carbonatée prismatique) et à de la chaux fluatée. Le

calcaire du lias contient, près du Cabanis, de Coutelle et du Mas-Intrant, les fossiles suivants : *Gryphæa cymbium*; *Belemnites niger*; *Ammonites fimbriatus*, *Regnardi* et *Bechæi*; *Spirifer Walcotii* et *tumidus*; *Terebratula numismalis* et (*nova species*); *Pentacrinus basaltiformis* et *Nautilus intermedius*. Sous le vieux château de Fressac et à Bariel, les marnes grises et noires du lias supérieur (*toarcien*) sont remplies de débris fossiles dont voici les principales espèces : *Belemnites tripartitus*, *Bruguierianus*, *Fournelianus*, *elongatus* et *exilis*; *Ammonites bifrons*, *margaritatus*, *Calypso*, *heterophyllus*, *sternalis*, *variabilis*, *insignis*, *Raquinianus*, *mucronatus*, *cornucopiæ*, *Levesquei*, *discoïdes*, *complanatus*, *radians* et *primordialis*; *Natica Petops*; *Trochus duplicatus*; *Pleurotomaria polita*; *Pecten æquivalvis*; *Terebratula Leopoldina*; *Nucula Eudora* et *rostralis*. Dans les calcaires siliceux de l'oolithe inférieure, on peut recueillir, entre Taupussargues et le mas du Bos, quelques échantillons de *Terebratula perovalis*; *Rhynchonella concinna* et *Encrinites Briareus*. Enfin, le calcaire marneux de l'oxfordien renferme, à Cazalet, des restes organiques dont les plus caractéristiques sont : *Belemnites hastatus*, *Sauvannausus* et *Coquandus*; *Ammonites plicatilis*, *cordatus*, *perarmatus*, *tortisulcatus*, *canaliculatus*, *Herveyi*, *Lalandeanus* et *oculatus*; *Pleurotomaria Munsteri*; et *Aptychus*.

Quoique la plupart de ces gisements reçoivent de fréquentes visites, les naturalistes qui font des excursions aux environs de Durfort en rapportent toujours une ample moisson de fossiles.

## CHAPITRE VII.

### CANTON DE QUISSAC.

Les côteaux avoisinant la petite ville de Quissac sont formés par des couches calcaires que nous rapportons au néocomien moyen. Nous y avons recueilli les fossiles suivants : *Toxaster complanatus*; *Ostrea Couloni* et *macroptera*; *Ammonites radiatus* et *castellaniensis*; *Pholadomya elongata*; *Isocardia neocomiensis*; *Nautilus pseudo-elegans* et *Rhynchonella lata*.

Il n'existe, dans ces calcaires, aucune cavité souterraine connue des habitants de Quissac. Mais, en exécutant les travaux d'établissement du chemin de fer, les ouvriers découvrirent, à 200 mètres de la ville, une pierre tumulaire sous laquelle se trouvaient des ossements humains, qui furent brisés et enfouis dans le remblai. M. le pasteur Maystre, ayant eu connaissance de cette découverte, se rendit immédiatement sur les lieux et il recueillit, près de l'endroit où étaient les restes humains, des fragments de poterie et quelques instruments en silex.

On trouve aussi fréquemment des haches polies sur les collines qui bordent le Vidourle, au midi de Quissac. M. Maystre en possède deux provenant de cette localité.

### Grottes des Demoiselles et du Bœuf.

(Commune de Brouzet-et-Liouc).

A droite du chemin qui conduit de Quissac à Corconne, sur le versant oriental de la montagne de Coutach, on remarque, dans les bancs calcaires de l'oxfordien, plusieurs grottes, dont les principales portent les noms de *Grotte des Demoiselles* et *Grotte du Bœuf*. Cette dernière n'est qu'un abri-sous-roche, peu fréquenté par l'homme dans les temps préhistoriques; car nous y avons trouvé seulement quelques éclats d'ossements et des marques d'anciens foyers.

La *Grotte des Demoiselles*, au contraire, dont l'ouverture, qui n'a pas moins de 4 mètres de largeur sur 2 mètres de hauteur, regarde le levant, est une belle galerie décorée par de nombreuses stalactites, longue de 150 mètres, et qui, pendant la saison des pluies, doit recevoir une quantité d'eau considérable. Peut-être, à l'époque néolithique, cette cavité était-elle moins humide que maintenant; peut-être aussi n'était-elle habitée que pendant l'été. En tous cas, c'était une importante station humaine: son existence est attestée par les restes de feu et les débris de poterie noire et grossière qu'on trouve, en quantité considérable, sur plusieurs points de la grotte.

Les environs de Corconne devaient aussi être fréquentés par l'homme, pendant l'époque néolithique, puisqu'on y trouve quelques haches en pierre. Ma collection en renferme une, don de M. Blondin, maire de cette commune, qui eut la bonté de m'accompagner pendant mon excursion dans la forêt de Coutach, et qui, après m'avoir fait visiter les ruines du château-fort

de Corconne, me fit passer, pour rentrer au village, sous un pont naturel très-curieux, formé par des rochers calcaires et appelé dans le pays *Pont-du-Hasard*.

**Grottes du Vieux-Château et de Bergeron.**

(Communes de Bragassargues et de Puechredon.)

Au milieu du bassin néocomien qui forme la majeure partie du territoire des cantons de Quissac et de Sauve, s'élève une montagne connue dans la contrée sous le nom de *Roque-Haute*, et composée de couches calcaires très-fracturées, que, dans sa carte géologique de l'arrondissement du Vigan, M. Emilien Dumas rapporte à l'étage de l'Oxford-clay.

Sur le sommet le plus élevé de cette petite chaîne, et à un kilomètre environ de Bragassargues, on remarque les ruines d'un antique manoir (*Castellas*) bâti, du côté du levant, sur un rocher à pic au pied duquel se trouve une grotte où l'on pénètre par un étroit couloir de 5 mètres de longueur. Elle forme une seule salle, longue de 7 mètres et haute de 5, dans laquelle de légères fouilles avaient été déjà pratiquées, lorsque je l'ai visitée avec M. P. de Pelet, membre de la Société scientifique et littéraire d'Alais. Nous y avons découvert des fragments de poterie noire, quelques éclats d'os de ruminants, des dents de sanglier, et nous avons constaté que le sol renfermait une quantité considérable de coquilles d'Hélice.

A l'autre extrémité de la montagne de Roque-Haute, dans la commune de Puechredon et à 800 mètres environ du château qui porte ce nom, se trouve la *grotte de Bergeron*, dont l'ouverture regardant l'ouest-ouest-nord, donne accès à une belle salle

mesurant 15 mètres de longueur sur 8 de largeur et 3 de hauteur. Ce lieu était une demeure de l'homme primitif, et nous y avons recueilli des tessons de poterie non cuite, ainsi que des os fracturés ou des dents de bœuf, de cerf, de cochon, de chèvre, de cheval, de loup et de lapin. Dans les environs de cette grotte, on rencontre aussi quelquefois des haches en pierre polie. M. de Pelet en a trouvé une très-grande en jadéite, dans son domaine de la Rouvière, et il en a fait hommage à la Société d'Alais.

En descendant de Roque-Haute, on peut aller, dans la plaine de Saint-Théodorit, ramasser, sur les marnes du néocomien inférieur, quelques jolis spécimens des débris organiques caractérisant cet étage, tels que : *Belemnites pistiliformis*, *dilatatus*, *bicanaliculatus* et *Aptychus Didayi*.

## CHAPITRE VIII.

---

### CANTONS DE SAINT-JEAN-DU-GARD ET D'ALAIS.

---

#### **Grotte du Fort** (Commune de Mialet.)

Les couches dolomitiques ou calcaires qui, aux environs de Mialet, ont une grande puissance et atteignent une altitude de 700 mètres, renferment plusieurs cavités souterraines, dont les plus connues sont : les *grottes de Pongy* et de *Combet*, remarquables par la blancheur de leurs stalactites, comme par la variété de leurs concrétions en aragonite coralloïde ; la *grotte de Trabuc*, excessivement profonde ; enfin

la *grotte du Fort*, célèbre par les richesses paléontologiques qui en ont été extraites, depuis plus de quarante ans.

Cette dernière caverne est ouverte au milieu d'un rocher dolomitique perpendiculaire, à 15 mètres au-dessus du Gardon et à 400 mètres environs en amont de Mialet. Le sentier qui conduit à la grotte est devenu fort étroit à cause des éboulements successifs de la roche ; mais l'ouverture en est spacieuse : elle a 2<sup>m</sup>50 de large sur 4 mètres de haut. Seulement elle est fermée en partie par une épaisse muraille avec meurtrières, qui servait de moyen de défense aux protestants réfugiés dans cette enceinte, pendant la guerre des Camisards. De là le nom de *grotte du Fort*.

La caverne a la forme d'une galerie circulaire, longue de 80 mètres environ et composée alternativement de petites salles et de couloirs souvent assez étroits. Le limon, recouvrant le bas de la grotte, a été bouleversé de fond en comble, et tout ce qu'il contenait a été à peu près enlevé. Cependant, lorsque je l'ai visitée, au mois d'avril 1867, en compagnie de M. Vielle, alors pasteur à Mialet, j'ai pu recueillir, vers le fond de la caverne, dans le sable du *diluvium*, des ossements et des dents d'*Ursus spelæus*.

D'après Marcel de Serres, la caverne de Mialet aurait renfermé des ossements humains et des débris d'industrie, appartenant à deux époques différentes ; les uns, dans le limon inférieur, avec les débris d'ours, et les autres, plus récents, dans la terre meuble qui le recouvre. En me rendant à Mialet, il me tardait de m'assurer par moi-même si, contrairement à ce qui se présente dans les autres cavernes des Basses-Cévennes que j'ai visitées, il y avait réellement, dans la caverne

du Fort, simultanéité de gisement entre les restes humains ou les débris d'industrie, et les ossements des espèces animales éteintes. Or, dans un coin retiré de la seconde salle, le seul point qui m'ait paru exempt de toute recherche, je trouvai, presque à la surface de la couche gris-noirâtre supérieure, deux morceaux de poterie noire avec quelques éclats d'os de ruminants, et puis, dans le limon inférieur, une dent d'*Ursus spelæus*. Ainsi, sur ce point du moins, le mélange signalé n'existait pas.

Mais, cette donnée me paraissant insuffisante, je fis une enquête dans le village pour savoir comment les travaux qui avaient amené les premières découvertes avaient été pratiqués, et quelle était la place des divers objets trouvés dans la grotte. Eh bien, voici ce que j'appris du sieur Jalabert, qui avait aidé aux premières fouilles et avait servi de guide à M. Marcel de Serres, quand il vint plus tard visiter cette caverne.

Vers l'année 1826, MM. Julien, médecin, et Buchez, pasteur à Mialet, découvrirent, dans la caverne du Fort, des ossements d'un grand animal qu'ils envoyèrent à Cuvier, à Paris. Ce savant répondit que ces os étaient ceux d'un ours antédiluvien, et il engagea M. Julien à continuer les fouilles. Pendant un mois, on travailla dans la grotte, et on enleva beaucoup d'ossements, dont quelques-uns furent donnés à M. Marcel de Serres, de Montpellier. Les squelettes humains furent trouvés dans la première salle, à 5 à 6 mètres de l'entrée, dans une terre qui avait été remuée; et, comme ils paraissaient beaucoup moins vieux que ceux d'ours, M. Julien pensa qu'on avait enterré là deux camisards. Quant aux fragments de vase, on les trouvait toujours dans la partie haute, et on n'en rencontra pas

sous la roche dure (stalagmite), mêlés avec les os des animaux antérieurs au déluge.

Au reste, ce qui peut faire supposer que M. Marcel de Serres lui-même n'était pas certain que, dans la caverne du Fort, les ossements de l'homme fussent mêlés dans la même couche avec ceux d'*Ursus spelæus*, c'est que, dans son mémoire sur *les ossements des cavernes et l'époque de leurs dépôts*, publié en 1855, il sembla abandonner les convictions de toute sa vie, et résoudre dans un sens négatif la question de la co-existence de l'homme avec les espèces animales aujourd'hui éteintes.

Depuis que M. Marcel de Serres a donné la description des divers animaux, et notamment de plusieurs espèces du genre *Félis*, trouvés dans la caverne de Mialet, cette cavité a été visitée par une foule de naturalistes, qui y ont recueilli une quantité d'ossements très-considérable.

Plusieurs têtes d'ours ont été envoyées au musée de Genève ; on y a découvert les restes d'un bouquetin, auquel M. Gervais a donné le nom d'*Ibex Cebennarum* ; enfin, lors de l'exposition d'histoire naturelle qui eut lieu à Montpellier, à l'occasion du concours agricole régional, M. Emilien Dumas donna le curieux spectacle d'un squelette entier d'*Ursus spelæus*, extrait de la caverne de Mialet.

Aujourd'hui, cet important dépôt est épuisé et à peine peut-on ramasser çà et là quelques os brisés du Grand Ours. Mais, si le géologue veut employer utilement son temps aux environs de Mialet, il pourra toujours faire une ample moisson de fossiles. — Dans les couches *calcareo-marneuses* de l'*infra-lias*, il trouvera, à Majencoule et à Pradinas, les espèces sui-

vantes : *Plagiostoma Valoniensis*, *Ostrea*, *Turritella*, *Diadema seriale*, *Pecten lugdunensis*, *Trochus*, *Modiola*, *Pholadomya*, etc. ; tandis que le calcaire à Gryphées lui fournira, près du village même de Mialet et des hameaux d'Aigladines et des Puechs, de jolis échantillons de *Gryphæa Macullochi*, *Spirifer Walcotii* et *tumidus*, *Terebratula numismalis* et *nova species*, *Belemnites Bruguieriunus* et *Ammonites fimbriatus*. — Enfin, en se rendant de Mialet à Anduze, le minéralogiste pourra prendre, au Roucau, des morceaux de fraidronite, dont un filon se trouve, sur le bord même de la route, injecté dans le terrain granitique.

**Grotte de l'Ermitage** (commune d'Alais.)

Le 23 mars 1849, M. Bonnaud, propriétaire à Alais, découvrit dans sa propriété, située à un kilomètre environ de cette ville, au quartier de l'Ermitage et du côté du pont Gisquet, une petite grotte qu'il fit déblayer en partie, pour transporter la terre au pied de ses oliviers. Ces travaux lui procurèrent divers ossements d'animaux dont il fit hommage à M. Ferry, docteur-médecin à Alais, qui les envoya à l'Académie des sciences de Montpellier. — Quelque temps après, M. le baron d'Hombres-Firmas fit exécuter des fouilles dans cette grotte et y découvrit, entre autres débris, une mâchoire d'*Hyæna spelæa*. — Ces renseignements m'ont été donnés, au mois de juin 1868, par M. Bonnaud lui-même, qui eut la bonté de m'accompagner à la grotte et de me permettre d'y faire quelques recherches.

La cavité est ouverte dans le calcaire de l'Oxford-clay; elle n'a guère qu'une vingtaine de mètres de longueur,

et l'ouverture mesure 1 mètre de large sur 1<sup>m</sup>25 de haut. — Les débris fossiles sont disséminés dans un limon jaunâtre, où j'ai rencontré des ossements et des excréments d'hyène, ainsi qu'une belle molaire de *Bos primigenius*.

Lorsque je visitai la grotte de M. Bonnaud, je me rappelai avec plaisir que, trois ans avant qu'elle fût découverte, le 31 août 1846, j'avais exploré la montagne de l'Ermitage avec mes confrères de la Société géologique de France, réunis en session extraordinaire à Alais, et ayant à notre tête un noble vétéran de la science, l'illustre baron Léopold de Buch. Nous trouvâmes alors, à la carrière exploitée pour les constructions de la ville d'Alais, un *Aptychus*, des *Belemnites hastatus* et quelques débris d'*Ammonites bplex*, fossiles caractéristiques de l'étage oxfordien.

## CHAPITRE IX.

---

### CANTONS DE VÉZENOBRE ET DE SAINT-AMBROIX.

---

#### Le Serre-du-Bouquet.

Le grand dépôt de terrain lacustre qui occupe la partie orientale de l'arrondissement d'Alais, est bordé, à l'Est, par une montagne connue sous le nom de *Serre-du-Bouquet*, dont le sommet s'élève à 631 mètres au-dessus de la Méditerranée. — Les roches qui composent cette montagne appartiennent au néocomien moyen et au néocomien supérieur (*Urgonien* de *d'Orbigny*). — On peut recueillir les espèces les plus carac-

téristiques du calcaire à *Spatangus retusus*, au-dessous du vieux château de Bouquet ; et on peut faire une collection de fossiles de la zone à *Chama ammonia*, à la carrière du Serre-Courry, qui est exploitée, comme celles de Brouzet et de Navacelle, pour les pierres d'appareil employées aux constructions de la ville d'Alais.

Le Serre-du-Bouquet contient un nombre assez considérable de grottes, que nous avons explorées et fouillées du 30 mai au 2 juin 1868 ; mais nous décrivons seulement celles où nous avons fait des découvertes.

**La Grande-Baume, les grottes de l'Aven à trois gorges et de la Curiosité.**

(Commune de Brouzet.)

En suivant la route d'Alais à Seynes, on aperçoit, dès qu'on arrive à un kilomètre du pied de la montagne du Bouquet, et au milieu de la forêt communale de Brouzet, une grande ouverture qui a 6 mètres de hauteur sur 4 mètres de largeur. C'est l'entrée de la *Grande-Baume*, belle galerie, longue de 70 mètres, et séparée en deux parties par un passage fort étroit, qui se trouve à 20 mètres de l'ouverture. La partie postérieure est disposée de manière à servir de sépulture ; car on peut facilement fermer, avec une ou deux grosses pierres, l'étroit couloir qui sert de communication. Et, en effet, elle a reçu cette destination de la part des antiques habitants du Serre-du-Bouquet. J'y ai découvert une certaine quantité d'ossements humains, des restes de feu et les débris des animaux qui avaient servi aux repas funéraires. Dans

la partie antérieure de la grotte, j'ai rencontré seulement un silex taillé et quelques poteries.

Près de la Grande-Baume, le garde forestier, qui me servait de guide, me fit remarquer une cavité très-profonde, connue dans le pays sous le nom d'*Aven à trois gorges*. A droite et à 2 mètres de profondeur de la grande ouverture, il existe une petite grotte, de 10 mètres de longueur, qui était fréquentée par l'homme aux temps préhistoriques. Les fouilles que j'y fis pratiquer mirent à découvert des débris de poteries et des os fracturés de ruminants.

On trouve, dans la forêt de la commune de Bronzet, une autre grotte, décorée de concrétions calcaires très-élégantes et qui est appelée, à cause de cela, *grotte de la Curiosité*. Cette cavité souterraine, ouverte dans la direction de l'Ouest à l'Est, se divise, à 7 mètres de l'entrée, en deux galeries, dont la principale, celle de gauche, a une cinquantaine de mètres de longueur. Dans la grande salle qui est au fond de cette galerie, sous une couche de stalagmite, épaisse de 2 à 10 centimètres, j'ai rencontré des ossements ainsi que des dents de bœuf et de cerf, des petits fragments de poteries noires et des restes humains. Mais je n'ai fait dans cette grotte que de légers travaux d'investigation, et je pense que de nouvelles fouilles permettront d'y recueillir d'autres objets intéressants.

#### **Grotte de Seynes** (Commune de Seynes).

Le village de Seynes est dominé, au Nord, par une crête de rochers escarpés, au milieu desquels on voit deux grandes ouvertures très-rapprochées, qui se

réunissent bientôt pour former une seule grotte, dont la profondeur est d'environ 100 mètres. A une cinquantaine de mètres, la galerie s'élargit et on se trouve dans une vaste salle, où quelques travaux de recherche avaient été déjà pratiqués, lorsque j'y pénétrai, le 1<sup>er</sup> juin 1868. La couleur noirâtre de la terre amoncelée dans cette enceinte, quelques débris humains et des fragments de poteries, que je vis sur le sol, me firent supposer que je foulais aux pieds d'antiques sépultures. Je mis donc immédiatement mes trois ouvriers à l'œuvre, et, dans une demi-journée, nous pûmes recueillir les objets suivants :

Beaucoup de restes humains, fracturés pour la plupart;

Des indices de feu et des os éclatés de bœuf et de cheval;

Un silex taillé en forme de couteau;

Un bout de lance, dont les deux extrémités sont cassées, fabriqué avec une plaquette de silex noirâtre, recouverte d'une patine blanche, qui a été enlevée dans les parties taillées (Pl. I, fig. 2);

Une peneloque blanche, faite avec un petit caillou et quartz compacte, très-habilement percé (Pl. II, fig. 18);

Enfin, toute une collection de fragments de vases présentant diverses formes et les ornements les plus variés (Pl. III, fig. 13 et 14).

Le mode de fabrication de ces divers objets me fait rattacher la grotte de Seynes à l'époque néolithique, et je ne doute pas que, si d'autres découvertes y sont faites, elles ne viennent confirmer cette opinion. D'après la chronique locale, cette grotte aurait servi d'hôpital aux Camisards, lorsqu'ils occupaient

le château-fort de Baron Le fait peut être exact; car on sait que, pendant les guerres de religion dont les Cévennes furent le théâtre, les malades et les blessés étaient souvent transportés et soignés dans des cavernes.

**Grottes de Payan et de Rédollet.**

(Communes de Bouquet et de Navacelle).

La ceinture de roches calcaires formant le sommet de la montagne du Bouquet au levant, renferme, dans ses nombreux replis, à 500 mètres environ du point culminant où est établie la statue de la Vierge, trois grandes cavités souterraines, désignées sous le nom de *grottes de Payan* ou *du Bouquet*.

La première de ces grottes, qui sont du reste fort rapprochées l'une de l'autre, est simplement une grande salle servant quelquefois de bergerie, où j'ai trouvé un joli poinçon en os (Pl. II, fig. 5) et de nombreux tessons de poterie noire (Pl. III, fig. 5).

La seconde grotte, située à côté de la première, a une belle entrée de 5 mètres de diamètre et forme une galerie longue de 50 mètres. Les légères fouilles que j'y ai faites m'ont donné quelques fragments de vases (Pl. III, fig. 8) et des indices d'anciens foyers.

Enfin, la troisième grotte, la plus éloignée, est cachée au milieu de rochers à pic, qu'il faut escalader par un étroit sentier pour arriver jusqu'à l'ouverture. L'entrée est large de 4 à 5 mètres, et la grotte elle-même n'a que 20 mètres de hauteur. Comme ses voisines, cette petite caverne servait d'habitation aux troglodytes, qui y ont laissé les restes de leur industrie ou de leurs festins. J'y ai recueilli des ossements et

une dent de cerf, un silex taillé et des débris de poteries (Pl. III, fig. 3).

En sortant de ces grottes, je contemplai, pendant quelques instants, le vaste paysage qui se déroulait devant moi ; puis je descendis rapidement la montagne et fus visiter la grotte dite de *Rédollet*, qui se trouve dans la forêt de la commune de *Navacelle*. Pour pénétrer dans cette cavité, il faut descendre par un étroit passage conduisant à un vaste compartiment dont le sol contient des os fracturés de divers animaux, notamment de : anglier, et des débris de poteries primitives.

Mes excursions, dans cette contrée, se terminèrent par une visite aux carrières de sable situées dans la *Craie chloritée* près de Brouzet, et aux mines d'asphalte exploitées dans les couches du terrain lacustre aux environs de *Servas*.

## CHAPITRE X.

---

### Résumé et Conclusions.

---

La fin de notre tâche approche. Nous avons présenté la nomenclature des cavernes des Basses-Cévennes que nous avons explorées, et nous avons donné l'énumération des restes d'animaux ou de l'homme, ainsi que des objets d'industrie que nous y avons rencontrés. Résumons-nous, et voyons ce qu'il convient de déduire de nos découvertes.

Les montagnes des Basses-Cévennes, jadis couvertes d'épaisses forêts et sillonnées par divers cours d'eau, recèlent de nombreuses cavités souterraines, ouvertes, pour la plupart, dans les couches fracturées de plusieurs étages de la formation jurassique et dans le calcaire néocomien.

Ces cavernes, dont quelques-unes sont remarquables par les curiosités naturelles qu'elles présentent, ainsi que par la beauté et l'élégance de leurs décors en albâtre calcaire, ont servi, les unes, de repaires pour les animaux carnassiers ; les autres, d'habitations à l'homme ; d'autres enfin à sa sépulture. L'étude par nous faite des divers objets que nous y avons recueillis, va nous permettre de donner quelques notions sur les animaux peuplant les Cévennes au commencement de la période quaternaire, ainsi que sur le genre de vie et les mœurs des premiers habitants de cette contrée.

Après la grande période glaciaire, le climat de la France était rude encore, mais bien moins rigoureux ; une faune particulière, composée de grands animaux dont les espèces sont aujourd'hui éteintes, occupait les Cévennes, comme la plupart des autres contrées de l'Europe.

Un ours de grande taille, au front bombé et au crâne volumineux (*Ursus spelæus*) était abondamment répandu dans les vallées de l'Hérault, de la Vis, du Rieutort et du Gardon. Il fréquentait, surtout pendant la saison d'hiver, des cavernes profondes situées, tantôt près des rivières, comme la Salpêtrière, ou la grotte de Mialet, tantôt au sommet de hautes montagnes, comme la *grotte des Camisards*, au dessus de Sumène.

Le lion des cavernes (*Felis spelæa*) parcourait les

montagnes qui dominent le Gardon de Mialet ; tandis qu'une espèce d'hyène, plus forte que celles de notre époque (*Hyæna spelæa*), portait le ravage parmi les animaux fréquentant les environs d'Alais ; elle avait établi sa demeure dans la caverne de l'Hermitaire, où elle entraînait sa proie pour la dévorer, ou la donner en lambeaux à ses petits.

Quelques mammoths, ou grands éléphants à crinière et toison laineuse, quelques rhinocéros à narines cloisonnées et revêtus également d'une épaisse fourrure, parcouraient les bords du Vidourle et de ses affluents. Enfin, le grand bœuf (*Bos primigenius*), le bouquetin, le cerf, le sanglier, le renard, peuplaient les forêts et devenaient souvent la proie des terribles carnassiers qui les infestaient.

Mais ces derniers régnaient en maîtres souverains dans toute la contrée des Basses Cévennes. L'homme, qui avait apparu en Europe pendant cette génération de grands animaux et qui s'était avancé vers le midi de la France, peut-être même, d'après les découvertes de MM. Marcel de Serres et Emilien Dumas, jusqu'aux environs de Lunel (Hérault) et de Pondres (Gard), n'avait pas encore pénétré dans les montagnes escarpées des Basses-Cévennes, où il aurait rencontré, pour ainsi dire à chaque pas, un adversaire extrêmement redoutable, l'ours des cavernes.

Nous n'avons, en effet, découvert dans aucune grotte, ni dans aucune brèche osseuse de ce pays, des restes humains, ou des débris d'industrie, associés aux ossements des animaux d'espèces éteintes.

Sans doute la grotte de la Salpêtrière, située près de Saint-Laurent-le-Minier, et la grotte des Camisards (commune de Sumène), qui ont été pendant long-

temps d'immenses repaires du Grand Ours, nous ont donné des preuves irrécusables de la présence de l'homme ; mais les nombreux objets d'industrie qu'elles recélaient, se trouvaient dans une couche supérieure à celle qui renfermait les ossements fossiles ; et ces objets, travaillés par la main de l'homme, se rapportaient à une époque bien postérieure à celle du Grand Ours : l'époque néolithique.

Ainsi, selon nous, l'apparition de l'homme dans les Basses-Cévennes ne remonte pas aux premiers temps de l'humanité, à l'âge de l'ours des cavernes. — Voyons maintenant ce qu'il en a été, pendant la deuxième époque de la pierre taillée.

Pendant cette époque, alors que le renne vivait en troupes nombreuses dans le centre et le midi occidental de la France, alors que le Grand Ours avait entièrement disparu, mais que les derniers mammoths existaient encore, l'homme habitait les vallées de la Dordogne, du Lot, du Tarn, de l'Aveyron, de l'Ariège, de l'Isère, et y vivait principalement du produit de la chasse. — Quand, après bien des siècles, la population se fut accrue et que l'habitude des excursions et des voyages se fut développée, quelques peuplades s'avancèrent vers les Cévennes par les vallées de l'Hérault et du Gardon et vinrent se fixer aux environs de La Roque, de La Cadière et de Mialet. Mais là, elles eurent à combattre, ou à chasser, d'autres animaux que le renne ; car cet animal n'a pas habité les Cévennes, ni les montagnes du Vivarais (Ollier de Marichard), ni le département de Vaucluse et les pays circonvoisins (Emile Arnaud).

Si donc, quoique nous n'ayons rencontré dans les Basses-Cévennes aucun reste de renne (*Cervus taran-*

*dus*), aucun objet d'industrie fabriqué avec les os de ce ruminant, nous émettons l'opinion que les gisements des grottes de La Roque, de l'Aven-Laurier (Hérault), des Chèvres et de Mialet (Gard) appartiennent probablement tout à fait aux derniers temps de la période paléolithique; c'est que la faune que nous y avons trouvée a beaucoup d'analogie avec celle qui vivait à la fin de l'âge du renne; que les animaux domestiques, tels que le mouton et la chèvre ordinaire, n'y paraissent pas; que les silex sont tous taillés à grands éclats; qu'aucune pierre polie n'y a été rencontrée; enfin, que les poteries, d'ailleurs fort grossières, y sont à peu près sans ornement.

Mais, si nous ne pouvons asseoir notre opinion à ce égard que sur des données présentant un certain degré de probabilité seulement, en revanche, nous pouvons affirmer que, à l'époque de la pierre polie, l'espèce humaine était déjà bien répandue dans les Basses-Cévennes et principalement dans la vallée du Vidourle. Notre conviction à cet égard se fonde sur les découvertes que nous avons faites, soit à la surface du sol, soit dans une quarantaine de grottes de ce pays.

Essayons donc de saisir la physionomie des habitants des Cévennes, pendant toute la durée de l'époque néolithique.

Les peuplades dont nous voulons exhumer le souvenir vivaient alors avec une faune peu différente de celle d'aujourd'hui. — Elles chassaient l'urus, le cerf, le chamois, le sanglier, le renard et le lapin; elles élevaient à l'état domestique le bœuf, le mouton, la chèvre, même le porc, et s'adonnaient à la pêche dans les rivières de la contrée, puisqu'on trouve encore des pesons de leurs filets. — Les escargots faisaient aussi

partie de leur nourriture. — Mais, à la différence des troglodytes de l'Ariège et des habitants des cités lacustres de la Suisse, les Cévenols n'avaient pas encore de notions agricoles et ne cultivaient point les céréales.

Une pierre en granit, propre à broyer les grains grossiers ou les glands, par nous trouvée dans la grotte de Pompignan, est le seul objet qui puisse éveiller quelque doute à cet égard.

À l'exemple de leurs ancêtres de l'âge du renne, et comme le font encore, de nos jours, les Samoïèdes, ces peuplades qui, du reste, faisaient cuire leurs aliments, fendaient les os en long et brisaient les crânes des animaux, pour en extraire la moëlle et la cervelle, dont elles étaient très friandes. — Peut-être même employaient-elles la graisse à oindre leurs corps, pour se préserver du froid et des insectes, ou bien à assouplir les peaux qui composaient leurs vêtements, ainsi que cela se pratique encore chez certains sauvages de l'Amérique et de l'Océanie.

Des découvertes récentes de M. de Ferry, dans le Maconnais; de M. Roujoux, à Villeneuve-Saint-George, près de Paris; de MM. Garrigou et Filhol, dans les cavernes de l'Ariège; de M. Ollier de Marichard, dans une grotte du Vivarais; et de M. Marion, dans les anciennes stations des environs d'Aix, ont amené ces savants à adopter l'idée émise par M. Spring, dès 1845, que, dans les temps antéhistoriques, l'homme, en Europe, se livrait probablement à l'anthropophagie. Mais nos recherches dans les grottes des Basses-Cévennes doivent nous conduire à une conclusion contraire pour les habitants de cette contrée. Ces recherches, en effet, n'ont fourni aucun os humain

calciné, ou fracturé en long, comme ceux des animaux qui servaient à la nourriture de l'homme.

Pendant l'époque néolithique, l'homme, dans les Cévennes, habitait principalement les cavernes, qui lui offraient un asile naturel et une excellente retraite contre les attaques des bêtes fauves. Presque toujours il choisissait, à côté de sa demeure, une autre grotte pour lui servir de sépulture. Le plus souvent, celle-ci était située dans un endroit retiré et une seule pierre suffisait pour en fermer l'issue (Exemples : les grottes de l'Aven-Laurier, de l'Esprit, du vieux château de la Roquette et la Baume des Morts). Mais quelquefois l'ouverture des grottes sépulcrales était large et spacieuse ; alors il fallait la fermer avec un mur ou simplement avec des rochers accumulés. Telles étaient les grottes de Seynes et de la Fournarié.

Les habitants des Cévennes ne déposaient pas toujours leurs morts dans les grottes : ils construisaient aussi des tombeaux dont on voit encore, en certains lieux, de nombreux vestiges. Ces monuments mégalithiques, connus sous les noms de menhir, dolmen, cromlech, etc., ont été pour la plupart fouillés depuis longtemps, et on y trouve rarement des restes de nos ancêtres, ou des débris de leur industrie.

Les armes et outils des antiques Cévenols étaient en pierre, en os, ou en bois de cerf, et, plus tard, en cuivre, ou en bronze. Ils taillèrent d'abord le silex à grands éclats et produisirent ces instruments que nous avons appelés *couteaux* ou *grattoirs* et qu'on trouve en abondance dans une foule de grottes de la contrée. Puis, ils découvrirent ou connurent la taille à petits éclats et le polissage. C'est alors qu'ils fabriquèrent, avec une dextérité remarquable, des haches, des poin-

tes de flèche ou de javelot, des têtes de lance et des raclours, soit avec des silex, soit avec d'autres roches qu'ils allèrent chercher dans des contrées éloignées, ou qu'ils se procurèrent par échange.

Leurs petits instruments en os ou en bois de cerf étaient aussi très-habilement faits. Ils fabriquaient la poterie sans l'aide du tour à potier, et possédaient une quantité considérable d'ustensiles en terre simplement séchée au soleil, ou très-imparfaitement cuite; leurs vases de toutes dimensions présentaient les formes et les ornements les plus variés; nous en avons trouvé de nombreux spécimens dans les grottes de *Seynes* et de *Pompignan*, comme aux *Baumelles* de *Ganges*; quelques-uns même sont très-intéressants par la manière dont les anses sont fabriquées.

Le goût de la parure n'était pas inconnu à ces populations; elles portaient des pendeloques, des bracelets ou des colliers, fabriqués avec des perles en os, des dents d'animaux, des silex, de l'albâtre calcaire, de la pierre ollaire ou du cuivre.

Les pratiques accomplies lors des cérémonies funèbres, la position accroupie donnée aux morts, le dépôt dans les cavernes des armes et ustensiles appartenant aux défunts et surtout la consécration votive d'objets d'industrie et de vases renfermant des aliments, nous font penser que ces peuplades croyaient à une vie à venir. Il est possible aussi qu'elles rendissent un culte religieux au soleil; du moins, c'est ce que pourrait faire supposer un emblème de cet astre gravé, avec la pointe d'un silex, sur une plaque de schiste que nous avons trouvée dans la grotte de la *Roquette*, près de *Saint-Hippolyte*.

Mais à quelle race appartenaient ces hommes dont

nous venons d'esquisser l'industrie et les mœurs, et qui habitaient les Basses-Cévennes pendant l'époque néolithique ?

La première race humaine qui occupa l'Europe occidentale, avait la stature petite, la tête ronde, le crâne épais, le visage large et carré et les cheveux noirs. Cette race brachycéphale, d'origine touranienne ou mongole, qui est encore en Hongrie, en Ligurie, en Biscaye et en Laponie, était à peine établie dans les Cévennes, qu'une nouvelle race de couleur brune, à tête ovale (Dolichocéphale), vint envahir la contrée. Du contact qui s'établit ainsi entre la race touranienne et les premiers Aryas, naquit un peuple métis qui habita les Basses-Cévennes pendant la période de la pierre polie. Ces faits paraissent établis par les caractères physiologiques des restes humains trouvés dans plusieurs grottes, mais surtout à la Baume des Morts, près de Durfort.

Les conclusions que nous venons de formuler, résultent logiquement, croyons-nous, de nos découvertes dans les grottes des Basses-Cévennes. Mais, en publiant le résultat de nos recherches, nous nous sommes préoccupé beaucoup plus de présenter les faits avec exactitude, que d'en tirer des déductions absolues, ou trop hasardées et hâtives. Nous avons voulu simplement apporter quelques nouveaux matériaux à l'histoire de l'homme préhistorique, et nous laissons à nos maîtres le soin d'établir le couronnement de l'édifice.

## EXPLICATION DES PLANCHES.

### PLANCHE I.

(Toutes les figures sont de grandeur de nature)

- Fig. 1. — Tête de lance en silex blanc, avec échancrures ou encoches à la base pour la fixation au manche ; — *de la grotte des Morts à Durfort.*  
a — Vue de face ; b — vue de profil.
- 2. — Tête de lance en silex d'eau douce du pays ; — *de la grotte de Seynes.*
- 3. — Tête de lance en silex d'eau douce roux ; les parties médianes sont polies, les bords taillés à petits éclats ; — *de la grotte de l'Esprit, commune de Saint-Hippolyte.* La même grotte a fourni une autre tête de lance de même forme et de même travail, mais un peu moins grande.  
a — Vue de face ; b — vue de profil.
- 4. — Tête de lance en silex blond, rubané, translucide, paraissant provenir des terrains crétacés du centre ou du nord de la France ; taillée à petits éclats ; — *des Baumelles de Ganges.*
- 5. — Raroloir en silex d'eau douce du pays ; — *de la grotte de l'Esprit, près Saint-Hippolyte.*
- 6, 7, 8. — Couteaux po. ntus, triangulaires, très-aplatia, avec ablat ou plus ou moins prolongée de l'arête médiane ; en silex blond, translucide, probablement d'origine crétacées ; — *des grottes de La Roque, près Ganges (Fig. 6 et 8), et de Vesson, près La Cadière (Fig. 7).*
- 9, 10. — Eclats de silex triangulaires, très-aplatia, à bords très-tranchant, en silex blond, translucide, recouverts d'une légère patine bleutée (Fig. 9), ou de Cacholong (Fig. 10) ; paraissant provenir des terrains crétacés du centre ou du nord ; — *de la grotte de La Roque, près Ganges.*
- 11. — Couteau en silex crétacé, noir ; — *de la grotte de la Salpêtrière.*
- 12. — Fragment de couteau triangulaire, en silex roux, crétacé, avec une légère patine bleutée ; — *de la grotte de Vesson, près La Cadière.* ●

- 13. — Couteau en silex roux, probablement crétacé; — *de la grotte de La Roque, près Ganges.*
- 14. — Grattoir en silex roux, probablement crétacé; — *de la grotte de La Roque, près Ganges.*  
a — Vu par dessus; b — vu de profil, pour montrer l'obliquité du biseau circulaire terminal.
- 15, 16. — Couteaux en silex noir, translucide (Fig. 15), ou blond avec patine en Cacholong (Fig. 16), probablement d'origine crétacée; — *de la grotte de Vesson, près La Cadière.*
- 17. — Silex blond, translucide, crétacé, taille en forme de scie; — *de la grotte de la Fournarié, près Saint-Hippolyte.*
- 18. — Couteau en silex d'eau douce du pays; — *de la grotte de La Roque, près Ganges.*

---

## PLANCHE II.

(Toutes les figures sont de grandeur de nature).

- Fig. 1. — Os aiguisé en ciseau ou en spatule; — *de la grotte de la Salpêtrière, près Pompignan.*  
a — Vu de face; b — vu de profil.
- 2. — Fragment d'os plat, aiguise en spatule; — *de la grotte des Camisards, près Sumène.*
  - 3. — Fragment d'os rond, aiguise en spatule; — *de la grotte de l'Aven-Laurier, près La Roque.*
  - 4. — Andouiller de cerf ou de chevreuil, poli, d'un usage inconnu *de la grotte d'Espleche, près Sauve.* (Objet très-commun dans les palafittes des lacs de Suisse et de Savoie).
  - 5. — Poinçon en os; — *de la grotte de Payan ou du Bouquet, n° 1.*
  - 6. — Fragment d'os long, aiguisé en pointe; — *de la grotte de Vesson, près La Cadière.*
  - 7. — Poinçon en os; — *de la grotte du Salpêtre.*
  - 8. — Id. — *des Baumettes, près Ganges*
  - 9. — Id. d'une très-belle conservation; — *de la grotte du Salpêtre, près Pompignan.*  
a — Vu de face; b — vu de profil.
  - 10. — Incisive de chèvre, percée pour être suspendue à un collier; — *de la grotte des Camisards, près Sumène.*
  - 11. — Pendeloque festonnée, en os poli; — *de la grotte du Salpêtre, près Pompignan.*

- 12. — Os de lièvre ou de lapin, percé pour être suspendu à un collier; — *de la grotte du Salpêtre, près Pompignan.* —
- 13. — Fragment d'os plat, de forme cintrée, percé de deux trous, pour être suspendu comme ornement à un collier; — *de la grotte du Salpêtre, près Pompignan.*  
a — Vu de face; b — vu de profil.
- 14. — Perle de collier plate, en pierre noirâtre (pierre ollaire?); — *de la grotte des Morts, près Durfort.*
- 15. — Perle de collier globuleuse, en calcaire blanc cristallin, avec une dépression latérale, au fond de laquelle se trouve la perforation centrale; — *de la grotte des Morts, près Durfort.*
- 16. — Perles de collier ou pendeloques, trilobées, en calcaire blanc cristallin; — *de la grotte des Morts, près Durfort.*
- 17. Perle de collier oblongue, en serpentine polie; — *de la grotte des Morts, près Durfort.*
- 18. — Petit galet, en quartz hyalin laiteux, translucide, percé pour être adapté à un collier; — *de la grotte de Seynes.*
- 19. — Hache en jadeite polie, translucide sur les bords; — *des environs de Saint-Hippolyte.*  
a — Vue de face; b — vue de profil.
- 20. — Hache en chloromélanite polie, remarquable par la diversité des plans à angles à peine arrondis, ménagés lors de l'opération du polissage, et surtout par le sillon central destiné à en faciliter l'emmanchement, ou la suspension; — *des environs de Sauve.*  
a — Vue de face; b — vue de profil.
- 21. — Hache en chloromélanite polie, remarquable par sa faible épaisseur comparée à sa largeur; — *des environs de Saint-Hippolyte.*  
a — Vue de face; b — vue de profil.
- 22. — Hache en chloromélanite polie, type de la forme la plus habituelle dans les Basses-Cévennes; — *des environs de Sauve.*  
a — Vue de face; b — vue de profil.
- 23. — Hache en amphibolite verdâtre, polie, à tranchant oblique et sommet pointu; — *des environs de Saint-Hippolyte.*

---

PLANCHE III.

(Sauf mention spéciale, toutes les figures de cette planche sont réduites à la moitié au moins de la grandeur de nature; toutes les poteries

paraissent avoir été façonnées à la main, sans l'emploi du tour ; la plupart semblent n'avoir été soumises à l'action du feu que d'une manière fort imparfaite et insuffisante ; peut-être plusieurs ont-elle été simplement séchées au soleil).

Fig. 1. — Vase de forme arrondie, noir à l'intérieur, brun-rougeâtre pâle à l'extérieur ; anses en double tétine et cordon ornemental de *pastilles*, près du bord ; — *des Baumelles, près Ganges.*

— 2. — Vase en terre grossière, granuleuse, lustrée par le lissage, noir-brunâtre à l'intérieur, rouge-brun au-dehors ; bord droit avec double cordon ornemental de *pastilles* et anse semi-circulaire aplatie ; — *des Baumelles, près Ganges.*

— 3. — Vase conique rouge, à bord droit, d'assez grandes dimensions, de la forme des vases gaulois, dits : *pots à fleurs*, particulièrement communs en Normandie ; terre grossière et fortement granuleuse, mais assez bien cuite ; cordon ornemental de dépressions séparées par un filet saillant, obtenues en *pinçant* la terre encore molle entre l'extrémité du pouce et celle du doigt indicateur, — *de la grotte de Payan ou du Bouquet, n° 3.*

— 4. — Poterie grossière, granuleuse, mal cuite, noire à l'intérieur, brunâtre-clair au dehors, avec sillons ornementaux tracés au hasard, près du bord, avec un poinçon, et boutons en tétine en guise d'anses ; — *des Baumelles, près Ganges.*

— 5. — Poterie noire, rougie par places à la cuisson, un peu moins grossière que la précédente, d'aspect grassex ou céroïde sur les surfaces, d'ailleurs soigneusement lissées, surtout à l'extérieur ; anse quadrangulaire, saillante, flanquée de quatre boutons ; — *de la grotte de Payan ou du Bouquet, n° 1.*

— 6. — Vase à panse conique, légèrement tronquée à la base, de couleur noire cendrée, en terre beaucoup plus fine et moins épaisse que celle de tous les autres ; parois soigneusement lissées ; — *de la grotte de Vesson, près La Cadière.*

— 7. — Vase à bord droit, en terre rouge sombre, ornémenté dans le sens vertical de lignes festonnées obtenues par l'application d'un lisseur à sillons ou en forme de peigne, dirigé obliquement et constituant un ensemble chevronné qui garnit toute la surface extérieure ; — *de la grotte de Baoumo-Claousido, près Sumène.*

Fig. 8. — Vase en forme de jatte, terre rouge-pâle, à lustre noir sur les deux parois ; cordon ornemental de petites entailles obliques à l'intersection de la panse et du bord ; légers sillons verticaux ou horizontaux, traces sur la surface extérieure à l'aide d'un ébauchoir à dents ; — *de la grotte de Payan ou du Bouquet, n° 2.*

— 9. — Vase à bord droit en terre noire, ornémenté à l'extérieur,

près du bord, d'un triple rang de ponctuations rectangulaires, et, sur la panse, de grands chevrons formés par cinq sillons profondément creusés; — *de la grotte d'Espèche, près Sauve.*

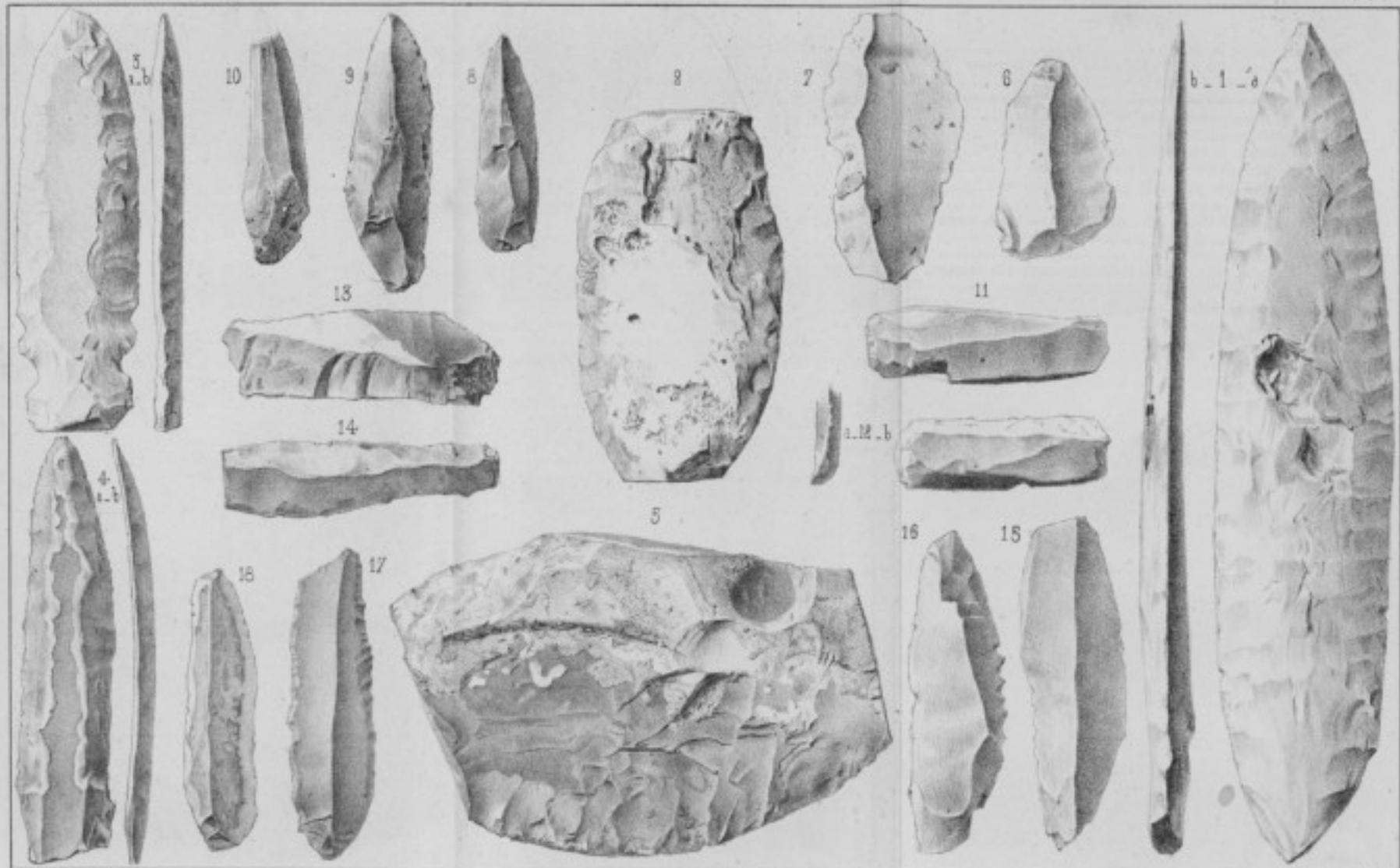
- 10. — Vase en terre grossière, de couleur cendree, avec lustre noir sur les surfaces et application ornementale, entre le bord et la partie saillante de la panse, d'un triple cordon godronné, circulaire, constitué par des boudins en terre tordus et soudés à l'aide de barbotine; — *de la grotte du Salpêtre, près l'ompignan.*
- 11. — Vase d'assez grandes dimensions, en forme d'écuelle; terre très-grossière, noirâtre, se desagregant si facilement qu'elle semble avoir été simplement séchée au soleil; anse saillante, largement ouverte, très-irrégulière de forme; — *de la grotte du Vieux-Château, près Saint-Hippolyte.*
- 12. — Anse en forme de manchon, avec dépression centrale, percée d'un trou assez étroit, pour le passage d'un lien; terre noire; — *de la grotte du Salpêtre, près Pompignan.*
- 13, 14. — Anses, godronnées ou non, en saillie sur la panse du vase; obtenues à l'aide d'une accumulation d'argile sur le point choisi pour leur emplacement, et percées, dans le sens de leur épaisseur, de trois petits trous, pour le passage de liens; terre noire, soigneusement lissée; — *de la grotte de Seynes.*
- 15. — Peson de fuseau (de grandeur de nature); terre noire, aplatissement inégal sur les côtes; perforation quadrangulaire; — *de la grotte de Grace, près La Cudière.*
- 16. — Tête de lance en cuivre rouge, avec douille et perforation vers la base, pour le passage d'un tenon transversal; — *de la grotte de la Roquette, près Conqueyrac.*
- 17. — Plaque de schiste ardoisier (peut-être de terre cuite micacée) avec lignes et ponctuations superficielles en creux, constituant un ensemble circulaire, emblème du soleil (?); — *de la grotte de la Roquette, près Conqueyrac.*

## TABLE

---

	INTRODUCTION.....	139
CHAP. I.	<i>Les Basses-Cévennes</i> .....	146
CHAP. II.	<i>Canton du Vigan</i> .....	148
	Grotte de Vézenobre.....	149
	Grotte de Goulou.....	149
	Grotte de Montaren.....	150
	Breche osseuse de la Tessonne.....	151
CHAP. III.	<i>Canton de Sumène</i> .....	152
	Grotte des Fées.....	453
	Grotte des Camisards (commune de Sumène).....	154
	La Grotte-close ( <i>Baoumo-Claouzido</i> ).....	156
	La Salpêtrière (commune de Saint-Laurent-le-Minier).....	157
	Grotte des Camisards, ( id. ).....	159
CHAP. IV.	<i>Canton de Ganges</i> .....	160
	Grotte de la Roque.....	160
	Grotte de l'Aven-Laurier.....	161
	Baoumo-Douço.....	163
	Grotte des Demoiselles.....	165
	Les Baumelles.....	166
CHAP. V.	<i>Canton de Saint-Hippolyte</i> .....	167
	Grotte de l'Esprit (commune de Saint-Hippolyte).....	169
	Breche osseuse de Pédemar.....	170
	Grotte de la Fourinarié.....	171
	Grotte de Grace ( <i>Baoumo de Graço</i> ), commune de La Cadière.....	173
	Grotte de Puechagut.....	174
	Grotte des Mamelles et Grotte Fleurie.....	174
	Grotte de Yesson.....	176
	Grotte des Porcs.....	177
	Grotte des Chèvres.....	178
	La Roquette (commune de Conqueyrac).....	180
	Grotte du Vieux-Château et de la Pôlerie.....	182
	Grotte du Salpêtre (commune de Pompignan).....	185
CHAP. VI.	<i>Canton de Sauve</i> .....	187
	Grotte de Noguier.....	188
	Grotte de Dieuregard.....	189
	Grotte du Salpêtre (montagne de Coutach).....	190
	Grotte d'Esplèche.....	191
	Grottes et ville de Mus.....	192
	Grotte des Morts (commune de Durfort).....	194

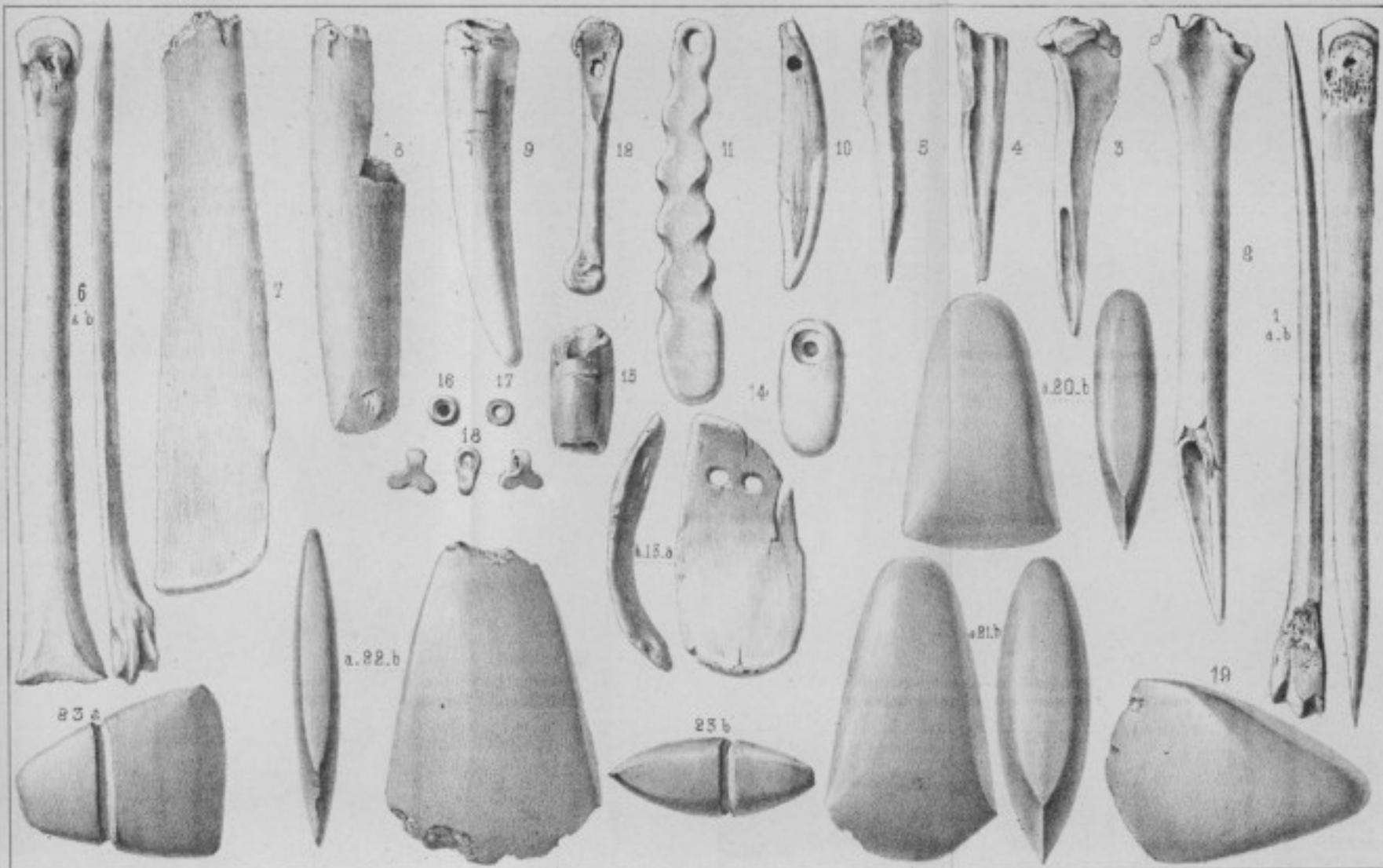
CHAP. VII. <i>Canton de Quissac</i> .....	200
Grotte des Demoiselles et du Bœuf (commune de Brouzet-et-Liouc) .....	201
Grotte du Vieux-Château et de Bergeron (communes de Bragassargues et de Puechredon) .....	202
CHAP. VIII. <i>Cantons de Saint-Jean-du-Gard et d'Alais</i> .....	203
Grotte du Fort (commune de Mialet) .....	203
Grotte de l'Ermitage (commune d'Alais) .....	207
CHAP. IX. <i>Cantons de Vézénobre et de Saint-Ambroix</i> .....	208
Le Serre-du-Bouquet .....	208
La Grande-Baume, — les grottes de l'Aven à trois gorges et de la Curiosité (commune de Brouzet) .....	209
Grotte de Seynes .....	210
Grottes de Payan et de Redollet (communes de Bouquet et de Navacelle) .....	212
CHAP. X. RÉSUMÉ et CONCLUSIONS .....	213



E. Flouquet Del.

11 - BOUTONNÉ A NIGES

J. Tardieu Lith.





---

# TIVOLI ET SUBIACO

ou la villa d'Horace

ET LE BERCEAU DE L'ORDRE BÉNÉDICTIN.

---

## SOUVENIRS DE VOYAGE;

par M. l'abbé AZAIS,

membre-résident.

Il existe, en Italie surtout, des monuments privilégiés, qui rappellent les plus grands souvenirs. Vainement l'action du temps et la main des barbares ont essayé de les renverser; ils sont toujours debout. On dirait que la pensée qui les créa les a rendus immortels, comme leurs fondateurs.

La célèbre abbaye bénédictine de Subiaco, au sein des montagnes du Samnium, dans l'antique pays des Sabins, est une de ces demeures prédestinées, que le souffle de la destruction n'a pu atteindre. Bâtie sur les flancs d'un immense rocher, elle a résisté à tous les orages et elle a vu passer à ses pieds bien des générations. Suspendue comme un nid d'aigle entre

le ciel et la terre, elle recèle, pendant des siècles, dans ses murs, cette influence vivifiante qui semblait avoir abandonné le monde. Elle devient cet asile pacifique où, pendant les ténèbres des temps barbares, viennent se réfugier les lettres et les sciences. Sa gloire fut grande dans le cours du moyen âge, et aujourd'hui on aime à visiter cette admirable solitude, glorieux berceau où se formèrent un grand législateur et une grande institution.

La voie qui conduit à Subiaco, l'antique voie tiburtine, se déroule à travers cette vaste campagne romaine, dont l'aspect solennel laisse dans l'âme une impression si profonde. Tous les voyageurs ont décrit cette terre étrange que le fer de la charrue a cessé de déchirer depuis le passage des peuples barbares, où l'on ne trouve qu'une abondante moisson de ruines, et qui s'étend comme un désert entre la ville éternelle et le reste du monde. Mais aucun écrivain n'a si bien compris et peint avec d'aussi splendides couleurs les grands aspects de ce paysage, que Châteaubriand. Ses descriptions ont un éclat, une largeur de style en rapport avec l'éclat et la largeur des lignes de l'horizon romain. Nul n'a mieux senti, n'a mieux rendu que lui l'effet de ces ravissantes perspectives qui éblouissent le regard. Nul n'a peint avec une vérité plus saisissante cette plaine immense, qu'on a justement comparée à une mer dont les vagues soulevées auraient été soudain rendues immobiles, et sur laquelle sont jetées, comme des ponts suspendus, de gigantesques arcades d'aqueducs brisés, qui semblent de loin, selon la belle expression de l'auteur des *Martyrs*, comme autant d'arcs de triomphes, destinés à porter l'eau au peuple-roi. Laissons-lui la parole :

« Figurez-vous, dit-il dans son admirable lettre à M. de Fontanes, un silence et une solitude aussi vastes que le bruit et le tumulte des hommes qui se pressaient jadis sur ce sol. A peine découvrez-vous quelques arbres ; mais partout s'élèvent des ruines d'aqueducs et de tombeaux, ruines qui semblent être les forêts et les plantes indigènes d'une terre composée de la poussière des morts et des débris des empires. Point d'oiseaux, point de laboureurs, point de mouvements champêtres, point de mugissements de troupeaux ou de villages. Un petit nombre de fermes délabrées se montrent sur la nudité des champs ; les fenêtres et les portes sont fermées ; il n'en sort ni fumée, ni bruit, ni habitants. Une espèce de sauvage presque nu, pâle et miné par la fièvre, garde ces tristes chaumières.

» Vous croyez peut-être, d'après cette description, qu'il n'y a rien de plus triste que la campagne romaine. Détrompez-vous, elle a une inconcevable grandeur. Sans doute, si vous la voyez en économiste, elle vous désolera ; mais si vous la contemplez en artiste, en poète, même en philosophe, vous ne voudriez pas qu'elle fût autrement. L'aspect d'un champ de blé ou d'un coteau de vignes ne vous donnerait pas d'aussi fortes émotions que la vue de cette terre dont la culture moderne n'a pas rajeuni le sol, et qui est demeurée antique comme les ruines qui la couvrent.

» Rien n'est comparable, pour la beauté, aux lignes de l'horizon romain, ajoute le grand écrivain, à la douce inclinaison des plans, aux contours suaves et fuyants des montagnes qui le terminent. Souvent les vallées, dans la campagne, prennent la forme d'une arène, d'un cirque, d'un hippodrome. Les coteaux sont

taillés en terrasse, comme si la main puissante des Romains avait remué toute cette terre. Une vapeur particulière, répandue dans le lointain, arrondit les objets et dissimule ce qu'ils pourraient avoir de dur et de heurté dans les formes. Les ombres ne sont jamais lourdes et noires, et il n'y a pas de masse si obscure de rochers et de feuillages, dans laquelle il ne s'insinue toujours un peu de lumière. Une teinte singulièrement harmonieuse marie la terre, le ciel et les eaux ; toutes les surfaces, au moyen d'une gradation insensible de couleurs, s'unissent par leurs extrémités, sans qu'on puisse déterminer le point où une nuance finit et où une autre commence. Vous avez sans doute admiré, dans les paysages de Claude Lorrain, cette lumière qui semble idéale et plus belle que nature. Eh bien ! c'est la lumière de Rome » (1).

L'antique voie de Tibur, qui court comme une longue traînée de poussière blanche à travers l'*agro romano*, passe devant la vieille basilique de Saint-Laurent, si remarquable avec ses colonnes antiques, ses ambons traditionnels, son ciborium et ses mosaïques, œuvre magistrale du vi<sup>e</sup> siècle. Après avoir longé le vaste cimetière de Saint-Laurent, qui semble placé sous la garde de la vénérable basilique, la voie rencontre l'ancien pavé romain formé de larges dalles en basalte volcanique. On reconnaît le sillon profond creusé par les chars romains et les pieds de tant de générations qui l'ont parcourue. Elle est bordée de chaque côté, pour les piétons, de contre-allées ou trottoirs qui remontent aux anciens édiles. A quatre milles de distance, on traverse le Teve-

(1) *Voyage en Italie*, Lettre à M. de Fontanes.

rone, l'Anio des Romains, sur le vieux pont Mammolo, dont la construction est attribuée à Mamméa, la mère d'Alexandre Sévère. Le fleuve fuit, silencieux et rapide, sous les saules qui dérobent ses eaux, et rien ne trahit son antique gloire. Deux milles plus loin, on le traverse encore sur le Ponte-Lucano, où se trouve le vaste tombeau de la famille Plautia. Ce site est remarquable par sa beauté; il est bien connu des artistes. C'était une des promenades préférées du Poussin, qui a souvent reproduit dans ses tableaux cet admirable paysage.

A droite, un sentier conduit à la célèbre villa Adriana, sorte de fantaisie impériale, dans laquelle Adrien avait voulu réunir toutes les merveilles de la nature et de l'art qu'il avait rencontrées dans ses voyages à travers ses vastes états. De cette fastueuse création du voyageur couronné, de ce vaste-amas de palais, de temples, de théâtres, de monuments de tout genre qui couvraient une grande étendue de terre, et qui s'écroulèrent sous les coups de l'armée de Totila, il ne reste plus aujourd'hui que des ruines informes; et on cherche vainement les vestiges du Lycée, du Prytanée, du Pœcile d'Athènes, du Sérapéon de Canope, du vallon de Tempé et des Champs-Élysées.

Une montée rapide, à travers une magnifique forêt d'oliviers où apparaissent de nombreux vestiges de constructions romaines, conduit à Tivoli. A mesure que l'on s'élève, le paysage s'étend, et les horizons s'agrandissent. Le regard embrasse dans toute son étendue la campagne, et l'on contemple avec ravissement cette vue incomparable et sans égale au monde.

Nous entrons dans l'antique Tibur, si bien chanté par Horace, et où tant d'illustres romains possédaient

de somptueuses villas dont les ruines subsistent encore.

Cette antique ville des Sicules, bâtie cinq siècles avant Rome, où Mécène et tant d'autres personnages célèbres du règne d'Auguste avaient d'opulentes demeures; où une illustre romaine du II<sup>e</sup> siècle, sainte Symphorose, digne émule de la mère des Macchabées, souffrit généreusement le martyre avec ses sept fils, où Zénobie, la célèbre reine de Palmyre, finit ses jours dans la captivité, ne conserve aujourd'hui que des débris de son antique splendeur.

Le premier monument qui attire les regards, c'est le temple de la Sibylle, charmant édifice circulaire, pittoresquement assis sur le bord de l'abîme creusé par les eaux de l'Anio, et qui, des dix-huit colonnes corinthiennes qui l'ornaient autrefois, en conserve encore dix. A côté, un autre monument antique, dont il reste quelques colonnes ioniques, porte le nom de temple de Vesta.

Mais la merveille de Tivoli, celle qui a le privilège d'attirer les voyageurs, c'est la chute grandiose de l'Anio, qui précipite ses flots d'écume d'une hauteur de plus de cent mètres. Ce fleuve minait autrefois le travertin sur lequel est assis Tivoli et menaçait la cité.

Pour conjurer le danger, le pape Grégoire XVI creusa un vaste et long tunnel dans les flancs du mont Catillo, et changea le cours du fleuve. Les eaux s'échappent par la double galerie de ce nouvel émissaire, et forment cette superbe cascade si admirée des artistes. Un sentier des plus pittoresques, et qui doit son origine à un français, le général Miollis, conduit à la grotte de Neptune, qui n'est remarquable que par sa fraîcheur; puis à celle des Sirènes, qui engloutit l'Anio et le rejette bouillonnant à travers les rochers.

Ce sentier remonte ensuite sur le revers opposé, sous des ombrages délicieux, et débouche sur la grande cascade.

Le souvenir d'Horace, le chantre de Tibur, plane sur ce paysage. C'est là qu'il a écrit plusieurs de ses odes, qui respirent le charme et la fraîcheur de ce site. C'est là qu'il a cherché à peindre les joies d'une vie tranquille et le bonheur du sage qui préfère la pauvreté au déshonneur et qui sacrifie sa vie au devoir. C'est là que sa lyre élégante et facile a trouvé des accords pour les sentiments les plus élevés, et soupirait après cette médiocrité dorée, *aurea mediocritas*, qui était comme le résumé de sa philosophie.

Tibur, c'était le séjour qu'il préférait à tous les autres lieux célèbres et vantés.

Me nec tam patiens Lacedæmon ,  
Nec tam Larissæ percussit campis opimæ,  
Quam domus Albunæ resonantis  
Et præceps Anio, ac Tiburni lucus, et uda  
Mobilibus pomaria rivis.

Voici le site où s'élevait sa demeure. Elle était en face de la villa de Mécène, sur le versant opposé de la montagne. Ce petit coin de terre lui sourit par dessus tous les autres lieux :

Ille terrarum mihi præter omnes  
Angulus ridet.

L'habitation n'était pas grande, mais on sent qu'il devait bien s'y trouver ; que tout y était commode , quoique petit : vraie retraite de poète, à qui peu suffit,

et qui renferme, dans un étroit espace, les longues espérances.

*Spatio brevi spem longam reseres.*

C'est là, sous ces frais ombrages, au retour du printemps, que l'appelait le désir d'échapper au tumulte de Rome.

*O rus, quando ego te aspiciam ?*

Il y offrait à ses amis une hospitalité simple et franche, et il invitait Mécène, son voisin, à venir boire dans de modestes coupes un mauvais vin de Sabine, qu'il a lui-même scellé dans des amphores grecques.

*Vile potabis modicis Sabinum  
Cantharis, græca quod ego ipse testa  
Conditum levi.....*

Il fait bon relire quelques odes choisies du poète, en face de ces lieux qui servent de commentaire à ses vers.

Que reste-t-il de la maison du poète ? Des fragments de murs, dont quelques parties sont encore recouvertes de stuc et de marbre, des substructions plus considérables et un conduit bien conservé servant à l'écoulement des eaux. Les fleurs préférées du poète, le myrte, la rose, le lis « qui dure peu » continuent à croître en abondance sur cette terre où Horace aimait à les cueillir pour en orner sa table, le jour où il recevait ses amis. Le site était parfaitement choisi pour embrasser du regard Tibur avec ses monuments, les chutes de l'Anio et les superbes ombrages des

villas voisines. Un peu plus bas était le bois sacré, *Tiburni lucus*, et les vergers arrosés par des ruisseaux au cours rapide, *uda mobilibus pomaria rivis*. Ces lieux inspirent sa muse, et c'est près de ces ombrages, sur les bords du fleuve, qu'il compose laborieusement ses vers.

.....Circa nemus uvidique  
Tiberis ripas operosa parvus  
Carmina fingo.

Catulle, le poète profane et léger, avait sa demeure non loin de celle d'Horace. Elle a fait place à l'oratoire de Saint-Antoine, et ce nom chrétien semble une expiation des vers licencieux de l'auteur.

La madone de Quintiliolo, dans le voisinage, occupe l'emplacement de la villa de Quintilius Varus, l'ami d'Horace, qu'il engageait à planter la vigne sur les côteaux de Tibur.

Nullam, Vare, sacra vite prius severis arborem  
Circa mite solum Tiburis, et mœnia Catilli.

La villa de Mécène, la villa princière de ce favori d'Auguste et de cet ami des poètes, ne présente plus que des ruines, qui ont subi une destination singulière. L'industrie y a établi une usine où l'on travaille le fer.

A côté de ces restes des villas romaines, au-dessus des vestiges de la villa de Mécène, il y a une villa plus récente, qui n'a pas été moins chère aux poètes et qui rappelle d'aussi précieux souvenirs. C'est la villa d'Este, créée au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle par le cardinal Hippolyte, de la maison des ducs de Ferrare, et célèbre par la magnificence de son palais, la richesse de ses peintures,

la beauté de ses jardins, l'abondance de ses eaux, et surtout par les hôtes illustres qui l'ont fréquentée. C'est là que l'Arioste et le Tasse avaient trouvé, dans le cardinal d'Este, un autre Mécène, non moins généreux que celui d'Horace, et que leur muse avait rencontré de fécondes inspirations sous ces frais ombrages, au bruit de ces eaux murmurantes, et dans cette gracieuse hospitalité. C'est dans cette demeure princière que les cardinaux de la maison d'Este se plaisaient à réunir les esprits les plus distingués de l'Italie. On causait librement, dans ces réunions charmantes, philosophie, littérature et beaux-arts. Pendant la belle saison, cette superbe résidence devenait une sorte d'académie où les lettrés, les érudits, les archéologues, discutaient sur la valeur d'un manuscrit qu'on avait découvert ou d'un fragment de sculpture antique retrouvé dans les fouilles de la villa Adriana. Ainsi les hauteurs de Tivoli continuaient à être le séjour favori des muses, et les magnifiques jardins plantés par le cardinal d'Este n'avaient rien à envier à ceux de la villa de Mécène. C'était toujours l'hospitalière demeure de la poésie et des lettres. Des terrasses de la villa on jouit d'une vue ravissante sur la campagne romaine, largement encadrée d'un côté par la mer, de l'autre par les montagnes, et montrant, dans le lointain, la ville de Rome couronnée de ses monuments et de ses souvenirs.

La route qui conduit de Tivoli à Subiaco, l'ancienne voie Valéria, traverse une contrée pittoresque, accidentée, d'un aspect très-varié et d'une belle culture. On dirait une fraîche vallée suisse égarée dans le voisinage de Rome. L'Anio toujours rapide, *præceps Anio*, court entre deux rives ombragées, au milieu de vertes prai-

ries. Sur les côteaux croît la vigne qui se marie, comme au temps de Virgile, à l'ormeau. Des chaînes de hautes montagnes, se prolongeant en lignes parallèles, ferment la vallée et portent sur leurs sommets, comme autant de sentinelles, de nombreux villages qui de loin ressemblent à des forteresses. C'est Cantaluppo, dont le nom rappelle Chanteloup de France, la *Mandela* d'Horace.

Me quoties reficit gelidus Digentia rivus,  
Quem Mandela bibit, rugosus frigore pagus.

Plus loin, dans une situation pittoresque, *Castello-Madama*, d'où se détache un vaste château, *Anticoli, Rovino, Saracenesco*, fondé au IX<sup>e</sup> siècle par les Sarrasins, *Rocca-Giovane*, l'ancien *fanum Vacunæ* d'Horace, *Rustica* qui rappelle l'*Ustica* du poète.

Rome a laissé, sur tous ces sommets, sur chaque rocher et presque à chaque pas, sa forte empreinte, que les siècles n'ont pas effacée. Ce sont des remparts, des restes de cités, des aqueducs brisés qui profilent à l'horizon leurs longues lignes, des tombeaux qui jalonnent la route, des fragments de mosaïque et des inscriptions. Toute cette vallée de l'Anio était couverte de belles villas, où les riches romains, à l'époque des chaleurs de l'été, venaient chercher la fraîcheur et le repos.

Horace possédait, sur une de ces hauteurs, sa maison des champs, son domaine rural, ainsi qu'il l'appelle, *fundus meus*. C'est là que, fuyant les agitations de la ville, il venait respirer l'air pur et frais des montagnes.

Ego ubi me in montes et in arcem ex urbe removi.

Ce séjour sur les cimes escarpées des montagnes de la Sabine était pour lui plein de charme et le rendait heureux :

Satis beatus unicus Sabinis.

Là, coulait cette agréable fontaine de Blandusie, que les vers du poète, aussi limpides que le cristal des eaux de la source, ont rendue célèbre :

O fons Blandusiæ , splendidior vitro,

.....

Fies nobilium tu quoque fontium,

Me dicente cavis impositam illicem

Saxis, unde loquaces

Lymphæ desiliunt tuæ.

La ferme d'Horace, au pays des Sabins, a disparu : mais la fontaine de Blandusie épanche toujours ses eaux fraîches, et semble, dans son cours, murmurer le nom du poète.

Vicovaro doit son origine et son nom à l'ancienne *Varia*, ville du pays des Eques, devenue plus tard cité latine. Elle montre encore les larges assises de ses remparts cyclopéens, des fragments d'un superbe aqueduc et un arc d'une belle exécution.

Au centre de la ville, se trouve la charmante église de San-Giacomo, bâtie toute en marbre, de forme octogone, et ornée de ravissantes sculptures dans le goût du quinzième siècle. C'est là qu'on voit une vierge célèbre qui attire un grand concours de pèlerins.

C'est près de Vicovaro, à San-Cosimato, que se

trouvait le monastère où S. Benoît fit ses premiers essais de vie religieuse. Un vaste couvent franciscain occupe la plate-forme du rocher qui domine le cours de l'Anio. C'est dans les flancs de ce rocher que sont creusées les cellules primitivement occupées par des moines qui supplièrent Benoît d'accepter la direction de leur communauté. Mais bientôt ces moines indisciplinés ne purent supporter le joug de la règle que le Saint leur avait imposée, et ils tentèrent de se débarrasser de lui par le poison. Mais Benoît fait le signe de la croix sur la coupe qui contenait le vin empoisonné ; le vase vole en éclats, et le Saint quitte ces moines indignes, pour rentrer dans sa chère retraite de Subiaco.

On montre encore aux voyageurs la grotte qui fut témoin de ce prodige. Une fresque grossière rappelle la criminelle tentative des moines et reproduit les détails de cette scène.

Nous remarquons, le long de la route, les grands travaux qu'a entrepris le gouvernement pontifical pour conduire à Rome les eaux d'une source très-abondante, qui jaillit au pied de ces montagnes. Sur quelques points, on a restauré d'anciennes galeries ; en plusieurs endroits, on en a construit de nouvelles, on a creusé les flancs des montagnes, on a jeté des arcades sur les torrents et sur l'Anio ; et, grâce à ces immenses travaux, qui embrassent une étendue de plus de douze lieues, grâce à la sollicitude paternelle de Pie IX, la ville de Rome verra une nouvelle source, rivale de la fontaine de Trévi et de la fontaine Pauline, apporter dans son sein le tribut des eaux des montagnes lointaines de la Sabine.

Jusqu'ici nous avons pris Horace pour guide. Cette

campagne que nous avons traversée, ces côteaux, ces bois, ces eaux, ces sommets, il les a nommés et décrits dans ses vers. Nous en avons fait notre aimable compagnon de route, interrogeant avec lui chaque site, chaque ruine. Maintenant c'est un autre guide, plus grave et plus austère,\*disciple d'une plus haute philosophie, qui vient prendre sa place. C'est un romain encore, mais un romain d'une autre nature et d'une autre trempe. Il se nomme Benoît. C'est un jeune patricien chrétien, le descendant de l'illustre famille des Anicius, *gens Anicia*, qui remontait aux plus beaux temps de la république, qui avait fourni tant d'hommes distingués à l'empire et de laquelle devait sortir un des plus grands papes, S. Grégoire le Grand.

Suivons ce nouveau compagnon de route et recueillons ses pieux entretiens. Il va nous initier aux commencements de la vie religieuse.

C'était vers la fin du ve siècle. Le vieux colosse romain tombait pièce à pièce sous les coups des barbares. L'Italie épuisée était ouverte aux flots successifs de l'invasion. En Orient, deux empereurs théologiens se disputaient le trône deshonoré de Constantin : c'étaient Basilisque, l'ambitieux usurpateur, qui se rendit odieux par son avarice et sa cruauté, et Zénon, l'auteur mal inspiré de l'*Hénoticon*, ou formulaire de foi qui ne fit qu'augmenter les divisions religieuses. La Germanie était encore païenne. La Gaule était envahie par les Francs, et l'Espagne était ravagée par les Goths. Il fallait sauver le monde qui périssait (1).

(1) Montalembert, *Moines d'Occident*, II<sup>e</sup> vol.

Au milieu de cette décadence universelle, le regard s'arrête avec joie sur cette chaîne des Apennins, qui s'étend entre l'ancien pays des Sabins et celui des Samnites. C'est de là que partira le salut. Un enfant qui porte un nom prédestiné, le nom de *Benoît* ou *béni*, et qui deviendra une immense bénédiction pour l'humanité, va créer dans ce lieu un grand foyer de vertu surnaturelle, qui fera rayonner la lumière et la vie sur l'Europe.

A cinquante milles à l'ouest de Rome, dans une gorge profonde creusée par l'Anio, on rencontre, en suivant le cours de cette rivière, un site grandiose et pittoresque, encadré entre deux immenses parois de rochers, qui rappelle le site sauvage et majestueux de la grande Chartreuse, dans le Dauphiné. Ce sont les mêmes forêts, les mêmes torrents impétueux, les mêmes rochers inaccessibles et le même aspect. De tels lieux ont une sorte de prédestination mystérieuse, et il n'y a qu'une pensée de foi qui puisse en remplir la grandeur.

Néron, qui fuyait les hommes à cause de ses crimes, avait cherché un refuge dans cette solitude, comme la bête féroce au désert, et y avait construit une villa, sans doute afin d'endormir ses remords. Il fit jeter une digue sur l'Anio pour retenir ses eaux et former un lac artificiel. La demeure qu'il fit construire au dessous prit, de sa position, le nom de *Sublaqueum* d'où est venu plus tard celui de *Subiaco*. La justice du ciel le poursuivit dans ce lieu pour réveiller, au milieu de ses orgies, le souvenir importun de ses crimes. Un jour, au milieu d'une fête, la coupe qu'il portait à ses lèvres fut frappée de la foudre, et l'âme du tyran fut glacée de terreur. Si la foudre l'avait frappé lui-même, elle aurait épargné

bien des attentats à l'empire, et elle aurait commenté d'une manière effrayante ce vers du poète :

Discite justitiam moniti et non temnere divos.

Or, ce lieu des orgies impériales était destiné à devenir le théâtre de la vie la plus austère et des vertus les plus pures. Quatre siècles après, le jeune Benoît, fuyant les délices de Rome, vint chercher un refuge en ce lieu. Le pape S. Grégoire-le-Grand, le parent de S. Benoît, nous a conservé, dans ses *Dialogues*, le souvenir de cette vie merveilleuse.

L'héroïque jeune homme, le dernier rejeton des seigneurs de Nursie, refoulant dans son cœur toutes les affections humaines, et se déroband généreusement à sa famille, à la fortune, aux espérances du monde, pour se donner tout à Dieu, vint s'enfermer, d'un pas résolu, dans ces gorges inaccessibles. Il s'arrêta dans sa course au milieu de l'abrupte paroi d'un immense rocher qui domine, en surplombant, le cours bondissant de l'Anio. Il y trouva une obscure et étroite caverne, dans laquelle ne pénétrait aucun rayon de soleil. Ce fut la retraite qu'il choisit et il y passa trois ans, ignoré, inconnu, comme dans une sorte de tombeau. Un moine, nommé Romain, qu'il avait rencontré et auquel il avait communiqué son pieux dessein, lui donna un vêtement foriné de peaux de bêtes et lui fit parvenir tous les jours, au moyen d'une corde, le pain nécessaire à sa nourriture. Des bergers, qui conduisaient leurs troupeaux dans ces lieux, le découvrirent et le prirent d'abord pour une bête fauve; mais, à sa parole et aux efforts qu'il fit pour faire pénétrer dans leurs âmes chrétiennes quel-

ques notions religieuses, ils reconnurent en lui un vrai serviteur de Dieu (1).

Les tentations vinrent l'assaillir de leurs images importunes jusque dans ce désert; et, pour les comprimer, le généreux jeune homme, se dépouillant de ses vêtements, se jeta à terre et se roula au milieu d'un massif de ronces et d'épines qui couvraient le sol. Le corps ne fut bientôt qu'une plaie. La tentation était à jamais vaincue et aucune image profane ne vint plus désormais troubler la tranquille sérénité de son âme. Sept siècles plus tard, un autre grand religieux, S. François-d'Assise, éprouvera la même tentation — car les Saints ne sont pas affranchis des passions — et se roulera aussi au milieu des épines; il remportera la même victoire, et ces épines, rougies de son sang, seront transformées en touffes de roses.

La solitude du jeune et ardent anachorète fut bientôt connue, et de nombreux disciples, fuyant le monde, vinrent se grouper autour de lui et demandèrent à partager sa vie pénitente. Leur nombre s'accrut tellement qu'il y eut bientôt jusqu'à douze petits monastères placés sous sa direction.

Quelle était l'occupation de cette famille cénobitique? C'était la prière et le travail. Les longues heures de la nuit et une partie du jour étaient consacrées à la psalmodie et aux divers exercices de piété. Mais ce n'était pas assez de cette vie de prière pour ces hommes actifs et laborieux. Benoit leur mettait une bêche, une cognée à la main, et, leur montrant le sol qu'il fallait défricher, il leur disait : Allez et travaillez : *Ecce*

(1) Montalembert, *Moines d'Occident*.

*labora.* Ces hommes infatigables s'avançaient, la cognée à la main, extirpant les ronces et les halliers, abattant les arbres, défonçant la terre et faisant refleurir le désert sous leurs sueurs fécondes. Ils défricheront avec non moins d'ardeur les champs, devenus si arides, de la science, et ils seront ainsi deux fois les sauveurs de l'Europe barbare, par la culture du sol et par la culture des lettres. Ils bâtiront des églises pour la prière, des cités pour les hommes, des hospices pour les pauvres, des écoles pour les enfants ; et la civilisation dont nous jouissons sera le fruit immortel de leurs travaux. Voilà la réponse populaire et triomphante à ceux qui demandent : A quoi bon les moines ?

Non content de cultiver le sol que les invasions des barbares avaient condamné à la stérilité, Benoît voulut consacrer ses soins à l'éducation de l'enfance. On lui confia deux jeunes patriciens, Maur et Placide, qui appartenaient à deux familles sénatoriales de Rome. Malgré leur naissance, ces jeunes gens furent soumis, comme les religieux, aux travaux domestiques. Un jour le jeune Placide, qui était allé puiser de l'eau dans le lac de Néron, était tombé dans l'abîme. Benoît ordonne à Maur de voler au secours de son frère. Il obéit, et, confiant dans la parole du maître, il s'avance sur les eaux sans s'enfoncer et ramène le jeune Placide. Écoutons à ce propos ces grandes paroles de Bossuet aux enfants de S. Benoît. « Marchez, mes pères, sur les flots avec le secours de l'obéissance ; vous trouverez de la consistance au milieu de l'inconsistance des choses humaines. Les flots n'auront pas de force pour vous abattre, ni les abîmes pour vous engloutir. Vous demeurerez immobiles, comme si

tout se faisait ferme sous vos pieds, et vous sortirez victorieux » (1).

Cependant Benoît eut la destinée ordinaire des grands hommes et des Saints : il fut persécuté. Nous avons vu quelques moines insubordonnés, qui étaient venus le chercher dans sa grotte et l'arracher à sa solitude pour le mettre à leur tête, et qui avaient tenté de l'empoisonner. Il eut encore d'autres épreuves ; et, pour s'y soustraire, plaçant des supérieurs à la tête des douze monastères qu'il avait fondés, il quitta, avec quelques disciples, cette retraite où il avait passé trente-cinq ans. Il se dirigea vers le midi de l'Italie, et il fonda, sur les confins du Samnium et de la Campanie, dans un site tout différent, mais non moins pittoresque que celui de Subiaco, le célèbre monastère du Mont-Cassin. C'était à côté de la patrie de Varron, le plus savant et le plus pieux des Romains, qu'on a si bien surnommé un bénédictin païen, non loin d'Arpinum, où était né le prince des orateurs romains, et d'où devait sortir le prince des docteurs chrétiens, S. Thomas, surnommé l'Ange de l'école (2).

Le souvenir de S. Benoît est tout autrement vivant que celui d'Horace, dans cette vallée de Subiaco, qu'il semble avoir remplie des bénédictions de son âme. Tout parle de lui avec une singulière éloquence. Voici la grotte sombre qu'il a consacrée par le jeûne et par la prière. Elle est engagée dans une des nombreuses chapelles que la piété chrétienne a multipliées en ce lieu. Elle conserve sa forme primitive, et la main touche la roche nue avec ses aspérités. Cinq oratoires

(1) Panégyrique de S. Benoît.

(2) Montalembert, *Moines d'Occident*.

superposés s'élèvent en étages sur les flancs du rocher et semblent former comme autant de degrés de l'échelle mystérieuse de la prière. L'architecture de ces divers sanctuaires porte la date de tous les siècles et présente un mélange de la courbe cintrée de la période romane et de la ligne brisée du style ogival. Les fresques antiques, qui décorent la voûte et les murs, offrent le plus grand intérêt pour l'histoire de l'art chrétien. L'époque byzantine, antérieure à Giotto et à son maître Cimabué, et l'école italienne, qui lui a succédé, se donnent la main. Ce sont les grandes figures des docteurs et des quatre grands prophètes avec leurs formes raides qui ne manquent pas de grandeur ; puis les scènes de la naissance et de la passion du Sauveur. Dans les parties inférieures, apparaît la légende de S. Benoît. Pour en retracer les principaux traits, l'artiste s'est naturellement inspiré des *Dialogues* de S. Grégoire, et souvent le charme poétique du récit semble avoir passé dans les fresques des murs. Ce saint pontife lui-même, le parent et le biographe du Saint, a son oratoire et son autel en ce lieu ; et de naïves peintures, qui remontent au XIII<sup>e</sup> siècle, représentent quelques traits de sa vie. C'est dans cette fresque qu'on voit la figure de S. Benoît avec sa physionomie austère, ses yeux fixes et rigides, son attitude recueillie, tel qu'on se représente le rude ascète de Subiaco. A côté se trouve le portrait de S. François, vêtu d'un froc de laine, la tête couverte d'un capuchon, la figure amaigrié et portant la trace de ses longues privations.

Les peintures de Concioli, au XIII<sup>e</sup> siècle, marquent la transition de l'école byzantine à l'école italienne. Ici, l'expression change de nature, les personnages se

meuvent, les figures s'animent, et les yeux, naguère si fixes, commencent à parler. L'artiste a représenté la mort et le couronnement de la Sainte-Vierge, diverses scènes de la vie du Sauveur et plusieurs épisodes de la légende de S. Benoît.

Une fresque du jugement dernier, du XV<sup>e</sup> siècle, rappelle la manière d'Orcagna au Campo-Santo de Pise. On peut suivre ainsi les diverses transformations par lesquelles passe la peinture religieuse jusqu'à l'apparition des œuvres immortelles de Pérugin et de Raphaël.

Il est à regretter que la sculpture n'ait pas apporté son tribut à la décoration de ces sanctuaires. On n'y voit qu'une statue de S. Benoît, œuvre d'un des meilleurs élèves du Bernin, représentant le jeune solitaire priant, les mains levées, et comme dans l'extase de la contemplation. Quel contraste avec les fresques qui respirent toute l'austérité du Saint? Sous les plis fastueux du marbre, je reconnais bien moins un rigide ascète, qu'un élégant patricien laissant flotter les pans de sa toge. L'inspiration chrétienne est absente, et l'on reconnaît la manière tourmentée de l'école du Bernin.

Au-dessous de ces sanctuaires, étagés le long du rocher, on montre, sur un petit plateau triangulaire, le célèbre jardin d'épines que le Saint rougit de son sang. La tradition raconte que S. François d'Assise, visitant ce site qui avait servi de lit de triomphe à la mâle et rude vertu du grand solitaire, s'agenouilla sur le sol de ce glorieux champ de bataille, l'arrosa de ses prières et de ses larmes, et y planta, dans une pensée de douce et poétique piété, deux rosiers. Or, les rosiers de S. François se sont multipliés et ont pris

la place des anciennes ronces. Le champ d'épines est aujourd'hui couvert d'épaisses touffes de rosiers, et le pèlerin cueille une de ces fleurs merveilleuses qu'il emporte comme souvenir des florissantes vertus de S. Benoît.

Ce jardin me semble présenter dans sa transformation un touchant symbole. A l'époque où parut ce grand religieux, l'humanité offrait comme l'aspect d'un champ d'épines et de ronces. Que de passions grossières, que de vices, que d'erreurs qui déshonoraient le monde! Mais S. Benoît est venu; il a prié, il a jeûné, il a dompté son corps, il a attiré des légions de moines. A sa parole, ils se sont mis résolument à l'œuvre; ils ont défriché le sol, cultivé les âmes, combattu l'ignorance, extirpé les vices et fait éclore, comme un magnifique jardin de fleurs, cette belle floraison de vertus chrétiennes, qui sont comme les roses de l'Évangile.

Le monastère de S. Benoît prit le nom de *Sacro Speco*, ou grotte sacrée, de l'étroite caverne qui servit de retraite au Saint. Il est hardiment suspendu aux flancs du rocher, et le regard, emprisonné de tout côté, ne peut errer en liberté que sur l'azur du ciel. Un immense bloc, à moitié détaché de la montagne, semble pencher comme une perpétuelle menace au-dessus du monastère. Quelle puissance invisible le retient ainsi contre toutes les lois de la statique, et préserve l'édifice sacré? En voici l'explication au point de vue surnaturel. On voit, dans une cour, une statue représentant le Saint en prières, les regards levés et la main étendue vers la roche. Il semble dire : « Ne craignez pas, mes enfants; le rocher tremblant ne sera pas ébranlé. La main de Dieu le soutient ». Et les

enfants de S. Benoit ne craignent pas. Ils sont accoutumés à compter sur l'assistance d'en haut. N'est-ce pas là un emblème frappant de cette puissance mystérieuse de la prière monastique, qui suspend les coups de la justice divine qui menacent nos têtes coupables et qui soutient le monde moral ?

Tel est le grandiose et sauvage berceau de l'ordre bénédictin. Quand Néron, sur la rive opposée de l'Anio, se livrait à ses honteuses orgies, il était bien loin de soupçonner que, quelques siècles après, un homme obscur, un descendant de ces chrétiens qu'il livrait aux bêtes féroces du Colisée, ou qu'il transformait en torches vivantes dans ses jardins du Vatican, où il conduisait lui-même son char, serait revêtu d'une puissance plus grande que celle dont il s'enivrait lui-même. Or, les digues qui retenaient les eaux du fleuve ont été emportées, le lac artificiel a disparu, la villa impériale s'est écroulée sous les coups des barbares; et ses débris ont servi, par un jeu de la Providence dont nous voyons tant d'exemples, à bâtir un monastère et à élever une église au Dieu dont Néron avait proscrit le culte.

Le monastère du Sacro Speco, entouré de terrasses, de jardins suspendus et d'un magnifique bois de vieux chênes, n'est habité que par douze religieux. Ce sont ceux qui ont le plus de goût pour la vie contemplative. Gardons-nous de croire que cette vie de prière et de pénitence soit inutile à la société. Ces fervents religieux accomplissent un service public et social de supplications incessantes et d'expiations réparatrices en faveur de l'humanité. Ils allègent le poids de nos iniquités et rétablissent l'équilibre entre l'empire du ciel et l'empire de la terre. « Les prières, disait Homère, sont

filles de Jupiter. Les Dieux se laissent fléchir par elles. Presque à la même époque, un contemporain d'Homère, Salomon faisait écho à cette parole du grand poète.

*Oratio humiliantis se nubes penetrabit* (1).

Oui, la prière de celui qui s'humilie devant Dieu traverse les nues et monte jusqu'à l'Éternel. Le travail sans doute est utile, et les moines ont travaillé; mais c'est la prière qui soutient et féconde le travail.

A un mille au-dessous du *Sacro Speco*, s'élève un second monastère, beaucoup plus vaste que le premier, qui porte le nom de Sainte Scholastique, la pieuse sœur de S. Benoît. Tandis que le *Sacro Speco* est le lieu privilégié de la prière, de la ferveur monastique, Sainte-Scholastique est le foyer de l'étude et de la science. Ce monastère remonte au commencement du vi<sup>e</sup> siècle. Il a été agrandi et transformé à diverses époques. En pénétrant à l'intérieur, on rencontre une longue série de cloîtres, de cours, de bâtiments considérables. Le premier cloître, de style moderne, ainsi que la plus grande partie du monastère, est comme un musée de sculpture renfermant des fragments antiques découverts dans les fouilles faites à la villa de Néron. De là on passe dans un autre cloître qui date du x<sup>e</sup> siècle. Enfin un troisième cloître, du xiii<sup>e</sup> siècle, offre, par ses formes architecturales, un digne pendant aux beaux cloîtres de Saint-Jean-de-Latran et de Saint-Paul-hors-des-murs. C'est sous ces galeries que sont passées tant de générations de moines agitant entre eux, dans des discussions pacifiques, des questions de

(1) *Eccli*, xxxv, 21.

science et de religion, ou se promenant en silence et méditant les années éternelles. On reconnaît, dans ces cloîtres, la main exercée des Cosmati, ou Côme, ces artistes marbriers et émailleurs qui, au douzième et au treizième siècles, ornèrent de leurs travaux les principaux monuments de Rome et des villes voisines. Ces colonnettes aux formes variées, ces chapiteaux, ces frises que décorent des marqueteries polychromes en pierres dures et en émail, sont leur ouvrage.

La première église fut bâtie par l'abbé S. Honorat, successeur de S. Benoît; et il la plaça sous l'invocation de S. Benoît et de Ste Scholastique. Elle fut reconstruite en 981 et consacrée par le pape Benoît VII. Les diverses restaurations qu'elle a subies portent l'empreinte et le style de toutes les époques.

Ce monastère a reçu la visite d'un grand nombre de souverains pontifes, et leur présence coïncide avec les faits les plus importants de l'histoire de l'abbaye. Ils s'y sont souvent rendus soit pour rétablir la discipline, qui était altérée, soit pour protéger les domaines du couvent contre des usurpations sacrilèges, soit pour apaiser les troubles causés par la mauvaise administration de quelques abbés.

Ce fut en 1465 que deux typographes allemands, élèves de Fust et de Gutenberg, trouvèrent dans ce monastère une généreuse hospitalité, et initièrent les premiers l'Italie à la pratique d'un art qui, né à peine, allait bientôt remuer et éclairer le monde: ils établirent une presse dans ce couvent, et ils imprimèrent un *Lactance* qui porte la date de 1466, et, deux ans après, la *Cité de Dieu*, de S. Augustin. Dans le

courant de la même année, les deux imprimeurs furent appelés de Subiaco à Rome, où ils jetèrent les bases du grand établissement de la *Stamperia Camerale*; et c'est de cette ville que cet art se répandit dans le reste de l'Italie.

La ville de Subiaco, comme Saint-Gilles et tant d'autres cités, est née à l'ombre du cloître de S. Benoît. Aussi offre-t elle une physionomie calme et recueillie qui rappelle le voisinage de l'abbaye. Un pape, illustre par ses malheurs, Pie VI, évêque de Subiaco avant de monter sur la chaire pontificale, a été le père et le bienfaiteur de cette ville. Il a ouvert des routes, fondé des écoles, reconstruit la cathédrale qui est immense, bâti le séminaire; et il a laissé, par ses inépuisables bienfaits, une mémoire vénérée et bénie. C'est le nom le plus populaire de Subiaco, après celui de S. Benoît. Un arc de triomphe monumental, élevé en son honneur, à l'entrée de la ville, atteste la reconnaissance du peuple. On sait que ce digne et saint pontife fut violemment arraché de Rome, traîné en exil et qu'il vint mourir à Valence. Or, par un rapprochement bien touchant, trois quarts de siècle après, des religieuses sont venues de cette même ville de Valence, où est leur maison-mère, fonder un établissement à Subiaco. On leur a assigné pour demeure l'ancien palais épiscopal de Pie VI, et c'est là qu'elles ont ouvert une école et qu'elles enseignent les filles du peuple. On dirait que ce saint pape les a suscitées de sa tombe pour les envoyer dans sa chère ville de Subiaco. Sous le patronage de Pie VI et de l'évêque si dévoué qui est à la tête de cette Église, elles élèvent les jeunes générations de la cité de S. Benoît; et c'est notre langue qu'elles leur apprennent

et nos livres qu'elles mettent entre leurs mains. Bientôt la ville entière, grâce à cet enseignement, parlera la langue française; et si, il y a quatorze siècles, la France a reçu de Subiaco les enfants de S. Benoît, qui ont peuplé ses monastères, par un juste retour (car la France n'est pas ingrate), elle donne aujourd'hui en échange à cette cité des sœurs pour ses écoles.

SUR

# DEUX FABLES DE LA FONTAINE ;

par M. Ch. LIOTARD

membre-résidant.

---

Je vous ai quelquefois entretenus des emprunts faits par La Fontaine ou à La Fontaine, en indiquant, comme le font d'autres commentateurs, que le même sujet avait été traité avant ou après le cher Bonhomme.

Je vous apporte encore deux communications du même genre, à propos de deux de ses fables qui ne sont pas des moins gentilles :

*Le Chien qui porte à son cou le diner de son maître.*

Liv. VIII, F. 7.

Guillon indique deux origines :

La fable 163 de Camerarius, auteur latin, et ce passage très-curieux de Pantagruel (Liv. II, chap. 14) que je transcris :

*Panurge racontant comment il a échappé, en allumant un incendie, au danger d'être rôti à la broche :*

« Ainsi que je regardois en grand'liesse ce beau feu,

me guabelant et disant : Ha ! paovres pulces , ha ! paovres souris , vous aurez mauvais hiver , le feu est en vostre pailler , sortirent plus de six , voire plus de treize cents et unze chiens , gros et menus , touts ensemble de la ville , fuyans le feu ; de première venue , accoururent droict à moi , sentans l'odeur de ma pailarde chair , demi-roustie , et m'eussent dévoré à l'heure , si mon bon ange ne m'eust bien inspiré....

» Soudain je m'advise de mes lardons , et les jectois au milieu d'entr'eux ; tous les chiens , d'aller et de s'entrebattre l'ung l'autre à belles dents , à qui aurait le lardon : par ce moyen , me laissèrent , et je les laisse aussi se pellaudans l'ung l'autre ».

Je ne saisis pas parfaitement ici l'assimilation que signale M. Guillon. — Elle est plus apparente dans la citation faite par Ch. Nodier , qu'il emprunte à un recueil de joyeusetés intitulé *Le Trésor des récréations* (Pages 232 — 233).

« Un homme avoit accoustumé son chien d'aller à la boucherie avec un panier pendu au col où il mettoit aussi l'argent ; et quand il étoit venu à la boucherie , les bouchers lui mettoient de la chair pour l'argent qu'ils y trouvoient. — Mais , quand il venoit à estre rencontré d'un autre chien , il avoit paour que ce chien lui mangeast sa chair , et pourtant il la mangeoit lui mesme ; mais , quand il venoit à l'encontre de luy , il portoit loyaument la chair à la maison ».

Voilà bien à peu près la relation de l'événement qui peut avoir inspiré la fable de La Fontaine : cette source de renseignements paraît avoir été ignorée de M. Guillon.

Mais voici un troisième document qui échappe à Guillon comme à Nodier. Peut-être le livre d'où je

l'extrait (*Propos de table de Martin Luther*) n'était-il pas publié de leur temps, du moins en français.

La première traduction n'a paru qu'en 1844; elle est de M. Gustave Brunet, et l'édition encore unique de 1844 est devenue assez rare (1).

On y lit, page 173 (et ici l'auteur parle *de visu*) : « J'ai vu à Lintz, en Autriche, un chien qui était dressé à aller, avec un panier au cou, chercher de la viande chez le boucher. Lorsque d'autres chiens venaient essayer de la lui enlever, il posait le panier et se battait vigoureusement avec eux; mais quand il s'apercevait qu'ils étaient trop forts pour qu'il leur tint tête, il s'emparait lui-même d'un morceau de viande, afin de ne pas tout perdre. C'est ainsi qu'agit notre empereur Charles: il a, pendant longtemps, défendu les bénéfices ecclésiastiques; mais, voyant que chaque prince s'emparait des monastères et les dépouillait, il prend possession des évêchés, et il vient de se saisir de ceux de Liège et d'Utrecht ».

La Fontaine ne connaissait pas probablement l'anecdote citée dans le livre attribué à Luther, et cependant il se rencontre avec lui, non-seulement dans le fond et les détails du récit, mais encore dans l'application politique qui sert de conclusion, sinon de moralité à sa fable.

Ecoutez plutôt :

Je crois voir en ceci l'image d'une ville

Où l'on met les deniers à la merci des gens;

(1) Le texte allemand des *Tischreden* a été imprimé, pour la première fois, à Eisleben en 1566, et réimprimé, presque en même temps, en 1567 et 1568 à Francfort, à Leipsick et à Iéna.

Echevins , prévôt des marchands ,  
Tout fait sa main ; le plus habile  
Donne aux autres l'exemple , et c'est un passe-temps  
De leur voir nettoyer un monceau de pistoles.  
Si quelque scrupuleux , par des raisons frivoles,  
Veut défendre l'argent , et dit le moindre mot ,  
On lui fait voir qu'il est un sot ;  
Il n'a pas de peine à se rendre ,  
C'est bientôt le premier à prendre.

La Fontaine aurait pu seul nous tirer d'embarras,  
et changer nos suppositions en certitude. Il n'hésite  
pas, en d'autres endroits, à nous renseigner sur ses  
emprunts ;

Par exemple dans :

*L'Avare qui a perdu son trésor.*

(Liv. iv. F. 20).

Le texte développé :

L'usage seulement fait la possession

aurait pu être emprunté à Montaigne, qui dit, Liv. I<sup>er</sup>,  
chap. 42, des *Essais* :

C'est le jouir, non le posséder, qui nous rend heureux.

Mais le fabuliste avoue nettement son larcin, quel-  
ques vers plus bas :

L'homme au trésor caché qu'Esopé nous propose  
Servira d'exemple à la chose.

La 59<sup>e</sup> fable d'Esopé est effectivement plus que le  
point d'appui de La Fontaine : il lui emprunte une  
foi de détails précis ; il devient même, sur quelques  
points, exact traducteur.

Je mets les deux textes en regard ; celui d'Esopé en latin :

LA FONTAINE

ESOPE

Il avait dans la terre une somme	In loco quodam defodit, una de-
Son cœur avec.	[enfouie] fosso illic et animo suo et mente...
Il y fit tant de tours qu'un fossoyeur	Id autem, quum ex operariis
Se douta du depôt, l'enleva sans	[le vit, quidam observasset, cognovit, et
	refossam massam abstulit.
Notre avare, un beau jour, ne trouva	[mot dire.
	[que le nid.
Voilà mon homme aux pleurs, il	Vacuum locum videns, lugere
Il se tourmente, il se déchire.	[gémît, il soupire, cœpit, et capillos evellere.

Et la sage remontrance du Passant :

Dites-moi donc de grâce,	Ne sic, ait, heus tu tristare.
Reprit l'autre, pourquoi vous vous	Neque enim habens aurum habe-
[affligez tant,	bas.
Puisque vous ne touchiez jamais à	Tu avais cet or sans l'avoir.
[cet argent.	Lapidem igitur pro auro accep-
Mettez une pierre à la place,	tum reconde, et puta tibi aurum
Elle vous vaudra tout autant.	esse. Eundem enim tibi usum
	præstabit.

Esopé reproduit dans son *O μυθος δηλοι*, la pensée fondamentale du début :

*Fabula significat nihil esse possessionem, nisi usus adfuerit.*

Phèdre après Esopé, Benserade, Desbillons, Grillo, Lessing après La Fontaine, ont repris et développé, avec plus ou moins de bonheur et de succès, la même idée.

M. Guillon cite ces imitations. Il relève aussi, dans le *Cymbalum mundi* de Desperriers, un passage qui rappelle le détail le plus piquant du récit d'Esopé :

« Je m'en voys mettre des os et des pierres au lieu du thrésor que Pyrargus l'usurier a caché en son champ ».

(Dial. 4. pag. 140.)

Mais aucun de ces commentateurs ne me paraît avoir signalé un passage curieux de l'*Utopie* de Th. Morus, que je mets sous vos yeux en l'empruntant à la traduction de Gueudeville (Ed. de 1730, pag. 190).

« Que dirons-nous des avarés, ces malheureux hydropiques, qui brûlent pour l'argent et dont la soif ardente ne s'éteint jamais ? Ils entassent espèce sur espèce, monnaie sur monnaie ; est-ce pour s'en servir ? Rien moins que cela. Le métal leur étant bien plus cher qu'eux-mêmes, ils seraient fort fâchés de l'employer à leurs propres usages. De quelle utilité leur est donc cet amas de pièces ? à les contempler et à les compter ?

» De bonne foi, peut-on dire que ces gens-là jouissent d'une vraie volupté ? Disons plutôt qu'ils sont les victimes, les esclaves d'une imagination séduite par le faux plaisir ».

Rapprochons ces quelques lignes des vers de la fable :

Je demande à ces gens de qui l'ambition  
Est d'entasser toujours, mettre somme sur somme,  
Quel avantage ils ont que n'ait pas un autre homme.

.....  
Ce malheureux attendait,  
Pour jouir de son bien, une seconde vie,  
Ne possédait pas l'or, mais l'or le possédait.  
..... .. n'ayant d'autre déduit  
Que d'y ruminer chaque nuit,  
Et rendre sa chevance à lui-même sacrée.

Thomas Morus continue :

« Quelle idée aurons-nous de ces *Harpagons* qui, par une autre sorte de vice, cachent soigneusement

un or dont ils ne profiteront jamais, et qu'ils ne verront peut-être de leurs jours ? La crainte qu'on ne leur arrache, qu'on ne leur enlève leur trésor, les tient dans une inquiétude continuelle, si bien que souvent ils perdent par la peur qu'ils ont de perdre. En effet, n'est-ce pas une perte effective, quand, privant de votre argent vous et peut-être tous les mortels, vous l'enfouissez, vous l'enterrez ?

» Cependant, après que vous avez caché bien avant votre trésor, comme si vous l'aviez mis en lieu de sûreté, et qu'il fût absolument hors de portée des voleurs, vous sautez de joie. Mais supposons que quelqu'un, découvrant par hasard ce dépôt confié à la terre, se l'approprie et l'emporte ; — vous survivez dix ans à ce vol et vous l'ignorez. — Dites-moi s'il vous plaît, pendant ces dernières années que vous aurez vécu depuis le vol de votre argent, que vous importait-il qu'on l'eût laissé en sa place ? Assurément cela vous était égal ; et puisque votre possession imaginaire ne vous eût été utile en rien, pendant tout ce temps-là, il était fort indifférent à votre égard qu'on prit ou qu'on ne prit pas ce trésor enterré ».

La Fontaine a-t-il connu ce passage de Th. Moreus ? J'inclinerais à le croire. Y a-t-il dans sa fable réminiscence, imitation ou simple concordance ? Je vous le laisse à penser.

---

## NOTES

D'UNE

### EXCURSION DANS LE NORD-OUEST DE LA FRANCE.

---

**Côtes de la Manche. — Rives de la Loire.**

---

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1869 :

par le même.

---

Il me faudrait la plume de Théophile Gautier servie par l'imagination d'Alexandre Dumas, pour risquer une relation de mes impressions de voyage, où la description des hommes et des choses serait agrémentée d'incidents romanesques. Faute de cette faculté qui permet de broder sur un fond vrai de brillants accessoires, je ne vous apporte que quelques notes tracées au courant de la vapeur : je ne reviens pas de pays lointains et inconnus ; il me suffira de vous renvoyer, pour plus amples détails, aux guides très-bien faits qui contiennent, pour toutes les régions de la France, des indications aussi exactes que minutieuses. La sincérité fera le seul mérite de ce rapide compte-rendu.

Paris.

Je n'ai fait que traverser Paris. — Le temps d'y constater, de contrôler peut-être les derniers événements à sensation.

Je revois cette étrange façade du nouvel Opéra à peu près achevée ; mon opinion n'a pas changé : elle manque d'ampleur, de dignité, elle est étriquée, ornementée avec mièvrerie. Le temps amortira, dit-on, les disparates résultant du mélange des couleurs et des matériaux. — Les façades latérales offrent le grand caractère qui manque à la face principale. — Je me mêle à la foule qui s'agglomère devant le *Groupe de Carpeaux* ; la souillure a disparu, et ne se voit plus qu'aux étalages des marchands de photographies. Carpeaux est content de son œuvre ; il a raison, elle consacre sa réputation. Les artistes la louent en général. Pour moi, j'admire et je m'étonne. L'œuvre est belle incontestablement ; la vie, l'entrain, la fougue y dominant ; mais elle n'est pas à sa place. Elle dépasse en dimension, en relief, les trois autres sujets correspondants : la poésie dramatique, la poésie lyrique et la musique. Carpeaux semble dire à ses confrères comme le jeune Henri IV dans un de ses premiers combats : *Place, effacez-vous, je veux paraître*. Et puis, au lieu de symboliser la danse noble et pudique, telle que la comprenaient Fanny Elssler et Taglioni, telle qu'elle devrait être en honneur sur un théâtre qui s'appelle l'Académie, ce groupe représente la danse échevelée et presque inavouée des bals masqués et des jardins publics : il semble fait pour servir de fronton à Mabille ; et à la place de ce génie agitant un tambour de basque,

on serait tenté d'évoquer un municipal rappelant à l'observation des règlements des bacchantes hardies. De la Chaussée-d'Antin, je me transporte à l'ancienne rue de la Barrillerie devenue un large boulevard, pour y apprécier les grands travaux de M. Duc, qui ont développé, complété et dégagé le vieux Palais de Justice, et qui ont valu à leur auteur cette récompense tellement exorbitante, qu'il s'est empressé noblement de le reconnaître lui-même, en consacrant la moitié à la fondation d'un prix d'encouragement pour ses jeunes confrères.

Le palais des Champs-Élysées m'offre ensuite une exposition qui me fournira l'heureux emploi d'une demi-journée de pluie. Paris est une exposition perpétuelle, celle-ci est un regain de la grande exhibition de 1867: elle se spécialise, elle ne comprend que les objets où l'art est appliqué à l'industrie. Elle est fort remarquable, fort intéressante, mais elle ne fait que centraliser les merveilles éparses dans tous les magasins de la capitale: meubles de luxe, carrosses, cristaux, bijoux, orfèvrerie, etc..., occupent le rez-de-chaussée; une partie de la galerie supérieure renferme toutes les singularités exportées des régions extrêmes de l'Orient et de l'Amérique, empruntées aux collections d'amateurs. Le reste de l'espace est rempli par l'exposition des dessins résultant d'un concours entre les élèves des écoles chrétiennes de toute la France.

Ce qui me frappe le plus parmi les nouveautés de l'art industriel accumulées dans la partie basse du Palais, ce sont les décorations en filigrane appliquées aux objets de cuivre et d'acier, et les poteries en verre émaillé dont on paraît avoir récemment retrouvé le procédé.

Le temps passe fort agréablement pendant cette visite, animée encore par une phalange d'habiles musiciens qui exécutent, avec une verve et une maestria dignes de l'orchestre de Padeloup, la brillante ouverture de Guillaume Tell.

Le ciel s'est un peu rasséréiné et permet une excursion au bois de Boulogne où je note les singularités du moment. Paris est la reine de la mode, c'est-à-dire de la folie : La folie actuelle consiste à se coiffer : les femmes, d'un chapeau de feutre ou de velours de forme haute, rappelant l'époque de la Ligue ; les hommes, d'un chapeau de feutre aussi fendu dans la partie supérieure, de manière à former deux pointes, couleur vert sombre le plus souvent, et orné de plumes ou de têtes d'oiseaux, plumes de coq, plumes de faisan. En outre, les élégants et les élégantes agitent moelleusement, en guise de badine, une plume de paon. Tous les paons de nos basses-cours doivent avoir subi à cette heure une mue exceptionnelle.

#### Rouen. — Le Havre.

J'avais autrefois descendu la Seine de Paris à Rouen par un service de bateaux à vapeur, qui partaient du Pecq, au bas de la terrasse de Saint-Germain et débarquaient presque au pied de la statue de Corneille, à la pointe de l'île Lacroix. Pour gagner du temps, j'ai pris la voie de fer qui aboutit à travers la montagne Sainte-Catherine dans les quartiers hauts de la capitale de la Normandie.

On m'avait annoncé que Rouen avait, depuis 15 ans, perdu sa vieille physionomie, transformée par les grandes artères qui ont éventré, dans ces derniers

temps, presque toutes les grandes cités; Rouen possède il est vrai maintenant sa rue Impériale, où débouchent à angle droit la rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue de l'Impératrice, que l'on descend du débarcadère de la rive droite au port. Les constructions en pierre ont bien remplacé sur ce parcours les vieux pans de bois; mais la ville n'est pas tout-à-fait transformée pour cela. D'abord il y pleut toujours, et elle n'a pas cessé de mériter, à ce point de vue, son grotesque surnom. D'ailleurs, en dehors des grandes voies nouvelles que je viens de signaler, on aperçoit toujours, aux amorces des autres rues, un grand nombre d'anciennes façades composées de poutrelles et de torchis.

Nonobstant une pluie battante, qui fouette en plein visage les images en bronze du grand Corneille et de l'honnête Boieldieu, j'accomplis ma visite obligée au palais de justice, qui refléurit sous une intelligente restauration, et aux trois belles églises : la Cathédrale, Saint-Ouen et Saint-Maclou.

Cette dernière est en réparation. La Cathédrale est toujours déshonorée par cette flèche en fer, tronquée de la façon la plus disgracieuse, qui a remplacé le clocher incendié en 1822; mon intérêt se concentre aujourd'hui sur le beau musée d'antiquités organisé dans l'ancien couvent de Sainte-Marie, et parfaitement installé, grâce aux soins de M. Pottier et de l'abbé Cochet. J'y remarque en particulier une belle collection de faïences qui retracent, par des échantillons de choix, le commencement, la prospérité et la décadence de la fabrique de Rouen.

J'ai hâte de gagner le Hâvre : la persistance des brouillards et des orages empêche encore le service

régulier de la navigation de la Basse-Seine. Le paquebot ne part pas aujourd'hui ; on ne sait s'il partira demain. Prenons encore la voie de fer qui transporte de Rouen au Havre en deux ou trois heures.

Voici bien une ville qui grandit et se transforme : un nouvel Hôtel de ville se dresse au bout de la rue de Paris, précédé du square obligé, autour duquel s'élèvent de belles constructions privées ; une sous-préfecture vient aussi prendre place sur le boulevard Impérial du côté du levant (1). Mais du côté du couchant de grands espaces vides, entre le boulevard et la vieille ville, attendent des habitations et des habitants. On n'y voit encore que des rues tracées en projet, bordées de trottoirs et de candélabres. Ces grands espaces, qu'on appelle, par anticipation, la ville de François 1<sup>er</sup>, occupent le vide à combler entre le Havre, la mer et le grand bourg d'Ingouville, annexé depuis une dizaine d'années ; c'est là qu'était installée, au début de 1869, la magnifique exposition, une de celles de province qui ont eu le plus de retentissement, et dont il reste encore un débris, un immense aquarium où l'on est introduit par l'inévitable tourniquet à 50 centimes.

J'escalade les hauteurs d'Ingouville pour atteindre aux phares du cap de la Hève, étonné de rencontrer des fontaines jaillissantes sur les points les plus élevés de cette colline. Je constate aux abords d'un des phares les désastreux résultats de la tempête du 11

(1) Il faut dire, à la louange du Havre, que, si l'on vient d'y créer un boulevard impérial, les abords du bassin du Commerce conservent les noms de « place Louis XVI » et « quai d'Orléans », et qu'une des rues qui montent à Ingouville porte le nom de « rue Louis-Philippe ».

septembre ; ce ne sont que des arbres tordus ou déracinés , victimes moins intéressantes que les nombreux marins atteints par les sinistres en mer. Je redescends par le côteau de Sainte-Adresse ; et , après une station à la chapelle de Notre-Dame-des-Flots , je m'arrête devant un singulier monument funéraire érigé par la veuve du général Lefebvre-Desnouettes à la mémoire de son mari , mort à la mer : sur un piédestal carré , de forme assez vulgaire , se dresse une masse de pierre , revêtue d'un enduit de stuc blanc ; ce n'est ni une colonne , ni un obélisque ; imaginez plutôt un énorme concombre , que son éclatante blancheur permet d'apercevoir à une grande distance en mer ; vous aurez une idée de ce chef-d'œuvre de piété conjugale autant que de mauvais goût. Je redescends au port par la plage des bains en contemplant pendant longtemps un admirable effet de soleil couchant sur la ville endormie au bord des flots.

La marée descend et laisse à sec l'avant port ou chenal maritime. Mais une forêt de mâts couronne les nombreux réservoirs à flot : les bassins du Commerce , de l'Eure , de la Barre et de la Floride. Le paquebot de Southampton a sa quille à sec , ainsi que ceux qui doivent demain matin emporter les passagers vers les plages d'Honfleur et de Trouville. Quelques jours plus tard , j'étais peut-être requis pour prêter main-forte à l'arrestation du trop célèbre Tropicman.

#### Trouville. — Caen. — Cherbourg.

Le paquebot , en partance pour Trouville à huit heures du matin et qui doit nous prendre à son bord , porte le nom de *François 1er*. C'est un mauvais mar-

cheur qui, au lieu de faire cette courte traversée en vingt-cinq minutes, y mettra à peu près une heure. A peine embarqué, une grosse fille vient tirer, de dessous les bancs qui garnissent le pont, des ustensiles dont je devine l'horrible usage. Ce sont de petits baquets de bois peints en vert, dont l'emploi est promptement réclamé par les trois quarts des passagers de tout sexe. J'échappe heureusement à cet ignoble tribut que chacun ferait mieux de jeter à la mer, pour en faire disparaître instantanément les traces, au lieu de le recueillir dans ces petits baquets ou de le répandre sur le pont, au risque d'en gratifier ses voisins.

La première construction qui se dessine sur la côte de Trouville est le splendide hôtel des Roches-Noires, ainsi nommé parce que, au devant de sa façade, la mer découvre en se retirant des blocs de rochers d'un noir d'ébène ou de jais, qui sont presque à fleur d'eau.

Le paquebot franchit avec la marée montante le chenal qui forme, entre deux jetées en bois, l'embouchure de la Touques.

Toutes les rivières, sur les côtes de Normandie et de Bretagne, deviennent des bras de mer et forment un ou plusieurs ports à leur embouchure : Touques et Trouville, sur la Touques ; Dives et Cabourg, sur la Dives ; Saint-Servan et Dinan, sur la Rance. Quelquefois la rivière prend le nom du port : la rivière d'Auray, la rivière de Châteaulin, la rivière de Quimperlé.

Nous arrivons en pleine station de bains. Toute la côte du Calvados en est remplie. Les établissements se succèdent à petite distance les uns des autres, et deviennent de jour en jour plus fréquentés. Entre

Honfleur et Isigny s'échelonnent Trouville, Deauville, Cabourg, Beuzeval, Courseulle, Langrune, etc.

Parmi toutes ces stations, Trouville est particulièrement en faveur, et tient la corde, comme on dit, en attendant qu'une circonstance imprévue, un personnage en renom, une réclame quelconque pousse la foule des désœuvrés d'un autre côté; Dinard, en face de Saint-Malo, pourrait bien devenir au premier jour ce point plus favorisé.

En attendant, les baigneurs affluent à Trouville, qui est devenu, dans moins de dix ans, un lieu de plaisance fréquenté par *toutes les aristocraties*, qui s'abritent dans ces charmantes villas uniformément construites en briques, garnies de volets verts, et enveloppées de jardins.

L'hôtel des Roches-Noires fait exception par la beauté des matériaux et la richesse de sa construction: il a l'apparence d'un palais. L'ex-reine d'Espagne et sa suite viennent d'en sortir pour rentrer à Paris à cause des premières rigueurs de la saison. Il ne manque pas cependant de baigneurs et de baigneuses intrépides qui utilisent les beaux jours de la première, quinzaine d'octobre. La population étrangère s'est d'ailleurs un peu transformée, et les hôtels sont remplis par les touristes qu'entraînent les facilités offertes par la compagnie de l'Ouest, pour des voyages improprement appelés *Circulaires*.

Les bazars abondent, comme dans toutes les villes d'eaux, offrant aux collectionneurs, à défaut des curiosités du pays qui n'en produit point, les ivoires de Dieppe, et les importations de la Chine et du Japon. Un magasin de Trouville est remarquablement approvisionné en objets de ce genre. Il est géré par un Tou-

lousain nommé Léon, qui entretient, dit-il, des relations directes avec l'extrême Orient; il m'assure que c'était lui qui tenait, déguisé en Japonais, un des plus beaux étalages de l'exposition universelle de 1867 à Paris. Sa figure plate et son regard rappellent, en effet, le type de la race orientale. Il est établi à Trouville à demeure, tandis que la plupart des autres marchands, comme à Interlaken, à Baden, à Vichy, sont forains et déguerpiissent à la fin de la saison d'été. Léon m'a reconnu sans peine pour un méridional, et me déclare en plaisantant qu'il me vendra plus cher sa marchandise, en qualité de compatriote.

Mais l'intérêt de Trouville n'est pas dans cet accessoire qui lui est commun avec toutes les villes d'eaux. C'est par la douceur du climat, par la beauté et la sûreté de la plage qu'on y est captivé; une surface immense se découvre à marée basse, recouverte d'un sable fin qui prend aussitôt la régularité et la consistance d'une chaussée asphaltée.

Pendant que je suis d'un œil attentif et insatiable le flot qui recule, cette vaste plage se couvre de pêcheurs de crevettes, qui ne sont pas tous pêcheurs de profession. Parmi eux se mêlent, en amateurs, de jeunes enfants, que les mères surveillent de loin en avançant peu à peu, à mesure que le flot descend, les sièges volants sur lesquels elles viennent humer l'air salubre de la mer. Les heures s'écoulent, sans qu'on s'en aperçoive, dans cette muette contemplation.

La voie ferrée de Paris à Cherbourg a jeté deux bras vers la côte pour atteindre Trouville et Honfleur. Je vais la reprendre à Lizieux pour gagner la jolie ville de Caen. Cité proprette, calme et tout à fait avenante; elle a peu changé depuis vingt ans. —

Les corbeaux sont toujours en possession des tours de l'Abbaye-aux-Hommes ou église Saint-Etienne. On achève la restauration de l'Abbaye-aux-Dames ; l'église Saint-Pierre, dont le ravissant chevet a été dégagé, est précédée maintenant d'un gracieux jardin.

Il faut signaler ici pourtant un changement notable : les artisanes paraissent renoncer au bonnet de coton traditionnel, qui ne coiffe guère plus que les vieilles ou les filles de la plus pauvre condition.

Cherbourg ne ressemble pas plus à Toulon que Toulon à Rochefort ; à Toulon, la nature a dessiné et fermé deux rades dont la sécurité est ainsi garantie. Rochefort n'est pas un port de mer ; c'est un entrepôt maritime, implanté au milieu d'une plaine marécageuse que de nombreux canaux de dessèchement ne parviennent pas à assainir complètement.

Cherbourg est conquis sur la mer, et creusé dans le roc. Cette création extraordinaire atteste la puissance de l'homme, et le triomphe de l'intelligence sur les éléments et sur les obstacles naturels. Quand on a vu l'arsenal et la gigantesque digue qui forme la rade factice ; quand on a prolongé son regard sur la vaste mer du haut de la montagne du Roule, on quitte Cherbourg largement satisfait. J'ai vu creuser, en 1855, le troisième bassin du port militaire. Depuis, tous les établissements de la marine se sont encore développés, et l'on a érigé la statue équestre de Napoléon I<sup>er</sup>, étendant le bras et jetant un coup d'œil profond et menaçant sur l'Angleterre.

En traversant la rade pour aller visiter la digue, on me fait remarquer un de ces singuliers bâtiments américains récemment acquis par notre gouvernement ; il contraste par ses formes lourdes et carrées avec la

structure de nos frégates cuirassées, en ce moment à l'ancre. Je retrouve ici la *Savoie* que j'avais vue neuve, il y a deux ans, faisant ses essais dans le port de Toulon ; elle est aujourd'hui montée par le contre-amiral Dieudonné, qui vient d'être appelé au commandement de l'escadre cuirassée. Je monte sur la *Flandre*, (commandant Martineau des Chenetz), où j'ai la surprise de rencontrer, dans le petit mousse qu'on charge de m'accompagner dans tous les recoins du navire, un jeune compatriote, un nimois, que quelques écarts de jeunesse ont jeté dans cette pénible et fâcheuse école.

.

**Le mont Saint-Michel. — Saint-Malo.**

Mon objectif est maintenant le mont Saint-Michel. La voie de fer ne se prolonge pas encore jusqu'à Granville ; elle me conduit jusqu'à Saint-Lô, qui se rattache à la ligne de Paris à Cherbourg au bourg de Lison, entre Bayeux et Carentan. A Saint-Lô, j'abandonne ce système de locomotion (et je ne m'en plains pas) pour reprendre ces bonnes diligences attelées de petits chevaux bretons pleins d'ardeur, mais têtus comme la race humaine du même pays ; il faut, dit-on, quinze mois pour les assouplir. Je grimpe avec bonheur sur ce siège élevé, la banquette, dont j'ai souvent usé dans ma jeunesse, le seul moyen d'admirer à l'aise ces plantureuses plaines du Cotentin et de l'Avranchin, où la nature semble s'être parée pour le plaisir des yeux. Les larges routes, bordées de chênes et de châtaigniers d'une tournure superbe, semblent les allées d'un parc ou les avenues d'une résidence souveraine. Nous mettons cinq heures pour atteindre Avranches, petite ville séduisante, une de nos plus jolies sous-préfectures,

où l'on fait volontiers une pause pour contempler la baie de Cancale et le mont Saint-Michel, spectacle splendide vu des hauteurs du Jardin des Plantes. A droite, la vue s'étend aussi délicieusement sur la vallée de la Sée, où se développe un paysage peut-être sans pareil en France. La verdure ne fait jamais défaut sur ces belles côtes de la Normandie, où la douceur de la température permet de cultiver certains végétaux des plus délicats, les figuiers, entre autres, que j'ai vu soigner en pot sur un appui de fenêtre à Lyon et à Genève; les figuiers ici sont superbes, mais les figues sont détestables. On vous sert aussi des raisins dont les grains sont à peu près de la dimension du gros plomb de chasse, et durs à l'avenant. Avranches se partage, avec Boulogne et Saint-Servan, la population anglaise, qui vient chercher chez nous l'air transparent et le soleil radieux que lui refusent ou que lui dérobent les brumes et les vapeurs de charbon qui enveloppent son île.

La route de terre contourne la côte pour atteindre Pontorson, où nous ne sommes plus qu'à 10 kilomètres du mont Saint-Michel. Le transbordement des touristes se fait immédiatement dans des voitures spéciales qui, dans une heure, doivent nous descendre au pied du mont. Mais aux trois quarts du chemin, il nous faut abandonner la voiture qui a constamment roulé sur une chaussée formée d'un terrain d'alluvion appelé sablon, fin et gris comme la cendre, sorte d'engrais charrié par toutes les rivières qui débouchent dans la baie de Cancale, et qui est amoncelé des deux côtés de la chaussée, comme les pyramides de sel sur les côtes de la Méditerranée. La mer n'a pas encore découvert complètement les abords du rocher que nous allons

escalader ; nous achevons la route dans une barque qui descend le lit du Couesnon sur une longueur de 1200 mètres. Pendant le temps que nous mettrons à déjeuner ou à visiter l'abbaye, la grève sera devenue praticable aux piétons et aux voitures pour le retour. Le trajet à sec, sur ces grèves, n'est pas toujours sans dangers. Le fond de la baie n'est pas formé de sable, mais d'un limon gras et mou qui fournit ce sablon dont j'ai parlé ; un guide est quelquefois nécessaire pour indiquer les passages sûrs.

Une description du mont Saint-Michel exigerait un volume, et ce volume est à votre disposition. Il faut lire l'excellente notice de M. Le Hericher, secrétaire de la société archéologique d'Avranches, qui ne laisse rien à désirer. Le travail sur le même sujet, de M. l'abbé Pigeon, membre de la même Société, est composé dans un autre esprit : l'auteur met surtout en relief le côté légendaire : il décrit l'abbaye telle qu'elle a été, telle qu'il voudrait la revoir par le rétablissement de l'antique pèlerinage ; qu'il me suffise de vous dire que ce n'est pas sans raison, qu'on appelle le mont Saint-Michel la merveille de la Normandie et la merveille de la France.

Trois admirables bâtiments ont été outrageusement dégradés pour être affectés à un service administratif : l'abbaye du mont Saint Michel, transformée en maison centrale de détention et en prison d'Etat ; — le château de Blois et le palais des Papes d'Avignon, transformés en caserne. Deux de ces bâtiments viennent d'être sauvés de la destruction, et il faut en faire honneur à la commission des monuments historiques, dont nos derniers gouvernements ont adopté et admirablement réalisé les propositions. La restauration du château de

Blois est complète, — j'en parlerai tout à l'heure ; — celle du palais des Papes est encore dans les *desiderata* des archéologues, et de tous les hommes de savoir et de goût ; celle du mont Saint-Michel est en cours d'exécution : elle se poursuit lentement, sous la direction de M. Bouet, depuis le moment où le gouvernement en a fait la remise à l'évêque de Coutances, qui consacre à ces travaux le produit des quêtes que font les religieux chargés de desservir l'église, et des offrandes des curieux. Les parties qui ont repris à peu près leur aspect primitif sont : l'église basse, l'église supérieure, le cloître et la salle des Chevaliers.

Vous savez que, après la suppression de la maison centrale, le mont Saint-Michel renferma de temps en temps quelques détenus politiques, parmi ceux-ci : Barbès, Blanqui, Raspail. Les guides ne manquent pas de montrer aux voyageurs la cellule d'où s'échappa Barbès, et le point du rocher où il tomba en se cassant la jambe ; un autre point où un de ses compagnons, tentant la même fortune, resta mort sur le coup.

La baie de Cancale sépare la Normandie de la Bretagne. Nous entrons par Saint-Malo sur le territoire de la vieille Armorique; nous reprenons le chemin de fer à Dol, deux stations avant Saint-Malo.

Quel admirable point de vue : Saint-Malo-en-l'Île, ainsi appelé pour le distinguer de Saint-Malo de la Lande (Manche), ne tient à la terre ferme que par sa chaussée factice (le *Sillon*) ; ses vieux remparts sont pour le moment enveloppés et battus par les vagues. Après un moment de repos dans la maison où est né Châteaubriand, devenue l'hôtel de France, nous faisons le tour des remparts. Dans quelques heures, nous

gagnerons à pied l'îlot où l'auteur des *Martyrs* a voulu qu'on creusât sa tombe.

En attendant, allons voir le port; il est à peu près vide: Les pêcheurs de morue sont encore en course; ils ne rentreront qu'à la fin d'octobre. J'espérais naïvement, à quinze ans de distance, voir achevé et fermé le bassin intérieur qui forme un port commun à Saint-Malo et à Saint-Servan, et qui, en raison de cette communauté d'intérêts, doit être construit à frais communs; — mais j'avais compté sans l'esprit de rivalité, de haine même, qui divise ces deux cités; ces sentiments réciproquement hostiles sont assez vivaces pour s'opposer à l'accomplissement de ce travail, toujours entamé, toujours interrompu.

La mer baisse et laisse à nu, d'abord les rochers qui servent de base à Saint-Malo, et successivement les innombrables écueils qui rendent si difficile et si traîtresse la passe qui sert d'entrée à son port.

Aussitôt que la chaussée du Grand-Bay est praticable, nous sortons par la poterne de Bon-Secours, et dans quelques minutes nous touchons à la tombe de Châteaubriand. Je constate avec peine l'aspect désolé de cet flot, que la municipalité de Saint-Malo ne craint pas, en perspective d'un maigre produit, de livrer au pâturage des bêtes à laine.

La mer en se retirant forme, entre ces nombreux rochers, des bassins naturels où elle conserve des teintes vives d'un vert sombre et phosphorescent, bien différente de ce qu'elle m'est apparue au Hâvre et à Trouville, où la vague descendante était d'une couleur terne et grisâtre. Quelques légers bâtiments se dessinent au loin; ce sont des bateaux pêcheurs, des chasse-marée de Cancale ou de Granville, que le

marin qui m'accompagne appelle du nom de Besquine. Leurs voiles blanches ou rousses donnent au côté de l'Orient une animation charmante, tandis que sur la gauche un petit vapeur va et vient pour transporter ou ramener, de demi-heure en demi-heure, les promeneurs qui vont passer quelques moments sur la jolie côte de Dinard.

Il faut s'arracher à cet attachant spectacle; on nous attend dans le Morbihan à jour fixe.

■  
**Rennes. — Vannes. — Auray. — Carnac.**

Je ne fais que traverser Rennes, grande et belle cité, qui ne présente pas de caractère saillant. Toutes les rues se ressemblent; la place du Palais de Justice ressemble à la place de l'Hôtel-de-Ville. La façade du Théâtre en hémicycle rappelle celle d'Anvers. Un bâtiment neuf d'un très-bel aspect vient d'être affecté au Lycée. Comme celui de Caen, comme celui du Havre, cet établissement grandiose me fait regretter que notre ville de Nîmes ne soit pas encore en possession de celui qu'elle attend depuis bientôt dix ans.

Je rejoins à Redon la ligne de Nantes à Brest, et j'arrive bientôt à Vannes, où je compte me retremper quelques jours au sein de la vie de famille. Il me sera d'ailleurs plus agréable d'aller en compagnie faire quelques excursions dans les environs, où bien des endroits curieux méritent une visite. Je passe une première journée à parcourir cette petite ville gracieusement étagée au nord du golfe du Morbihan. Ses vieux remparts, envahis par les plantes parasites ou transformés en terrasses et jardins, offrent parfois, un agréable aspect. La plupart des maisons, dans la rue de la

Monnaie, en particulier; présentent deux ou trois étages en avant-corps ou en surplomb; les uns sur les autres, et se rejoignent presque par le haut; en interceptant le jour et le soleil; de belles allées longent jusqu'aux îles du Morbihan le côté droit du bras de mer qui forme le port; une autre promenade en amphithéâtre, dite la Galère, sert de prolongement au jardin de la Préfecture; installée dans un hôtel d'une dimension exagérée. Un membre de la Société polymathique du Morbihan me sert de cicerone à la bibliothèque communale, peu considérable et assez pauvrement installée dans une maison tenue à location, qui renferme aussi de belles collections d'histoire naturelle. La Société polymathique siège dans le même local, où elle a à sa disposition une salle pour sa bibliothèque particulière.

Mon guide a gardé pour la fin la partie la plus intéressante des collections: c'est le musée archéologique, qui occupe les deux étages de la Tour du Connétable. Là, sont disposées des vitrines dont chacune correspond au *tumulus* qu'on a fouillé pour en tirer les objets antiques dont elle est garnie. On trouverait difficilement ailleurs une aussi grande quantité accumulée de ces ustensiles qui sont en ce moment l'objet de si intéressantes investigations; ils proviennent des *tumuli* de Saint-Michel à Carnac, de la presqu'île de Rhuys, de l'île de Gavrinis, de Montoirac. Ils consistent essentiellement en instruments de pierre dits *celtes*, haches ou couteaux de toutes dimensions, et en colliers de quartz, jade ou malachite, pierres vertes de diverses nuances désignées, si je ne me trompe, par M. Damour, sous le nom de *calais*. Une de ces collections contient un grand nom-

bre de vases de terre dont on a rapproché les fragments ; ils ressemblent singulièrement aux marmites de notre pays, et ils portent des traces incontestables du feu où ils ont été exposés. L'aspect de ces vases, l'uniformité des instruments tranchants, qui portent la plupart des traces de brisures, me paraît donner un certain poids à l'opinion de M. *Déliéré*, qui voit dans tous ces objets des ustensiles de ménage plutôt que des instruments de guerre, et dans les lieux d'où ils ont été exhumés, des magasins de réserve plutôt que des sépultures. Je me sens trop peu compétent pour être plus affirmatif que mon auteur ; je livre sa brochure et ses conjectures aux appréciations de nos archéologues.

Le lendemain, nous nous mettons en route pour Carnac ; à mi-chemin, nous jetons un coup d'œil sur la jolie ville d'Auray ; le port et la campagne environnante forment un spectacle charmant du haut de la tour du Lock.

A Carnac, nous sommes en plein au milieu des vestiges de l'antiquité la plus reculée. Il faut dépasser aujourd'hui l'époque druidique ou celtique, et se rejeter dans les temps inconnus pour y rattacher ces colosses de pierre brute, dont l'usage et la destination seront peut-être toujours un problème. Aussi, la science moderne, dans son incertitude pour préciser leur origine, propose de substituer à la désignation de monuments celtiques, celle de monuments mégalithiques, qui ne rend raison de rien, il est vrai, mais qui exprime simplement un fait à l'abri de toute contradiction.

Je ne vous dissimulerai point que j'ai éprouvé, au milieu de ces champs arides, couverts de grandes pierres amoncelées, une immense déception. Je m'étais attendu, sur la foi de dessins que je n'ose dire menteurs,

à une espèce de stupéfaction devant ces témoins si vantés d'un autre âge. Ces blocs énormes, je le confesse à ma honte, n'ont rien dit à mon imagination. Dans ces landes désertes, appelées les *alignements* de Carnac, toute trace de régularité aura bientôt disparu; les pierres debout sont peu nombreuses, les formes et les hauteurs très-variées. Sont-elles brutes? ont-elles reçu dans le temps un certain degré d'ouvrage? les a-t-on trouvées sur place ou transportées de loin? Autant de mystères. La plupart ont été usurpées par le propriétaire voisin, et enchassées soit dans la maçonnerie d'une grange, soit dans les grossières limites d'un champ. L'effet pittoresque est à peu près nul, l'effet moral négatif. On aperçoit trois champs couverts de pierres du sommet du tumulus dit le *mont Saint-Michel* de Carnac; de ce point, on jouit aussi d'une vue splendide sur l'Océan.

En rentrant au village de Carnac, on s'arrête, avec plus d'émotion, devant un dolmen renversé ou boiteux, dont la pierre horizontale sert d'assise à un monument des premiers temps du christianisme: une croix de pierre portant une grossière image du Sauveur.

Notre séjour à Vannes, coïncide justement avec l'annonce d'une fête religieuse, l'anniversaire du couronnement de *St<sup>e</sup> Anne d'Auray*. L'an passé, à pareille époque, en vertu d'une autorisation exceptionnelle du Saint-Père, la statue de *St<sup>e</sup> Anne* fut surmontée d'une couronne; ce fut une magnifique cérémonie. Celle d'aujourd'hui, sans avoir la même importance, attire un grand concours de monde.

C'est une occasion, qu'il faut saisir à la volée, de voir la population bretonne, endimanchée, au milieu de

ses exercices de piété. De nombreux véhicules conduisent de la station d'Auray au pauvre village de Sainte-Anne. On rencontre sur tout le parcours des piétons qui vont faire leurs dévotions à la fontaine miraculeuse. Les hommes sont généralement vêtus de noir de la tête aux pieds, et portent un chapeau à larges bords, en feutre à longs poils et garni de velours. Les femmes ne se distinguent que par une coiffure en cornette et à bouts pendants, et par un tablier à large bavette et de couleur changeante.

M<sup>r</sup> Dubreuil, archevêque d'Avignon, ancien évêque de Vannes, est venu tout exprès ; et il y aura ce soir une procession où il assistera avec son successeur au siège de Vannes, et l'évêque d'un diocèse voisin. La matinée est remplie par la visite des Saints-Lieux. La vieille église, qu'enveloppent presque en entier les constructions nouvelles de l'édifice plus riche qui doit bientôt la remplacer, est envahie par des flots sans cesse renouvelés de populations des deux sexes. Les hommes paraissent y dominer en nombre ; leur foi paraît aussi plus vive autour de la fontaine où ils viennent, le père suivi des fils et petits-fils, faire processionnellement leurs ablutions. Des femmes puisent à la source avec des vases grossiers et présentent à boire aux passants.

Les abords de l'église sont couverts de baraques fort entourées où se débitent des objets de piété, bénits et indulgenciés ; ceux qui voudront justifier qu'ils sont venus, faire leurs dévotions à S<sup>te</sup> Anne achètent une épinglette garnie de flocons rouges, qu'ils s'attachent à l'épaule ou à la boutonnière ; sur d'autres points, des jeux publics animent la scène. Les auberges ne désemplissent pas ; des tonneaux de

cidre sont en perce sur la voie publique. Les pauvres gens arrosent d'une bollée les sardines frites sur le gril qu'ils emportent dans une feuille de bruyère, avec un grossier morceau de pain. L'air est véritablement empesté de l'odeur de cette cuisine en plein vent.

Je m'attache à la recherche de quelques effets de costume local. Un petit nombre de paysans de la vieille roche, venus sans doute des points les plus reculés, conservent encore la culotte et quelques mèches de longs cheveux sur la nuque. Ils sont vêtus de gros drap gris, couleur naturelle; mais le plus grand nombre a adopté le pantalon très-large par le bas. Le caractère le plus singulier dans le vêtement des hommes qui n'ont pas revêtu cet habillement tout noir que j'ai déjà signalé, est un gilet dont le revers est blanc, rouge, vert, bleu, c'est-à-dire de couleur tranchante avec le fond, et qui est surchargé, ainsi que la veste très-courte qui le recouvre, de garnitures de boutons de cuivre plats, et plantés tellement serrés qu'ils ne sont évidemment destinés qu'à servir d'ornement.

#### Nantes. — Angers. — Tours.

La Bretagne, telle qu'on se la figure en général avec ses costumes et ses mœurs arriérées, n'existe plus que sur quelques points peu accessibles et peu fréquentés du Finistère et des Côtes-du-Nord. A Nantes, nous sommes en pleine civilisation moderne. Nantes-la-Brette n'est plus bretonne que par les souvenirs historiques de la comtesse de Montfort, de Gilles de Retz, de Clisson et de la reine Anne. La tour du Bouffay s'est récemment écroulée. Le château aux

fortes tours, qui vit les derniers jours de Chalais et d'où s'échappa le cardinal de Retz, est devenu un dépôt de poudre. L'immense cathédrale Saint-Pierre reste inachevée, pour avoir été conçue dans des proportions colossales. Une place régulière, entourée de constructions uniformes, est en création au devant de sa façade, pour permettre d'en apprécier l'effet à distance. L'admirable mausolée de François II en est toujours le principal ornement. Le musée est en réparation, et j'essaie en vain de faire fléchir la rigoureuse consigne du concierge pour revoir la malheureuse Athalie de Sigalon. En revanche, je puis admirer dans son bel ensemble l'église gothique Saint-Nicolas, dont il ne reste plus qu'à monter le clocher. La richesse de cette construction, qui s'élève en face du musée, contraste avec la sobriété excessive de décoration de ce dernier bâtiment, qu'on prendrait à l'extérieur pour une remise ou un vaste tombeau.

Nantes est peut-être la seule ville où un chemin de fer traverse le cœur de la cité. Un débarcadère spécial, établi au devant de la Bourse, y amène les négociants qui sont allés à une heure de distance, constater les arrivages de denrées coloniales ou d'autres marchandises au port de Saint-Nazaire. La voie de fer occupe, tout le long de la rive droite de la Loire, la moitié de la largeur des quais, au grand préjudice des promeneurs ou passants pour lesquels il a fallu multiplier les accès vers le fleuve, interceptés nécessairement à chaque passage des trains, au moyen d'une barrière mobile.

Les statues sont trop multipliées à Nantes : les muses, sur la façade du théâtre ; les marins célèbres, sur les deux façades de la Bourse ; les illustrations de

la Bretagne, aux entrées des cours Saint-Pierre et Saint-André : Duguesclin, Glisson, Anne de Bretagne, le connétable de Richemont ; et malheureusement ce ne sont pas des œuvres d'art. Notre siècle y a ajouté Cambronne et Billault : ce dernier sur la place du Palais ; le général, au mot célèbre, sur le joli square qu'on a successivement appelé cours Henri IV, cours Napoléon, aujourd'hui cours Cambronne. Vingt-cinq ponts au moins servent à traverser, soit les nombreux bras de la Loire, soit les deux rivières l'Erdre et la Sèvre qui viennent la rejoindre l'une au nord, l'autre au midi. La traversée des ponts dans la partie méridionale de la ville offre, sur des paysages variés, des points de vue délicieux. Mais ce qui fait aujourd'hui l'orgueil des Nantais, c'est la promenade du Jardin des Plantes ; c'est, dans des proportions réduites, le Bois de Boulogne de Paris. On y est frappé de la grande quantité de camelias arborescents en pleine terre, et de la multiplicité des magnolias de haute futaie, plantés en avenues, comme les marronniers ou les platanes de notre pays.

Au reste, dans le parcours de Nantes à Tours, l'horticulture est partout en grand honneur.

Angers s'y distingue par la splendeur de ses cultures. La création des boulevards qui forment une ceinture continue à cette charmante cité, a amené la création, dans un court espace de temps, d'une suite, continue aussi, d'habitations d'une élégance, d'une variété et d'un goût qui ne se rencontrent nulle part en dehors de Paris et Lyon ; et toutes ces jolies habitations sont, comme dans les quartiers neufs de Tours, enveloppées de verdure et de fleurs. L'Hôtel de ville, la préfecture, un cercle monumental se développent sur la ligne

de ces boulevards. Le jardin, ou plutôt le parc de la préfecture, est tellement vaste et somptueux qu'on s'est fait un devoir de le transformer, deux fois la semaine, en promenade publique. Il faut convenir que la vieille ville d'Angers est aussi laide que la vieille cité de Nîmes ; mais quelques belles résidences d'anciennes familles seigneuriales encouragent à s'y risquer. L'œuvre du grand statuaire David suffit ici à faire un musée. Sa statue du jeune René d'Anjou est supportée par un piédestal fort remarquable, orné lui-même de douze statues de petite dimension représentant la série chronologique des seigneurs souverains de l'Anjou.

Mais un monument sans pareil s'impose à l'attention du voyageur à Angers : c'est la forteresse dite le château d'Angers, qui développe, le long du boulevard montant au-dessus du quai de Ligny, la vaste enceinte de ses murailles, formées d'assises successivement jaunes et noires et flanquées d'une douzaine de tours rondes s'amincissant de la base au sommet, et régulièrement tronquées, en 1589, par un commencement de démolition. Rien de saisissant comme l'aspect sombre et sévère de cet étrange spécimen des constructions féodales.

Rien de neuf à Tours que la statue de Descartes, œuvre récente de M. de Nieuwerkerke. La rue Royale est restée rue Royale ; elle concentre toujours tout le mouvement de la ville. En parcourant l'intérieur de la cathédrale Saint-Gatien, j'y remarqué un monument qui m'avait échappé autrefois, le mausolée de deux jeunes enfants de Charles VIII ; c'est une œuvre gracieuse de la Renaissance, en marbre blanc, dans le genre des tombeaux des ducs de Bourgogne de Dijon. Les jardins embellissent toutes les habitations qui occupent le côté

ouest de la ville, entre la cathédrale et le boulevard qui conduit à la gare. On se croirait dans une des élégantes petites villes qui environnent la capitale ; cela ressemble à Auteuil, Brunoy, Courbevoie, etc.

Une surprise m'attend rue de l'Intendance, où je vais rechercher ce qui reste de la célèbre abbaye de Saint-Martin de Tours. Une grosse tour carrée est le seul débris de l'édifice ; mais on vient de découvrir dans le voisinage, le tombeau de S. Martin. On en a recueilli les reliques, qui sont placées provisoirement dans une chapelle attenante à l'emplacement où s'est faite la découverte, et renfermées dans une châsse d'une richesse merveilleuse. Les parois de la chapelle provisoire sont presque entièrement couvertes d'inscriptions régulièrement disposées sur des plaques de marbre blanc, toutes de même dimension, et qui attestent les nombreuses consolations attribuées à l'intercession du saint abbé.

**Amboise. — Chenonceaux. — Chaumont. — Blois  
et Chambord.**

Mes derniers jours de liberté ont été consacrés à la visite des anciennes résidences royales accumulées le long de la Loire aux environs de Tours et de Blois.

Vous savez combien, à portée de ces somptueuses demeures de souverains qui ont été si souvent le siège du gouvernement, sont venues se grouper ou s'abriter de grandes résidences seigneuriales. J'ai laissé de côté, faute de temps, et en raison d'ailleurs de leur intérêt secondaire, les châteaux d'Ussé, de Langeais, d'Azay-le-Rideau, et tant d'autres remarquables à

divers titres (1), pour concentrer mon attention sur les cinq palais ou châteaux qui occupent une plus grande place dans l'histoire : Amboise, Blois, Chaumont, Chambord et Chenonceaux.

Je serai bref au sujet même de ces demeures royales, dont la description remplit des livres spéciaux qui sont dans toutes les mains ; je note seulement quelques impressions à vol d'oiseau.

Amboise, Blois et Chaumont se distinguent de Chambord et Chenonceaux par leur situation élevée et leur assiette imposante. Du haut de leurs terrasses, l'œil émerveillé contemple, dans le bassin de la Loire, des beautés naturelles, dont aucune parole ne peut faire comprendre la magnificence, et qui expliquent l'heureux choix de ces emplacements. Chenonceaux est bâti en plaine ; mais là encore les bords gracieux du Cher justifient parfaitement le site choisi. Quant à Chambord, on s'est toujours demandé quelle raison avait pu mouvoir François I<sup>er</sup> à relever un donjon féodal bâti en plein désert, aux bords d'une mesquine rivière, le Cosson, et à le couronner de cette riche décoration pour laquelle semble avoir été créée l'épithète de flamboyante.

Chambord, Chaumont et Chenonceaux sont isolés et offrent à leurs propriétaires une retraite paisible, loin du bruit et du tumulte de la grande ville. Les châteaux d'Amboise et de Blois, comme résidences

(1) Il ne reste à peu près rien du Plessis-les-Tours, sombre demeure ou plutôt prison volontaire de Louis XI. Chanteloup qui fut l'honorable retraite de Choiseul a disparu, et de ses débris on a élevé le ridicule monument appelé *Pagode de Chanteloup*, que l'on aperçoit sur la lisière d'un bois, en allant d'Amboise à Chenonceaux.

souveraines, présentent l'inconvénient d'être contiguës aux habitations privées.

Amboise, depuis le séjour d'Abd-el-Kader et de sa suite, était resté dans un état fâcheux d'abandon ; l'heureuse restauration du château de Blois encourage à entreprendre ici des travaux analogues. La chapelle, isolée du château, est déjà tout à fait rafraîchie : on voit reflourir, au-dessous de ses tribunes, la frise délicate qui en est le plus remarquable ornement. Dans tout le reste du château, on en est encore aux démolitions ; car il faut, dans tous les lieux qui ont perdu leur destination première, abattre avant de réparer.

On entre ou l'on sort à Amboise par une de ces énormes tours où se déroule un chemin rampant que l'on peut facilement parcourir en voiture, et qu'on se représente en idée encombré par la brillante cavalcade qui formait la suite de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint. On s'appuie avec terreur sur la balustrade du balcon où furent accrochés les complices de la Renaudie, sous les yeux de l'infortunée reine d'Ecosse, forcée d'assister à cette abominable exécution.

Le château de Chenonceaux, à cinq quarts d'heure d'Amboise, est loin d'être rétabli dans son ancienne splendeur. Depuis qu'il est sorti des domaines de la couronne, il a appartenu à diverses familles pour lesquelles son entretien était une trop lourde charge. Il vient de passer des Villeneuve à M. Pelouze, prédécesseur de M. Dumas, notre compatriote, dans la haute position de président de la commission des monnaies. Ce propriétaire fait des efforts louables pour remettre en honneur la résidence affectonnée de Diane de Poitiers et de Catherine de Médicis ; mais

c'est une œuvre qui ne paraît pouvoir être accomplie qu'au moyen des ressources inépuisables du gouvernement.

Chaumont ne laisse rien à désirer, quoique depuis longtemps cet admirable château soit aux mains de simples particuliers. Cela s'explique : l'étendue des bâtiments n'est pas considérable, et ils ne sont jamais tombés dans un état de délabrement désespérant. Il faut aussi rendre justice aux possesseurs actuels, les MM. d'Aramon (originaires du Gard) et le vicomte Walsh, second mari de leur mère. Ils ont apporté, dans la restitution de ce monument historique, autant de persévérance que de goût. Le pont-levis et les fortes tours conservent au château son aspect primitif de forteresse du moyen-âge ; mais cette forme sévère est rachetée et tempérée par la coupe toute moderne d'un parc délicieux.

Quant au château de Blois, il n'est jamais devenu la propriété d'une famille privée. Apanage de la couronne ou propriété communale, il ne pouvait être affecté qu'à un service public, comme Versailles ou Saint-Germain : son affectation momentanée au service de la guerre lui a fait courir de graves dangers. L'administration des beaux-arts l'a repris à temps pour lui restituer son ordonnance première et sa riche décoration des *xv<sup>e</sup>* et *xvii<sup>e</sup>* siècles. On n'a pas pu refaire l'aile du couchant, où Gaston d'Orléans a substitué à l'architecture de Louis XII et de François I<sup>er</sup> l'insignifiante bâtisse de Mansart ; mais toutes les parties où le bâtiment primitif est conservé ont repris fraîcheur et couleur. Il ne manque plus, pour compléter, aux yeux du visiteur émerveillé, le tableau de la vie princière au *xvii<sup>e</sup>* siècle, qu'un mobilier approprié

aux usages de ce temps et une population de gentils-hommes aux pourpoints de velours.

Quelques fanatiques, aux yeux par trop clairvoyants, croient retrouver à Holy-Rood et à Fontainebleau les traces du sang de Rizzio et de Monaldeschi. On chercherait en vain à Blois, dans la chambre d'Henri III, la marque de celui d'Henri de Guise ; mais à l'aspect des lieux scrupuleusement rétablis, la grande chambre avec oratoire, le grand cabinet du roi, le couloir étroit par où l'on dirigea la victime pour lui ôter la liberté de ses mouvements, le petit escalier par où descendirent les assassins postés par Loignac, on ne peut se défendre d'un certain frémissement : l'affreuse tragédie se présente à l'esprit dans tous ses détails et toutes ses péripéties. Oh ! l'horrible temps ; mais l'admirable chose que ce palais des derniers Valois.

La jolie galerie de Louis XII ne réveille pas ces pénibles souvenirs. On y a installé avec un goût exquis les tableaux et objets d'art qui occupaient, il y a deux ans, les combles de l'aile de François I<sup>er</sup>. La salle des Etats, dernière surprise que l'on réserve aux visiteurs, les laisse sous l'agréable impression de la séance mémorable où Louis XII fut acclamé *le Père du Peuple*.

Lisez et commentez le beau travail de M. de La Saussaye sur le château de Blois, admirez les superbes dessins qui reproduisent les détails de ce palais, et, en particulier, le merveilleux escalier à jour qui conduit aux appartements de Catherine de Médicis et d'Henri III, et je vous garantis que vous n'aurez plus d'autre pensée que d'aller constater sur place la vérité de ces attachantes descriptions.

Que vous dirai-je de Chambord ? C'est une enveloppe de pierre admirablement ouvragée, qui n'enveloppe plus rien ; de grands espaces vides, des sculptures dégradées, des murs nus et effondrés par l'enlèvement des lambris et des tentures : partout le tableau de la désolation, s'harmonisant avec l'existence du propriétaire errant et exilé, matériellement impuissant à restaurer une demeure où il faudrait enfouir des millions. Deux grandes pièces renferment une apparence de mobilier ; les parois en sont cachées par les images des Bourbons de la Branche aînée et du maréchal de Saxe ; les casernes, où ce dernier avait logé le régiment de Hulans dont les manœuvres étaient encore pour lui une image réduite de la guerre, ne présentent plus que des débris informes. Le palais est menacé du même sort. Aujourd'hui le délabrement, demain peut-être la ruine. Le parc lui-même participe de la tristesse de cette résidence abandonnée. La végétation y est pauvre comme le sol.

**Orléans. — Bourges. — Royat.**

Me voici sur le point de rejoindre mes foyers, et je rencontre encore sur mon passage quelques lieux qui présentent un vif attrait.

A Orléans, l'Hôtel de ville, qui vaudrait à lui seul un voyage dans cette cité. C'est l'ancien baillage, remontant à l'année 1530, récemment restauré et meublé dans le style du temps.

A Bourges, l'hôtel de Jacques Cœur où se poursuivent en ce moment des travaux analogues, faisant revivre les riches couleurs et les dorures. La chapelle est terminée, ainsi que les cheminées monumentale

du grand vestibule ; ces intéressantes retouches s'exécutent à l'occasion du déplacement de l'administration municipale, qui a permis d'affecter l'intégralité de ce charmant édifice aux exigences du service judiciaire.

A Royat, près de Clermont-Ferrand, je suis stupéfait des transformations qui se sont accomplies aux environs de la source minérale.

Il y a dix ans, il n'existait pas sur ce point une seule maison. Les passants buvaient, sur la voie publique, l'eau minérale au moyen d'une tasse commune, à peu près librement, ou moyennant la modique perception d'un sou. Aujourd'hui, un vaste établissement de bains, orné de statues allégoriques, s'élève au bord de la route, installé avec tout le confort, sinon le luxe qui distingue les stations thermales les plus renommées ; il n'a pas coûté moins de 700,000 fr., et toute la colline jusqu'à la rencontre du village est couverte de maisons particulières ou d'hôtels élégants.

\* Ce site agreste et verdoyant, animé et rafraîchi par les cascades de la source de Fontanat, a été, de tout temps, du reste, très-fréquenté parce qu'on peut y braver les atteintes des étés les plus ardents.

Il fallait cependant s'arracher à ces jouissances trop rares et trop courtes, et reprendre ce poudreux chemin de notre Languedoc, privé depuis si longtemps des bienfaisantes ondées qui avivent les gras pâturages de la Normandie.

En retrouvant, à partir de Lyon, la sécheresse, le vent et la poussière qui en est l'inévitable et triste conséquence; en constatant, à l'entrée du territoire de Nîmes, la persistance de ce ciel d'airain qui nous refuse ce qu'il prodigue à des contrées plus favorisées,

je hâtais de mes vœux les plus vifs l'heureux moment où, même par des moyens artificiels, il nous sera donné, sinon de triompher des ardeurs dévorantes de notre climat, du moins d'en neutraliser les redoutables effets. — Ainsi soit-il !

---

# UN POÈTE NIMOIS.

---

AUBES D'AVRIL ET SOIRS DE NOVEMBRE

DE M. JEAN GAIDAN ;

par M. A. VIGUIÉ,

membre-résident.

---

Non, la poésie n'est pas morte, et elle ne mourra pas, quoi qu'en disent les critiques pessimistes et chagrins. Depuis longues années, ils prophétisent que la soif des intérêts matériels, la fièvre des jouissances vulgaires et la préoccupation excessive de la richesse et du luxe vont étouffer tout enthousiasme et toute noble pensée; notre siècle, le siècle de l'industrie, de la science positive, de la mécanique, des chemins de fer et des compagnies financières, ce siècle serait forcément condamné à un prosaïsme humiliant. L'un ou l'autre, nous dit-on, c'est fatal : la matière ou l'esprit, le calcul ou l'enthousiasme, la science ou la poésie.

Nous ne saurions assez nous élever contre un pareil dilemme ; et, puisque l'occasion se présente, je la saisis avec empressement pour protester contre les prétentions de cette logique à étai, qui nous serre dans un syllogisme de convention et ne consent pas à nous lâcher. Or, tout ce raisonnement est factice et arbitraire. Les facultés de notre âme ne sont pas comme les deux plateaux d'une balance, dont l'un retombe forcément très-bas, quand l'autre s'élève très-haut. Toutes les facultés de notre âme sont solidaires, ou plutôt notre âme est une, et nous la divisons en certains compartiments, uniquement pour la facilité des études et à cause de la faiblesse de nos intelligences. Donc, quand une faculté, celle de la science et du calcul, par exemple, monte très-haut, il ne va pas sans dire que la faculté qu'on lui dit opposée, celle de l'imagination et de l'enthousiasme, tombe très-bas. Bien au contraire, le fait qu'il y a un grand élan dans telle faculté m'est un indice et un garant que les autres ne vont pas demeurer immobiles et inactives. En réalité, — et il serait facile d'en fournir amplement les preuves, — tout grand mouvement scientifique, industriel, d'inventions mécaniques est en même temps un mouvement de haute pensée et de grande poésie. Tous les siècles créateurs sont les siècles où le génie s'est donné carrière dans les domaines que le vulgaire trouve le plus opposés. Sans aller chercher bien loin, notre temps est le temps des découvertes merveilleuses, de la vapeur, de l'électricité, de la machine puissante, du déploiement exubérant, effrayant des forces ignorées et endormies au sein de la matière ; mais c'est aussi le temps de la haute critique, de l'histoire profonde, de la grande

science, et, pour rentrer directement dans mon sujet, c'est le temps, sans parler des autres grands poètes, de Lamartine, de Victor Hugo, de Musset. Jamais l'expansion d'une faculté ne sera fatalement un obstacle à l'expansion d'une autre ; bien plutôt l'élan donné à une partie de notre être spirituel met toutes les autres en éveil et en mouvement. L'homme de ce siècle positif pourra être un rêveur. Ne nous étonnons pas qu'un banquier soit poète.

Aussi bien, si la poésie avait en France quelques passagères éclipses à subir, ce n'est jamais au midi, ce n'est jamais au pays du soleil qu'on aurait l'humiliation de les constater. Notre contrée a toujours été la terre fertile de l'enthousiasme et de la noble passion. Dès le douzième siècle chantaient chez nous les troubadours, Clara d'Anduze, Pons-Fabre d'Uzès, Pierre de Barjac. Depuis cette époque reculée jusqu'au temps présent, il y a eu comme une chaîne ininterrompue dont les principaux anneaux, pour ne citer que les plus brillants, s'appellent Barthélemy Imbert, Florian, Mme Verdier-Allut. Je ne puis pas parler des confrères qui sont ici présents et qui m'écoutent : mais hier, à nos côtés, n'avions-nous pas Canonge et Reboul ? Ne désespérons donc jamais de la poésie, et s'il est un lieu où moins qu'ailleurs cet énervant pessimisme ait le droit de se produire, c'est notre contrée, et, dans notre contrée, cette fraternelle enceinte.

Aujourd'hui même, je viens donner un nouvel éclatant démenti aux esprits découragés et moroses. Je vous annonce et je vous dénonce un poète, un vrai poète, éminent par l'inspiration, par la pensée et par la facture du vers. Je vous l'annonce, et c'est pour moi une satisfaction bien grande de vous faire connaître

un pareil talent; et je vous le dénonce, car il s'était caché, et ce n'est que sur le tard qu'il a consenti à se produire à demi. Moi-même, je ne suis pas bien sûr de ne pas commettre ici une grosse indiscrétion; je n'ai aucun mandat; je m'avance sans aucune autorisation et absolument à l'insu de l'auteur. Serait-il vrai que j'aïlle alors contre les convenances? Mais il y a au-dessus des convenances un devoir, le devoir de faire connaître, malgré tout, un noble cœur et un esprit d'une rare distinction.

M. Jean Gaidan, banquier, ancien négociant, ancien directeur du comptoir d'escompte, dont les services et les succès sont si connus et si estimés dans notre monde des affaires, M. Jean Gaidan vient de publier discrètement, pour sa famille et pour ses amis, un volume de poésies, suffisant à lui seul pour fonder une solide renommée littéraire. *Aubes d'avril et Soirs de novembre*, tel est le titre du recueil, dont les pièces correspondent, en effet, à la jeunesse et à l'âge mûr de l'auteur.

Ces vers sont certainement remarquables par la pureté de la forme, et on sent aussitôt le lettré, maître de sa langue et fortement nourri des chefs-d'œuvre des grandes époques. Ces vers sont certainement remarquables aussi par la distinction étonnante des tours et des allures, et on s'aperçoit tout de suite que l'auteur ne sait rien dire d'une façon banale, qu'il est le disciple passionné du grand poète qui lui a soufflé : *Odi profanum vulgus et arceo*..... Mais ce qui me frappe par dessus tout dans ces vers, c'est la sincérité de l'inspiration; c'est une âme qui se livre, c'est un cœur qui palpète et se montre tel qu'il est; rien d'apprêté, tout est vrai. Les préfaces sont menteuses, dit-

on ; la sienne ne l'est pas, quand il dédie son livre à ses amis et qu'il leur dit :

Dans ces feuillets pris au hasard ,  
O mes amis ! la bonne part  
Est bien la vôtre ;  
A nos souvenirs d'amitié  
J'ai donné de moi la moitié ,  
Au rêve l'autre.

Et de ces chants inachevés ,  
De ces biens perdus ou rêvés,  
J'ai fait mon livre :  
Nulle grande œuvre , sur ma foi ;  
Mais, dans ces lambeaux , c'est bien moi  
Que je vous livre

Cette inspiration si sincère est vraiment puissante , un grand souffle agite ces pages. Je ne saurais assez dire à quel degré de surprise et d'émotion m'a enlevé le poète. Certes, je m'attendais à beaucoup de la part de M. Gaidan, que quelques intimes connaissent comme un de ces littérateurs charmants et délicats qu'il est si bon de rencontrer ; mais j'avoue que son œuvre a dépassé toutes mes prévisions et m'a montré l'auteur sous un jour vraiment inattendu. Elans magnifiques, pensées originales, sérieuses, profondes, délicatesse touchante, tendresse de cœur, ce livre en est plein. Et si je compare cette production à tant d'autres productions contemporaines, que je remercie l'auteur de n'être pas entré dans cette voie de mignardise, de sensiblerie, de douleurs affectées, dont on nous fait un si déplaisant étalage ! Certes, il y a de la tristesse dans ces pages, mais une noble tristesse ; des regrets et des

larmes, mais des regrets sincères et des larmes vraies. Que je le remercie aussi de n'avoir pas sacrifié au goût du jour par quelque excentricité de forme ou de pensée, en chantant, en vers baroques et qui feraient frémir Boileau, quelque élucubration étrange, matérialiste et positiviste. M. Gaidan est de la grande famille des croyants de l'esprit ; les sentiments, les pensées, les espérances, qui s'exhalent en ces beaux vers, se rattachent à ces réalités éternelles, qui sont au fond de toute âme généreuse, et qui, à travers les formes diverses et inévitables des cultes, demeurent le patrimoine sacré de l'humanité chrétienne. Je ne puis naturellement faire entendre ici toutes les notes et tous les accords de ce clavier harmonieux, mais je me reprocherais de ne pas vous procurer, par quelques citations, les pures jouissances que j'ai goûtées moi-même.

Quel profond sentiment de la famille et de l'union de ses membres à travers le temps et l'espace !

#### UN SOIR DE NOEL.

Notre réunion est toujours incomplète !  
De la chaîne toujours se détache un anneau ;  
Toujours quelqu'un manque à la fête ;  
Quelqu'un , toujours , est là-bas ou là-haut :  
Mais si notre âme a l'espérance  
Qu'un céleste banquet nous réunira tous,  
A celui-là qui fit le temps et la distance  
Sans tristesse confions-nous.  
En l'honneur des absents , remplissons notre verre !  
Un souvenir à la Noël !  
A ceux qui sont de nous séparés par la terre ,  
A ceux qui sont de nous séparés par le ciel !

Et qui parlera avec plus de délicatesse des enfants ?

**L'ENFANT.**

Dans son espoir et sa misère ,  
Depuis que , jeté sur la terre ,  
Le couple humain va sous les cieux  
Et sur son premier-né se penche ,  
Suspendant à la frêle branche  
La créature rose et blanche ,  
Comme l'oiseau son nid joyeux ;

Depuis que le Maître ineffable  
Aux flancs de l'être périssable  
Confia le labeur divin ;  
Sous les abris du bois sonore  
Sous le toit que l'orgueil décore ,  
Depuis que le ciel voit éclore  
Cette fleur de l'amour humain ;

L'enfant , ce mystère suprême ,  
Sphinx muet du profond problème ,  
Comme s'il en savait les lois ,  
Gracieuse et rose chimère ,  
Sur lui , dans une joie amère ,  
Fait s'incliner avec sa mère  
Pâtres , docteurs , mages et rois .

Que leur dit cette faible aurore ,  
Cette existence qui s'ignore ,  
L'idole sans voix et sans yeux ?  
Quel mot intelligent et tendre ,  
Que la sagesse puisse entendre  
Et que le cœur puisse comprendre ,  
Digne de la terre et des cieux ?

A l'humble femme, à l'homme austère,  
Aux petits, aux grands de la terre,  
Que dit la lueur du berceau,  
Cette vacillante lumière,  
Ce sourire dans la matière,  
Cette fleur sous cette poussière?  
A la chaîne que dit l'anneau ?

Il dit vie, il dit providence,  
Il dit immortelle espérance ;  
Il fait jaillir en traits de feu  
Ce mot de l'ombre qui l'opresse :  
« Je suis amour », à la tendresse ;  
« Je suis esprit », à la sagesse.  
L'enfant fait apparaître Dieu.

Vous ne serez pas étonné qu'après avoir ainsi chanté la famille, l'amour du sol natal trouve en M. Gaidan un généreux interprète. C'est un nimois de la vieille roche, et la colline de la Tourmagne, où il a bâti son chalet, a pour notre rêveur des attraits sans pareils.

#### LE RETOUR.

Salut, monts dentelés, conquérants de la nue,  
Luxuriants côteaux, voluptueux vallons,  
Et vous qui m'agitez d'une ivresse inconnue,  
Géants qui blanchissez à tous les horizons ;  
Salut, pics indomptés, et vous, rives divines,  
Villages de Savoie aux bondissantes eaux,  
Paisiblement couchés aux sommets des collines,  
Sous l'ombre des noyers, comme des nids d'oiseaux.  
Sur l'assise des monts où frissonnent les seigles,  
J'ai promené mes pas ; j'ai gravi dans l'air pur

Ce sommet orgueilleux , la demeure des aigles ,  
Dont les pieds de granit plongent au lac d'azur .  
La brise de l'aurore arrondissant ma voile ,  
J'ai fui sur les flots bleus au hasard emporté ;  
Sur leur sombre miroir j'ai glissé , quand l'étoile  
Allumait dans le ciel sa tremblante clarté .

Recevez mes adieux , vallons , hautaines crêtes ,  
Beaux ombrages mouvants sur des champs de velours ;  
Salut , fier Nivoley , doux berceau des Charmettes ,  
Où mon rêve eût voulu d'innocentes amours .  
En vain , fraîche oasis , la nature prodigue  
Des splendeurs du printemps couronne ton été :  
J'ai besoin de revoir mon ardente garrigue ,  
Et l'olivier chétif au feuillage attristé .

J'ai besoin de revoir cette tour solitaire ,  
Orgueil de la colline où j'ai posé mon toit ;  
J'ai besoin de revoir mon père octogénaire ,  
Ma mère aux doux regards qui soupire après moi !  
Tes Alpes déploieraient plus de magnificence ,  
Et tes lacs plus d'azur que je fuirais encor ;  
Les démons familiers des lieux de ma naissance  
Ne voltigent pas sur ce bord

Les regards éblouis de merveilleuses cimes ,  
De lacs étincelants et de glaciers lointains ,  
De cascades tombant du ciel dans des abîmes  
Et de monts vaporeux hérissés de sapins ,  
Je retourne joyeux à mes landes arides ,  
Comme l'enfant sauvage à ses premiers autels ;  
J'ai le mal du pays , et mes lèvres avides  
Ont soif de baisers fraternels !

Le besoin immanent , inépuisable de la vie est  
saisi avec une vraie profondeur psychologique dans les  
vers qui suivent :

**SUR UN ALBUM.**

Quand la page était blanche encore ,  
Sites terribles ou joyeux ,  
Monts lointains que le soleil dore  
Avant d'abandonner les cieux ,  
Sous mes crayons semblaient éclore  
Et resplendissaient à mes yeux ,  
Quand la page était blanche encore.

Quand la page était blanche encore ,  
Ces belles perles d'Orient ,  
Pingour, Cachemire et Lahore ,  
La riche Dadour se baignant  
Dans l'Indus à la mer fuyant ,  
Semblaient émerger de l'aurore ,  
Tour à tour le front souriant ,  
Quand la page était blanche encore.

Beaux paysages évanouis ,  
Dont mes yeux étaient éblouis ,  
Effacés comme un vain mirage !  
Bel idéal qui fuit toujours !  
Vous me rappelez , au jeune âge ,  
Le livre doré de nos jours  
Encore à sa première page.  
Qu'il est beau le soleil levant !  
Oh ! du seuil que la vie est belle !  
Au regard la route étincelle ,  
Et l'on va toujours poursuivant  
Le bonheur qu'emporte le vent ,  
Ou qui s'envole à tire d'aile ;  
Et le livre arrive à sa fin ,  
Tout chamarré de choses vaines ;  
Et comptant ses jours par ses peines ,  
L'homme est au bout de son chemin ;

Et pourtant encore il se penche ,  
Feuilletant le livre fini ,  
Cherchant toujours la page blanche ,  
— L'illusion ou l'infini .

Comme tout spiritualiste , le poète a soif de vie et d'immortalité , et ses hautes espérances s'affirment dans la forte et savante étude intitulée *Immortalité* , et d'une façon plus intime et plus touchante à propos de la mort d'une jeune enfant :

**JEANNE.**

Ne me pleurez pas ; je suis la colombe  
De l'arche éternelle où sont les aïeux ;  
Je revole au ciel à travers la tombe ,  
Le chemin terrible et silencieux .

Dans votre séjour, mon ombre légère  
Du monde invisible apportant l'adieu ,  
Eut à peine un nom ; mais la messagère  
A fait souvenir de l'âme et de Dieu .

Mon destin est beau ; l'esprit me rappelle,  
Et je vous attends où vous viendrez tous .  
Le soleil divin reprend l'étincelle :  
Ne me pleurez pas ; mais souvenez-vous !

Des vers d'une autre facture et remarquables soit par le mouvement , soit par la force , soit par l'élan impétueux , devraient être signalés , et je noterais surtout : *Si tu veux être à moi , Le chant de l'Arabe , Russie.*

On me permettra de communiquer, en terminant, une expérience personnelle. Il m'est souvent arrivé, en parcourant un volume de poésies, d'être séduit et ravi à une première lecture. Quand j'ai repris le livre, mon admiration a été moins vive et insensiblement est allée s'affaiblissant, si bien que le pauvre volume un jour a été fermé pour ne plus être rouvert. Je déclare que mon expérience est contraire pour le livre dont je viens de vous entretenir. Je l'ai repris et médité à plusieurs reprises, et toujours mes impressions ont été plus vives et plus profondes. Après avoir lu ces belles poésies, on éprouve un désir, celui de les relire encore.

---

# UNE VISITE

AU

## MUSÉE DE BRUXELLES;

par M. Albert MEYNIER,

\_\_\_\_\_  
membre résidant (1).

L'étude du musée de Bruxelles n'est point pénible, grâce à l'excellent catalogue de M. Edouard Fétis, et les belles œuvres n'y manquent pas, qu'on a plaisir et profit à examiner. J'en ferai, s'il vous plaît, une nomenclature un peu sèche en suivant l'ordre du catalogue, bien qu'il soit peu chronologique. Les détails seront pour plus tard, peut-être!

### Anciennes écoles. XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

*Le Massacre des Innocents*, de Breughel-le-Vieux. Le lieu de la scène est un village tout couvert de neige; des parents suppliants entourent un des chefs des sicaires d'Hérode. De tous côtés, des soldats exécutent leurs ordres sanguinaires, enfoncent des

[1] L'auteur de cet article, jeune et d'un avenir plein d'espérances, nous a été enlevé par une fin prématurée. Il aurait peut-être retouché à quelques détails de la relation de sa visite au musée de Bruxelles; mais nous nous sommes fait un devoir de la conserver telle qu'il nous l'avait lue, peu de temps avant sa mort.

portes, montent aux fenêtres. Toutes ces scènes sont remarquables de finesse et d'exécution.

*La Chute des Anges*, de Breughel d'Enfer, est bien la conception la plus étrange qu'on se puisse figurer; les Anges ont pris des formes monstrueuses dignes de l'enfer qui les attend; c'est une débauche d'imagination.

Voici les Van Eyck que nous retrouverons à Gand. — Ici, se trouvent deux panneaux détachés de leur grande composition de l'*Agneau mystique*. Ils représentent Adam et Eve absolument nus, et, sur les revers, deux sibylles. Séparés comme tous les autres de la table principale, ils ont été plus heureux et ne sont du moins pas sortis de Belgique. Comme l'a dit M. E. Leclercq, ce n'est pas de beaux modèles que l'artiste s'est inspiré; Eve surtout laisse à désirer par sa physionomie vulgaire, ses bras maigres, son ventre gros; mais aussi avec quelle fidélité les modèles sont représentés! Il semble puéril de dire que, sur les jambes d'Adam, on pourrait compter les poils; il en est de même pour chaque détail; et, malgré tout, on est charmé devant ces œuvres si patientes, si terminées. La chaleur du coloris, tout ce qu'il y a dans le travail de conscience, de sérieux et de serein, tout cela vous émeut en fin de compte; et devant ces premiers bégaiements d'un art confus, devant cette harmonie un peu monotone, on se prend à admirer comme devant les chefs-d'œuvre des âges suivants.

Jean Gossaert ou de Maubeuge. — Jésus-Christ est à table chez Simon le pharisien; Marie-Magdeleine couvre ses pieds de parfums et de baisers.

D'autres scènes de l'histoire évangélique décorent les panneaux de ce triptyque, admirable par la richesse de l'architecture et des détails, sinon toujours par

l'exécution des figures, un peu raide et pas assez naturelle.

Trois beaux portraits bien vivants, bien intéressants de Memlinc.

Deux épisodes *de la vie de S. Benoit*, remarquablement peints par Jean Mostaert, de Harlem.

De Van Orley, nous avons noté un triptyque représentant Jésus mort, pleuré par la Vierge et par de saints personnages; par la Vierge surtout! Elle occupe le milieu de la scène, penchée sur le cadavre de son fils, écrasée par sa douleur, les joues inondées de larmes. C'est un remarquable ouvrage de ce flamand envahi, comme on sait, bien qu'à un moindre degré que quelques-uns de ces compatriotes, du fléau de l'italianomanie.

Le *Jésus-Christ présenté au peuple*, de Martin Schœngauer, se recommande aussi par des qualités sérieuses. A travers la maigreur ascétique du Sauveur, on est frappé du naturel de son attitude; on remarque aussi les figures expressives des hommes du peuple qui contemplent le Fils de l'Homme. Ainsi que l'a dit un excellent juge, M. Galichon, le style de ce tableau prouve surabondamment l'influence de l'école flamande sur Schœngauer, et la source où il a puisé son instruction. C'est de Van der Weyden qu'il relève, et dans ses personnages, toujours émaciés et décharnés, la vérité des mouvements, la justesse des attitudes, l'expression variée et personnelle des figures, la vie, en un mot, qui anime tout, ne tardent pas à séduire et à captiver l'attention du spectateur.

C'est aussi cette expression des têtes qu'il nous faut signaler dans l'œuvre de Stuerbouts, né à Harlem, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle. Les deux tableaux qui

racontent la tragique histoire du gentilhomme injustement accusé par la femme de l'empereur Othon ne montrent pourtant pas au plus haut degré cette qualité; ce qu'il faut signaler avant tout, en eux, c'est la finesse, l'harmonie de l'exécution. L'air circule partout autour des figures, et si celles-ci sont un peu raides et guindées, c'est le défaut de l'époque, et nous ne devons pas nous en étonner.

Parmi les anciens ouvrages de maîtres inconnus, je note en passant un beau portrait de femme, vue de face, avec une coiffure en linge blanc, fixée par trois épingles; — un beau triptyque représentant la *Vie de S. Benoît*, qu'il est intéressant de mettre en parallèle avec la suite de tableaux où Philippe de Champaigne a représenté les mêmes sujets. Peut-être, si l'on faisait cette étude avec attention, serait-on étonné de constater dans l'œuvre anonyme moins de froideur, plus de naturel et de vie dans les personnages.

Une jolie *Vierge*, aux cheveux d'une blondeur vénitienne, tenant l'enfant Jésus enveloppé dans les longs plis de son voile.

N'oublions pas, parmi les échantillons de l'ancienne école allemande, si proche parente de celle des Flandres, une certaine *Ascension de Jésus-Christ*. Il vient de s'élancer vers le ciel; déjà il a disparu en partie dans le cadre; la partie inférieure de son corps demeure seule visible, ce qui ne laisse pas de produire un effet un peu bizarre.

Il est impossible de garder le souvenir de toutes les œuvres qui ont ainsi passé devant nos yeux, œuvres fatigantes parfois par leur archaïsme, et que le voyageur, pressé de contempler les chefs-d'œuvre, n'étudie

que d'un œil distrait ; parfois même les notes prises en courant sont destinées à ne laisser aucune trace dans l'esprit.

Hâtons-nous donc vers les écoles modernes.

#### XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

Le premier tableau que, d'après l'ordre alphabétique, je retrouve ici dans mes notes, est un *Guillaume-Tell s'apprêtant à abattre la pomme placée sur la tête de son fils*, de Bizet. M. Fétis a bien raison de dire « que, dans ce singulier tableau, le sujet n'est en quelque sorte que l'accessoire ». Le peintre avait à représenter les membres de la confrérie de Saint-Sébastien d'Anvers ; pour donner un prétexte à leur réunion, il n'a rien imaginé de mieux que de les faire assister à l'exploit fabuleux du héros suisse ! Vous figurez-vous l'étonnement du spectateur non prévenu, qui cherche à deviner le pourquoi de ce singulier assemblage ?

De Ferdinand Bol, quelques beaux portraits.

De Paul Véronèse, une *Sainte Famille avec S<sup>te</sup> Thérèse et S<sup>te</sup> Catherine*. Elles entourent l'enfant divin ; et S<sup>te</sup> Catherine, agenouillée en avant, étendant la main comme pour soutenir le *bambino*, est une de ces blondes comme les Vénitiens les savaient faire. Qu'elles pâlisent, les opulentes beautés de Rubens, à côté de ces créatures splendides ! Notre sainte d'aujourd'hui n'est assurément qu'une modeste comparse dans leur chœur divin ; mais comme elle leur est supérieure ! L'exécution est moins large, moins impétueuse, moins magistrale, si vous voulez ; ne trouvez-vous pas qu'elle y gagne en plus d'un sens, et que

grâce à ce travail plus sobre, plus contenu, le but élevé de l'art est plus sûrement atteint, et l'idée-générale déduite plus complètement des caractères particuliers de l'objet ?

Plus loin, nous retrouvons la *Présentation au temple*, de Philippe de Champaigne, dont nous nous souvenons d'avoir vu, il n'y a pas longtemps, une magnifique réplique, presque identique, dans le musée de Dijon. — Du même peintre, citons encore son portrait vu de trois quarts, et non sans mérite.

Puis cette série *des miracles de S. Bruno* dont nous parlions tout à l'heure. Il est bien là tout entier, ce flamand devenu français, quoi qu'on en ait dit, avec ses qualités, avec aussi ses défauts habituels, froid et correct, comme il lui a été donné de ne l'être pas que dans quelques œuvres capitales.

Michel Coxcie est ici représenté par deux triptyques dont les scènes principales sont *la Cène*, et *la Mort de la Sainte Vierge*. La figure de celle-ci surtout est remarquable. Ici encore nous sommes en face d'œuvres qui trahissent absolument l'abus de l'influence italienne.

Gaspard de Crayer est plus moderne ; peintre infatigable, il tint ses pinceaux d'une main ferme jusqu'au dernier jour de sa vie, qui dura 87 ans ; de nombreux et vastes tableaux attestent sa fécondité :

*S. Blaise déchiré avec des ongles de fer, tandis que des femmes recueillent avec des linges le sang du martyr ;*

*Une Vierge parée par les Anges ;*

*Une autre Vierge protectrice du grand serment de l'arbalète ;*

Telles sont ses œuvres capitales à Bruxelles.

Le dernier de ces tableaux est même tout à fait capital dans l'œuvre du peintre considéré comme portraitiste. Tandis que la Vierge entourée d'Ange occupe le haut de la toile, dans le bas les doyens et les jurés du grand serment de l'arbalète sont agenouillés ; l'expression de leurs têtes, la vérité de leurs attitudes attirent sans difficulté l'attention de l'observateur.

D'Albert Cuyp, né à Dordrecht, en 1605, un bel *Intérieur d'étable*. Un bœuf brun tacheté de blanc occupe le centre du tableau, et vaut la peine d'être examiné avec soin.

Citons en passant un *portrait de Gérard Dow* peint par lui-même, et arrivons à Van Dyck.

Le musée de Bruxelles renferme plusieurs œuvres de lui, mais il n'en est aucune de capitale : un *Martyre de S. Pierre* doit être mis selon nous au premier rang. Un beau triptyque de Franz Floris représente le *Jugement dernier* ; au milieu, le Christ entouré d'Ange juge les morts qui sortent de leurs tombeaux. Sur le volet de droite, est figuré l'enfer où Satan plonge les réprouvés ; au milieu de cette ardente fournaise, une figure de jeune homme, désolée, souffrante, exprime par ces traits si terriblement anxieux et tourmentés cette éternelle soif de *l'impossible mort* que le vieux poète huguenot a si magnifiquement chantée. Sur le volet de gauche, sont représentées les âmes qui s'envolent, guidées par les Anges, vers les félicités éternelles. Trois personnages dans l'attitude de la prière, donateurs de ce tableau, contemplant la scène suprême, tant de fois idéalisée par l'art, depuis Jean Cousin jusqu'à Michel-Ange, depuis Giotto jusqu'à Floris, cet imitateur affecté du grand Florentin. Il s'est appliqué particulièrement à l'étude de ses œuvres, il s'est atta-

ché dans ses peintures à montrer toute sa science et toute son habileté ; mais qu'il est demeuré loin du maître suprême qui, préoccupé des « belles formes », comme il le dit admirablement dans ses vers, « conduisit l'art sur les plus sublimes hauteurs » !

Voici devant nous une vieille et bonne connaissance, c'est Claude Lorrain. Il n'a point, pour se faire admirer, de chef-d'œuvre comme à Paris, comme au palais Pitti, comme à la National Gallery, où pourtant on l'a si outrageusement réparé. Son *Enée chassant le cerf sur la côte de Libye* est une bonne et sage peinture, calme, pleine d'air toutefois et de transparence. Le soleil se lève, la nature entière s'éveille et se prépare aux joies d'un beau jour d'été. Le héros (qui n'est pas le fils de Priam, comme l'affirme imprudemment M. Fétis) abat de ses flèches rapides sept nobles cerfs, autant qu'on voit de ses navires se balancer au loin sur la mer profonde. Ajoutons, avec un critique, qu'il n'a pas grand mérite à cet exploit, car les cerfs sont, bien sûr, en bois et arrivent directement de Nuremberg. Oh ! quel apaisement cette scène de l'Énéide nous fait éprouver ! un souffle virgilien en traverse l'illustration ; on dirait une idylle antique, tant elle est pleine de grâce et de charme !

Mais c'est assez, n'est-il pas vrai, nous égarer hors de Flandres ; rentrons-y avec l'anversois Jacques Jordaëns. Quelle originalité puissante même à travers ses imitations ! Quelle fougue dans l'inspiration, dans l'exécution de ses ouvrages ! Jordaëns traite tour à tour des sujets de toute espèce ; et même en péchant contre le goût, ce dont il ne se fait pas faute, il ne cesse jamais d'être un « prodigieux coloriste ».

Bruxelles nous le montre sous plusieurs aspects :

C'est d'abord un beau *S. Martin guérissant un possédé*. C'est une composition de cinq figures représentant l'histoire bien connue du satyre et du paysan « soufflant le froid et le chaud ». La paysanne qui tient sur ses genoux un enfant est vraiment digne d'être signalée ; sa tête est remarquable par son originalité et son expression.

Une étrange allégorie figurant *les Vanités du monde* doit être citée pour la vigueur de son coloris. Dans une autre allégorie, *la Fécondité*, on ne peut s'empêcher de signaler à l'attention de l'observateur une nymphe, étendue par terre, ayant le coude gauche appuyé sur le sol, et tenant de la main droite une grappe de raisins.

*La Mort de Pyrrhus*, par Gérard de Lairese.

Par Nicolas Maës, *la Lecture* ! Elle est bien intéressante cette vieille femme en robe noire et en jupe rouge, assise dans son grand fauteuil de bois, et qui, la tête appuyé sur la main gauche, tient de la main droite un grand livre. Quelle finesse d'exécution dans cette petite tête, dans cette vieille main qui la soutient ! et comme, avec peu de chose, le disciple de Rembrandt sait éveiller notre attention, et, ce qui est plus difficile, la satisfaire !

Quelle finesse aussi et quel savoir faire dans cette *Collation*, de Gabriel Metz ! Ce peintre de la riche bourgeoisie hollandaise au XVII<sup>e</sup> siècle nous montre, avec une perfection inouïe de détails, une jeune femme assise qui tient un verre de vin. Derrière elle, un cavalier, appuyé sur le dossier de sa chaise, s'apprête à verser dans le verre la liqueur que contient un pot en grès. Au fond, une servante entre avec une assiette de cerises. Les ajuste-

ments violets et blancs de la dame sont traités avec un soin infini, mais la main qui porte le verre est une de ces petites merveilles qu'on ne se lasserait pas d'étudier.

Les frères Van-Ostade n'ont ici chacun qu'un seul petit tableau. Tous deux proviennent de la fameuse collection Van den Schrieck, de Louvain. L'œuvre d'Adrien est un *Mangeur de harengs* ; celle d'Isaac, une *Halte de voyageurs*. On reconnaît en toutes deux la manière, ordinaire de leurs auteurs : le premier, peignant avec tant de vérité les mœurs hollandaises, et même dans leurs plus vulgaires détails ; le second, disciple de son aîné, mais sachant donner pour cadre, aux scènes qu'il représente, de vastes horizons, de belles campagnes bien hollandaises ; saisissant ainsi la nature sous tous ses aspects, et l'interprétant avec justesse, avec vérité.

Remarquons en passant un beau portrait d'homme, par François Pourbus, daté de 1573. — Une étrange scène représentant *Hécube aveuglant le roi de Thrace Polymnestor, meurtrier de son fils Polydore*, attribuée au Calabrese (Mattia Preti).

Arrêtons-nous un peu plus longtemps devant un portrait d'homme, par Rembrandt. Coiffé d'un large feutre noir, le personnage est vu de trois quarts ; il est vêtu d'un pourpoint et d'un manteau noir. L'image est datée de 1644. Elle appartient à cette époque où la conception de l'artiste se révèle dans ses œuvres, moins positive et plus grandiose ; c'est le pendant du célèbre portrait de la *Dame à l'éventail*, de Buckingham-palace. « L'homme, a dit M. Vosamaer, est peint dans la manière et la couleur de la *Leçon d'anatomie* ; le fond qui s'éclaire autour de la tête

est du même gris-vert. Tout est peint dans cette gamme, dans une belle harmonie, où la tête seule, avec ses cheveux un peu roux, offre des tons plus chauds et plus colorés ».

Mais si l'œuvre de Rembrandt mérite de fixer un temps nos regards, n'oublions pas que nous pourrons, en Hollande, étudier à loisir ce géant, et qu'ici, en Belgique, à Bruxelles aujourd'hui, demain à Anvers, c'est Rubens qui doit, par-dessus tout le reste, fixer sur lui nos regards; il résume en lui l'école des Flandres : ses prédécesseurs le préparent, ses successeurs en dérivent; il en est le point culminant et le centre; il en est le prince et le chorége.

Nous avons à Bruxelles onze œuvres de lui qui ne comptent pas parmi les plus belles, mais qu'il n'est pas permis de passer sous silence, et dont j'estime, au contraire, que l'étude est utile pour comprendre le fougueux génie du peintre d'Anvers. La fécondité de son imagination, la grandeur de ses conceptions, éclatent comme à l'envi, et je ne sais s'il n'est pas meilleur à étudier ici que dans cette série de compositions étranges que renferme notre Louvre, où il a célébré la gloire de Marie de Médicis. On peut du moins apprendre, dans les deux galeries, à connaître tous ses défauts, et quelques-unes de ses étonnantes qualités. Moi, que les défauts frappent en Rubens par-dessus tout le reste, je me borne pour le moment à étudier et à décrire; j'attends d'avoir traversé Alost et Anvers pour essayer de juger, autant que le comporte ma faiblesse, tant d'aberrations et tant de génie.

1<sup>o</sup> *Le Christ montant au Calvaire*. Il s'affaisse sous le poids de la croix; S<sup>te</sup> Véronique lui essuie le front

avec le mouchoir de la légende ; derrière, une femme se tient debout avec deux enfants. La Vierge, soutenue par S. Jean, accourt pour secourir le divin martyr, dont Simon de Cyrène cherche à soulever l'horrible fardeau. Au bas, sont représentés à mi-corps les deux larrons et les soldats qui les accompagnent. Oserai-je dire que, dans cette scène colossale (5<sup>m</sup>60 sur 3<sup>m</sup>50), les figures de ces soudards, superbes d'expression et d'énergie brutale, sont ce que j'admire par-dessus tout ?

Rubens s'est représenté lui-même dans cette page ; il a donné les traits de ses deux femmes et ceux du peintre Crayer à quelques-uns des acteurs de ce grand drame.

2<sup>o</sup> *Le Seigneur voulant foudroyer le monde.* S. François couvre de son corps le globe terrestre ; la Vierge, à sa prière, s'efforce d'apaiser la colère de son divin fils ; celui-ci, en effet, tenant les foudres en sa main, se dispose à les lancer sur le théâtre de tant de crimes. Nous ne pouvons nous dispenser d'ajouter que le Christ est l'exacte reproduction de l'Apollon Pythien.

3<sup>o</sup> *Assomption de la Vierge.* Citons, parmi les nombreux personnages de ce tableau, les deux saintes femmes qui sont agenouillées près du tombeau, et le jeune disciple qui, de l'autre côté, tout troublé par le miracle dont il est témoin, admirant et priant tout à la fois, lève les mains vers le ciel.

4<sup>o</sup> *Le Couronnement de la Vierge.*

5<sup>o</sup> *Le Christ mort sur les genoux de sa mère.* C'est l'expression désolée de la Vierge qu'il faut noter.

6<sup>o</sup> *L'Adoration des Mages.* Ils entourent l'humble crèche. Le petit enfant, porté par sa mère, appuie la

main sur la tête chauve d'un de ses adorateurs ; une dignité suprême resplendit déjà sur son visage.

7<sup>o</sup> *Le martyr de S. Liévin.*

Oh ! la belle et horrible chose ! que de puissance dans la manière dont cette scène est rendue ! Le Saint est à genoux, en extase, et pourtant sa barbe ruisselle de sang ; son bourreau jette brutalement à un chien la langue qu'on vient de lui arracher ; de petits anges apportent, du haut des cieux, la palme triomphale au martyr ; d'autres apparaissent au fond, armés de la foudre, et leur vue épouvante les soldats qui viennent d'assister à l'exécution. La composition est magnifique, elle est exécutée avec une grande force. Pourquoi garde-t-elle en soi quelque chose de heurté, de violent, d'inachevé ?

8<sup>o</sup> *Vénus dans la forge de Vulcain.*

Rendez-moi les forges de Vélasquez ! Il est vrai que Vénus ne les visite pas. Ici, Vénus est en nombreuse compagnie ; sa tête est jolie et même belle, mais pourquoi son corps est-il si désagréablement contourné ?

9<sup>o</sup> *Martyre de S<sup>te</sup> Ursule et de ses compagnes.*

C'est une esquisse un peu confuse, et non pourtant sans mérite. J'aime mieux cependant n'y porter qu'un simple coup d'œil, et m'arrêter plus longtemps devant les numéros 10 et 11, les beaux portraits de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle ; tous deux s'appuient sur un balcon et se font pendant. L'infante, vêtue de noir, tient un éventail à la main ; des perles ornent sa tête et son cou. Ce portrait est une œuvre vraiment magistrale ; qu'il est loin pourtant de certains beaux portraits de Van Dyck entrevus jadis à Gênes, ou surtout à Hampton-Court, et dans lesquels le disciple s'est

montré le rival heureux du maître ! Ce n'est pas la seule fois que la chose lui est arrivée.

Snyders et ses natures mortes ne nous arrêteront pas longtemps, malgré leur mérite et le cas extrême qu'en faisait Rubens.

J'aperçois là-bas quelques œuvres de Jean Steen, et le joyeux compère de Leyde m'attire invinciblement. Prenons, s'il vous plaît, avec lui un avant-goût de la gaie école hollandaise. Quelle verve enjouée et intarissable ! quelle promptitude à saisir et à rendre sur la toile les travers de la nature humaine ! et en même temps quelles qualités nombreuses et réelles de peintre et de coloriste ! Il excelle à illustrer une épigramme, à reproduire les scènes piquantes dont il a été témoin ; et malgré qu'il dépasse parfois la mesure, et que, dans ses œuvres, des détails un peu trop libres se produisent sans honte aux regards, il ne faut pas moins le saluer comme un maître et comme un des meilleurs peintres que les Pays-Bas aient vu naître :

1° *Les Rhétoriciens.* — On sait ce qu'étaient en Hollande les chambres de rhétorique : étrange rhétorique, ma foi, que celle de ces braves gens ! Ils sont réunis dans une chambre de village ; l'un d'eux, en pourpoint rouge, accoudé sur le rebord de la fenêtre, lit à des paysans, qui l'écoutent en riant du dehors, le chef-d'œuvre qui vient d'être couronné. D'autres, gais compagnons, dans l'intérieur de la salle, causent et rient ; tout cela est animé, est vrai, est vivant : et cette femme vêtue de gris et de blanc, qui cherche à se dérober aux embrassements d'un rhétoricien, comme elle est naturelle, comme elle est gracieuse et jolie !

2° J'allais oublier le plus joli des Jean Steen, de

Bruxelles : *L'offre galante ou le vert galant*, comme l'appelle l'auteur des *Vies des peintres*. Ce tableau est gravé dans cet ouvrage ; je n'ai donc nul besoin de le décrire, mais comment ne signalerais-je pas tout ce qu'il y a en lui d'entrain, de vie, de malice ? Toute cette petite scène est charmante : voyez-vous les signes d'intelligence des deux amoureux ? le mari, pendant ce temps, casse des noix : il est tout absorbé par ce travail, et les gestes moqueurs de ses serviteurs ne suffisent pas à l'en distraire.

3° *L'Opérateur*, 4° *La Fête des rois*, sont aussi de ces tableaux vrais qu'on contemple avec plaisir, et qui savent, sans tomber dans la trivialité, être heureusement réalistes.

Dans un autre sens, j'en peux dire autant du *Médecin de village*, de David Téniers le jeune. Le docteur campagnard, dit M. Fétis, vêtu d'un habit de velours bleu garni de fourrure, et chaussé de grandes bottes, est assis au premier plan, vers le milieu du tableau ; il examine une bouteille que vient de lui remettre une vieille femme ; en même temps il consulte du regard un gros livre ouvert devant lui. Que de sérieux, que de gravité dans cet examen ! Comme le bonhomme est consciencieux dans son étude ! la majesté de la science ne se voit-elle pas là tout entière ?

Du même auteur, un *Paysage flamand*. Un sujet allégorique représenté sous la forme d'une scène familière, *les cinq sens*, attire aussi nos regards ; mais que de peine n'avons-nous pas à les détacher de *la grande Kermesse flamande*, qui est maintenant un des ornements du musée de Bruxelles ! En 1867, elle a été acquise de la famille Boschaert, d'Anvers, au prix

de 125,000 fr. Est-ce vraiment là sa valeur ? mais, plutôt, de pareils bijoux ont-ils un prix ?

Comme tout cela est plein d'expression ! quelle finesse d'exécution , quelle habileté de composition ! comme tous ces personnages sont vivants et concourent, chacun pour sa part, au charme de cette scène !

A droite, une table chargée de mets et entourée de convives ; près de là, un couple de danseurs qui se trémoussent avec un entrain indicible, aux sons qu'un ménétrier, perché sur un tonneau, tire de sa cornemuse ; au centre du tableau, deux personnages vus de dos attirent bientôt les regards. Comme ce jeune homme se penche amoureusement vers la jeune fille assise à côté de lui sur un banc et qu'il entoure de son bras ! Ils ne pensent guère ceux-là à la joie bruyante qui éclate à leurs côtés ; ils ne voient pas non plus le paysan jaloux qui les observe furtivement, appuyé sur un tonneau. Il est bien moins sentimental, à coup sûr, ce joyeux compère qui, près de là, prend le menton à une femme qui tient un verre de bière ; mais sa laideur n'en est pas moins vivante et naturelle.

A la gauche du cadre, un carrosse s'est arrêté ; une société brillante vient d'en descendre, elle s'achemine vers la fête.

Tel est, en quatre mots, ce chef-d'œuvre qu'on ne se lasserait pas d'admirer. Son grand mérite, à mon sens, c'est (les qualités d'exécution mises à part) le naturel et la vérité ; mais la vérité toujours relevée par l'art, interprétée par lui, débarrassée heureusement de tout son cortège de trivialités et de bassesses.

Revenons en Belgique avec Otho Vœnius ou Van Veen, qui fut le dernier maître de Rubens. Il a, dit un critique, subi l'influence des italiens, mais il a su cepen-

dant conserver son caractère propre, et s'assimiler complètement les qualités qu'il avait acquises en étudiant leurs ouvrages :

Un beau triptyque représentant *la dernière scène de la Passion*, et dans lequel je note surtout la tête de la Vierge, à la gauche du Sauveur crucifié;

Un remarquable *Portement de croix*;

Un *Mariage mystique de S<sup>te</sup> Catherine*;

Telles sont, à Bruxelles, les œuvres du maître qui ne fut pas moins célèbre jadis par ses connaissances variées et la distinction de son esprit, que par son talent comme peintre.

J'inscris ici, pour mémoire, de beaux portraits par Velasquez et Martin de Vos.

J'aime mieux signaler, avec plus de détails, *une Dame hollandaise à sa toilette*, attribuée à J.-B. Weenix. Deux choses sont dignes d'être notées dans ce petit tableau : d'abord la belle jupe éclatante de la dame, puis la lumière qui, passant à travers un vitrage, pénètre dans l'appartement, et projette sur le mur opposé l'ombre du châssis.

Faut-il parler encore de Wouvermans (Philippe), et de Jean Wynantz ? Si vous le voulez bien, j'y consens ; mais après leurs épisodes de chasse et leurs animaux, je demande à tirer l'échelle.

---

# MICHEL-ANGE

ET

LE PLAFOND DE LA CHAPELLE SIXTINE ;

par M. L. PENCHINAT,

membre-résident.

---

Pendant son séjour à Rome, Goethe a souvent étudié les peintures de la chapelle Sixtine, et l'on voit, par son journal, qu'elles ont produit sur cet esprit supérieur leur effet ordinaire : un grand étonnement d'abord, puis une admiration croissante.

« Nous sommes retournés à la chapelle Sixtine, écrit-il ; nous nous sommes fait ouvrir la galerie d'où l'on peut voir le plafond de plus près. Comme elle est très-étroite, on se pousse en avant, avec quelque fatigue et avec un danger apparent, le long des barreaux de fer ; mais la vue du plus admirable chef-d'œuvre dédommage de tout ».

Il y revient encore. Ce prodigieux plafond l'attire : « Je suis tellement ravi de Michel-Ange, que je trouve après lui la nature insipide, parce que je ne puis la voir avec d'aussi grands yeux que lui. S'il y avait un moyen de fixer de telles images dans son âme ! »

Enfin, s'adressant à ses amis dans un véritable transport d'enthousiasme, il s'écrie : « Je ne puis vous dire combien je vous aurais désirés auprès de moi, pour que vous eussiez au moins une idée de ce qu'un homme unique et complet peut achever. Sans avoir vu la chapelle Sixtine, on ne saurait se faire une idée intuitive de ce qu'un homme peut accomplir ».

Pour Gœthe, qui fut aussi grand critique que grand poète, le plafond de la Sixtine est l'œuvre capitale de Michel-Ange, le produit le plus complet de sa vaillante maturité.

Cette opinion, qu'il s'est borné à énoncer sans la motiver, je la partage ; et c'est mon regret qu'il n'ait pas commenté l'épopée de la Sixtine comme il a commenté l'*Hamlet* de Shakspeare.

Ce qu'il n'a pas fait, je n'ai garde de le tenter ; que d'autres essayent de bander l'arc d'Ulysse. Mes visées sont plus modestes ; j'ai passé devant les fresques de Michel-Ange quelques-unes de ces heures qui comptent dans la vie, et j'ai écrit cette étude pour acquitter, à ma façon, la dette que j'ai contractée vis-à-vis de lui.

Je dis simplement, naïvement ce que j'ai vu, ce que j'ai senti. Michel-Ange est loin de nous ; son esprit diffère de notre esprit ; les préoccupations de son temps ne ressemblent pas à celles du nôtre ; il est encore plus difficile de le comprendre que de l'admirer. Pour y parvenir, il faut sortir des voies battues de la louange banale et de l'enthousiasme convenu ; j'ai tenté de le faire. Si j'y ai réussi quelque peu, je n'aurai pas perdu ma peine.

I.

Au moment où Michel-Ange entreprend les peintures de la Sixtine, il a trente-quatre ans. Par quelles études s'est-il préparé à ce travail qui effraie l'imagination ?

Sur ce point les informations abondent.

L'éducation artistique de Michel-Ange s'est faite à Florence ; c'est cette grande et forte école qui a eu l'insigne honneur d'élever le dernier et le plus grand des maîtres de la Renaissance.

« Le patrimoine de Florence, dit l'abbé Lanzi, c'est le dessin, pour lequel elle semble avoir été favorisée par le caractère national héréditaire, que la nature a fait exact et minutieux. Les Florentins, qui ont donné les meilleures lois quant à la propriété du langage, ont de même trouvé les meilleurs préceptes quant à la propriété des corps ».

L'école florentine est sobre, élevée, claire et abstraite ; dédaigneuse de l'éclat et du prestige de la couleur qui lui manquent, elle ne cultive que le dessin ; sa route une fois tracée, elle n'en dévie plus ; et c'est par la réflexion, la science et la méthode, qu'elle parvient à atteindre l'idéal qu'elle poursuit.

Ce qu'elle cherche, c'est l'interprétation de la vie, plus encore que la vie elle-même. Elle y arrive par l'étude assidue de l'antique et du corps humain. Pour elle, la peinture à l'huile est un genre inférieur ; son art de prédilection c'est la fresque, dont l'effet grandiose vient de la ligne.

C'est cette savante école qui a marqué Michel-Ange

de son empreinte ; elle lui a inculqué ses mâles principes, son austère discipline.

A treize ans, poussé par une vocation irrésistible, il entre dans la carrière.

Elève de Ghirlandaio, protégé de Laurent, il s'approprie, par un travail infatigable, tous les procédés techniques, toutes les ressources matérielles que ses prédécesseurs ont amassées.

Il étudie l'antique et la sculpture dans les jardins de Médicis ; l'anatomie à l'hôpital *San-Spirito* ; les chefs-d'œuvre de Masaccio et de Philipppino Lippi à la chapelle *del Carmine*.

A l'âge de vingt ans, toute la science que Florence a créée en trois siècles de réflexion et de travail, il la possède ; et la matière obéit à ce point à sa pensée, qu'il dispose du corps humain au gré de sa fantaisie créatrice.

Il joint à l'étude de son art la culture des lettres et de la philosophie ; il profite des enseignements de Politien, des conversations de Pic de la Mirandole et de Marsile Ficin ; il apprend d'eux à associer, dans un christianisme large et compréhensif, l'antiquité profane et l'antiquité sacrée ; il étudie le Dante avec ferveur et traduit par le dessin ses visions terribles ; il médite les sermons prophétiques de Savonarole, qu'il a entendu et qu'il a aimé ; par dessus tout, il s'enivre des magnificences des saintes Ecritures.

## II.

L'étude lui a donné la science, la nature lui a donné le génie. Le trait dominant de son œuvre c'est la force,

l'autorité ; il élève tout ce qu'il fait à des proportions imprévues : quoi qu'il fasse, il fait grand.

Il est original dans la haute signification du mot ; ses œuvres sont frappées d'une marque qui n'est qu'à lui. Cherchez, fouillez dans vos souvenirs, ils ne vous fourniront rien qui lui ressemble ; il vit dans un monde supérieur au nôtre, et ses imaginations audacieuses sont au-dessus et en dehors de nos pensées habituelles.

Il traverse l'art grec sans s'y arrêter ; la beauté calme et sereine de l'antiquité ne le séduit qu'un instant. Comment exprimerait-il, au moyen de ses lignes harmonieuses, des conceptions entièrement nouvelles ? S'il tourmente la forme, s'il la violente, c'est pour la réduire à exprimer des pensées et des sentiments que l'antiquité, en ses plus belles heures, n'a pas même soupçonnées.

Cet homme si sûr de sa main, ce dessinateur infail-  
lible, recommence jusqu'à dix fois une figure ; ce n'est pas tout qu'elle soit belle, il faut qu'elle traduise exactement sa pensée. — Pour lui l'expression passé avant la beauté.

L'artiste grec cherche l'exquis et le limité ; lui cherche l'infini et le divin : il trouve des types qui ne correspondent à aucune réalité connue, et voici la merveille, sa main est aussi patiente que son esprit est hardi. Une fois ses imaginations colossales mises au jour, il arrive à leur donner toutes les apparences de la vie ; il porte à leur entier achèvement des raffinements de miniaturiste : les moindres détails, les veines, les muscles, les emmanchements des bras, des genoux, des hanches, il rend tout avec une vérité qui tient du prodige, et n'est satisfait que quand il touche aux dernières limites de l'exécution délicate et achevée.

S'il travaille, s'il lutte, si son visage sillonné de ridés semble tendu par la souffrance et l'effort, c'est qu'il porte en lui un idéal qui l'obsède; c'est que la beauté qu'il veut faire jaillir de son pinceau ou de son ciseau n'est pas la beauté périssable que le vulgaire adore.

Philosophe idéaliste, chrétien mystique, il puise ses inspirations dans la prière; c'est la grâce divine qui lui permet de gravir ces hautes cimes où le génie seul prend pied.

« Il me fut donné en naissant, comme un gage de ma vocation, ce sentiment du beau qui, dans deux arts à la fois, me guide et m'éclaire; celui qui ne le croirait pas serait dans une fausse opinion: ce sentiment seul porte la sculpture et la peinture à la hauteur où elles m'apparaissent. Ce sont des esprits téméraires et grossiers, qui attribuent aux sens la beauté qui émeut et porte au ciel toute intelligence saine.

» Il n'est pas donné aux yeux infirmes de passer de l'homme à la divinité; ils essaieraient vainement d'arriver là où la grâce seule peut conduire ».

Toute la doctrine artistique de Michel-Ange se résume dans ces vers, que Platon aurait goûtés; ils marquent toute la distance qui existe entre notre art et le sien.

### III.

Le caractère entre pour une large part dans l'œuvre de l'artiste. Les créations de Michel-Ange, si l'histoire nous faisait défaut, témoigneraient de l'énergie, j'allais dire de l'âpreté de sa nature. Il est fier. En

toute rencontre, il fait respecter en lui l'homme et l'artiste ; il tient tête aux grands, aux papes même, il ose désobéir au plus violent et au plus impérieux de tous.

Il aime la solitude, il marche seul dans le rude sentier que Dante a déjà frayé. A qui confierait-il ses pensées, et qui serait de taille à les comprendre ? « Je ne suis jamais moins seul, disait-il fièrement, que quand je suis seul ».

Il hait le monde, mais sa misanthropie n'est qu'apparente; au fond il est plein de douceur et de bonté. Les petits et les simples trouvent toujours grâce devant lui : il prodigue ses conseils aux artistes pauvres et médiocres. Il aime son serviteur Urbino, jusqu'à le servir et à le veiller pendant sa dernière maladie.

Il est sobre et il est chaste ; il fait son repas d'un peu d'eau et de vin. Il se couche tout habillé pour se remettre plus vite à l'ouvrage. « J'ai vécu toute ma vie comme un pauvre », disait-il à son biographe Condivi.

On ne lui a connu qu'un amour : il a aimé Victoria Colonna, comme Dante aima Béatrix. — « Pourquoi ne vous mariez-vous pas » ? lui dit un jour un prêtre de ses amis. « J'ai une femme de trop, c'est mon art, et mes ouvrages sont mes enfants ».

Qu'un tel homme soit exclusif, intraitable et même intolérant, cela n'a rien qui étonne. Il ne prise qu'un certain côté de l'art : il dédaigne ce qui lui fait défaut ; les côtés gracieux et séduisants de la peinture ne sont pour lui que des jeux d'enfants. Fidèle à son instinct et à l'enseignement de Florence, il marche dans sa voie, tantôt irrité, tantôt impassible, inflexible toujours.

IV.

Tel est Michel-Ange au moment où Jules II l'appelle à Rome. Le groupe de *la Vierge et du Christ* et le carton de *la Guerre de Pise* l'ont porté au premier rang. — Le pape a jeté les yeux sur lui pour construire son mausolée; mais, à peine commencée, l'entreprise s'arrête: les ennemis du grand artiste ne cessent de répéter au souverain pontife que construire son tombeau de son vivant est de mauvais augure. Il suspend tout et ordonne à Michel-Ange de peindre le plafond de la Chapelle Sixtine; c'était un conseil du rusé Bramante, un piège fort habilement tendu. Michel-Ange n'avait jamais peint à la fresque. S'il obéissait, il faisait un ouvrage indigne de lui; s'il refusait, il encourait la disgrâce de Jules II.

Après avoir vainement essayé de résister, Michel-Ange obéit. A partir du 10 mai 1508, il s'enferme dans la chapelle et se met à l'ouvrage, seul, sans aide, broyant lui-même ses couleurs. Près de huit mois s'écoulent. L'impatience du pape est à son comble, il monte sur les échafaudages, il voit et il est émerveillé; la chapelle n'est peinte qu'à moitié, peu importe, il faut que le public partage son admiration.

La chapelle est ouverte le matin de la fête de la Toussaint, 19 novembre 1509, et quelques jours après l'artiste reprend ses travaux interrompus. Quatre ans lui ont suffi pour accomplir cet immense travail, le plus grand peut-être qu'ait enfanté, dans les arts, l'esprit humain.

Quoique fatigué, Michel-Ange demande un nouveau

délai pour perfectionner son ouvrage, retoucher à sec certaines parties ; son violent admirateur s'y oppose. « Quand auras-tu terminé ?— Quand je serai satisfait de mon travail. — Et nous, nous voulons aussi être satisfait et promptement ; sinon, je te fais jeter à bas de tes échafauds. . . . »

Cependant, quand le plafond fut découvert en son entier, Jules II trouva que sa chapelle avait l'air pauvre et demanda qu'on mit un peu d'or dans les vêtements ; l'artiste refusa de se prêter à ce désir : « Saint-Père, les hommes que j'ai peints ne portaient point d'or, de leur temps ; ce ne furent point des riches, mais de saints personnages qui méprisaient les richesses ».

## V.

Quel est le sens général de l'œuvre de Michel-Ange ?

Au premier moment, et dès le premier coup d'œil, on est troublé et confondu par la vue de ce monde vivant, qui s'agite avec un relief incroyable. On n'avait rien imaginé de semblable ; on est comme écrasé par cette puissance dont rien auparavant n'avait pu donner l'idée. On ne sait où se prendre, ni comment s'orienter dans ce poème sublime ; puis le calme se fait et la pensée de Michel-Ange apparaît claire, simple et lumineuse.

Il a écrit l'histoire de l'humanité, en se plaçant au point de vue chrétien de la chute et de la rédemption.

Sur la voûte, longue de deux cents pieds, il a retracé les principaux épisodes de l'ancien Testament : *la Création, la Chûte, le Sacrifice d'Abel, le Déluge, l'Ivresse de Noé, le Serpent d'airain, la Mort de*

*Goliath, l'Exécution d'Aman, et le Meurtre d'Holopherne.*

Sur les retombées de la voûte, entre les fenêtres, il a assis les prophètes et les sibylles attendant, annonçant la venue du Christ.

Au-dessous de ces personnages surhumains, il a peint *les générations* qui ont précédé et préparé le Sauveur.

Enfin, et plus bas encore, les joies et les douleurs *de la vie humaine.*

Nous voici en possession de l'idée générale de l'œuvre; voyons maintenant comment il l'a exécutée. Suivons-la dans sa filiation logique. L'œuvre de la création se déroule en trois scènes auxquelles rien ne peut être comparé dans le domaine de l'art: le Créateur est seul, rien n'existe que lui; « la terre est le désert et le vide ». De sa main toute-puissante, il débrouille le chaos, il sépare la lumière des ténèbres: « Que la lumière soit, et la lumière fut ». Une tête, un buste, un bras, il n'en faut pas plus au génie pour exprimer la puissance créatrice de Jéhovah; une idée immense dans un cadre restreint.

Le voici de nouveau entouré de ses Anges; il plane dans l'espace, et par un geste magnifique il marque au soleil et à la lune et leur place et leur marche.

A la création des astres succède la création des animaux. Porté par les chérubins et enveloppé d'un manteau que le vent arrondit autour de sa tête, il les bénit, les mains étendues.

Cinq fois cette prodigieuse figure revient sous le pinceau de l'artiste, et à chaque fois elle apparaît plus grande, plus rayonnante de force et de majesté. Quelle simplicité dans ces attitudes, quelle noblesse dans ces

gestes parlants, quelle ampleur dans ces draperies ! Certes, la représentation de la divinité ne répondra jamais à l'idée que nous pouvons nous en faire; mais par delà l'humanité dont il est obligé, pour l'exprimer, d'emprunter les traits, Michel-Ange nous la fait pressentir.

L'homme apparaît, à son tour, sur la scène du monde : une forme est jetée en un coin de la terre, Dieu passe et du bout du doigt lui communique la vie; elle gagne de proche en proche ces membres inertes tout à l'heure; et, sur ce visage atone, apparaissent les premières sensations de l'existence. Adam brille de tout l'éclat d'une beauté que les vices n'ont pas altérée; c'est le premier et parfait exemplaire de l'humanité sortant des mains de Dieu. Mais que dire de sa compagne, et qui donc, en la voyant, oserait soutenir que Michel-Ange ne comprenait ni la grâce ni la douceur des lignes harmonieuses? Adam dort d'un lourd sommeil; elle jaillit de sa chair et se lève à la voix de l'Éternel, belle et naïve, le corps nu, les cheveux dénoués, elle adore Celui qui vient de l'appeler à la vie.

C'est surtout dans *la Chûte* que l'artiste a déployé toutes les grâces de son pinceau, qu'on prétend exclusivement voué à l'expression de la force et de la terreur. Assise, et les jambes repliées dans une pose pleine d'abandon, elle se tourne d'un mouvement superbe vers le serpent, et tend le bras pour recevoir la pomme qu'il lui présente. En voyant ce corps si jeune, si souple et si fier, on s'explique sans peine l'irrésistible empire qu'elle a pris sur le premier homme, et comment il est devenu son complice.

Le crime est consommé. Poursuivis par l'Ange

exterminateur, accablés de tristesse, de honte et de repentir, ils fuient, courbés sous la malédiction divine.

Déjà ils ont perdu leur beauté première, et on devine, en voyant leurs corps robustes, que désormais ils vont ouvrir, à la sueur de leur front, une terre marâtre.

Le mal est entré dans le monde: le *Sacrifice d'Abel* est là pour rappeler à notre souvenir le meurtre qui, pour la première fois, ensanglanta la terre. Et cependant, tout dans cette fresque respire le calme d'un bas-relief antique. Le sacrifice se prépare: un jeune homme avive de son souffle le brasier qui doit consumer la graisse des victimes; un autre entraîne un agneau qui se débat et recule, tandis qu'Abel, assis sur un bélier qu'il se prépare à immoler, reçoit de la main de sa sœur le couteau du sacrifice.

A cette scène succède celle du *Déluge*: une barque chargée de malheureux fait de vains efforts pour aborder l'arche; désemparée, trop pleine, elle coule à fond. Près de là, des maris portant leurs femmes, des mères leurs enfants, se précipitent vers les hauteurs que l'eau n'a pas encore gagnées. Un groupe essaie vainement de s'abriter sous une tente qu'un coup de vent déchire et va enlever; la pluie qui tombe à torrents, la foudre qui déchire la nue, disent assez quelle est la destinée qui attend ces infortunés.

Les survivants du déluge n'échappent pas au péché. *L'Ivresse de Noé* termine ce résumé de l'histoire primitive du monde: Cham rit de la nudité de son père; Japhet, indigné, se détourne et éclate en reproches, tandis que Sem s'empresse de couvrir le vieillard étendu à terre et plongé dans le lourd sommeil de l'ivresse bestiale. Tout est grave dans cette scène

difficile. Le pinceau magique de Michel-Ange élève et ennoblit les sujets les plus scabreux.

Aux quatre coins de ces fresques, et comme pour leur servir de cadre, vingt jeunes gens sont assis sur des corniches, le corps nu, véritables statues peintes ; ils sont sveltes, élégants comme des dieux grecs, mais on s'aperçoit bien vite qu'ils appartiennent à une autre race et qu'ils sont nés dans un autre temps. Ils n'ont ni la calme sérénité, ni la vie pleine et satisfaite de l'antique. Dans leurs yeux, brille je ne sais quelle flamme inquiète ; dans leurs attitudes bizarres et dans leurs gestes violents, on sent le tourment et l'effort. Celui-ci crie, se rejette en arrière ; celui-là semble parer un coup et relève son bras comme pour protéger sa tête. Quelques-uns, pensifs, poursuivent quelque rêve pénible et laissent pendre leurs membres inertes ; d'autres enfin semblent prendre leur élan comme pour franchir un abîme.

Assises, droites, couchées, repliées sur elles-mêmes, ces splendides académies sont comme l'inimitable spécimen de toutes les attitudes, de toutes les inflexions que peut prendre le corps humain sans rien perdre de sa grâce et de sa beauté. Nous touchons là aux dernières limites de l'art et de la science, et pourtant on a blâmé ce merveilleux décor ; on a dit que ces accessoires détournaient l'attention, et préjudiciaient à la composition principale. C'est une faute, je le veux bien ; mais qui oserait souhaiter qu'elle n'ait pas été commise ?

## VI.

Dans l'humanité perdue, Dieu s'est choisi un peuple, c'est d'Israël que sortira le Sauveur. L'histoire

de ses châtements et de sa délivrance est rappelée aux quatre coins de la voûte.

Pour savoir jusqu'à quel degré Michel-Ange peut porter le sentiment de la terreur, contemplez la fresque du *Serpent d'airain*. D'un côté, des enfants et des jeunes filles, les bras tendus vers le signe sauveur que Moïse vient d'élever, attendent anxieux, haletants, que le miracle promis s'accomplisse. De l'autre, les prévaricateurs, hommes et femmes, entassés pêle-mêle, et formant un inextricable monceau de corps, luttent avec l'énergie que donne le désespoir pour s'arracher à l'enlacement des reptiles et pour échapper à leurs hideuses morsures. Aucune description ne peut donner une idée de cette mêlée ; ces visages crispés par l'épouvante, ces cheveux que hérissent l'horreur, ces membres tordus, ces muscles gonflés par l'effort, ces corps comprimés sous de mortelles étreintes donnent le frisson, et font penser aux supplices de l'enfer dantesque.

Le Dieu qui châtie est aussi celui qui sauve. Sous le coup de la fronde de David, le Philistin est tombé le visage contre terre ; il s'arc-boute sur ses genoux et sur ses coudes, et d'un puissant effort cherche à se relever. Le svelte berger maintient d'une main la tête du géant et de l'autre lève le glaive.

Après *la mort de Coliath, le supplice d'Aman* ; trois scènes en un même tableau. Dans la première, Esther accuse le tout-puissant ministre et dénonce le complot à Assuérus ; dans la seconde, le roi, assis sur son trône, ordonne le supplice ; au centre de la composition, s'étale, avec un relief effrayant, le corps du favori pendu au bois.

Après avoir peint, dans son Eve, la beauté naïve,

Michel-Ange peindra, dans *la mort d'Holopherne*, la beauté héroïque. Judith tourne le dos au spectateur ; les bras levés, elle couvre d'un voile la tête d'Holopherne, que sa servante se prépare à emporter dans une corbeille. Nous ne voyons pas son visage ; mais à son attitude noble et élégante, à ses mouvements pleins d'aisance, nous devinons sans peine qu'elle est « belle à voir et de fort bonne grâce ». Notons un détail qui fait peur : tout en cachant son sanglant trophée, elle porte ses regards vers la tente entr'ouverte qu'elle vient de quitter, et, tranquille, contemple le cadavre exsangue de l'homme qu'elle vient d'assassiner.

## VII.

Dans cette immense épopée, qui commence à la création de l'homme pour aboutir au jugement dernier, Michel Ange n'avait garde d'oublier les prophètes, les messagers qui prédisent et qui attendent le Sauveur. En produisant ces types extraordinaires, il ne s'est inspiré que de lui-même. Nourri de leur parole, pénétré de leur esprit, il les a peints tels qu'il les voyait, tels que seul il pouvait les voir : grandioses, surhumains. Leurs proportions colossales, leurs costumes étranges, leurs traits énergiques, la majesté de leurs mouvements, la gravité de leur contenance, annoncent qu'ils relient le ciel à la terre. Jéhovah leur fait part de ses desseins, et par leur bouche prononce ses arrêts. Ils sont grands, mais ils sont tristes : il viendra, le libérateur, il viendra ; mais avant qu'il arrive, quelles calamités vont fondre sur Israël ! La famine, les massacres, l'exil et la captivité vont déci-

mer et disperser le peuple de Dieu. Et, à la vue de cet avenir présent pour eux, leurs entrailles s'émeuvent, leurs poitrines se gonflent de soupirs, et leurs fronts s'assombrissent !

Les *sibylles*, que l'église a adoptées, et dont les vers inspirés sont rappelés, dans les hymnes sacrées, au même titre que les prophéties de David, font cortège aux voyants d'Israël. Elles sont là pour attester que l'univers entier présentait la venue du Messie promis au peuple élu.

Evoquée par le magique pinceau de l'artiste, la grande famille des voyants sort des profondeurs du passé, pour revivre sous nos yeux d'une immortelle vie.

*Jérémie*, les jambes croisées, le coude appuyé sur le genou, laisse tomber dans sa main sa tête appesantie par la douleur ; rien ne peut l'arracher aux terribles visions qu'il contemple des yeux de l'esprit.

Près de lui, la vieille *Persica*, la tête encapuchonnée, le dos voûté, lit, avec une avidité que rien ne lasse, un petit livre qu'elle approche de ses yeux affaiblis par l'âge.

*Ezéchiël*, un rouleau à la main, se lève de son siège, et d'un violent mouvement se retourne pour invectiver un contradicteur invisible.

L'*Erythræa*, fille du monde grec, réfléchit dans la nuit ; elle attend, pour écrire, qu'un enfant placé derrière elle, et qui souffle sur un tison, ait rallumés sa lampe de vierge sage.

Le chauve *Joël* est plongé dans la lecture d'un manuscrit, qu'un homme essaie de déchiffrer par dessus son épaule.

Le vieux *Zacharie* tient son livre à deux mains, et,

le front plissé, cherche à pénétrer le sens d'un passage obscur.

La *Delphica*, drapée à l'antique et coiffée d'un turban, laisse voir ses beaux bras nus, et de ses yeux calmes et profonds regarde au loin, sondant l'avenir.

*Isaïe*, le visage empreint d'une résignation voisine du découragement, s'accoude du bras droit sur un livre qu'il entr'ouvre de la main gauche, comme pour marquer la page où il en est resté. Un Ange l'appelle ; immobile et comme enseveli dans sa méditation, il tourne lentement la tête pour l'écouter.

L'antique *Cuméenne*, la tête serrée d'une coiffe étrange, le torse nu, la poitrine ouverte et les seins pendants, feuillette infatigablement son livre à fer-moir de métal.

*Daniel*, jeune et intrépide, se hâte, les cheveux au vent, de copier un livre qu'un Ange placé devant lui soutient sur ses épaules.

La *Libyca*, nue jusqu'à la ceinture, et vue de profil, se lève en fermant son livre.

*Jonas*, que la baleine vient de vomir, entend la voix céleste qui lui annonce la ruine de Ninive ; il se rejette violemment en arrière, éperdu de terreur, la tête levée, les yeux fixes ; il compte machinalement sur ses doigts les quatre jours de répit qui restent à la ville condamnée.

L'étude, la méditation, la tristesse, la douleur et l'inspiration, toutes les nobles passions qui ont agité les voyants de tous les âges, sont exprimées dans cette succession de types qu'on ne peut plus oublier.

Faut-il croire que l'artiste a fait de ses personnages autant de figures allégoriques dont le sens est à pénétrer ? Au delà de sa pensée clairement formulée, faut-

il chercher une pensée plus profonde, une énigme dont la clé est à trouver ? Je ne le crois pas. Michel-Ange n'était ni un homme d'esprit ni un raffiné, c'était un homme de génie.

Sans doute, il s'est inspiré des idées de la théologie et de la philosophie de son temps ; mais à coup sûr il n'a pas songé aux ingénieuses subtilités, et aux intentions recherchées qu'on a découvertes, après coup, dans son œuvre. Méfions-nous de ces interprétations que les contemporains n'ont ni entrevues ni soupçonnées. N'oublions jamais que, plus que tout autre, notre artiste a peint comme il a senti, largement, à grands traits. L'idée peu plastique d'exécuter, à l'aide du pinceau, un programme philosophique ou religieux est une idée allemande fort récente ; elle a pu sourire à un Cornélius ou à un Overbeck, elle ne s'est même pas présentée à l'esprit de Michel-Ange.

### VIII.

Autour des prophètes et des sibylles s'agitent, groupés deux par deux, des enfants, cariatides vivantes, qui supportent la corniche de la voûte ; les uns de leurs bras robustes soutiennent l'édifice ; les autres s'enlacent dans une fraternelle étreinte, ceux-ci ont des attitudes d'athlètes au repos, ceux-là luttent et s'étreignent ; d'autres de leur talon frappent le mur à coups redoublés. Au pied même des prophètes et dans un espace triangulaire ménagé au-dessous des fenêtres, l'artiste a représenté dix familles, tantôt composées de trois personnes, le père, la mère et l'enfant ; tantôt de deux, l'enfant et la mère. Le sens de ces compositions

ne laisse aucun doute; les inscriptions qui les accompagnent nous avertissent que nous avons sous les yeux les générations qui ont précédé Jésus, les familles qui composent sa généalogie.

Toutes ces diverses représentations du même sujet ont un caractère commun : la pauvreté, la souffrance. La famille humaine, pressentiment et figure de la sainte famille, souffre en attendant le libérateur qu'elle doit enfanter. Elle est longue à se réaliser, la délivrance prédite; il tarde bien à se lever le jour du pardon; et voilà pourquoi, dans ces compositions familières, ces pères nous apparaissent si graves et si tristes; pourquoi ces mères, si fortes et si tendres, sourient à peine à leurs enfants et semblent accablées de fatigue et de misère.

C'est avec amour, on le voit, que Michel-Ange a peint ce peuple, voué au travail et qui de génération en génération se transmet l'étincelle divine qui doit, à un jour donné, resplendir d'un incomparable éclat. Pour rendre ces attitudes, nobles dans leur abandon, ces physionomies, belles dans leur vulgarité, sa rude brosse s'est adoucie. L'enfant surtout a été l'objet de ses prédilections; ne porte-t-il pas en lui l'avenir du monde? Fatigués et chargés, ces humbles travailleurs fixent vers lui leurs yeux où se lit l'espérance : qui sait si ce n'est pas de lui que viendra le salut? Une tristesse pénétrante, un soupir douloureux s'exhale de ces compositions populaires. Michel-Ange nous échappe par bien des côtés; il en est un par lequel il nous est accessible : sa profonde pitié pour tout ce qui souffre.

Cette mélancolie d'une âme supérieure que tourmente le choquant contraste de l'idéal et de la réalité

on la sent surtout dans ces figures isolées, dans ces groupes destinés à symboliser *les destinées humaines*. Une mère qui se penche, et de sa joue presse tendrement la tête de son enfant au maillot ; un malheureux, plié en deux, qui laisse tomber sa tête alourdie par le sommeil ; un enfant qui, d'un élan naïf, se suspend au cou de sa mère ; une femme épuisée qui fait infatigablement tourner son dévidoir ; un poète famélique assis sur la borne du chemin, qui écrit sur son genou ; un pèlerin, qui essaie de se relever pour reprendre sa marche ; un philosophe qui médite ; un méchant qui jette autour de lui des regards chargés de haine ; un aïeul qui fait danser son petit-fils sur ses genoux ; une jeune femme qui dort le sourire aux lèvres ; un misérable qui, la tête haute et les yeux grands ouverts, regarde sans voir, pétrifié dans son désespoir, telles sont les images que le peintre a su trouver pour peindre en traits profonds les fatigues, les douleurs, les désespoirs et les rares joies de la vie : telle est la race humaine sur laquelle pleurent les prophètes.

c

### VIII.

Si, après avoir examiné (bien superficiellement hélas ! ) cette immense composition, nous essayons de la juger et de lui assigner la place qui lui appartient, nous n'hésiterons pas à affirmer qu'elle est la plus vaste et la plus élevée qu'il ait été donné à un homme de peindre. Personne, ni avant ni après Michel-Ange, n'a eu à un tel degré l'idée qui conçoit, la force qui agit et la forme qui réalise.

、 L'étude de la Sixtine, mieux qu'aucune autre de ses œuvres, nous fait comprendre l'admiration que ce grand artiste a inspirée à ses contemporains ; le jour où il leur fut donné de voir et d'admirer ce sublime poème, d'un commun accord ils lui décernèrent la palme.

Il la méritait ; ses œuvres étaient le miroir fidèle où son siècle pouvait se reconnaître avec ses goûts et ses espérances, ses aspirations et ses tourments agrandis, idéalisés.

Entre le solitaire et le public d'alors, il y avait affinité profonde, pénétration intime. D'emblée, sans efforts, il comprenait et il admirait ces ouvrages qu'une éducation spéciale seule permet de pleinement goûter aujourd'hui.

Toutefois, il faut bien le reconnaître, s'il représentait son temps, en bien des points il lui fut supérieur.

Homme de la Renaissance, il a partagé toutes les croyances, et (le dirai-je) tous les préjugés et toutes les erreurs de cette forte époque ; mais il ne l'a pas suivie jusqu'au bout. Quand sont arrivées les heures de doute, quand les caractères avilis ont abdiqué, quand les âmes corrompues se sont affaissées, il est resté debout.

La route qu'il suivait devenait plus solitaire et plus aride, à mesure qu'il avançait ; il a continué à la parcourir ; il a vu son art abaissé, sa religion attaquée, sa patrie asservie : il n'a pas fléchi, il a continué la lutte.

Le *Moïse* et la *coupole de Saint-Pierre* sont comme les protestations immortelles mais inutiles de ce grand génie qui, malgré tout, resta chrétien et républicain.

En vain et pour en faire un homme de l'avenir, un précurseur de notre temps, on s'ingénie à interpréter dans un sens moderne les peintures de la Sixtine. Il n'est pas facile de travestir une telle œuvre ; sa signification est écrite sur les murailles en lettres de feu. Michel-Ange a affirmé la chute et la rédemption, c'est-à-dire le christianisme ; il a peint en croyant l'histoire de l'humanité pécheresse et rachetée.

Si on veut chercher à son œuvre un sens plus intime et plus en rapport avec le temps où il a vécu, on le peut, mais à la condition de ne pas oublier que Michel-Ange, en ses plus grandes audaces, ne dépassait pas l'exégèse de Savonarole, et que sa réforme n'allait pas plus loin que celle de Dante.

Il a eu la pensée de réformer l'église ; il n'a jamais eu la pensée de la désert.

Les prophètes et les sibylles pleurent sur l'Italie pécheresse, frémissent à la vue des calamités qui vont fondre sur elle, mais le doute n'effleure pas leur esprit. Ils croient d'une foi profonde et immuable. Prêtez l'oreille à leurs voix, elles s'élèvent contre des noms que l'avenir bénira, contre des idées qui régénéreront le monde.

Comment, d'ailleurs, se méprendre sur une pensée qui s'est affirmée avec une énergie et une continuité si extraordinaires. Vingt-neuf ans se sont écoulés. Ce que *voyaient* les prophètes s'est accompli ; le doute, l'erreur et le mal sont déchaînés, et la victoire semble leur appartenir : Michel-Ange peint *le Jugement dernier*.

Pourquoi ne pas le reconnaître ? Michel-Ange a été le dernier des peintres chrétiens ; la Renaissance et le

grand art religieux disparaissent au moment où il disparaît.

Inépuisable fécondité de l'esprit humain ! l'art épuisé s'en va, la science arrive. En 1564, à l'heure précise où meurt Michel-Ange, Galilée vient de naître.

---

# LA VILLÉGIATURE ;

par M. Eug. BRUN,

membre-résident.

---

## I.

Dans la ville étouffez de chaleur, nuit et jour,  
Vous que l'amour du gain obsède.  
Moi, je pars pour aller chercher un frais séjour,  
Content du peu que je possède.  
Le favori voluptueux  
De la fortune va, pour guérir sa pléthore,  
Boire, dans des vallons qu'un beau site décore,  
L'eau thermale, en train fastueux.  
Un coin de bois près d'un eau claire,  
Où je me baigne, seul et sans être gêné,  
Dans un vallon des monts voisins où je suis né,  
Me suffit et sait micux me plaire.  
Là, du train des cités j'écarte les soucis,  
Je vis dans une paix profonde,  
J'oublie entièrement le monde,  
Et par aucun chagrin mes jours ne sont noircis.  
Dès que l'aube du jour à ma fenêtre brille,  
Cassant un morceau de pain bis,  
Trempe dans le lait de brebis,  
Je vais voir la moisson crier sous la faucille,  
Ou lever le foin sur le pré,  
Ou le pêcheur jeter son filet dans les ondes,

Ou sur l'aire à l'épi doré  
Les juments, en trottant, fouler les gerbes blondes.  
Puis, sur la plaine et sur les monts  
J'erre, étanchant ma soif au bord des eaux courantes,  
D'un air pur gonflant mes poumons,  
Respirant la senteur des plantes odorantes,  
Visitant les lieux que j'aimais  
Lorsque j'étais enfant, temps heureux de la vie,  
Qui passe et ne revient jamais ;  
M'asseyant, quand du lieu la fraîcheur m'y convie,  
Contemplant les cieus azurés,  
Le soleil rayonnant dans sa vaste carrière,  
Les monts de feuillages parés,  
L'horizon spacieux, qui n'a point de barrière,  
Les beaux sites des alentours,  
Les bocages épais, les rochers pittoresques,  
Les vallons aux rians contours,  
Des Cévennes au loin les cimes gigantesques,  
Le vol capricieux de l'oiseau dans les airs  
Ou les curieuses images  
De la figure des nuages,  
Pareils à des vaisseaux qui voguent sur les mers ;  
Cueillant la fleur que je rencontre,  
Et la mûre qui pend aux branches des buissons,  
Où parmi les feuilles se montre  
Le nid du rossignol aux charmantes chansons ;  
Ecoutant les rumeurs confuses  
Des bruits à mon oreille apportés par le vent,  
Le murmure des bois au feuillage mouvant,  
De l'eau qui verse des écluses,  
La voix des travailleurs dans la campagne épars,  
Le cri des animaux qui braient,  
Des petits oiseaux qui bêgaient,  
Le claquement des fouets et le cahot des chars ;  
M'abandonnant au cours de mes vagues pensées,  
Rêvant de tout ce que je vois,  
De tous ces bruits, toutes ces voix,  
Des choses du présent et des choses passées ;  
Et quand il fait trop chaud, quand la déclinaison

De l'ombre sur la vieille église  
Du village, à façade grise,  
Vient m'annoncer midi, rentrant à la maison.  
L'après-dîner, je me délasse,  
Et sur l'herbe des prés qui bordent le hameau  
Je m'étends pour dormir à l'ombre d'un ormeau,  
Jusqu'à ce que la chaleur passe.  
Je vais ensuite me baigner,  
En écoutant gémir la colombe sauvage  
Sur la cime d'un chataigner,  
Qui penche du sommet des rochers du rivage;  
J'entends en nageant, dans le val,  
Le tic-tac du moulin, qu'entre ses rives vertes  
Je vois tourner en aval  
Sous les arbres touffus dont elles sont couvertes.  
Quelquefois en sortant de l'eau,  
Je m'assieds sur les bords, humides de rosée,  
Pour admirer le beau tableau  
Du soleil se couchant dans la nue embrasée.  
La nuit venue, après une lecture brève,  
Je m'endors au chant du grillon  
Sous mes volets, dans le sillon;  
Et pour recommencer, bon matin, je me lève.

II.

Délices du séjour des champs !  
Sur un épais gazon quel plaisir de s'étendre,  
Et d'errer tout le jour, en foulant l'herbe tendre,  
Sur la plaine et les monts penchants,  
Sans souci des soirs de la vie,  
Sous un habit commode, au bagage léger,  
Qu'on ôte, quand il gêne, ainsi que le berger,  
Loin de toute route suivie !  
Qu'il est doux, à l'ombre couché,  
De regarder brûler de chaleur sur la plaine,  
Où par sa tâche il est penché,  
Le moissonneur qui peut à peine prendre haleine !

Voilà comment passe mon temps.  
Ce sont là mes plaisirs, bien simples, mais tranquilles,  
Et je les aime mieux que les plaisirs des villes ,  
Orageux comme les autans.  
Quel spectacle est plus beau que celui des montagnes  
Couvertes d'épaisses forêts,  
Ombrageant au loin les guérêts,  
De vastes horizons et de vertes campagnes ?  
Quel plus harmonieux concert  
Que le chant des oiseaux au-dessus de ma tête,  
Le bruit des plantes du désert,  
Le murmure des bois battus par la tempête ?  
Là, je bénis le ciel, j'adore Jéhova,  
L'Esprit, entrevu dans mes veilles,  
Qui créa toutes ces merveilles,  
Que révéla le Christ, que Socrate rêva,  
Que parjure un monde frivole ;  
Et mon âme, affranchie en songe de son corps,  
Fardeau qui la retient sur les terrestres bords,  
Vers l'immortalité s'envole.

### III.

Allez aux eaux, amants des plaisirs écloppés,  
Que la mort couvre de ses ailes,  
Et voguez sur les rails dans de moelleux coupés,  
Pour calmer vos douleurs cruelles !  
Les eaux vous guériront ! Vivez plus sobrement,  
Quittez festins et jeunes filles,  
Vous n'aurez plus ces maux, qui font votre tourment,  
Et vous jetterez vos béquilles !  
Baignez-vous, comme moi, roulés par les torrents,  
Dans les eaux froides des rivières,  
Et vous irez plus tard des morts grossir les rangs  
Sur les funéraires civières.  
Ils allaient, eux aussi, pour se guérir, aux eaux,  
Dans de superbes paysages,  
Ces pompeux Romains des bas âges ,

Perclus par la débauche et pourris jusqu'aux os.  
Baïa, sur ses plages riantes,  
Où ne souffle jamais l'aquilon orageux,  
Les attirait parmi les fêtes et les jeux,  
Les toilettes luxuriantes.  
Un beau jour le Barbare vint,  
De la nuit sur ses pas semant les ombres noires,  
Dispersa pêle-mêle et baigneurs et baignoires,  
Ensevelit sous le ravin  
Les Thermes somptueux qui lavaient leurs ulcères ;  
Entre leurs mains, d'un coup brutal,  
Brisa les coupes de cristal,  
Qui versaient l'eau des monts brûlants dans leurs viscères,  
Sous l'ombrage épais des grands bois,  
Engloutit leurs trésors sous les vastes ruines  
De l'univers, avec leurs impures piscines,  
Et vengea les divines lois.  
Les générations des temps passés, plus mâles,  
Ne se sentaient pas le besoin  
D'aller s'ingurgiter au loin,  
Pour se bien porter, l'eau des fontaines thermales.  
Elles vivaient plus simplement  
Et ne connaissaient pas les maux de toute sorte,  
Qui sont de nos excès la misérable escorte,  
Et qui sont sans médicament.  
Mais l'été va finir ; la ville me rappelle  
Il faut vous quitter, champs chéris ;  
Adieu, vallons et bois fleuris,  
Toit rustique où gazouille et niche l'hirondelle !

---

# LES ARÈNES DE NIMES

UN JOUR DE FÊTE;

par le même.

---

Sortez de votre solitude.  
Vieilles Arènes, nos amours !  
Voici venir la multitude  
Qui vous hantait dans vos beaux jours.  
Fuyez, bruyantes hirondelles,  
Qui tourbillonnez autour d'elles ;  
Et de vos fosses levez-vous,  
Gladiateurs morts, sous les voûtes  
De leurs vastes gradins dissoutes,  
Où vous dormez, percés de coups.

C'est aujourd'hui grand jour de fête ;  
Des jeux y vont être donnés.  
Les drapeaux pavoisent leur faite ,  
Leurs portiques en sont ornés.  
Hommes, femmes, enfants y courent,  
Des flots de peuple les entourent.  
Le spectacle va commencer.  
Soldats, dispersez vos cohortes.  
Ouvrez-vous, grilles de leurs portes,  
Et laissez le peuple passer.

Une foule immense, à la ronde,  
S'y plonge en bonds impétueux ,

Les envahit et les inonde  
Avec un bruit tumultueux ;  
Sous tous leurs portiques tournoie,  
Sur tous les gradins se déploie,  
S'entasse sur leurs blocs tremblants  
Et les remplit jusqu'à leur cime,  
En se suspendant sur l'abîme  
Des fragments brisés de leurs flancs.

Du haut en bas, la populace,  
Que grossissent des flots nouveaux,  
Roule, pour chercher une place,  
Jusque sous leurs sombres caveaux ;  
Se presse dans leurs galeries,  
Foulant dentelles et soieries,  
Et, sous ses pas précipités,  
Comme d'écumantes cascades,  
Fait trembler leurs hautes arcades,  
Qui grondent en sons répétés.

Que leur spectacle est admirable,  
Quand les remplit entièrement  
Une multitude innombrable,  
Jusque sur leur couronnement ;  
Que leurs gradins, qui s'entrebaillent,  
De fraîches toilettes s'émaillent,  
Comme un parterre qui fleurit,  
Et que toute cette cohue  
Gesticule, trépigne, hue,  
Siffle, crie, applaudit et rit !

Comme autrefois, elles tressaillent,  
Jusque dans leurs fondations  
Que les siècles en vain assaillent,  
D'immenses acclamations,  
Qu'on entend du fond des campagnes  
Jusqu'à la cime des montagnes

Où la vieille Némausus dort,  
Quand la foule qui les encombre,  
En surplombant de tout décombre,  
Se réjouit avec transport.\*

On croirait qu'on les voit nouvelles  
Et que la temps les rajeunit,  
Qu'il touche à peine de ses ailes  
Leur front superbe de granit.  
Les multitudes qui s'entassent  
Sur leurs gradins qui se crevassent  
En couvrent les vides béants,  
Et l'on songe qu'on vit à l'âge  
Où, des temps souvenir volage,  
On y donnait des jeux géants.

Que m'importent les jeux vulgaires  
Qui s'y célèbrent aujourd'hui !  
Je ne m'en émerveille guères.  
Je remonte le temps enfui.  
Je vois tendre sur leurs portiques  
Inondés d'eaux aromatiques,  
Le vélarium empourpré.  
J'y vois descendre au pas de course  
Némausus à la belle source  
Des monts dont il est entouré.

Voilà les consuls dans leurs loges,  
D'or et de pourpre se brochant,  
Drapés dans les plis de leurs toges  
Sur le podium du couchant.  
J'entends les animaux féroces  
Rugir dans leurs profondes fosses.  
Je vois, vil rebut des humains,  
Le pauvre esclave qui se traîne,  
Le corps déchiré sur l'arène,  
Se débattre en tendant les mains.

J'assiste aux scènes dramatiques  
Du combat des gladiateurs ;  
J'entends les clameurs frénétiques  
Des innombrables spectateurs ,  
Quand , pour bien fournir , ils arrangent .  
Leurs tuniques aux plis qui frangent ;  
Je vois , sur les gradins du Nord ,  
La Vestale à la robe blanche ,  
Avec son pouce qu'elle penche ,  
Vouer les vaincus à la mort.

Mais la nuit vient ; les jeux finissent.  
De sang le cirque est nettoyé.  
Sur les arcades qui brunissent ,  
Le voile d'or est replié.  
Des spectateurs la longue foule  
Par les vomitoires s'écoule ,  
Némausus remonte à ses tours ;  
Et par la porte Libitine  
On emporte , immonde sentine,  
Les morts que l'on jette aux vautours.

Il était joueur téméraire ,  
Ce peuple romain , vraiment grand ;  
Il élevait , pour se distraire ,  
Sur des arceaux à triple rang ,  
De vastes monuments sans plâtre  
En colossal amphithéâtre ,  
Magnifiquement ciselés ;  
Qui , dans leur enceinte profonde ,  
Pouvaient contenir tout un monde ,  
Et sont à peine mutilés.

Les grands jeux qui firent leur gloire ,  
Par le temps ont été détruits ;  
Ils n'en reste que la mémoire ;  
C'est pour eux qu'ils furent construits.

Nos jeux mesquins en sont indignes.  
Nos mœurs sont des mœurs trop bénignes ;  
Laissons-les donc en paix. Laissons  
Les pâles fleurs de nos collines  
S'épanouir sur leurs ruines ,  
Et s'y suspendre les buissons.

---

TRADUCTION DE L'ODE D'HORACE :  
*ANGUSTAM AMICE PAUPERIEM*

(LIVRE III, ODE 2);

par M. Phil. EYSSETTE,

membre non-résidant.

---

A tout jeune romain des armes dès l'enfance,  
La manœuvre, et des camps l'austère pauvreté !  
Qu'à cheval, harcelant le Parthe révolté,  
Il lui fasse sentir la pointe de sa lance,  
Nuit et jour au péril, en hiver, en été.

Déjà, le cœur ému d'un sinistre présage,  
Reines sur le rempart tremblent pour un époux ;  
Ah ! qu'il n'aille, imprudent, provoquer le courroux  
D'un lion qui bondit au milieu du carnage !  
Mourir pour sa patrie, enfants, est noble et doux.

Où, la mort dans son épouvante  
Saisit le lâche déserteur ;  
Elle abat de sa faux sanglante  
Une jeunesse sans vigueur.

La vertu brille toujours pure.  
Ne subit affront ni censure ,  
Et, dans les comices romains,  
Ne voit les faisceaux consulaires,  
Au gré des fureurs populaires,  
Livrés ou ravis à ses mains,  
Mais porte au ciel , ambitieuse ,  
Ses titres d'immortalité ;  
Son aile libre et dédaigneuse  
Fuit les fanges de la cité.

Sachons honorer avec elle  
La bouche discrète et fidèle  
Qui garde le secret des dieux ;  
Moi , de l'impie et du profane ,  
Du divulgateur de l'arcane  
Je fuis le contact odieux.

O Cérès, si quelqu'un outrage  
Tes saints mystères par ses ris ,  
Je ne permets point qu'il partage  
Ma couche au-dessous des lambris ;  
Bercés sur la même nacelle ,  
Je défends qu'une planche frêle  
Nous sépare des flots amers ;  
Car sur le juste téméraire  
S'étend quelquefois la colère  
Qui plane sur les fronts pervers.

Du châtement inexorable  
Rien ne peut garder le méchant ;  
Le vengeur le suit , s'approchant  
D'un pas lent , mais inévitable.

---

## INTER POCULA.

---

SOUVENIR DES PYRÉNÉES ;

par le même.

---

Nympharum assidui cultores agmine denso  
Circumstant almos aditus ; spes tanta salutis  
In fragili arridet patera ! Portabile flumen  
Excipiunt manibus , tepidos et pectore rores.  
Illic matrona decens , hic virgo nobilis ; adsunt  
Litibus et prætor dimissis , ense relicto  
Miles et indutus talari veste sacerdos...  
O miseras hominum fauces , o guttura sicca !  
Discumbunt omnes ; varius modus ipse bibendi :  
Deglutit male cautus aquas tirunculus ; alter  
Ore reluctantes et naribus exspuit — at tu  
Hauris hians latices , flexa cervice supinus ,  
Et tremulos addis , naso auxiliante , susurros ;  
Illudens imitaris aves ; in gutture rauco  
Nympha jocosa strepit , dum pensilis æstuat humor.

---

---

---

# REMERCIEMENT A L'ACADÉMIE,

## ÉPITRE ;

par M. François VIDAL ,

associé-correspondant.

---

Merci, messieurs, merci ! Votre seule indulgence,  
Tandis que j'admirais vos travaux en silence,  
Vous a fait abaisser un bienveillant regard  
Sur moi, fils bien obscur, mais fils pieux du Gard,  
M'associer à votre illustre compagnie,  
Et me donner le droit — longue et secrète envie ! —  
De siéger parmi vous, et de parler ici  
Devant l'*alma parens* ; merci, messieurs, merci.

Exilé dès longtemps de nos chères montagnes,  
Si doux que fût l'exil dans les riches campagnes  
Que la Dordogne arrose, et dont les verts côteaux  
Semblent coquettement se mirer dans ses eaux,  
J'aimais à m'élancer, loin des trésors qu'étale  
L'Eden du Périgord, vers la terre natale,  
A m'enfoncer, de cœur et d'esprit à la fois,  
Dans le creux des vallons, sous l'ombrage des bois,  
A gravir les sommets aux crêtes onduleuses,  
Ou, suivant du Gardon les rives sinueuses,  
A visiter Massane et Beurivage et Ners,  
Lieux charmants, dont l'écho répète encor ces vers :

« *At ! s'avez din voste village....* » qui d'Estelle  
Disaient pour Némorin l'amour tendre et fidèle,  
Dans cette langue d'oc dont nos vieux troubadours  
Se servaient pour chanter la gloire et les amours.  
Cette langue sonore, harmonieuse et douce,  
Qui sut railler gaiement aux murs de Caderousse,  
Qui d'Isaure, à Toulouse, exprima les douleurs,  
Qui dans Jasmin souvent nous arracha des pleurs ;  
Cette langue toujours si douce à mon oreille ,  
— Ni Jasmin, ni Mistral, ni *Marthe*, ni *Mireille*,  
Ne l'empêcheront pas — vieillit et disparaît,  
Et Bigot seul encore en garde le secret.  
La langue d'oïl l'emporte, et déjà la remplace,  
Même aux lieux, où, laissant une immortelle trace,  
Son nom, comme un cachet par le temps ciselé,  
Est le nom dont le sol lui-même est appelé.

Mais quoi ! tout ici-bas ne doit-il pas s'éteindre ?  
L'homme et tout ce qu'il fait passe. Faut-il se plaindre  
Si notre langue d'oc éprouve le destin  
Qu'éprouvèrent l'hébreu, le grec et le latin ?  
La fleur naît, brille et meurt. De même, le langage,  
Meurt quand le veut la loi souveraine : l'usage,  
L'usage, qui n'admet ni plaintes, ni regrets ;  
Qui , par le changement, amène le progrès ;  
Et, repoussant du pied la langue dépassée,  
Par la langue nouvelle ouvre à notre pensée,  
Au savoir, à l'esprit, au cœur, à la raison,  
Un essor plus rapide, un plus vaste horizon.  
Ainsi l'humanité s'avance ; ainsi chaque âge  
Ajoute incessamment à ce noble héritage  
Que le passé prépare et lègue à l'avenir ;  
Ainsi l'espoir toujours renaît du souvenir :  
Mystérieux anneau, formant la chaîne immense  
Qui sans cesse finit et sans cesse commence.

Et c'est vous, du progrès les sages promoteurs,  
Artistes, érudits, poètes, orateurs,  
Vous, gardiens vigilants de la science humaine

Dont vos labeurs féconds étendent le domaine,  
Qui, des aïeux toujours accroissant le trésor,  
Le laissez aux neveux plus grand, plus riche encor.

Telle votre cité, double et vivant symbole,  
Le front resplendissant de la double auréole  
Que lui font, dans ses murs confondus et pressés,  
Les monuments divers par les siècles laissés,  
La *Némausus* latine, orgueil des Narbonnaises,  
Ou *Nîmes* la française entre les plus françaises,  
Montre partout, unis et se donnant la main,  
L'art moderne à côté de l'art grec et romain.  
C'est la Tourmagne, au loin dominant sur la plaine ;  
Les Arènes, théâtre géant, où, sans peine,  
Aux jeux sanglants du cirque, avide de les voir,  
La cité tout entière à l'aise allait s'asseoir ;  
C'est la Porte d'Auguste et la Maison-Carrée,  
La Fontaine à longs flots versant l'onde azurée ;  
C'est Némausus, enfin, jusques dans ses débris  
(Vieux torses, chapiteaux, mosaïques, lambris)  
Montrant ce qu'elle fut jadis. Mais, avec elle,  
C'est Nîmes, plus humaine, et peut-être aussi belle.  
Son théâtre, il est vrai, n'a point la majesté  
Du cirque colossal, sombre de vétusté ;  
Mais il corrige, amuse, il répand la lumière ;  
Et jamais, de leur sang inondant la poussière,  
Ses acteurs, tout meurtris du combat relevés,  
Ne sont au spoliaire en secret achevés.  
Nîmes fière, à bon droit, des monuments antiques,  
Plus encor des nouveaux : églises, basiliques,  
Palais, temples, autels, écoles, hôpitaux,  
Elevés par l'esprit du Christ, — divins canaux,  
Par lesquels il répand ses bienfaits à la terre,  
Fait droit à l'opprimé, soulage la misère,  
Et verse sur nos maux, nos péchés, nos douleurs,  
Sa grâce, son pardon, son amour et ses pleurs ;  
Fière des boulevards, vivante promenade,  
Des squares, des jardins, de la vaste esplanade  
Où, courbés à ses pieds, sculptés par le ciseau

De l'immortel Pradier, ce Phidias nouveau,  
Les fleuves, à l'envi, de leurs urnes fécondes  
Versent incessamment le tribut de leurs ondes ;  
Fière de ses métiers, dont les riches tissus,  
Moirés de soie et d'or, de fin lin, de byssus,  
Châles, rubans, tapis, font d'elle une patrie  
Au travail, au commerce, à l'art, à l'industrie ;  
Nîmes, mêlant l'utile au beau, le saint au vrai,  
Recueillant tout débris qu'une fouille, un déblai .  
Retrouve et met au jour dans la cité païenne ;  
Et restaurant sans cesse, elle, ville chrétienne,  
Avec un soin pieux, en bonne et noble sœur,  
Les ravages qu'y fait le temps dévastateur.

Mais, faut-il donc toujours, courbé sur la matière, .  
Vivre pour restaurer des monuments de pierre ?  
Pour faire des tissus plus riches et plus fins ?  
Pour creuser des canaux, pour tracer des chemins,  
Et, sur les rails de fer où la vapeur nous berce,  
Jusqu'aux bouts de la terre étendre son commerce ?  
Non, l'homme ne vit pas de pain seul ; il lui faut  
Un aliment meilleur, un but placé plus haut.  
Il lui faut l'aliment de l'esprit : la parole  
Qu'inspira la pensée ou le cœur, et qui vole,  
Partout où retentit son accent créateur,  
Eveiller la pensée ou relever le cœur ;  
Qui, comme au premier jour, fait jaillir la lumière ;  
Qui du saint et du beau nous ouvre la carrière ;  
Qui, des cieux descendue et remontant aux cieux,  
Y guide notre essor. Et c'est bien vous, messieurs,  
C'est bien vous, dont la voix surtout la fait entendre,  
Dont les nobles travaux aident à la comprendre ;  
Vous, qui, de ses rayons semés de toutes parts,  
Rassemblez le faisceau, l'offrez à nos regards,  
De ses vives clartés illuminez notre âme,  
Et soudain, l'emportant sur vos ailes de flamme,  
Lui faites pressentir cet éternel séjour  
Où s'uniront la foi, la science et l'amour.

Mais j'allais vous louer, je crois... Non, je n'ai garde :  
C'est la postérité que ce soin là regarde,  
Messieurs. Moi, justement fier de l'insigne honneur  
Que je reçois, je veux seulement de mon cœur  
Epancher à vos pieds toute la gratitude ;  
Vous dire : Votre amour du progrès, de l'étude,  
De l'art, de l'idéal sera le mien aussi ;  
Vous répéter encor : Merci, messieurs, merci !

# DES ANOMALIES DE L'HOMME ;

DE LEUR FRÉQUENCE RELATIVE.

---

Recherches statistiques pour servir à l'histoire de la tératologie ;

par M. Albert PUECH,

membre-resident.

---

Parmi les sciences d'origine contemporaine, l'une des plus intéressantes est sans conteste celle qui, sous le nom de tératologie, traite des anomalies de l'organisation. Constituée dès les premières années du siècle, sous l'impulsion féconde de quelques savants, au premier rang desquels il convient de placer Etienne et Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, elle a, comme toutes les sciences d'observation, deux parties bien distinctes : l'une consacrée à la classification des espèces, à l'exposé descriptif de leurs caractères anatomiques ; l'autre, plus élevée dans ses visées, mais en même temps moins avancée dans son histoire, s'occupe de la recherche des causes, de la découverte des lois de production.

Après avoir, dans des travaux partiels publiés de 1854 à 1858, soit dans les Comptes rendus de l'Académie

mie des Sciences, soit dans la presse médicale, apporté un modeste contingent à la partie descriptive, on a aujourd'hui l'ambition d'aborder l'étude des généralités. Mettant à profit, avec les faits recueillis dans la pratique, ceux plus nombreux consignés dans la presse médicale de ces vingt dernières années, on se propose d'établir tour à tour : 1<sup>o</sup> le rapport entre les êtres bien conformés et les êtres anormaux ; 2<sup>o</sup> les causes qui favorisent la production de ces derniers ; 3<sup>o</sup> la fréquence relative des anomalies et des monstruosité.

Malgré l'étendue de ce cadre, les difficultés de l'exécution, la rareté des matériaux, l'auteur ne s'est point laissé décourager ; il a persévéré quand même, espérant que l'originalité de l'entreprise lui ferait trouver indulgence auprès du lecteur. A quoi bon le cacher ? il a seulement ébauché la matière, il n'a point atteint complètement le but poursuivi, mais il a du moins la conscience de n'avoir rien négligé pour y parvenir.

## § I.

### Considérations préliminaires.

Le rapport à établir entre les êtres bien conformés et les êtres monstrueux ou anormaux, est un problème qui a eu dans tous les temps, à raison de son intérêt philosophique, le privilège d'appeler l'attention des meilleurs esprits. La tératologie était encore dans l'enfance, que déjà on se préoccupait de rassembler les éléments de la solution ; les savants du XVIII<sup>e</sup> siècle, Ruysch, Wrisberg, Autemieth, comme ceux du XIX<sup>e</sup> siècle ont tenu à honneur d'y concourir ; et pourtant, en dépit de ces efforts multiples, à l'heure d'aujourd'

d'hui la solution n'est point encore acquise, à moins qu'on veuille donner ce nom aux assertions contradictoires existant dans la science.

A l'occasion de chaque espèce en particulier, mais surtout à propos de celles qui sont combattues avec succès par la chirurgie, les auteurs qui se sont livrés à cette recherche sont loin d'être en accord parfait : au contraire, il est plus commun de les voir différer, les uns caractérisant de fréquent le phénomène que d'autres avaient taxé de rare. Ce désaccord, dont il est superflu de consigner des exemples tant ils sont répandus, a sa source dans la méthode usitée en pareille matière : au lieu d'asseoir son appréciation sur l'ensemble des faits, on juge d'après le souvenir de ses lectures, les résultats de son expérience personnelle. Il est à peine besoin de le remarquer, les jugements portés de cette façon ne sauraient avoir une valeur sérieuse ; le procédé est sans doute expéditif, mais il est essentiellement défectueux ; il ne fait point la part du hasard, qui est grande alors qu'il s'agit de cas rares : tel praticien pouvant être favorisé à l'exclusion de tel autre, telle série de circonstances fortuites pouvant amener, dans un temps relativement très-court, deux ou trois faits qui ne se représenteront plus durant longues années. Par des recherches incessantes, minutieuses, faites à travers les livres de tous les temps, de tous les pays, on peut, il est vrai, arriver à une appréciation moins inexacte ; mais, outre que l'érudit est une véritable rareté, on obtiendra par cette voie une partie seulement de la solution ; on sera en droit de dire, telle anomalie est plus commune que telle autre, mais on ignorera le rapport existant entre celle-ci et les sujets normalement conformés.

Pour avoir la solution tout entière, on doit, en conséquence, procéder d'une autre façon; laissant de côté les faits particuliers, les enseignements d'une pratique forcément restreinte, il faut opérer sur de grands nombres, prendre par exemple une collection d'individus dans des conditions identiques pour tirer de leur examen comparé la proportion recherchée. En un mot, le meilleur, le seul instrument est la *méthode numérique*, c'est-à-dire la *statistique raisonnée*; mais celle-ci pouvant être appliquée dans diverses circonstances de la vie, on a à discuter préalablement l'époque où son emploi est le moins sujet à erreur.

Par le fait de la loi militaire, l'âge de vingt ans est celui sur lequel on pourrait avoir le plus de renseignements, si, à l'imitation d'un médecin distingué, Rennes, de Bergerac, tous les chirurgiens chargés de l'examen des conscrits avaient publié les résultats obtenus dans leurs tournées de révision. Malheureusement il n'en est rien : à part quelques travaux remontant à ces dernières années et circonscrits aux principales causes d'exemption (Boudin, Devot, Sistach), on a un cadre immense qui reste encore à remplir. Cette lacune est regrettable, mais le tératologue eût puisé là des données particulières et non des données générales; il eût été renseigné, il est vrai, sur les anomalies compatibles avec la vie, mais il ne l'eût été que pour le sexe masculin (A).

Les documents recueillis sur les malades qui peuplent les salles d'un grand hôpital ont plus d'importance, mais ils n'en motivent pas moins de nombreuses restrictions relatives au milieu dans lequel on observe et à la classe intéressante, mais toujours la même, qui en fournit les éléments. En 1855, j'ai commencé des

recherches de ce genre à l'Hôtel-Dieu de Toulon, où j'étais alors attaché en qualité de chirurgien-chef interne, et ai ainsi constaté sept anomalies sur les 6,500 malades qui s'étaient succédé dans les divers services. Mon enquête s'est arrêtée là, non faute de matériaux, mais parce qu'il m'était venu des doutes sur leur valeur absolue, l'hôpital étant par sa nature le point où convergent tous les cas difficiles à guérir, et, par sa composition, devant donner des matériaux incomplets. Pendant les deux dernières années de mon service, j'ai continué à recueillir une ample moisson de cas rares; mais, à défaut de chiffres précis, je ne saurais assigner leur rapport proportionnel avec le nombre des malades traités. J'ai trouvé, depuis, une tentative de ce genre, dont voici les résultats en quelques traits : à Vienne, en Autriche, il fut soigné, pendant l'année 1858, à l'Hôpital-Général de cette ville, 23,320 malades, sur lesquels on nota seize monstruosités; d'où le rapport de 1 à 1457. Sur 1232 autopsies faites dans la même année, on trouva quatre anomalies; d'où le rapport de 1 à 308. Il est encore d'autres documents, mais ils seront passés sous silence; car ils ont une moindre importance que ceux dont il reste à parler; ils sont fautifs par ce fait qu'ils concernent une seule et même classe de la société, portent en général sur des sujets avancés en âge, plus souvent masculins que féminins, et par conséquent laissent dans l'ombre les nombreuses déviations qui frappent mortellement l'enfant dans le sein maternel ou peu après la naissance.

Les données statistiques fournies par les hôpitaux spécialement destinés à l'enfance, ont plus de valeur à ce point de vue, sans être cependant tout-à-fait

irréprochables : comme les précédentes, elles ont l'inconvénient de concerner la classe des deshérités, et de porter seulement sur les anomalies compatibles avec la vie dans une certaine limite. Pour ces raisons, on s'est abstenu de les relever dans leur intégralité ; on en citera pourtant un exemple : ainsi, sur 17,675 enfants traités à Vienne, pendant deux années consécutives, on a constaté 46 anomalies ; soit la proportion 1 : 384. Pour le dire en passant, cette proportion se rapproche beaucoup plus que la dernière de ce que l'on croit être la vérité, mais elle n'est pas toutefois l'expression fidèle de la fréquence des anomalies, en général ; aussi n'a-t-on pas cru devoir s'y arrêter et en énumérer les éléments constitutifs.

On peut rechercher encore la solution du problème dans les constatations médicales nécessitées par les décès dans les grands centres de population. Cette manière de procéder, préférable aux précédentes, en ce qu'elle comprend tous les âges de la vie, toutes les classes de la société, n'est pas cependant exempte de reproches, vu les difficultés d'une véritable enquête scientifique, vu les conditions spéciales et douloureuses dans lesquelles s'effectue l'examen forcément rapide. Abstraction faite de ces réserves, il y a lieu de tenir un compte sérieux des résultats ainsi obtenus, et d'exprimer le regret qu'il en existe dans la presse médicale un exemple seulement. Sur 48,579 personnes mortes à Londres pendant l'année 1850, Funck (Schmidt's Jahresbericht, t. LXXI, p. 226) a noté 94 monstruosité ; soit une monstruosité pour 517 individus. Cette proportion est encore au-dessus de la vérité, ou, pour être plus rigoureusement exact, elle est au-dessus de la moyenne établie plus loin ; et cette particularité, jointe

aux conditions défectueuses dans lesquelles elle a été recueillie, nous amène à la rejeter, sinon d'une façon absolue, du moins jusqu'à plus ample informé.

A tous les points de vue, le moment de la naissance doit être choisi ; car il offre toutes les garanties ambitionnées par un statisticien rigoureux et consciencieux. Pendant les premiers jours de la vie, l'enfant est soumis à un examen minutieux, les moindres particularités sont relevées avec soin, à plus forte raison les anomalies dont son corps peut être le siège. Plus tard, on s'évertuera à les dissimuler ; pour le présent, on est préoccupé d'une pensée, y remédier : c'est dans ce but que l'on va de porte en porte demandant avec instance une guérison, et c'est pour ce motif qu'il faut mettre en quarantaine les données fournies par les médecins célèbres, leur pratique étant encombrée de cas exceptionnels, et étant par suite une image grossie de ce qui existe en réalité.

A défaut des statistiques officielles, qui n'ont jamais été faites à ce sujet et qui seraient forcément infidèles à raison des difficultés d'exécution, on est conduit tout naturellement à mettre à contribution les statistiques officieuses existant dans la science. Malgré la pénurie des matériaux, le désir de baser ses conclusions sur des documents, on ne les a point ramassées à tout hasard, mais on a exigé pour condition première qu'elles tinsent un compte exact du nombre des enfants nés soit dans un établissement public, soit dans une période déterminée de la vie d'un praticien. Ainsi, pour des raisons faciles à comprendre, on admettra seulement dans ces statistiques particulières, les enfants issus d'accouchements auxquels le médecin a participé, et on laissera de côté les anomalies à l'occasion desquelles il

a été consulté ou qui ont été constatées accidentellement. Afin d'éviter toute équivoque et d'échapper à l'erreur, on a cru devoir procéder de cette façon : à tous égards, cette manière d'agir a paru la meilleure et tout à la fois la plus rigoureuse.

Avant d'aborder l'exposé minutieux de cette enquête statistique, je montrerai l'état présent de la science sur la question, en énumérant les résultats auxquels sont arrivés ceux qui m'ont précédé dans cette voie. La liste en est courte, les résultats en sont contradictoires ; aussi, après en avoir pris connaissance, on comprendra, sans que j'insiste plus longuement, la raison d'être de ces nouvelles recherches.

Ruysch dit avoir trouvé deux fœtus monstrueux sur douze ; Wrisberg, deux sur cinq ; Autenrieth, trois sur dix-neuf. Par contre, Mauriceau, qui rapporte 850 faits dans ses *Observations sur la grossesse et l'accouchement* (Paris, 1695), a négligé cette recherche ; mais si, à son défaut, on dépouille cette collection de faits, on relève neuf anomalies ou monstruosité : ce qui donne une proportion sensiblement différente et s'approchant davantage de la vérité. Pourtant ce renseignement n'a point toute la rigueur désirable pour être utilisé ; car s'il déclare avoir choisi ses observations sur plus de trois mille, nulle part il ne donne le chiffre exact des naissances, nulle part il n'indique que ce sont là les seules anomalies rencontrées. Dans sa *Pratique des accouchements* (Paris, 1693), Peu consacre un chapitre à ce sujet et décrit sept monstruosité ; mais comme il n'a pas signalé les anomalies de moindre importance, on a dû négliger la proportion ressortant des cinq mille accouchements qu'il se vantait d'avoir pratiqués. On trouve également, dans l'ouvrage

de Mauquest de la Motte, un chapitre spécial; mais cet auteur est encore moins précis que ses illustres devanciers, car ni le chiffre des naissances ni celui des anomalies ne sont consignés en aucun endroit, même approximativement.

Il faut venir jusqu'à Chaussier, et à l'année 1812, pour trouver un document statistique irréprochable; mais malheureusement cet exemple, bien que venu de haut, n'a guère eu d'imitateurs. Dans son *Compte rendu de la Charité de Lyon*, Martin le jeune ne précise ni le chiffre des naissances ni celui des anomalies énumérées pour la plupart. Dans son *Histoire des anomalies*, Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire indique une monstruosité pour trois mille accouchements; mais ce rapport est le résultat d'un calcul de probabilités et non d'un relevé rigoureux. Sur 219,538 naissances étudiées par Riecke dans le royaume de Wurtemberg, il aurait été observé 47 monstruosités, soit le rapport 1 : 4618. A en croire les recherches d'A. Mencer Adam, (*Monthly journal, Marchand, May 1854*), le rapport serait considérablement différent : à Vienne, la proportion entre les accouchements simples et les anomalies serait comme 1 : 341, et à Paris comme 1 : 176. Enfin, A. Fœrster, en dépouillant les comptes rendus des Maternités de Prague (1842), d'Emden (1820-43), de Berlin (1836-41), de Breslau (1849-50), de Christiania (1849), de Gœttingue (1847-49), de Stuttgart (1850-51), et de Stockholm (1849), a, sur un total de 8,386 naissances, relevé 60 anomalies; soit la proportion de 1 à 139.

Ces divergences considérables (elles vont de  $2\frac{1}{2}$ , à 4,618) tiennent à la faiblesse des chiffres sur lesquels on a opéré, au défaut de méthode, ou mieux à l'absence

de plan uniforme avec lequel ils ont été recueillis, mais surtout au sens variable attaché par les auteurs aux mots *anomalie* et *monstruosité*. Pour éviter ces divers écueils, véritables pierres d'achoppement contre lesquelles sont venus se briser tous ceux qui, incidemment ou de propos délibéré, ont abordé une semblable étude, on a cherché à faire mieux en s'appuyant sur des documents plus nombreux, sur des statistiques rigoureusement établies, donnant, avec le chiffre exact des naissances, l'indication de toutes les anomalies ou monstruosité observées.

Convaincu par avance qu'un travail de ce genre n'a de valeur qu'à la condition de reposer sur une masse imposante de faits, on n'a rien négligé pour lui assurer cette qualité : non-seulement on a dépouillé les recueils français, allemands, anglais, recherchant avec plus de persévérance que de succès les rares statistiques d'accouchements dans lesquelles cette mention est inscrite, mais encore on a, par des lettres écrites à divers médecins des principales villes, sollicité des documents. Tous n'ont pu répondre à cet appel, mais MM. les docteurs Godefroy, de Rennes ; Delore, de Lyon ; Bonnet, de Poitiers ; Mattei, de Paris ; Liégeard, de Caen ; qui ont bien voulu concourir à cette entreprise en transmettant les résultats de leur pratique, me permettront de leur exprimer ici mes sincères remerciements (B).

Je prie également ceux de mes lecteurs qui auraient des documents de ce genre, de vouloir bien me les adresser ; leur envoi sera accueilli avec empressement, et utilisé dans un travail ultérieur beaucoup plus considérable.

§ 2.

**De la fréquence des anomalies en général.**

La fréquence des anomalies en général s'établit d'après le rapport présenté par celles-ci avec le nombre total des naissances relevées; la fréquence relative se tire au contraire du rapport particulier qu'elles présentent entre elles. L'une et l'autre notion varient, suivant l'observateur, le milieu dans lequel il est placé, la classe faisant l'objet de ses observations, etc.; l'écart peut même, suivant les circonstances, être assez considérable: ainsi, tandis que, pour les 778 naissances recueillies en seize années de pratique hospitalière et civile, j'ai trouvé la proportion de 1 à 111, il est des auteurs qui ont accusé une proportion tantôt plus faible, tantôt plus forte. Quand elles sont renfermées dans de justes limites, il n'y a pas lieu de s'étonner de ces variations; elles sont, pour ainsi parler, dans l'essence des choses; mais lorsque l'écart est par trop fort, on est en droit d'en rechercher les raisons, et on est amené à en suspecter, sinon l'authenticité, du moins l'exactitude scientifique.

Au milieu de documents d'origine multiple et de provenance diverse, la critique n'est pas absolument désarmée; quel que soit le rapport établi, elle est autorisée à se demander si, pour une cause quelconque, quelques-uns des éléments du problème n'ont pas été tantôt élagués, tantôt grossis outre mesure. La statistique publiée par MM. Lever et Oldham (Guy's Hospital, 1847-54) a dû, pour le premier motif, être complètement rejetée; car il n'est pas croyable que sur

11,328 enfants, il ne se soit pas montré à l'observation un seul exemple d'anomalie partielle : il est plus vraisemblable que les auteurs ont passé sous silence ces derniers de propos délibéré ; car les quatre cas signalés (3 anencéphales, 1 symèle) sont de véritables monstruosités ; et, comme on le démontrera plus loin, celles-ci sont beaucoup moins communes que les anomalies simples. On peut en dire autant d'une statistique empruntée à Abegg ; tandis que, dans sa pratique privée, il a, sur 386 enfants, relevé 6 anomalies ; à l'hôpital de Dantzig sur 5,313 enfants, il en signale seulement trois (1 dicéphale, 1 cyclope, 1 exencéphale). Or, en présence de ce résultat disparate, on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'il y a eu d'autres anomalies négligées par l'auteur, faute de renseignements précis. Pour ce motif, on a dû ne pas tenir compte de ces documents et de bien d'autres qu'il paraît superflu de mentionner, et se contenter de ceux dans lesquels l'écart est moins considérable.

On a été moins sévère à l'égard des proportions péchant par l'excès contraire, et on les a admises sans contestation, toutes les fois qu'elles ont été basées sur des statistiques détaillant les cas observés. On n'a pas eu la même indulgence à l'égard de celles qui n'entraient dans aucun détail, faute de pouvoir contrôler le sens attribué au mot anomalie, apprécier l'extension plus ou moins grande qui lui avait été donnée. Ainsi, les auteurs qui comprennent sous ce nom le développement du filet, les fausses sutures, les fausses fontanelles, l'enfoncement du crâne, etc., doivent fatalement accuser une proportion tout autre que ceux qui les déduisent. On a dû, pour cette raison, écarter quelques documents publiés et négliger notam-

ment un document inédit concernant la maternité de Turin. Comme je l'ai écrit à M. le docteur Dureau, qui me l'a obligeamment fourni, je ne puis croire que, sur 1826 accouchements, il ait été constaté 128 anomalies (1 : 14), à moins de faire subir à ce mot une extension démesurée et tout à fait insolite. Sans doute il y a eu et il y aura de tout temps, dans la vie du praticien, de singulières coïncidences, des successions répétées de cas rares, de véritables séries; mais celles-ci, bien connues de tout observateur, ont en général une durée passagère et ne se montrent jamais sur une aussi vaste échelle. Pour en citer un exemple approprié à la matière, j'ai rencontré quatre anomalies sur une centaine de naissances; mais cette proportion exagérée a été corrigée par la marche du temps, et, depuis huit ans au moins, il ne s'en est plus produit, à mon grand bonheur, dans ma clientèle. Cette circonstance de l'influence des séries qui, pour être expliquée, n'en est pas moins réelle, devrait faire mettre en quarantaine les statistiques relatives à un petit nombre de naissances; mais, après réflexion, elles m'ont paru devoir être conservées. Elles sont à plus d'un titre un enseignement précieux, et, perdues dans la masse, elles sont compensées par les proportions trop élevées.

On me dispensera d'insister davantage sur ces considérations préliminaires; à quelque point de vue qu'on se mette, ce qui vient d'être dit suffit pour montrer avec les difficultés de l'entreprise, le soin scrupuleux apporté au choix relatif des matériaux. Engagé dans une étude neuve à plus d'un titre, obligé par la force des choses à emprunter de tous côtés des documents de provenance variée, on a dû se montrer rigoureux à

leur égard, sous peine de fausser la plupart des résultats obtenus. On a élagué ainsi des chiffres considérables, on a diminué volontairement le total des cas soumis à l'enquête, mais du moins on a donné à cette étude une cohésion plus grande, une sorte d'homogénéité, et on a augmenté sensiblement les chances d'approcher de la vérité.

Est-ce à dire que les matériaux utilisés aient une égale valeur et soient irréprochables du premier jusqu'au dernier ? Je l'avoue en toute franchise, je n'en crois rien ; et au risque de diminuer la valeur de mon travail, d'amoinrir la confiance sollicitée par mes laborieuses recherches, je n'hésite pas à le proclamer hautement. A dire le vrai, en tant que chiffres, les résultats obtenus sont mathématiquement exacts ; mais en tant que donnant le rapport général entre les naissances et les anomalies, en tant qu'exprimant la proportion recherchée, ils doivent être considérés comme une approximation et restent susceptibles d'être modifiés, soit dans un sens soit dans un autre. Quelle que soit l'école à laquelle on appartient, quelles que soient les tendances de l'esprit, on ne doit point se laisser séduire par la rigueur apparente des statistiques ; en pareille matière, les chances d'erreur sont si multipliées, les variations si grandes, les écarts si considérables, qu'il faut se prémunir contre tout entraînement irréfléchi, et ne porter un jugement définitif que lorsque des recherches répétées auront établi la concordance des résultats obtenus par divers auteurs.

Sous le bénéfice de ces réserves, applicables à tout travail de ce genre, mais plus particulièrement spéciales à une étude analogue à la nôtre, puisque, entre la

proportion la plus faible et la proportion la plus forte, il y a un écart de 525, on va procéder à l'exposé des résultats généraux ; mais auparavant, on croit devoir dire en quelques traits la marche suivie, l'économie adoptée dans le classement des matériaux utilisés. Désireux de simplifier autant que possible, de réduire aux proportions les plus modestes cette énumération, fastidieuse sans doute, mais rigoureusement indispensable, on a rassemblé dans une série de tableaux ces divers documents, véritables pièces justificatives de ce travail. En vue de le rendre plus facile à consulter, le premier tableau, qui est en même temps le plus important, a été distribué dans l'ordre alphabétique ; comme aussi, en vue de lui donner une moindre étendue, on a réuni sous une seule indication plusieurs statistiques faites par le même auteur : telle est la conduite suivie à l'égard de Grenser, directeur de la maternité de Dresde, et d'E. Martin, directeur actuel de la clinique obstétricale de Berlin. En regard du premier nom, on a groupé les résultats des 52 statistiques partielles qu'il a publiées, et en regard du second nom, on a groupé les résultats des 22 statistiques publiées par lui ou par ses *assistants*. En faisant connaître la majeure part des documents relatifs à l'enquête entreprise, ce tableau indique, dans une première colonne, le nom de l'observateur ; dans une seconde, la ville où il a recueilli ses observations ; dans une troisième, le nombre de naissances relevées ; dans une quatrième, le chiffre des anomalies constatées ; dans une cinquième, la moyenne proportionnelle ; enfin, dans une dernière, l'indication bibliographique, soit de l'ouvrage, soit du journal dans lequel les documents ont été puisés.

I<sup>er</sup> TABLEAU.  
Exposé des documents étrangers.

N <sup>os</sup> d'ordre	OBSERVATEURS.	VILLES.	NOMBRE d'enfants.	Anomalies.	RAPPORT.	INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.
I	Abegg .....	Dantzg. ....	386	6	1 : 64	<i>Mon. f. Geburtsk.</i> , t 25, p. 32.
II	Adelmann .....	Fulda .....	164	1	1 : 164	<i>Gazette méd.</i> , Paris, 1840, p. 794.
III	Behm .....	Stettin .....	689	11	1 : 62	<i>M. f. Gebu tsk.</i> , t 17, p. 472.
IV	Birnbaum .....	Cologne .....	1,682	14	1 : 120	<i>Id.</i> t. 16, p. 355-467, t. 25, suppl. h. p. 209.
V	Bossi .....	Grätz .....	3,496	8	1 : 437	<i>Öster. Zeitsch f. Pr. Heilk.</i> 1862, n <sup>o</sup> 28-35.
VI	Braun .....	Trente .....	418	2	1 : 209	<i>Zeits. d. Ges., d. Aertze zu Wien</i> 1856, Juli Aug
VII	Breslau .....	Zurich .....	159	"	"	<i>Jahresb d. m. Wesens cl. cant. Zurich</i> 1863
VIII	Brümmerstadt ..	Rostock .....	916	3	1 : 305	<i>Bericht aus d. centr. Hebamm. Lehrans-</i> <i>talts</i> , 1866.
IX	Busch .....	Berhn .....	6,101	11	1 : 554	<i>M. f. Geburtsk.</i> , t 4, p. 355.
X	Collins .....	Dublin .....	508	2	1 : 254	<i>Gaz méd.</i> , Paris, 1860, p. 115
XI	Crede .....	Leipzig .....	1,817	30	1 : 60	<i>M f., Geburtsk.</i> , t. 15, p. 295.
XII	Faye .....	Christiana ..	154	1	1 : 154	<i>Id</i> t. 2, p. 284.
XIII	Förster .....	Allemagne ..	8,386	66	1 : 139	<i>Die Misb. d. Menschen</i> , Léna, 1861, p. 6.
XIV	Grenser .....	Dresde .....	17,869	114	1 : 156	<i>Ber. u. d. Ereign. d. k. s. Entb. zu Dres-</i> <i>den</i> , 1864.
XV	Haggeney .....	Greifswald ..	611	2	1 : 305	<i>Greifswald's med. Beiträge</i> , 1863, t. 1, p. 72.

XVI	Hartmann .....	Stuttgart ...	432	9	1 : 48	<i>Med. corresp Blatt</i> , 1864, 28 jan., 4 febr.
XVII	Hecke.....	Munich. ....	2,944	25	1 : 117	<i>M. f. Geburtsk.</i> , t. 20, p. 312; t. 24, 50; t. 28, p. 209.
XVIII	Hofman .....	Munich. ....	92	2	1 : 46	<i>Id.</i> t. 1 p. 392
XIX	Hohl.....	Halle.....	1,394	7	1 : 199	<i>Id.</i> t. 1, p. 27; t. 2 p. 284; t. 6, p. 354; t. 10, p. 279 t. 15, p. 123, t. 17, p. 216.
XX	Hugenberger ...	S-Petersbourg	8,210	60	1 : 136	<i>Petersburg. med Zeits.</i> , 1863, t. 4, p. 200
XXI	Inconnu .....	Vienne .....	23,222	68	1 : 341	<i>Mencer Adam Monthly Journal</i> , 1854
XXII	Id. ....	Vienne .....	57,086	161	1 : 354	<i>Aertzl Bericht. d. k. k. Gebar. u. Fındelk.</i> 1854-55-56-63-64.
XXIII	Id. ....	Westminster.	1,923	8	1 : 240	<i>Transact. philos</i> , 1781.
XXIV	Jorg.....	Leipzig .....	96	3	1 : 32	<i>Allg med. Annalen</i> , 1812 p. 91.
XXV	Koch.....	Iéna .....	321	1	1 : 321	<i>Mon. f. Geburtsk.</i> suppl., t. 21 p. 146.
XXVI	Madurowicz.....	Vienne .....	4,118	18	1 : 228	<i>Allg. Wiener med. Zeig</i> 1860, n° 25-29
XXVII	Ed. Martin.....	Iéna, Berlin..	4,960	40	1 : 124	<i>M. f. Geb.</i> t. 6, p. 432; t. 12, p. 239.
XXVIII	Nagel.....	Berlin.....	1,673	15	1 : 111	<i>Deutsche Klinik</i> , 1860, n° 49, 1861, n° 26.
XXIX	Piazza .....	Palerme .....	447	3	1 : 149	<i>Berlin. Charité Annalen</i> 1860, t. 9, 1 livr., t. 10, 1 livr; t. 11, 2 livr.
XXX	Retzius.....	Stockholm ...	510	4	1 : 127	<i>Gazette des Hôpitaux</i> , 1856, p. 270.
XXXI	Schworer .....	Bade (g. duche).	39,917	88	1 : 453	<i>Mon. f. Geburtsk.</i> , t. 2, p. 63.
XXXII	Sickel .....	Inconnu .....	12,696	27	1 : 470	<i>Stat. Übers d. Verch Geburtsacten. Fri- burg en Birsgau</i> 1857
XXXIII	Siebold .....	Gœttingue ..	845	4	1 : 211	<i>Schmid's Jahresbericht</i> , t. 88, p. 116.
XXXIV	Sinclair.....	Dublin .....	13,933	47	1 : 296	<i>M. f. Geburtsk.</i> , t. 1, p. 205, t. 10, p. 34.
XXXV	Spaeth.....	Vienne .....	281	3	1 : 93	<i>Pract. Midwifery</i> , London, 1858, p. 389.
XXXVI	Stadfeld .....	Copenhague..	4,791	32	1 : 149	<i>Wiener Wochenschrift</i> , 1856.
XXXVII	Streng .....	Prague .....	2,968	12	1 : 212	<i>Maternité</i> , 1 <sup>er</sup> avril 1865. — 31 mars 1869, c. par le docteur Duréau.
XXXVIII	Wutscher.....	Laybach .....	273	1	1 : 271	<i>Prager Vierteljahreschrift</i> , 1856, t. I, p. 119
						<i>Scanzoni's Beitræge</i> , 1860, t. 4, p. 398

— Pour faciliter la composition typographique du premier et du troisième tableau, on s'est abstenu de donner les chiffres relatifs à la France, se réservant de consacrer à son pays une place spéciale. C'est là le but unique du second tableau ; il détaille l'ensemble des observations puisées à cette source, et présente en bloc les résultats fournis par les médecins étrangers.

Comme cela ne ressort que trop du petit nombre d'observations, les médecins français se livrent peu à ces sortes de recherches ; après avoir, dans le commencement de ce siècle, donné en quelque sorte le branle par le remarquable document de *Chaussier*, ils se sont généralement tenus à l'écart, et ont laissé à d'autres le soin de poursuivre l'œuvre projetée par le célèbre professeur de la faculté de médecine de Paris. Sans avoir la prétention d'avoir épuisé toute la littérature médicale de mon pays, je dois cependant dire que c'est faute de connaître d'autres statistiques, que j'ai dû quêmander les documents inédits grossissant un peu le second tableau. J'espère qu'à l'avenir il n'en sera plus ainsi, et que tout médecin placé à la tête d'une maternité ou d'une clientèle importante, comprendra l'utilité scientifique d'apporter son contingent personnel au point en litige. Si tous les comptes rendus de maternités qui se sont publiés depuis plus d'un demi-siècle avaient donné cette notion, en énumérant simplement les anomalies rencontrées, la tératologie posséderait une masse de documents précieux, et la France n'aurait, sous ce rapport, rien à envier aux pays limitrophes.

**II<sup>e</sup> TABLEAU.**  
Documents relatifs à la France.

N <sup>os</sup> d'ordre.	OBSERVATEURS.	VILLES.	Nombre d'enfants.	ANOMALIES.	RAPPORT.	INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.
I.	Bonnet.....	Poitiers... .	862	3	1 : 287	Communication écrite.
II.	Chaussier .....	Paris.....	22,293	132 "	1 : 169	Procès-verbal Maternité, 1812
III.	Delore .....	Lyon.....	4,544	11	1 : 413	Communication écrite.
IV	Dunal . .....	Montpellier...	200	1	1 : 200	Maternité, de Montpellier.
V.	Godefroy.....	Rennes .....	13,028	68	1 : 191	Communication écrite.
VI.	Légrand.....	Paris.....	2,632	5	1 : 526	Maternité, 1835-36.
VII.	Liégeard.....	Caen .....	304	6	1 : 50	Communication écrite.
VIII.	Mattei.....	Paris.....	200	"	"	"
XI.	Puech.....	Toulon.....	200	5	1 : 40	Notes prises à la Maternité.
X	Puech.....	Nimes.....	578	2	1 : 289	Pratique civile.
	Total de la France. .	.....	44,841	233	1 : 196	
	Total du 1 <sup>er</sup> tableau..	.....	236,488	907	1 : 249	
	Total général.....	.....	271,329	1140	1 : 246	

En résumé, en tenant compte de tous les apports, soit publiés, soit inédits, on arrive à un total de 271,329 naissances, sur lesquelles on a relevé 1140 anomalies, donnant la proportion 1 : 246. En d'autres termes, on peut constater une anomalie ou une monstruosité sur 246 naissances. Telle est du moins la moyenne ressortant des documents consultés ; on se borne à l'énoncer pour le moment ; en terminant on reviendra à son endroit, et on cherchera à établir sa valeur exacte et rigoureuse.

Examinées au point de vue de leur provenance, c'est-à-dire du pays dans lequel elles ont été recueillies, des zones territoriales créées par la politique, ces statistiques partielles se groupent de la façon suivante, et fournissent quelques données intéressantes mises en lumière par notre troisième tableau. Malheureusement, elles ne reposent pas sur des chiffres assez forts pour être définitives, et on les signale sans y attacher une importance considérable. Sous le bénéfice de ces réserves et en suivant la progression ascendante, on peut dresser une sorte de tableau qui devra être complété par la comparaison, et en quelque sorte la pondération du chiffre plus ou moins grand sur lequel ont porté les observations. Il est de toute évidence qu'une moyenne établie sur des milliers de naissances a plus de chances d'être exacte que celle qui ressort de l'étude de quelques centaines.

III<sup>e</sup> TABLEAU.

Documents distribués par état.

ETATS	VILLES.	Nombre d'enfants.	ANOMALIES.	MOYENNE.	OBSERVATEURS.
<i>Angleterre</i> .....	Dublin.....	13,933	47	1 : 287	Sinclair. Collins. Inconnu. Bossi. Wutscher. Streng. Biaun.
	Dublin.....	508	2		
	Westminster ..	1,923	8		
	Graetz.....	3,496	8		
	Laybach.....	273	1		
<i>Autriche</i> .....	Prague.....	2,968	13	1 : 340	
	Tronze.....	418	2		
	Vienne.....	281	3		
	Vienne.....	1,118	18		
	Vienne.....	23,222	68		
<i>Gr. duché de Bade</i> .....	.....	57,086	161	1 : 453	Schworer.
	.....	39,917	88		
<i>Bavière</i> .....	Munich.....	2,944	25	1 : 141	
	Munich.....	92	2		
<i>Danemarck</i> .....	Copenhague...	4,791	32	1 : 149	Stadfeld.
<i>France</i> .....	Paris.....	25,125	137	1 : 196	V. II <sup>e</sup> Tabl.
	Départements..	19,716	96		
<i>Italie</i> .....	Palerme.....	447	3	1 : 149	Piazza. Busch, Martin, Nagel. Birnbaum. Abegg. Adelmann. Siebold. Haggeney. Hohl. Martin, Koch. Brummerstaedt Bohm. Hugenberger. Grenser.
	Berlin.....	10,417	45		
	Cologne.....	1,862	14		
	Dantzig.....	386	6		
	Fulda.....	164	1		
<i>Prusse</i> .....	Gœttingue.....	492	2	1 : 174	
	Greifswald.....	611	3		
	Halle.....	1,394	7		
	Iena.....	2,640	22		
	Rostock.....	916	3		
	Siettun.....	689	11		
	S.-Petersbourg	8,210	60		
Dresde.....	17,809	114			
<i>Saxe</i> .....	Leipzig.....	96	3	1 : 134	Jœrg. Crede. Faye. Retzius. Hartmann.
	Leipzig.....	1,817	30		
<i>Suède</i> .....	Chrïstiana.....	154	1	1 : 133	
	Stockholm.....	510	4		
<i>Wurtemberg</i> .....	Stuttgart.....	432	9	1 : 48	
Totaux généraux.....		250,017	1,046	1 : 238	

Le Wurtemberg a 1 anomalie pour	48	naissances.
La Suède	—	— 133 —
La Russie	—	— 137 —
La Bavière	—	— 141 —
La Saxe	—	— 142 —
Le Danemarck	—	— 149 —
La Prusse	—	— 174 —
La France	—	— 196 —
L'Angleterre	—	— 287 —
L'Autriche	—	— 340 —
Le grand duché de Bade	—	— 453 —

A en juger par cette série de proportions, le Wurtemberg serait le pays le moins favorisé, tandis que l'Autriche et le grand duché de Bade seraient à ce point de vue des contrées privilégiées; mais on doit ajouter, à titre de correction, que les chiffres sur lesquels on a opéré sont trop faibles pour avoir une valeur incontestée. Pour tout dire, ce tableau est sujet à révision et ne saurait être considéré comme l'expression exacte de la vérité; à mon sens, de nouvelles observations sont nécessaires, aussi me dispenserai-je d'insister plus longuement sur la gradation qu'il établit, et ne m'arrêterai-je point à en faire ressortir le défaut de concordance. En l'état de la question, il est préférable de s'abstenir que d'émettre des réflexions ayant un fondement défectueux.

M'appuyant sur les résultats de ma pratique personnelle, j'avais été amené à conclure que les anomalies étaient plus communes chez les enfants naturels que chez les enfants légitimes, et que, pour constater une défectuosité congéniale, il faudrait un nombre moindre d'enfants naturels. En conséquence de cette donnée, j'ai dû chercher à contrôler ce résultat par

l'expérience d'autrui ; mais, après force investigations, j'ai dû renoncer à asseoir cette proportion sur des chiffres autres que les miens. La plupart des documents signalent, il est vrai, les femmes mariées et celles qui ne l'étaient pas ; mais, lorsqu'ils énumèrent les anomalies rencontrées, ils se taisent à l'endroit de leur provenance. Il y a là une lacune qui mériterait d'être comblée à l'avenir. Quant à moi, sur 592 naissances d'enfants légitimes, j'ai constaté seulement une anomalie, tandis que les 186 naissances d'enfants naturels en ont fourni six exemples (1 : 31), c'est-à-dire la proportion la plus basse qui ait été relevée. On peut objecter, il est vrai et je l'accorde volontiers, que ces chiffres sont trop faibles pour faire force de loi ; néanmoins ce résultat m'a paru assez saillant pour être signalé à l'attention.

Certes, je suis loin de prétendre que tout soit pour le mieux dans la société, et que les raisons sur lesquelles sont basés la plupart des mariages soient toujours les plus logiques et les plus conformes à la santé de la future progéniture ; mais, évidemment, à quelques exceptions près, dont il sera parlé plus loin, elles sont préférables à celles qui régissent les unions illégitimes les mieux assorties au point de vue physiologique. Autant, dans le mariage, la conception est vivement souhaitée, ardemment désirée ; autant, dans les amours de contrebande, on en redoute jusqu'à la perspective : de là, des aberrations dans l'acte procréateur, et, par suite, des contre temps possibles dans l'évolution de l'être involontairement procréé. Sans parler des tentatives criminelles, des manœuvres dirigées contre l'embryon, ne faut-il pas tenir compte de la vie plus ou moins irrégulière menée par ces mères de

hasard ; faire la part des contrariétés inhérentes à leur situation, de la striction exercée par les corsets en vue de dissimuler la grossesse ? Evidemment, toutes ces circonstances réunies doivent avoir un retentissement sur le développement, sur l'organisation du produit de la conception, et rendre plus grande la proportion des vices de conformation.

Si cette manière de voir est exacte, comme tout tend à le faire admettre ; si cette influence était démontrée, comme le font présumer les chiffres cités plus haut ; on devrait considérer la moyenne générale ressortant de ces recherches comme étant trop basse ; car, sinon la totalité, du moins la majeure partie des documents d'où elle a été extraite, concernent des enfants issus hors le mariage. A l'appui de cette remarque, on est en droit d'invoquer la proportion relative au grand duché de Bade : au lieu d'avoir trait à des maternités, à des maisons d'accouchements essentiellement peuplées par des filles-mères, elle est basée sur la totalité des naissances enregistrées dans ce petit pays pendant l'espace de quatre ans, de 1849 à 1853.

Cette particularité donne une place à part à cette brochure écrite pour fêter le quatrième anniversaire de la fondation de l'Université de Fribourg, et elle est, selon moi, la véritable raison du privilège qu'on est au premier abord tenté d'accorder au grand duché de Bade. Voilà l'explication véridique du petit nombre d'anomalies constatées, et voilà pourquoi si l'on reprend cette étude et si on l'effectue dans des conditions meilleures que celles que j'ai dû subir, on trouvera une proportion moyenne se rapprochant de celle relative à ce petit état. Quoi qu'il en soit, on ne fera un bon travail

statistique et on n'arrivera à la solution vraie du problème qu'à la condition d'étendre ses observations à toutes les classes de la société.

### § III.

#### Des causes des anomalies.

Si, dès la plus haute antiquité, on a décrit, avec des détails plus ou moins exacts, les anomalies, les monstruosité dont l'organisation est susceptible, on ne saurait dire avec tout autant de justesse que, dès la même époque, on s'est occupé de rechercher les lois de leur production. Pendant longues années, que dis-je ? pendant des siècles, on n'en a eu nul souci ; et, au lieu de les interpréter comme elles méritaient de l'être, l'ignorance des hommes les convertit en objets d'épouvante, en présages de calamités. Dans les temps auxquels il est fait allusion, une famine, une guerre, une épidémie trouvaient toujours un précurseur dans la naissance de quelque être difforme contre lequel on n'hésitait pas à sévir. Non-seulement Sparte, mais encore la frivole Athènes, mais encore la Rome de la République et des Césars usaient de rigueur à l'égard de ces pauvres infortunés, et condamnaient impitoyablement à mort les enfants affectés de monstruosité. Pour échapper à l'action des lois, les anomalies de médiocre importance n'en étaient pas moins vivement redoutées : Cornélie, la mère des Gracques, étant née avec une imperforation de l'hymen, Pline le naturaliste affirme que c'est là un présage funeste, laissant entendre que le défaut congénial de la

mère n'a pas été étranger au rôle révolutionnaire des fils.

Durant le moyen âge et la renaissance, on continua à appliquer les lois grecques et romaines, et c'est seulement en 1605 qu'un jeune docteur, Jean Riolan, avança, comme une nouveauté hardie, qu'on pouvait respecter les sexdigitaires, les macrocéphales, les géants et les nains, à la condition préalable de les soustraire à tous les regards; quant aux autres, il était sans miséricorde et voulait qu'on les étouffât immédiatement après la naissance.

Malgré cette regrettable concession aux préjugés de l'époque, cet appel aux idées d'humanité fut entendu et finit par avoir gain de cause. A l'épouvante fit place un sentiment de curiosité; à la terreur succéda un certain intérêt, et au lieu de les détruire on respecta leur vie, s'attachant à les étudier, à les décrire avec un soin plus ou moins consciencieux. Cette tendance, depuis longtemps manifeste chez les médecins instruits, ne tarda pas à gagner du terrain, à s'étendre aux diverses classes de la société. Au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, un médecin ayant constaté, à l'autopsie d'un homme, *une inversion des viscères*, cette anomalie fit un tel bruit que Molière s'en empara dans une de ses immortelles comédies, *le Médecin malgré lui*. En 1681, une femme ayant succombé aux suites d'une anomalie de la matrice, la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, commanda de lui apporter cet organe « Elle était pour lors, écrit Dionis (*Anatomie de l'homme*, Paris 1705, p. 314) chez Madame la Dauphine; Sa Majesté eut assez de curiosité pour l'examiner très-longtemps. M. Daquin et M. Fajon, médecins du roi, lui en dirent leur sentiment aussi

» bien qu'à madame la Dauphine et à quelques autres  
» dames de la première qualité. Ce même jour, la reine,  
» étant dans son cabinet accompagnée d'une seule  
» dame, m'envoya dire par un valet de pied de lui  
» remonter cette matrice. Elle la regarda encore de  
» tous côtés, et je répondis à toutes les questions  
» qu'elle me fit là-dessus ».

Cette curiosité pour les phénomènes de la nature n'existait pas seulement chez les personnes de marque; elle était encore partagée par les classes moins favorisées. A l'appui de cette assertion on peut citer, d'une part, la présence de gens étrangers à la médecine à l'autopsie des enfants monstrueux; de l'autre, l'apparition de ceux-ci sur les champs de foire et leur exhibition dans des baraques. Au lieu de réclamer leur mort, comme on faisait moins d'un siècle avant, on payait pour être à même de les contempler; et au milieu de la foule des badauds attirés par le spectacle des misères humaines, venaient parfois se mêler de véritables savants, témoin le parasite observé en 1698 par Winslow, à la foire de Saint-Laurent, sur un italien âgé de dix-huit ans.

Avec cette appréciation plus juste des êtres monstrueux coïncida un progrès marqué dans l'exposition de leurs caractères constitutifs. Sans doute, on rencontre encore des descriptions incomplètes ou même défectueuses; mais, rapprochées des récits fantaisistes consignés dans les ouvrages d'Ambroise Paré, de Fortunio Liceti, d'Aldobrandi, elles sont de véritables chefs-d'œuvre. S'il en est dans lesquelles l'amour du merveilleux n'a pas encore complètement perdu ses droits, s'il en est dans lesquelles l'imagination, cette folle du logis, se donne trop souvent carrière,

il en est d'autres où l'exactitude domine, et où les détails inventés à plaisir brillent par leur absence.

On peut l'affirmer sans crainte d'être démenti, les inexactitudes deviennent de plus en plus rares avec le XVIII<sup>e</sup> siècle, et la science, sans être véritablement constituée, possède du moins des matériaux sérieux, c'est-à-dire des faits observés avec logique et précision. Leur interprétation est loin d'être aussi avancée ; on considère encore ces phénomènes comme des effets du hasard, des jeux de la nature (*lusus naturæ*), comme si celle-ci, ennuyée de créer des types uniformes, éprouvait le besoin de varier ses produits. Cette idée, qu'on pourrait jusqu'à un certain point rattacher aux origines du Darwinisme, était un thème commode, facile à appliquer, mais d'une portée véritablement puérile : elle n'expliquait rien ; aussi n'eut-elle pas de défenseur, quand les progrès de la science lui substituèrent des doctrines plus sérieuses.

Il n'entre point dans mon dessein d'exposer tour à tour ces théories, encore moins de les discuter dans leur point de départ ; car pour aborder cette tâche avec fruit, et se reconnaître au milieu de ce dédale d'opinions contradictoires, il faudrait plus d'espace et de temps que je n'en ai à ma disposition. J'y reviendrai peut-être un jour ; pour le moment je me bornerai à dire qu'on explique tantôt par un arrêt de développement, tantôt par un excès de développement, tantôt par une maladie intra-utérine, les anomalies ou monstruosité dont le corps est susceptible.

Ainsi l'absence d'un ou de plusieurs doigts reconnaît un arrêt de développement pour cause immédiate ; l'existence d'un double pouce ou d'un double petit doigt, un excès de développement ; enfin, les cas

décrits sous le nom d'amputations spontanées sont des preuves de l'action des membranes de l'œuf humain, alors qu'un phénomène morbide leur a fait contracter des adhérences anormales. Les ingénieuses expériences de M. Dareste sur les œufs de poule, la connaissance plus exacte des lois de l'évolution embryonnaire, ont, dans ces dernières années, éclairci quelques points, apporté de nouvelles et précieuses notions; mais, malgré ces efforts multiples, le mystère qui couvre la transformation de nos organes n'est point encore dévoilé; et malgré les découvertes effectuées, la question de la production des anomalies n'a pas avancé sensiblement. On a constaté quelques faits de plus touchant l'ovule originel; on a démontré par des observations rigoureuses les métamorphoses successives qu'il subit; mais on n'a pu saisir, sur le fœtus monstrueux, la cause qui avait présidé à la formation de la monstruosité.

Tel est, en quelques mots, l'état de la question; il est loin d'être satisfaisant, mais ce n'est pas une raison pour se décourager et ne point persévérer dans les recherches. Si la tératologie n'a pas marché sur ce point, comme on s'en flattait, c'est qu'elle n'a pas tenu compte de tous les éléments du problème. Sans doute il est bon d'être versé dans la connaissance de l'embryogénie; mais il faut encore ne rien ignorer des circonstances dans lesquelles la conception s'est effectuée, des troubles ou impressions survenus pendant les premiers temps de la gestation, des antécédents des père et mère, de leurs conditions de santé ou de maladie, etc., etc. Les effets les plus insignifiants en apparence ont parfois leur valeur; la chute d'une pomme suggéra à Newton la théorie de la pesanteur, et qui sait si un phénomène de médiocre importance

n'aura pas, pour le point en litige, des conséquences identiques ?

Dès les temps les plus anciens, on a attribué à l'imagination des femmes enceintes, et même des animaux à l'état de gestation, la faculté d'imprimer à l'embryon les objets dont elle avait été vivement frappée. Au rapport de la Genèse, Jacob, en entrant au service de Laban, aurait spécifié de garder en propriété les brebis qui naîtraient de différentes couleurs ; et, pour augmenter le nombre des portées qui devaient lui revenir, il aurait exposé des baguettes bigarrées devant les yeux des femelles pleines. Consulté sur la naissance d'un enfant noir dans une famille de blancs, Hippocrate aurait décidé que ce phénomène dépendait de l'impression produite par la vue d'un nègre sur l'esprit de la mère lorsqu'elle était enceinte, et aurait par ce jugement sauvé la réputation et la vie de cette femme accusée d'adultère. D'après le récit de Malebranche, une femme grosse, ayant voulu voir rompre un criminel dont le nom faisait du bruit, se glisse si adroitement à travers la foule qu'elle parvient au pied de l'échafaud, et, malgré l'effroi dont elle est saisie, elle a la patience d'attendre la fin du supplice. Au bout du temps ordinaire, elle accoucha d'un enfant imbécille et dont les os étaient pour ainsi dire brisés. Quelques années avant la Révolution, il est arrivé, à Paris, un fait à peu près aussi singulier. Une dame, prête à descendre de carrosse, fut accostée à la portière par un pauvre qui, en lui demandant l'aumône, lui présenta brusquement le moignon du bras. La dame, grosse depuis peu, s'effraie et tombe évanouie. Cette aventure ne lui sortit pas de la mémoire tout le temps de sa grossesse, et, chaque fois qu'elle en parlait, elle en

était tout émue. Bref, elle accoucha à terme d'un enfant manchot. — Tout récemment on a cité un fait encore plus fort. Un homme avait dans son jardin un poirier chargé de trois poires auxquelles il tenait beaucoup. Un jour il s'aperçoit qu'une d'elles manque ; à cette vue, il entre dans un accès de colère si grand qu'il jure de faire couper les cinq doigts de la main à celui qui a commis le vol. Sa femme, qui était avec lui en ce moment et qui était alors enceinte, reçut une impression si vive qu'elle mit au monde un enfant, dont les mains étaient privées de doigts. Cet enfant, marié plus tard, eut une nombreuse progéniture, laquelle présenta la même difformité.

Voilà les faits cités à l'appui du rôle de l'imagination ; et, bien qu'ils aient été empruntés à toutes les époques de l'histoire, ils ne prouvent rien, sinon la crédulité de leurs rapporteurs. La Genèse ne dit pas si le procédé réussit à Jacob ; mais on peut affirmer que, s'il eut quelque succès, les béliers tachetés de noir y eurent plus de part que les baguettes bigarrées. Le jugement rendu par Hippocrate démontre son esprit plutôt que sa croyance médicale ; pour sauver une femme de la mort, il se fit avocat, et en homme de son temps il s'appuya sur les préjugés' régnant en Egypte. Le fait évoqué par Malebranche est une observation de fracture congéniale des os, et se présente encore aujourd'hui assez fréquemment, quoique le supplice de la roue ait été aboli depuis longues années. Enfin, l'absence du bras ou des doigts a été observée plus souvent encore ; — j'en ai réuni, en 1857, une masse d'exemples, à l'occasion de mon mémoire sur l'ectromélie—et les mères, interrogées avec soin, n'ont pas accusé d'impressions morales analogues.

Cet argument n'est pas le seul qui puisse être invoqué, et il n'est pas de médecin qui n'ait reçu, dans sa pratique, la confiance de craintes semblables démenties par l'événement. Pour ma part, j'ai accouché plusieurs dames dont l'esprit était obsédé par cette pensée, et j'ai eu toutes les peines du monde à les rassurer à cet endroit. Avant d'être délivrée, l'une d'elles réclamait instamment l'examen de l'enfant, tant elle redoutait une malformation motivée par une forte impression ressentie au début de la grossesse; une autre ne voulait pas le regarder, tant elle était convaincue de trouver, sur son visage, une affreuse difformité.

L'historiette suivante, tirée d'un recueil allemand, n'est pas moins significative. Une dame, jeune, très-sensible, avait eu deux enfants, lorsque, au commencement d'une troisième grossesse, elle fut péniblement affectée par la vue d'un mendiant dont la main était vicieusement conformée. Elle en reçut une telle impression qu'elle s'évanouit et vomit à plusieurs reprises. Elle avait toujours devant les yeux ce spectacle, et ne recouvra un peu de calme que lorsque, sur le conseil du médecin, on eut placé dans sa chambre une belle main en plâtre. Malheureusement ce calme fut de courte durée : par une sorte de fatalité, quelques jours après, la main se brisa, les craintes reparurent et ne cessèrent qu'après la délivrance.

A moins de nier l'évidence, ces faits et d'autres que l'on s'abstient de relater témoignent contre le rôle attribué à l'imagination des femmes enceintes ; mais cela n'empêchera pas que, dans notre siècle où l'on invoque journellement la science, il ne se trouve des crédules qui transmettent intact ce préjugé populaire.

A l'encontre de la vérité, l'erreur a la vie dure; et plus elle remonte haut dans le passé, moins elle est facile à déraciner.

Après ce qui vient d'être dit, il serait superflu de s'arrêter aux envies de naissance, qui sont le degré le plus inférieur des anomalies, s'il ne fallait combattre l'opinion vulgaire qui établit une connexion intime entre celles-ci et les envies de grossesse. Sous la dénomination d'*envies de naissance*, dénomination vicieuse mais consacrée par l'usage, on désigne les taches de coloration variée que l'on constate en divers points de la surface cutanée. Variables de grandeur, de forme et de siège, elles sont tantôt l'effet de la dilatation des capillaires cutanés, tantôt la conséquence immédiate d'une altération du pigment naturel de la peau. Sous le rapport de l'étendue, elles varient grandement; tantôt à l'état de point, de saillies verruqueuses, tantôt occupant une ou plusieurs régions et même tout le plan postérieur du corps comme je l'ai vu sur une jeune fille. Elles peuvent être lisses, glabres ou couvertes de poils plus ou moins longs, à coloration noire, blonde, et parfois fauve. Rares sous la dernière forme, elles se présentent fréquemment avec des dimensions minimales; mais quelle que soit leur étendue, elles ne tiennent pas à une envie non satisfaite, comme on n'est que trop enclin à le croire, même dans les classes éclairées. J'en ai constaté un curieux spécimen sur un enfant issu d'une mère qui n'avait jamais eu ni envies, ni émotion; j'en ai, au contraire, vainement recherché l'indice sur un garçon dont la mère, nerveuse et impressionnable à l'excès, avait eu, durant la grossesse, les appétits les plus déréglés, les désirs les plus insensés.

La fécondation, effectuée pendant l'ivresse, est

heureusement un fait rare; mais pourtant il s'observe quelquefois, surtout dans les classes infimes de la société, au grand détriment de la progéniture; car il paraît avoir une certaine influence sur la production des anomalies. Mon attention était portée sur cette particularité par l'examen d'un enfant atteint de *spina bifida*, conçu le père étant dans un état complet d'ivresse, lorsque deux communications, faites en 1860 à l'Académie des Sciences, sont venues donner un véritable appui à cette circonstance étiologique. A en croire MM. Demeaux et Dehant qui en sont les auteurs, l'épilepsie (7 fois), la paraplégie congénitale (2 fois), l'idiotisme (1 fois), l'aliénation mentale (1 fois), relèveraient de cette origine, d'après les aveux précis des mères et même des pères. A s'en rapporter à la déclaration de l'un d'eux, buveur incorrigible, il finissait, pour faire usage de son expression, une neuvaine bachique au moment où il rendit sa femme enceinte. Plus récemment, M. Demeaux, revenant sur la question, a signalé l'ivresse du père au moment de la conception d'un monstre anencéphale. Est-ce là une simple coïncidence, ou bien faut-il voir une relation intime entre l'ivresse au moment de l'acte fécondant et la production du *spina bifida* et de l'anencéphalie? On n'ose encore se prononcer, à raison du petit nombre de faits; mais il est tant de présomptions, tant de probabilités à l'égard de la dernière opinion, qu'on n'hésite pas à appeler sur elle le contrôle des observateurs compétents.

Les grossesses répétées, surtout quand elles se succèdent à des intervalles très-rapprochés, paraissent exercer une influence sur la production des anomalies. Je pourrais en citer plusieurs exemples personnels,

notamment celui d'une dame qui, après six grossesses et allaitements successifs, accoucha d'un septième enfant atteint de pied-bot valgus ; et d'une autre qui, après avoir eu neuf enfants bien conformés, en a eu un dernier chez lequel il existait une imperforation de l'œsophage. Sur 330 cas dans lesquels cette notion est inscrite, 90 seulement proviennent de femmes à leur première grossesse, et les autres sont issus de femmes ayant déjà eu un ou plusieurs enfants. Abstraction faite de 64 enfants pour lesquels le chiffre de la grossesse n'est pas précisé, les 186 restants se distribuent de la façon suivante :

72	Anomales	coïncidaient	avec	une	seconde	grossesse :
50	—	—	avec	une	troisième	—
18	—	—	avec	une	quatrième	—
12	—	—	avec	une	cinquième	—
8	—	—	avec	une	sixième	—
5	—	—	avec	une	septième	—
3	—	—	avec	une	neuvième	—
1	—	—	avec	une	dixième	—
3	—	—	avec	une	onzième	—
2	—	—	avec	une	douzième	—
2	—	—	avec	une	quatorzième	—
2	—	—	avec	une	quinzième	—

Pour préciser la valeur de cette statistique, il serait bon de connaître le rapport proportionnel de ces divers chiffres ; malheureusement c'est une donnée qui ne peut être établie d'une manière exacte : aussi ce document est-il consigné à titre de simple renseignement.

Des semblables recherches devraient être étendues aux *grossesses doubles*, *triples* et même *quadruples*, afin de déterminer si la multiplicité des produits aug-

mente, diminue ou même reste sans influence sur la proportion générale des anomalies. A défaut de chiffres, il serait inconsideré de préjuger la question ; on peut tout au plus remarquer en passant que les monstruosité doubles doivent être interprétées comme la coalescence de deux jumeaux, que les acéphales sont toujours accompagnés d'un enfant bien conformé, et qu'enfin il existe dans la science la mention de jumeau en regard d'anomalies plus ou moins sérieuses. Par exemple, Carver (*Gaz. hebd. de méd. et de chir.*, 1860, p. 637) a observé chez deux filles jumelles un rétrécissement congénial de l'intestin. Martinez y Molina (*Gaz. hebd. de méd. et chir.*, 1855, p. 759) a vu également deux jumelles, issues d'une mère bien conformée, avoir six doigts à chaque main ; seulement l'une d'elles avait en plus six orteils à chaque pied ; enfin Loescher a délivré une femme tout à la fois d'un monstre double et d'un enfant bien conformé.

Une disproportion d'âge très-marquée entre les deux conjoints, une primiparité tardive comme je l'ai constaté deux fois, paraissent également augmenter la fréquence des anomalies. Mais on se borne à énoncer cette proposition ; car on ne possède pas de documents assez nombreux pour la démontrer sans réplique. Il en est de même pour l'hérédité et pour les mariages consanguins ; seulement on y insistera, à raison des matériaux recueillis. En l'absence de statistiques étendues, on bornera sa tâche à résumer l'enseignement qui en ressort.

Si la transmission des qualités et des défauts par la voie de la génération est devenue une vérité en quelque sorte banale, il est juste de reconnaître que ce résultat est dû en grande partie au beau travail du

docteur Lucas sur *l'hérédité*. Sans doute, les faits sur lesquels il s'appuie étaient connus, pour la plupart, des médecins instruits ; mais, par leur éparpillement dans des recueils divers, ils restaient ignorés de beaucoup. En les réunissant, en les coordonnant avec méthode et clarté, M. Lucas a rendu un véritable service à la science et facilité la tâche de tous ceux qui ont à traiter un semblable sujet. En conséquence, renvoyant à cet ouvrage pour les considérations générales dont la matière est susceptible, on s'en tiendra simplement aux faits tératologiques, et encore, parmi ceux-ci, on évoquera les plus récents.

A parler franchement, toutes les anomalies compatibles avec l'exercice des fonctions génératrices sont susceptibles de se transmettre par la voie de l'hérédité ; seulement, il en est qui, plus que d'autres, ont ce triste privilège : tels sont, par exemple, certains vices de configuration du crâne, le strabisme, la myopie, les défauts des oreilles, du nez, des lèvres, de la voûte palatine, les hernies, l'hypospadias, les difformités des doigts et des orteils. Quant aux autres, elles sont soumises aux mêmes lois ; mais, comme elles sont d'observation moins commune, il se peut que les exemples de transmission aient échappé aux investigations des médecins, soit manque d'attention, soit qu'une génération ait été sautée, et que, par suite de la mort prématurée des ascendants, les renseignements fassent défaut à leur endroit. Cette immunité d'une ou de plusieurs générations alternées, circonstance encore assez fréquente dans l'histoire de l'hérédité, a pour conséquence d'obscurcir la filiation de certains faits et d'en faire méconnaître la véritable succession. Telle anomalie sans relation apparente avec les ascendants

immédiats, sans causalité appréciable au premier abord, est parfois justiciable d'un ancêtre ayant eu un semblable défaut, oublié ou ignoré par ses descendants.

L'hérédité en ligne directe, en même temps qu'elle est plus facile à établir, se présente plus fréquemment à l'observateur ; on en compte un nombre considérable d'exemples, dont je citerai quelques-uns. Dobell (*The Lancet*, 1861, n° 6) a vu la transmission de la fissure des joues ; Sproull (*British med. journal*, 18 avril 1863), celle du bec de lièvre. Murray a observé cette dernière anomalie sur sept enfants issus du même père et de la même mère ; l'aîné seul ne la présentait point, mais il avait une difformité de la lèvre inférieure consistant en deux petits enfoncements qui se rencontraient chez le père, le troisième et le huitième enfant (*British and foreign med. chir. Review*, 1860, n° d'octobre. Richet (*Gazette des hôpitaux*, 1861, n° 44) a fait une observation identique sur quatre enfants ; et Rose (*Mon. f. Geburtsk.*, t. 32, p. 107) sur deux filles dont le père présentait un état analogue.

La polymastie, dont l'infortunée Anne de Boulen était atteinte, se transmet également par cette voie. Petrequin cite un homme qui avait trois mamelles, et dont les deux filles offraient cette difformité. Gegenbaur (*Jenaisch. z. f. med. u. Naturwisch.*, 1864) a vu une femme manquer de la partie acromiale de la clavicule ; mariée deux fois, elle avait des enfants de chaque lit qui tous offraient cette particularité ; seulement elle ne s'était pas reproduite chez les petits enfants.

Longtemps mise en doute, la fécondité des hommes atteints d'hypospadias est actuellement bien démontrée : à titre de preuve, je citerai l'examen d'un enfant

présentant ce vice de conformation à l'égal de son père. Le docteur Traxel (*Prager Vierteljahrsschrift*, t. LII, p. 103) a rapporté, en 1855, un fait encore plus démonstratif et beaucoup plus curieux, en ce que le père avait été jusqu'alors considéré comme fille à raison d'un hypospadias vulviforme, et que l'enfant, issu de ses relations avec une femme de 27 ans, avait les organes sexuels conformés d'une façon presque identique.

Les difformités des doigts et des orteils sont surtout les anomalies sur lesquelles on a le plus de documents et d'observations suivies à travers plusieurs générations. Ainsi, Mitchell (*Med. Times and Gazette*, July, 25, 1863), Johnson (*Trans. of the path. society*, t. 9, p. 427), Dixon (*Gaz. méd.*, 1861, n° 7), ont observé la polydactylie, dans trois générations. Farge (*Gaz. hebdom.*, 1866, p. 61) a vu la polydactylie, avec ectrodactylie concomitante, se répéter chez trois générations. Percy (*Dict. des sc. méd.*, t. 44, p. 142) cite une famille espagnole composée de 40 individus, qui tous présentaient la polydactylie aux pieds et aux mains. Enfin, Morand parle même d'une peuplade, habitant une montagne de l'Inde, pour laquelle cette anomalie serait devenue un caractère permanent de race; ce qui me paraît douteux au point de vue physiologique.

La *palmidactylie* ou réunion des doigts par une membrane se transmet fréquemment aussi par la voie de l'hérédité. Entre autres exemples, je citerai celui de Carolis concernant un enfant présentant des adhérences cutanées entre les doigts et les orteils, et un petit doigt surnuméraire à la main gauche. La grand'mère, la mère, les sœurs de celle-ci ainsi que leurs enfants offraient des difformités plus ou moins analogues (*Gaz.*

*med. Ital. stati. sardi, 1860, n° 47*). De mon côté, j'ai rencontré un cas analogue; seulement, à l'encontre du précédent, l'anomalie, provenant du grand-père, s'était transmise à la ligne mâle, c'est-à-dire au fils et aux petits-enfants; les sœurs et leurs enfants n'en avaient aucun indice. Sedgwick (*Med. Times and Gazette, 1855, n° 286*) a vu des doigts et des orteils palmés qui s'étaient reproduits dans quatre générations et qui disparurent à la cinquième. Dans une autre famille, l'absence de l'ongle au petit orteil et au petit doigt s'étaient reproduits pendant cinq générations; enfin Draper Mackinder (*British. med. journal, 1855, n° 41*) a vu à Gainsborough l'absence des doigts se continuer à travers six générations (C).

On pourrait étendre encore cette énumération, mais cela ne servirait qu'à faire étalage d'une érudition superflue; car, avant comme après, on aurait toujours à se demander quelle est la part de l'hérédité, quelle est celle des autres agents. La question est, dans tous les cas, trop peu avancée pour que l'on ait la prétention de la résoudre soit dans un sens soit dans un autre; tout ce que l'on peut dire, c'est que, sur 80 anomalies dont les ascendants sont bien connus, deux seulement incriminent la transmission héréditaire. En conséquence de cette statistique, on est en droit d'affirmer l'action restreinte de cet agent sur la production des anomalies en général, et on est d'autant plus disposé à reconnaître le fait pour exact, que l'hérédité a une action contingente et nullement fatale; en d'autres termes, les anomalies dont sont porteurs l'un ou l'autre des ascendants ou même tous les deux, sont susceptibles tantôt de se transmettre, tantôt de ne point être transmises. En somme, il n'y a, au

point de vue tératologique du moins, rien de constant, rien de fixe à cet égard, et il serait tout aussi facile de rapporter des documents contradictoires qu'il l'a été d'en rassembler de confirmatifs. Ainsi, pour s'en tenir à ce qui m'est particulier, j'ai vu tout récemment, à Caissargues, le premier-né d'un père avec une affreuse difformité du voile du palais et du plancher avoir une conformation normale; et j'ai soigné, à Nîmes, la fille d'un sourd-muet qui n'a rien de la difformité paternelle et dont les enfants entendent et parlent bien.

On ne saurait l'oublier, les anomalies sont toujours des écarts de la nature, des faits fortuits et isolés de transgression aux lois qui président à la formation de l'individu. Pour les envisager sous le jour qui leur convient, il faut, comme l'a dit excellemment M. Périer (*Bulletin de la société d'anthropologie*, 1861, p. 19), se rappeler que toute perversion ou aberration des types des êtres tend invinciblement à s'effacer par le retour à l'état normal, et que cette tendance naturelle, contre laquelle ont vainement lutté les éleveurs dans leurs essais variés de croisements, est la sauvegarde de la pureté des espèces et de l'ordre dans le règne animal.

Malgré les assertions contradictoires régnant à ce sujet et les longs débats auxquels ils ont donné lieu, les *mariages consanguins* doivent être réprouvés par la science sans la moindre hésitation. On a beau soutenir que la consanguinité saine est sans inconvénients, que celle entachée de vices héréditaires est seule mauvaise; on a beau entasser observations sur observations pour démontrer l'innocuité de ces alliances, citer des familles de 416 membres, des bourgs constitués par quatre ou cinq familles mariées entre elles, on n'arri-

vera point à l'exonérer complètement des griefs dont on l'a justement accusée. Passant de l'homme aux animaux, des médecins ont invoqué la pratique des émules de Backewel sans se douter que c'était là un argument contraire à leur thèse, et confondant, sans le vouloir ou sans le savoir, deux choses bien distinctes, la sélection naturelle de Darwin avec la sélection artificielle des éleveurs. Ils ont oublié également que l'appétit à l'engraissement, recherchée par ces derniers, était un signe de faiblesse et non de vigueur constitutionnelle ; que les produits issus de cette façon (*in and in*, des Anglais) étaient plus délicats, plus exposés aux maladies ; que les mâles étaient peu prolifiques et que les femelles étaient médiocrement fécondes, ou même stériles.

Pour nous, qui avons étudié la question non-seulement dans les livres mais encore à la lueur de nombreuses observations, nous ne pouvons nous joindre aux partisans de l'innocuité. Sans s'arrêter aux divers inconvénients dont on a accusé ces unions, sans même énumérer les méfaits qu'on leur a reprochés, nous nous bornons à exprimer cette conséquence, c'est qu'elles augmentent singulièrement la fréquence des anomalies. Ainsi, sur 121 unions consanguines, Devay a trouvé 31 anomalies qui se distribuent de la façon suivante :

- |                                                |   |                         |
|------------------------------------------------|---|-------------------------|
| 17 fois la polydactylie                        | { | 13 fois aux deux mains, |
|                                                |   | 4 fois à une main.      |
| 2 fois ectrodactylie (absence du petit doigt). |   |                         |
| 2 fois bec de lièvre.                          |   |                         |
| 1 fois spina bifida.                           |   |                         |
| 5 pieds-bots varus equin.                      |   |                         |
| 1 anencéphale.                                 |   |                         |

1 surdi-mutité.

2 ichtyoses.

Avec justesse, on a reproché à cette statistique de ne point tenir compte du nombre des enfants issus de ces 121 unions, mais ce défaut n'était point suffisant pour lui enlever toute valeur. On pouvait à la rigueur suppléer à cette lacune en admettant pour chacune d'elles l'exactitude de la moyenne qui attribue à chaque mariage la production de quatre enfants. En procédant de cette façon, on aurait environ 484 enfants, soit une anomalie pour 15 enfants, c'est-à-dire une proportion si basse que, à moins d'être prévenu, elle suffit pour démontrer la nocuité des alliances consanguines.

La statistique de Devay n'est pas le seul argument que l'on puisse invoquer. Ainsi, pour s'en tenir aux exemples récents, le docteur Thelmier (*Bulletin de la Société de médecine pratique de Paris, 1870, p. 23*), a accouché une femme de vingt-deux ans, mariée à son cousin-germain, d'un enfant anencéphale; et moi-même, en 1869, j'ai observé un hypospadias vulviforme ou hermaphrodisme masculin chez un enfant de huit ans dont les parents étaient issus de frère et sœur. Quelques années avant, j'ai eu occasion de donner des soins à un jeune homme qui avait six orteils à chaque pied. En l'interrogeant sur sa famille, j'appris qu'il provenait d'une alliance consanguine, et que le père était l'oncle de la mère.

En résumé, les unions consanguines ont des inconvénients sérieux : ou la postérité est nulle, ou elle est malingre, délicate, exposée soit à des maladies constitutionnelles, soit à des difformités congéniales. Sans doute, elles n'amènent pas toujours et fatalement ces conséquences; mais, comme elles y exposent plus

que les mariages contractés dans les conditions ordinaires, on devrait chercher à y remédier. Loin de moi la pensée d'y mettre absolument interdiction ; mais ne pourrait-on pas les rendre moins communes en les frappant d'un impôt envers l'Etat. Assurément, cet impôt produirait peu en numéraire ; mais, par l'obstacle qu'il apporterait à beaucoup de ces unions, il serait fécond et donnerait de bons résultats en accroissant le chiffre de la population valide (D).

A côté des mariages consanguins, se placent tout naturellement quelques faits dont l'explication échappe, mais dont la répétition est trop fréquente pour ne pas se relier à une disposition intime, à une cause particulière ; on veut parler du *retour de la même anomalie* ou monstruosité chez des enfants issus des mêmes parents. Mieux qu'une longue dissertation, quelques exemples établiront ce curieux phénomène, jusqu'à présent non dénommé scientifiquement.

Lammert (*Virchow's Archiv.*, t. 21, p. 230) a signalé une femme qui, à deux ans d'intervalle, avait mis au monde, au terme de six à sept mois, un fœtus avec fente du crâne et de la colonne vertébrale. Brunel a communiqué à la Société médico-chirurgicale de Bruges (*Annales*, mars 1854), l'histoire d'une femme qui, en seize ans de mariage, avait enfanté quatorze fois. Sur ce nombre, le quatrième, le douzième et le quatorzième enfant étaient sans cerveau. A. Mencer Adam, dans ses intéressantes recherches, cite également une mère dont les six enfants étaient nés anencéphales, et une autre qui avait eu cinq enfants tous atteints du bec de lièvre. Nunneley (*Medical Times and Gazette*, déc. 1861), a constaté la même anomalie des yeux chez trois enfants d'une famille. Bernhardt

(*Med. Zeit. Preussen*, 1856, n<sup>o</sup> 34) a observé une femme qui, en 1851, a accouché d'un garçon, et, en 1854, d'une fille, lesquels avaient douze doigts et douze orteils. Devenue enceinte, en 1855, la même difformité se reproduisit sur son troisième enfant. Les doigts surnuméraires avaient tout à fait la direction des autres; seulement, comme ils n'avaient pas de métacarpien propre, ils s'articulaient avec le métacarpien du petit doigt. Aux pieds, au contraire, l'anomalie était plus complète, et les orteils surnuméraires étaient munis d'un métatarsien surajouté. Samuel Woods (*Dublin Quarterly-Journal*, août 1868, p. 52) a examiné deux enfants issus du même père et de la même mère, dont l'aîné avait été considéré et baptisé sous un nom de fille et l'autre comme un garçon, bien que tous les deux fussent des hypospades à scrotum bifide. Le docteur Nelson (*Americ. Journ. of med. science*, juillet 1862, p. 301) a vu, dans une famille composée de cinq sœurs, trois d'entr'elles manquer complètement d'utérus. Enfin, moi-même, j'ai, comme médecin du bureau de bienfaisance, soigné, en 1863, une famille Allègre qui demeurait, à l'époque, rue Bachalas, 42, dont le deuxième et le cinquième enfant étaient de véritables albinos. Le plus jeune, c'est-à-dire le garçon, succomba, à l'âge de 18 mois, à la petite vérole qui régnait épidémiquement; quant à l'aîné, il appartenait au sexe féminin et doit avoir actuellement de 17 à 18 ans. — Ce ne sont pas là les seuls exemples que l'on en connaisse; mais ceux là, pris au hasard, suffisent amplement à remplir le but que l'on se proposait, c'est-à-dire à établir que certains ménages ont en eux une prédisposition naturelle à produire des êtres vicieusement conformés.

Comme je l'ai indiqué plus haut (p. 397), les unions illégitimes donnent, plus souvent que dans le mariage, naissance à des enfants appartenant à cette catégorie. Je me borne à ce simple rappel, afin de ne pas me répéter.

La *gestation* des êtres monstrueux n'est pas habituellement signalée par des circonstances insolites, et, sauf quelques exceptions dont l'énumération m'entraînerait trop loin, la grossesse arrive à son terme normal. A en croire Hohl (*Die Geburten missgestalteter, kranker und tochter Kinder. Halle, 1850*), qui a consacré à cette étude un ouvrage étendu, il n'en serait pas toujours ainsi : dans un quart des cas, on relèverait des particularités sinon caractéristiques, du moins dignes d'intérêt. Pour ma part, après avoir analysé presque tous les faits postérieurs à la publication de cet ouvrage, j'ai rencontré une proportion moindre, 1/6 seulement, et encore ai-je été large dans l'appréciation des accidents, et aurais-je pu, à la rigueur, faire rentrer dans la normalité quelques-uns des cas taxés d'exceptionnels. Quoi qu'il en soit de cette proportion, la particularité la plus fréquemment signalée est le développement exagéré du ventre, développement qui tient en général à la distension de la matrice produite par la sécrétion anormale du liquide amniotique. Ce phénomène pouvant coïncider également avec des enfants bien conformés, faibles ou malades, on ne saurait rien conclure de son existence.

L'œdème des membres inférieurs, qui se présente assez souvent, est un signe qui n'a pas une valeur plus grande ; il peut tenir à une foule de causes, et partant ne saurait autoriser une conclusion formelle. L'absence des mouvements intra-utérins, consignée dans

quelques cas, n'a pas une importance plus considérable; ce symptôme négatif permet seulement de conclure à une vitalité obscure ou à la mort de l'enfant; pourtant, les monstres, privés de membres, comme les *amèles*, les *micromèles*, ne font pas de mouvements dans le sein maternel. Enfin, chez les fœtus anencéphaliens, on a constaté fréquemment des mouvements très-violents, circonstance curieuse et prouvant sans réplique que les mouvements intra-utérins ne dépendent pas du cerveau, mais sont subordonnés à l'action du système excito-moteur.

Le *sexe* des êtres monstrueux est plus souvent féminin que masculin : sur un total de 453 cas relevés soit dans les collections de journaux publiés dans les vingt dernières années, soit dans ma pratique particulière, on a 258 sujets du sexe féminin et 195 sujets appartenant au sexe masculin.

Abstraction faite des anomalies spéciales aux organes de la génération et qui ne sont pas comprises dans ce relevé, la distribution du sexe varie suivant les espèces. Ainsi pour certaines, telles que l'imperforation du rectum, la polydactylie, le spina-bifida, l'anencéphalie, etc., l'équilibre est à peu près égal; pour quelques-unes, par exemple, l'exstrophie de la vessie, les monstruosité parasitaires, etc., la prééminence est même légèrement accusée en faveur du sexe masculin; mais, à l'égard des autres, la prédominance appartient incontestablement au sexe féminin. Parmi les exemples que l'on pourrait en citer, il n'en est pas de plus frappant que celui relatif aux monstruosité doubles : sur 295 cas relevés dans le tableau suivant, il y a 203 sujets féminins pour 92 sujets masculins.

**Monstres doubles distribués au point de vue du sexe.**

AUTEURS.	Sexe féminin	Sexe mascul.	Total des cas
Haller, <i>Opusc. anat.</i> , 1751, p. 176.	30	9	39
Meckel, <i>Descr. de plus. monstr.</i> , page 14 .....	62	20	82
Otto, <i>Monstr sexcent. descrip-</i> <i>tio</i> , page XVI .....	88	54	142
Puech ( <i>Documents colligés</i> ) .....	23	9	32
Totaux .....	203	92	295

On s'abstiendra d'exposer ici les raisons de cette prééminence ; on se bornera à dire qu'elle tient à des causes inhérentes à l'organisation féminine et impliquant son infériorité relative.

Les *anomalies par défaut* sont beaucoup plus fréquentes que celles par excès ; et parmi ces dernières la partie supérieure du corps en est le siège habituel, à l'exception des extrémités surnuméraires, qui s'observent généralement à la moitié inférieure du corps. Il est à remarquer expressément que les orteils surnuméraires sont beaucoup moins communs que les doigts surnuméraires.

Les anomalies peuvent être indifféremment tantôt symétriques, tantôt asymétriques. Quand elles siègent d'un seul côté, elles affectent plus fréquemment le côté gauche que le côté droit ; mais cependant la différence n'est point aussi marquée que l'ont écrit certains auteurs, et notamment A. Mencer Adam, qui, sur un

grand nombre de difformités unilatérales, en a relevé à droite un cas seulement. On se proposait d'établir cette prééminence du côté droit par un tableau statistique ; mais la crainte de fatiguer le lecteur y a fait renoncer. On se borne, en conséquence, à l'énumération de quelques exemples pris au hasard. L'ectopie inguinale de l'ovaire a été rencontrée 14 fois à gauche et 7 fois à droite; l'absence du même organe a été constatée 13 fois à gauche et 4 fois à droite. Il en est de même pour l'utérus : quand une des cornes vient à manquer ou est rudimentaire, c'est presque toujours du côté gauche. Les anomalies des reins, des lèvres, des extrémités supérieures et inférieures présentent également la même particularité avec des écarts plus ou moins grands. Il n'est pas jusqu'aux hernies diaphragmatiques qui ne fournissent l'occasion de vérifier l'exactitude de cette proposition.

En résumé, les causes primordiales des anomalies sont complètement inconnues : on a des indices, des présomptions, mais pas la moindre certitude. On sait, il est vrai, les phénomènes qui précèdent, et suivent la fécondation; on a surpris l'embryon dans ses premiers linéaments, on l'a étudié dans ses étapes successives, mais on n'a pu aller au delà. En d'autres termes, les mystères de la formation des êtres sont encore voilés : à raison de cette ignorance, on est inapte à apprécier l'agent qui, à un moment donné, entrave l'évolution moléculaire et amène telle ou telle déviation.

#### § IV.

##### **Des anomalies en particulier et de leur fréquence relative.**

Après avoir discuté les méthodes usitées pour tirer le rapport des êtres monstrueux ou anormaux avec les êtres bien conformés, établi la fréquence des anomalies en général et par état politique, énuméré les phénomènes accusés d'en favoriser la production, on est amené par la force des choses à rechercher le degré de fréquence proportionnelle de chaque espèce en particulier. Après les notions générales qui ont dû constituer le début obligé de cette étude, on est conduit fatalement à pénétrer plus avant afin d'utiliser les nombreux matériaux rassemblés, et donner à ce travail sa conclusion naturelle.

A parler franchement, les notions précédentes sont des notions abstraites, ayant seulement un intérêt scientifique au point de vue général, tandis que celles qu'il reste à déduire sont d'une application journalière, en quelque sorte immédiate. Quel sens faut-il attacher au mot «anomalie», au mot «monstruosité»? Quelle est la fréquence relative de chaque espèce? telles sont les questions qui vont être agitées. Par là, notre cadre sera rempli et notre but atteint, si les auteurs qui se tiennent au courant de la science en font leur profit, en substituant des données positives aux allégations banales et parfois contradictoires qui ont régné jusqu'à présent. Au lieu de dire telle anomalie est rare, telle anomalie est fréquente, on précisera par des chiffres la valeur de ces

épithètes et cela n'en vaudra que mieux. Est-ce conséquence de l'éducation ; est-ce tendance de l'époque , l'esprit a horreur du vague ; quelque sèche que soit une formule mathématique , il la préfère aux phrases sonores sous lesquelles on dissimule communément, avec l'indigence de la pensée, le manque de notions exactes et rigoureuses.

Pour asséoir solidement cette nouvelle et dernière enquête et simplifier les calculs mathématiques qu'elle nécessite, nous avons utilisé seulement cent mille naissances, et élagué en conséquence soit pour un motif, soit pour un autre, plus de la moitié des matériaux employés pour établir la moyenne générale. En vue d'assurer le contrôle et de faciliter l'explication de certaines particularités, les documents mis à contribution ont été relevés dans un tableau spécial dressé d'après l'ordre alphabétique et ne différant des premier et second tableaux que par l'absence des deux dernières colonnes. Eviter des répétitions et surtout donner le détail des anomalies, des monstruosité constatées par chaque auteur, tels ont été les motifs de cet arrangement. Sauf erreur, il résulte une grande clarté de cette manière d'agir : ainsi en jetant les yeux sur la dernière ligne, on voit avec le chiffre des naissances étudiées, le nombre des anomalies constatées.

IV. TABLEAU.

De la répartition des anomalies et monstruosités d'après  
l'étude de 100,000 naissances.

N <sup>o</sup> d'ordre.	OBSERVATEURS.	VILLES.	NOMBRE d'enfants.	ANOMALIES	MONSTRES unitaires.	M. DOUBLES.	TOTAL.
I	Abegg.....	Dantzig.....	396	4	2	"	6
II	Adelmann.....	Fulda.....	164	"	1	"	1
III	Behm.....	Stettin.....	689	11	"	"	11
IV	Birnbaum.....	Cologne.....	1,682	11	3	"	14
V	Bossi.....	Grätz.....	3,496	5	3	"	8
VI	Braun.....	Trente.....	418	2	"	"	2
VII	Breslau.....	Zurich.....	75	"	"	"	"
VIII	Buscl.....	Berlin.....	6,101	8	3	"	11
IX	Collins.....	Dublin.....	508	1	1	"	2
X	Credé.....	Leipzig.....	1,817	28	1	1	30
XI	Delore.....	Lyon.....	4,544	7	4	"	11
XII	Dunal.....	Montpellier....	200	"	1	"	1
XIII	Faye.....	Christiana.....	154	1	"	"	1
XIV	Godefroy.....	Rennes.....	13,028	55	13	"	68
XV	Grenser.....	Dresde.....	10,525	60	4	"	64
XVI	Haggeney.....	Greifswald.....	611	2	"	"	2
XVII	Hecker.....	Munich.....	2,944	21	4	"	25
XVIII	Hofman.....	Mun ch.....	92	2	"	"	2
XIX	Hohl.....	Halle.....	1,394	6	1	"	7
XX	Hugenberger....	St-Petersbourg.	8,210	54	6	"	60
XXI	Inconnu.....	Vienne.....	23,099	70	4	1	75
XXII	Koch.....	Iéna.....	321	1	"	"	1
XXIII	Legrand.....	Paris.....	2,632	4	1	"	5
XXIV	Liégaard.....	Caen.....	304	6	"	"	6
XXV	Madurowicz.....	Vienne.....	4,118	16	2	"	18
XXVI	Ed. Martin.....	Iéna, Berlin..	4,960	35	5	"	40
XXVII	Mattei.....	Paris.....	200	"	"	"	"
XXVIII	Nagel.....	Berlin.....	1,673	14	1	"	15
XXIX	Puech.....	Toulon, Nimes	778	7	"	"	7
XXX	Retzius.....	Stockholm.....	510	3	1	"	4
XXXI	Siebold.....	Gœttingue.....	845	4	"	"	4
XXXII	Spaeth.....	Vienne.....	261	3	"	"	3
XXXIII	Streng.....	Prague.....	2,968	12	"	"	12
XXXIV	Wutscher.....	Laybach.....	273	1	"	"	1
	Total général..	.....	100,000	454	61	2	517

Afin d'éviter toute obscurité et de simplifier le plus possible l'examen de ce dernier chapitre, on n'a suivi rigoureusement aucune des classifications en vogue; on s'est borné à diviser les anomalies en :

- A partielles,
- B monstruosité unitaires,
- C monstruosité doubles,

et à distribuer sous ces trois chefs les documents rassemblés. Ainsi envisagées, les 517 anomalies sur lesquelles on possède des renseignements précis se répartissent de la façon suivante : 454 appartiennent au premier groupe; 61 au second et 2 au troisième; par conséquent, les fractions  $\frac{1}{221}$ ,  $\frac{1}{1630}$ ,  $\frac{1}{50000}$  représentent numériquement la fréquence relative de chacun d'eux.

#### A. Anomalies partielles.

On désigne sous ce nom tous les changements de volume, de forme, de structure, de couleur, de position et de nombre dont sont susceptibles les diverses parties du corps humain. L'absence d'un organe en est le degré le plus élevé, les altérations de couleur, comme les envies de naissance, en sont le degré le plus inférieur.

Les anomalies se rencontrent sur tous les points du corps; nulle région comme nul organe n'en sont exempts; seulement il en est qui ont plus que d'autres le triste privilège d'en être affectés. La chose est sans importance quand il s'agit d'un muscle, d'un nerf, ou même d'une petite artère; mais il n'en est pas de même quand il s'agit d'un organe ou simplement d'une atrophie de celui-ci. Les premières intéressent l'anatomiste et sont à vrai dire, des *variétés*, les secondes sont au

contraire du domaine du médecin : en conséquence, on ne s'occupera que de celles-ci.

Les anomalies proprement dites, distribuées d'après le siège, donnent les chiffres suivants :

63	exemples	pour le crâne,
33	id.	pour la colonne vertébrale,
64	id.	pour la face,
20	id.	pour le gosier,
6	id.	pour la poitrine,
56	id.	pour l'abdomen,
51	id.	pour les organes génito-urinaires,
79	id.	pour les membres supérieurs,
63	id.	pour les membres inférieurs,
19	id.	pour tout le corps ou à siège non spécifié.

Groupées au point de vue de la fonction et par ordre de fréquence, on trouve les résultats suivants :

137	exemples	pour le système digestif avec ses dépendances ;
95	—	pour le système cérébro-spinal ;
79	—	pour le système de la préhension ;
63	—	pour le système de la locomotion ;
51	—	pour le système génito-urinaire ;
42	—	pour le système de la circulation sanguine ;
8	—	pour le système osseux ;
6	—	pour l'appareil de la vision ;
3	—	pour l'appareil de l'audition.

Distribuées au point de vue de la production, on trouve :

220	exemples	d'arrêt de développement ;
45	—	d'excès de développement ;

180 — de maladies intra-utérines ;

9 — de brides amniotiques.

Après cet exposé général, rigoureusement indispensable dans une étude de ce genre, mais qui n'est pas absolument exact, puisqu'il y a des anomalies par excès compliquées d'anomalies par défaut, des anomalies par défaut compliquées de maladies intra-utérines ; l'énumération des espèces va être abordée. L'ordre adopté sera l'ordre anatomique en allant de la tête aux pieds et en signalant pour chaque espèce les complications.

Pour rendre moins aride cette étude, on signalera chemin faisant avec quelques détails, avec les cas qui nous sont propres, ceux qui se recommandent soit par leur rareté, soit par quelques particularités intéressantes. Par cette manière d'agir, on arrivera à diminuer l'ennui inhérent à une semblable tâche, tout en conservant une suffisante concision.

L'*hydrocéphalie* ou accumulation de sérosité soit dans les enveloppes du cerveau, soit dans ses ventricules, est une des espèces les plus communes ; elle est en même temps la plus anciennement connue, puisque le docteur Pruner-Bey l'a constatée sur un crâne d'enfant appartenant à l'âge du renne. Elle a été observée seule quarante-six fois, compliquée quatorze fois ; elle existait huit fois avec le spina-bifida ; dans la moitié des cas, il y avait encore d'autres anomalies. Dans un cas, à un double spina-bifida venait se joindre le défaut d'ossification des os du crâne ; dans un second, le spina-bifida siégeant en avant se compliquait de hernie diaphragmatique ; dans un troisième, il y avait conjointement une imperforation de l'anus ; enfin, dans le dernier, les pieds étaient bots.

Les autres anomalies qui ont été rencontrées avec l'hydrocéphalie sont la double lagophthalmie, la gueule de loup, l'arrêt de développement des membres, la réunion des membres inférieurs avec absence de l'anus et des parties génitales, le bec de lièvre double conjointement avec une hernie ombilicale, et enfin l'imperforation de l'anus. Dans ce dernier cas, recueilli sur un garçon faible de vie, venu au monde à la suite d'un accouchement prématuré, l'hydrocéphalie faisait en même temps saillie au dehors. L'autopsie démontra que l'appendice extérieur, du volume d'un œuf d'oie, était revêtu par un prolongement de la dure-mère et était distendu par de la sérosité translucide.

A la colonne vertébrale, le *spina-bifida* ou défaut de réunion des lames vertébrales a été observé trente-cinq fois, en faisant abstraction des huit cas cités précédemment. Sur ces quarante-trois observations, il y a un seul exemple de spina bifida antérieur; deux fois seulement la lésion siégeait à la région du cou, et encore, dans l'un des deux, il y avait conjointement la même lésion aux lombes. Dans un cas recueilli par Grenser (*M. f. Geburtsk.*, t. 26, p. 324), la lésion s'étendait de la quatrième à la huitième vertèbre dorsale; en outre, chez cet enfant, l'angle antérieur de la grande fontanelle arrivait jusqu'à la racine du nez; dans un autre, signalé par Hecker (*Loc. cit.*, t. 20, p. 320), la tumeur, du volume d'une pomme, occupait la région sacrée; elle se rompit spontanément deux heures après l'accouchement. L'enfant — un garçon — expulsé au huitième mois de la grossesse, mourut au seizième jour, de gangrène et d'atrophie. Les muscles psoas, iliaques internes, abducteurs de la cuisse avaient subi la transformation fibreuse. — Quant

à moi, j'ai observé six cas de ce genre; et, malgré les procédés opératoires les plus divers, j'ai eu la mauvaise chance de les voir tous se terminer fatalement. Un moment, cependant, j'ai cru avoir à enregistrer un succès; mais une diarrhée tenace emporta l'enfant un mois après l'opération. Des deux enfants compris dans le ve tableau, le premier était issu d'une primipare âgée de vingt-huit ans, tellement usée qu'elle paraissait avoir atteint la quarantaine: la tumeur s'était rompue pendant le travail de la parturition, et s'étendait depuis la dixième vertèbre dorsale jusqu'à la première vertèbre sacrée; aucun traitement ne put être essayé et la mort survint au bout de dix-huit heures. Le sujet de la seconde observation concerne une fille issue d'une quatrième grossesse; la tumeur siégeait à la région lombaire (3, 4, 5 lombaires, 1<sup>re</sup> sacrée); elle n'avait que le volume d'une noix et cependant elle amena la mort au bout de trois jours.

Le spina-bifida, complication fréquente de l'hydrocéphalie, peut à son tour se rencontrer avec d'autres lésions; pour s'en tenir aux documents étudiés, elle existait trois fois conjointement avec les pieds-bots. Cette circonstance s'explique tout naturellement, si l'on réfléchit à la pathogénie de cette dernière difformité.

Abstraction faite de la surdité congéniale, à l'endroit de laquelle on ne possède aucun renseignement, bien que les statistiques officielles en relèvent environ un cas par deux mille habitants, l'appareil de l'audition a été intéressé trois fois seulement. Sur un enfant observé à la clinique de Vienne, il y avait adhérence de la conque auditive à droite et à gauche; et sur un autre, né à Iéna, il y avait un appendice pédiculé au

tragus de l'oreille droite. Sur une fille à terme, issue d'une femme de trente-sept ans à sa troisième grossesse, Hecker (t. XXIV, p. 151) a constaté du côté droit une conque très-défectueuse et aucune trace du conduit auditif externe. En 1865, au n° 17 de la rue des Bons-Enfants, j'ai rencontré sur un garçon de huit mois une anomalie analogue; détaché presque complètement et adhérent simplement par sa partie inférieure, le pavillon de l'oreille droite était réduit à un petit repli très-peu développé. Au premier abord, on aurait; u croire à l'absence de tout l'organe; mais, en le déplaçant, on finissait par apercevoir un petit trou arrondi aboutissant à l'oreille moyenne. Outre cette difformité, l'enfant portait au nombril un petit tubercule rougeâtre, véritable diverticule de l'intestin grêle, qui suintait un mucus épais, tachant la chemise.

A s'en rapporter à la statistique officielle relative au recensement de la population en 1866, la France comptait à cette époque 4,726 aveugles de naissance, c'est-à-dire un peu plus de dix aveugles par cent mille habitants. Cette proportion ne s'éloigne pas sensiblement de celle ressortant des cent mille naissances étudiées, puisque sur ce chiffre on a relevé six lésions congéniales de l'appareil de la vision. Malgré cette rareté relative, j'en ai rencontré dans la pratique de nombreux exemples. Ainsi, outre deux cas de mydriase complète ou absence de pigmentum iridien, j'ai donné des soins à un jeune homme atteint de cataracte congéniale de l'œil droit, et à une fille qui avait une division de l'iris s'étendant jusqu'au ligament ciliaire. Par le fait de l'éloignement des bords de la division et de l'absence d'une portion de l'iris, la vue était très-faible. Mariée depuis, cette femme a eu

plusieurs enfants qui n'ont point hérité de la lésion maternelle.

Le *bec de lièvre*, ou défaut de réunion des trois bourgeons qui constituent la lèvre chez l'embryon, est l'anomalie la plus fréquente de la face ; pour ainsi parler, c'est une difformité qui court les rues, car il se trouve encore aujourd'hui des parents assez négligents pour ne pas recourir à l'opération. Dans les cinquante-quatre cas relevés, la lésion siégeait à la lèvre supérieure et la division était tantôt unilatérale, c'est-à-dire du côté gauche, tantôt bilatérale. Vu sa fréquence, il est superflu de s'y arrêter ; on se bornera à dire qu'elle est tantôt simple, tantôt compliquée. Ainsi, quinze fois elle coexistait avec la gueule de loup ou division du palais osseux et mou, et neuf fois avec la fissure des joues. Pour en finir avec la cavité buccale, il convient de signaler la gueule de loup sans bec de lièvre, la division du voile du palais, etc.; bref, tout compris, on en compte 78 exemples.

A la poitrine, on a relevé seulement six anomalies, dont deux concernent l'organe central de la circulation sanguine. Sur un enfant mort douze heures après la naissance après avoir offert des symptômes de cyanose, on trouva une communication entre les deux ventricules et une transposition des deux gros vaisseaux ; en d'autres termes, l'artère pulmonaire nais-sait du ventricule gauche et l'aorte du ventricule droit (*E. Martin, loc. cit., t. 6, p. 455*). Une fille pesant neuf livres, paraissait bien portante lorsqu'elle mourut subitement au quatrième jour. Le péricarde est couvert d'ecchymoses ; le cœur paraît large et flasque ; le trou ovale n'est point fermé, et de l'unique ventricule émerge l'aorte qui donne naissance aux deux artères pulmonaires.

L'oblitération de l'œsophage a été observée une fois. Immédiatement au-dessus du diaphragme, ce conduit se termine en forme de sac, et ses parois distendues sont le siège d'une infiltration hémorrhagique. Péricarde couvert d'ecchymoses, catarrhe de la muqueuse de l'estomac et de l'intestin; péritonite; anémie et induration du foie; engorgement de la rate; telles sont, en quelques traits, les lésions concomitantes de cette rare anomalie.

Trois observations se rapportent à une perforation du diaphragme ou *hernie diaphragmatique*. Dans la première, due à Grenser (*M. f. Geburtsk.*, t. 19, p. 223),<sup>5</sup> auquel appartiennent les deux faits précédents, la perforation siège à gauche, en arrière de l'estomac; par elle avait pénétré dans la cavité pectorale une anse de l'intestin grêle et du gros intestin; et cette dernière, distendue par le méconium, comprimait presque complètement le poumon gauche. Le poumon droit contenait de l'air dans ses lobes supérieur et moyen; le lobe inférieur paraissait, au contraire, ne point avoir fonctionné. Dans la seconde, recueillie à la clinique de Prague par Streng, la fille qui offrait cette anomalie vécut seulement six heures. Quant à la dernière signalée par Hecker (t. 28, p. 211), la fente existait également à gauche, et, par elle, la rate, une partie de l'estomac et du foie avaient passé dans la poitrine. Conjointement il existait un hydrocéphale interne considérable, un écartement de trois vertèbres cervicales à travers lequel s'était produit un spina-bifida antérieur, et enfin une infiltration gélatineuse de la peau tellement considérable que le tronc de ce garçon mort-né opposa une résistance très-grande à l'accouchement.

A l'abdomen, il a été constaté un plus grand

nombre d'anomalies parmi lesquelles trois réclament plus spécialement l'attention. Une des plus communes est l'*éventration*, et ses diminutifs l'exomphale et la hernie ombilicale ; on en a observé en tout 20 cas. Dans un de ces exemples, la hernie, du volume d'un œuf d'oie, contenait une grande partie de l'intestin grêle et le gros intestin jusqu'à la flexure sigmoïde : elle coïncidait avec un énorme développement du foie et une atrophie de la cage thoracique.

Plus rares, mais non moins dignes d'intérêt, sont les rétrécissements et oblitérations de l'intestin grêle et du duodénum ; en général, ils sont sous la dépendance d'une péritonite intra-utérine et ont pour conséquence obligée une mort presque immédiate. Ils ont été observés quatre fois.

Moins désarmée à l'égard des *imperforation de l'anus*, la chirurgie a malheureusement de nombreux revers à enregistrer.

Chez un garçon à terme, issu d'une femme âgée de trente-neuf ans, à sa sixième grossesse, l'opération parut tout d'abord réussir ; mais cette espérance fut déçue et la mort survint au vingtième jour (*Hecker*, t. 24, p. 151). Chez un autre garçon, chez lequel le raphé du scrotum se prolongeait jusqu'à l'anus, l'opération, malgré son insignifiance, provoqua une péritonite rapidement mortelle (*Grenser*, t. 29, p. 73). Chez un troisième, sur lequel le trocart avait suffi pour donner issue au méconium, la mort eut lieu au quatrième jour. On pourrait en citer d'autres exemples ; ainsi, celui de Spæth, dans lequel l'extrémité inférieure du rectum manquait ; un autre, de Grenser (t. 1, p. 300), dans lequel cet intestin était placé à droite ; mais ceux-là suffisent pour établir, avec la

gravité de cette espèce, la nécessité de perfectionner l'opération instituée pour la combattre. En dépit des optimistes par tempérament, l'idéal n'est point encore atteint; et si l'on peut se targuer de quelques beaux succès, on ne saurait oublier les échecs plus nombreux, inédits pour la plupart. Sans désespérer de l'avenir, il y a à remplir quelques desiderata et l'urgence est d'autant plus grande que ce vice de conformation est loin d'être excessivement rare. Abstraction faite des complications (trois hydrocéphales, trois cloaques féminins), il en a été relevé vingt-cinq cas, soit la proportion de 1 : 5000; c'est-à-dire une proportion beaucoup plus faible que celle donnée par M. Giraldès dans l'article *anus* du Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques. Sur ce chiffre total, trois étaient compliqués: l'un d'une atrésie de l'urètre, et deux constituaient un exemple curieux de fistule recto-vulvaire. A raison des anomalies concomitantes, on donnera la traduction littérale d'un de ces faits. Une fille, née avec une atrésie de l'anus, expulsait le méconium par un étroit canal qui venait s'ouvrir à la vulve, entre la fourchette et l'hymen. Il existait simultanément deux hernies inguinales grossissant rapidement. — A l'autopsie, le rectum se trouva jusqu'à un pouce au delà de l'anus vulvaire, rétréci au point d'avoir le calibre d'une plume de corbeau; au-dessus, par contre, il s'élargissait considérablement. Le vagin, bien développé, montrait un col utérin simple; à celui-ci faisait suite un utérus volumineux, fortement incliné à droite vers l'anneau inguinal correspondant. Le ligament rond et la trompe du côté droit sont fortement raccourcis; quant à l'ovaire, il se présente comme un corpuscule aplati, ligamenteux, son extrémité externe

arrive tout près de l'ouverture abdominale du canal inguinal. La hernie de ce côté est formée par quelques anses de l'intestin grêle.

De la partie inférieure de cet utérus convexe, se détache à gauche une espèce de cordon délié qui se dirige obliquement vers l'anneau abdominal gauche. Ce cordon, rudiment de la corne correspondante, se termine supérieurement par une courte dilatation en forme de vessie, et par une courte trompe qui, de concert avec l'ovaire, rond, allongé, s'engage dans le canal inguinal avec le ligament rond qui était très-court. Il y avait donc du côté gauche une hernie inguinale complète de l'ovaire (*Birnbaum*, t. 25, suppl. heft, p. 291). La mort survint également dans l'autre exemple; mais en général il n'en est pas ainsi: j'ai observé une femme de trente-cinq ans qui offrait cette anomalie, plus dégoûtante que dangereuse; et qui, à force de soins incessants, était parvenue à la dissimuler à son mari.

Le système génito-urinaire a été 51 fois le siège d'anomalies, plus ou moins étendues; mais la proportion, à peu près rigoureusement exacte en ce qui concerne les organes apparents, est sujette à révision en ce qui concerne les organes cachés comme les reins, les urètres, les vésicules séminales et les organes internes du sexe féminin. Pour avoir la vérité tout entière et pour échapper à l'influence des séries, il faudrait des observations suivies faites à l'amphithéâtre des Maternités, et plusieurs vies d'hommes consacrées à cette tâche. Sous le bénéfice de ces réserves, voici l'énumération des cas relevés

Abstraction faite des complications, l'exstrophie de la vessie a été observée 4 fois à l'état de simplicité, et

notamment chez un enfant vivant, pesant huit livres, provenant d'une femme âgée de quarante-deux ans à sa huitième grossesse. Au-dessous du nombril placé plus bas que d'habitude, se trouve une saillie rouge vif, du volume d'une pomme, que l'on reconnaît aisément pour la paroi postérieure de la vessie. L'enfant mourut, au seizième jour, d'atrophie, mais en général cette lésion congénitale est compatible avec la vie. Il en est de même pour l'hypospadias, dont le premier degré a été observé vingt fois, et dont le dernier degré, plus communément désigné sous le nom d'hermaphrodisme masculin, a été relevé deux fois.

Par un hasard inexplicable, j'ai recueilli, sur les anomalies relatives à l'appareil génito-urinaire, de nombreux documents : j'ai observé, tour à tour, l'absence (2 fois), la fusion (2 fois) et le déplacement des reins (1 fois); la cryptorchidie (2 fois) et la monorchidie (8 fois); l'hypospadias à ses divers degrés, dont j'ai dans mes cartons neuf observations, et enfin un exemple excessivement curieux de déroulement de l'épididyme, dont j'ai, en 1854, donné la description (*Revue thérapeutique du Midi et Gaz. méd. de Paris*, 1855, p. 20). La nature de cette étude ne comportant pas des détails minutieux, on se borne à cette énumération; mais on espère plus tard faire connaître, dans la presse médicale, les particularités de ces cas intéressants à plusieurs points de vue. A l'égard des anomalies dont les organes de la génération sont susceptibles chez le sexe féminin, le hasard ne m'a pas moins bien favorisé; quelques-unes ont été même l'objet de publications diverses, mais un plus grand nombre est consigné dans mes notes. En attendant que ces documents puissent être utilisés dans un ouvrage spécial,

ceux qui figurent dans ce relevé statistique seront seuls évoqués.

Chose singulière, l'anomalie désignée sous le nom de *cloaque complet* et dont la science compte à peine une vingtaine d'exemples, y est représentée par trois observations : deux, celle de Martin et celle qui m'est propre, ont été décrites longuement ; quant à la troisième, recueillie à la clinique de Leipzig, il ne m'a été permis de l'apprécier que parce que Credé l'a rapprochée de celle que j'avais publiée en 1857. L'utérus unicorne, ainsi dénommé à raison de sa constitution anatomique, a été rencontré trois fois, en y comprenant, avec le cas communiqué en 1855 à l'Académie des Sciences par l'auteur, celui si curieux dont il a donné plus haut la traduction. Sur une fille née en 1847 à la Maternité de Berlin, Busch trouva, avec des globes oculaires complètement atrophiés, avec une gueule de loup, un utérus bicorne précédé par un vagin double dans toute sa longueur. Sur une autre fille, observée par le même auteur, les parties sexuelles étaient à peine développées ; le clitoris très-grand, attendant à l'anus, recouvre en arrière l'urètre fendu dont l'ouverture, à peine profonde d'une ligne, se termine en cul de sac. L'urine s'écoulait par le rectum. A l'autopsie, on trouva l'utérus du volume d'une lentille, creux et se terminant dans un canal qui s'ouvrait dans l'anus, tout près de son ouverture extérieure. On pouvait voir également l'urètre partant de la vessie aboutir à un tube étroit figurant le vagin. De chaque côté, il y avait un ovaire et une trompe ; à gauche, ces organes étaient peu développés et en connexion non évidente avec l'utérus ; à droite, au contraire, la trompe plus accusée provient de la corne

droite de l'utérus. De plus, chez cette enfant, l'avant-bras gauche était raccourci, recourbé, et la main insérée à angle droit, manquait de pouce.

L'hermaphrodisme féminin a été constaté une fois ; comme toujours c'était une fille à vagin imperforé et à clitoris démesurément allongé. L'imperforation du vagin, question étudiée longuement dans mon mémoire sur *l'atresie des voies génitales de la femme*, a été rencontrée deux fois. Complétons cette énumération en signalant une tumeur sacrée dans le sens le plus étroit du mot, trouvée chez une fille à terme, entre l'anus et le coccyx. Cette tumeur, du volume d'une noisette, était fendillée, revêtue d'une peau normale, et sans communication avec le canal vertébral. Dans un autre cas, recueilli par le dr Godefroy, la tumeur développée entre l'anus et le coccyx avait le volume de la tête du fœtus et était constituée par du tissu encéphaloïde.

Les lésions du système osseux sont assez communes, mais comme en général elles ont peu d'importance, elles ne sauraient nous arrêter longuement. Elles existent — tantôt à l'état de complication ; exemples, l'os inter-maxillaire dans la gueule de loup, l'absence des apophyses épineuses et des lames vertébrales dans le spina-bifida ; — tantôt à l'état de simples variétés ; exemples, les ossifications incomplètes de la voûte du crâne, les fausses sutures, les fausses fontanelles, etc. En fait d'anomalies véritablement importantes, il y a seulement à signaler le rachitisme congénital, observé deux fois, et la fracture congénitale de plusieurs os constatée sur une fille à terme, issue d'une femme de trente-neuf ans, mère pour la dixième fois.

Les membres dont il reste à parler peuvent être,

eux aussi, le siège d'anomalies produites soit par excès, soit par défaut de développement. On y observe encore sinon exclusivement, du moins plus souvent qu'en tout autre point du corps, l'action mécanique du cordon ombilical ou des brides accidentelles, lesquels, sous l'influence de conditions multiples et inexpliquées, peuvent amener la ligature des membres, leur atrophie et même leur section complète. Ces cas, décrits dans la science sous le nom d'amputations spontanées, ne sont pas excessivement rares, mais bien peu étaient aussi nettement caractérisés que celui qu'il m'a été donné de rencontrer. Chez cet enfant, la section s'était effectuée au niveau du tiers moyen de la jambe gauche, et le fragment adhérent encore au lien constricteur, portait le stigmate de la cause productrice. A défaut de cet indice révélateur, absent dans la plupart des cas consultés, on distinguera ces faits des véritables arrêts de développement, avec lesquels ils ont souvent été confondus, en ce que le membre, siège de la lésion, présente tout-à-fait la physionomie d'un moignon d'amputé à ses divers degrés de cicatrisation.

Le développement incomplet de l'avant-bras a été relevé trois fois : dans un de ces cas, le radius et le cubitus étaient plus courts que leurs congénères, et, au lieu de mains, on avait deux doigts insérés directement sur les os du carpe. On a constaté, un même nombre de fois, la difformité décrite sous le nom de *main bote*, et neuf fois l'absence d'un ou de plusieurs doigts. Sur une fille vigoureuse, née d'une tripare âgée de quarante ans, la main droite avait seulement trois doigts ; l'annulaire et l'auriculaire manquaient. Sur une autre, le pouce fait défaut à la main droite ; le métacarpe de l'index est régulièrement conformé ;

seulement, vers son milieu, il décrit une saillie en dehors, comme s'il allait former le pouce absent. Le pouce de la main gauche présente, avec des phalanges atrophiées, l'absence du métacarpe, et est attaché à l'index à la façon d'un appendice. Chose à noter, la mère de cet enfant en avait déjà engendré un autre chez lequel les deux pouces étaient absents. De mon côté, j'ai rencontré l'absence des doigts sur une fille et un garçon nés à la Maternité de Toulon : chez la première, l'annulaire et le petit doigt manquaient complètement à la main droite ; chez l'autre, ces deux doigts faisaient défaut aux deux mains. Conjointement, la jambe gauche était raccourcie, le tibia et le péroné offraient une courbure très-prononcée, et le pied était dévié en dedans.

La *syndactylie*, ou soudure des doigts entre eux par une membrane palmée, est un phénomène d'observation assez fréquente, puisqu'il en a été relevé dix cas. Un de ces exemples a été recueilli par moi sur une fille, et, grâce à une opération autoplastique, il m'a été donné de séparer avec succès ce que la nature avait vicieusement réuni. Dans un autre exemple constaté sur un fœtus de huit mois et demi, les orteils participaient à la lésion : les gros orteils adhéraient avec le deuxième orteil et les petits orteils avec le cinquième. A la main, il en était de même, ou, pour être plus précis, le pouce adhérait avec l'index, et l'annulaire avec le petit doigt. Dans un autre exemple, outre la syndactylie, on constata un petit doigt surnuméraire.

La *polydactylie* (doigts surnuméraires) se rencontre beaucoup plus communément et consiste tantôt en un double pouce (huit fois), tantôt en un double petit

doigt , ce qui est plus fréquent (dix-neuf fois). Le doigt surnuméraire est quelquefois complet, c'est-à-dire avec phalanges et métacarpe ; plus souvent incomplet et réduit aux phalanges, ou même atrophié au point d'être semblable à une petite cerise. Dans le premier cas , l'opération ne saurait être conseillée ; mais, dans le second, l'extirpation peut être faite, ainsi que cela a été pratiqué plusieurs fois avec succès. Dans la variété dite *double pouce*, il est rare que les deux doigts soient également développés, c'est-à-dire qu'il y ait deux métacarpes et des phalanges en nombre double : le plus habituellement, la deuxième phalange participe à la division et s'insère isolément, mais fortement, avec la première ; la moitié supérieure et les ongles sont alors complètement séparés et sont même susceptibles de mouvements particuliers, alors que l'une des moitiés est fixée. J'ai, pour ma part, observé plusieurs fois cette anomalie, qui est très-répandue. Le relevé statistique en compte 45 exemples, qui se distribuent à savoir : 27 pour une main, et alors le plus souvent pour la main gauche ; 12 fois pour les deux mains et 6 fois aux mains et aux pieds. En général, il y a seulement un doigt et un orteil en surplus ; pourtant, Hugenberger a, dans un cas, observé deux doigts surnuméraires à chaque main et deux orteils à chaque pied. Ce nombre peut même être dépassé, et on a vu chaque doigt et chaque orteil se dédoubler. Saviard parle d'un cas où il existait dix appendices à chaque main et pied ; et, à en croire Ruff, il serait né à Zurich un enfant avec douze doigts à chacune des extrémités. A dire toute mon opinion, ce dernier fait paraît devoir être sérieusement suspecté, non pas à raison de son ancienneté — il remonte au xvi<sup>e</sup> siècle

—, mais parce qu'il est en contradiction manifeste avec les lois régissant la matière organisée. On comprend, à la rigueur, la possibilité du dédoublement de toutes les phalanges du corps, mais l'esprit répugne à admettre la possibilité d'une nouvelle subdivision.

A raison de l'analogie anatomique, les membres inférieurs sont sujets aux mêmes anomalies que les membres supérieurs, seulement leur rapport proportionnel varie sensiblement. La polydactylie, très-commune à la main, est rare au pied, et la syndactylie se présente beaucoup plus souvent que la palmipédie. A s'en rapporter au relevé statistique, l'une et l'autre espèce existent simultanément aux pieds et aux mains. Mais, à s'en référer à mes observations, corroborées par le témoignage de quelques auteurs, elles sont susceptibles de se constater isolément. A deux reprises, j'ai rencontré des orteils surnuméraires et des orteils palmés, sans qu'un état analogue existât aux membres supérieurs.

Si les amputations spontanées ont indifféremment l'un ou l'autre siège, il n'en est pas de même, au point de vue de la fréquence, pour la déformation décrite sous le nom de main et de pied bots : d'observation exceptionnelle à la main, elle est, au contraire, très-commune aux pieds, et se trouve même la plus fréquente des lésions congénitales. Abstraction faite des six sujets sur lesquels elle existait à l'état de complication, on en a 61 cas, dont 40 pour un côté, et 21 pour les deux côtés. La variété la plus commune est le pied varus; quand au pied valgus, il revendique seulement neuf observations.

Outre le cas de jambes recourbées signalé plus haut, il en existe un autre dans lequel les jambes présen-

taient cette particularité au plus haut degré : en même temps elles étaient fortement tournées en dehors, de telle sorte que le bord externe des pieds regarde en haut. Chez un garçon observé par Busch, les genoux étaient déformés à un tel point que les jambes ne pouvaient être allongées ; en même temps, il se trouvait, à l'insertion inférieure du ligament rotulien, un corps arrondi figurant une seconde rotule. Conjointement, l'os pisiforme de chaque main était extrêmement saillant, et la colonne vertébrale inclinée du côté gauche.

Afin de compléter cette énumération, qui a dû glisser sur bien des espèces pour ne pas être fastidieuse, j'ai groupé, dans un tableau d'ensemble, les éléments de cette étude ; pour bien fixer les idées à cet endroit, j'ai signalé chemin faisant les principales complications. Il en est cependant une qui méritait à raison de son importance d'être mise en saillie : c'est l'existence simultanée de mains et de pieds bots. En effet, elle a été relevée deux fois sans autre difformité et une autre fois surajoutée à la gueule de loup, ainsi que cela a été signalé à cette espèce (XI).

**V. TABLEAU.**  
**Anomalies partielles.**

APPAREIL DU CORPS.	N <sup>o</sup> d'ordre.	ESPÈCES, COMPLICATIONS.	TOTAL partiel.	TOTAL général.
Appareil cérébro-spinal (95.)	I	Hydrocéphalie simple.....	46	60
		— compliquée avec spina-bifida	4	
		— avec spina-bifida double et def. d'ossif. du crâne...	1	
		— avec spina-bifida et hernie diaphragmatique.....	1	
		— avec spina-bifida et atrésie de l'anus.....	1	
		— avec spina-bifida et pieds bots.....	1	
		— compliquée avec double lagophthalmie.....	1	
		— avec gueule de loup.....	1	
		— avec double bec de lièvre et hernie ombilicale.....	1	
		— avec atrésie de l'anus.....	1	
		— avec arrêt de développe- ment des membres.....	1	
		— avec membres abd. réunis abs. de l'anus et des par- ties génitales.....	1	
		Appareil de l'ouïe (3)	II	
— compliquée de pieds bots	3			
— d'hydrocéphalie pour mémoire.....	8			
— d'hémicéphalie pour mémoire.....	1			
Appareil de la vision (6).	III	Absence du conduit auditif externe..	1	3
	IV	Adhérence des deux conques audi- tives.....	1	
	V	Appendice au tragus de l'oreille droite.....	1	
Appareil de la vision (6).	VI	Absence de l'œil droit.....	1	6
	VII	Absence ou état rudimentaire du bulbe.....	2	
	VIII	Atrophie du globe de l'œil.....	2	
	IX	Nuage sur les deux cornées.....	1	
	X	Bec de lièvre uni ou bilatéral simple.	35	
	— avec gueule de loup..	10	54	
	— avec fissure des joues.	9		

APPAREIL DU CORPS.	N <sup>o</sup> d'ordre.	ESPÈCES, COMPLICATIONS.	TOTAL partiel.	TOTAL général.	
Lèvres, gosier, visage, glandes salivaires (78).	xI	Gueule de loup seule.....	12		
		— compliquée de double vagin et d'utérus double.	1		
		— de pieds et de mains bots..	1	14	
	xII	Division du voile du palais.....	6		
	xIII	Difformité du visage en groin de cochon.....	1		
	xIV	Grenouillette congénitale.....	1		
	xV	Hypertrophie de la parotide.....	2		
	xVI	Anomalie du cœur.....	2		
	xVII	Tumeurs érectiles.....	2		
	xVIII	Envies de naissance ( <i>nævi materni</i> ).	8		
	xIX	Hernie diaphragmatique simple.....	2		
		— avec hydrocéphalie et spina bifida ant. p. mémoire....	1	2	
		—	1	1	
Appareil de la circulation sanguine (12).	xxI	Dilatogastrice (compte rendu de Vienne).....	3	3	
	xxII	Rétrécissement, oblitération de l'intestin grêle.....	4	4	
	xxIII	Éventration, exomphale.....	20	20	
	xxIV	Hernie inguinale double.....	2	2	
	xxV	Imperforation de l'anus simple.....	22		
		— avec atrésie de l'urètre... 1	1		
		— avec hydrocéphalie (p. m.) 3	3		
		— avec fistule recto-vulvaire 1	1		
		— — — utérus unicomme et ectopie de l'ovaire. 1	1	25	
		—	2	2	
		—	1	1	
		—	4		
	Tube digestif, abdomen (59).	xxVII	Hypertrophie des reins.....	1	1
xxVIII		Exstrophie de la vessie simple.....	4		
		— avec éventration, utérus bipartitus.....	3	7	
xxIX		Epispadias.....	1		
Système génito-urinaire. (51).		xxx	Hypospadias.....	20	
		xxxI	Atrésie de l'urètre simple.....	1	
			— avec dilatation de la vessie, anomalie des org. féminins.. 1	1	
			— avec imperfection de l'anus (pour mémoire).....	1	2
			—	1	1
		xxxII	Monorchidie.....	1	1
		xxxIII	Hermaphrodite masculin.....	2	2
		xxxIV	Phymosis congenital.....	4	4
		xxxV	Prépuce incomplet.....	2	2

APPAREIL DU CORPS.	N <sup>o</sup> d'ordre.	ESPÈCES, COMPLICATIONS.	TOTAL partiel.	TOTAL général.	
Système génito-urinaire. (51).	XXXVI	Hermaphrodite féminin.....	1	1	
	XXXVII	Cloaque avec éversion, exstrophie de la vessie, utérus didelphis, pour mémone.....	3		
	XXXVIII	Anomalies de l'utérus, utérus bi- corne, avec gueule de loup, pour mémone.....	1		
	XXXIX	Utérus unicorne avec absence du rein — avec anus vulvaire, pour mémone.....	2 1	2	
	XL	Utérus rudimentaire avec déforma- tion de la main.....	1	1	
	XLI	Vagin imperforé.....	2	2	
	XLII	Clitoris bifide.....	1	1	
	XLIII	Tumeur sacrée.....	2	2	
	Système osseux (8).	XLIV	Rachitisme congénial.....	2	2
		XLV	Fracture congéniale des os.....	1	1
XLVI		Struma congéniale.....	5	5	
XLVII		Amputations spontanées.....	9	9	
XLVIII		Arrêt de développement de l'avant- bras.....	3	3	
Appareil de la préhension. (79).	XLIX	Mains botes.....	3	3	
	L	Absence de doigts simple.....	8		
		— avec jambe recourbée... ..	1	9	
	LI	Syndactyle (doigt palmés) simple... ..	8		
		— avec otteils palmés.....	1		
		— avec doigt surnuméraire.....	1	10	
Appareil de la locomotion. (63).	LII	Doigt surnuméraire d'un côté.....	19		
		— double pouce.....	8		
		— des deux côtés.....	12		
		— aux mains et pieds.....	6	45	
	LIII	Luxation congéniale du genou.....	1	1	
	LIV	Jambes recourbées, simple.....	1		
		— avec absence de doigts, pour mémone.....	1	1	
	LV	Pied bot varus d'un côté.....	33		
		— des deux côtés.....	19	52	
	LVI	Pied bot valgus d'un côté.....	7		
	— des deux côtés.....	2	9		
	Total des sujets anormaux.....		454		

En résumé, les 454 enfants, qui constituent le premier groupe et forment la matière du ve tableau, offrent à l'étude cinquante-six espèces principales et quarante complications ou anomalies surajoutées, parmi lesquelles deux seulement, la lagophthalmie et l'ectopie des ovaires, ne figurent pas dans le dénombrement général. En tenant compte des complications et en distribuant les espèces d'après leur fréquence, on arrive en conséquence au classement suivant :

I. Pied-bot.....	67
II. Hydrocéphalie.....	60
III. Bec de lièvre.....	54
IV. Doigts surnuméraires.....	46
V. Spina-bifida.....	44
VI. Imperforation de l'anus.....	28
VII. Hypospadias.....	22
VIII. Exomphale.....	21
IX. Gueule de loup.....	14
X. Syndactylie.....	10
XI. Absence de doigts.....	9
XII. Amputations spontanées.....	9
XIII. Envies de naissance.....	8
XIV. Extrophie de la vessie simple et compliquée.....	7
XV. Division du voile du palais.....	6

Vu l'importance des chiffres sur lesquels repose cette classification, vu le soin minutieux et la rigueur qui ont présidé au dépouillement des matériaux, on peut aujourd'hui regarder comme incontestablement établie la fréquence relative de ces quinze espèces; quant aux quarante-trois autres, entre lesquelles se distribuent les quatre-vingt-dix faits restants, on sera

moins affirmatif à leur endroit, et partant moins absolu dans ses conclusions. Sans méconnaître la valeur de l'enseignement qui en ressort, on croit sage, à raison du petit nombre de faits qui y ont trait, de se tenir sur une prudente réserve, et, avant de statuer définitivement, on attendra d'avoir recueilli de nouveaux documents statistiques. Il serait assurément téméraire et illogique de se conduire d'une autre façon.

#### **B. Monstruosités unitaires ou anomalies généralisées.**

Sous le nom de monstruosités unitaires ou d'anomalies généralisées, on a groupé les sujets dans lesquels les déviations ont leur retentissement dans l'économie tout entière, ou tout au moins ont entraîné des modifications capitales dans l'organe affecté. Plus graves que les anomalies partielles, plus souvent incompatibles avec la vie, échappant souvent, pour ne pas dire toujours, à l'action de la chirurgie, ces cas sont par compensation beaucoup moins répandus, bien qu'ils ne soient point aussi rares qu'on serait tenté de le désirer. En effet, sur les 517 observations qui constituent les matériaux de cette statistique, les monstruosités qui font l'objet de ce paragraphe en revendiquent encore 64 exemples, soit pour le chiffre total des anomalies la fraction  $\frac{49}{83}$ , et pour le chiffre total des naissances étudiées la fraction  $\frac{1}{1639}$ . En d'autres termes, il faut en moyenne 1639 naissances et environ 8 anomalies  $\frac{47}{100}$  pour constater une monstruosité.

Les faits relatifs à ce groupe se répartissent d'une manière très-inégale entre quatorze espèces ; à côté

d'espèces représentées chacune par un seul spécimen, il en est qui réclament quatorze et même dix-huit observations. L'extrémité céphalique a encore ici le triste privilège de la prééminence : alors que, pour les anomalies partielles, elle a été lésée chez 147 enfants, c'est-à-dire sur à peu près le tiers du nombre total, ici elle marche la première avec 46 faits, c'est-à-dire avec plus des deux tiers des observations et même 48 faits, si comme de juste on y rattache la cyclopie et l'agnathie. Explique qui pourra cette particularité regrettable ; quant à moi, je me borne à la constater et passe, sans plus de commentaires, à l'énumération succincte des espèces.

Après l'hydrocéphalie étudiée au début du précédent paragraphe, se place naturellement l'*encéphalocèle* ou hernie du cerveau, effectuée à travers les os du crâne incomplètement soudés. C'est la monstruosité la plus simple de l'encéphale, et c'est aussi la seule qui soit compatible avec la vie, à condition que la tumeur ne soit pas très-volumineuse. J'ai pourtant, dans mes notes, l'observation d'une enfant, originaire d'Ollioules (Var), chez laquelle la hernie avait le volume du poing d'un adulte ; elle siégeait au sommet de la tête, et s'était fait jour à travers les pariétaux non ossifiés. Cette petite fille, âgée de huit mois, au moment où elle fut amenée à l'Hôtel-Dieu de Toulon, se portait très-bien, malgré cette grave lésion. Cette variété pariétale est assez rare ; on observe plus communément la variété frontale, et un peu plus souvent la variété occipitale, ainsi dénommées par ce qu'elles indiquent l'os du crâne à travers lequel s'est produit le déplacement de la masse cérébrale. Le volume de la tumeur varie naturellement avec l'étendue de la

perforation osseuse, et les complications qui peuvent venir s'y surajouter varient également avec les cas observés. Dans un de ceux compris dans ce relevé, il y avait simultanément exophtalmie, écartement des os du nez, bec de lièvre et division du voile du palais. Dans un autre, signalé avec juste raison par le docteur Godfrey, de Rennes, la hernie cérébrale s'était produite à travers un hiatus placé entre le sphénoïde et la selle turcique, s'accompagnait de la division de la voûte palatine et venait sortir au dehors entre les lèvres du fœtus.

- Au lieu de se faire issue par une perforation plus ou moins restreinte et de rester logé pour la majeure part dans la cavité crânienne, l'encéphale peut sortir tout entier et n'avoir d'autre enveloppe que ses membranes propres. Cette espèce, désignée sous le nom d'*exencéphalie* est une véritable monstruosité, tandis que l'espèce précédente pouvait être considérée comme un intermédiaire entre celle-ci et les anomalies partielles. Presque aussi fréquente que l'encéphalocèle, elle est encore plus grave et entraîne à sa suite une mort plus ou moins prompte.

Dans l'*hémicéphalie*, encore plus fréquente à en juger par le relevé, les lésions sont encore plus considérables. Le sommet de la tête manque tout entier, ainsi que la plus grande partie de l'écaille frontale et la moitié de l'occipital ; la partie horizontale du frontal est très-courte, l'ethmoïde très-étroit, généralement cartilagineux, le sphénoïde rudimentaire et la base du crâne insérée immédiatement sur les épaules. Le cerveau est absent ou atrophié ; aussi les enfants porteurs de cette monstruosité viennent au monde morts, ou succombent dans les quarante-huit heures qui suivent la naissance.

L'*anencéphalie*, caractérisée par des lésions osseuses encore plus grandes et par l'absence complète de l'organe encéphalique, est également incompatible avec la vie extra-utérine ; on cite cependant quelques cas dans lesquels des mouvements inspiratoires ont été constatés.

La *cyclopie*, ainsi désignée à raison de la similitude qu'elle présente avec le fameux Cyclope d'Homère, est caractérisée essentiellement par l'existence d'un seul œil placé à la racine du nez : elle est excessivement rare, et encore, dans le cas auquel il est fait allusion, elle était incomplète.

La *paracéphalie*, c'est-à-dire l'absence complète du crâne et incomplète de la face, a été observée une fois.

L'*agnathie*, c'est-à-dire l'absence de la mâchoire inférieure a été constatée également une fois : la fille qui en fait le sujet était mort-née ; elle était longue de 42 centimètres et pesait seulement deux livres trois-quarts.

Après les monstruosités de l'extrémité céphalique, viennent, mais à une grande distance, les monstruosités concernant les membres thoraciques et abdominaux ; alors que les premières sont représentées par 48 observations, les secondes ont seulement à leur actif 10 observations.

L'*ectromélie*, caractérisée par l'absence d'un ou de plusieurs membres, a été relevée 8 fois ; dans deux cas, l'absence était complète ; dans cinq, les membres étaient courts, rapetissés (phocomélie) ; enfin, dans le dernier, recueilli avec détails par Retzius, il y avait *micromélie*. Sur le sujet décrit par Adelman, le bras et l'avant-bras manquaient, et les mains venaient s'insérer sur le moignon de l'épaule. Dans celui que j'ai observé et

qui a été le point de départ du travail communiqué en 1857 à l'Académie des Sciences, le bras gauche faisait complètement défaut, sans que rien permit de supposer qu'il y eût eu là une véritable amputation intra-utérine.

Le genre symèle, caractérisé par la réunion des membres inférieurs et les difformités concomitantes du tube digestif et des organes de la génération, a été rencontré deux fois ; l'un de ces cas a trait à l'*Puromélie*, et l'autre à la *sirénomélie*.

Hugenberger a signalé, dans son relevé, partiel deux formations naines qu'on a dû noter pour être complet, mais à l'endroit desquelles on désirerait avoir des renseignements détaillés : l'une d'elles a trait à un fœtus de cinq mois ; quant à l'autre, elle concernerait un enfant à terme pesant dix livres.

Enfin, je terminerai cette énumération en reproduisant la description suivante donnée par Birnbaum ; elle est figurée dans le VI<sup>e</sup> tableau par la désignation d'*anomalies multiples*.

« Fœtus masculin avec défaut d'ossification du maxillaire inférieur, atrophie dans la longueur des bras et des cuisses, mais développement monstrueux de leur épaisseur, avec six doigts à chaque main et six orteils à chaque pied. La cavité pectorale est atrophiée, ainsi que les poumons et le cœur. Le foie, la rate sont très-volumineux ; les reins complètement atrophiés, réduits à une petite capsule aplatie, sans urètres appréciables. Le tube intestinal se termine à l'extrémité supérieure du rectum par un renflement ; l'anus et l'extrémité inférieure du rectum font complètement défaut. La vessie, très-allongée, très-mince, très-déliée, n'a pas d'ouverture urétrale appréciable ;

conjointement la verge manque. Le scrotum fendu renferme les deux testicules; mais, au niveau de l'anneau inguinal, on ne peut découvrir trace de cordon spermatique. A l'extrémité inférieure de la fente, entre les deux sacs testiculaires, est une petite ouverture qui ne peut admettre une sonde, mais qui doit être interprétée comme l'indice du canal urétral ».

**VI<sup>e</sup> TABLEAU.**  
**Des monstres unitaires.**

SIÈGE DES MONSTRUOSITÉS.	N <sup>o</sup> d'ordre.	ESPÈCES.	NOMBRE de cas.	FREQUENCE proportionnelle.
Extrémité céphalique (46) . . . . .	I	Encéphalocèle . . . . .	7	1 : 14285
	II	Exencéphale . . . . .	6	1 : 16666
	III	Hémicéphalie . . . . .	18	1 : 5555
	IV	Anencéphalie . . . . .	14	1 : 7143
	V	Paracéphalie . . . . .	1	1 : 100000
	VI	Cyclopie incomplète.	1	id.
Face (2) . . . . .	VII	Agnathie . . . . .	1	id.
	VIII	Ectromélie . . . . .	2	1 : 50000
	IX	Phocomélie . . . . .	5	1 : 20000
Monstrosités des membres supérieurs et inférieurs (10) . . . . .	X	Micromélie . . . . .	1	1 : 100000
	XI	Uromélie . . . . .	1	id.
	XII	Sirénomélie . . . . .	1	id.
	XIII	Formations naines.	2	1 : 50000
Anomalies générales (3) . . . . .	XIV	Anomalies multiples	1	1 : 100000
Totaux généraux . . . . .	XIV	Espèces . . . . .	61	Moy. 1 : 1639

### C. Monstruosités doubles.

Les monstruosités doubles sont encore plus rares que les précédentes ; sur les 517 observations qui constituent les éléments de cette statistique, elles sont représentées par deux exemples seulement , soit, pour le chiffre total des anomalies ; la fraction  $\frac{1}{258}$ , et pour le chiffre total des naissances,  $\frac{1}{50000}$  : en d'autres termes, il faut en moyenne 50,000 naissances et 258 anomalies ou monstruosités unitaires, pour être à même de rencontrer un monstre double. A en croire même des renseignements puisés à diverses sources, cette proportion serait trop basse, et, dans les conditions normales de la société il faudrait au moins un nombre quadruple de naissances pour arriver à cette constatation.

Quoi qu'il en soit de cette correction, dont les recherches ultérieures établiront le bien fondé, le premier de ces cas a été recueilli par Credé à la clinique obstétricale de Leipzig ; contrairement à ce qui arrive en semblable occurrence, la mère accoucha par les seuls efforts de la nature. L'enfant, du sexe masculin, était bien développé et à terme ; il n'avait qu'un tronc sur lequel venaient s'insérer les deux têtes, à l'extrémité occipitale desquelles il existait un appendice en forme de bourse. Quant au second, recueilli à Vienne, en 1864, il ne nous est connu que par le nom de *janus synotus*, sous lequel il est désigné.

De mon côté, j'ai observé deux cas de ce genre.

Le premier, rencontré en 1855 à Toulon, a été l'objet

d'une description détaillée ; sa relation , après avoir été consignée dans les *Annales cliniques de Montpellier*, a été plus tard réunie en une brochure intitulée : *Etude sur un monstre double compliqué de deux autres monstruosités*. Pour cette raison , il ne saurait m'occuper longuement ; renvoyant pour les détails au journal ou à l'opuscule ci-dessus mentionnés , je me bornerai à rappeler ici que les deux enfants du sexe féminin étaient réunis par le tronc et le cou (déro-dyme) ; que l'un d'eux avait la tête normalement conformée , alors que l'autre n'avait ni front , ni voûte crânienne , ni cerveau (dérencéphale). De plus le bassin , commun aux deux enfants , était réduit à un seul os ; l'unique membre attaché , obéissant à un mouvement de demi-rotation , présentait en avant la face postérieure et en dedans la face externe. Le pied manquait ainsi qu'une partie de la jambe. Joignez à cela l'absence du rectum , des organes génito-urinaires à l'exception des trompes et des ovaires (uromèle) , et vous aurez une idée à peu près complète de cette monstruosité. Ce cas , unique dans la science lors de sa publication , l'est encore aujourd'hui ; et , à raison de sa complexité , il est probable que de longtemps il ne se présentera pas à l'observation.

Le second , recueilli à Nîmes , dans une baraque de la place des Arènes , a trait à une monstruosité *parasitaire* du genre *hétérodyme* ; moins rare que le précédent , il n'est pas cependant très-commun , puisque Fœrster en a signalé seulement quatre exemples ; néanmoins , comme il est encore inédit , on me permettra de le rapporter dans l'intégralité de ses détails.

« *Louis Girardi*, issu d'un ménage peu fortuné, habitant San-Dide, village des environs de Suze (Piémont), est le dernier né de six enfants bien conformés, lui seul excepté. Les ascendants du père et de la mère, comme ceux-ci du reste, avaient une conformation régulière; au moment de la naissance de Louis, le père, Stéphan, avait 48 ans, et la mère, une brune aux cheveux noirs, vigoureusement charpentée, avait 32 ans.

» A en croire la mère, qui m'a fourni la plupart de ces renseignements, cette sixième et dernière grossesse ne fut signalée par aucun incident particulier: au moment de la conception comme pendant la gestation, elle n'éprouva d'émotions, de contrariétés d'aucune sorte, rien en un mot qui pût expliquer la monstruosité qu'elle mit au monde le 20 mars 1865. D'après son dire, la tête du parasite avait, à la naissance, une conformation un peu différente de celle qu'elle a aujourd'hui; dans une opération pratiquée à l'hôpital Saint-Jean de Turin, on aurait incisé une poche de la grosseur du poing, et donné issue à de la sérosité, à du sang et à une matière blanche (pulpe cérébrale); mais cette tumeur, qu'on aurait vidée afin d'éviter un développement ultérieur, n'avait point d'enveloppe osseuse; et, en admettant pour exactes ces données diverses, c'eût été un *hyperencéphale* ou bien encore un *exencéphale*.

» Quoi qu'il en soit, cet enfant fut allaité par sa mère pendant deux ans; vers le douzième mois, les premières dents parurent et leur sortie successive s'effectua sans convulsions et sans troubles notables. Les premières années de son existence se passèrent bien; c'est seulement pendant le voyage et sa venue

en France qu'il a souffert de la fièvre et d'une constipation rebelle. Actuellement (15 juin 1870) il se porte parfaitement et mange beaucoup, comme du reste il a toujours fait; sa taille et son développement sont ordinaires; il a 93 centimètres de hauteur et paraît vigoureusement constitué. La figure est intelligente et régulière; les cheveux sont châains foncés; les prunelles, les sourcils sont noirs, ainsi que les cils qui sont très-longs. En un mot, il serait parfaitement conformé, sauf la monstruosité qu'il reste à décrire et qui a motivé les détails précédents.

« Les régions épigastrique et ombilicale sont occupées, dans leur milieu et dans une étendue transversale de 8 à 9 c., par une tumeur complexe, d'une longueur totale de 20 c., à forme ovoïde, à partie supérieure et inférieure complètement libres, et à direction légèrement oblique de haut en bas et de droite à gauche. Au premier abord, cette tumeur semble être constituée d'une même façon; mais, lorsqu'on procède à un examen minutieux, on est vite convaincu du contraire, et on est amené à distinguer deux-parties, l'une supérieure, l'autre inférieure: la première, adhérente à l'épigastre, ayant des caractères spéciaux; la seconde, contiguë à la précédente, mais développée aux dépens des téguments de l'anneau ombilical. Au palper, cette partie de la tumeur donne des sensations spéciales et pathognomiques; on y constate des gargouillements, des bruits, et par des pressions ménagées on arrive à en opérer la réduction. Quand on a obtenu ce résultat, on a une peau flasque, mince, à la partie postérieure de laquelle on remarque une cicatrice de la grandeur d'une pièce de cinq francs, correspondant à l'endroit où s'insérait l'unique cordon

ombilical, et se trouvant, en l'état naturel des parties, tout près de la racine du pédicule. L'anse intestinale herniée est très-volumineuse, mais elle ne constitue pas à elle seule toutes les parties prolabées ; car, en haut et à droite, est une partie dure, adhérente ou tout au moins irréductible, que l'on croit être un fragment du foie. Quoi qu'il en soit de cette supposition, autorisée par la structure ou mieux la composition habituelle des exomphales, la hernie n'était pas primitivement aussi grosse, et depuis la naissance elle se serait développée d'une façon à peu près continue. On a même cherché à combattre cet accident ; on a, dans ce but, appliqué tour à tour une pelote, une ceinture, une ventrière qui, faute de pouvoir être supportées, ont dû être laissées de côté. Actuellement, mesurée aussi haut que possible et ras du pédicule, elle a 22 c. de circonférence ; 20 à l'extrémité inférieure, et 15 en longueur. Ces mesures ont été prises, le matin au moment où il venait de se lever, c'est-à-dire à l'heure de la journée où il est dans les meilleures conditions.

» En résumé, la partie inférieure de la tumeur est constituée par une exomphale, remontant au deuxième mois de la vie intra-utérine, et développée progressivement par l'absence de contention. A mes yeux, c'est là un accident très-grave ; on le comprend, le moindre coup, une pression un peu forte, des écarts de régime peuvent amener l'inflammation de la tumeur et une péritonite consécutive.

» La partie supérieure de la tumeur a, avec une autre origine, une composition différente : tandis que la partie précédemment décrite est un déplacement herniaire produit de dedans en dehors et se reliant d'une façon intime avec l'arrêt de développement de la

paroi antérieure de l'abdomen; celle-ci est une partie surajoutée, un fragment d'un autre enfant.

» D'une longueur totale d'environ 15 c., elle est limitée en bas par la tumeur herniaire, et en haut par la peau qui, après avoir recouvert le haut de l'épigastre, se réfléchit sur la partie antérieure de son pédicule, de façon à lui former enveloppe. Au point de vue anatomique, elle peut être subdivisée en deux segments; l'un supérieur, complètement libre, l'autre inférieur, plongeant en quelque sorte dans la cavité abdominale et se fusionnant, en apparence du moins, avec l'exomphale. Le point par lequel elle adhère avec l'abdomen, où pédicule, a 30 c. de circonférence, et à peu près 8 de hauteur; mais, en défalquant l'épaisseur des parties herniées, on n'a guère plus de 4 c., et encore ce chiffre n'est point mathématiquement rigoureux, vu la difficulté éprouvée pour faire cette mensuration après réduction préalable.

» Le segment supérieur et complètement libre de la tumeur a une physionomie différente, suivant qu'on examine ses faces antérieure ou postérieure. En conséquence, pour apporter plus de clarté à la description, on les étudiera tour à tour.

» En avant, et en procédant de haut en bas, on constate d'abord une saillie mamelonnée, irrégulière, cicatricielle, du volume d'une pomme d'api, et formée par une peau dure, résistante. Cette saillie, sur laquelle, au rapport de la mère, a porté le bistouri du chirurgien de Turin, est constituée par les membranes cérébrales épaissies et hypertrophiées; on ne sent point à son intérieur de cavité, et en la pressant, la tirant en divers sens, on ne provoque point de sensation appréciable, de douleur apparente.

» Immédiatement au-dessous de cette saillie est une peau épaisse, rappelant par certains de ses caractères le cuir chevelu, et revêtue, dans les deux tiers de sa circonférence et dans une étendue de 2 c. de hauteur, par des cheveux noirs, fins, en quelque sorte soyeux, d'une longueur de 7 à 8 c. On a beau palper en en tous sens cette surface bosselée à la façon de la nuque, on ne perçoit point d'os occipital ni de noyaux cartilagineux. Au-dessous, est une peau normale représentant par sa forme, sa composition, la face postérieure du cou ; en effet, à travers cette peau tapissée d'une couche épaisse de tissu graisseux, on constate une série de petits os, échelonnés les uns sur les autres à la façon des vertèbres. Ces vertèbres cervicales sont-elles complètes ou incomplètes ? forment-elles un véritable canal rachidien ? Il est difficile de se prononcer à cet égard. Au delà de ce tronçon de cou, on arrive sur la paroi abdominale, et, d'après les résultats négatifs de l'auscultation, on conclut à l'absence du cœur et des organes pulmonaires.

» Si on soulève la tumeur parasitaire et si on l'étudie par derrière, on constate, regardant du côté de l'épigastre de l'enfant, une face rudimentaire occupée, dans la plus grande partie de son étendue, par une cavité assez régulièrement triangulaire, à base tournée vers le haut, ayant environ 3 c. de longueur, et à bords latéraux de longueur à peu près égale, dirigés de haut en bas et de dehors en dedans de façon à se rencontrer vers le milieu de cette face. La hauteur du triangle, mesurée du milieu à la base, est de 2 c. environ. Cette cavité est circonscrite par des bourrelets cutanés assez saillants, plus larges à la base que sur les côtés et dont le rebord interne, presque rectiligne, est de

couleur rouge vif ; tapissée par une membrane de la nature des muqueuses et d'un rouge assez pâle, elle est peu profonde et secrète des mucosités. Signalons, en terminant, l'existence d'une petite languette au point de rencontre des bords latéraux.

» Cette cavité, vestige de la cavité buccale, occupe presque toute la face; par suite, il n'y a, en aucun endroit, de noyaux osseux ; nulle part on n'a trouvé de nez, yeux, oreilles, même à l'état rudimentaire. De chaque côté et au-dessus, on note quelques petits poils courts et noirs de coloration ; tandis qu'immédiatement au-dessous et se confondant avec le pédicule, on observe une surface cutanée de peu d'étendue, représentant la région antérieure du cou.

« L'exploration de ces diverses parties est médiocrement douloureuse pour l'enfant, à la condition d'être faite avec ménagement. Au début, ma présence seule le faisait pleurer ; mais plus tard, familiarisé avec ma vue et rassuré sur la nature de mes intentions, il se prêta assez volontiers aux investigations et finit même par avouer qu'il redoutait en moi le médecin que son instinct lui avait fait reconnaître, plutôt que les sensations douloureuses causées par l'examen. Si une pression sur la hernie était plus vivement ressentie que sur la tumeur parasitaire, celle-ci n'était point exempte de sensibilité, ainsi qu'on s'en assure en faisant détourner la tête en même temps qu'on pince la peau. Cette sensibilité est-elle un phénomène purement réflexe, ou bien les nerfs qui parcourent le parasite se relient-ils au conjoint bien développé ? c'est ce qu'on ne peut préciser.

» Vu les résultats négatifs de l'auscultation, on peut affirmer l'absence complète du cœur, mais on

ne saurait dire de quelle façon s'exécutent les phénomènes de la circulation. Suivant toute probabilité, le sang qui anime la tumeur lui vient par les rameaux cutanés de l'artère mammaire interne ou bien des rameaux provenant de l'artère épigastrique. Mais c'est là une présomption, et je dois avouer n'avoir rien constaté qui légitime cette pensée. Tout ce que je puis affirmer, c'est que la température de la tumeur est identique à celle de l'associé et que la peau qui la revêt est susceptible de sueur.

» Quant à la muqueuse tapissant la cavité buccale, elle donne lieu à une certaine sécrétion, et, de temps en temps, surtout après le sommeil nocturne, on est obligé d'en faire la toilette et de retirer avec un linge les mucus qui s'y sont accumulés. Lors de sa dernière maladie, cette sécrétion devint plus abondante que d'habitude, et la cavité, participant à l'augmentation de la chaleur animale, aurait donné au doigt une sensation tout-à-fait analogue à celle de la bouche de l'enfant associé. Bien que je n'aie pu vérifier cette particularité de la vie morbide, elle me paraît admissible à bien des points de vue : elle est en rapport avec l'état probable de la circulation sanguine, avec l'identité de température constatée en santé, et démontre une fois de plus que le parasite vit aux dépens de son associé ».

Avec la relation de ce cas rare, est achevée cette longue étude, poursuivie au milieu des occupations absorbantes de la clientèle. En l'écrivant, en rassemblant les éléments épars sur lesquels elle repose, j'ai cherché, dans la mesure de mes forces, à combler

une des nombreuses lacunes de la science. Malgré la persévérance de mon labeur, je ne saurais me flatter d'avoir complètement réussi. J'ai trop souvent signalé avec franchise les desiderata de l'œuvre pour conserver à cet égard la moindre illusion.

Il est à peine besoin de le dire, il n'a pas dépendu de moi qu'il en fût autrement ; bien des fois la plume s'est heurtée à des obstacles contre lesquels la volonté la plus énergique est forcément impuissante. A l'encontre des œuvres enfantées par l'imagination, les travaux analogues à celui qui vient d'être lu, ne sauraient s'improviser ; ils réclament des loisirs et de nombreux matériaux. Or, si les loisirs sont parcimonieusement accordés au médecin pratiquant, les matériaux ne viennent pas davantage au gré de celui qui les cherche.

Mon exemple, j'en ai la conviction, sera tôt ou tard suivi : d'autres plus jeunes, plus favorisés, reprendront cette tâche ; je leur souhaite de la mener à bien et de couronner l'édifice auquel, ouvrier de la première heure, j'ai eu l'ambition d'apporter quelques pierres.

## NOTES.

---

Ce mémoire, lu à l'Académie du Gard dans les séances du 29 janvier et du 12 février 1870, est le résumé de longues et laborieuses recherches effectuées à travers les livres et les recueils de médecine ; en dépit de son étendue, c'est un essai, une ébauche imparfaite et surtout bien incomplète, malgré les vingt mois qui ont séparé la composition de la publication. En d'autres circonstances, il n'en eût pas été ainsi ; mais au milieu des événements qui se sont succédé, des malheurs qui ont accablé la France, le calme et les matériaux ont manqué à l'auteur pour poursuivre la tâche qu'il avait entreprise en des temps meilleurs. De là des documents négligés, des propositions simplement énoncées et d'assez nombreuses lacunes à l'endroit des causes des anomalies.

Les notes qui suivent n'ont pas pour but d'effacer ces imperfections, de remédier à ces défauts, mais seulement d'apporter quelques pièces justificatives à l'appui du texte. Le manuscrit primitif était complété par le détail des observations originales ; mais, vu le nombre des pages absorbées par le texte, on a cru devoir en supprimer le récit. On les publiera plus tard dans les journaux de médecine.

A. Sur l'invitation du Préfet du Gard, j'ai dû, le 22 octobre 1870 et les jours suivants, participer aux opérations du conseil de révision pour les célibataires de 21 à 40 ans, appartenant au canton de Sommières et aux trois cantons de Nîmes. Sur 880 individus examinés, cinq anomalies ont été relevées. Ce sont :

1° Un hypospadias au premier degré.

2° Une membrane palmée existant entre le second et le troisième orteils gauches.

3° Un orteil surnuméraire au bord externe du pied droit.

4° Une envie de naissance de couleur marron, occupant la partie postérieure du cou et ayant l'étendue de la paume de la main : en cet endroit, la peau faisait une légère saillie et était recouverte de poils, les uns blancs, les autres noirs.

5° Un développement exagéré des seins. Chez le nommé Edouard S. . . , âgé de 25 ans, originaire de Sommières, les mamelles avaient un développement extraordinaire, et étaient, pour la forme et le volume, comparables à celles d'une femme qui n'aurait pas eu d'enfants. Cette anomalie ne doit pas être très-rare : antérieurement, j'avais rencontré deux cas analogues.

B. Je dois remercier également tous ceux qui ont bien voulu m'écrire à cette occasion et me citer les cas intéressants de leur pratique; mais, faute d'indications suffisantes sur le chiffre des naissances, ces divers documents n'ont pu être utilisés. En conséquence, cette note sera consacrée exclusivement au détail des statistiques inédites, ayant concouru aux IV<sup>e</sup>, V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> tableaux.

M. le docteur Godefroy, professeur d'accouchements à l'école de médecine de Rennes, a fourni des renseignements sur 13,028 naissances qui se distribuent de la façon suivante :

Accouchements du docteur A. Godefroy.....	9,699
— de M <sup>me</sup> Laouasil, ex-sage-femme	
en chef de la maternité de Rennes,	3,329

Sur ce nombre, il a été relevé treize monstruosité qui se répartissent entre quatre espèces :

I. Anencéphales. ....	4
II. Exencéphales.....	2
III. Encéphalocèle... {	
podencéphale .....	1
proencéphale .....	1
rhinencéphale .....	1
hernie par un hiatus entre le	
sphénoïde et l'éthmoïde.....	1
des quatre membres.....	1
IV. Phocomélie..... {	
des membres supérieurs.....	1
des membres inférieurs.....	1

Les anomalies naturellement plus communes sont de la tête aux pieds.

I. Hydrocéphales simples.....	4	}	6	
c. de spina-bifida lombo-sacré..	1			
c. de gueule de loup.....	1			
II. Bec de lièvre.....	6		6	
III. Gueule de loup.....	3	}	4	
c. d'hydrocéphale pour mémoire	1			
c. de pieds et mains bots.....	1			
IV. Hernie ombilicale considérable.....	1		1	
V. Atrésie de l'anus, qui se terminait par un canal extrêmement étroit logé dans le raphé du scrotum et s'ouvrait à la partie antérieure des bourses.....	1		1	
VI. Imperforation du vagin (hymen complet).....	1		1	
VII. Clitoris bifide.....	1		1	
VIII. Hypospadias de la base du gland.....	6		6	
IX. Pieds et mains bots.....	2	}	2	
c. de gueule de loup pour mém.	1			
X. Pieds bots.....	10		10	
XI. Amputations spontanées.	bras droit sectionné au-dessus du coude.....	1	}	4
	bras gauche, à moitié coupé au-dessus du coude par une bride (fœtus de 4 mois).....	1		
	Membre inférieur gauche représenté par un filament du volume d'un gros fil à coudre (embryon de 3 mois).....	1		
	Pied gauche coupé au-dessus de la malléole.....	1		
XII. Absence des doigts à la main droite.....	1		1	
XIII. Doigts surnuméraires à chaque main.....	3	}	4	
Pouce bifide (2 <sup>me</sup> phalange).....	1			
XIV. Tumeur encéphaloïde du volume de la tête du fœtus développée entre le coccyx et l'anus.....	1		1	

Outre ces quatorze espèce d'anomalies, le docteur Godfroy signale des têtes asymétriques comme celle de Bichat (6); l'ascite, suite de péritonite chronique (1); le

pemphygus syphilitique (1) ; des plaques muqueuses (1) ; l'ichtyose (1) ; la paralysie du nerf facial droit constatée après un accouchement spontané, et persistant encore, bien que cette fille soit actuellement âgée de vingt-cinq ans. Il a observé également, à la naissance, des dents incisives ne tenant pas (3) ; une dent incisive ayant resté (1), et une dent canine n'ayant point tenu (1). De mon côté, j'ai rencontré une disposition analogue chez une fille de M. C..., rue Vaissette 12, et me suis empressé de détacher cette incisive branlante; ce qui n'a pas empêché qu'au temps ordinaire il y ait eu, en cet endroit, une dent normalement conformée.

M. Delore, chirurgien en chef à l'hôpital de la Charité de Lyon, a bien voulu, sur ma demande, me fournir le document suivant, recueilli dans quatre années de service :

Sur 4,544 enfants nés pendant la durée de cette période, il a constaté, savoir :

Anencéphale.....	1	} 4 monstruosités.
Ectromélie.....	2	
Sirénomélie.....	1	
Pieds bots.....	3	
Bec de lièvre.....	2	} 7 anomalies.
Syndactylie.....	1	
Imperforation de l'anus.....	1	

Sur 304 accouchements relevés par MM. Liégeard, de Caen, il est signalé, savoir :

- 2 becs de lièvre, simples,
- 2 imperforations de l'anus,
- 2 rétrécissements du rectum.

A propos de ces derniers, leur siège était à 3 centimètres environ de l'anus ; ils furent traités avec un plein succès par les bougies fines et ensuite par les tiges de *laminaria digitata*.

Enfin, sur les 778 enfants à l'accouchement desquels j'ai assisté, ou qui avaient été déposés à la Maternité de Toulon, j'ai relevé 7 anomalies dont voici le détail :

- 2 spina-bifida,
- 1 ectrodactylie et syndactylie concomitante,
- 1 syndactylie,

1 cloaque complexe, publié dans la *Gazette des Hôpitaux*, 1857, p. 586.

1 utérus unicorne,

1 jambe recourbée, avec absence de deux doigts à chaque main.

C. La statistique de 1866 constate, en France, l'existence de 21, 214 sourds-muets ; mais elle a négligé de relever le nombre de ceux vivant à l'état de mariagé, et la manière d'être de leurs produits. Il y avait là pourtant une enquête très-intéressante à faire, enquête indispensable à la science; car, bien que l'induction soit autorisée à intervenir en pareille matière, c'est surtout une question de faits.

A défaut de ce renseignement, on mettra à profit un travail recommandable de M. David Buxton, qui emprunte à des tableaux statistiques des éléments importants.

Après avoir établi, par le recensement officiel, que le nombre des sourds-muets s'élevait, en 1851, dans tout le Royaume-Uni, au chiffre de 17,300, dont 9,572 du sexe masculin, et 7,728 du sexe féminin, et que plus de la moitié avait plus de vingt ans, Buxton se demande : 1° Y a-t-il des raisons suffisantes d'empêcher le mariage des sourds-muets ? 2° Est-il prudent que les sourds-muets s'allient entre eux ?

Sur la première question, le recensement irlandais est favorable à la négative ; car il établit que, dans ce genre d'union, la surdi-mutité passe rarement à la progéniture. De même le chef de l'asile d'Hartford (Amérique) assure qu'il n'a vu « que dans un petit nombre de cas le défaut transmis des parents aux enfants ». Le président de l'Institution de New-York est du même avis. « Assurément, écrit-il, la chance d'avoir un enfant sourd-muet sur cent trente-cinq ne peut être un obstacle à une union de laquelle dépendent le bonheur et le bien-être des parties ». Cette opinion est partagée par M. Buxton et par moi, s'il est permis de se citer en pareille matière. Entre autres exemples, je connais une famille très-estimée dont la bisaïeule était sourde-muette, laquelle eut 14 enfants, qui tous jouissaient de leurs facultés auditives, et dont les nombreux descendants ont eu une progéniture exempte de cette terrible infirmité.

Mais il en est autrement dès qu'il s'agit du mariage des sourds-muets entre eux. Les résultats sont loin d'être aussi satisfaisants, et bien que, assez fréquemment, les enfants nés de deux sourds-muets possèdent toutes leurs facultés auditives, dans beaucoup d'autres cas les enfants naissent atteints de surdi-mutité. Telle est la conclusion à laquelle arrive l'auteur, après avoir dépouillé de nombreuses statistiques et dont on se dispensera de donner les divers éléments. Il nous suffit d'avoir établi le fait général; quant aux détails, on les trouvera dans le travail original (*The Liverpool, Medico-surgical Journal*, n° 2, juillet 1857, p. 167), ainsi que dans la *Gazette hebdomadaire*, qui les a résumés avec soin (*Gaz. hebdom.* 1857, p. 582.)

D. La question des mariages consanguins a fourni matière à de si nombreux travaux, qu'il faudrait plus d'une page pour en donner l'indication bibliographique; aussi a-t-on renoncé à en faire l'énumération. Cette note a simplement pour objet de relever, dans la statistique de la population, le chiffre de ces alliances pendant cinq années.

#### Mariages consanguins.

DEGRÉ DE PARENTÉ	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.
Neveux et tantes..	47	58	67	76	36
Oncles et nièces...	141	156	158	222	171
Cousins germains.	2936	3059	3475	3742	3593
TOTAUX. . .	3124	3273	3700	4040	3800

La statistique relève en même temps le chiffre des mariages entre beaux-frères et belles-sœurs; mais ceux-ci ont dû être négligés, car ils sont sans intérêt pour la question.

E. Note relative aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> tableaux. — Quoique j'aie élagué sept ossifications incomplètes du crâne, un enfoncement du crâne, un lipome à l'occiput, une hydroisie géné-

rale, cinq ascites ou hydropisies abdominales, quinze variétés ou maladies comprises dans le relevé de M. Godefroy, le chiffre des anomalies ne laisse pas que d'être très-fort. Cette particularité, peu importante en soi, puisqu'il s'agit de la fréquence relative, tient à ce que la plupart des matériaux ont été recueillis dans des Maternités, et ont été complétés par l'autopsie. A propos de la communication de M. Godefroy, le total, au lieu d'être de 68, est de 61. Cette erreur, reconnue trop tard pour être corrigée, a eu pour conséquence d'augmenter de sept unités le chiffre total des anomalies, et de faire conserver les espèces *ranula congenita*, *phymosis congénital*, *prépuce incomplètement développée*, qu'on avait projeté de laisser de côté à raison de leur insignifiance.

D'autres notes devaient suivre ; mais comme elles ne sont pas absolument indispensables, elles ont été supprimées. Il en est cependant une qui présentait un vif intérêt en ce qu'elle combattait une idée singulièrement aventurée, émise par Darwin, dans son récent ouvrage sur la variation des plantes et des animaux (t. 1, p. 16). Après avoir parlé assez longuement des cas de sexdigitisme ou doigt surnuméraire, sa conclusion est qu'il faut « soupçonner que, même en l'absence de tout rudiment réel et visible, il existe, chez tous les mammifères, l'homme compris, une tendance latente à la formation d'un doigt additionnel ». En conséquence, pour cet auteur, l'apparition d'un doigt surnuméraire pourrait être considéré comme un cas d'atavisme ou, selon ses propres termes, « comme un cas de retour vers un ancêtre prodigieusement éloigné, d'une organisation inférieure, et multidigité ». Cette manière de voir a incontestablement le mérite de la nouveauté ; mais, par contre, elle ne repose sur aucun fondement solide. C'est une pure hypothèse, complètement illogique, que personne ne prendrait au sérieux, si elle était émise par le premier venu, mais qui, à raison de sa provenance, sera acceptée par les fanatiques comme une véritable découverte.

---

## TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
§ I. Considérations préliminaires.....	376
Recrutement militaire.....	378
Statistiques d'hôpital.....	378
Statistiques de décès.....	380
Statistiques de naissances.....	381
Historique de la question.....	382
§ II. De la fréquence des anomalies en général.....	385
I <sup>er</sup> Tableau. — Documents étrangers.....	390
II <sup>e</sup> Tableau. — Documents français.....	393
III <sup>e</sup> Tableau. — Fréquence par Etat.....	395
Des enfants naturels.....	396
§ III. Des causes des anomalies.....	399
De l'imagination des femmes enceintes.....	404
Des envies de naissance.....	407
De la fécondation effectuée pendant l'ivresse.....	407
Des grossesses répétées.....	408
Des grossesses multiples.....	409
De l'hérédité.....	410
Des mariages consanguins.....	415
Retour de la même anomalie.....	418
De la gestation et du sexe des monstres.....	420
§ IV. Des anomalies en particulier et de leur fréquence relative...	424
IV <sup>e</sup> Tableau. — De la repartition des anomalies et monstruosités d'après cent mille naissances.....	426
A. Anomalies partielles.....	427
Anomalies de l'appareil cérébro-spinal.....	429
— des oreilles.....	431
— des yeux.....	432
— des lèvres et du gosier.....	433
— de la poitrine.....	433
— de l'abdomen.....	434
— du système génito-urinaire.....	437
— du système osseux.....	440
— des membres supérieurs.....	441
— des membres inférieurs.....	444

	Pages.
V <sup>e</sup> Tableau. — Récapitulation des anomalies et indication de leur nombre.....	446
Classement des espèces d'après leur fréquence.....	449
B. Monstruosités unitaires.....	455
VI <sup>e</sup> Tableau. — Récapitulation des monstruosités.....	456
C. Monstruosités doubles.....	456
Observation de monstre parasite.....	458
Notes.....	466
A. Conseil de revision des celibataires.....	466
B. Documents statistiques inédits.....	467
C. Mariage des sourds-muets.....	470
D. Tableau des unions consanguines.....	471
E. Remarques sur les IV <sup>e</sup> et V <sup>e</sup> tableaux.....	471

**Résumé des observations météorologiques faites à l'Ecole normale de Nîmes, pendant l'année 1870.**

MOIS.	BAROMÈTRE A ZÉRO.				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE			VENTS DOMINANTS.	NOMBRE DE JOURS.							Résumé de fois que le vent a soufflé des directions								
	MAXIMA.	MINIMA.	MÉDIA		MAXIMA.	MINIMA.	MÉDIA.	PLUIE TOMBÉE				Beau.	Nuageux.	Couverts.	Pluie.	Vent.	Brouillard.	Glace.	Gelée blanche.	N.	N-E.	E.	S-E.	S.	S-O.	O.	N-O.
			de MIDI.	de MOIS.				de JOUR.	de NUIT.	de MOIS.																	
Janvier.....	763 81	743 19	758 51	755 37	15 5	-4 5	5 5	40 1	24 8	64 0	N.	9	13	9	8	13	3	8	40	37	40	-	9	6	18	36	
Février.....	765 72	742 40	753 06	752 61	15	-3 5	5 75	62 2	26 3	106 5	N.E.	4	24	14	11	11	1	2	38	43	11	27	18	-	3	28	
Mars.....	761 99	747 10	750 64	754 02	20	-2	9	2	2	2	N.	8	21	2	1	15	1	2	142	5	5	54	2	5	5		
Avril.....	766 98	751 05	759 85	758 36	27 2	5	16 1	5 6	17 2	22 7	N.	21	7	2	2	11	1	2	106	23	11	10	11	6	7	6	
Mai.....	763 52	750 57	757 58	757 69	35 5	6 3	25 9	6 8	7	13 8	N.	23	11	7	4	10	1	1	66	19	9	9	22	36	5	20	
Juin.....	762 80	751 07	757 69	757 39	36 8	10 8	23 8	21 7	3 6	25 3	N.O.	19	11	1	4	11	1	1	39	39	10	8	9	29	5	42	
Juillet.....	760 73	750	753 80	753 85	36	13 6	24 8	25	-	25 5	N.O.	16	15	1	1	15	1	1	68	10	8	6	33	16	10	26	
Août.....	760 46	749 31	753 06	753 99	37	9 4	23 2	44	4 8	48 8	N.O.	12	18	1	5	16	1	1	32	9	2	31	18	25	33	36	
Septembre.....	765 54	752 01	750 27	750 01	29 6	5	17 3	23 1	-	26 1	N.	23	7	1	1	13	1	1	69	35	14	18	7	3	18	16	
Octobre.....	767 47	754 67	756 59	756 29	25	5 1	15 05	6	-	6	N.	9	18	4	1	16	1	1	46	23	10	15	12	16	13	15	
Novembre.....	761 28	741 25	752 02	752 19	18	-0 5	8 75	61 6	44 1	105 7	N.	7	17	6	7	17	1	2	78	16	9	18	27	3	2	27	
Décembre.....	763 55	732 20	751 81	752 15	15 6	-15 2	02	16	1 25	17 25	N.O.	13	7	11	3	12	1	17	41	23	2	15	-	6	0	90	
	5 oct. 9 heures du mat., 767 47	7 sept. midi 752 (1)	755 72	755 52	1 <sup>er</sup> août de midi à 3 h. s. 27	30 déc. -15 2	14 61	335 10	131 05	466 15	N.	154	169	42	51	168	6	28	5	765	261	131	160	190	148	128	377

## RÉSULTAT

DU NOUVEAU CONCOURS OUVERT, EN 1869,

pour un prix de 1,000 francs

A DÉCERNER EN MAI 1870.

---

Dans la séance du 23 avril 1870, la commission nommée pour juger les mémoires envoyés à ce concours, expose, par l'organe de M. *Alph. Dumas*, rapporteur, qu'elle a trouvé qu'aucun des cinq mémoires produits ne réunissait suffisamment toutes les conditions nécessaires pour être digne du prix; mais il y en a deux qui lui ont paru mériter une mention honorable à titre d'encouragement, mention qui pourrait être accompagnée d'une médaille d'or de la valeur de la moitié du prix de mille francs, soit 500 fr. pour chacun.

La commission est d'ailleurs d'avis que, conformément aux termes formels de l'art. 67 du règlement, un sixième mémoire portant pour épigraphe : *Aide-toi, le ciel t'aidera; la persévérance vient à bout de tout*, devait, dans tous les cas, être exclu du concours comme n'étant arrivé au secrétariat que le 31 mars 1870, c'est-à-dire un mois après l'expiration du délai fixé dans le programme.

L'Académie adopte à l'unanimité toutes les conclusions de la commission, et procédant à l'ouverture des deux plis adhérents aux deux mémoires désignés par elle et portant pour épigraphe :

L'un : *Suum cuique. — Much ado about nothing,*

L'autre : *Les recherches scientifiques doivent avoir pour but la vérité,*

Elle trouve :

Dans le premier, le nom de M. le docteur *Narcisse Joly*, professeur à la faculté des sciences et à l'école de médecine de Toulouse ;

Dans le second, celui de M. *Ernest Plagniol*, à Chomérac (Ardèche).

## RÉSULTAT

### DU CONCOURS DE LITTÉRATURE OUVERT, EN 1869,

pour une médaille d'or de la valeur de 300 francs

A DÉCERNER EN MAI 1870.

---

Le sujet de ce concours était : *Du drame moderne au point de vue de l'art et des mœurs.*

La commission, dont M. *Ernest Roussel* était rapporteur, a jugé (séance du 23 avril 1870) que le seul mémoire produit (lequel se trouve dénué par conséquent de terme de comparaison) se recommandait par plus d'un bon côté; mais qu'il n'avait cependant pas une valeur absolue assez saillante pour que le prix complet d'une médaille d'or de 300 fr. lui fût décerné. L'Académie décide de lui accorder une mention honorable, à titre d'encouragement, en réduisant la valeur de la médaille à 150 fr.

L'ouverture du pli relatif à ce mémoire, portant pour épigraphe : *Des Ailes!* présente le nom de M. *Charles Conus*, à Epinal (Vosges).

---

## PROGRAMME D'UN CONCOURS D'HISTOIRE.

---

Médaille de la valeur de 300 francs.

A DÉCERNER EN MAI 1871.

---

M. le président *G. de Labaume* a présenté, dans la séance du 15 janvier, le rapport de la commission nommée pour le choix du sujet de prix à décerner en 1871. C'est le tour cette année d'une question historique, et la commission propose de mettre au concours :

*L'Histoire de la foire de Beaucaire.*

Cette proposition est accueillie à l'unanimité par l'Académie.

En conséquence, le programme sera adressé aux journaux du département du Gard ; à ceux des départements voisins et des principales villes commerçantes en rapport avec celle de Beaucaire à l'époque de la foire ; enfin, aux principaux journaux de Paris. Il sera également envoyé aux diverses sociétés savantes avec lesquelles l'Académie est en relation.

Les œuvres des concurrents devront être adressées, affranchies, au secrétaire-perpétuel de l'Académie, avant le 1<sup>er</sup> février 1871, et porter une épigraphe ou

devise , reproduite dans un pli cacheté contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Les Académiciens ordinaires et les membres honoraires sont exclus du concours. Tout concurrent qui se sera fait connaître, même indirectement, en sera pareillement exclu.

Le prix offert par l'Académie consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 fr. Il sera décerné dans sa séance publique du mois de mai 1871.

---

---

---

LISTE

DES

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE DU GARD

pendant l'année 1869-70.

---

- Notice sur la paroisse Notre-Dame-et-Saint-Castor (cathédrale de Nîmes), par M. l'abbé *Tastevin*, 1 v. in-18, Nîmes, Clavel-Ballivet et C<sup>e</sup>.
  - Mémoire sur le bégaiement, par M. *Chervin aîné*, instituteur communal à Lyon.
  - Origine du patronage liturgique des boulangers, par M. l'abbé *J. Corblet*, associé-correspondant.
  - Quatre mémoires sur divers sujets, par *J.-F. Artur*, docteur ès-sciences, Paris.
  - Inauguration du musée municipal de Villeneuve-lez-Âvignon, (par M. *A. Coufondres*), in-8<sup>o</sup>, Nîmes, Lafare et Attenoux.
  - Causeries et propos divers sur la réserve des eaux de la Fontaine de Nîmes, par M. *Ulysse Donzel*, in-18, Nîmes, Soustelle.
  - Annuaire du département du Gard pour l'année 1869-70, par M.M. *Ernest et Charles Liotard*, in-18, Nîmes, Clavel-Ballivet et C<sup>e</sup>.
  - Souvenirs de Grand-Rieu (Lozère), par M. *Isidore Hedde*, ancien délégué du gouvernement français en Chine, associé-correspondant, broch. in 8<sup>o</sup>.
  - Le Pape et le Concile, par Janus, traduit de l'Allemand par M. *Alexis Giraud-Teulon* fils, associé-correspondant.
  - De l'insalubrité des poêles en fonte, par M. le docteur *Carret*, de Chambéry.
  - Jeux floraux de la ville d'Anduze (recueil des pièces envoyées à un concours poétique dont le sujet était une pièce de vers :
- V<sup>o</sup> SÉRIE, T. X, 1869-70.

- « Hommage à Florian », par M. *Albin de Montvaillant*, maire d'Anduze, in-8°, Alais, J. Martin.
- Philosophie de l'humaine société, ou Cœnologie, par M. *E.-J. Pérès*, membre non-résidant, in-8°, Nîmes, Clavel-Ballivet et C°.
- Almanach de l'archéologue français, 1870, Paris.
- Les âmes en péril, contes et nouvelles, par M. *Jules Canonge*, membre honoraire, in-18, Nîmes, Soustelle
- Libro decimoquinto della Politica del cavaliere gran-croce *Salvatore Fenicia*, da Ruvo, in-8°, Bari, 1870
- Carte géologique et minéralogique de l'Ardèche, avec un Mémoire explicatif, par M. *Ledoux*, ingénieur des mines.
- Du Suicide, considéré au point de vue médical, philosophique, religieux et social, par M. le docteur *Ebrard*, médecin en chef de l'Hôpital général de Nîmes, 1 vol. in-8°, Nîmes.
- Note sur une grotte contenant des restes humains de l'époque paléolithique, près de Bagnères de-Bigorre, par MM. les pasteurs *Émilien* et *Charles Frossard*, broch. in-8°.
- Vœu en faveur de l'inscription, dans les lois françaises, du caractère obligatoire de l'instruction primaire, par le groupe havrais de la Ligue de l'enseignement, broch. in-4° avec cartes, le Havre, 1870.
- Réponse touchant la liberté de conscience et des cultes, le progrès, la civilisation, les aspirations nationales et le pouvoir temporel du Pape, par M. l'abbé *Léger*, broch. in-8°, Nîmes, 1870.
- Histoire abrégée des inventions et des découvertes, par M. *Hipp. Roux-Ferrand*, nouv. édition, 1870.
- Traité complet de la tourbe, par M. *Ernest Bosc*, de Nîmes, in-8°, Paris, 1870.
- Racines et éléments simples dans le système linguistique indo-européen, par M. *Abel Hovelacque*, broch. gr. in-8°, Paris, 1870.
- Des partages d'ascendants et des modifications à introduire dans la loi sur cette matière à propos de l'enquête agricole, par M. *Barafort*, président de chambre à la cour de Lyon, in-8°, Lyon, 1870.
- Recherches historiques sur l'ancien évêché d'Arisitum, et les grands hommes qui tirent leur origine de ce bourg, par M. *L. Clamens*, instituteur communal à Sauve, in-8°, le Vigan, Argellès.
- De la régénération du mûrier, par M. G. Cattaneo, traduit de l'italien par M. *Louis des Hours*, in-8°, Alais, J. Martin, 1870.

- Compte-rendu de la société de bienfaisance pour l'enseignement des bégues indigents, par M. *Termès*, député du Rhône, in-8°.
- Studj sulla lingua umana, sopra alcune antiche iscrizioni e sulla ortografia italiana, del dottor *A. Ghirardini*, consigliere emerito del tribunale di Pavia, in-4°, Milan, 1869.
- Origine de la foi chrétienne dans les Gaules, et spécialement dans le diocèse d'Amiens, par M. l'abbé *J. Corblet*, associé correspondant, directeur de la « Revue de l'art chrétien ».
- Considérations médicales sur les eaux sulfuro-bitumineuses d'Euzet-les-Bains (Gard), par M. le docteur *V. Auphan*, in-8°, Alais, J. Martin, 1858.
- Un chapitre de thérapeutique thermale. — Traitement hydro-minéral de la chlorose et de ses complications, par *le même*, in-8°, Alais, J. Martin, 1864.
- Traitement hydro-minéral du rhumatisme, par *le même*, in-8°, Alais, A. Veirun, 1868.
- Du midi de la France au point de vue des eaux minérales sulfureuses, par *le même*, in-8°, Montpellier, J. Martel aîné, 1869.
- Campagne de Marius dans la Gaule, suivie de Marius, Marthe, Julie devant la légende des Saintes-Maries, par *M. I. Gillès*, 1 vol. in-8°, Marseille, 1870.
- Notice historique sur Montbérhard et ses monuments, par *E. Tuffard*, in-8°.
- Det Kongelige Norske Fredericks Universitets Aarsberetning for aaret 1868, in-8°, Christiania.
- Traité élémentaire des fonctions elliptiques, par le docteur *M.-O.-J. Broch*, in-4°, Christiania, 1867.
- Ungedrückte, unbeachtete und wenig beachtete Quellen zur Geschichte des Taufsymbols und der Glaubensregel, von *d<sup>e</sup> C.-P.-C. Caspari*, in-8°, Christiania, 1869.
- Le glacier de Boium en juillet 1868, par *S.-A. Seze*, in-4° avec planches, Christiania, 1869.
- Il ne faut pas courir deux... veuves à la fois, proverbe en un acte et en vers, par *M. L. Chalmeton*, associé-correspondant, in-18°, Clermont-Ferrand, 1870.
- De l'unité économique et politique en Europe, par *le même*, broch. in-18, Clermont-Ferrand, 1870.
- Adduction des eaux à Alais, par *M. L. Destremx de Saint-Christol*, membre non-résidant, 2 broch. in-8°, Alais, 1868 et 1870.
- Compte rendu de la quatrième session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, à Copenhague,

par M. P. *Cazalis de Fondouce*, secrétaire du comité, broch. gr. in-8°, 1869 et 1870.

Nouvelle étude sur Saint-Cyr de Provence, par M. le chanoine *Magloire Giraud*, associé-correspondant, broch. in-8°, 1869.

Histoire de l'église chrétienne au siècle apostolique (par M. *Rodier de La Bruguière*, membre non-résidant), Paris, Meyrueis, 1870.

Biographie de Fortuné Pin, par M. L. *de Berluc-Pérussis*, in-8°, Nice, 1870.

---

---

**LISTE**  
DES  
**SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.**

---

- Ain*..... Société d'émulation du département de l'Ain.  
— Journal d'agriculture, sciences, lettres  
et arts, à Bourg.
- Société d'émulation de l'arrondissement de  
Nantua.
- Aisne*..... Société académique des sciences, arts, belles-  
lettres, agriculture et industrie de Saint-  
Quentin.
- Société archéologique de Laon.
- Société archéologique, historique et scienti-  
fique de Soissons.
- Société historique et archéologique de Châ-  
teau-Thierry.
- Alger*... Société historique algérienne, à Alger.
- Allier*..... Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
- Alpes (Hautes)*... Académie Flosalpine, à Embrun.
- Alpes-Maritimes*.. Société des lettres, sciences et arts les  
Alpes-Maritimes, à Nice.
- Ardèche*..... Société des sciences naturelles et historiques  
de l'Ardèche, à Privas.
- Aube*..... Société d'agriculture, sciences, arts et bel-  
les-lettres de l'Aube, à Troyes.
- Auds*..... Société des arts et des sciences, à Carcas-  
sonne.
- Commission archéologique, à Narbonne.
- Aveyron*..... Société des lettres, sciences et arts de  
l'Aveyron, à Rodez.

<i>Bouches-du-Rhône.</i>	Académie d'Aix, à Aix.
—	Société de statistique de Marseille.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Marseille.
<i>Calvados.....</i>	Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
—	Société d'agriculture et de commerce de Caen.
—	Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques. M. de Caumont, président, à Caen.
—	Société des beaux-arts, à Caen.
—	Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
—	Société d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Bayeux.
—	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts, à Falaise.
<i>Charente.....</i>	Société d'agriculture, arts et commerce, à Angoulême.
—	Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
<i>Charente-Inférieure.</i>	Académie des belles-lettres, sciences et arts, à La Rochelle.
—	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.
—	Société d'archéologie, à Saintes.
—	Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
<i>Cher.....</i>	Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
<i>Constantine.....</i>	Société archéologique, à Constantine.
—	Académie d'Hippone, à Bone.
<i>Côte-d'Or.....</i>	Académie des sciences et belles-lettres, à Dijon.
—	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
—	Société des sciences historiques et naturelles, à Semur.
<i>Côtes-du-Nord....</i>	Société archéologique et historique, à Saint-Brieuc.
—	Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
<i>Creuse.....</i>	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.

- Doubs*..... Société d'émulation du Doubs, à Besançon.  
 — Commission archéologique, à Besançon.  
 — Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.  
 — Société d'émulation de Montbelliard.
- Drôme*..... Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
- Eure*..... Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
- Eure-et-Loir*..... Société archéologique, à Chartres.  
 — Société dunoise, à Châteaudun.
- Finistère*..... Société d'archéologie, à Quimper.  
 — Société académique, à Brest.
- Gard*..... Société scientifique et littéraire, à Alais.
- Garonne (Haute-)*.. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.  
 — Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.  
 — Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
- Gers*..... Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, à Auch.
- Gironde*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.  
 — Société philomathique, à Bordeaux.  
 — Commission des monuments et documents historiques, et des bâtiments civils du département de la Gironde, à Bordeaux.
- Hérault*..... Société archéologique, à Montpellier.  
 — Académie des sciences et belles-lettres, à Montpellier.  
 — Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
- Ille-et-Vilaine*.... Société archéologique, à Rennes.
- Indre-et-Loire*.... Société archéologique de Touraine, à Tours.  
 — Société d'agriculture, sciences et belles-lettres d'Indre-et-Loire à Tours.
- Isère*..... Académie delphinale, à Grenoble.  
 — Société de statistique et des sciences naturelles, à Grenoble.
- Jura*..... Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.  
 — Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny.

- Loir-et-Cher*..... Société des sciences et des lettres , à Blois.  
 — Société archéologique du Vendômois , à Vendôme.
- Loire*..... Société d'agriculture , d'industrie , sciences , arts et belles-lettres , à Saint-Etienne.
- Loire (Haute-)*... Société d'agriculture , sciences , arts et commerce , au Puy.
- Loire-Inférieure* .. Société académique , à Nantes.  
 — Société archéologique , à Nantes.
- Loiret*..... Société archéologique de l'Orléanais , à Orléans  
 — Société d'agriculture , sciences , belles-lettres et arts , à Orléans.
- Lot-et-Garonne* ... Société d'agriculture , sciences et arts , à Agen.
- Lozère*..... Société d'agriculture , industrie , sciences et arts de la Lozère , à Mende.
- Maine-et-Loire*... Société impériale d'agriculture , sciences et arts de Maine-et-Loire , à Angers.  
 — Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire , à Angers.
- Manche*..... Société d'agriculture , d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche , à Saint-Lô.  
 — Société d'archéologie , à Avranches.  
 — Société académique , à Cherbourg.
- Marne*..... Société d'agriculture , commerce , sciences et arts , à Châlons-sur-Marne.  
 — Académie de Reims , à Reims.  
 — Société des sciences et arts , à Vitry-le-Français.
- Marne (Haute-)*... Société historique et archéologique , à Langres.
- Mayenne*..... Société d'archéologie , sciences , arts et belles-lettres de la Mayenne , à Mayenne.  
 — Société de l'industrie de la Mayenne , à Laval.
- Meurthe*..... Académie de Stanislas , à Nancy.  
 — Société d'archéologie lorraine , à Nancy.
- Morbihan*..... Société polymathique du Morbihan , à Vannes.
- Moselle* .... Académie de Metz , à Metz.

- Moselle*..... Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
- Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle à Metz.
- Nièvre*..... Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.
- Nord*..... Société des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.
- Comité flamand de France, à Lille.
- Commissior. historique du département du Nord, à Lille.
- Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, à Avesnes.
- Société d'émulation, à Cambrai.
- Société d'agriculture, de sciences et d'arts, à Douai.
- Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.
- Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.
- Oise*..... Société académique d'archéologie, sciences et arts, à Beauvais.
- Comité archéologique, à Senlis.
- Comité archéologique, à Noyon.
- Pas-de-Calais*..... Académie d'Arras.
- Société d'agriculture, à Boulogne-sur-Mer.
- Société académique, à Boulogne-sur-Mer.
- Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
- Puy-de-Dôme*.... Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand
- Pyrénées (Hautes)*. Société académique des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.
- Société d'encouragement, à Bagnères-de-Bigorre.
- Pyrénées-Orientales*. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
- Rhin (Bas)*..... Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, à Strasbourg.
- Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.

- Rhin (Haut-)*..... Société d'histoire naturelle, à Colmar.  
 — Société industrielle, à Mulhouse.
- Rhône*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts,  
 à Lyon.  
 — Société littéraire de Lyon, à Lyon.  
 — Société d'agriculture, à Lyon.  
 — Société linnéenne, à Lyon.
- Saône-et-Loire*.... Académie des sciences, agriculture, arts et  
 belles-lettres, à Mâcon.  
 — Société éduenne, à Autun.  
 — Société d'histoire et d'archéologie, à Châ-  
 lon-sur-Saône.
- Saône (Haute-)*.... Commission d'archéologie et des sciences  
 historiques, à Vesoul.  
 — Société d'agriculture, à Vesoul.
- Sarthe*..... Société d'agriculture, sciences et arts, au  
 Mans.
- Savoie*..... Académie de Savoie, à Chambéry.  
 — Société d'histoire et d'archéologie de la Mau-  
 rienne, à Chambéry.  
 — Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers.
- Savoie (Haute-)*... Association florimontane, à Annecy.
- Seine*..... Société des antiquaires de France, à Paris  
 — Société parisienne d'archéologie et d'histoire.  
 — Société centrale d'agriculture, à Paris.  
 — Société protectrice des animaux.  
 — Société philotechnique, à Paris.  
 — Société médicale d'émulation de Paris.  
 — Société de médecine pratique, de Paris.  
 — Société française de numismatique et d'ar-  
 chéologie, à Paris.
- Seine-et-Marne*... Société d'agriculture, sciences et arts, à  
 Meaux.  
 — Société d'archéologie, sciences, lettres et  
 arts, à Melun.
- Seine-et-Oise*..... Société des sciences morales, des lettres et  
 des arts, à Versailles.  
 — Société des sciences naturelles et médicales  
 de Seine-et-Oise, à Versailles.  
 — Société archéologique, à Rambouillet.
- Seine-Inférieure*... Académie des sciences, belles-lettres et  
 arts, à Rouen.

<i>Seine-Inférieure</i> ..	Société libre d'émulation , à Rouen.
—	Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.
—	Société havraise d'études diverses, au Havre.
<i>Sèvres (Deux-)</i> ....	Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, à Niort.
<i>Somme</i> .....	Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce, à Amiens
—	Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
—	Société d'émulation , à Abbeville.
<i>Tarn</i> .....	Société littéraire et scientifique, à Castres.
<i>Tarn-et-Garonne</i> ..	Société des sciences, agriculture et belles-lettres, à Montauban.
<i>Var</i> .....	Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
—	Société des sciences, belles-lettres et arts du Var, séant à Toulon.
<i>Vaucluse</i> .....	Société littéraire, scientifique et artistique, à Apt.
—	Société d'agriculture, sciences et arts, à Orange.
<i>Vendée</i> .....	Société d'émulation, à Napoléon-Vendée.
<i>Vienne</i> .....	Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
—	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.
	Société de médecine de Poitiers.
<i>Vienne (Haute-)</i> ..	Société d'agriculture, sciences et arts, à Limoges.
—	Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
<i>Vosges</i> .....	Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
<i>Yonne</i> .....	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre
—	Société d'études, à Avallon.
—	Société archéologique, à Sens.

---

**Sociétés étrangères correspondantes.**

---

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.  
Société libre d'émulation, à Liège.  
Smithsonian Institution, Etats-Unis.  
Société littéraire et philosophique, à Manchester.  
Université royale de Norvège, à Christiania.  
Université de Lund (Suède).

---

**REVUES.**

---

*Journal des Savants.*

*Revue des Sociétés savantes des départements.*

*Revue archéologique du Midi de la France (Toulouse).*

---

## TABLEAU NOMINATIF

DES

### MEMBRES DE L'ACADÉMIE DU GARD.

---

#### BUREAU DE 1870.

*Président d'honneur* : LE PRÉFET DU GARD, O. ✱.

*Président honoraire* : M. Fr. Guizot, G. ✱, ancien ministre, membre de l'Institut.

---

<i>Président</i> . . . . .	M. G. de Labaume, C. ✱, pr. prés. honoraire.
<i>Vice-Président</i> . . . . .	M. A. Aurès, O. ✱, (O. I. P.), ing. des Ponts-et-Chaussées en retraite.
<i>Secrétaire-perpétuel</i> . . . . .	M. G. Fournier de Clausonne, ✱, président de chambre honoraire.
<i>Secrétaire-adjoint</i> . . . . .	M. l'abbé Azaïs, aumônier du Lycée (O. I. P.).
<i>Trésorier</i> . . . . .	M. Ch. Liotard, secr.-gén. de la mairie de Nîmes.
<i>Biblioth.-Archiviste</i> . . . . .	M. E. Germer-Durand, ✱ (O. I. P.), bibliothécaire de la ville de Nîmes.

---

**TABLEAU NOMINATIF**  
**DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DU GARD,**  
 au 1<sup>er</sup> juin 1871.

**CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS,**

comprenant les Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait  
 dans la ville de Nîmes.

Nos d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		Messieurs
1	28 février 1821...	Emile Teulon, premier président hono- raire de la Cour impériale de Nîmes.
2	13 mars 1822....	O. Plagniol *, inspect. honor. d'Académie.
3	10 mars 1830....	Gast. Goirand de Labaume, C. * premier présid. honor. de la Cour Imp. de Nîmes.
4	28 avril 1838.....	Ferd. Girard, O. *, anc. pair de France.
5	21 juillet 1840....	Ph. Boileau de Castelnaud, *, doct.-méd.
6	13 juillet 1850....	Alphonse Dumas, propriétaire.
7	Id. ....	Jules Salles, peintre.
8	26 novembre 1852.	Aug. Aurès, O *, (O. I. P.), ingén. en chef des Ponts et Chaussées en retraite.
9	22 janvier 1853...	E. Germer-Durand, * (O. I. P.), biblioth. de la ville de Nîmes.
10	22 août 1857.....	L'abbé Azais (O. I. P.), aumônier du Lycée.
11	18 décembre 1858.	Gust. Former de Clausonne, *, président de chambre honoraire à la Cour.
12	12 novembre 1859	Ariste Vigué, *, président du Consistoire.
13	26 avril 1862.....	Charles Liotard, secrétaire-général de la mairie de Nîmes.
14	14 avril 1865....	A.-Henry Révoil, * (O. A.), archit. du Gouvernement.
15	13 février 1864...	Ant.-Hipp. Bigot, homme de lettres.
16	12 mars 1864....	P. Courcière, prof. de scienc. nat. au Lycée.
17	25 février 1865...	Edouard Tribes, doct.-méd., chirurg. en chef des Hospices.
18	17 juin 1865.....	Emile Causse, *, vice-prés. du trib. civil.
19	16 janvier 1868..	E. Quesnault-Desivrières, *, proviseur en retraite.

Nos d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		Messieurs
20	16 janvier 1868...	Ern. Roussel, †, rédacteur en chef du <i>Courrier du Gard</i> .
21	—	Eug. Brun, juge de paix.
22	—	Emile Im-Thurn.
23	—	L'abbé Anat. de Cabrières, ch., vic.-gén. hon.
24	—	Irénée Ginoux, arbitre de commerce.
25	—	Charles Lenthéric, † (O. A.), ing. des ponts-et-chaussées.
26	—	Fernand Verdier, ancien magistrat.
27	1 <sup>er</sup> février 1868..	Ernest Rédarès, avocat.
28	—	G. Balmelle, ✱, avocat.
29	—	Léon Panchinat, avocat.
30	—	Ed. Flouest, ✱, pr. de la Républ. près le Tribunal de 1 <sup>re</sup> inst.
31	4 décemb. 1869..	Ch. Dombre ✱, ingén. en chef des P. et Ch. et des chemins de fer de P.-L.-M.
32	—	Gouazé, O. ✱, premier prés. à la Cour d'appel de Nîmes.
33	—	Alb. Puech, médecin du lycée de Nîmes.

**CLASSE DES MEMBRES NON-RÉSIDENTS,**

comprenant les Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

		Messieurs
1	15 mars 1853.....	Rodier de La Brugnière, propr., à Anduze.
2	30 avril 1853.....	Mazade, docteur-médecin, à Anduze.
3	15 mars 1854.....	J.-C. Bousquet, ✱, chirurgien-major en retraite, à Marseille.
4	20 août 1859.....	Schilizzi, docteur-médecin, à Aiguemortes.
5	Id.....	Léonce Destremx, propriétaire, à Saint-Christol-lez-Alais.
6	16 mars 1861....	Armand de Pontmartin, homme de lettres, aux Angles.
7	16 mars 1861.....	Duclaux-Montels, ✱, anc. maire, à Alais.
8	11 mai.....	Maximin d'Hombres, avocat, à Alais.
9	Id.....	César Fabre, juge de paix, à Alais.
10	28 mars 1863....	Léonce Curnier ✱, très. payeur gén., à Arras.
11	Id.....	Gaston Boissier, ✱, prof. de poésie latine au collège de France, à Paris.
12	28 mars 1863....	Vict. de Baumesfort, ✱, propriét., à Saint-Christol, près Lussau.
13	Id.....	L. Alègre, (O. A.), prof. de dessin au coll. de Bagnols.
14	2 janvier 1864....	Ph. Eyssette, prés. du trib. de Largentière.

Nos d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		Messieurs.
15	2 janvier 1864...	Baron de Chabaud-La-Tour, G. O. ✱, général de division du génie.
16	Id. ....	Hippolyte Soulier, à Anduze.
17	26 avril 1864.....	E.-J. Pérès, ancien notaire, à Alais.
18	21 mai 1864.....	Adrien Jeanjean, membre du Comice agricole du Vigan, maire de St-Hipp.-du-Fort.
19	1 <sup>er</sup> juillet 1865...	B <sup>on</sup> de Rivière, propriétaire, à Saint-Gilles.
20	2 décemb. 1865..	Abbé Alph. Delacroix, aumônier au collège spécial d'Alais.
12	9 février 1867....	B <sup>on</sup> Roger de Larcy, à La Tour, commune de Saint-Chapte.
22	20 avril 1867.....	J.-P. Huguès, présid. du Consist., à Anduze.

**MEMBRES HONORAIRES.**

Messieurs

- 28 janvier 1832.... Hipp. Roux-Ferrand, ✱, sous-préfet en retraite, à Paris.
- 10 mars 1833..... Ém. Frossard, ✱, pasteur à Bagnères-de-Bigorre.
- 21 mars 1833..... Alexandre Colin, peintre à Paris.
- 25 avril 1839..... Numa Boucnoiran, ✱, directeur du Musée et de l'École de dessin, à Nîmes.
- 30 mars 1861..... J.-B. Dumas, G. ✱, ancien ministre, ancien sénateur, à Paris.
- 19 novembre 1864.. Michel Moriau, ✱, ancien recteur de l'Académie départementale de Nîmes.
- 13 juillet 1867..... Pasteur, ✱, membre de l'institut.
- 23 novembre 1867.. P. Talabot ✱, directeur de la Comp<sup>te</sup> des chemins de fer de P.-L.-M., ancien député au Corps législatif.
- 25 avril 1868..... F. Paradan, ✱, conseiller à la Cour d'appel, ancien maire de Nîmes.
- 19 décembre 1868.. E. Gaspard, professeur de rhét. à Montpellier.
- 2 janvier 1869.... Léonce Maurin, ✱, conseiller à la Cour de Nîmes.

**CLASSE DES ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.**

- 2 novembre 1820.. Mignet, C. ✱, secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, à Paris.
- 2 novembre 1825.. Di Pietro, ancien directeur des douanes à Alger.
- 26 novembre 1830.. Baron Ch. d'Hombres, maire à Saint-Hippolyte-de-Caton.
- 15 janvier 1831.... Charles Vassas, ancien élève de l'École polytechnique, au Vigan.
- 19 mai 1832..... Colladon, physicien, à Paris.
- 12 mars 1836..... De Quatrefages, ✱, naturaliste, membre de l'Institut, à Paris.
- 24 juin 1837..... Moreau de Jonnés, O. ✱, membre de l'Institut, à Paris.
- Duvivier, homme de lettres, à Paris.
- 28 avril 1838..... De Sauriac, prés. de la Société d'agric., à Foix.
- Giraud, C. ✱, membre de l'Institut, ancien ministre, à Paris.
- 4 août 1838..... Désiré Nisard, O. ✱, membre de l'Académie française, à Paris.
- 10 novembre 1838.. Matter, O. ✱, ancien inspecteur-général des études, à Paris.
- 7 décembre 1839.. Germain, O. ✱, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres, à Montpellier.
- 13 février 1840.... Quénin, juge de paix, à Orgon.
- Albert Lenoir, ✱, membre du Comité des Sociétés savantes, à Paris.
- 4 juillet 1840.... Magen, homme de lettres, à Agen.
- Olry, ancien secrétaire de la Faculté des lettres, à Strasbourg.
- 26 décembre 1840.. Lecarf, ✱, professeur honoraire, à la Faculté de droit, à Caen.
- Hardouin, avocat à la Cour de cassation, à Paris.
- 6 février 1841.... Ragut, secrétaire général de la Société académique, à Mâcon.
- De Salve, médecin, à Liège.
- 2 mai 1841..... De Payan-Dumoulin, cons. à la Cour d'Aix.
- 24 décembre 1842.. Bernard-Brisse ✱, capitaine d'état-major, en retraite, à Nîmes.
- Rivoire, chef de division à la préfecture du Rhône.
- 16 novembre 1844.. Vicomte de Sautarem, ✱, à Paris.

- 11 janvier 1845..... Alexis Perret, ✱, professeur à la faculté des sciences,  
à Dijon.
- 22 février 1845..... Adolphe Ricard, secrétaire de la Société archéolo-  
gique, à Montpellier.
- 5 avril 1845..... Payan, docteur-médecin, à Aix.
- 25 août 1845..... Jules Janin, ✱, homme de lettres à Paris.
- 15 novembre 1845... De Robernier, ✱, président de chambre à la Cour  
de Montpellier.
- 12 juin 1847..... De Félice, professeur à la Faculté de théologie de  
Montauban.
- 26 juin 1847..... Isidore Hedde, ✱, ancien délégué du gouvernement  
français en Chine, au Puy-en-Velay.
- L'abbé Gareizo, supérieur du grand-séminaire,  
à Nîmes.
- Vingtrinier, ✱, docteur-médecin en chef des pri-  
sons, à Rouen.
- 17 mars 1849..... F. de Kerckhove-Varent, ✱, docteur en droit,  
ancien chargé d'affaires à Constantinople, à  
Anvers.
- Vicomte de Kerckhove, ✱, ancien médecin en chef  
des armées, à Anvers.
- 14 avril 1849..... Alexandre Schaepkens, peintre, à Bruxelles.
- 24 mai 1851..... Edw. Barry, professeur d'histoire à la Faculté des  
lettres, à Toulouse.
- 29 novembre 1851.. Chabanon, docteur-médecin, à Uzès.
- 20 mars 1852..... Ebrard, docteur-médecin, à Bourg (Ain).
- 18 décembre 1852.. L'abbé Magloire Graud, chanoine honoraire de  
Fréjus et d'Ajaccio, curé à Saint-Cyr (Var).
- 8 janvier 1853..... Baruffi, médecin en chef de l'hôpital, à Rogivo.
- 13 avril 1854..... Massone, docteur-médecin, à Gênes.
- 25 juin 1855..... Roux, ✱, +, docteur-médecin.
- 5 janvier 1856..... M<sup>me</sup> Hérald de Pages (Comtesse de Vernède de  
Corneillan), à Paris.
- 16 février 1856.... Charles Jalabert ✱, peintre, à Paris.
- 21 juin 1856..... Jules Pagézy, O. ✱, à Montpellier.
- Albert, médecin-inspecteur des eaux d'Ax, à Saint-  
Christoly (Médoc).
- Ed. de Barthélemy, secrétaire du Conseil du Sceau,  
à Paris.
- 25 janvier 1858.... Marlet, ✱, médecin en chef des hospices, au Puy.
- 20 février 1858.... Gros-Mayrevieille, homme de lettres, à Carcassonne.
- L'abbé Berthon, curé à Robiac (Gard).
- 1<sup>er</sup> mai 1858..... Hipp. Minier, homme de lettres, à Bordeaux.
- 26 juin 1858..... Ch. Domergue, propriétaire, à Beaucaire.

- 12 novembre 1859.. Aragon, ✱, président de chambre à la Cour de Montpellier.
- 24 janvier 1860..... Gabriel Azaïs, secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
- 51 mars 1860..... Guillaume Guizot, homme de lettres, à Paris.  
— Delépine, prof. d'hist., au Lycée, à Toulouse
- 26 avril 1860..... Louis Bretignières, prof. au Lycée, à Bordeaux.
- 9 juin 1860..... Jules de Séranon, avocat, à Aix (B.-du-Rhône)
- 4 août 1860..... L'abbé Besson, supérieur du collège Saint-François-Xavier, à Besançon.  
— L'abbé J. Corblet, directeur de la *Revue de l'art chrétien*, à Amiens.
- 16 mars 1861..... Armand de Flaux, homme de lettres, à Paris.
- 13 avril 1861..... J. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.  
— Marius Chaumelin, homme de lettres, à Marseille.
- 18 février 1862.... Michel Nicolas, professeur à la Faculté de théologie de Moutauban.
- 25 avril 1863..... Giraud-Teulon, docteur-médecin, à Paris.
- 23 mai 1863..... Louis Chalmeton, homme de lettres, à Clermont-Ferrand.
- 20 juin 1863..... Paul Gervais, professeur au Muséum, à Paris.  
— P. Lenthéric, professeur à l'école régimentaire du génie, à Montpellier.
- 20 juin 1863..... E. Connolly, premier avocat-général à la Cour de Rouen.
- 21 novembre 1863.. Pompée, directeur de l'Ecole prof. d'Ivry (Seine).
- 16 janvier 1864.... L'abbé Th. Blanc, curé, à Domazan (Gard).  
— Alexis Muston, pasteur, à Bourdeaux (Drôme).  
— René Deloche, ingénieur du service hydraulique, à Montpellier.
- 12 mars 1864..... Auguste Bosc, sculpteur, à Nîmes.
- 21 mai 1864..... Jos. Roumanille, libraire, à Avignon.
- 11 février 1863.... Eug. Arnaud, pasteur, à Crest (Drôme).  
— L.-Ch. Jeannel, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier.  
— Ch. Revillout, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier.
- 11 mars 1865..... Maillet, prof. de philos. au lycée, à Marseille.
- 5 juin 1865..... Marius Topin, receveur de l'enregistrement, à Paris.
- 1<sup>er</sup> juillet 1865.... A. Houzé, homme de lettres, à Paris.
- 2 décembre 1865.. Grasset, président de chambre à la Cour de Montpellier.
- 30 décembre 1865.. Ludovic de Vauzelles, conseiller à la Cour d'Orléans.

- 19 mai 1866 . . . . . Adolphe Cazalet, chef d'institution, à Orthez.  
9 février 1867 . . . . . Gratien Charvet, agent-voyer, à Alais.  
— Fr. Mistral, homme de lettres, à Maillane.  
1<sup>er</sup> juin 1867 . . . . . Daniel Grasset, proviseur du Lycée, à Alger.  
10 août 1867 . . . . . L'abbé Coulomb, missionnaire apostolique, à Uzès.  
28 mars 1868 . . . . . Alexis Giraud-Teulon fils, avocat.  
— J. Benoit, prof. à la Fac. de méd., à Montpellier.  
2 janvier 1869 . . . . . Ach. Millien, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).  
— Jacq. Malinowski, professeur au lycée, à Cahors.  
— Baron G. de Flotte, homme de lettres, à Marseille.  
15 mars 1869 . . . . . L. Roumieux, homme de lettres, à Beaucaire.  
5 juillet 1869 . . . . . Cyp. Robbe, cap. en retraite, à Anduze.  
31 juillet 1869 . . . . . Fr. Vidal, pasteur, à Bergerac.  
8 janvier 1870 . . . . . Coulondres, juge de paix, à Villeneuve-léz-Avignon.  
— Pascal Jourdan, garde-mines, à Guéret.  
26 février 1870 . . . . . Fréd. Béchard, homme de lettres, à Paris.  
9 avril 1870 . . . . . Barafort, président de chambre à la Cour de Lyon.  
— Albin de Montravaillant, à Anduze.  
18 juin 1870 . . . . . Paul de Bouville, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.  
50 juillet 1870 . . . . . V. Auphan, docteur-médecin, à Alais.  
15 avril 1871 . . . . . P. Cazalis de Fondouce, ing. civil, à Montpellier.
-

---

---

## PUBLICATIONS

DE

# L'ACADÉMIE DU GARD.

---

### MÉMOIRES.

#### PREMIÈRE SÉRIE (XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE).

Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nismes. 1756. 1 vol. in-8°. (Epuisé).

#### DEUXIÈME SÉRIE (1804—1822).

Statuts de l'Académie du Gard (1805). Brochure in-8°.

Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804—1805). Broch. in-8°.

- |   |   |                                               |
|---|---|-----------------------------------------------|
| — | — | pendant l'année 1806. 1 vol. in-8°. (Epuisé.) |
| — | — | pendant l'année 1807. 4 vol. in-8°.           |
| — | — | pendant l'année 1808. 4 vol. in-8°.           |
| — | — | pendant l'année 1809. 1 vol. in-8°.           |
| — | — | pendant l'année 1810. 1 vol. in-8°.           |
| — | — | pendant l'année 1811. 2 vol. in-8°.           |

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol, in-8°.

#### TROISIÈME SÉRIE (1832—1850).

Mémoires de l'Acad. roy. du Gard, 1835-1836-1837. 1 vol. in-8°. (Epuisé).

— — 1838-1839. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)

- — 1840-1841. 1 vol. in-8°.  
— — 1842-1843-1844. 1 vol. in-8°. (Epuisé).  
— — 1845-1846. 1 vol. in-8°.  
Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. 1 vol. in-8°  
— — 1849-1850. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)  
Règlement de l'Académie du Gard. 1850. Brochure in-8°.

**QUATRIÈME SÉRIE (1851-1860).**

- Mémoires de l'Académie du Gard. 1851. 1 vol. in-8°.  
— — 1852. 1 vol. in-8°.  
— — 1855. 1 vol. in-8°.  
— — 1854-1855. 1 vol. in-8°.  
— — 1856-1857. 1 vol. in-8°.  
— — 1858-1859. 1 vol. in-8°.  
— — 1860. 1 vol. in-8°.  
Règlement de l'Académie du Gard. 1860. Broch. in-8°.

**CINQUIÈME SÉRIE (1861-1870).**

- Mémoires de l'Académie du Gard. 1861. 1 vol. in-8°.  
— — 1862. 1 vol. in-8°.  
— — 1865. 1 vol. in-8°.  
— — 1863-1864. 4 vol. in-8°, avec les tables,  
de 1804 à 1860.  
— — 1864-65. 4 vol. in-8°.  
Règlement de l'Académie du Gard. 1866. broch. in-8°.  
Mémoires de l'Académie du Gard. 1865-66. 1 vol. in-8°.  
— — 1866-67. 1 vol. in-8°.  
— — 1867-68. 1 vol. in-8°.  
— — 1868-69. 1 vol. in-8°.  
— — 1869-70, 1 vol. in-8° avec les Tables  
décennales.
-

## PROCÈS-VERBAUX.

Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1842-1843. 1 vol. in-8° de 225 pages. (Epuisé.)

— Années 1843—44, 1844—45. 1 vol. in-8° de 207 pages. (Epuisé.)

— Années 1845—46, 1846—47. 1 vol. in-8° de 224 pages.

— Années 1847—48, 1848—49. 1 vol. in-8° de 181 pages. (Epuisé.)

— Année 1849—50. 1 vol. in-8° de 147 pages. (Epuisé.)

— Année 1850—51. 1 vol. in-8° de 381 pages.

— Année 1851—52. 1 vol. in-8° de 172 pages.

— Année 1852—53. 1 vol. in-8° de 251 pages.

— Année 1853—54. 1 vol. in-8° de 261 pages.

— Année 1854—55. 1 vol. in-8° de 248 pages.

— Année 1855—56. 1 vol. in-8° de 254 pages.

— Année 1856—57. 1 vol. in-8° de 184 pages.

— Année 1857—58. 1 vol. in-8° de 202 pages.

— Année 1858—59. 1 vol. in-8° de 270 pages.

— Année 1859—60. 1 vol. in-8° de 240 pages.

— Année 1860—61. 1 vol. in-8° de 274 pages.

— Année 1861—62. 1 vol. in-8° de 162 pages.

— Année 1862—63. 1 vol. in-8° de 205 pages.

— Année 1863—64. 1 vol. in-8° de 208 pages.

— Année 1864—65. 1 vol. in-8° de 255 pages.

— Année 1865—66. 1 vol. in-8° de 175 pages.

— Année 1866—67. 1 vol. in-8° de 175 pages.

— Année 1867—68. 1 vol. in-8° de 195 pages.

— Année 1868—69. 1 vol. in-8° de 145 pages.

— Année 1869—70. 1 vol. in-8° de 176 pages.

Académie du Gard.

	ANNÉES.	PAGES.
Compte-rendu des travaux de l'Académie, par M. <i>J.-B.-P. Nicot</i> , secrétaire-perpétuel	1861	25-51
Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. <i>J.-B.-P. Nicot</i> , secrétaire-perpétuel.....	1862	7-22
Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. <i>L. Maurin</i> .....	1863	10-34
Compte rendu des travaux de l'Académie, par feu M. <i>J.-B.-P. Nicot</i> , secrétaire-perpétuel.....	1863-64	9-25
Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. <i>L. Maurin</i> , secrétaire-perpétuel.	1864-65	13-36
Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. <i>L. Maurin</i> , secrétaire-perpétuel.	1865-66	10-20
Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. <i>G. Fournier de Clausonne</i> , secrétaire-perpétuel.....	1866-67	XIII-XXIX
Compte rendu des travaux de l'Académie, par l'abbé <i>Azaïs</i> , secrétaire-adjoint.....	1867-68	XVII-XXX
Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. <i>G. Fournier de Clausonne</i> , secrétaire-perpétuel.....	1868-69	XVII-XXXVIII
Discours académique. — Considérations sur les beaux-arts en France, par M. <i>J. Sallés</i> , président.....	1861	5-24
Discours académique, par M. <i>Ollive-Meinaudier</i> , vice-président.....	1862	5-6
Allocution, par M. <i>Ollive-Meinaudier</i> , président.....	1863	5-6
Discours académique, par M. <i>Ollive-Meinaudier</i> , président.....	1863	7-9
Allocution, par M. <i>J.-C. Bousquet</i> , président.....	1863-64	5-8
Discours académique, par M. l'abbé <i>Azaïs</i> , président.....	1864-65	5-12
Allocution, par M. <i>Alph. Dumas</i> , vice-président.....	1865-66	5-7

**Académie du Gard.**

	ANNÉES.	PAGES.
Allocution, par <i>M. A. Dumas</i> , vice-prés...	1865-66	8-9
Allocution, par <i>M. L. Maurin</i> , président..	1866-67	V-XII
Discours académique, par <i>M. G. de Labaume</i> , président.....	1867-68	V-XVI
Discours académique, par <i>M. Ar. Viguié</i> , président.....	1868-69	V-XV
Eloge de <i>M. Maillet-Lacoste</i> , par <i>M. J.-B.-P. Nicot</i> , secrétaire-perpétuel.....	1861	52-78
Notice nécrologique sur la vie et les travaux de <i>M. Jules Teissier</i> , par <i>M. J.-B.-P. Nicot</i> , secrétaire-perpétuel.....	1862	23-34
Eloge de <i>M. Ignon</i> , par <i>M. J.-B.-P. Nicot</i> , secrétaire-perpétuel.....	1862	35-46
Notice sur <i>M. Ferd. Fontanès</i> , par <i>M. G. Fournier de Clausonne</i> .....	1863	35-49
Eloge de <i>M. l'abbé J.-B. Privat</i> , par <i>M. l'abbé Azais</i> .....	1863-64	26-38
Notice sur <i>M. J.-B.-Pierre Nicot</i> , par <i>M. L. Maurin</i> , secrétaire-perpétuel....	1864-65	37-69
Notice sur <i>Jean Reboul</i> , par <i>M. J.-B.-P. Nicot</i> , secrétaire-perpétuel, et <i>M. L. Maurin</i> .....	1864-65	70-95
Notice sur <i>M. Auguste Pelet</i> , par <i>M. L. Maurin</i> , secrétaire-perpétuel.....	1865-66	21-47
Notice sur <i>M. V.-S. Grangent</i> , par <i>M. O. Plagniol</i> .....	1865-66	48-61
Notice sur <i>M. le baron Achille de Daunant</i> , par <i>M. G. Fournier de Clausonne</i> , secrétaire-perpétuel.....	1866-67	XXXI-LI
Notice sur le docteur <i>C. Fontaine</i> , par <i>M. Albert Puech</i> .....	1867-68	XXXI-LVI
Notice sur <i>M. Eugène Abric</i> , par <i>M. Alph. Dumas</i> .....	1867-68	LVII-LXX
Notice sur <i>M. Casimir Liquier</i> , par <i>M. L. Maurin</i> .....	1868-69	LXIX-XCVIII
Tableau statistique des travaux de l'Académie pendant l'année 1866-67.....	1866-67	XXV

**Académie du Gard.**

	ANNÉES.	PAGES.
Tableau statistique des travaux de l'Académie pendant l'année 1867-68.....	1867-68	XVII
Tableau statistique des travaux de l'Académie pendant l'année 1868-69.....	1868-69	XXXV
Tableau nominatif des memb. de l'Académie.	1861	376
— — —	1862	470
— — —	1863	565
— — —	1863-64	262
— — —	1864-65	564
— — —	1865-66	475
— — —	1866-67	510
— — —	1867-68	755
— — —	1868-69	547
— — —	1869-70	496
Liste des ouvrages offerts à l'Académie....	1861	370
— — —	1862	464
— — —	1863	556
— — —	1863-64	250
— — —	1864-65	561
— — —	1865-66	463
— — —	1866-67	499
— — —	1867-68	743
— — —	1868-69	533
— — —	1869-70	483
Table des matières de 1861.....	1861	383
— — —	1862	476
— — —	1863	571
— — —	1863-64	269
— — —	1864-65	572
— — —	1865-66	483
— — —	1866-67	518
— — —	1867-68	763
— — —	1868-69	555
— — —	1869-70	503

**Agriculture.**

Note sur un insecte nuisible à la vigne, par M. O. Plagniol.....	1864-65	481
---------------------------------------------------------------------	---------	-----

**Agriculture.**

	ANNÉES.	PAGES.
Sériculture. — Rapport à l'Académie sur les publications de M. le docteur Gr. Brouzet, de M. de Masquard et de M <sup>me</sup> Gubal-Sabatier, par M. <i>Alph. Dumas</i> ..	1867-68	479
A propos d'un ouvrage de M. L. Destremx ( <i>Agriculture méridionale</i> ), par M. <i>Emile Im-Thurn</i> .....	1867-68	493

**Archéologie.**

Recherches sur la scène antique, par M. <i>Aug. Pelet</i> .....	1861	90
Essai sur la destination première de la Maison-Carrée, par M. <i>Aug. Pelet</i> .....	1862	58.
Etude des dimensions de la colonne Trajane, par M. <i>Aug. Aurès</i> .....	1862	122
Notice sur trois inscriptions antiques, par M. <i>Aug. Pelet</i> .....	1862	198
Quatre inscriptions antiques inédites, recueillies par M. <i>Aug. Pelet</i> .....	1862	204
Note sur une épée trouvée, en 1809, dans l'Amphithéâtre par M. <i>Aug. Pelet</i> .....	1862	209
Deux inscriptions antiques inédites, communiquées par M. <i>Ollive-Meinadier</i> ....	1862	214
Excursion archéologique à Murviel (Hérault), par M. <i>Aug. Pelet</i> .....	1863	50
Sur une inscription trouvée dans le théâtre de Gubbio (Ombrie). — Note, par M. <i>E. Germer-Durand</i> .....	1863	58
Sur l'emplacement du théâtre et du xyste à Nîmes, par M. <i>Aug. Pelet</i> .....	1863	67
Etude sur les Dimensions de la Maison-Carrée de Nîmes, au triple point de vue de l'archéologie, de l'architecture et de la métrologie, par M. <i>Aug. Aurès</i> .....	1863	73
Note sur les <i>Arnetici</i> , peuplade des Voies Arécomiques, par M. <i>E. Germer-Durand</i> .....	1863	115

Archéologie.

	ANNÉES.	PAGES.
Sur la <i>Cloaca maxima</i> de Nîmes, par M. <i>Aug. Pelet</i> .....	1863	118
Fragments antiques trouvés à Saint-Vincent, près Jonquières (Gard), par M. <i>A.-H. Révoil</i> .....	1863	122
Inscription sur un cippe en forme d'hermès trouvé dans l'amphithéâtre, par M. <i>A.-H. Révoil</i> .....	1863	125
De l'architecture romane dans le midi de la France. — Chapelle de Saint-Gabriel, près Tarascon, par M. <i>A.-H. Révoil</i> ...	1863	127
Rapport sur le tracé de la voie Domitienne entre Nîmes et le Rhône, par M. <i>Aug. Aurès</i> .....	1863-64	53
Notice sur la légende de S. Bazile, et sur quelques inscriptions nouvellement découvertes dans les ruines du vieux monastère qui porte ce nom, par M. <i>Aug. Pelet</i> .....	1863-64	66
Note sur quelques milliaires transportés à la Porte-d'Auguste, par M. <i>Aug. Pelet</i> .....	1863-64	79
Inscriptions antiques recueillies en divers lieux du département du Gard, par M. <i>Aug. Pelet</i> .....	1863-64	84
Note sur la statue de César Auguste découverte récemment à Rome, dans les fouilles de Prima-Porta, par M. <i>Jules Salles</i> .....	1863-64	92
De la lieue gauloise, du pas et du pied gaulois, par M. <i>Aug. Aurès</i> .....	1863-64	110
Etude sur les dimensions de la Maison-Carrée de Nîmes (2 <sup>e</sup> partie, dimensions mesurées sur les élévations), par M. <i>Aug. Aurès</i> .....	1863-64	121
Inscriptions et pierres antiques trouvées dans les travaux exécutés, à l'extrémité du quai Roussy, en 1864, et recueillies par M. <i>E. Germer-Durand</i> .....	1863-64	132

Archéologie.

	ANNÉES.	PAGES.
tructeurs de la basilique de Nîmes, par M. E. Germer-Durand .....	1863-64	142
Une nécropole gallo-romaine à Sainte-Perpétue, par M. E. Germer-Durand..	1863-64	147
Sur la date de l'inscription fragmentaire ...VIII. TRIB. PO...., par M. E. Germer-Durand.....	1863-64	153
Note sur deux ponts romains à Arles, par M. A.-H. Révoil.....	1863-64	158
Antiquités trouvées aux environs de Bagnols-sur-Cèze, par M. L. Alègre.....	1863-64	160
Interprétation d'un milliaire d'Auguste déposé au Musée de Narbonne, par M. Aug. Pelet. ....	1864-65	99
Note sur une mosaïque trouvée rue des Chasseintes, par M. Aug. Pelet.....	1864-65	105
Note sur une nouvelle inscription aux dieux proxumes, par M. Aug. Pelet....	1864-65	107
Note sur l'emploi des parfums dans les théâtres et les amphithéâtres antiques, par M. Aug. Aurès.....	1864-65	108
Monuments de Tébessa. — Étude archéologique, par M. Aug. Aurès.....	1864-65	114
Note sur deux inscriptions de Nîmes, dont une inédite, offrant le nom de famille <i>Casuria</i> , par M. E. Germer-Durand....	1864-65	124
Quatorze inscriptions romaines et une inscription inédite du moyen âge, provenant de l'ancien couvent des Augustins, par M. E. Germer-Durand.....	1864-65	130
Note sur un cercueil en plomb trouvé à Nîmes en 1865, par M. E. Germer-Durand.....	1864-65	161
Cotte de mailles trouvée dans le département de Vaucluse, par M. E. Germer-Durand.....	1864-65	164
Sur un glaive trouvé dans le Petit-Rhône, à Saint-Gilles (Gard), par M. A.-H. Révoil.	1864-65	166

**Archéologie.**

	ANNÉES.	PAGES.
Découverte d'un nouvel exemplaire de la table d'Abydos, par M. <i>Eug. Arnaud.</i> . . . . .	1864-65	205
Etude des dimensions du Parthénon, au triple point de vue de l'architecture, des anciennes théories sur la valeur des nombres et de la métrologie, par M. <i>Aug. Aurès.</i> . . . . .	1865-66	75
Notice sur quatre inscriptions nouvellement entrées au Musée de Nîmes, par M. <i>E. Germer-Durand</i> . . . . .	1865-66	133
De l'antiquité des eaux des Fumades (Gard), par M. <i>E. Germer-Durand.</i> . . . . .	1865-66	146
A propos d'un fragment d'inscription chrétienne trouvé à Nîmes en 1866, par M. <i>E. Germer-Durand</i> . . . . .	1865-66	153
Des fouilles de l'Amphithéâtre romain de Nîmes, par M. <i>A.-H. Révoil.</i> . . . . .	1865-66	160
Fouilles dans la crypte de Saint-Gilles.— Découverte du tombeau de S. Gilles, par M. <i>A.-H. Révoil.</i> . . . . .	1865-66	168
Note sur deux tombeaux romains découverts à Courbessac, par M. <i>A.-H. Révoil.</i> . . . . .	1865-66	173
Etude des dimensions des haches en bronze découvertes, en 1851, sur le territoire de la commune de Vauvert (Gard), par M. <i>Aug. Aurès.</i> . . . . .	1866-67	91
Note sur le pied gaulois, par M. <i>Aug. Aurès.</i> . . . . .	1866-67	109
Concordance des vases Apollinaires et de l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem dans toutes les parties qui leur sont communes, et comparaison de ces textes avec l'itinéraire d'Antonin et avec la table Théodosienne, par M. <i>Aug. Aurès.</i> . . . . .	1866-67	121
D'une prétendue inscription grecque de Beaucaire, par M. <i>E. Germer-Durand.</i> . . . . .	1866-67	249
Sépultures gallo-romaines découvertes dans les fouilles de l'église neuve de Saint-Baudile, à Nîmes, par M. <i>A.-H. Révoil.</i> . . . . .	1866-67	265

Archéologie.

	ANNÉES.	PAGES.
Découverte d'une mosaïque antique, par M. A.-H. Révoil.....	1866-67	275
Note sur les dimensions d'une inscription du Nymphée de Nîmes, par M. Aug. Aurès.	1867-68	45
Etude, au point de vue de la métrologie gauloise, des dimensions d'un bas-relief antique du Musée de Bordeaux, par M. Aug. Aurès.....	1867-68	57
Etude, au point de vue de la métrologie gauloise, des dimensions de deux inscriptions gallo-romaines du Musée de Nîmes, par M. Aug. Aurès.....	1867-63	71
Note sur trois inscriptions inédites trouvées au Moulin-Rey, en décembre 1867, par M. E. Germer-Durand.....	1867-68	87
Note sur une inscription existant à Aramon (Gard), par M. E. Germer-Durand.....	1867-68	95
Trois inscriptions inédites recueillies dans la Vaunage, par M. E. Germer-Durand.	1867-68	99
Trois inscriptions carlovingiennes inédites d'Uzès, par M. E. Germer-Durand.....	1867-68	105
Note sur une mosaïque découverte à Nîmes, rue des Lombards, par M. E. Germer-Durand.....	1867-68	113
Monnaies d'or trouvées à Mazan (Gard), par M. Phil. Eyssette.....	1867-68	115
Sceau du chapitre de Saint-Germain-d'Auxerre, par M. Phil. Eyssette.....	1867 68	117
Etude des dimensions d'un petit autel votif du musée de Nîmes, par M. Aug. Aurès.	1868-69	1
Métrologie gauloise, par M. Aug. Aurès.		
I. Détermination du pied gaulois, déduite des dimensions des murailles de l'oppidum de Mursens.....	1868-69	17
II. Détermination du pied gaulois, déduite des dimensions de l'inscription de la Chapelle-Blanche.....	1868-69	32
III. Etude des dimensions de l'inscription grecque de Labège.....	1868-69	59

### Archéologie.

	ANNÉES.	PAGES.
Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard, pendant l'année 1869 (premier semestre), par M. <i>E. Germer-Durand</i> .....	1868-69	85
Deux monuments chrétiens des premiers siècles, par M. l'abbé <i>Azaïs</i> .....	1868-69	165
L'oppidum de Nages, par M. <i>Ed. Flouest</i> .	1868-69	235
Sur une tête antique du musée du duc d'Artemberg, par M. <i>Jules Canonge</i> .....	1868-69	247
Du calendrier romain et de ses variations successives, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle, par M. <i>Aug. Aurès</i> .....	1869-70	5
Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard, pendant l'année 1869 (second semestre), par M. <i>E. Germer-Durand</i> .....	1869-70	23
Rapport sur le mémoire envoyé par M. Aurès au concours académique de 1870, par M. <i>Ed. Flouest</i> .....	1869-70	105
Note sur une sépulture antique découverte au mas d'Agon, en camargue, par M. <i>Ed. Flouest</i> .....	1869-70	123
L'homme et les animaux des cavernes des Basses-Cévennes, par M. <i>Adrien Jean-jean</i> .....	1869-70	139

### Astronomie.

Note sur la seconde comète de 1861, par M. <i>O. Plagniol</i> .....	1861	361
De la mesure de l'arc de méridienne exécutée en Amérique par les astronomes Mason et Dixon, par M. <i>Courcière</i> .....	1863-64	239

**Beaux-Arts.**

	ANNÉES.	PAGES.
L'Andalousie ; l'art arabe et le peintre Murillo, fragment d'un voyage en Espagne, par M. <i>Jules Salles</i> .....	1864-65	356
Etude sur Phidias et les Grecs, par M. <i>Albert Meynier</i> .....	1864-65	429
Pierre Puget, par M. <i>Albert Meynier</i> ....	1866-67	368
De l'art moderne en Allemagne, par M. <i>Emile Im-Thurn</i> .....	1866-67	393
Etude sur Jean Goujon, par M. <i>Albert Meynier</i> .....	1867-68	335
Réflexions sur la sculpture, par M. <i>Albert Meynier</i> .....	1867-68	363
Ingres, par M. <i>Emile Im-Thurn</i> .....	1867-68	385
Une visite au musée de Bruxelles, par M. <i>Albert Meynier</i> .....	1869-70	311
Michel-Ange et le plafond de la Chapelle Sixtine, par M. <i>Léon Penchinat</i> .....	1869-70	329

**Biographie.**

Lettres inédites de J.-M.-A. Griolet, par M. <i>Achille de Daunant</i> .....	1861	244
Analyse d'une collection de lettres de J.-Fr. Séguier à Carlo Allione, de Turin, par M. <i>Ch. Liotard</i> .....	1863-64	164
Fragments de biographies académiques, par M. <i>E. Germer-Durand</i> :		
I. Alexandre Vincens-Devillas.....	1864-65	214
II. Jean-César Vincens-Plauchut.....	1864-65	259
III. Jacques Vincens-Saint Laurent.....	1864-65	292
IV. Suzanne Allut (M <sup>me</sup> Verdier).....	1864-65	340
Note sur Nicolas de Maugras, évêque d'Uzès, par M. <i>L. Alègre</i> .....	1865-66	177
Un maître du collège de Nîmes au XVII <sup>e</sup> siècle, par M. l'abbé <i>Azaïs</i> .....	1865-66	182
Eloge, en style lapidaire, de feu Mgr. F.-M. Cart, évêque de Nîmes, par M. <i>Phil. Eyssette</i> .....	1866-67	358
Racine et sa famille maternelle à Uzès et		

**Biographie.**

	ANNÉES.	PAGES.
à Saint-Maximin-lez-Uzès (1660-1780), par M. <i>Gratien Clavel</i> .....	1867-68	169
Les derniers jours du Tasse au couvent de Saint-Onuphre, par M. l'abbé <i>Azaïs</i> ..	1867-68	231

**Botanique.**

Les rosiers connus de l'antiquité, par M. <i>L. Maurin</i> .....	1866-67	77
---------------------------------------------------------------------	---------	----

**Economie politique.**

Du problème de la misère en Israël, par M. <i>Ar. Viguié</i> .....	1863	484
De l'état passé et présent de la classe ouvrière à Nîmes, par M. <i>F. de La Farelle</i> .....	1863	505
Un mot sur le Libre-Echange et les crises qui en sont la conséquence, par M. <i>Irénée Ginoux</i> .....	1865-66	444
Note sur les octrois, par M. <i>Ch. Liotard</i> ..	1866-67	457
Charles Fourier et ses disciples, par M. <i>Irénée Ginoux</i> .....	1868-69	439

**Géographie.**

Alexandrie, étude géographique et philoso- phique, par M. <i>Ar. Viguié</i> .....	1866-67	295
La Mer-Morte ou Lac Asphaltite, par M. <i>Eug. Arnaud</i> .....	1867-68	121
Le littoral d'Aiguesmortes au XIII <sup>e</sup> siècle, avec un relevé de l'itinéraire de S. Louis entre Aiguesmortes et la mer, par M. <i>Ch. Lenthéric</i> .....	1868-69	173

**[Histoire.**

	ANNÉES.	PAGES.
Une célébrité nimoise, par M. <i>L. Maurin</i> .....	1861	141
Les îles de Lérins, par M. l'abbé <i>Azaïs</i> ....	1861	201
Documents inédits sur l'origine des quatre crocodiles de l'Hôtel de Ville de Nîmes, par M. <i>Ch. Liotard</i> .....	1862	216
Le procès des Templiers, par M. <i>Achille de Daunant</i> .....	1862	229
Deux moines du couvent de Saint-Marc à Florence. — I. Fra Angelico, par M. l'abbé <i>Azaïs</i> .....	1862	379
Le prieuré et le pont de Saint-Nicolas-de-Campagnac, fragment d'histoire locale, par M. <i>E. Germer-Durand</i> .....	1863	137
Notice historique sur la nouvelle église Sainte-Perpétue, par M. <i>Ch. Liotard</i> ....	1863	315
Deux moines du couvent de Saint-Marc à Florence. — II. Jérôme Savonarole, par M. l'abbé <i>Azaïs</i> .....	1863	340
L'Œuvre de la Rédemption des Captifs, à Montpellier et dans le midi, par M. l'abbé <i>Azaïs</i> .....	1863-64	208
Aperçu sur le système administratif et financier des travaux publics dans les provinces romaines, par M. <i>L. Maurin</i> .....	1864-65	169
Octavie, étude antique, par M. <i>L. Maurin</i> .....	1866-67	1
Les vicissitudes politiques de la France (à propos de l'ouvrage de M. de Larcy), par M. <i>F. de La Farelle</i> .....	1866-67	277
Constantin et Constantinople, par M. <i>Ar. Viguié</i> .....	1866-67	321
La Gynécocratie, par M. <i>Ar. Viguié</i> .....	1867-68	249
Tivoli et Subiaco, ou la villa d'Horace et le berceau de l'ordre Bénédictin, par M. l'abbé <i>Azaïs</i> .....	1869-70	220

**Législation.**

ESSAY

	ANNÉES.	PAGES.
Des gains de survie entre époux, par M. <i>Fern. Verdier</i> .....	1867-68	541

**Linguistique.**

Observations grammaticales et philologiques, par M. <i>Ch. Liotard</i> .....	1864-65	295
Etude philologique sur la langue, et la grammaire espagnoles, par M. <i>Fern. Verdier</i> .....	1868-69	317

**Littérature.**

Aristophane, poète politique et moraliste (1 <sup>e</sup> partie), par M. <i>L. Bretnières</i> .....	1861	275
Aristophane, poète politique et moraliste (2 <sup>e</sup> partie), par M. <i>L. Bretnières</i> .....	1862	317
Etude sur Joachim du Bellay, par M. <i>Ch. Liotard</i> .....	1862	355
Cicéron, Lettres à Atticus, par M. <i>L. Bretnières</i> .....	1863	414
Etude sur Vauvenargues, par M. <i>Guill. Guizot</i> .....	1863	469
De quelques emprunts ou imitations en littérature, à propos de Racine et de La Fontaine, par M. <i>Ch. Liotard</i> .....	1865-66	200
Caractère spécial de la poésie hébraïque, par M. <i>Eug. Arnaud</i> .....	1865-66	237
Du nouveau poème de F. Mistral, intitulé <i>Calendaù</i> , par M. <i>Ch. Liotard</i> .....	1866-67	339
Du recueil de M. d'Yzarn de Fraissinet, intitulé : <i>Pensées grises</i> , par M. <i>C. Laquer</i> .....	1866-67	347
Un orateur philosophe du IV <sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, par M. <i>L. Maurin</i> ....	1867-68	1

V<sup>e</sup> SÉRIE, T. X, 1869-70.

**Littérature.**

	ANNÉES.	PAGES.
A propos de chien, dissertation fantaisiste, par M. Ch. Liotard.....	1867-68	263
Sur un légendaire arlésien de M. J. Cannonge, intitulé : <i>Brune-la-Blonde</i> , par M. Irénée Ginoux.....	1867-68	319
Note sur une récente réimpression. — La Puce de M <sup>me</sup> Desroches, par M. Ch. Liotard .....	1868-69	251
De l'insuffisance et de la fausseté des classifications par genre en littérature, par M. E. Quesnault-Desrivières.....	1868 69	259
A propos de <i>la Rampelado</i> de M. L. Roumieux. — Etude provençale, par M. Ernest Roussel.....	1868-69	279
Sur deux fables de La Fontaine, par M. Ch. Liotard .....	1869-70	257
Un poète nimois. — <i>Aubes d'avril et soirs de novembre</i> , de M. Jean Gaudan, par M. Ar. Vigié.....	1869-70	299

**Mathématiques.**

Mémoire sur l'équation du 5 <sup>e</sup> degré, par M. Olive-Meinadier.....	1861	343
Essai d'exposition élémentaire des diverses théories de la géométrie moderne, par M. P. Lenthéric.....	1863	528
Analyse mathématique des mélanges ou battements réguliers de cartes, et curieuses créations mathématiques qui en dérivent, par M. Thomas de Saint-Laurent.....	1864-65	489

**Médecine.**

Etude sur le choléra. — Théorie sur la manière dont le fléau distribue ses coups dans les localités qu'il ravage. — Appli-		
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

**Médecine.**

	ANNÉES.	PAGES.
cation de cette théorie à la mortalité cholérique due aux quatre épidémies que la ville de Nîmes a subies, par M. D. <i>Deloche</i> .....	1865-66	321
Les eaux de Vergèze, par M. le doct. <i>Ed. Tribes</i> .....	1866-67	479
Des anomalies de l'homme ; de leur fréquence relative. — Recherches statistiques pour servir à l'histoire de la tératologie, par M. le doct. <i>Albert Puech</i> .....	1869-70	375

**Météorologie.**

Résultats des observations météorologiques, faites à Saint-Hippolyte-de-Caton, en 1861, par M. le baron <i>Ch. d'Hombres</i> ..	1861	369
Résultats des observations météorologiques, etc., en 1862, par M. le baron <i>Ch. d'Hombres</i> .....	1862	462
Résultats des observations météorologiques, etc., en 1863, par M. le baron <i>Ch. d'Hombres</i> .....	1863	553
Résultats des observations météorologiques, etc., en 1864, par M. le baron <i>Ch. d'Hombres</i> .....	1863-64	247
Résultats des observations météorologiques, etc., en 1865, par M. le baron <i>Ch. d'Hombres</i> .....	1864-65	547
Résumé des observations météorologiques faites à l'École normale de Nîmes, en 1866, par les élèves-maîtres.....	1865-66	459
Résumé des observations météorologiques, etc., en 1867.....	1866-67	495
Résumé des observations météorologiques, etc., en 1868.....	1867-68	739
Résumé des observations météorologiques, etc., en 1869.....	1868-69	525

**Météorologie.**

	ANNÉES.	PAGES.
Résumé des observations météorologiques, etc., en 1870.....	1869-70	475

**Pédagogie.**

La maison paternelle de Mettray, par M. <i>Alph. Dumas</i> .....	1865-66	407
Le P. Lacordaire à Sorèze, par M. l'abbé <i>Azaïs</i> .....	1868-69	377

**Philosophie.**

Du panthéisme dans ses rapports avec les sciences exactes, par M. <i>Ar. Viquié</i> ...	1861	299
Le Positivisme matérialiste, par M. <i>Ar. Viquié</i> .....	1865-66	419
Platon et les Sophistes, par M. <i>Léon Penchinat</i> .....	1867-68	715
Etude philosophique. — <i>La recherche d'une première vérité</i> , fragments posthumes de Jules Lequer, par M. <i>Léon Penchinat</i> .	1868-69	495

**Physique.**

Note sur la variation de la déclinaison magnétique à Nîmes, par M. <i>O. Plagniol</i> .....	1864-65	485
Etude sur les courants de la mer Méditerranée, par M. <i>Ch. Lenthéric</i> .....	1867-68	509

**Poésie.**

Chant de la Pologne, imitation du <i>Boze cos Polske</i> , par M. <i>Jean Reboul</i> .....	1861	330
A une jeune Polonoise, par M. <i>J. Canonge</i> .	1861	332

Poésie.

	ANNÉES.	PAGES.
Fragment d'une traduction de Perse, par M. Em. Teulon.....	1861	333
L'Oratoire du Mont, par M. J.-C. Bous- quet.....	1861	335
La vieille Marguerite, par M. A. Bigot...	1861	337
Traduction du chant séculaire d'Horace, par M. J.-D. Magalon.....	1861	340
Hélénus, fragment du III <sup>e</sup> chant de l' <i>Enéide</i> , traduit par M. Em. Teulon...	1862	429
Le jeune Savoyard, élégie, par M. J.-C. Bousquet.....	1862	433
Le Voyageur et le Voleur, fable, par M. J.-C. Bousquet.....	1862	435
La veillée de la Veuve, élégie, par M. A. Bigot.....	1862	437
La Guerre, par M. A. Bigot.....	1862	439
Le chant du Tisserand, par M. A. Bigot..	1862	441
Fragment de la VIII <sup>e</sup> satire de Juvénal, traduit par M. Em. Teulon:.....	1863	471
Hymne au travail, par M. J.-C. Bousquet.	1863	475
Les deux Tombes, par M. J.-C. Bousquet.	1863	476
L'Enfant et la Fauvette, par M. A. Bigot.	1863	478
L'Esclave, par M. A. Bigot.....	1863	481
La miette de l'ouvrière. — Souvenir du Lancashire, par M <sup>me</sup> la comtesse Clémence de Vernède de Corneillan.....	1863	483
Les tremblements de terre, traduction d'un fragment du VI <sup>e</sup> chant de Lucrèce, par M. Em. Teulon.....	1863-64	228
Hussein-Dey, par M. J.-C. Bousquet....	1863-64	231
Le Soleil et les Singes, fable, par M. J.-C. Bousquet.....	1863-64	233
Maricre, par M. A. Bigot.....	1863-64	234
L'Hirondelle, par M. A. Bigot.....	1863-64	237
La jeune Fille et le Rosier, fable, par M. J.-C. Bousquet.....	1864-65	449
Les deux Papillons, fable, par M. J.-C. Bousquet.....	1864-65	451
Le Colporteur, par M. A. Bigot.....	1864-65	453

Poésie.

	ANNÉES.	PAGES.
Le vieux Mazet, par M. A. Bigot.....	1864-65	456
La Mère et l'Enfant, ou la Prière exaucée, par M. C. Liquier.....	1864-65	458
La fête d'une mère, par M. C. Liquier..	1864-65	460
Rome à Baïes, par M. Eug. Brun.....	1864-65	464
Souvenirs et regrets, par M. Daniel Grasset.	1864-65	473
Satire de Sulpicia, traduite par M. Em. Teulon.....	1865-66	263
La veillée de Vénus, poème traduit de Gallus, par M. Em. Teulon.....	1865-66	267
Le Papillon et la Chenille, fable, par M. J.-C. Bousquet.....	1865-66	273
Lou Sabarnaou e lou Fanqué, fable imitée de La Fontaine, par M. A. Bigot.....	1865-66	275
La délivrance de Prométhée, par M. C. Li- quier.....	1865-66	281
Traduction de l'ode d'Horace : A Mercure, par M. C. Liquier.....	1865-66	286
Traduction de l'ode d'Horace : A Sextius, par M. C. Liquier.....	1865-66	288
Épître à M. Léonce Maurin, par M. C. Li- quier.....	1865-66	290
Réponse à M. Casimir Liquier, par M. L. Maurin.....	1865-66	295
Le matérialisme, par M. Eug. Brun.....	1865-66	299
Le Pont du Gard, par M. Eug. Brun.....	1865-66	313
Traduction de l'ode d'Horace : A la For- tune, par M. Irénée Ginoux.....	1865-66	318
Traduction d'un fragment du II <sup>e</sup> chant de Lucrèce, par M. Em. Teulon.....	1866-67	417
Le Rossignol, le Milan et le Chasseur, fable, par M. J.-C. Bousquet.....	1866-67	420
Les deux Livres, fable, par M. J.-C. Bous- quet.....	1866-67	422
La Chanson de la Mer, par M. A. Bigot..	1866-67	424
L'Eglo e lou Croupatas, fable imitée de La Fontaine, par M. A. Bigot.....	1866-67	426
Odes d'Horace, tradutes par M. C. Liquier.	1866-67	431

**Poésie.**

	ANNÉES.	PAGES.
La Laitière et le Pot au lait, traduction en vers latins de la fable de La Fontaine, par M. <i>Phil. Eyssette</i> .....	1866-67	430
Némausus, par M. <i>Eug. Brun</i> .....	1866-67	440
Beaucoup de bruit pour rien, conte, par M. <i>Daniel Grasset</i> .....	1866-67	446
Traduction de la satire d'Horace : <i>Omnibus hoc vitium est cantoribus</i> , par M. <i>Irénée Ginoux</i> .....	1866-67	450
Polyxène, traduction des Métamorphoses d'Ovide (chant XIII <sup>e</sup> ), par M. <i>Em. Teulon</i> .....	1867-68	411
Doctrine de Pythagore (Métamorphoses d'Ovide, chant XV <sup>e</sup> ), par M. <i>Em. Teulon</i> .....	1867-68	419
L'Our e li dous Taffataire, fable imitée de La Fontaine, par M. <i>A. Bigot</i> .....	1867-68	427
Odes d'Horace, traduites par M. <i>C. Liquier</i> .....	1867-68	435
Une visite à Pompéi, par M. <i>Eug. Brun</i> ..	1867-68	463
La mort d'un chêne, par M. <i>Eug. Brun</i> ...	1867-68	465
Le monde à l'envers, satire, par M. <i>Irénée Ginoux</i> .....	1867-68	469
Stances à un peintre paysagiste, par M. <i>Phil. Eyssette</i> .....	1867-68	477
Phaéthon, traduction d'un fragment des Métamorphoses d'Ovide (chant II <sup>e</sup> ), par M. <i>Em. Teulon</i> .....	1868-69	337
Epître à mon ami Casimir Liquier, par M. <i>L. Maurin</i> .....	1868-69	351
La maison de Jacques, par M. <i>A. Bigot</i> ..	1868-69	355
Odes d'Horace, traduites par M. <i>C. Liquier</i> .....	1868-69	359
La Fontaine du Bois, par M. <i>Eug. Brun</i> ..	1868-69	371
La Villégiature, par M. <i>Eug. Brun</i> .....	1869-70	353
Les Arènes de Nîmes, un jour de fête, par M. <i>Eug. Brun</i> .....	1869-70	359
Traduction de l'Ode d'Horace : <i>Angustam amice pauperiem</i> , par M. <i>Phil. Eyssette</i> .	1869-70	365

**Poésie.**

	ANNÉES.	PAGES.
<i>Inter pocula.</i> — Souvenir des Pyrénées, par M. Phil. Eyssette.....	1869-70	367
Remerciement à l'académie, épître, par M. Franç. Vidal.....	1869-70	369

**Prix.**

Rapport sur le concours relatif à la maladie des vers à soie appelée <i>gattine</i> ou <i>pébrine</i> , par M. Olive-Meinadier. — Médaille d'or de 2 <sup>e</sup> classe accordée à M. Adrien Jeanjean, de Saint-Hippolyte-du-Fort, secrétaire du comice agricole du Vigan.	1861	78
Prix à décerner en août 1862. — Question : « Signaler et décrire les monuments celtiques répandus sur le sol du département du Gard : Tumulus, Dolmen, Menhir, Galgal, etc. ».....	1861	370
Rapport de M. E. Germer-Durand sur le concours de 1862. — Prix partagé entre M. V. Baumefort, de Saint-Christol près Lussan, et M. L. Alègre, de Bagnols...	1862	47
Programme du concours de 1863. — « Faire connaître la vie et les travaux de P.-J. Amoreux, médecin naturaliste, né à Beaucaire, etc. ».....	1862	463
Résultat du concours de 1863. — Médaille d'or de 300 fr à M. le docteur Amédée Aillaud, de Beaucaire, pour sa « Notice sur la vie et les travaux de P.-J. Amoreux ».....	1863	554
Programme du concours de 1864. — « Du mouvement de la propriété terrienne depuis 1789 »... ..	1863	554
Rapport de M. L. Mavrin sur le concours de 1864. — Un seul mémoire; dont l'auteur n'était pas demeuré dans les condi-		

**Prix.**

	ANNÉES.	PAGES.
tions du programme. La question a été retirée.....	1863-64	349
Programme du concours de 1865. — Une médaille d'or de la valeur de 600 fr. est offerte pour un poème sur le sujet : « Le canal Saint-Louis et le Port du Bas-Rhône ».....	1863-64	249
Rapport de M. <i>E. Gaspard</i> sur le concours de 1864. — Aucun des deux morceaux envoyés au concours n'a paru suffisamment digne d'obtenir le prix.....	1864-65	96
Programme du concours de 1866. — « Faire l'histoire d'un des chefs-lieux de canton, ou d'une des localités importantes du département du Gard, qui n'ont pas encore été l'objet d'un travail de ce genre, etc. ».....	1864-65	549
Rapport de M. <i>Ar. Vigié</i> sur le concours de 1866. — Prix décerné à M. <i>Gratien Charvet</i> , agent-voyer cantonal à Remoulins, pour la « Monographie de Remoulins ». — Mentions honorables à M. <i>L. de Villeperdrix</i> , propriétaire, au Pont-Saint-Esprit, pour son « Histoire du Pont-Saint-Esprit », et à M. <i>Clamens</i> , instituteur, à Sauve, pour ses « Recherches historiques sur l'évêché d'Arriisium ».....	1865-66	62
Programme du concours de 1867. — « Etude historique et générale de l'établissement des chemins de fer ; de leur situation actuelle et de leur avenir, etc. »...	1865-66	462
Le concours de 1867 est resté sans résultat : aucun mémoire n'est arrivé au secrétariat de l'Académie.....	1866-67	497
Question mise au concours pour 1869. — Prix de 1000 fr. « Histoire de la Sériculture et des diverses phases qu'elle a traversées, dans le département du Gard et		

**Prix.**

	ANNÉES.	PAGES.
dans les départements voisins, depuis son origine jusqu'à nos jours » .....	1866-67	497
<b>Résultat du concours ouvert, en 1867, sur « l'Histoire de la Sériculture ». — Mention honorable décernée, avec une somme de 300 fr. à titre d'encouragement, à M. <i>Pascal Jourdan</i>, de Bagnols-sur-Céze, garde-mines à Guéret (Creuse), auteur du seul mémoire envoyé à l'Académie...</b>	1868-69	527
<b>Programme d'un nouveau concours sur la Sériculture. — Prix de 1000 fr. à décerner en mai 1870. — Question : « Examen critique des diverses méthodes employées ou proposées pour combattre la maladie des vers à soie, etc. » .....</b>	1868-69	529
<b>Programme d'un concours de littérature. — Médaille d'or de 300 fr. — Question : « Du drame moderne au point de vue de l'art et des mœurs, etc. » .....</b>	1868-69	631
<b>Rapport de M. <i>Alph. Dumas</i> sur le nouveau concours de Sériculture. — Deux médailles d'or, de la valeur de 500 fr. chacune, accordées : l'une à M. <i>de Plagniol</i>, de Chomérac (Ardèche), l'autre à M. <i>N. Joly</i>, professeur à la faculté des sciences et à l'école de médecine de Toulouse .....</b>	1868-69	XXXIX
<b>Rapport de M. <i>Ernest Roussel</i> sur le concours de littérature relatif au « Drame moderne ». — Mention honorable, accompagnée d'une somme de 150 fr., accordée à M. <i>Charles Conus</i>, d'Epinal (Vosges), auteur du seul mémoire envoyé à l'Académie .....</b>	1868-69	LIII
<b>Programme d'un concours d'histoire. — Médaille d'or de 300 fr. à décerner en mai 1871. — Question : « Histoire de la foire de Beaucaire » .....</b>	1869-70	481

**Religion.**

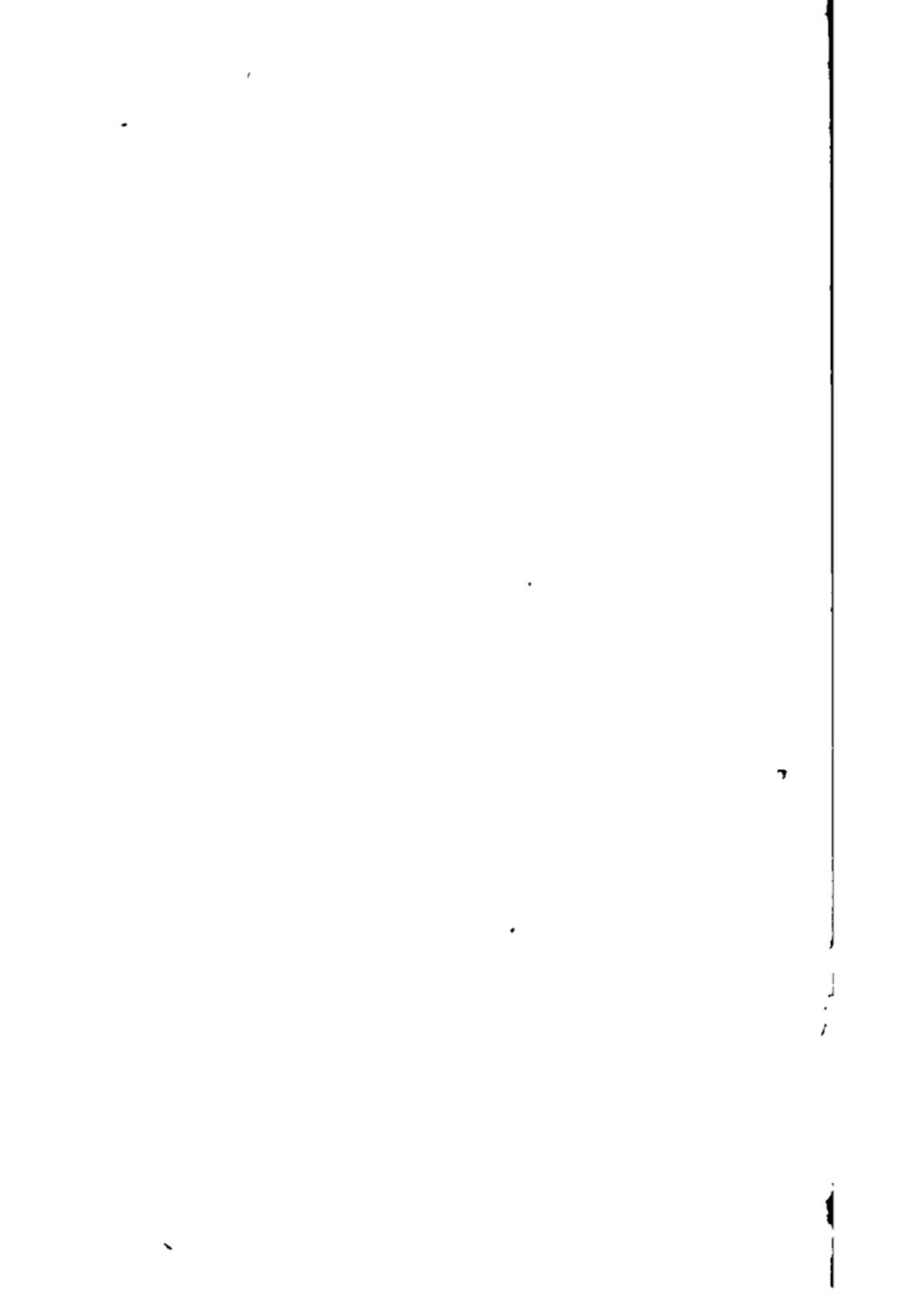
	ANNÉES.	PAGES.
Noël. — Etude sur les origines de cette fête chrétienne, par M. <i>Ar. Viguié</i> .....	1867-68	191
Quelques considérations sur l'origine de la fête de Noël, par M. l'abbé <i>Azaïs</i> .....	1867-68	217
Les fêtes de l'Eglise. — Etude d'archéologie chrétienne, par M. <i>Ar. Viguié</i> .....	1868-69	413

**Statistique.**

Essai sur le dénombrement de la population de Nîmes, en 1861, par M. <i>Ch. Liotard</i> .	1862	444
Note sur le dernier dénombrement de la population de la ville de Nîmes, en 1866, par M. <i>Ch. Liotard</i> .....	1866-67	465

**Voyages.**

Souvenir d'Interlaken. — Un nouveau bienfaiteur de l'humanité, par M. <i>Jules Salles</i> .	1862	409
Sorrente, par M. <i>Eug. Brun</i> .....	1864-65	419
Saint-Point, par M. <i>Eug. Brun</i> .....	1865-66	225
La ville de Mus, oppidum gaulois dans les Cévennes, par M. <i>Eug. Brun</i> .....	1868-69	303
Notes d'une excursion dans le nord-ouest. — Côtes de la Manche. — Rives de la Loire, par M. <i>Ch. Liotard</i> .....	1869-70	265



**Récapitulation numérique, par année, des travaux  
de l'Académie, de 1861 à 1870.**

NATURE DES TRAVAUX.		1861	1862	1863	1863-64	1864-65	1865-66	1866-67	1867-68	1868-69	1869-70	TOTAUX.
Académie	1° Comptes rendus des travaux.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	"	9
	2° Discours.....	1	1	2	1	1	2	1	1	1	"	11
	3° Notices nécrologiques	1	2	1	1	2	2	1	"	1	"	13
	Agriculture.....	"	"	"	"	1	"	"	2	"	"	3
	Archéologie.....	1	6	9	13	11	7	6	10	8	5	76
	Astronomie.....	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	2
	Beaux-Arts.....	"	"	"	"	2	"	2	3	"	2	9
	Biographie.....	1	"	"	"	1	4	2	1	2	"	11
	Botanique.....	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1
	Economie politique.....	"	"	"	2	"	"	1	1	"	"	5
	Géographie.....	"	"	"	"	"	"	1	1	1	"	3
	Histoire.....	2	3	3	1	1	"	3	1	"	1	15
	Législation.....	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1
	Linguistique.....	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	2
	Littérature.....	1	2	2	"	2	2	3	3	3	2	17
	Mathématiques.....	1	"	1	"	1	"	"	"	"	"	3
	Météorologie.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Pédagogie.....	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	2
	Philosophie.....	1	"	"	"	"	1	"	1	"	"	4
	Physique.....	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	2
	Poésie.....	6	6	6	5	8	12	10	8	5	5	71
	Prix.....	1	1	"	1	1	1	1	"	"	2	7
	Religion.....	"	"	"	"	"	"	"	2	1	"	3
	Statistique.....	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	2
	Voyages.....	"	1	"	"	1	1	"	"	1	1	5

## ÉTAT SYNOPTIQUE

Nature et nombre de leurs travaux

NOMS.	1861.	1862.	1863.	1863-64.	1864-65.
Alègre.....	"	"	"	1 Archéolog.	"
g. Arnaud.....	"	"	"	"	1 Archéolog.
g. Aurès.....	"	1 Archéolog.	1 Archéolog.	3 Archéolog.	2 Archéolog.
bbé Azaïs.....	1 Histoire.	1 Histoire.	1 Histoire.	1 Académie. 1 Histoire.	1 Académie.
-H. Bigot.....	1 Poésie.	3 Poésie.	2 Poésie.	2 Poésie.	2 Poésie.
.C. Bousquet..	1 Poésie.	2 Poésie.	2 Poésie.	1 Académie. 2 Poésie.	2 Poésie.
Bretignières..	1 Littérature	1 Littérature	1 Littérature	"	"
g. Brun.....	"	"	"	"	1 Poésie. 1 Voyages.
Canonge.....	1 Poésie.	"	"	"	"
. Charvet.....	"	"	"	"	"
ernier de Clausonne.	"	"	1 Académie.	"	"
Courcière.....	"	"	"	1 Astronom.	"

## DES AUTEURS.

par année, de 1861 à 1870.

1865-66.	1866-67.	1867-68.	1868-69.	1869-70.	TOTAUX.
1 Biographie	"	"	"	"	2
1 Littérature	"	1 Géograph.	"	"	3
1 Archéolog.	3 Archéolog.	3 Archéolog.	4 Archéolog.	1 Archéologie.	19
2 Biographie	"	1 Académie. 1 Religion.	1 Archéolog. 1 Pédagogie.	1 Histoire.	13
1 Poésie.	2 Poésie.	1 Poésie.	1 Poésie.	"	15
1 Poésie.	2 Poésie.	"	"	"	13
"	"	"	"	"	3
2 Poésie. 1 Voyages.	1 Poésie.	2 Poésie.	1 Poésie. 1 Voyages.	2 Poésie.	12
"	"	"	1 Archéolog.	"	2
"	"	1 Biographie	"	"	1
"	2 Académie.	"	1 Académie.	"	4
"	"	"	"	"	1

*A reporter.....* 83

NOMS.	1861.	1862.	1863.	1863-64.	1864-65.
Ch. de Daunant.	1 Biographie	1 Histoire.	"	"	"
. Deloche.....	"	"	"	"	"
ph. Dumas....	"	"	"	"	"
hil. Eyssette ...	"	"	"	"	"
d. Flouest.....	"	"	"	"	"
. Gaspard.....	"	"	"	"	1 Prix.
. Germer-Durand	"	1 Prix.	2 Archéolog. 1 Histoire.	4 Archéolog.	4 Archéolog. 4 Biographie
én. Ginoux ....	"	"	"	"	"
an. Grasset....	"	"	"	"	1 Poésie.
uill. Guizot....	"	"	1 Littérature	"	"
Ch. d'Hombres..	1 Météorol.	1 Météorol.	1 Météorol.	1 Météorol.	1 Météorol.
Em. Im-Thurn...	"	"	"	"	"
Adr. Jeanjean...	"	"	"	"	"
G. de Labaume..	"	"	"	"	"

1865-66.	1866-67.	1867-68.	1868-69.	1869-70.	TOTAUX
				<i>Report.....</i>	88
"	"	"	"	"	2
1 Médecine.	"	"	"	"	1
2 Académie. 1 Pédagogie.	"	1 Académie. 1 Agricult.	1 Prix.	"	6
"	1 Biographie 1 Poésie.	2 Archéolog. 1 Poésie.	"	2 Poésie.	7
"	"	"	1 Archéolog.	2 Archéologie.	3
"	"	"	"	"	1
3 Archéolog.	1 Archéolog.	5 Archéolog.	1 Archéolog.	1 Archéologie.	27
1 Ec. polit. 1 Poésie.	1 Poésie.	1 Littérature 1 Poésie.	1 Ec. polit.	"	6
"	1 Poésie.	"	"	"	2
"	"	"	"	"	1
"	"	"	"	"	5
"	1 B.-Arts.	1 Agricult. 1 B.-Arts.	"	"	3
"	"	"	"	1 Archéologie.	1
"	"	1 Académie.	"	"	1

*A reporter.....* 154

NOMS.	1861.	1862.	1863.	1863-64.	1864-65.
de La Farelle..	"	"	1 Ec. polit.	"	"
. Lenthéric....	"	"	"	"	"
Lenthéric.....	"	"	1 Mathémat.	"	"
a. Liotard.....	"	1 Histoire. 1 Littérature 1 Statistique	1 Histoire.	"	1 Linguistiq.
s. Liquier.....	"	"	"	"	2 Poésie.
-D. Magalon...	1 Poésie.	"	"	"	"
Maurin.....	1 Histoire.	"	1 Académie.	1 Prix.	3 Académie. 1 Histoire.
b. Meynier....	"	"	"	"	1 B.-Arts.
-B.-P. Nicot...	1 Académie.	2 Académie.	"	1 Académie.	1 Académie.
live-Meinadier..	1 Mathémat. 1 Prix.	1 Académie. 1 Archéolog.	2 Académie.	"	"
g. Pelet. ....	1 Archéolog.	4 Archéolog.	3 Archéolog.	3 Archéolog.	3 Archéolog.
Penchinat.....	"	"	"	"	"
Plagniol.....	1 Astronom.	"	"	"	1 Agricult. 1 Physique.

1865-66.	1866-67.	1867-68.	1868-69.	1869-70.	TOTAUX.
				<i>Report.....</i>	154
"	1 Histoire.	"	"	"	2
"	"	1 Physique.	1 Géograph.	"	2
"	"	"	"	"	1
1 Littérature	1 Ec. polit. 1 Littérature 1 Statistique	1 Littérature	1 Littérature	1 Littérature. 1 Voyages.	13
4 Poésie.	1 Littérature 1 Poésie.	1 Poésie.	1 Poésie.	"	10
"	"	"	"	"	1
1 Académie. 1 Poésie.	1 Académie. 1 Histoire. 1 Botanique	1 Littérature	1 Académie. 1 Poésie.	"	15
"	1 B.-Arts.	2 B.-Arts.	"	1 Beaux-Arts.	5
"	"	"	"	"	5
"	"	"	"	"	6
"	"	"	"	"	14
"	"	1 Philosoph.	1 Philosoph.	1 Beaux-Arts.	3
1 Académie.	"	"	"	"	4

*A reporter.....* 235

NOMS.	1861.	1862.	1863.	1863-64.	1864-65.
D. Puech.....	"	"	"	"	"
Maault-Desrivières ...	"	"	"	"	"
Reboul....	1 Poésie.	"	"	"	"
-H. Révoil....	"	"	3 Archéolog.	1 Archéolog.	1 Archéolog.
A. Roussel....	"	"	"	"	"
Saint-Laurent (Thom.)	"	"	"	"	1 Mathémat.
Salles .....	1 Académie.	1 Voyages.	"	1 Archéolog.	1 B.-Arts.
J. Teulon.....	1 Poésie.	1 Poésie.	1 Poésie.	1 Poésie.	"
J. Tribes. ....	"	"	"	"	"
M. Verdier....	"	"	"	"	"
Vernède de Corllan (Clémence)	"	"	1 Poésie.	"	"
Viguié.....	1 Philosoph.	"	1 Ec. polit.	"	"

1865-66.	1866-67.	1867-68.	1868-69.	1869-70.	TOTAUX.
				<i>Report</i> . . . .	235
"	"	1 Académie.	"	1 Médecine.	2
"	"	"	1 Littérature	"	1
"	"	"	"	"	1
3 Archéolog.	2 Archéolog.	"	"	"	10
"	"	"	1 Littérature	1 Prix.	2
"	"	"	"	"	1
"	"	"	"	"	4
2 Poésie.	1 Poésie	2 Poésie.	1 Poésie.	"	10
"	1 Médecine.	"	"	"	1
"	"	1 Législation	1 Linguistiq.	"	2
"	"	"	"	"	1
1 Philosoph. 1 Prix.	1 Géograph. 1 Histoire.	1 Histoire. 1 Religion.	1 Académie. 1 Religion.	1 Littérature.	11
TOTAL.....					281